



COMITÉ SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2025

DEL061CS161225

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le seize du mois de décembre à quatorze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU, Président.

Date de convocation..... : 10 décembre 2025
 Nombre de délégués syndicaux en exercice : 66

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 34
 Nombre de pouvoirs..... : 3
 Nombre de votants..... : 37

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Olivier BAZIREAU, MENOMBLET (Président)	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	Claude BELAUD, SAINT CYR DES GATS (Président)	
CC DU PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	Stéphane BOUILLAUD, FONTENAY LE COMTE	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Michel CHADENEAU, LA BOISSIERE DES LANDES	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	Xavier COIRIER, PISSOTTE	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	Daniel DAVID, BENET (Président)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Cédric DE LINAGE, LA CHAIZE LE VICOMTE	
CTE PAYS DES ACHARDS	Dominique DURAND, NIEUL LE DOLENT (Président)	
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Laurent FAVREAU, VENANSULT	
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Thierry FAVREAU, COEX	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Jean-Maurice FOUASSON, BARBATRE	
CC DU PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS	Hugo FRANÇOIS, SAINT-FULGENT	
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Claude GERBAUD, TERVAL	
CC DU PAYS DE CHANTONNAY	Cyrille GUIBERT, SAINTE CECILE	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Manuel GUIBERT, FOUGERE	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Marc HILLAIRET, GROSBREUIL (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Jean-Guy JOUBERT, LES MAGNILS REIGNIERS	
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Jean-Michel LOR, L'AIGUILLON SUR VIE	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Guy LUMEAU, ROCHETREJOUX	
CC SUD VENDEE LITTORAL	David MARCHEGAY, LA BRETONNIERE-LA CLAYE	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Thierry MONNEREAU, L'ILE D'OLONNE	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Fabien MORET, SAINT MESMIN	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Joël OIRY, ROCHESERVIERE	
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Loïc PERON, LES SABLES D'OLONNE	
CC DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Lucien PRINCE, SAINT REVEREND	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Jannick RABILLE, SAINT VINCENT SUR GRAON	
CC DU PAYS DES ACHARDS	Didier RETAILLEAU, LES ACHARDS	
CTE VIE ET BOULOGNE	Sabine ROIRAND, LE POIRE SUR VIE (Présidente)	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTs	Bénédict ROLLAND, LA BARRE DE MONTs (Président)	
CC OCEAN MARAIS DE MONTs	Jean-Michel ROUILLÉ, SOULLANS	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Eric SAUTREAU, SAINT MICHEL EN L'HERM (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Guy SOULAIN, L'ILE D'ELLE	
CC VIE ET BOULOGNE	Gérard TENAUD, FALLERON	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	Patrick VILLALON, TALMONT SAINT HILAIRE	

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CC VENDEE SEVRE AUTISE	Gilles BOUTEILLER, DAMVIX	Stéphane BOUILLAUD
CTE PAYS DES HERBIERS	Jean-Marie GIRARD, LES HERBIERS (Président)	Claude BELAUD
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Gérard MONGELLAZ, LES SABLES D'OLONNE (Président)	Loïc PERON

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Malik ABDALLAH, LA ROCHE SUR YON (Président)
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Cécile BARREAU, CUGAND (Présidente)
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Michel BAUD, NOTRE DAME DE MONTS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Gontran BELLEIL, GIVRAND (Président)
CTE PAYS DE POUZAUGES	Dominique BLANCHARD, LE BOUPERE (Président)
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	Michel BRUNEAU, ILE D'YEU
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Didier BUTON, SAINT URBAIN
CC DU PAYS DE POUZAUGES	Michelle DEVANNE, POUZAUGES
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Jean-Luc FAVREAU, LA BOISSIERE DE MONTAIGU
CC DU PAYS DE MORTAGNE	Jean-François FRUCHET, CHANVERRIE
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Hervé GALLAIS, L'EPINE (Président)
CTE PAYS DES HERBIERS	Gérard GALLARD, VENDRENNES
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Hervé GAUVRIT, LA COPECHAGNIERE
CTE PAYS DES ACHARDS	Thierry GILMAN, SAINT JULIEN DES LANDES
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Philippe GUERIN, FROIDFOND
CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Alexandre HUVET, CHALLANS
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Christine LELOT, BAZOGES EN PAREDS
CA TERRES DE MONTAIGU	Florent LIMOUZIN, MONTAIGU-VENDEE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Nathalie LUCAS, VAIRE
CTE PAYS DE MORTAGNE	Philippe MARTINEAU, MALLIEVRE
CTE PAYS DE MORTAGNE	Stéphane MORIN, SAINT MALO DU BOIS (Président)
CTE VIE ET BOULOGNE	Pascal MORINEAU, GRAND'LANDES
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Dominique PAILLAT, SAINT GERMAIN DE PRINÇAY (Président)
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Rémi PASCREAU, CHALLANS (Président)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Cyril PETRARU, BARBATRE
CC DU PAYS DES HERBIERS	Roseline PHILIPART, VENDRENNES
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Hugues POUVREAU, LONGEVES
CTE VIE ET BOULOGNE	Franck ROY, AIZENAY
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Jean-François YOU, BAZOGES EN PAILLERS (Président)

DEL061CS161225 : Débat d'orientations budgétaires 2026

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-36 et L.5217-10-4,

L'examen et le vote du budget primitif 2026 doit être précédé, dans un délai maximum de dix semaines, par un débat d'orientation budgétaire de l'assemblée délibérante. Pour nourrir ce débat, un rapport sur les orientations budgétaires est alors établi. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant à son contenu et ses modalités de publication et de transmission.

Ce rapport présente notamment :

- Les orientations générales du budget de l'exercice,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette,
- Ainsi que la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Considérant l'étude faite par les différentes commissions et notamment la commission "Administration-Finances" lors de sa réunion du 4 décembre 2025 à laquelle étaient conviés les membres du Bureau syndical, le Comité syndical est invité à délibérer sur les orientations budgétaires 2026 telles que présentées dans le rapport et sa synthèse joints en annexes.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- De prendre acte des orientations budgétaires 2026 telles que proposées et présentées par Monsieur le Président.

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
34	37	37	0	0	37

A la majorité des voix exprimées, le Comité syndical décide :

- De prendre acte des orientations budgétaires 2026 telles que proposées et présentées par Monsieur le Président.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,

Signé électroniquement par : Manuel Guibert
Date de signature : 18/12/2025
Qualité : Sydev - 6ème Vice-Président

Signé électroniquement par : Laurent Favreau
Date de signature : 18/12/2025
Qualité : Président du Sydev

PUBLIE LE 19 DECEMBRE 2025

Manuel GUIBERT

Laurent FAVREAU



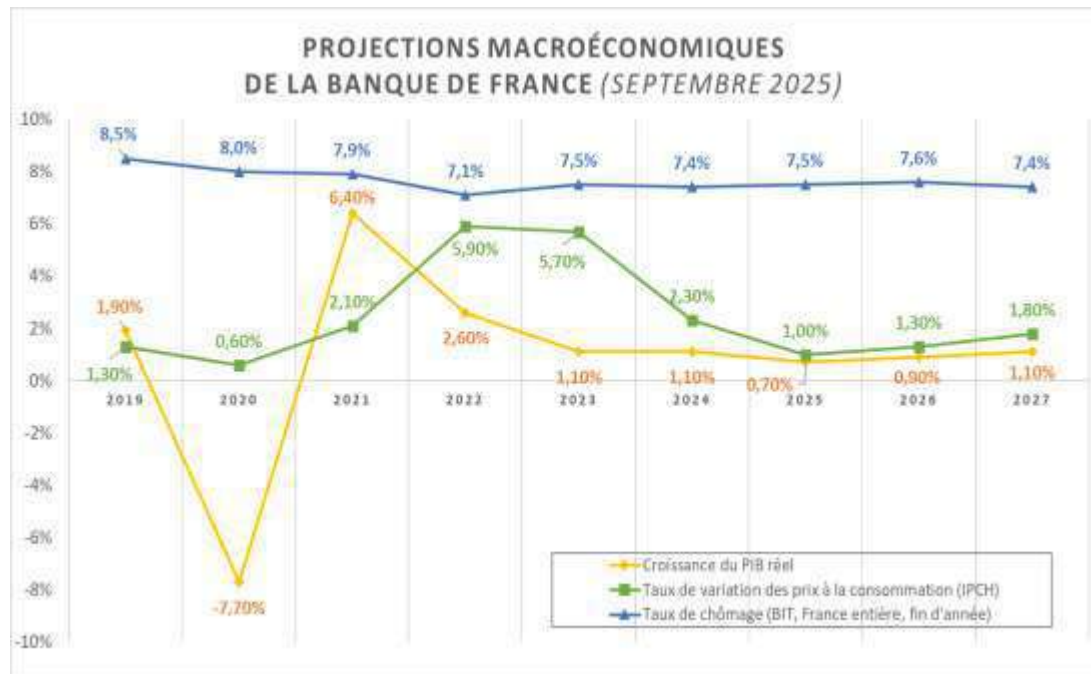
Synthèse des Orientations Budgétaires 2026

Comité Syndical du 16 décembre 2025

CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance s'établirait à 0,7%. Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0,9% en 2026 et 1,1% en 2027, tirée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années. Les prévisions de croissance 2026 et 2027 sont la résultante d'un contexte national très incertain et d'hypothèses sur l'environnement international moins favorables, du fait notamment d'un taux de change de l'euro et d'un prix du pétrole plus élevés, ainsi que d'une moindre demande externe.

Après 2,3% en moyenne annuelle en 2024, l'inflation totale se maintiendrait au-dessous des 2% sur tout l'horizon de projection et resterait une des plus faibles de la zone euro.



Elle baisserait fortement à 1,0% en 2025, en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services, puis atteindrait respectivement 1,3% et 1,8% en 2026 et en 2027. L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décroissance pour atteindre 1,7% en 2025, puis 1,6% en 2026 et en 2027. La progression des salaires étant supérieure à celle des prix, la hausse du pouvoir d'achat de la masse salariale d'environ 1% par an soutiendrait progressivement la reprise de la consommation des ménages.

Le taux de chômage resterait proche de son niveau actuel de 7,5%.

CONJONCTURE DU SECTEUR DU LOGEMENT

Evolution du nombre d'autorisations et de mises en chantiers de logements en Vendée depuis le 1er janvier 2001



	Autorisations		Mises en chantier	
	Cumul sur les 12 derniers mois	Evolution par rapport aux 12 mois précédents (en%)	Cumul sur les 12 derniers mois	Evolution par rapport aux 12 mois précédents (en%)
Vendée	7 700	40,9%	5 500	21,7%
Loire-Atlantique	9 500	27,2%	7 200	4,8%
Maine-et-Loire	5 400	15,6%	4 400	-6,9%
Mayenne	1 200	-10,0%	1 200	26,3%
Sarthe	2 200	65,1%	1 600	-15,7%
Pays de la Loire	26 000	28,1%	19 800	4,9%
France	376 100	12,0%	274 500	5,5%

En Vendée, sur les 12 derniers mois, le nombre de permis autorisés a augmenté de +40,9% (au-delà de la moyenne régionale de 28,1% et nationale de +12,0%).

Sur les 12 derniers mois, les mises en chantier accélèrent de +21,7% en Vendée (+4,9% pour la région des Pays de la Loire et +5,5% au national).

CONTEXTE POUR LES COLLECTIVITES

En 2024, les collectivités ont confirmé la croissance continue de l'investissement observée depuis 2021. Ces niveaux historiques ont été financés à 29% par une épargne nette en repli, conséquence d'un effet de ciseaux particulièrement marqué. L'inflation, pourtant en ralentissement en 2024, a continué à produire avec décalage ses effets en raison de la structure des dépenses des collectivités. Les recettes ont quant à elles cumulé ralentissement des dotations et des recettes fiscales. Le financement a surtout été complété par un important recours à l'emprunt qui a atteint près de 27 milliards d'euros et a représenté 34% du financement des investissements. Le prélèvement sur la trésorerie a également été soutenu à hauteur de 3 milliards d'euros, réparti quasiment pour moitié entre le bloc communal et les départements.

En 2025, l'investissement devrait poursuivre sa hausse de fin de mandat mais uniquement au sein du bloc communal, les départements et les régions diminuant leurs efforts compte tenu de leurs contraintes financières. L'épargne nette devrait financer, comme en 2024, près d'un tiers de l'investissement. Celle-ci devrait toutefois être en légère hausse sous l'effet de la reprise des DMTO et de la maîtrise des charges à caractère général qui, après plusieurs années de croissance soutenue devraient accuser un très fort ralentissement voire une légère baisse. Les autres recettes fiscales sont atones (gel des fractions de TVA, revalorisation faible des bases) et seront pour la première année ponctionnées au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO). Le besoin de financement devait rester à un niveau important ce qui est assez classique en année préélectorale et sera comblé par un recours à l'emprunt encore fort et un prélèvement sur la trésorerie du bloc communal.

Une nouvelle fois, au vu du contexte politique national singulier et particulièrement incertain, les collectivités n'ont pas encore une pleine visibilité sur le niveau de leurs contributions au redressement des finances publiques nationales et les mesures finalement retenues dans la loi de finances pour 2026 qui impacteront leurs budgets.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Les orientations budgétaires 2026 intègrent :

- **les travaux réalisés par les commissions techniques** réunies pour formuler des propositions :
- **d'actions et d'orientations** budgétaires dans un **contexte de sobriété énergétique** renforcée et dans la continuité des programmes engagés l'an passé,
 - **d'évolution des règles financières** fixant les modalités de financement des travaux et actions du syndicat à partir du 1^{er} janvier prochain
- validées par les membres de la commission administration-finances et du Bureau syndical réunis le 4 décembre 2025

et ce, **dans le respect des enjeux de la mandature** :

Renforcer la proximité avec les adhérents

Favoriser les partenariats pour développer la recherche et l'innovation

Dynamiser la transition énergétique
au sein des territoires

S'assurer d'un fonctionnement efficient

Evolution de l'activité électricité depuis 2013

Données en millions d'euros courants TTC



Orientations 2026

Dépenses	27,0 M€ HT*
Recettes	22,4 M€
Besoin	4,6 M€

* Correspondant à 31,7 M€ TTC

Commentaires:

- **Prévision de 15M€ de travaux d'extensions de réseaux**
- **Programmation de 8M€ de travaux d'effacements de réseaux** compte tenu du contexte de renouvellement des mandats locaux. Proposition de mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2026 de nouvelles règles financières bonifiées.
- **Diminution notable du programme de renforcement des réseaux** compte tenu de la baisse des départs mal alimentés détectés
- **Maintien d'un fort niveau de travaux de sécurisations** estimé à 4M€ pour 2026 suite à la modification de l'affectation des crédits en provenance du FACE
- **Poursuite de la géolocalisation des réseaux ICE** initiée en 2025 (0,7M€)



ACTIVITE ELECTRICITE: règles financières 2026

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Projet	Nature de l'intervention	Participation du demandeur 2025	Participation du demandeur 2026
Effacement en agglomération	Réseau électrique	50% du coût HT y compris maîtrise d'œuvre	40% du coût HT y compris maîtrise d'œuvre
Renforcement Sécurisation Effacement Programme Article 8	Communications électroniques avec mutualisation de la RODP opérateurs	65% du coût TTC y compris maîtrise d'œuvre	50% du coût TTC y compris maîtrise d'œuvre

Commentaires : Maintien des règles financières 2025 pour les travaux de réseaux électriques dans le cadre des effacements hors agglomération. Pas de revalorisation des forfaits de branchements.

Projet	Révision annuelle	Tarif de location 2025	Tarif de location 2026
Location de fourreaux SYDEV auprès d'opérateurs ou de collectivités dans le cadre de conventions (enfouissements coordonnés ou mise à disposition d'ICE)	Tarif révisé annuellement sur l'évolution de l'indice TP01 (indice général relatif aux travaux publics)	$P_{2025} = 0,730$ euros/ml	$P_{2026} = 0,737$ euros/ml

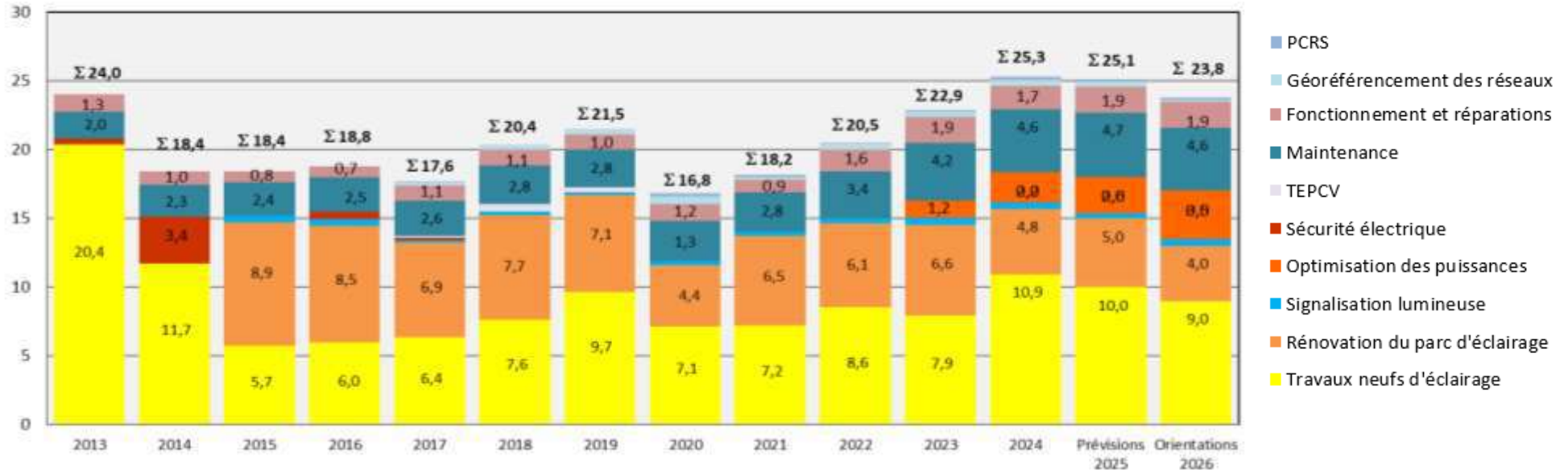


ACTIVITE ECLAIRAGE ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Evolution de l'activité éclairage depuis 2013

Données en millions d'euros courants TTC



Commentaires:

- Maintien du dynamisme des programmes de travaux neufs (9M€) et de rénovation (4M€) du parc d'éclairage
- Poursuite des actions d'optimisation des puissances pour réduire les consommations d'énergie du parc d'éclairage public avec la suppression des boules et l'anticipation du remplacement des boules 2B (3M€) bénéficiant du Fonds Vert, le rétrofit LED (0,5M€) ainsi que le relamping LED intégré à la maintenance éclairage dont la plus-value financière est intégralement prise en charge par le SYDEV (0,8M€/an)
- Poursuite des programmes de géolocalisation des réseaux et de constitution du PCRS (pour un montant de 0,4M€ en 2026)
- Impact de la prévision de la suppression du FCTVA de fonctionnement :-0,9M€ de recettes/an*

Orientations 2026

Dépenses	23,8 M€
Recettes	13,9 M€
Besoin	9,8 M€



ACTIVITE ECLAIRAGE: règles financières 2026

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Préconisations de la commission Infrastructures, validées par la commission administration-finances élargie aux membres du Bureau Syndical :

- Pas de revalorisation du montant des forfaits de maintenance par rapport à 2025
- Création d'un nouveau forfait de contrôle annuel des installations d'éclairage des terrains de sport

Projet	Nature de l'intervention	Participation du demandeur 2025	Participation du demandeur 2026
Maintenance éclairage visites préventives	Forfait 3 visites annuelles non LED	16,20 euros	
	Forfait 3 visites annuelles LED	12,40 euros	
	Forfait visite supplémentaire	1,58 euro	
	Forfait 1 visite non LED ou LED sous garantie	5,19 euros	
Maintenance éclairage visites préventives « grandes villes »	Forfait 3 visites annuelles non LED	22,80 euros	
	Forfait 3 visites annuelles LED	16,10 euros	
	Forfait visite supplémentaire	2,21 euros	
	Forfait 1 visite non LED ou LED sous garantie	5,19 euros	
Contrôle de l'éclairage des infrastructures sportives	Forfait de contrôle de l'éclairage des installations sportives	/	240,00 euros TTC par terrain et par an

Commentaire : le SYDEV prend à sa charge 100% de la plus value des dépenses de maintenance liées au relamping LED (environ 0,8M€/an pendant 6 ans)

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE : Planification énergétique territoriale

Orientations 2026	
Dépenses	1 269 K€
Recettes	60 K€
Besoin	1 209 K€

Commentaires:

→ **PTREH⁽¹⁾**: mise en œuvre des pactes territoriaux au 01/01/2025 avec une refonte de l'accompagnement du SYDEV sur la période 2025-2029 avec le vote d'une AE/CP de 4,1M€. Compte tenu du désengagement partiel national, proposition de réviser les règles financières du SYDEV afin de maintenir les dynamiques territoriales, soutenir les EPCI dans une période instable et mobiliser efficacement le budget voté. Crédit de paiement 2026 prévisionnel de 785 K€

→ **PCAET⁽²⁾**: poursuite de l'accompagnement par le SYDEV (227K€) sous forme de subventions (*chargé(e)s de missions PCAET, schémas directeurs*), outil de suivi, accompagnement pour la transcription des enjeux air énergie climat dans les PLUi

→ **Méthanisation**: poursuite des subventions pour les études de gisement et de faisabilité (90K€), mise en œuvre de la charte départementale

→ **Démarche TES (*transition énergétique et sociétale*)**: accompagnement pour l'animation des territoires vendéens engagés dans la démarche (60K€) en complément du soutien apporté au collège TES

→ **Animations et sensibilisation des scolaires** : subvention pour les territoires qui engagent des actions auprès des scolaires (30K€)

→ **Subventions opérations innovantes** (18K€), aide à l'émergence de projets citoyens (6K€), accompagnement des territoires pour des projets EnR sensibles (12K€)

→ **Partenariats divers** (62K€)

⁽¹⁾ Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat ⁽²⁾ Plan Climat Air Énergie Territorial



ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE: Volet habitat (PTREH) – Proposition de règles financières 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025 oïc PERON
Reçu en préfecture le 18/12/2025 S2LO
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Projet	Critère	Aide du SYDEV 2025			
	Catégories EPCI par nombre de résidences principales (RP) privées (1)	Volet Dynamique Territoriale	Volet info-conseils	Volet Bonus solaire	Volet accompagnement
Soutien aux Espaces Conseil France Rénov'	RP ≤ 5 000 (2 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 2 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à <u>12 000 €</u> (au lieu de 8 000 €)	FORFAIT 5 000 €	FORFAIT ANNUEL par palier en nombre d'accompagnements des rénovations énergétiques selon catégorie de revenus (nombre de logements faisant l'objet d'une décision d'attribution de l'Anah dans le cadre de « Ma prime Rénov parcours accompagné ») :
	5 001 ≤ RP ≤ 15 000 (10 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 4 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à <u>22 500 €</u> (au lieu de 15 000 €)	FORFAIT 5 000 €	Très Modeste & Modeste : 1 à 20 acc = forfait 500 € 21 à 40 acc = forfait 1 000 € > 40 acc = forfait 2 000 €
	15 001 ≤ RP ≤ 30 000 (7 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 6 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à <u>37 500 €</u> (au lieu de 25 000 €)	FORFAIT 5 000 €	Inter. & Sup : 1 à 10 acc = forfait 5 000 € 11 à 20 acc = forfait 10 000 € >20 acc = forfait 20 000 € (au lieu des paliers 1-20;21-40;>40)
	RP ≥ 30 001 (1 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 10 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à <u>75 000 €</u> (au lieu de 50 000 €)	FORFAIT 5 000 €	

Commentaire: AE/CP de 4,1M€ votée par le SYDEV pour la période 2025-2029 sur la base d'objectifs d'accompagnement ambitieux. Suite au « stop and go » de l'aide « Ma prime rénov-parcours accompagné » avec des conditions d'éligibilité recentrées, proposition de revoir les modalités d'accompagnement du SYDEV pour les volets « info-conseils » et « accompagnement ». **En conséquence, l'engagement financier maximum contractuel du SYDEV, sur la base des objectifs initiaux déclarés, serait alors majoré de +1,1M€ sur la période portant l'AE/CP à 5,2M€ avec néanmoins une perspective de concrétisation estimée à 4,6M€.**

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE :

Aménagement et exploitation de réseaux de distribution et/ou de production de chaleur ou de froid – Régie « SYDEV'Chaleur »

Orientations 2026 Budget annexe rattaché « SYDEV'Chaleur »	
Dépenses	1 300 K€ HT
Recettes	1 300 K€ HT
Besoin	0 K€ HT

Orientations 2026 Budget principal	
Dépenses	215 K€
Recettes	21 K€
Besoin	194 K€

Commentaires:

→ **Dotation initiale** : début du remboursement par trentièmes de la dotation initiale de 500k€ effectuée depuis le budget principal afin d'amorcer l'activité de la régie SYDEV'Chaleur (17k€/an)

→ **RCU Talmont-Saint-Hilaire** (AE/CP totale de 1,05M€) : poursuite des travaux sur le 1^{er} semestre 2026 avec une mise en service de l'installation en juin 2025 puis un début d'exploitation au 1^{er} septembre 2026.

Mise en œuvre d'une avance remboursable de 215k€ depuis le budget principal consentie sans intérêts pour financer, sur 20 ans, le reste à charge d'investissement du projet après perception des droits de raccordement en provenance des abonnés et du fonds chaleur de l'ADEME

→ **Transfert de compétence de la commune de Montaigu-Vendée** : inscription d'une enveloppe pour engager des premières dépenses sur l'exercice 2026 (116 k€)

→ **Transfert de compétence de la commune de Mortagne-sur-Sèvre** : inscription d'une enveloppe pour engager des premières dépenses sur l'exercice 2026 (116 k€)

→ **Etudes et dépenses diverses** pour des projets complémentaires non identifiés à ce jour (163k€)



ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE:

Réseaux de chaleur urbains – Proposition de règles financières 2025-2026

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Projet	Nature de l'intervention	Règle financière 2025	Règle financière 2026
Audits techniques et financiers d'installations existantes	Préalablement au transfert de compétence ou lors de l'établissement du procès verbal de transfert	/	50% SYDEV – 50% Commune
Modalités de prise en charge des frais engagés en cas d'arrêt du projet (ingénierie interne et externe)	<i>En cas d'accord des parties pour l'arrêt du projet</i>	/	50% SYDEV – 50% Commune de l'ensemble des frais engagés
	<i>Lorsque la responsabilité est imputable à l'une des parties</i>	/	80 % SYDEV si l'arrêt lui est imputable 20 % SYDEV si l'arrêt est imputable à la commune





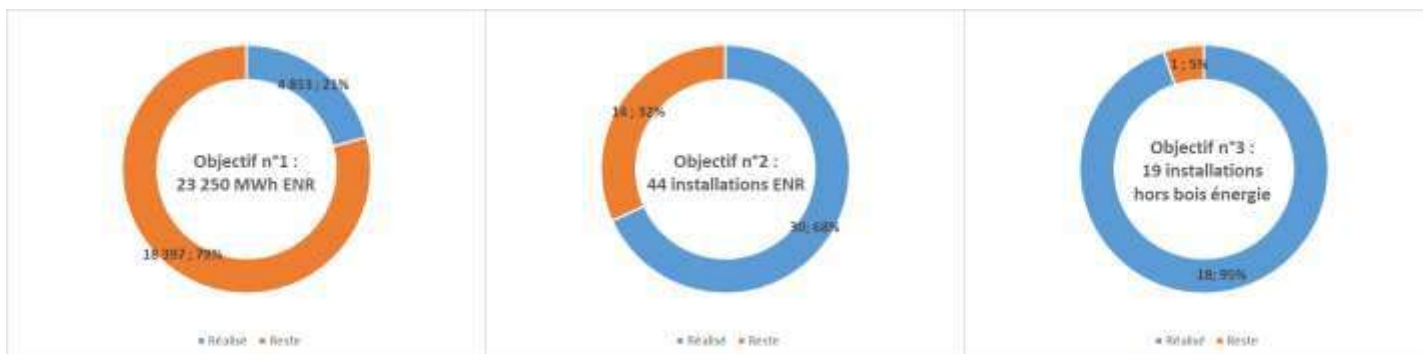
ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE : Planification énergétique – Gestion déléguée du Contrat Chaleur Renouvelable de l'ADEME

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Depuis 2022, le SYDEV assure la gestion déléguée des aides du fonds chaleur de l'ADEME à destination des collectivités et des entreprises vendéennes.

Dans le cadre du CCR (*Contrat Chaleur Renouvelable*), le SYDEV et ses partenaires proposent un accompagnement technique et financier pour le développement d'installations de chaleur renouvelable (*bois, géothermie, solaire thermique ou récupération de chaleur fatale*).

Etat des lieux des objectifs et des engagements financiers du contrat chaleur renouvelable n°3 (2025-2028):



Orientations 2026

Dépenses	2 340 K€
Recettes	2 340 K€*
Besoin	0 K€*

Commentaire: le contrat signé entre l'ADEME et le SYDEV prévoit une autorisation d'engagement cible de 13,8M€, dont 3,4M€ pour 2025. Au cours de l'année 2025, l'ADEME a revu l'enveloppe à la baisse, réduisant celle-ci à 2,4M€ (soit -1M€) en raison de contraintes budgétaires nationales. L'enveloppe 2025 attribuée à la Vendée est donc entièrement consommée et 0,6M€ de demandes d'aides déposées en 2025 doivent désormais attendre la nouvelle enveloppe 2026, consommant d'ores et déjà des crédits de l'an prochain qui ne semblent pas s'orienter à la hausse.

* Hors rémunération versée par l'ADEME de 85K€ en 2026 (valorisée en ressources humaines)

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE :

Services énergétiques et solidarité – Volet solidarité et lutte contre la précarité énergétique

Rapporteur: M. Loïc PERON

Orientations 2026	
Dépenses	105 K€
Recettes	40 K€
Besoin	65 K€

Commentaires:

- Réalisation d'audits de précarité énergétique pour 80K€ (*diagnostics énergétiques à domicile réalisés par l'association ELISE pour les ménages reconnus en situation de précarité énergétique*)
- Achat de fournitures et de petits matériels (1K€)
- Soutien aux actions de prévention et de repérage pour lutter contre la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité (24K€)
- Perception de 40k€ de recettes relatives aux programmes SLIME des agglomérations de la Roche-sur-Yon et des Sables-d'Olonne

Rapporteur: M. Jean-Michel ROUILLE

Services énergétiques et solidarité – Volet achat d'énergie

Orientations 2026	
Dépenses	6 270 K€
Recettes	6 200 K€
Besoin	70 K€

Commentaires:

- **Fourniture d'électricité pour l'éclairage public:** 6,2 M€ en dépenses et en recettes
- Inscription d'une dépense de 70K€ pour une prestation ou un assistant à maîtrise d'ouvrage pour des prestations d'**optimisations tarifaires** et/ou **stratégie d'achat**
- **Mise en place, au 1^{er} janvier 2027, d'une nouvelle convention de groupement d'achat d'énergie** avec des services élargis et de nouvelles modalités financières

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE :

Services énergétiques et solidarité – Volet bâtiments

Orientations 2026	
Dépenses	4 191 K€
Recettes	790 K€
Besoin	3 401 K€

Commentaires:

→ **Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics** : près de 80% de l'autorisation de programme de 15 M€ votée sur le mandat est réalisée ou engagée au 31/12/2025
Montant maintenu à 2,5M€ en 2026 compte tenu du contexte local en intégrant le lancement de deux appels à manifestations d'intérêt pour la **rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments publics** et à l'intégration de **matériaux biosourcés**

→ Poursuite des **audits énergétiques**, des **simulations thermiques dynamiques (STD)**, du **conseil en énergies renouvelables** et de réalisation de **relevés techniques (347K€)**

→ Poursuite de l'accompagnement pour l'optimisation de **l'exploitation et de la maintenance des bâtiments publics**, avec le maintien de l'aide du SYDEV pour les installations de gestion technique des bâtiments (GTB), la mise à disposition d'outils de suivi des consommations énergétiques, l'aide à l'élaboration de contrat d'exploitation et l'aide au financement des postes d'économies de flux (410K€)

→ Poursuite du **programme « GEOBat » pour la Gestion Énergétique Optimisée des Bâtiments publics** afin de réaliser, pour le compte des adhérents, de petits travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics **intégrant désormais la rénovation des chaudières fioul ou gaz propane** : réalisation prévisionnelle de 10 projets en 2026 pour une enveloppe de travaux de 800K€ et 481K€ d'avance remboursable. Au 31/12/2025, 6 projets ont été conventionnés avec les adhérents.

TRANSITION ENERGETIQUE:

Volet bâtiments – Proposition de règles financières 2026

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Projet	Nature de l'intervention	Aide du SYDEV 2025	Aide du SYDEV 2026
AMI Biosourcés	AMO Biosourcés pour accompagner les communes et EPCI dans un programme de travaux intégrant des matériaux biosourcés adaptés aux bâtiments (respect du label bâtiment biosourcé) Programme 2026	/	80% plafonnée à 15 000 euros dans la limite des crédits budgétaires
AAP Eclairage intérieur	Subvention pour la rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments (définition du besoin avec le SYDEV)	/	30% plafonnée à 15 000 euros dans la limite des crédits budgétaires

TRANSITION ENERGETIQUE:

Volet bâtiments – Proposition de règles financières 2026

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Projet	Nature de l'intervention	Aide du SYDEV 2025	Aide du SYDEV 2026
GEOBat : Gestion Énergétique Optimisée des Bâtiments publics	Subvention pour financer la réalisation de petits travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (études et travaux) <i>Aide limitée à 2 projets par an par bénéficiaire</i>	30% plafonnée à 80 000 euros par projet dans la limite des crédits budgétaires avec un reste à charge minimal de 40% pour le bénéficiaire avec possibilité : - d'une avance remboursable à titre gracieux sur une période de 6 ans maximum et si le reste à charge final du bénéficiaire est > à 25 000 euros OU - d'une majoration de la subvention de 5 points En cas d'abandon du projet par l'adhérent avant la phase travaux, prise en charge à 100% par l'adhérent des coûts exposés par le SYDEV	Identique à 2025 en intégrant les travaux de suppression des chaudières fioul / gaz propane au dispositif sous réserve que ces travaux ne relèvent pas d'un projet de rénovation globale identifiée et d'un projet de réseau de chaleur urbain <u>Critères financiers</u> : aucune subvention et avance remboursable par le SYDEV si la chaudière mise en place est inéligible au contrat chaleur renouvelable de l'ADEME <i>Pour rappel : en cas de fortes demandes, des critères de priorisation existent</i>
Economes de flux	Subvention pour accompagner le financement d'un poste d'économe de flux	30% plafonnée à 9 000 euros par an sur 3 ans par EPCI dans la limite des crédits inscrits au budget <i>(aide non cumulable avec un autre financement : ACTEE, ADEME...)</i>	Elargissement du dispositif aux communes 30% plafonnée à 9 000 euros par an sur 3 ans par bénéficiaire (commune et EPCI) dans la limite des crédits inscrits au budget <i>(aide non cumulable avec un autre financement : ACTEE, ADEME...)</i>

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE

Activité innovation - expertise

Orientations 2026	
Dépenses	846 K€
Recettes	- K€
Besoin	846 K€

Commentaires:

→ **Bâtiments connectés:** maintien de l'aide au financement d'objets connectés (25K€), développements informatiques (36k€) et dépenses diverses en lien avec les projets PhARRe, Smart Talmont... (25k€)

→ **Services numériques:** poursuite du projet TERA (« TERritoire Agile ») sur la météo vendéenne de l'énergie (30k€), mise en place du volet prospectif du cadastre solaire (35k€) et développements informatiques divers (18k€)

→ Accompagnement pour le **développement de l'autoconsommation collective et individuelle** avec la mise en place d'une **nouvelle aide pour soutenir le déploiement d'ombrières photovoltaïques (400 k€)**, la poursuite du soutien aux études de structure et de renforcement de charpentes / toitures (120 k€) et pour les AMO (15k€) ainsi que 30k€ d'outils de gestion et de supervision dans le cadre de la mission de PMO⁽¹⁾ du SYDEV

→ Lancement d'études relatives au **stockage de l'énergie** (50k€)

→ Enveloppes non affectées pour des prestations, études ou accompagnements divers (53K€)

⁽¹⁾ Personne Morale Organisatrice

TRANSITION ENERGETIQUE:

Accompagnement solaire – Proposition de règles financières

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le 18/12/2025
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Projet	Nature de l'intervention	Aide du SYDEV 2025	Observations	Aide du SYDEV 2026
Autoconsommation photovoltaïque	Subvention pour aider au renforcement de charpente et à la réfection de toiture	100 euros par m2 de toiture solarisée plafonnée à 20 000 euros et dans la limitation d'une subvention par an et par bénéficiaire	Limitation à 1 subvention par an et par bénéficiaire	200 euros par m2 de toiture solarisée plafonnée à 40 000 euros
	Subvention pour aider aux travaux de créations d'ombrières photovoltaïques en injection totale intégrant le périmètre de la PMO du SYDEV	/	Limitation à 2 subventions par an et territoire d'EPCI (avec dérogation possible sur décision du Bureau syndical)	50% du montant de la structure porteuse de l'ombrière plafonnée à 40 000 euros
Accès au cadastre solaire	Mise à disposition d'un outil de calcul de potentiel solaire aux EPCI	/	Accès nécessaire au jumeau numérique	A la charge du SYDEV

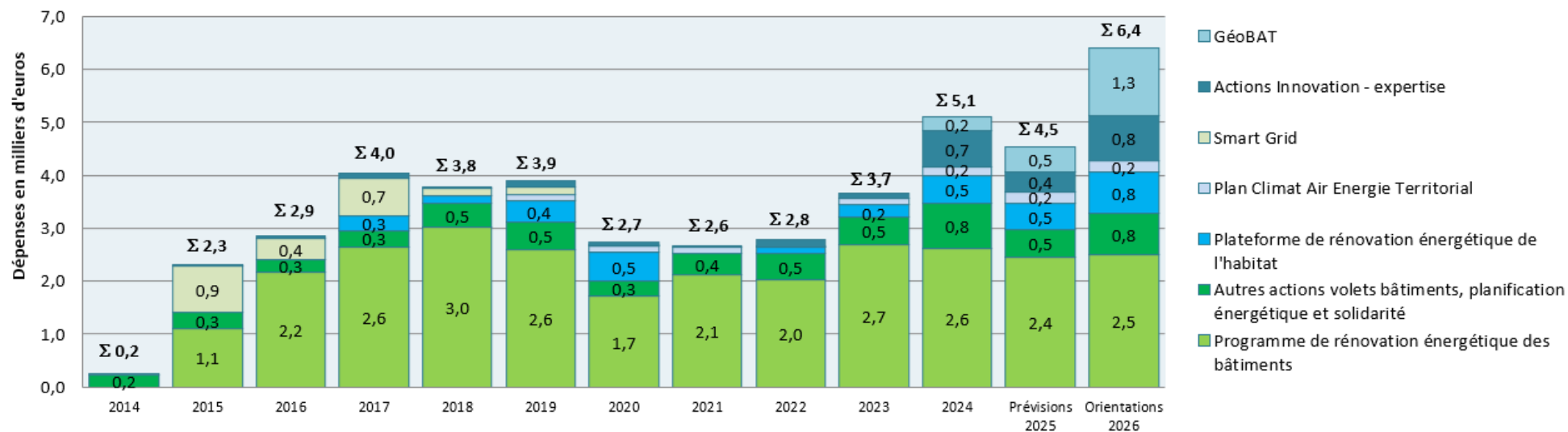
ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE : Vue synthétique pluriannuelle

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE



Données en millions d'euros courants

Evolution de l'activité Transition énergétique depuis 2014 (hors achat d'énergie pour l'éclairage public, Contrat chaleur renouvelable et régie de chaleur)





ACTIVITE MOBILITE DURABLE: Mobilité électrique

Orientations 2026 (HT)	
Dépenses	619 K€
Recettes	414 K€
Besoin	205 K€

Commentaires:

- Enveloppe prévisionnelle pour le renouvellement éventuel d'une borne de recharge rapide et de 4 bornes de recharge normale (73K€ HT)
- **Expérimentation de bornes dédiées aux recharges résidentielles** (installation de 10 bornes - 90K€ HT) suite notamment au recensement des besoins lancé en 2024 avec Kolektivolt sur le département
- Charges directes d'exploitation et de maintenance (455K€ HT)
- **Baisse des tarifs de recharge** pour les bornes rapides et les superchargeurs à partir du 1^{er} janvier 2026
- Poursuite de l'accompagnement des EPCI pour le lancement d'AMI IRVE et réflexion en cours sur le mode de portage et de gestion de cette compétence compte tenu du développement de l'offre privée sur le département

Rappel des évolutions de tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026 (votées lors du Comité Syndical du 27/11/2025)

Type d'utilisateurs	Type de borne	Tarifs à la recharge 2025	Tarifs à la recharge 2026
Non abonné	Borne de recharge normale	0,41 € TTC / kWh	
	Borne de recharge rapide	2 € par acte de charge + 0,59 € TTC / kWh	2 € par acte de charge + 0,50 € TTC / kWh
	Superchargeur	2 € par acte de charge + 0,72 € TTC / kWh	2 € par acte de charge + 0,59 € TTC / kWh



ACTIVITE MOBILITE DURABLE: Mobilité hydrogène

Orientations 2026 (HT)	
Dépenses	1 134 K€
Recettes	349 K€
Besoin	665 K€

Commentaires:

→ Budget de 120K€ pour faire face à d'éventuelles adaptations des stations suite à des évolutions règlementaires ou pour des besoins de gestion monétique

→ Charges de fonctionnement et d'exploitation (984K€), en hausse par rapport à 2025 compte tenu du renouvellement des marchés de maintenance et de la fourniture hydrogène

→ Recettes de fonctionnement (342K€) impactées à la baisse suite à l'arrêt du véhicule privé courant 2025 et **maintien les prix de vente pour les usagers** dont la valorisation et cession de certificats d'économie d'énergie TIRUERT (« *Taxe Incitative Relative à l'Utilisation d'Energie Renouvelable dans les Transports* ») pour un montant prévisionnel de 85k€



ACTIVITE MOBILITE DURABLE: Autres actions

Orientations 2026	
Dépenses	71 K€
Recettes	2 K€
Besoin	69 K€

Commentaires:

→ Subvention pour l'établissement de plans de mobilité simplifiés (30K€)

→ Subvention pour la réalisation d'audits de flottes captives et carburants alternatifs (12K€)

→ Révision du SDIRVE (24K€)

SATELLITES DU SYDEV: VENDEE ENERGIE



Vendée Energie va poursuivre en 2026 son développement d'unités de production renouvelables (*centrales solaires sur bâtiments, sur ombrières, au sol, parcs éoliens*) au plus près des territoires en s'associant avec l'ensemble des collectivités et les sociétés locales de production créées, pour investir ensemble dans la transition énergétique.

Fin novembre 2025, 16 sociétés ont été créées aux côtés des intercommunalités vendéennes ainsi que l'une aux côtés du Département de la Vendée et l'autre avec TRIVALIS pour développer sur leurs patrimoines respectifs des installations de production d'énergie renouvelable.

Orientations 2026	
Dépenses	6 500 K€
Recettes	1 231 K€
Besoin	5 269 K€

Commentaires:

→ Prévion **d'augmentation du capital** de Vendée Energie pour notamment permettre le financement du parc éolien de Loge Fougereuse : inscription d'une dépense de 6,5M€ pour le SYDEV appelée intégralement en 2026

→ Dividendes prévisionnels 2026 estimés à 1M€

→ Mise en place d'une **avance en compte courant d'associés** en septembre 2024 pour une durée de 7 ans. **Encours de tirage maximal de 6M€ atteint au 31/12/2025 sans perspective de remboursement avant 2027.** Intérêts prévisionnels 2026 de 231k€.

SATELLITES DU SYDEV: GIP VENDEE NUMERIQUE

Orientations 2026	
Dépenses	45 K€
Recettes	-
Besoin	45 K€

Commentaires:

→ Subvention animation label French Tech (35K€) aux côtés de la CCI, du Département de la Vendée et de Vendée Numérique

SATELLITES DU SYDEV: GIP GEO VENDEE :

Orientations 2026	
Dépenses	73 K€
Recettes	-
Besoin	73 K€

Commentaires:

→ Fonds de péréquation acquitté par les cinq membres fondateurs (*Département de la Vendée, Vendée Numérique, Vendée Eau, Trivalis, SYDEV*) de 14k€
 → Cotisation d'adhésion (10k€)
 → Offre de services : adhésion prévisionnelle aux blocs thématiques proposés (49 k€)

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS PERMANENTS ENTRE LE 31/12/2025 ET 31/12/2026

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

	Effectifs permanents	Commentaire
Effectifs réels au 31/12/2025	105	
Remplacements postes vacants au 31/12/2025	3	- 1 technicien(e) ICE au service Maintenance-Exploitation - 1 technicien(e) suivi des bases de données du SIG au service Maintenance-Exploitation - 1 assistant(e) comptable au Service Finances - Contrôle de Gestion
Postes créés en 2025 et non pourvus au 31/12/2025	3	- 2 chargé(e)s de la relation adhérents - 1 chargé(e) des affaires juridiques et l'administration générale au service Juridique
Nouveaux besoins liés aux activités fléchés sur des postes existants (transfert de postes entre activités)	2	- 1 chargé(e) de l'expertise réseau au service relations concessionnaires - 1 chargé(e) du contrôle de la facturation d'achat d'énergie au Pôle Services aux Territoires (financement par les membres du groupement d'achat à compter de 2027)
Nombres de postes permanent au 31/12/2025	113	Le DOB 2025 prévoyait 115 postes. L'écart de 2 postes provient: - du non-remplacement de 3 chargés d'affaires à la Direction Infrastructures lié à la baisse d'activité (2 au service conception + 1 au service réalisation) - de la création du poste de chargé de sécurité informatique (initialement prévu en contrat de projet)
Nouveau poste 2026	0	Pas de création de poste en 2026
Effectifs permanents prévisionnels au 31/12/2026	113	Dont 1 poste supprimé en 2027 à la suite d'un départ en retraite

Mutualisations externes: l'effectif permanent inclut 0,7 ETP mutualisé au profit de Vendée Energie et Vendée Numérique

EFFECTIFS NON PERMANENTS :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

	Masse salariale (en K€) et ETPt ⁽¹⁾			Commentaires
	Prévisions 2025	DOB 2026	Variation	
Surcroûts (SYDEV)	2,1 ETPt (86 K€)	3,2 ETPt (129 K€)	+1,1 ETPt (43 K€)	En 2026, 4 contrats dont : - 1 contrat en cours au 31/12/2025 prolongé sur toute l'année (1 ETP): technicien chargé des traitements de la donnée au Pôle Services aux Territoires (achat d'énergie) - 1 nouveau contrat de travail envisagé (1 ETP): 1 adjoint administratif au Service Finances Contrôle de Gestion - 1 ETP non affecté pour des missions imprévues (0,5 administratif et 0,5 technique) - Participation poste mutualisé Pôle Energie (Chargée de financements externes) pour 0,2 ETP
Remplacements	1,2ETPt (29 K€)	0,3 ETPt (10 K€)	-0,9 ETPt (-19 K€)	1 remplacement en cours au Service Réalisation
Contrats de projet	7,0 ETPt (353 K€) Dont 44% financé	8,1 ETPt (415 K€) Dont 40% financé pour 5 contrats	+1,1 ETPt (62 K€)	↘ 0,8 ETPt correspondant à la pérennisation en poste permanents de deux contrats courant 2025 : Chargé de mission Méthanisation et Chargée de Communication ↘ 1,8 ETPt correspondant à la fin de contrats de projets : ↘ 0,9 ETPt Chargée des affaires juridiques, ↘ 0,8 ETPt Coordinateur du Pôle Energie Pays de la Loire et missions pour le compte de la Direction ↗ 2,7 ETPt relatifs à des contrats déjà créés : - ↗ 0,5 ETP : 1 poste de technicien Energies renouvelables thermique (CCRT), financés à 100% - ↗ 0,7 ETP: 1 poste de technicien pour les établissements sociaux (MAPES,) financés à hauteur de 90% - ↗ 0,6 ETP 1 poste d'économe de flux, financé à hauteur 40% - ↗ 1 ETPt Chargé(e) de projet en contrôle interne et qualité comptable (non pourvu au 31/12/25) ↗ 1 ETPt correspondant un nouveau besoin 2026 : 1 poste de chargé de la commande publique et appui projets au service Juridique (SPASER)
Apprentis	1,7 ETPt (32 K€)	2,8 ETPt (53 K€)	+1,1 ETPt (+21,0 K€)	1 apprentissage en cours (prenant fin courant 2026) et 6 besoins identifiés pour septembre 2026 (Direction Transition Énergétique, Direction Infrastructures, Services Systèmes d'Informations, Ressources humaines et Communication)
Stagiaires	0,4 ETPt (3 K€)	1,3 ETPt (10 K€)	+0,9 ETPt (+7 K€)	Accueil de 2 stagiaires en 2026 (chaire CNAM, juridique)
Total	12,4ETPt (503 K€)	15,7 ETPt (617 K€)	+3,3 ETPt (+114 K€)	Le DOB 2025 prévoyait 17,1 ETPt d'effectif non permanent soit 709 K€ de masse salariale; la différence de 4,7 ETPt par rapport à la prévision 2025 s'explique principalement par les contrats de projet: le poste de Chargé de Sécurité Informatique converti en poste permanent et les délais de recrutement (3 arrivées entre juin et septembre 2025).

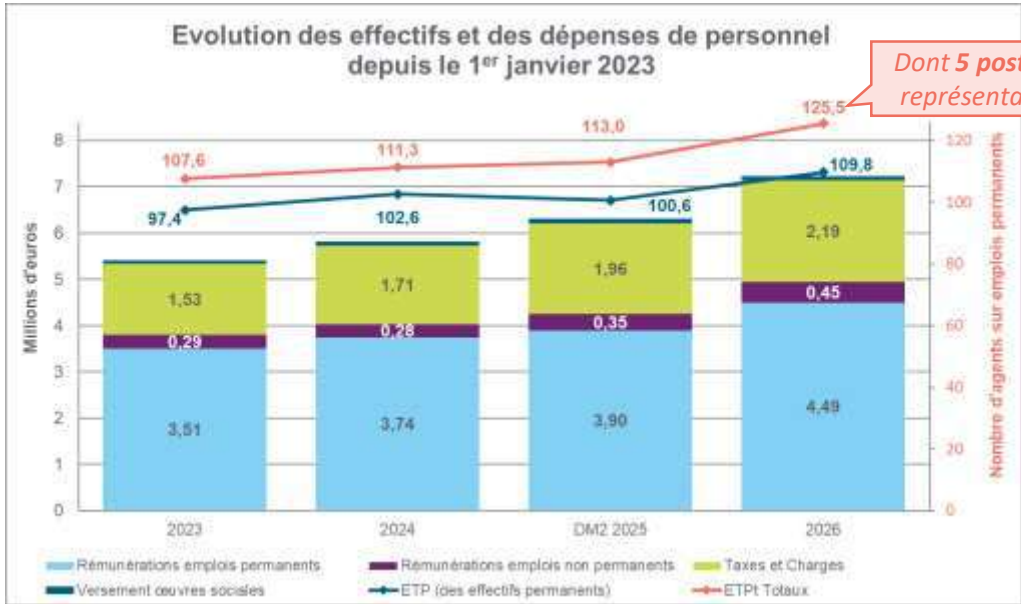
⁽¹⁾Equivalent temps plein travaillé

EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES PERSONNEL:

Données en milliers d'euros

	Réalisations 2024	Budget primitif 2025	Prévisions 2025	DOB 2026	Evolution Charges de personnel prévisions 2025/dob 2026
Charges de personnel	6 287	7 271	6 711	7 524	+12,1%
Atténuation de charges de personnel	-111	-70	-125	-71	
Mise à disposition de personnel	-130	-123	-126	-63	
Subventions*	-232	-231	-155	-167	
Total	5 814	6 847	6 305	7 222	
Variations N/N-1	+7,6%	+18,0% / réalisations 2024	+8,4% / réalisations 2024	+5,4% / BP 2025	+14,5% / prévisions ajustées 2025

* Retraitement des aides perçues de manière à les rattacher aux exercices des dépenses subventionnées



Commentaire:

Les prévisions ajustées pour 2025 sont inférieures de 10 points à celles du budget primitif 2025. Cette moindre mobilisation des crédits s'explique principalement par les mouvements de personnel avec des arrivées en cours d'année dont les effets en année pleine se ressentiront en 2026 et des postes non pourvus aux dates prévues.

Les orientations 2026 de 7,5 M€ sont supérieures de 14,5% aux prévisions ajustées de 2025 (et de +5,4% par rapport au budget primitif 2025).

EVOLUTION DES DEPENSES NETTES DE PERSONNEL ENTRE 2025 ET 2026

L'augmentation de +14,5% (6,6% hors impact mécanique de l'évolution des effectifs permanents) entre les prévisions 2025 ajustées et le budget primitif 2026 s'explique par les éléments structurels et conjoncturels suivants :

Facteurs structurels		Facteurs conjoncturels	
→ Cotisations retraite CNRACL (1)	+2,1%	→ Variation liée à l'évolution de l'effectif permanent (2)	+7,9%
→ Evolution des carrières et rémunérations 2026	+1,0%	→ Recours aux chargés de projet <i>(dont 40% financés par des subventions en 2026)</i>	+0,9%
→ Volet social	+0,1%	→ Recours aux surcroîts de travail, aux apprentis et aux stagiaires	+1,0%
→ Assurance du personnel	-0,2%	→ Variation des recettes (subventions) <i>Fin de la mutualisation d'un agent avec Vendée Numérique courant 2026</i>	1,7%
INCIDENCE TOTALE :	+3,0%	INCIDENCE TOTALE : INCIDENCE HORS VARIATION DE L'EFFECTIF PERMANENT:	+11,5% +3,6%

(1) Relèvement annuel de +3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL entre 2025 et 2028 (impact 2026 de +130 K€)	(2) Dont 5,7% correspondent à : - 3 ETPT liés à des créations de postes 2025: 2 chargé(e)s de la relation adhérent et 1 chargé(e) des affaires juridiques (+3,6%) - 1 ETPT lié à un nouveau besoin fléché sur un poste existant: chargé du contrôle de la facturation achat d'énergie (+0,9%) - 1 poste supprimé en 2027 à la suite d'un départ en retraite (1,2%)
--	--

AUTRES DEPENSES: COMMUNICATION

Orientations 2026	
Dépenses	749 K€
Recettes	143 K€
Besoin	606 K€

Commentaires :

→ Poursuite de la dynamique des **actions de communication courantes** visant à promouvoir le syndicat, ses actions et ses programmes ainsi que le déploiement de la marque employeur SYDEV

→ Accompagnement de l'**installation du nouveau mandat** en produisant notamment des supports pédagogiques et en menant des actions pour accompagner les délégués dans leur rôle d'élu au SYDEV

→ Lancement du nouveau **site internet** institutionnel et du nouveau portail **extranet** pour donner plus de visibilité et de lisibilité aux activités du SYDEV et aux services en ligne

→ Poursuite des actions de communication visant à **sensibiliser la population à la transition énergétique et écologique** au travers de « Vendée Transitions », média sous forme d'un site internet et de comptes sur les réseaux sociaux. Une réflexion sera menée pour sensibiliser le grand public sur l'eau, les déchets et l'énergie pendant la période estivale sur le littoral.

→ Poursuite du **partenariat avec le skipper vendéen Arnaud BOISSIERES** pour sensibiliser à la transition énergétique et accompagner la mobilité durable maritime

→ En matière d'évènements, le SYDEV organisera la **3^{ème} édition des Rencontres Vendéennes de l'énergie** dont l'objectif est de rassembler et fédérer les élus du SYDEV et parties prenantes de l'énergie pour partager sur les actions concrètes à mener collectivement pour répondre aux enjeux de transition énergétique du territoire.

AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT :

Orientations 2026	
Dépenses	2 401 K€
Recettes	5 K€
Besoin	2 397 K€

Commentaires:

- Report en 2026 des **travaux structurants au sein de l'atrium du bâtiment du SYDEV** (*création de planchers et de nouveaux espaces de travail*) et travaux complémentaires de réaménagement des espaces de travail existants (*murs, sols ...*) (2 085K€)
- Investissements informatiques (251K€)
- Renouvellement de matériel de transport (30K€ en dépenses et 3K€ de produits de cession)
- Achat de mobilier (15K€)
- Acquisition de matériels techniques (15K€)
- Autres dépenses (5K€)

AUTRES CHARGES :

Orientations 2026	
Dépenses	1 597 K€
Recettes	/
Besoin	1 597 K€

Commentaires:

- Logistique (555K€)
- Systèmes d'information (439K€) avec le renforcement des actions de cybersécurité, de nouveaux besoins applicatifs métiers...
- Juridique et administration générale (254K€)
- Ressources humaines (287K€)
- Autres postes (62K€)

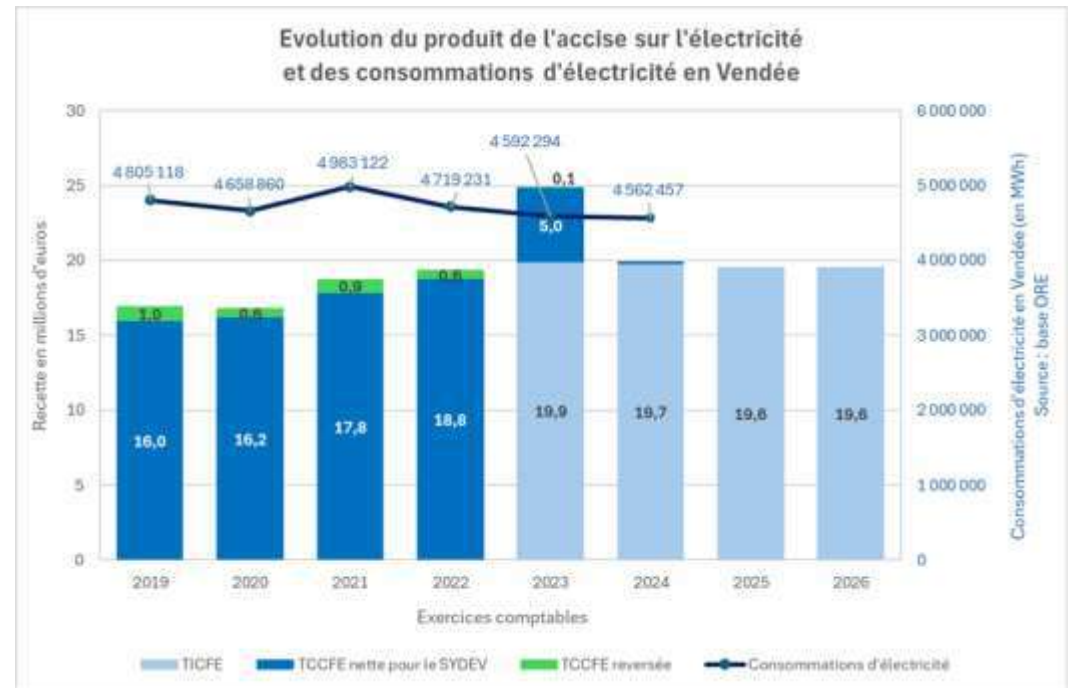
RECETTES: ACCISE SUR L'ELECTRICITE (TICFE)

Orientations 2026	
Recette	19,6 M€

Mode de calcul de la part communale de la TICFE

En 2023 → produit perçu en 2022 (augmenté de +1% pour les syndicats, l'Etat ne prélevant pas de frais de perception) x évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac

A partir de 2024 → produit N-1 x Evolution des quantités d'électricité consommées x Evolution de l'IPC hors tabac



Commentaires:

- En 2023, perception exceptionnelle de l'équivalent de 5 trimestres de taxes au lieu de 4 avec l'entrée de vigueur de la réforme nationale des accises sur l'électricité
- En 2024, la réduction des consommations sur le département, plus forte que l'augmentation des prix à la consommation pour les périodes de référence, entraîne une diminution du produit
- Ce phénomène se poursuit 2025 avec une diminution de -0,3M€ de la recette
- En 2026, le produit serait relativement stable par rapport à 2025

LES REDEVANCES DE CONCESSION

Orientations 2026	
Electricité	6 095 K€
Gaz	455 K€
Recette	6 550 K€

Commentaires:

Redevance 2026 en légère diminution par rapport à 2025 (-188K€ ; -2,8%) en lien avec la diminution de l'activité effacement de réseaux notamment *(base de calcul de la part R2 de la redevance électricité: mandatements N-2)*

LE FCTVA

Orientations 2026	
Investissement	2 865 K€
Fonctionnement	- K€
Recette	2 865 K€

Commentaires:

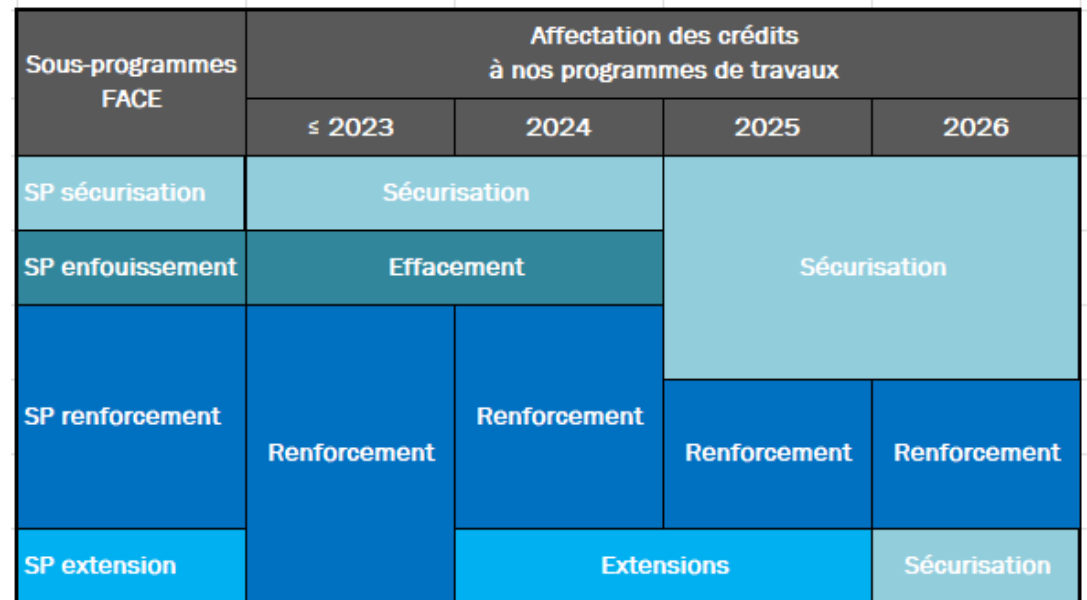
Produit en diminution de 1,3 M€ par rapport à 2025 compte tenu notamment de l'intégration dans les orientations 2026 des dispositions du PLF2026 réduisant l'assiette d'éligibilité au FCTVA.

La suppression des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie de l'assiette entraine pour le SYDEV une **perte de recette de 910k€ en 2026**

→ Hypothèse de relative stabilité des aides attribuées en 2026

→ **Modification de l'affectation des dotations** à nos programmes de travaux depuis 2024 : compte tenu de la **diminution du potentiel de renforcement de réseaux** depuis plusieurs années, utilisation des règles de fongibilité des crédits pour flécher une partie de la dotation renforcement en enfouissement et arrêt du fléchage historique de la dotation extensions en renforcements. **Utilisation des crédits du sous-programme enfouissement** (*multipliés par deux grâce à la fongibilité de l'enveloppe renforcement*) **pour le financement de travaux de sécurisations de réseaux** de manière à soutenir notre niveau d'activité et celui de nos entreprises

Recettes	4,0 M€
----------	--------

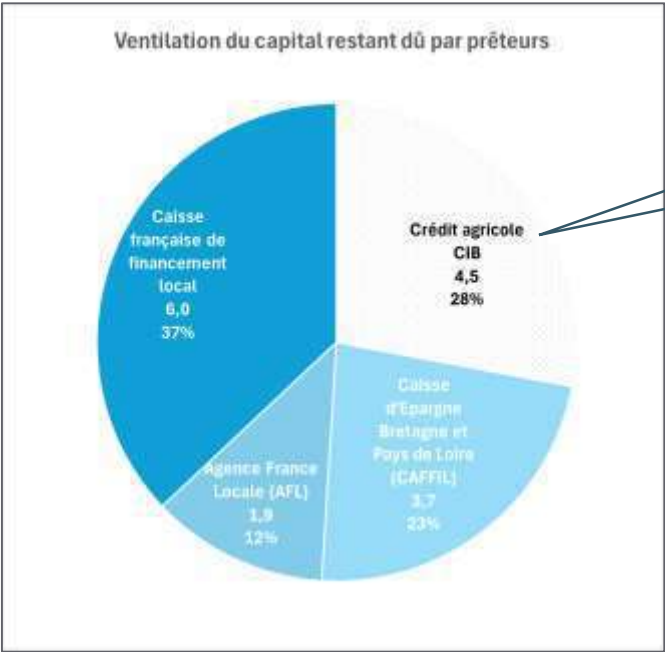


PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA DETTE AU 31/12/2025 :

Le capital restant dû au 31/12/2025 s'élève à 11,6 M€, compte tenu du remboursement anticipé temporaire d'un emprunt effectué à hauteur de 4,5 M€.

Les 6 contrats d'emprunts qui composent l'encours sont sans risque (*classement A1 de la charte Gissler*) :

Capital restant dû (CRD) théorique au 31/12/2025	Capital remboursé de manière temporaire par anticipation au 31/12/2025	Capital restant dû (CRD) réel au 31/12/2025	Taux d'intérêt moyen pondéré	Durée résiduelle moyenne pondérée	Nombre de contrats
16 093 422,44 €	4 500 000,00 €	11 593 422,44 €	0,91 %	19 ans et 2 mois	6



Le CRD Crédit Agricole CIB correspond à l'emprunt CP0511 remboursé par anticipation de manière temporaire

Type	CRD au 31/12/2025 (Montant en euros)	% du CRD
Fixe	16 093 422,44 €	100,00%
Variable	0,00 €	0,00%
TOTAL	16 093 422,44 €	100,0%

Le dernier emprunt a été contractualisé début avril 2022

LISTE DES EMPRUNTS ET BILAN DES REMBOURSEMENTS ANTICIPES TEMPORAIRES

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Réf. banque	Prêteur	Taux	Année de réalisation	Montant initial (en euros)	CRD théorique au 31/12/2025	Remb. temporaire par anticipation	CRD réel au 31/12/2025	Durée résiduelle
5255830	Caisse d'Epargne	Taux fixe à 1,61%	2018	5 000 000	3 704 672,44		3 704 672,44	18,32
CP0511	CA CIB	Taux fixe à 1,00%	2019	6 000 000	4 500 000,00	4 500 000,00	-	19,55
1823	AFL	Taux fixe à 0,26%	2021	525 000	288 750,00		288 750,00	6,47
1825	AFL	Taux fixe à 0,89%	2021	2 000 000	1 640 000,00		1 640 000,00	21,48
MON540013E UR	CAFFIL	Taux fixe à 0,89%	2021	2 000 000	1 660 000,00		1 660 000,00	21,68
MON542801E UR	CAFFIL	Taux fixe à 1,32%	2022	5 000 000	4 300 000,00		4 300 000,00	22,43
TOTAL				20 525 000	16 093 422,44	4 500 000,00	11 593 422,44	

Bilan du remboursement anticipé temporaire de l'emprunt (n°CP0511):

	2025
Intérêts prévus au tableau d'amortissement	47 145,00 €
Intérêts acquittés par le SYDEV	1 160,00 €
Economie réalisée sur l'exercice	45 984,99 €

Le remboursement anticipé partiel a permis d'économiser près de 46k€ d'intérêts en 2025 et 53k€ depuis 2024.

DETTE GARANTIE PAR LE SYDEV :

Montants en euros

Bénéficiaires	CRD au 31/12/2025	Annuités prévisionnelles 2026 garanties	Nombre de contrats garantis (au 31/12/25)	Durée de vie résiduelle maximum (au 31/12/25)	Commentaire
Vendée Numérique	33 048 002,02	3 031 115,29	6	19 ans	Garantie du SYDEV à hauteur de 40% des emprunts souscrits, conformément à ses droits statutaires
Parc Eolien de la Plaine de la Minée (groupe Vendée Energie)	12 000 000,00	912 144,97	1	20 ans	Tirage de la tranche A du projet de 12M€ avant le 31/12/2025 Tirage d'une tranche B conditionnelle à hauteur de 3,8M€ en 2027
Vendée Eolien (groupe Vendée Energie)	1 305 902,52	169 635,04	1	8 ans	Ex « Eoliennes du Paisilier »
TOTAL	46 353 904,53	4 112 895,30	8		

VISION SYNTHETIQUE DU DOB 2026 - Budget principal (opérations réelles)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Données en millions d'euros				DEPENSES		RECETTES		Solde 2025	Solde 2026
				TOTAL 2025	DOB 2026	TOTAL 2025	DOB 2026		
REPORTS ET RESULTATS				44,40	0,00	46,57	0,00	2,16	0,00
ACTIVITES RESEAUX				57,47	50,73	41,82	36,33	-15,65	-14,41
	Activité électricité			32,28	26,88	26,65	22,38	-5,63	-4,50
	Activité relations concessionnaires - Expertise			0,08	0,07	0,00	0,00	-0,08	-0,07
	Activité éclairage			25,11	23,78	15,17	13,94	-9,94	-9,84
TRANSITION ENERGETIQUE				13,81	15,24	9,49	9,45	-4,31	-5,79
	Planification énergétique territoriale			0,79	1,27	0,02	0,06	-0,76	-1,21
	Contrat Chaleur renouvelable (CCR)			2,63	2,34	2,63	2,34	0,00	0,00
	Services énergétiques et solidarité			9,56	10,57	6,84	7,03	-2,72	-3,54
	Réseaux de chaleur urbain (<i>dotation initiale</i>)			0,50	0,22	0,00	0,02	-0,50	-0,19
	Innovation - Expertise			0,33	0,85	0,00	0,00	-0,33	-0,85
MOBILITE DURABLE				1,53	1,82	0,67	0,77	-0,87	-1,06
	Mobilité électrique			0,50	0,62	0,45	0,41	-0,04	-0,20
	Mobilité hydrogène			1,01	1,13	0,22	0,35	-0,79	-0,78
	Autres actions			0,03	0,07	0,00	0,00	-0,03	-0,07
SATELLITES DU SYDEV				3,29	6,62	0,81	1,23	-2,48	-5,39
	Vendée Energie			2,76	6,50	0,81	1,23	-1,95	-5,27
	Vendée Numérique			0,41	0,05	0,00	0,00	-0,41	-0,05
	Géo Vendée			0,09	0,07	0,00	0,00	-0,09	-0,07
	Agence France Locale			0,02	0,00	0,00	0,00	-0,02	0,00
AUTRES POSTES				10,82	14,01	32,80	31,09	21,98	17,07
EMPRUNT				0,84	3,84	0,00	13,40	-0,84	9,57
	Nouvel emprunt			0,84	0,84	0,00	6,14	-0,84	5,31
	Gestion active de la dette et de la trésorerie			0,00	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00
	Retirage emprunt remboursé temporairement			0,00	0,00	0,00	4,26	0,00	4,26
TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES				132,16	92,26	132,16	92,26	0,00	0,00
Total IB hors reports et résultats				87,76	92,26	85,59	92,26		0,00

Orientations 2026 : opérations réelles de 92,3 M€ comprenant notamment:

- l'augmentation de capital de Vendée énergie (6,5M€)
- Les travaux réalisés sur le bâtiment pour 2,1M€,
- L'avance remboursable au nouveau budget annexe chaleur renouvelable de 0,2M€,
- L'absence de FCTVA de fonctionnement, telle qu'annoncée dans le PLF2026 (-0,9M€)

Le besoin d'emprunt s'élèverait donc à 10,4 M€, dont:

- Le retraitage intégral de l'emprunt remboursé par anticipation de manière temporaire à hauteur de 4,26M€ (taux fixe de 1%)
- Et un nouvel emprunt de 6,1M€

Cette enveloppe d'emprunt pourrait cependant être revue à la baisse si :

- Les mesures du PLF2026 impactant le FCTVA ne sont finalement pas mises en œuvre,
- L'augmentation de capital de Vendée Energie est finalement échelonnée sur plusieurs exercices comptables

VISION SYNTHETIQUE DU DOB 2026 - SYDEV'Chaleur (opérations réelles)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Orientations 2026 opérations réelles de 1,3M€ comprenant notamment:

- L'enclenchement du remboursement de la dotation initiale vers le budget principal par trentièmes,
- Les crédits de paiement de l'AP-CP ouverte pour la construction du réseau de chaleur de Talmont-Saint-Hilaire (0,85M€) ainsi que les premiers crédits d'exploitation compte tenu de la mise en service du réseau programmée pour le 1^{er} septembre 2026
- L'inscription de premières dépenses pour les projets qui se dessinent sur les communes de Mortagne-sur-Sèvre et Montaigu-Vendée suite aux transferts de compétence au SYDEV (0,23M€)
- Une enveloppe de crédits de 0,17M€ pour de nouveaux projets (non identifiés à ce jour)

	DEPENSES		RECETTES		Solde 2025	Solde 2026
	TOTAL 2025	DOB 2026	TOTAL 2025	DOB 2026		
Données en millions d'euros						
REPORTS ET RESULTATS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
DOTATION INTIALE	0.00	16.67	500.00	0.00	500.00	-16.67
RCU TALMONT-SAINT-HILAIRE	200.00	883.00	0.00	1083.00	-200.00	200.00
RCU MORTAGNE-SUR-SEVRE	0.00	116.00	0.00	56.00	0.00	-60.00
RCU MONTAIGU-VENDEE	0.00	116.00	0.00	56.00	0.00	-60.00
AUTRES PROJETS	300.00	168.33	0.00	105.00	-300.00	-63.33
TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	500.00	1300.00	500.00	1300.00	0.00	0.00

- *Mise à jour des règles
financières de participation
aux travaux et actions du
SYDEV
(à partir du 1^{er} janvier 2026)*

MISE A JOUR DES REGLES FINANCIERES DE PARTICIPATION AUX TRAVAUX ET ACTIONS DU SYDEV

Sur la proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

1. **Accepter les nouvelles règles de financement** des activités du SYDEV telles que proposées et présentées à l'occasion des orientations budgétaires 2026 et ceci, conformément au guide financier joint à la convocation, et acter de leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026,
2. Donner tout pouvoir au bureau syndical pour réduire les participations des adhérents pour les dossiers concernés par une aide exceptionnelle attribuée au SYDEV par une entité publique,
3. Accepter les modalités de détermination de l'assiette des participations ainsi que leurs dates d'exigibilité conformément au guide financier,
4. Accepter les quatre annexes suivantes :
 - règlement d'attribution des subventions relatives à l'embellissement des postes de transformation de distribution publique d'électricité (*annexe 1 du guide financier 2026*)
 - règlement des aides relatives aux actions en faveur de la transition énergétique (*annexe 2 du guide financier 2026*)
 - règlement des aides relatives aux actions de communication (*annexe 3 du guide financier 2026*)
 - règlement de mise à disposition d'un feu vert-récompense mobile (*annexe 4 du guide financier 2026*)

Autres points

- *financiers*

AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (investissement)

BUDGET PRINCIPAL

N° et intitulé de l'autorisation de programme	Autorisations de programme		Crédits de paiement			
	Ajustement proposé	Montant total ajusté		< 2025	2025	>2025
201722 PCRS ET GEOLOCALISATION DES RESEAUX EP	/	5 014 255,50	Ajustement	/	-125 000,00	+125 000,00
			Total ajusté	4 330 545,92	558 709,58	125 000,00
202010 DISTRIBUTION D'HYDROGENE VERT	/	6 023 614,52	Ajustement	/	-98 000,00	+98 000,00
			Total ajusté	5 913 034,52	12 580,00	98 000,00
202140 PROG. D'AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	/	15 000 000,00	Ajustement	/	-404 869,00	404 869,00
			Total ajusté	5 041 504,32	6 843 782,20	3 114 713,48
202501 ELECTRICITE 2025	+691 000,00	31 161 254,22	Ajustement	/	+691 000,00	/
			Total ajusté	81 754,22	31 079 500,00	/
202520 ECLAIRAGE 2025	+30 000,00	17 321 934,78	Ajustement	/	+30 000,00	/
			Total ajusté	86 934,78	17 235 000,00	/
AUTRES PROGRAMMES	/	281 056 435,29	Total	207 409 915,09	26 196 520,20	47 450 000,00
TOTAL AUTORISATIONS DE PROGRAMME	+721 000,00	355 577 494,31	Ajustement	/	+93 131,00	+627 869,00
			Nouveaux CP	222 863 688,85	81 926 091,98	50 787 713,48

AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENT (fonctionnement)

BUDGET PRINCIPAL

N° et intitulé de l'autorisation d'engagement	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement			
	Ajustement proposé	Montant total ajusté		< 2025	2025	> 2025
201830 MISE EN OEUVRE DES PCAET		1 431 000,00	Ajustement	/	-9 000,00	+9 000,00
			Total ajusté	359 293,15	270 000,00	801 706,85
202132 FONCTIONNEMENT DES PTREH		1 373 541,87	Ajustement	/	/	/
			Total ajusté	548 825,06	824 716,81	/
202432 PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES PACTES TERRITORIAUX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT	+1 165 000,00	5 250 000,00	Ajustement	/	/	+1 165 000,00
			Total ajusté	/	/	5 250 000,00
TOTAL AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	+1 165 000,00	8 054 541,87	Ajustement	/	-9 000,00	+1 174 000,00
			Nouveaux CP	908 118,21	1 094 716,81	6 051 706,85

AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT (investissement)

BUDGET RATTACHE SYDEV'CHALEUR

N° et intitulé de l'autorisation de programme	Autorisations de programme		Crédits de paiement			
	Ajustement proposé	Montant total ajusté		< 2025	2025	>2025
2501 RCU Talmont-Saint-Hilaire	/	1 050 000,00	Ajustement	-300 000,00	+300 000,00	/
			Total ajusté	200 000,00	850 000,00	/
TOTAL AUTORISATIONS DE PROGRAMME	/	1 050 000,00	Ajustement	-300 000,00	+300 000,00	
			Nouveaux CP	200 000,00	850 000,00	

SUBVENTIONS 2025 (investissement)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Subventions d'investissement	Réelles	Ordre	Cumul
Votes antérieurs (crédits 2025 et restes à réaliser)	14 956 881,22	4 645 396,59	19 602 277,81
Ajustements proposés :			0,00
Gestion déléguée du fonds chaleur de l'ADEME	-1 172 983,53		-1 172 983,53
Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics	-404 869,00		-404 869,00
Accompagnement projets autoconsommation (AMO, renforcement de charpente et études de structure)	-40 438,72		-40 438,72
Subvention études de faisabilité détaillée projets de méthanisation	-37 932,16		-37 932,16
Subv. Simulations thermiques dynamiques, audits et études EnR	-32 385,00		-32 385,00
Subventions opérations innovantes	-27 000,00		-27 000,00
Subventions objets connectés (IoT)	-25 000,00		-25 000,00
Gestion Technique des Bâtiments publics (GTB)	-14 085,97		-14 085,97
Schémas directeurs EnR	-10 000,00		-10 000,00
Subventions en nature pour l'équilibre des opérations pour compte de tiers (travaux d'éclairage pour les EPCI n'ayant pas transféré la compétence éclairage, de communications électroniques pour le compte d'Orange et les prestations accessoires)		-272 027,31	-272 027,31
Total	-1 764 694,38	-272 027,31	-2 036 721,69
Nouveaux Cumuls 2025*	13 192 186,84	4 373 369,28	17 565 556,12

* Dont 6,8 millions d'euros pour le programme de rénovation énergétique des bâtiments publics (comprenant les attributions 2025 et les reports antérieurs) et 5,5M€ de subventions dans le cadre de la gestion déléguée du contrat chaleur renouvelable de l'ADEME

SUBVENTIONS 2025 (fonctionnement)

Subventions de fonctionnement	Réelles
Votes antérieurs (crédits 2025 et restes à réaliser)	2 233 500,97
Ajustements proposés :	
Accompagnement élaboration des contrats d'exploitation	-68 000,00
Partenariats divers	-61 500,00
Campagne de communication grand public en lien avec les PCAET	-52 313,50
Accompagnement projets EnR sensibles	-36 000,00
Animations grand public et scolaires	-35 207,00
Elaboration de plans de mobilité simplifiés	-30 000,00
Adaptation des documents d'urbanisme aux enjeux air-énergie-climat	-30 000,00
Accompagnement mise en œuvre démarche TES (Transistion énergétique et sociétale)	-30 000,00
Solidarité et précarité	-14 376,60
Mise en œuvre des PCAET (report crédits de paiement ultérieurs)	-9 000,00
Emergence de projets citoyens	-6 000,00
Coopération internationale ou solidaire	-5 000,00
Embellissement des postes de transformation	-2 333,41
Total	-379 730,51
Nouveaux Cumuls *	1 853 770,46

* Dont **0,82 M€ de subventions de fonctionnement des PTREH** (plateformes de rénovation énergétique de l'habitat), **0,3M€ pour les subventions d'aide à la mise en œuvre des PCAET**

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Exercice	Réf. du titre	Tiers	Objet du titre	Motif d'admission en non-valeur	Montants en euros	Imputation
2021	2618	COLLACHOT Davy	Dossier L.RA.194.20.015 – Candélabre accidenté LES SABLES D'OLONNE	Procès- verbal de carence	1 315,29	6541
MONTANT TOTAL DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2025					1 315,29	

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est ainsi invité à délibérer sur :
 – L’admission en non-valeur de produits irrécouvrables d’un montant de 1 315,29 euros.

DECISION MODIFICATIVE n°2/2025 - Budget principal

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Données en euros	Dépenses	Recettes	Solde
Reports et résultats et ajustement des prog. antérieurs	576 652,12	500 393,93	-76 258,19
Ajustement des crédits 2025	-13 839 311,11	-13 763 052,92	-13 839 311,11
Activité électricité et relations concessionnaires	1 208 232,59	228 051,60	-980 180,99
Activité éclairage	-23 870,58	540 167,55	564 038,13
Sous-total Activités réseaux	1 184 362,01	768 219,15	-416 142,86
Planification énergétique territoriale	-281 639,66	-55 537,75	226 101,91
Gestion déléguée du fonds chaleur de l'ADEME	-1 155 175,99	-1 179 638,24	-24 462,25
Services énergétiques et solidarité	-1 597 586,17	-278 054,10	1 319 532,07
Innovation - expertise	-119 082,72	0,00	119 082,72
Sous-total Transition énergétique	-3 153 484,54	-1 513 230,09	1 640 254,45
Mobilité électrique	-150 000,00	-1 608,00	148 392,00
Mobilité hydrogène	-138 739,50	-94 593,32	44 146,18
Autres actions	-66 000,00	-2 400,00	63 600,00
Sous-total Mobilité durable	-354 739,50	-98 601,32	256 138,18
Vendée Energie	-5 500 000,00	-5 854 552,09	-354 552,09
Vendée Numérique	1 000,00	0,00	-1 000,00
Géo Vendée	51 500,50	0,00	-51 500,50
Sous-total Satellites du SYDEV	-5 447 499,50	-5 854 552,09	-407 052,59
Travaux sur programme ultérieur	0,00	-270 000,00	-270 000,00
Communication	-114 231,58	-1 044,80	113 186,78
Autres postes d'investissement	-2 044 696,24	179,43	2 044 875,67
FCTVA		0,69	0,69
Produits et services du domaine		70 059,84	70 059,84
Accise sur l'électricité (ex-TICFE)		110 000,00	110 000,00
Autres postes de fonctionnement	-909 021,76	-24 300,58	884 721,18
Autres postes	-3 067 949,58	-115 105,42	2 952 844,16
Gestion active de la dette et de la trésorerie	-3 000 000,00	-3 000 000,00	0,00
Emprunt	0,00	-3 949 783,15	-3 949 783,15
Sous-total emprunts	-3 000 000,00	-6 949 783,15	-3 949 783,15
Sous-total opérations réelles	-13 262 658,99	-13 262 658,99	0,00
Opérations d'ordre	-26 652 373,52	-26 652 373,52	0
TOTAL DM2/2025	-39 915 032,51	-39 915 032,51	0,00

PROJET DE DM2 de -13,3M€ en opérations réelles (-39,9M€ au total), comprenant notamment :

- Le report ultérieur des trois postes suivants :
 - l'augmentation de capital de Vendée Energie (5,5M€ - 2025→2026)
 - Le remboursement par Vendée Energie de l'avance en compte courant d'associé qui lui a été consentie (6M€ - 2025→2027)
 - L'engagement des travaux sur le bâtiment du SYDEV (2M€ - 2025→2026)

- Et les principaux ajustements suivants :
 - ↗ 1,2M€ des travaux d'électricité
 - ↘ 1,2M€ des subventions du contrat chaleur renouvelable de l'ADEME
 - ↘ 2,0M€ des actions Transition énergétique (dont -0,8M€ GEOBat et -0,4M€ Programme réno)
 - ↘ 0,4M€ des actions mobilité durable
 - ↘ 0,9M€ de dépenses de fonctionnement (-0,6M€ au 012, -0,3M€ Charges à caractère général)

Ces ajustements entraînent la suppression des crédits inscrits pour la souscription d'un nouvel emprunt en 2025.

DECISION MODIFICATIVE n°2/2025

Budget rattaché SYDEV'Chaleur

Envoyé en préfecture le 18/12/2025 **GUIBERT**
Reçu en préfecture le 18/12/2025 **S²LO**
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Données en euros

	Dépenses	Recettes	Solde
Opération d'équipement n°2501 RCU Talmont-Saint-Hilaire	-300 000,00	0,00	300 000,00
Chapitre 23 - Travaux en cours	300 000,00	0,00	-300 000,00
Sous-total opérations réelles	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
TOTAL DM2/2025	0,00	0,00	0,00

PROJET DE DM2 consistant à virer 300 000 euros de l'AP/CP n°2501 – RCU Talmont-Saint-Hilaire vers le chapitre 23 sur l'exercice 2025.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est ainsi invité à délibérer pour :

- Approuver la décision modificative n°2/2025 du budget rattaché « SYDEV'Chaleur » ,
- Autoriser Monsieur le Président à procéder à des facturations entre le budget principal et le budget rattaché « SYDEV'Chaleur » (*charges de personnel, frais d'études, charges de fonctionnement...*).

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2026

Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants indiqués ci-dessous avant le vote du budget primitif 2026 :

Affectation des crédits		Montant (en euros)
Dépenses d'investissement	BUDGET PRINCIPAL	
	Remboursement de participations (chap. 13)	100 000 euros
	Immobilisations incorporelles (chap. 20)	250 000 euros
	Immobilisations corporelles (chap. 21)	60 000 euros
	Immobilisations en cours (chap. 23)	200 000 euros
	Opérations pour compte de tiers (4581261)	100 000 euros
	Opérations pour compte de tiers (4581262)	100 000 euros
	Opérations pour compte de tiers (4581263)	100 000 euros
Dépenses à caractère pluriannuel	BUDGET PRINCIPAL	
	PCRS et géolocalisation des réseaux éclairage (n°201722)	250 000,00 euros
	Distribution d'hydrogène (n°202010)	20 000,00 euros
	Electricité 2026 (n°202601)	10 000 000,00 euros
	Eclairage 2026 (n°202620)	5 000 000,00 euros
	Programme d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics (n°202140)	1 000 000,00 euros
	Mise en œuvre des PCAET (n°201830)	100 000,00 euros
	Participation au financement des pactes territoriaux pour la rénovation énergétique de l'habitat – PTREH (n°202432)	200 000,00 euros
	BUDGET RATTACHE « SYDEV'CHALEUR »	
	RCU Talmont-Saint-Hilaire (n°2501)	300 000,00 euros

RENOUVELLEMENT DE LA CARTE ACHAT COMME MODALITE D'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS

Le SYDEV procède régulièrement à des petits achats auprès de fournisseurs et utilise la carte achat depuis 2016 afin de simplifier les modalités de commande et de paiement.

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de divers fournisseurs des commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat constitue une modalité d'exécution des marchés publics, tant pour la commande que pour le paiement.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- D'autoriser la poursuite de l'utilisation de la carte achat,
- De fixer le montant plafond global annuel de règlements à 30 000 euros,
- D'autoriser Monsieur le Président à nommer, par arrêté, un ou plusieurs porteurs de carte,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents contractuels entre le SYDEV et le ou les établissements bancaires retenu(s) ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération



Synthèse des Orientations Budgétaires 2026

Comité Syndical du 16 décembre 2025

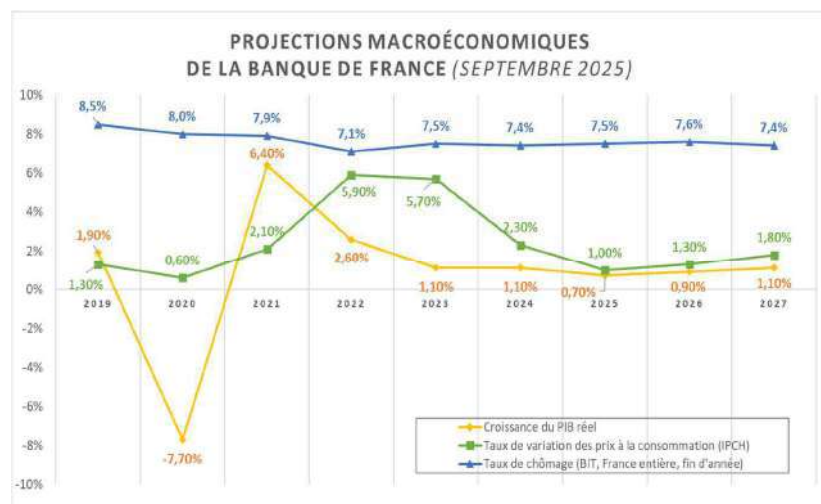
SYDev

Rapporteur: M. Manuel GUIBERT

CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance s'établirait à 0,7%. Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0,9% en 2026 et 1,1% en 2027, tirée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années. Les prévisions de croissance 2026 et 2027 sont la résultante d'un contexte national très incertain et d'hypothèses sur l'environnement international moins favorables, du fait notamment d'un taux de change de l'euro et d'un prix du pétrole plus élevés, ainsi que d'une moindre demande externe.

Après 2,3% en moyenne annuelle en 2024, l'inflation totale se maintiendrait au-dessous des 2% sur tout l'horizon de projection et resterait une des plus faibles de la zone euro.



Elle baisserait fortement à 1,0% en 2025, en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services, puis atteindrait respectivement 1,3% et 1,8% en 2026 et en 2027. L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décroissance pour atteindre 1,7% en 2025, puis 1,6% en 2026 et en 2027. La progression des salaires étant supérieure à celle des prix, la hausse du pouvoir d'achat de la masse salariale d'environ 1% par an soutiendrait progressivement la reprise de la consommation des ménages.

Le taux de chômage resterait proche de son niveau actuel de 7,5%.

CONJONCTURE DU SECTEUR DU LOGEMENT

Evolution du nombre d'autorisations et de mises en chantiers de logements en Vendée depuis le 1er janvier 2001



	Autorisations		Mises en chantier	
	Cumul sur les 12 derniers mois	Evolution par rapport aux 12 mois précédents (en%)	Cumul sur les 12 derniers mois	Evolution par rapport aux 12 mois précédents (en%)
Vendée	7 700	40,9%	5 500	21,7%
Loire-Atlantique	9 500	27,2%	7 200	4,8%
Maine-et-Loire	5 400	15,6%	4 400	-6,9%
Mayenne	1 200	-10,0%	1 200	26,3%
Sarthe	2 200	65,1%	1 600	-15,7%
Pays de la Loire	26 000	28,1%	19 800	4,9%
France	376 100	12,0%	274 500	5,5%

En Vendée, sur les 12 derniers mois, le nombre de permis autorisés a augmenté de **+40,9%** (au-delà de la moyenne régionale de 28,1% et nationale de +12,0%).

Sur les 12 derniers mois, les mises en chantier accélèrent de **+21,7%** en Vendée (+4,9% pour la région des Pays de la Loire et +5,5% au national).

CONTEXTE POUR LES COLLECTIVITES

En 2024, les collectivités ont confirmé la croissance continue de l'investissement observée depuis 2021. Ces niveaux historiques ont été financés à 29% par une épargne nette en repli, conséquence d'un effet de ciseaux particulièrement marqué. L'inflation, pourtant en ralentissement en 2024, a continué à produire avec décalage ses effets en raison de la structure des dépenses des collectivités. Les recettes ont quant à elles cumulé ralentissement des dotations et des recettes fiscales. Le financement a surtout été complété par un important recours à l'emprunt qui a atteint près de 27 milliards d'euros et a représenté 34% du financement des investissements. Le prélèvement sur la trésorerie a également été soutenu à hauteur de 3 milliards d'euros, réparti quasiment pour moitié entre le bloc communal et les départements.

En 2025, l'investissement devrait poursuivre sa hausse de fin de mandat mais uniquement au sein du bloc communal, les départements et les régions diminuant leurs efforts compte tenu de leurs contraintes financières. L'épargne nette devrait financer, comme en 2024, près d'un tiers de l'investissement. Celle-ci devrait toutefois être en légère hausse sous l'effet de la reprise des DMTO et de la maîtrise des charges à caractère général qui, après plusieurs années de croissance soutenue devraient accuser un très fort ralentissement voire une légère baisse. Les autres recettes fiscales sont atones (gel des fractions de TVA, revalorisation faible des bases) et seront pour la première année ponctionnées au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO). Le besoin de financement devait rester à un niveau important ce qui est assez classique en année préélectorale et sera comblé par un recours à l'emprunt encore fort et un prélèvement sur la trésorerie du bloc communal.

Une nouvelle fois, au vu du contexte politique national singulier et particulièrement incertain, les collectivités n'ont pas encore une pleine visibilité sur le niveau de leurs contributions au redressement des finances publiques nationales et les mesures finalement retenues dans la loi de finances pour 2026 qui impacteront leurs budgets.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Les orientations budgétaires 2026 intègrent :

- **les travaux réalisés par les commissions techniques** réunies pour formuler des propositions :
- **d'actions et d'orientations** budgétaires dans un **contexte de sobriété énergétique** renforcée et dans la continuité des programmes engagés l'an passé,
 - **d'évolution des règles financières** fixant les modalités de financement des travaux et actions du syndicat à partir du 1^{er} janvier prochain
- validées par les membres de la commission administration-finances et du Bureau syndical réunis le 4 décembre 2025

et ce, **dans le respect des enjeux de la mandature** :

Renforcer la proximité avec les adhérents

Favoriser les partenariats pour développer la recherche et l'innovation

Dynamiser la transition énergétique au sein des territoires

S'assurer d'un fonctionnement efficient

Comité Syndical du 16 décembre 2025

SYDEV

ACTIVITE ELECTRICITE :

Evolution de l'activité électricité depuis 2013

Données en millions d'euros courants TTC



Commentaires:

- **Prévision de 15M€ de travaux d'extensions de réseaux**
- **Programmation de 8M€ de travaux d'effacements de réseaux** compte tenu du contexte de renouvellement des mandats locaux. Proposition de mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2026 de nouvelles règles financières bonifiées.
- **Diminution notable du programme de renforcement des réseaux** compte tenu de la baisse des départs mal alimentés détectés
- **Maintien d'un fort niveau de travaux de sécurisations** estimé à 4M€ pour 2026 suite à la modification de l'affectation des crédits en provenance du FACE
- **Poursuite de la géolocalisation des réseaux ICE** initiée en 2025 (0,7M€)

Orientations 2026

Dépenses	27,0 M€ HT*
Recettes	22,4 M€
Besoin	4,6 M€

* Correspondant à 31,7 M€ TTC

Comité Syndical du 16 décembre 2025

SYDEV



ACTIVITE ELECTRICITE: règles financières 2026



Projet	Nature de l'intervention	Participation du demandeur 2025	Participation du demandeur 2026
Effacement en agglomération	Réseau électrique	50% du coût HT y compris maîtrise d'œuvre	40% du coût HT y compris maîtrise d'œuvre
Renforcement Sécurisation Effacement Programme Article 8	Communications électroniques avec mutualisation de la RODP opérateurs	65% du coût TTC y compris maîtrise d'œuvre	50% du coût TTC y compris maîtrise d'œuvre

Commentaires : Maintien des règles financières 2025 pour les travaux de réseaux électriques dans le cadre des effacements hors agglomération. Pas de revalorisation des forfaits de branchements.

Projet	Révision annuelle	Tarif de location 2025	Tarif de location 2026
Location de fourreaux SYDEV auprès d'opérateurs ou de collectivités dans le cadre de conventions (enfouissements coordonnés ou mise à disposition d'ICE)	Tarif révisé annuellement sur l'évolution de l'indice TP01 (indice général relatif aux travaux publics)	$P_{2025} = 0,730$ euros/ml	$P_{2026} = 0,737$ euros/ml

Comité Syndical du 16 décembre 2025

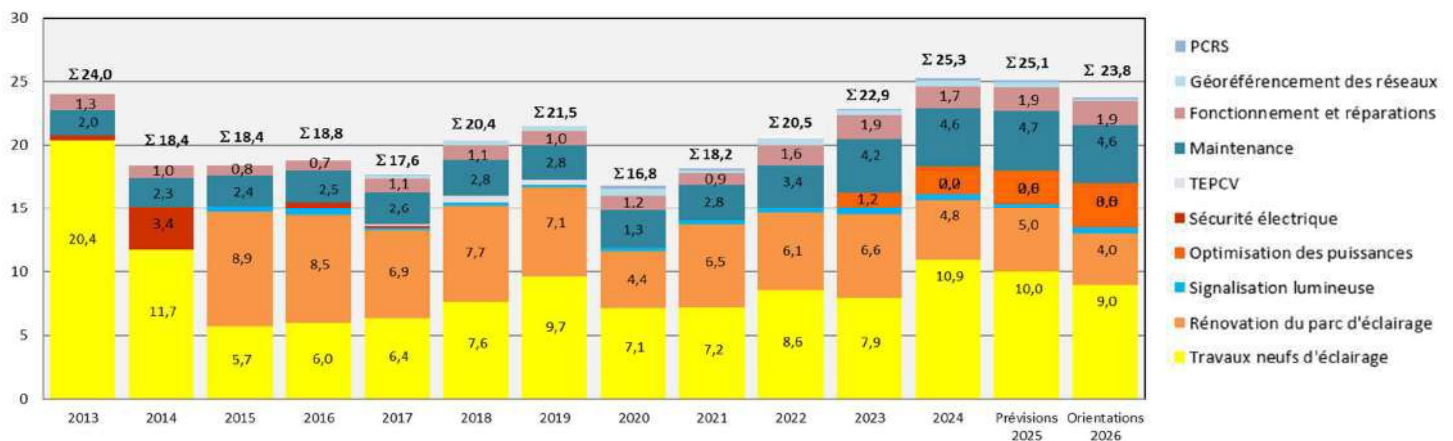


Rapporteur: M. Gérard TENAUD

ACTIVITE ECLAIRAGE ET SIGNALISATION LUMINEUSE :

Evolution de l'activité éclairage depuis 2013

Données en millions d'euros courants TTC



Commentaires:

- Maintien du dynamisme des programmes de travaux neufs (9M€) et de rénovation (4M€) du parc d'éclairage
- Poursuite des actions d'optimisation des puissances pour réduire les consommations d'énergie du parc d'éclairage public avec la suppression des boules et l'anticipation du remplacement des boules 2B (3M€) bénéficiant du Fonds Vert, le retrofit LED (0,5M€) ainsi que le relamping LED intégré à la maintenance éclairage dont la plus-value financière est intégralement prise en charge par le SYDEV (0,8M€/an)
- Poursuite des programmes de géolocalisation des réseaux et de constitution du PCRS (pour un montant de 0,4M€ en 2026)
- Impact de la prévision de la suppression du FCTVA de fonctionnement :-0,9M€ de recettes/an*

Orientations 2026

Dépenses	23,8 M€
Recettes	13,9 M€
Besoin	9,8 M€

Comité Syndical du 16 décembre 2025

* suppression de l'éligibilité des dépenses d'entretien de la voirie inscrite au PLF2026





Préconisations de la commission Infrastructures, validées par la commission membres du Bureau Syndical :

- Pas de revalorisation du montant des forfaits de maintenance par rapport à 2025
- Création d'un nouveau forfait de contrôle annuel des installations d'éclairage des terrains de sport

Projet	Nature de l'intervention	Participation du demandeur 2025	Participation du demandeur 2026
Maintenance éclairage visites préventives	Forfait 3 visites annuelles non LED	16,20 euros	
	Forfait 3 visites annuelles LED	12,40 euros	
	Forfait visite supplémentaire	1,58 euro	
	Forfait 1 visite non LED ou LED sous garantie	5,19 euros	
Maintenance éclairage visites préventives « grandes villes »	Forfait 3 visites annuelles non LED	22,80 euros	
	Forfait 3 visites annuelles LED	16,10 euros	
	Forfait visite supplémentaire	2,21 euros	
	Forfait 1 visite non LED ou LED sous garantie	5,19 euros	
Contrôle de l'éclairage des infrastructures sportives	Forfait de contrôle de l'éclairage des installations sportives	/	240,00 euros TTC par terrain et par an

Commentaire : le SYDEV prend à sa charge 100% de la plus value des dépenses de maintenance liées au relamping LED (environ 0,8M€/an pendant 6 ans)

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE : Planification énergétique territoriale

Orientations 2026	
Dépenses	1 269 K€
Recettes	60 K€
Besoin	1 209 K€

Commentaires:

→ **PTREH⁽¹⁾**: mise en œuvre des pactes territoriaux au 01/01/2025 avec une refonte de l'accompagnement du SYDEV sur la période 2025-2029 avec le vote d'une AE/CP de 4,1M€. Compte tenu du désengagement partiel national, proposition de réviser les règles financières du SYDEV afin de maintenir les dynamiques territoriales, soutenir les EPCI dans une période instable et mobiliser efficacement le budget voté. Crédit de paiement 2026 prévisionnel de 785 K€

→ **PCAET⁽²⁾**: poursuite de l'accompagnement par le SYDEV (227K€) sous forme de subventions (*chargé(e)s de missions PCAET, schémas directeurs*), outil de suivi, accompagnement pour la transcription des enjeux air énergie climat dans les PLUi

→ **Méthanisation**: poursuite des subventions pour les études de gisement et de faisabilité (90K€), mise en œuvre de la charte départementale

→ **Démarche TES (transition énergétique et sociétale)**: accompagnement pour l'animation des territoires vendéens engagés dans la démarche (60K€) en complément du soutien apporté au collège TES

→ **Animations et sensibilisation des scolaires** : subvention pour les territoires qui engagent des actions auprès des scolaires (30K€)

→ **Subventions opérations innovantes** (18K€), aide à l'émergence de projets citoyens (6K€), accompagnement des territoires pour des projets EnR sensibles (12K€)

→ **Partenariats divers** (62K€)

⁽¹⁾ Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat ⁽²⁾ Plan Climat Air Énergie Territorial

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE: Volet habitat (PTREH) – Proposition de règles financières 2026

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Projet	Critère	Aide du SYDEV 2025			
	Catégories EPCI par nombre de résidences principales (RP) privées (1)	Volet Dynamique Territoriale	Volet info-conseils	Volet Bonus solaire	Volet accompagnement
Soutien aux Espaces Conseil France Rénov'	RP ≤ 5 000 (2 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 2 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à <u>12 000 €</u> (au lieu de 8 000 €)	FORFAIT 5 000 €	FORFAIT ANNUEL par palier en nombre d'accompagnements des rénovations énergétiques selon catégorie de revenus (nombre de logements faisant l'objet d'une décision d'attribution de l'Anah dans le cadre de « Ma prime Rénov parcours accompagné ») :
	5 001 ≤ RP ≤ 15 000 (10 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 4 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à <u>22 500 €</u> (au lieu de 15 000 €)	FORFAIT 5 000 €	Très Modeste & Modeste : 1 à 20 acc = forfait 500 € 21 à 40 acc = forfait 1 000 € > 40 acc = forfait 2 000 €
	15 001 ≤ RP ≤ 30 000 (7 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 6 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à <u>37 500 €</u> (au lieu de 25 000 €)	FORFAIT 5 000 €	Inter. & Sup : 1 à 10 acc = forfait 5 000 € 11 à 20 acc = forfait 10 000 € >20 acc = forfait 20 000 € (au lieu des paliers 1-20;21-40;>40)
	RP ≥ 30 001 (1 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 10 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à <u>75 000 €</u> (au lieu de 50 000 €)	FORFAIT 5 000 €	

Commentaire: AE/CP de 4,1M€ votée par le SYDEV pour la période 2025-2029 sur la base d'objectifs d'accompagnement ambitieux. Suite au « stop and go » de l'aide « Ma prime rénov-parcours accompagné » avec des conditions d'éligibilité recentrées, proposition de revoir les modalités d'accompagnement du SYDEV pour les volets « info-conseils » et « accompagnement ». **En conséquence, l'engagement financier maximum contractuel du SYDEV, sur la base des objectifs initiaux déclarés, serait alors majoré de +1,1M€ sur la période portant l'AE/CP à 5,2M€ avec néanmoins une perspective de concrétisation estimée à 4,6M€.**

Comité Syndical du 16 décembre 2025

(1) Données INSEE en vigueur au 01/01/2024



Rapporteur: M. Loïc PERON

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE : Aménagement et exploitation de réseaux de distribution et/ou de production de chaleur ou de froid – Régie « SYDEV'Chaleur »

Orientations 2026 Budget annexe rattaché « SYDEV'Chaleur »	
Dépenses	1 300 K€ HT
Recettes	1 300 K€ HT
Besoin	0 K€ HT

Orientations 2026 Budget principal	
Dépenses	215 K€
Recettes	21 K€
Besoin	194 K€

Commentaires:

→ **Dotation initiale** : début du remboursement par trentièmes de la dotation initiale de 500k€ effectuée depuis le budget principal afin d'amorcer l'activité de la régie SYDEV'Chaleur (17k€/an)

→ **RCU Talmont-Saint-Hilaire** (AE/CP totale de 1,05M€) : poursuite des travaux sur le 1^{er} semestre 2026 avec une mise en service de l'installation en juin 2025 puis un début d'exploitation au 1^{er} septembre 2026.

Mise en œuvre d'une avance remboursable de 215k€ depuis le budget principal consentie sans intérêts pour financer, sur 20 ans, le reste à charge d'investissement du projet après perception des droits de raccordement en provenance des abonnés et du fonds chaleur de l'ADEME

→ **Transfert de compétence de la commune de Montaigu-Vendée** : inscription d'une enveloppe pour engager des premières dépenses sur l'exercice 2026 (116 k€)

→ **Transfert de compétence de la commune de Mortagne-sur-Sèvre** : inscription d'une enveloppe pour engager des premières dépenses sur l'exercice 2026 (116 k€)

→ **Etudes et dépenses diverses** pour des projets complémentaires non identifiés à ce jour (163k€)

Comité Syndical du 16 décembre 2025



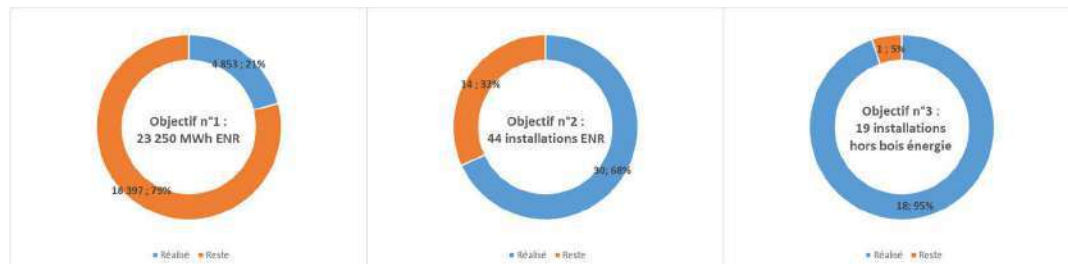
Projet	Nature de l'intervention	Règle financière 2025	Règle financière 2026
Audits techniques et financiers d'installations existantes	Préalablement au transfert de compétence ou lors de l'établissement du procès verbal de transfert	/	50% SYDEV – 50% Commune
Modalités de prise en charge des frais engagés en cas d'arrêt du projet (ingénierie interne et externe)	En cas d'accord des parties pour l'arrêt du projet	/	50% SYDEV – 50% Commune de l'ensemble des frais engagés
	Lorsque la responsabilité est imputable à l'une des parties	/	80 % SYDEV si l'arrêt lui est imputable 20 % SYDEV si l'arrêt est imputable à la commune

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE : Planification énergétique – Gestion déléguée du Contrat Chaleur Renouvelable de l'ADEME

Depuis 2022, le SYDEV assure la gestion déléguée des aides du fonds chaleur de l'ADEME à destination des collectivités et des entreprises vendéennes.

Dans le cadre du CCR (*Contrat Chaleur Renouvelable*), le SYDEV et ses partenaires proposent un accompagnement technique et financier pour le développement d'installations de chaleur renouvelable (*bois, géothermie, solaire thermique ou récupération de chaleur fatale*).

Etat des lieux des objectifs et des engagements financiers du contrat chaleur renouvelable n°3 (2025-2028):



Orientations 2026

Dépenses 2 340 K€

Recettes 2 340 K€*

Besoin 0 K€*

Commentaire: le contrat signé entre l'ADEME et le SYDEV prévoit une autorisation d'engagement cible de 13,8M€, dont 3,4M€ pour 2025. Au cours de l'année 2025, l'ADEME a revu l'enveloppe à la baisse, réduisant celle-ci à 2,4M€ (soit -1M€) en raison de contraintes budgétaires nationales. L'enveloppe 2025 attribuée à la Vendée est donc entièrement consommée et 0,6M€ de demandes d'aides déposées en 2025 doivent désormais attendre la nouvelle enveloppe 2026, consommant d'ores et déjà des crédits de l'an prochain qui ne semblent pas s'orienter à la hausse.

* Hors rémunération versée par l'ADEME de 85K€ en 2026 (valorisée en ressources humaines)

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE

Services énergétiques et solidarité – Volet solidarité et lutte contre la précarité énergétique

Rapporteur: M. Loïc PERON

Orientations 2026	
Dépenses	105 K€
Recettes	40 K€
Besoin	65 K€

Commentaires:

- Réalisation d'audits de précarité énergétique pour 80K€ (*diagnostics énergétiques à domicile réalisés par l'association ELISE pour les ménages reconnus en situation de précarité énergétique*)
- Achat de fournitures et de petits matériels (1K€)
- Soutien aux actions de prévention et de repérage pour lutter contre la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité (24K€)
- Perception de 40k€ de recettes relatives aux programmes SLIME des agglomérations de la Roche-sur-Yon et des Sables-d'Olonne

Rapporteur: M. Jean-Michel ROUILLE

Services énergétiques et solidarité – Volet achat d'énergie

Orientations 2026	
Dépenses	6 270 K€
Recettes	6 200 K€
Besoin	70 K€

Commentaires:

- **Fourniture d'électricité pour l'éclairage public**: 6,2 M€ en dépenses et en recettes
- Inscription d'une dépense de 70K€ pour une prestation ou un assistant à maîtrise d'ouvrage pour des prestations d'**optimisations tarifaires** et/ou **stratégie d'achat**
- **Mise en place, au 1^{er} janvier 2027, d'une nouvelle convention de groupement d'achat d'énergie** avec des services élargis et de nouvelles modalités financières

Rapporteur: M. Jean-Michel ROUILLE

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE :

Services énergétiques et solidarité – Volet bâtiments

Orientations 2026	
Dépenses	4 191 K€
Recettes	790 K€
Besoin	3 401 K€

Commentaires:

- **Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics** : près de 80% de l'autorisation de programme de 15 M€ votée sur le mandat est réalisée ou engagée au 31/12/2025. Montant maintenu à 2,5M€ en 2026 compte tenu du contexte local en intégrant le lancement de deux appels à manifestations d'intérêt pour la **rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments publics** et à l'intégration de **matériaux biosourcés**
- Poursuite des **audits énergétiques**, des **simulations thermiques dynamiques (STD)**, du **conseil en énergies renouvelables** et de réalisation de **relevés techniques** (347K€)
- Poursuite de l'accompagnement pour l'optimisation de **l'exploitation et de la maintenance des bâtiments publics**, avec le maintien de l'aide du SYDEV pour les installations de gestion technique des bâtiments (GTB), la mise à disposition d'outils de suivi des consommations énergétiques, l'aide à l'élaboration de contrat d'exploitation et l'aide au financement des postes d'économies de flux (410K€)
- Poursuite du **programme « GEOBat » pour la Gestion Énergétique Optimisée des Bâtiments publics** afin de réaliser, pour le compte des adhérents, de petits travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics **intégrant désormais la rénovation des chaudières fioul ou gaz propane** : réalisation prévisionnelle de 10 projets en 2026 pour une enveloppe de travaux de 800K€ et 481K€ d'avance remboursable. Au 31/12/2025, 6 projets ont été conventionnés avec les adhérents.

TRANSITION ENERGETIQUE:

Volet bâtiments – Proposition de règles financières 2026

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le 18/12/2025
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Projet	Nature de l'intervention	Aide du SYDEV 2025	Aide du SYDEV 2026
AMI Biosourcés	AMO Biosourcés pour accompagner les communes et EPCI dans un programme de travaux intégrant des matériaux biosourcés adaptés aux bâtiments (respect du label bâtiment biosourcé) Programme 2026	/	80% plafonnée à 15 000 euros dans la limite des crédits budgétaires
AAP Eclairage intérieur	Subvention pour la rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments (définition du besoin avec le SYDEV)	/	30% plafonnée à 15 000 euros dans la limite des crédits budgétaires

Comité Syndical du 16 décembre 2025



TRANSITION ENERGETIQUE:

Volet bâtiments – Proposition de règles financières 2026

Rapporteur: M. Jean-Michel ROUILLE

Projet	Nature de l'intervention	Aide du SYDEV 2025	Aide du SYDEV 2026
GEOBat : Gestion Energétique Optimisée des Bâtiments publics	Subvention pour financer la réalisation de petits travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (études et travaux) <i>Aide limitée à 2 projets par an par bénéficiaire</i>	30% plafonnée à 80 000 euros par projet dans la limite des crédits budgétaires avec un reste à charge minimal de 40% pour le bénéficiaire avec possibilité : - d'une avance remboursable à titre gracieux sur une période de 6 ans maximum et si le reste à charge final du bénéficiaire est > à 25 000 euros OU - d'une majoration de la subvention de 5 points En cas d'abandon du projet par l'adhérent avant la phase travaux, prise en charge à 100% par l'adhérent des coûts exposés par le SYDEV	Identique à 2025 en intégrant les travaux de suppression des chaudières fioul / gaz propane au dispositif sous réserve que ces travaux ne relèvent pas d'un projet de rénovation globale identifiée et d'un projet de réseau de chaleur urbain <u>Critères financiers</u> : aucune subvention et avance remboursable par le SYDEV si la chaudière mise en place est inéligible au contrat chaleur renouvelable de l'ADEME <i>Pour rappel : en cas de fortes demandes, des critères de priorisation existent</i>
Economes de flux	Subvention pour accompagner le financement d'un poste d'économe de flux	30% plafonnée à 9 000 euros par an sur 3 ans par EPCI dans la limite des crédits inscrits au budget (aide non cumulable avec un autre financement : ACTEE, ADEME...)	Elargissement du dispositif aux communes 30% plafonnée à 9 000 euros par an sur 3 ans par bénéficiaire (commune et EPCI) dans la limite des crédits inscrits au budget (aide non cumulable avec un autre financement : ACTEE, ADEME...)

Comité Syndical du 16 décembre 2025



ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE

Activité innovation - expertise

Orientations 2026	
Dépenses	846 K€
Recettes	- K€
Besoin	846 K€

Commentaires:

- **Bâtiments connectés**: maintien de l'aide au financement d'objets connectés (25K€), développements informatiques (36k€) et dépenses diverses en lien avec les projets PhARRe, Smart Talmont... (25k€)
- **Services numériques**: poursuite du projet TERA (« TERritoire Agile ») sur la météo vendéenne de l'énergie (30k€), mise en place du volet prospectif du cadastre solaire (35k€) et développements informatiques divers (18k€)
- Accompagnement pour le **développement de l'autoconsommation collective et individuelle** avec la mise en place d'une **nouvelle aide pour soutenir le déploiement d'ombrières photovoltaïques (400 k€)**, la poursuite du soutien aux études de structure et de renforcement de charpentes / toitures (120 k€) et pour les AMO (15k€) ainsi que 30k€ d'outils de gestion et de supervision dans le cadre de la mission de PMO⁽¹⁾ du SYDEV
- Lancement d'études relatives au **stockage de l'énergie** (50k€)
- Enveloppes non affectées pour des prestations, études ou accompagnements divers (53K€)

⁽¹⁾ Personne Morale Organisatrice

Rapporteur: M. Cyrille GUIBERT

TRANSITION ENERGETIQUE:

Accompagnement solaire – Proposition de règles financières 2026

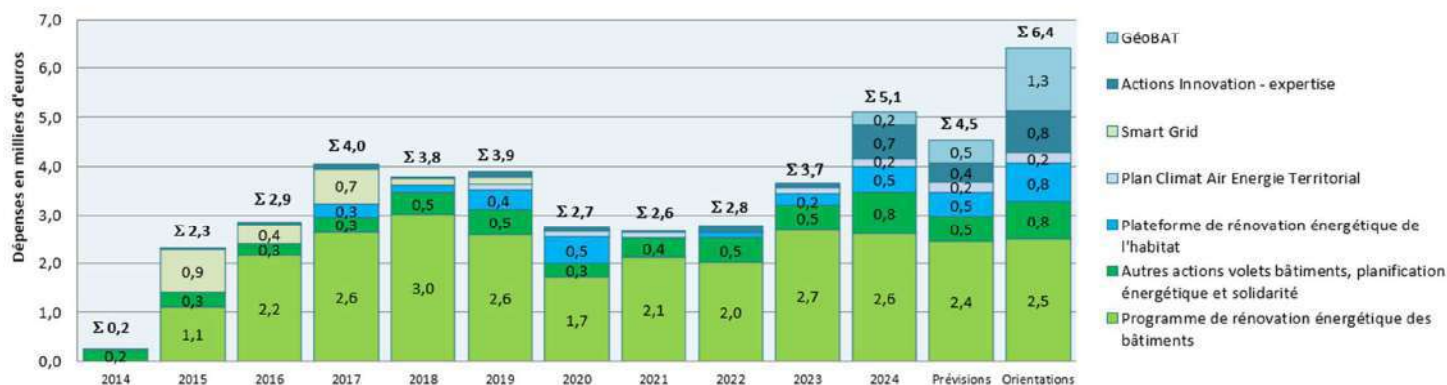
Projet	Nature de l'intervention	Aide du SYDEV 2025	Observations	Aide du SYDEV 2026
Autoconsommation photovoltaïque	Subvention pour aider au renforcement de charpente et à la réfection de toiture	100 euros par m2 de toiture solarisée plafonnée à 20 000 euros et dans la limitation d'une subvention par an et par bénéficiaire	Limitation à 1 subvention par an et par bénéficiaire	200 euros par m2 de toiture solarisée plafonnée à 40 000 euros
	Subvention pour aider aux travaux de créations d'ombrières photovoltaïques en injection totale intégrant le périmètre de la PMO du SYDEV	/	Limitation à 2 subventions par an et territoire d'EPCI (avec dérogation possible sur décision du Bureau syndical)	50% du montant de la structure porteuse de l'ombrière plafonnée à 40 000 euros
Accès au cadastre solaire	Mise à disposition d'un outil de calcul de potentiel solaire aux EPCI	/	Accès nécessaire au jumeau numérique	A la charge du SYDEV

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE

Vue synthétique pluriannuelle

Données en millions d'euros courants

Evolution de l'activité Transition énergétique depuis 2014 (hors achat d'énergie pour l'éclairage public, Contrat chaleur renouvelable et régie de chaleur)



Comité Syndical du 16 décembre 2025



21

Rapporteur: M. Hugo FRANCOIS

ACTIVITE MOBILITE DURABLE: Mobilité électrique

Commentaires:

- Enveloppe prévisionnelle pour le renouvellement éventuel d'une borne de recharge rapide et de 4 bornes de recharge normale (73K€ HT)
- **Expérimentation de bornes dédiées aux recharges résidentielles** (installation de 10 bornes - 90K€ HT) suite notamment au recensement des besoins lancé en 2024 avec Kolektivolt sur le département
- Charges directes d'exploitation et de maintenance (455K€ HT)
- **Baisse des tarifs de recharge** pour les bornes rapides et les superchargeurs à partir du 1^{er} janvier 2026
- Poursuite de l'accompagnement des EPCI pour le lancement d'AMI IRVE et réflexion en cours sur le mode de portage et de gestion de cette compétence compte tenu du développement de l'offre privée sur le département

Rappel des évolutions de tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026 (votées lors du Comité Syndical du 27/11/2025)

Type d'utilisateurs	Type de borne	Tarifs à la recharge 2025	Tarifs à la recharge 2026
Non abonné	Borne de recharge normale	0,41 € TTC / kWh	
	Borne de recharge rapide	2 € par acte de charge + 0,59 € TTC / kWh	2 € par acte de charge + 0,50 € TTC / kWh
	Superchargeur	2 € par acte de charge + 0,72 € TTC / kWh	2 € par acte de charge + 0,59 € TTC / kWh

Comité Syndical du 16 décembre 2025



22

ACTIVITE MOBILITE DURABLE: Mobilité

Orientations 2026 (HT)	
Dépenses	1 134 K€
Recettes	349 K€
Besoin	665 K€

Commentaires:

→ Budget de 120K€ pour faire face à d'éventuelles adaptations des stations suite à des évolutions réglementaires ou pour des besoins de gestion monétique

→ Charges de fonctionnement et d'exploitation (984K€), en hausse par rapport à 2025 compte tenu du renouvellement des marchés de maintenance et de la fourniture hydrogène

→ Recettes de fonctionnement (342K€) impactées à la baisse suite à l'arrêt du véhicule privé courant 2025 et **maintien les prix de vente pour les usagers** dont la valorisation et cession de certificats d'économie d'énergie TIRUERT (« Taxe Incitative Relative à l'Utilisation d'Énergie Renouvelable dans les Transports ») pour un montant prévisionnel de 85k€

ACTIVITE MOBILITE DURABLE: Autres actions

Orientations 2026	
Dépenses	71 K€
Recettes	2 K€
Besoin	69 K€

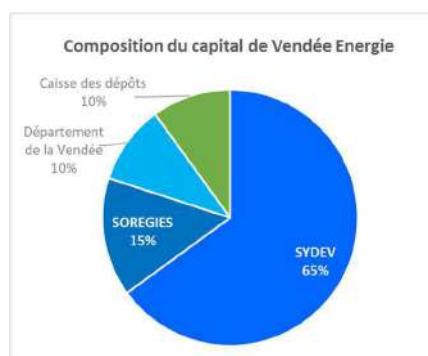
Commentaires:

→ Subvention pour l'établissement de plans de mobilité simplifiés (30K€)

→ Subvention pour la réalisation d'audits de flottes captives et carburants alternatifs (12K€)

→ Révision du SDIRVE (24K€)

SATELLITES DU SYDEV: VENDEE ENERGIE



Vendée Energie va poursuivre en 2026 son développement d'unités de production renouvelables (centrales solaires sur bâtiments, sur ombrières, au sol, parcs éoliens) au plus près des territoires en s'associant avec l'ensemble des collectivités et les sociétés locales de production créées, pour investir ensemble dans la transition énergétique.

Fin novembre 2025, 16 sociétés ont été créées aux côtés des intercommunalités vendéennes ainsi que l'une aux côtés du Département de la Vendée et l'autre avec TRIVALIS pour développer sur leurs patrimoines respectifs des installations de production d'énergie renouvelable.

Orientations 2026	
Dépenses	6 500 K€
Recettes	1 231 K€
Besoin	5 269 K€

Commentaires:

→ Prévision **d'augmentation du capital** de Vendée Energie pour notamment permettre le financement du parc éolien de Loge Fougereuse : inscription d'une dépense de 6,5M€ pour le SYDEV appelée intégralement en 2026

→ Dividendes prévisionnels 2026 estimés à 1M€

→ Mise en place d'une **avance en compte courant d'associés** en septembre 2024 pour une durée de 7 ans. **Encours de tirage maximal de 6M€ atteint au 31/12/2025 sans perspective de remboursement avant 2027.** Intérêts prévisionnels 2026 de 231k€.

SATELLITES DU SYDEV: GIP VENDEE NUMERIQUE

Orientations 2026	
Dépenses	45 K€
Recettes	-
Besoin	45 K€

Commentaires:

→ Subvention animation label French Tech (35K€) aux côtés de la CCI, du Département de la Vendée et de Vendée Numérique

SATELLITES DU SYDEV: GIP GEO VENDEE :

Orientations 2026	
Dépenses	73 K€
Recettes	-
Besoin	73 K€

Commentaires:

→ Fonds de péréquation acquitté par les cinq membres fondateurs (*Département de la Vendée, Vendée Numérique, Vendée Eau, Trivalis, SYDEV*) de 14k€

→ Cotisation d'adhésion (10k€)

→ Offre de services : adhésion prévisionnelle aux blocs thématiques proposés (49 k€)

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS PERMANENTS ENTRE LE 31/12/2025 ET 31/12/2026

Rapporteur: M. Manuel GUIBERT

	Effectifs permanents	Commentaire
Effectifs réels au 31/12/2025	105	
Remplacements postes vacants au 31/12/2025	3	- 1 technicien(e) ICE au service Maintenance-Exploitation - 1 technicien(e) suivi des bases de données du SIG au service Maintenance-Exploitation - 1 assistant(e) comptable au Service Finances - Contrôle de Gestion
Postes créés en 2025 et non pourvus au 31/12/2025	3	- 2 chargé(e)s de la relation adhérents - 1 chargé(e) des affaires juridiques et l'administration générale au service Juridique
Nouveaux besoins liés aux activités fléchés sur des postes existants (<i>transfert de postes entre activités</i>)	2	- 1 chargé(e) de l'expertise réseau au service relations concessionnaires - 1 chargé(e) du contrôle de la facturation d'achat d'énergie au Pôle Services aux Territoires (<i>financement par les membres du groupement d'achat à compter de 2027</i>)
Nombres de postes permanent au 31/12/2025	113	<i>Le DOB 2025 prévoyait 115 postes. L'écart de 2 postes provient:</i> - du non-remplacement de 3 chargés d'affaires à la Direction Infrastructures lié à la baisse d'activité (2 au service conception + 1 au service réalisation) - de la création du poste de chargé de sécurité informatique (<i>initialement prévu en contrat de projet</i>)
Nouveau poste 2026	0	Pas de création de poste en 2026
Effectifs permanents prévisionnels au 31/12/2026	113	Dont 1 poste supprimé en 2027 à la suite d'un départ en retraite

Mutualisations externes: l'effectif permanent inclut 0,7 ETP mutualisé au profit de Vendée Energie et Vendée Numérique

EFFECTIFS NON PERMANENTS :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Rapporteur M. Manuel GUIBERT
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

	Masse salariale (en K€) et ETP ⁽¹⁾			
	Prévisions 2025	DOB 2026	Variation	
Surcroûts (SYDEV)	2,1 ETPt (86 K€)	3,2 ETPt (129 K€)	+1,1 ETPt (43 K€)	En 2026, 4 contrats dont: - 1 contrat en cours au 31/12/2025 prolongé sur toute l'année (1 ETP): technicien chargé des traitements de la donnée au Pôle Services aux Territoires (achat d'énergie) - 1 nouveau contrat de travail envisagé (1 ETP): 1 adjoint administratif au Service Finances Contrôle de Gestion - 1 ETP non affecté pour des missions imprévues (0,5 administratif et 0,5 technique) - Participation poste mutualisé Pôle Energie (Chargée de financements externes) pour 0,2 ETP
Remplacements	1,2ETPt (29 K€)	0,3 ETPt (10 K€)	-0,9 ETPt (-19 K€)	1 remplacement en cours au Service Réalisation
Contrats de projet	7,0 ETPt (353 K€) Dont 44% financé	8,1 ETPt (415 K€) Dont 40% financé pour 5 contrats	+1,1 ETPt (62 K€)	↘ 0,8 ETPt correspondant à la pérennisation en poste permanents de deux contrats courant 2025: Chargé de mission Méthanisation et Chargée de Communication ↘ 1,8 ETPt correspondant à la fin de contrats de projets: ↘ 0,9 ETPt Chargée des affaires juridiques, ↘ 0,8 ETPt Coordinateur du Pôle Energie Pays de la Loire et missions pour le compte de la Direction ↗ 2,7 ETPt relatifs à des contrats déjà créés : - ↗ 0,5 ETP : 1 poste de technicien Energies renouvelables thermique (CCRT), financés à 100% - ↗ 0,7 ETP: 1 poste de technicien pour les établissements sociaux (MAPES), financés à hauteur de 90% - ↗ 0,6 ETP 1 poste d'économe de flux, financé à hauteur 40% - ↗ 1 ETPt Chargé(e) de projet en contrôle interne et qualité comptable (non pourvu au 31/12/25) ↗ 1 ETPt correspondant un nouveau besoin 2026 : 1 poste de chargé de la commande publique et appui projets au service Juridique (SPASER)
Apprentis	1,7 ETPt (32 K€)	2,8 ETPt (53 K€)	+1,1 ETPt (+21,0 K€)	1 apprentissage en cours (prenant fin courant 2026) et 6 besoins identifiés pour septembre 2026 (Direction Transition Énergétique, Direction Infrastructures, Services Systèmes d'Informations, Ressources humaines et Communication)
Stagiaires	0,4 ETPt (3 K€)	1,3 ETPt (10 K€)	+0,9 ETPt (+7 K€)	Accueil de 2 stagiaires en 2026 (chaire CNAM, juridique)
Total	12,4ETPt (503 K€)	15,7 ETPt (617 K€)	+3,3 ETPt (+114 K€)	Le DOB 2025 prévoyait 17,1 ETPt d'effectif non permanent soit 709 K€ de masse salariale; la différence de 4,7 ETPt par rapport à la prévision 2025 s'explique principalement par les contrats de projet: le poste de Chargé de Sécurité Informatique converti en poste permanent et les délais de recrutement (3 arrivées entre juin et septembre 2025).

⁽¹⁾Equivalent temps plein travaillé

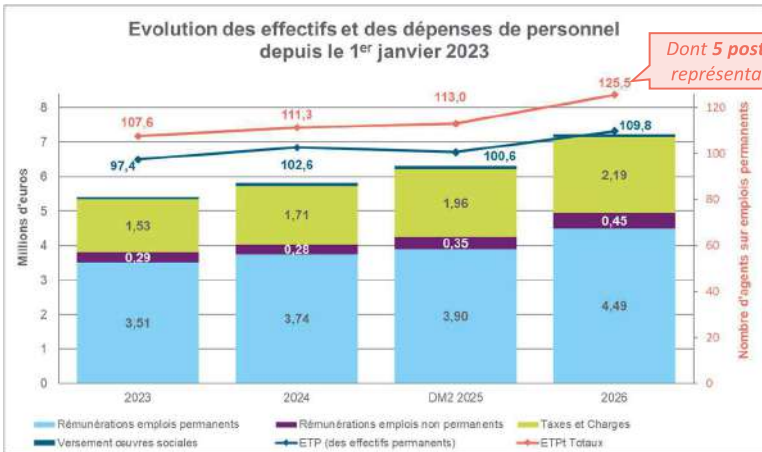
Rapporteur: M. Manuel GUIBERT

EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL:

Données en milliers d'euros

	Réalisations 2024	Budget primitif 2025	Prévisions 2025	DOB 2026	Evolution Charges de personnel prévisions 2025/dob 2026
Charges de personnel	6 287	7 271	6 711	7 524	+12,1%
Atténuation de charges de personnel	-111	-70	-125	-71	
Mise à disposition de personnel	-130	-123	-126	-63	
Subventions*	-232	-231	-155	-167	
Total	5 814	6 847	6 305	7 222	
Variations N/N-1	+7,6%	+18,0% / réalisations 2024	+8,4% / réalisations 2024	+5,4% / BP 2025 +14,5% / prévisions ajustées 2025	

* Retraitement des aides perçues de manière à les rattacher aux exercices des dépenses subventionnées



Commentaire:

Les prévisions ajustées pour 2025 sont inférieures de 10 points à celles du budget primitif 2025. Cette moindre mobilisation des crédits s'explique principalement par les mouvements de personnel avec des arrivées en cours d'année dont les effets en année pleine se ressentiront en 2026 et des postes non pourvus aux dates prévues.

Les orientations 2026 de 7,5 M€ sont supérieures de 14,5% aux prévisions ajustées de 2025 (et de +5,4% par rapport au budget primitif 2025).

EVOLUTION DES DEPENSES NETTES DE PERSONNEL ENTRE 2025 ET 2026

L'augmentation de **+14,5%** (**6,6%** hors impact mécanique de l'évolution des effectifs permanents) entre les prévisions 2025 ajustées et le budget primitif 2026 s'explique par les éléments structurels et conjoncturels suivants :

Facteurs structurels		Facteurs conjoncturels	
→ Cotisations retraite CNRACL (1)	+2,1%	→ Variation liée à l'évolution de l'effectif permanent (2)	+7,9%
→ Evolution des carrières et rémunérations 2026	+1,0%	→ Recours aux chargés de projet (dont 40% financés par des subventions en 2026)	+0,9%
→ Volet social	+0,1%	→ Recours aux surcroûts de travail, aux apprentis et aux stagiaires	+1,0%
→ Assurance du personnel	-0,2%	→ Variation des recettes (subventions) Fin de la mutualisation d'un agent avec Vendée Numérique courant 2026	1,7%
INCIDENCE TOTALE :	+3,0%	INCIDENCE TOTALE :	+11,5%
		INCIDENCE HORS VARIATION DE L'EFFECTIF PERMANENT:	+3,6%

(1) Relèvement annuel de +3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL entre 2025 et 2028 (impact 2026 de +130 K€)

(2) Dont 5,7% correspondent à :

- 3 ETPt liés à des créations de postes 2025: 2 chargé(e)s de la relation adhérent et 1 chargé(e) des affaires juridiques (+3,6%)
- 1 ETPt lié à un nouveau besoin fléché sur un poste existant: chargé du contrôle de la facturation achat d'énergie (+0,9%)
- 1 poste supprimé en 2027 à la suite d'un départ en retraite (1,2%)

AUTRES DEPENSES: COMMUNICATION

Orientations 2026	
Dépenses	749 K€
Recettes	143 K€
Besoin	606 K€

Commentaires :

→ Poursuite de la dynamique des **actions de communication courantes** visant à promouvoir le **syndicat, ses actions et ses programmes** ainsi que le **déploiement de la marque employeur SYDEV**

→ Accompagnement de l'**installation du nouveau mandat** en produisant notamment des supports pédagogiques et en menant des actions pour accompagner les délégués dans leur rôle d'élu au SYDEV

→ Lancement du nouveau **site internet** institutionnel et du nouveau portail **extranet** pour donner plus de visibilité et de lisibilité aux activités du SYDEV et aux services en ligne

→ Poursuite des actions de communication visant à **sensibiliser la population à la transition énergétique et écologique** au travers de « Vendée Transitions », média sous forme d'un site internet et de comptes sur les réseaux sociaux. Une réflexion sera menée pour sensibiliser le grand public sur l'eau, les déchets et l'énergie pendant la période estivale sur le littoral.

→ Poursuite du **partenariat avec le skipper vendéen Arnaud BOISSIERES** pour sensibiliser à la transition énergétique et accompagner la mobilité durable maritime

→ En matière d'événements, le SYDEV organisera la **3^{ème} édition des Rencontres Vendéennes de l'énergie** dont l'objectif est de rassembler et fédérer les élus du SYDEV et parties prenantes de l'énergie pour partager sur les actions concrètes à mener collectivement pour répondre aux enjeux de transition énergétique du territoire.

AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT :

Orientations 2026	
Dépenses	2 401 K€
Recettes	5 K€
Besoin	2 397 K€

Commentaires:

- Report en 2026 des **travaux structurants au sein de l'atrium du bâtiment du SYDEV** (création de planchers et de nouveaux espaces de travail) et travaux complémentaires de réaménagement des espaces de travail existants (murs, sols ...) (2 085K€)
- Investissements informatiques (251K€)
- Renouvellement de matériel de transport (30K€ en dépenses et 3K€ de produits de cession)
- Achat de mobilier (15K€)
- Acquisition de matériels techniques (15K€)
- Autres dépenses (5K€)

AUTRES CHARGES :

Orientations 2026	
Dépenses	1 597 K€
Recettes	/
Besoin	1 597 K€

Commentaires:

- Logistique (555K€)
- Systèmes d'information (439K€) avec le renforcement des actions de cybersécurité, de nouveaux besoins applicatifs métiers...
- Juridique et administration générale (254K€)
- Ressources humaines (287K€)
- Autres postes (62K€)

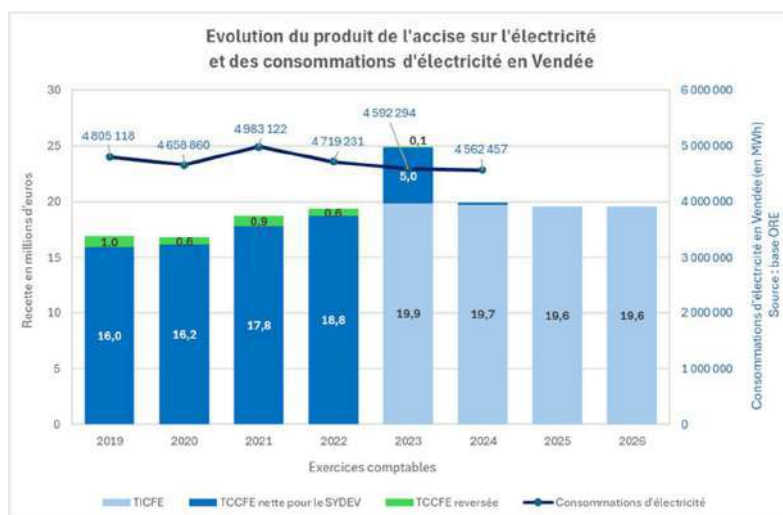
RECETTES: ACCISE SUR L'ELECTRICITE (ex.TICFE)

Orientations 2026	
Recette	19,6 M€

Mode de calcul de la part communale de la TICFE

En 2023 → produit perçu en 2022 (augmenté de +1% pour les syndicats, l'Etat ne prélevant pas de frais de perception) x évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac

A partir de 2024 → produit N-1 x Evolution des quantités d'électricité consommées x Evolution de l'IPC hors tabac



Commentaires:

- En 2023, perception exceptionnelle de l'équivalent de 5 trimestres de taxes au lieu de 4 avec l'entrée de vigueur de la réforme nationale des accises sur l'électricité
- En 2024, la réduction des consommations sur le département, plus forte que l'augmentation des prix à la consommation pour les périodes de référence, entraîne une diminution du produit
- Ce phénomène se poursuit 2025 avec une diminution de -0,3M€ de la recette
- En 2026, le produit serait relativement stable par rapport à 2025

LES REDEVANCES DE CONCESSION

Orientations 2026	
Electricité	6 095 K€
Gaz	455 K€
Recette	6 550 K€

Commentaires:

Redevance 2026 en légère diminution par rapport à 2025 (-188K€ ; -2,8%) en lien avec la diminution de l'activité effacement de réseaux notamment (*base de calcul de la part R2 de la redevance électricité: mandatements N-2*)

LE FCTVA

Orientations 2026	
Investissement	2 865 K€
Fonctionnement	- K€
Recette	2 865 K€

Commentaires:

Produit en diminution de 1,3 M€ par rapport à 2025 compte tenu notamment de l'intégration dans les orientations 2026 des dispositions du PLF2026 réduisant l'assiette d'éligibilité au FCTVA.

La suppression des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie de l'assiette entraine pour le SYDEV une **perte de recette de 910k€ en 2026**

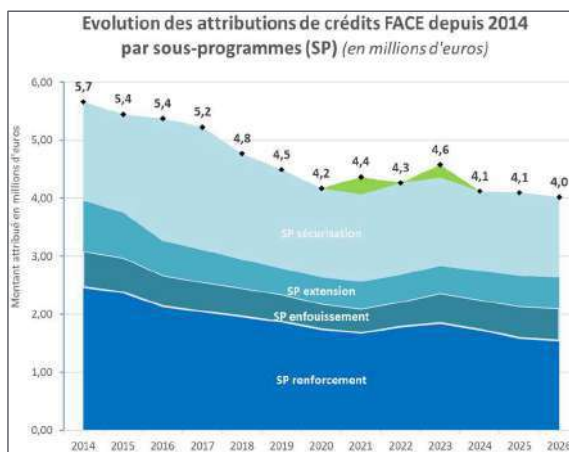
LE FACE (Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale)

Commentaires:

→ Hypothèse de relative stabilité des aides attribuées en 2026

→ **Modification de l'affectation des dotations** à nos programmes de travaux depuis 2024 : compte tenu de la **diminution du potentiel de renforcement de réseaux** depuis plusieurs années, utilisation des règles de fongibilité des crédits pour flécher une partie de la dotation renforcement en enfouissement et arrêt du fléchage historique de la dotation extensions en renforcements. **Utilisation des crédits du sous-programme enfouissement (multipliés par deux grâce à la fongibilité de l'enveloppe renforcement) pour le financement de travaux de sécurisations de réseaux** de manière à soutenir notre niveau d'activité et celui de nos entreprises

Orientations 2026	
Recettes	4,0 M€



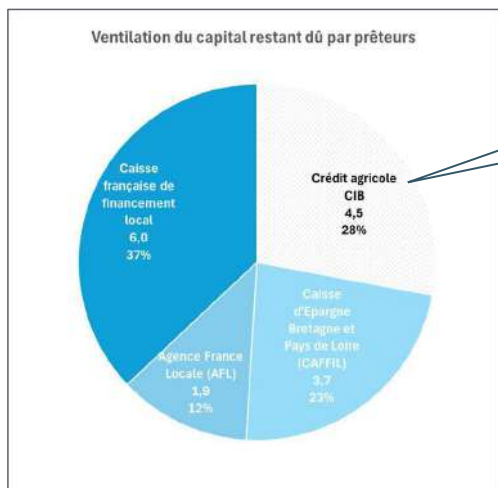
Sous-programmes FACE	Affectation des crédits à nos programmes de travaux			
	≤ 2023	2024	2025	2026
SP sécurisation	Sécurisation		Sécurisation	
SP enfouissement	Effacement			
SP renforcement	Renforcement	Renforcement	Renforcement	Renforcement
SP extension		Extensions		Sécurisation

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA DETTE DU SYDEV AU 31/12/2025 :

Le capital restant dû au 31/12/2025 s'élève à 11,6 M€, compte tenu du remboursement anticipé temporaire d'un emprunt effectué à hauteur de 4,5 M€.

Les 6 contrats d'emprunts qui composent l'encours sont sans risque (*classement A1 de la charte Gissler*) :

Capital restant dû (CRD) théorique au 31/12/2025	Capital remboursé de manière temporaire par anticipation au 31/12/2025	Capital restant dû (CRD) réel au 31/12/2025	Taux d'intérêt moyen pondéré	Durée résiduelle moyenne pondérée	Nombre de contrats
16 093 422,44 €	4 500 000,00 €	11 593 422,44 €	0,91 %	19 ans et 2 mois	6



Le CRD Crédit Agricole CIB correspond à l'emprunt CP0511 remboursé par anticipation de manière temporaire

Type	CRD au 31/12/2025 (Montant en euros)	% du CRD
Fixe	16 093 422,44 €	100,00%
Variable	0,00 €	0,00%
TOTAL	16 093 422,44 €	100,0%

Le dernier emprunt a été contractualisé début avril 2022

LISTE DES EMPRUNTS ET BILAN DES REMBOURSEMENTS ANTICIPES TEMPORAIRES

Réf. banque	Prêteur	Taux	Année de réalisation	Montant initial (en euros)	CRD théorique au 31/12/2025	Remb. temporaire par anticipation	CRD réel au 31/12/2025	Durée résiduelle
5255830	Caisse d'Epargne	Taux fixe à 1,61%	2018	5 000 000	3 704 672,44		3 704 672,44	18,32
CP0511	CA CIB	Taux fixe à 1,00%	2019	6 000 000	4 500 000,00	4 500 000,00	-	19,55
1823	AFL	Taux fixe à 0,26%	2021	525 000	288 750,00		288 750,00	6,47
1825	AFL	Taux fixe à 0,89%	2021	2 000 000	1 640 000,00		1 640 000,00	21,48
MON540013E UR	CAFFIL	Taux fixe à 0,89%	2021	2 000 000	1 660 000,00		1 660 000,00	21,68
MON542801E UR	CAFFIL	Taux fixe à 1,32%	2022	5 000 000	4 300 000,00		4 300 000,00	22,43
TOTAL				20 525 000	16 093 422,44	4 500 000,00	11 593 422,44	

Bilan du remboursement anticipé temporaire de l'emprunt (n°CP0511):

	2025
Intérêts prévus au tableau d'amortissement	47 145,00 €
Intérêts acquittés par le SYDEV	1 160,00 €
Economie réalisée sur l'exercice	45 984,99 €

Le remboursement anticipé partiel a permis d'économiser près de 46k€ d'intérêts en 2025 et 53k€ depuis 2024.

DETTE GARANTIE PAR LE SYDEV :

Bénéficiaires	CRD au 31/12/2025	Annuités prévisionnelles 2026 garanties	Nombre de contrats garantis (au 31/12/25)	Durée de vie résiduelle maximum (au 31/12/25)	Commentaire
Vendée Numérique	33 048 002,02	3 031 115,29	6	19 ans	Garantie du SYDEV à hauteur de 40% des emprunts souscrits, conformément à ses droits statutaires
Parc Eolien de la Plaine de la Minée (groupe Vendée Energie)	12 000 000,00	912 144,97	1	20 ans	Tirage de la tranche A du projet de 12M€ avant le 31/12/2025 Tirage d'une tranche B conditionnelle à hauteur de 3,8M€ en 2027
Vendée Eolien (groupe Vendée Energie)	1 305 902,52	169 635,04	1	8 ans	Ex « Eoliennes du Paisilier »
TOTAL	46 353 904,53	4 112 895,30	8		

Comité Syndical du 16 décembre 2025



Rapporteur: M. Manuel GUIBERT

VISION SYNTHETIQUE DU DOB 2026 - Budget principal (opérations réelles):

	DEPENSES		RECETTES		Solde 2025	Solde 2026
	TOTAL 2025	DOB 2026	TOTAL 2025	DOB 2026		
Données en millions d'euros						
REPORTS ET RESULTATS	44,40	0,00	46,57	0,00	2,16	0,00
ACTIVITES RESEAUX	57,47	50,73	41,82	36,33	-15,65	-14,41
Activité électricité	32,28	26,88	26,65	22,38	-5,63	-4,50
Activité relations concessionnaires - Expertise	0,08	0,07	0,00	0,00	-0,08	-0,07
Activité éclairage	25,11	23,78	15,17	13,94	-9,94	-9,84
TRANSITION ENERGETIQUE	13,81	15,24	9,49	9,45	-4,31	-5,79
Planification énergétique territoriale	0,79	1,27	0,02	0,06	-0,76	-1,21
Contrat Chaleur renouvelable (CCR)	2,63	2,34	2,63	2,34	0,00	0,00
Services énergétiques et solidarité	9,56	10,57	6,84	7,03	-2,72	-3,54
Réseaux de chaleur urbain (dotation initiale)	0,50	0,22	0,00	0,02	-0,50	-0,19
Innovation - Expertise	0,33	0,85	0,00	0,00	-0,33	-0,85
MOBILITE DURABLE	1,53	1,82	0,67	0,77	-0,87	-1,06
Mobilité électrique	0,50	0,62	0,45	0,41	-0,04	-0,20
Mobilité hydrogène	1,01	1,13	0,22	0,35	-0,79	-0,78
Autres actions	0,03	0,07	0,00	0,00	-0,03	-0,07
SATELLITES DU SYDEV	3,29	6,62	0,81	1,23	-2,48	-5,39
Vendée Energie	2,76	6,50	0,81	1,23	-1,95	-5,27
Vendée Numérique	0,41	0,05	0,00	0,00	-0,41	-0,05
Géo Vendée	0,09	0,07	0,00	0,00	-0,09	-0,07
Agence France Locale	0,02	0,00	0,00	0,00	-0,02	0,00
AUTRES POSTES	10,82	14,01	32,80	31,09	21,98	17,07
EMPRUNT	0,84	3,84	0,00	13,40	-0,84	9,57
Nouvel emprunt	0,84	0,84	0,00	6,14	-0,84	5,31
Gestion active de la dette et de la trésorerie	0,00	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00
Retirage emprunt remboursé temporairement	0,00	0,00	0,00	4,26	0,00	4,26
TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	132,16	92,26	132,16	92,26	0,00	0,00
Total IB hors reports et résultats	87,76	92,26	85,59	92,26		0,00

Orientations 2026 : opérations réelles de 92,3 M€ comprenant notamment:

- l'augmentation de capital de Vendée énergie (6,5M€)
- Les travaux réalisés sur le bâtiment pour 2,1M€,
- L'avance remboursable au nouveau budget annexe chaleur renouvelable de 0,2M€,
- L'absence de FCTVA de fonctionnement, telle qu'annoncée dans le PLF2026 (-0,9M€)

Le besoin d'emprunt s'élèverait donc à 10,4 M€, dont:

- Le retraitage intégral de l'emprunt remboursé par anticipation de manière temporaire à hauteur de 4,26M€ (taux fixe de 1%)
- Et un nouvel emprunt de 6,1M€

Cette enveloppe d'emprunt pourrait cependant être revue à la baisse si :

- Les mesures du PLF2026 impactant le FCTVA ne sont finalement pas mises en œuvre,
- L'augmentation de capital de Vendée Energie est finalement échelonnée sur plusieurs exercices comptables

Comité Syndical du 16 décembre 2025



VISION SYNTHETIQUE DU DOB 2026 - SYDEV'Chaleur

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Orientations 2026 opérations réelles de 1,3M€ comprenant notamment:

- L'enclenchement du remboursement de la dotation initiale vers le budget principal par trentièmes,
- Les crédits de paiement de l'AP-CP ouverte pour la construction du réseau de chaleur de Talmont-Saint-Hilaire (0,85M€) ainsi que les premiers crédits d'exploitation compte tenu de la mise en service du réseau programmée pour le 1^{er} septembre 2026
- L'inscription de premières dépenses pour les projets qui se dessinent sur les communes de Mortagne-sur-Sèvre et Montaigu-Vendée suite aux transferts de compétence au SYDEV (0,23M€)
- Une enveloppe de crédits de 0,17M€ pour de nouveaux projets (non identifiés à ce jour)

	DEPENSES		RECETTES		Solde 2025	Solde 2026
	TOTAL 2025	DOB 2026	TOTAL 2025	DOB 2026		
Données en millions d'euros						
REPORTS ET RESULTATS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
DOTATION INTIALE	0.00	16.67	500.00	0.00	500.00	-16.67
RCU TALMONT-SAINT-HILAIRE	200.00	883.00	0.00	1083.00	-200.00	200.00
RCU MORTAGNE-SUR-SEVRE	0.00	116.00	0.00	56.00	0.00	-60.00
RCU MONTAIGU-VENDEE	0.00	116.00	0.00	56.00	0.00	-60.00
AUTRES PROJETS	300.00	168.33	0.00	105.00	-300.00	-63.33
TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	500.00	1300.00	500.00	1300.00	0.00	0.00



Rapport d'orientations budgétaires 2026



SOMMAIRE

1.	Eléments de contexte général	3
1.1	Environnement macroéconomique	3
1.2	Conjoncture du secteur de la construction.....	4
1.3	Conjoncture du secteur du logement en Vendée	6
1.4	Perspectives pour les collectivités locales	7
2.	Stratégie politique et financière du SYDEV	10
2.1	Enjeux du mandat	10
2.2	Contexte financier	10
2.3	Orientations budgétaires pour 2026.....	12
3.	Activités réseaux	15
3.1	Activité Electricité	15
3.2	Activités Eclairage et Signalisation lumineuse.....	19
4.	Transition Energétique	21
4.1	Planification énergétique territoriale.....	22
4.2	Services énergétiques et solidarité	28
4.2.1.	Volet bâtiment.....	28
4.2.2.	Volet achat d'énergie.....	34
4.2.3.	Volet solidarité et lutte contre la précarité énergétique	34
4.3	Production et/ou distribution de chaleur ou de froid	35
4.4	Gestion déléguée du contrat chaleur renouvelable (CCRT) de l'ADEME	38
4.5	Innovation et expertise	40
5.	Mobilité durable	43
5.1	Activité mobilité électrique.....	43
5.2	Activité mobilité hydrogène vert.....	45
5.3	Autres actions	46
6.	Satellites du SYDEV	46
6.1	Vendée Energie (SAEML).....	46
6.2	Vendée Numérique (GIP).....	49
6.3	Géo Vendée (GIP)	50
6.4	Agence France Locale	51
7.	Politique de gestion des ressources humaines et évolution de la masse salariale	52
7.1	Organisation des services du SYDEV	52
7.2	Poursuite de la mutualisation des moyens humains : les compétences des agents du SYDEV mises à profit de ses établissements et de ses adhérents	53
7.3	Evolution des effectifs sur emplois permanents pour 2026	54
7.4	Maintien du recours aux emplois non permanents (contrats de projet particulièrement)	56
7.5	Structure et évolution de la masse salariale	57
7.6	Politique en matière de ressources humaines	58
7.7	Temps et conditions de travail	60
8.	Autres principaux postes de dépenses	60
8.1	Actions de communication	60
8.2	Autres dépenses d'équipement	62
8.3	Autres charges	62
9.	Autres recettes.....	63
9.1	Accise sur l'électricité (ex. TICFE / TCCFE).....	63
9.2	Redevances de concession	64
9.3	Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification rurale (FACE).....	64
9.4	FCTVA.....	67
10.	Structure et évolution de la dette.....	68
10.1	Caractéristiques générales de l'encours de dette.....	68
10.2	Répartition de la dette actuelle par type de risque	68
10.3	Répartition de la dette par prêteurs	68
10.4	Cotation de la dette (selon la grille Charte de Bonne Conduite - CBC).....	68
10.5	Liste et caractéristiques principales des contrats d'emprunts en cours	69
10.6	Gestion active de la dette et de la trésorerie : bilan des remboursements anticipés temporaires d'emprunt réalisés.....	69
10.7	Flux de remboursement de la dette existante au 01/01/2026.....	69
10.8	Profil d'extinction de la dette existante au 01/01/2026	69
10.9	Dette garantie.....	70
10.10	Actualité des marchés financiers.....	70
11.	Synthèse des orientations budgétaires 2026	71

1. Éléments de contexte général

1.1 Environnement macroéconomique

(source : LA BANQUE POSTALE - Note de conjoncture de septembre 2025)

La situation de l'économie française est un peu paradoxale. La croissance est faible mais elle demeure proche de son potentiel (+ 0,3 % au 2^{ème} trimestre en rythme instantané après +0,1 %, la Banque de France tablant sur une progression de 0,3 % au 3^{ème} trimestre). Au total, elle pourrait avoisiner + 0,7 % en moyenne en 2025. Le taux de chômage (7,5 % au 2^{ème} trimestre) reste bas au regard de l'historique des quatre dernières décennies, proche de son point bas de 2007. Par ailleurs, l'inflation est faible (+ 0,9 % sur un an en août, un chiffre très inférieur à celui observé en zone euro en raison de la baisse des prix de l'électricité en février dernier). Enfin, même si les échanges de biens restent très déficitaires, le solde courant n'est pas très éloigné de l'équilibre (- 13,6 Md€ sur 12 mois en juillet, soit environ 0,5 % du PIB), l'excédent sur les échanges de services, en particulier sur les flux touristiques, compensant un déficit sur les biens.

Pourtant, l'incertitude politique inquiète tant les investisseurs qui achètent de la dette française que les agents économiques résidents. Du côté des ménages, le taux d'épargne est toujours très élevé (18,9 % au 2^{ème} trimestre contre 15 % fin 2019 avant la crise Covid). Du côté des entreprises, la prudence prédomine également. Leurs investissements sont en recul de 1,5 % sur un an au 2^{ème} trimestre et les créations nettes d'emploi sont quasiment nulles sur un an malgré un petit ressaut au 2^{ème} trimestre. Les enquêtes réalisées auprès des PME mettent en avant un certain attentisme, à la fois du côté des embauches mais aussi en matière d'investissement.

La BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire au 1^{er} semestre mais elle a opté pour le statu quo en juillet et en septembre. Le niveau actuel des taux directeurs (2 % pour le taux de dépôt) est considéré comme neutre sur l'économie (il n'agit ni comme un stimulant, ni comme un frein). La baisse des taux longs avait permis notamment un raffermissement du marché immobilier avant que l'absence de visibilité politique ne soit un facteur de tension. Autour de 3,5 %, le rendement de l'OAT 10 ans, qui pâtit de l'incertitude politique, est désormais supérieur à la croissance potentielle nominale (de l'ordre de 3 % à moyen terme), ce qui ne facilite pas l'équation budgétaire. Si cet écart persistait plusieurs années, il faudrait dégager un excédent budgétaire hors charges d'intérêts pour stabiliser la dette... ce qui n'est jamais arrivé depuis 25 ans.

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

Source : Banque de France, 15 septembre 2025.

Inflation mesurée sur un an

© La Banque Postale



Source : LSEG Datastream.

1.2 Conjoncture du secteur de la construction

1.2.1- Contexte national :

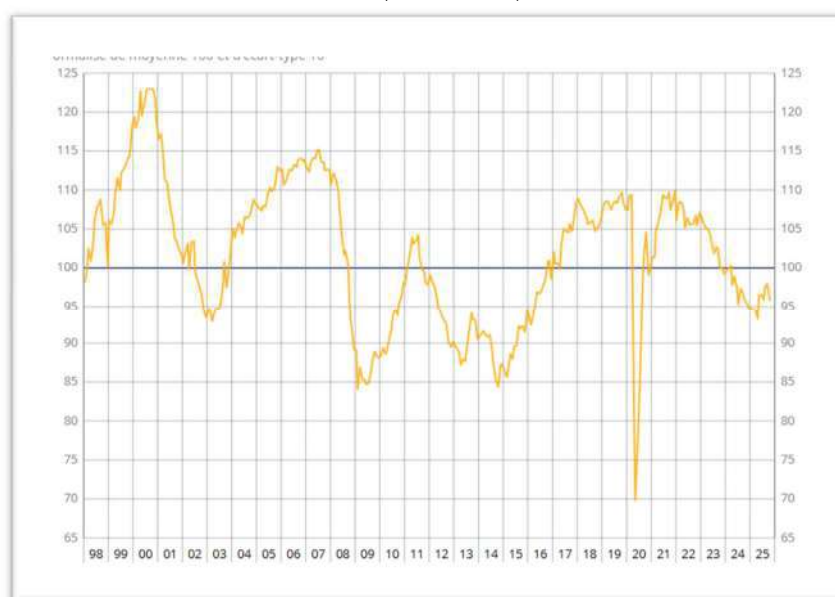
(source : INSEE – Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment – 28 novembre 2025)

En novembre 2025, le climat des affaires dans l'industrie du bâtiment est stable

Selon les chefs d'entreprise interrogés en novembre 2025, le climat des affaires dans le bâtiment est stable. À 96, l'indicateur synthétique demeure au-dessous de sa moyenne de long terme (100). Par rapport au mois d'octobre, les entrepreneurs du bâtiment revoient légèrement leur opinion à la hausse pour l'activité passée et à la baisse en ce qui concerne l'activité prévue. Par ailleurs, le taux d'utilisation des capacités de production se replie nettement et leur jugement sur le niveau de leurs carnets de commande est à son plus bas depuis décembre 2016.

Indicateur synthétique du climat des affaires

(source : INSEE)

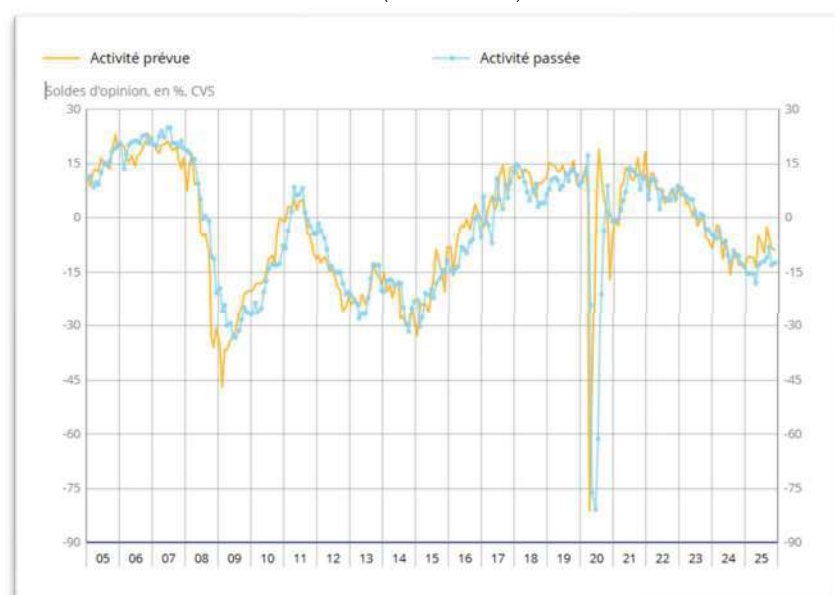


Le solde d'opinion des entrepreneurs sur leur activité prévue diminue légèrement ; celui sur leur activité passée augmente un peu

En novembre 2025, l'opinion des entrepreneurs du bâtiment au sujet de leur activité prévue se dégrade légèrement : le solde associé diminue pour le troisième mois consécutif et s'éloigne de sa moyenne de long terme. Le solde relatif à l'activité passée rebondit un peu, mais demeure bien au-dessous de sa moyenne de long terme.

évolution de l'activité dans le bâtiment

(source : INSEE)



Le solde d'opinion sur les carnets de commande diminue de nouveau

En novembre 2025, le solde d'opinion relatif au niveau des carnets de commandes des entrepreneurs du bâtiment diminue de nouveau, nettement au-dessous de sa moyenne de long terme. Il atteint un son plus bas niveau observé depuis décembre 2016, crise sanitaire incluse.

Le taux d'utilisation des capacités de production se replie nettement

En novembre 2025, 36 % des entreprises se déclarent à la limite de leur capacité de production (goulots de production), c'est-à-dire qu'elles ne pourraient pas produire davantage avec leurs moyens actuels si elles recevaient plus de commandes. En baisse de 3 points, cette part se rapproche de sa moyenne de long terme (35 %).

Le taux d'utilisation des capacités de production se replie nettement. À 89,0 %, il s'établit au niveau de sa moyenne de long terme.

Les chefs d'entreprise sont un peu moins nombreux que le mois précédent à déclarer des obstacles limitant leur production : à 59 %, cette proportion s'écarte de sa moyenne de long terme. Les chefs d'entreprise sont également un peu moins nombreux que le mois précédent à déclarer faire face à des difficultés de demande (37 %), une proportion toujours au-dessus sa moyenne de long terme. Ils sont toutefois un peu plus nombreux que le mois précédent à déclarer ne pas pouvoir augmenter leur production du fait d'une insuffisance de personnel : à 27 %, cette proportion se rapproche de sa moyenne de long terme.

22 % des entreprises déclarent rencontrer uniquement des difficultés d'offre et 19 % uniquement des difficultés de demande, des proportions stables par rapport au mois d'octobre.

Le solde d'opinion sur les prix rebondit légèrement

En novembre 2025, le solde d'opinion sur les prix prévus rebondit légèrement, après avoir atteint son plus bas niveau observé depuis 2017 (hors crise sanitaire) en octobre. Il se rapproche de sa moyenne de long terme.

L'opinion sur l'emploi futur continue de se dégrader

En novembre 2025, le solde d'opinion des entrepreneurs sur l'évolution de leurs effectifs passés s'améliore et retrouve sa moyenne de long terme. Le solde sur les effectifs futurs continue de se dégrader pour le troisième mois consécutif et passe sous sa moyenne de long terme pour la première fois depuis la crise sanitaire.

1.2.2- Contexte vendéen :

(source : OESTV... Tableau de bord économique n°179... Mai 2025)

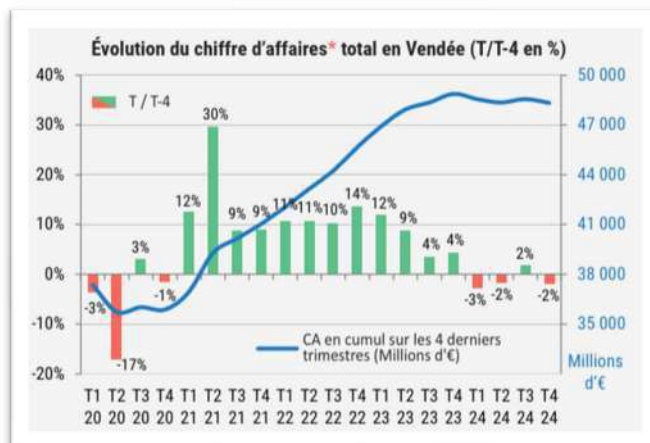
Activité des entreprises vendéennes : globalement atone sur l'ensemble de l'année 2024

Les entreprises vendéennes relevant du régime réel normal (hors entreprises fi nancières) ont déclaré un chiffre d'affaires de 12 251 millions d'euros au 4^{ème} trimestre 2024 en baisse de -2% comparé au 4^{ème} trimestre 2023 (12 487 millions d'€), et ce, après un léger rebond de +2% au 3^{ème} trimestre 2024 mais deux trimestres consécutifs en baisse sur le début d'année passée (-2% au 2^{ème} trimestre 2024 et -3% au 1^{er} trimestre).

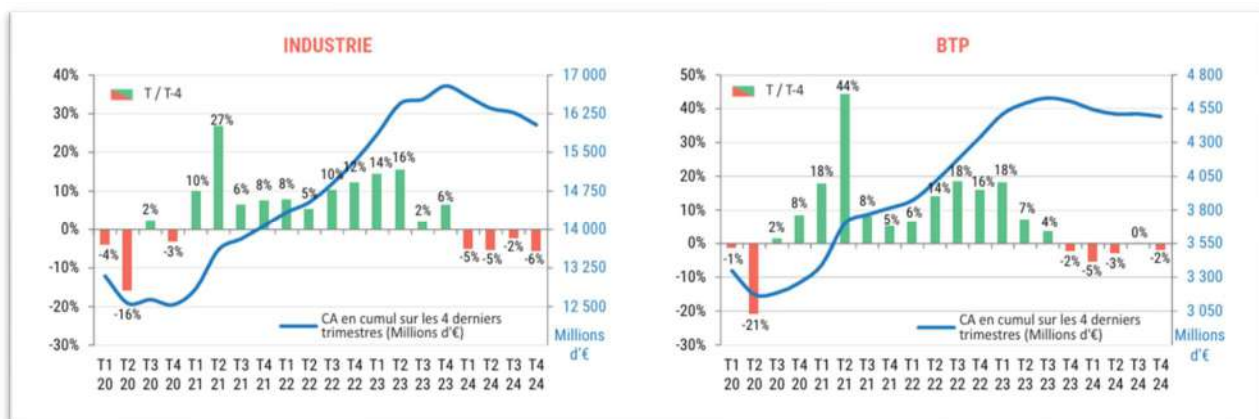
En cumul sur l'ensemble de l'année 2024, le chiffre d'affaires global recule toutefois légèrement de -1% comparé à 2023. Toutefois, dans le détail, seul le secteur du commerce s'inscrit en progression sur 2024 :

- Industrie (33% du CA global sur 2024) : -5%
- BTP (9%) : -2%
- Commerce (35%) : +6%
- Services (22%) : -6%

Sur l'ensemble de l'année 2024, l'activité demeure stable aussi bien à l'échelle nationale (0%) que régionale (0%).



Focus sur l'Industrie et le BTP



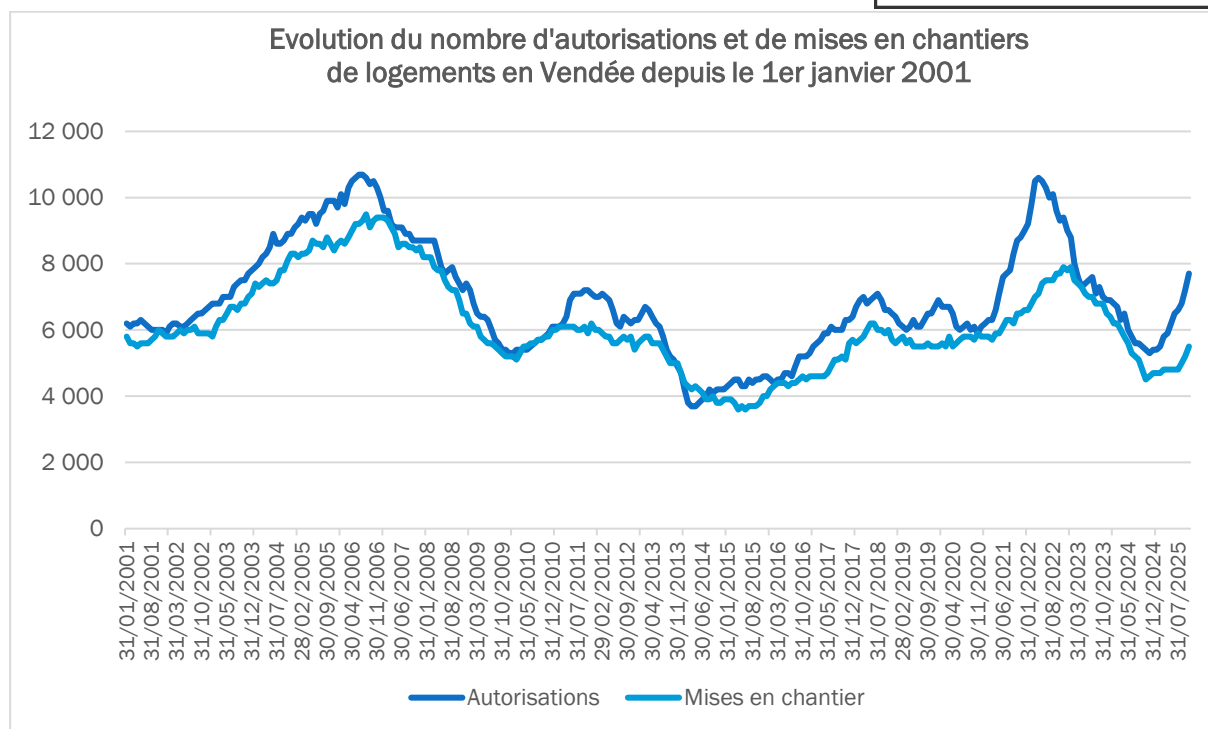
1.3 Conjoncture du secteur du logement en Vendée

(source : <http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/>)

En Vendée, sur les 12 derniers mois, le nombre de permis autorisés a augmenté de +40,9% par rapport aux douze mois précédents (+28,1% en Pays de la Loire et +12% au national).

Sur cette même période, **les mises en chantier se sont accélérées de +21,7% en Vendée** (+4,9% à l'échelle de la région et +5,5% au niveau national).

	Autorisations		Mises en chantier	
	Cumul sur les 12 derniers mois	Evolution par rapport aux 12 mois précédents (en%)	Cumul sur les 12 derniers mois	Evolution par rapport aux 12 mois précédents (en%)
Vendée	7 700	40,9%	5 500	21,7%
Loire-Atlantique	9 500	27,2%	7 200	4,8%
Maine-et-Loire	5 400	15,6%	4 400	-6,9%
Mayenne	1 200	-10,0%	1 200	26,3%
Sarthe	2 200	65,1%	1 600	-15,7%
Pays de la Loire	26 000	28,1%	19 800	4,9%
France	376 100	12,0%	274 500	5,5%



1.4 Perspectives pour les collectivités locales

De manière générale, la situation financière des collectivités est en partie dépendante du contexte économique à travers certaines recettes qui peuvent être sensibles à la conjoncture et en raison de la typologie de certaines dépenses. Le niveau des prix et les taux d'intérêt sont également importants car ils influent sur l'évolution de leurs charges de fonctionnement et d'investissement.

Le projet de loi de finances pour 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 est présenté dans un contexte politique particulier. Le Premier ministre Sébastien Lecornu a renoncé recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour le faire adopter. Il entend faire évoluer au cours des débats parlementaires son texte initial et a précisé que l'objectif de déficit public pourra être assoupli, mais qu'à la fin il "devra être à moins de 5% du PIB".

Pour l'heure, le projet de budget 2026 ambitionne de redresser les comptes publics par :

- **des hausses de recettes fiscales**, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés à hauteur de 6,5 milliards d'euros (Md€) et par la suppression de 23 niches fiscales pour un gain d'environ 5 Md€ (la France en compte actuellement 474 pour un coût total de 85 Md€) ;
- **une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale**, qui représente deux tiers de l'effort budgétaire total.

Le gouvernement table en 2026 sur des prévisions de croissance de 1% (après 0,7% en 2025) et d'inflation de 1,3% (contre 1,1% cette année). Il projette de ramener le déficit public à 4,7% du PIB en 2026 (après 5,4% en 2025 et 5,8% en 2024) et sous les 3% en 2029. La part de la dette publique atteindrait quasiment 118% du PIB (+2 points par rapport à 2025).

La maîtrise des dépenses de l'Etat

Le projet de loi prévoit de ralentir la hausse des dépenses publiques, pour diminuer leur part dans le PIB. En 2026, les dépenses de l'État s'élèveront à près de 501 Md€, soit +10,5 Md€ par rapport à 2025 (au sein du périmètre de dépenses de l'État).

Les moyens consacrés aux "priorités de la Nation" seront augmentés. Le budget de "Défense" atteindra 57,1 Md€. Il bénéficiera d'un effort de 6,7 Md€, soit plus que l'évolution prévue par la dernière loi de programmation militaire, pour poursuivre la modernisation des armées et le financement des investissements jugés nécessaires dans le contexte international. 830 postes supplémentaires sont programmés.

Les autres ministères régaliens disposeront aussi d'un budget en hausse (+0,6 Md€ pour l'Intérieur et +0,2 Md€ pour la Justice) et d'effectifs supplémentaires (+1 600 postes chacun), notamment pour lutter contre la criminalité organisée et le narcotrafic, dans le prolongement de la loi du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic.

Les budgets de l'Éducation nationale et la recherche croîtront, pour leur part, de 0,4 Md€, en particulier pour financer la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants et la création d'environ 8 820 postes ainsi que pour poursuivre les mesures déjà engagées dans le cadre de la loi de programmation de la recherche 2021-2030.

De même, les crédits relevant du ministère de la transition écologique progresseront afin de poursuivre la décarbonation de l'économie.

La dépense sera maîtrisée sur les autres crédits ministériels, notamment par une rationalisation des interventions de l'État avec la suppression des doublons. Une réduction de 3 000 emplois est prévue (caisses de sécurité sociale comprises et hors réforme de la formation initiale des professeurs).

La participation des collectivités à l'effort de redressement

Les collectivités locales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public. En parallèle, le poids des normes sera réduit afin de redonner le pouvoir d'agir aux élus.

Les collectivités les plus exposées financièrement à la conjoncture et au vieillissement démographique seront accompagnées, avec en particulier la mobilisation du fonds de sauvegarde pour un montant trois fois supérieur par rapport à 2024 à destination des départements les plus fragiles. L'accompagnement des collectivités faisant face à des événements climatiques d'ampleur sera également augmenté et simplifié.

Le processus et les délais de vote du budget de l'Etat

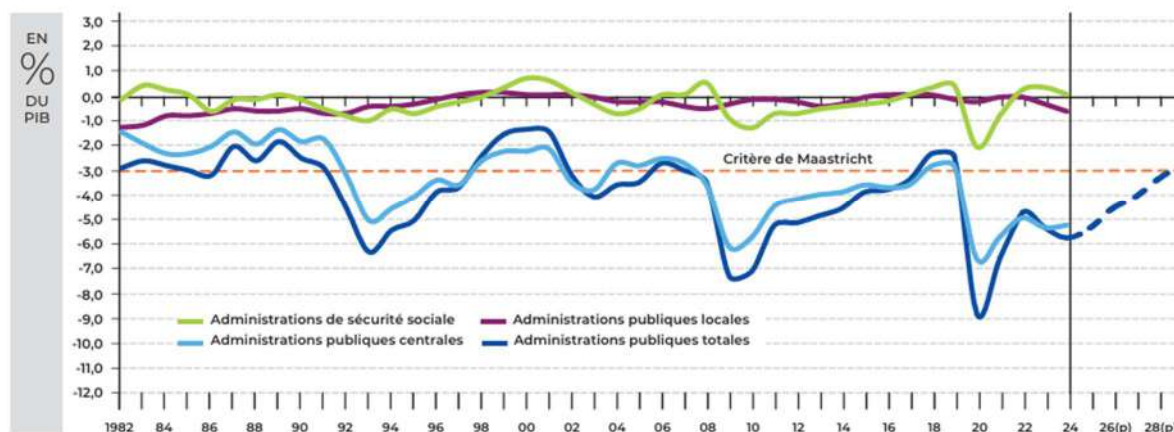
L'Assemblée nationale n'a réussi en 40 jours qu'à examiner la partie « recettes » du budget, avant de la rejeter à la quasi-totalité des députés (une seule voix pour). Elle a en grande partie réécrit et complété ce volet « recettes ».

Les Sénateurs ont débuté la discussion de volet « recettes ».

Le Parlement dispose en principe de 70 jours pour "se prononcer" sur le PLF. Si tel n'était pas le cas, le gouvernement pourrait en théorie mettre en œuvre le budget par ordonnances. Ce recours aux ordonnances pour le budget, prévu par l'article 47 alinéa 3 de la Constitution de 1958, n'a jamais été utilisé. Le gouvernement pourrait également, si le budget était rejeté par le Parlement, recourir à une loi de finances spéciale, comme l'an dernier. Ce projet de loi devrait être normalement déposé avant le 19 décembre 2025.

Le déficit des administrations publiques

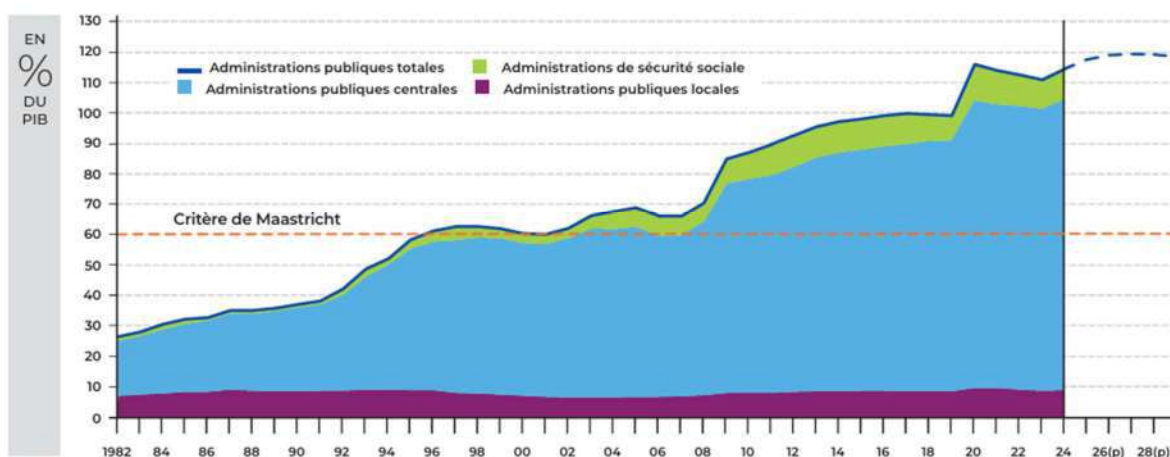
© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

Contexte financier des collectivités :

(Source : note de conjoncture de la Banque Postale – Septembre 2025)

Il est des années où les finances publiques locales suivent des trajectoires connues et la prévision des résultats d'un exercice trois mois avant son terme peut paraître facile. Telle semble être en partie la situation en 2025 : trajectoire classique d'une fin de mandat municipal, combinant une évolution de la pression fiscale quasiment nulle et l'achèvement des projets d'investissement ; trajectoire cyclique d'un ralentissement économique marqué corrélé à un fort ralentissement de l'inflation ; trajectoire ambitieuse d'un accroissement des dépenses locales consacrées à la transition écologique ; et enfin, peut-être la plus importante, trajectoire entamée lentement d'un redressement des finances publiques associant, de façon encore modérée, les collectivités territoriales. Ces évolutions s'inscrivent également dans un contexte bouleversé par deux faits majeurs : la transformation du paradigme financier local, réduisant peu à peu comme peau de chagrin la capacité des acteurs à utiliser les impôts de la décentralisation comme un moyen global de financement de l'action publique, leur fiscalité devenant de moins en moins localisée et de plus en plus consumérisée ; et la rigidité des dépenses de proximité, tant du fait des exigences populaires que de l'insuffisance des démarches d'évaluation.

On pouvait donc se demander si la situation financière du monde local n'allait pas connaître en 2025 une dégradation prononcée, généralisant la tendance périlleuse connue par les départements depuis 2023, et fragilisant sérieusement ses capacités au milieu d'une décennie marquée par de fortes exigences internes et des risques externes significatifs.

Force est de reconnaître que le moment d'une minute de silence devant l'effacement progressif des conditions financières de la libre administration n'est pas encore venu. La croissance retrouvée des droits de mutation redonne des couleurs aux indicateurs départementaux ; le ralentissement des prix contribue à atténuer la pression sur l'autofinancement du bloc communal, en dépit de la poursuite d'un léger effet de ciseaux ; et si le modèle économique des régions, notamment pour financer le développement ferroviaire, reste en question, au moins celui-ci a-t-il été mis sur la table.

Mais tout optimisme serait illusoire. Si les recettes tirées du marché immobilier semblent retrouver un niveau proche de 2023, rien ne garantit à court terme le maintien d'un rythme de croissance en partie conjoncturel, alors que les difficultés d'exercice de la compétence sociale demeurent plus marquées que jamais (nouveaux publics, attractivité des métiers, marché du travail incertain) ; et la décélération des prix comme l'attentisme des consommateurs limiteront très fortement la croissance des recettes en 2026. Seul le niveau de l'endettement local, qui reste quasiment stable en proportion du PIB, constituerait un facteur positif, le levier de l'emprunt pouvant être mis à profit pour financer en partie le mur d'investissement vert et si la réduction de la dette publique n'était pas un enjeu collectif.

Bien des chantiers sont face à nous : refonte des dotations pour améliorer sensiblement l'efficacité de la péréquation ; réorientation des investissements dans le cadre des futurs programmes prévisionnels communaux et intercommunaux, tenant compte des futurs niveaux d'intervention des régions et des départements ; aboutissement des réflexions sur le verdissement des financements ; réflexions sur le niveau pertinent des participations d'usagers aux prestations rendues ; recherche d'une fiscalité locale

adaptée, enfin, aux enjeux de la décentralisation mais aussi à la réalité économique et sociale de notre pays ; et, bien évidemment, interrogations sur notre capacité à maintenir ou adapter le niveau des services publics locaux aux conditions contemporaines. Aussi voit-on mal les mandats qui commenceront bientôt s'achever sans une évolution profonde des règles qui gouvernent l'action locale.

Mais rien ne saurait se produire sans une révolution parallèle des relations entre l'État et les collectivités territoriales, dans un dialogue respectueux des enjeux nationaux et surtout dans la vérité des propos. Le temps des postures est passé : c'est désormais l'heure de vérité.

2. Stratégie politique et financière du SYDEV

2.1 Enjeux du mandat

Les 4 grands enjeux du mandat sont les suivants :

Renforcer la proximité avec les adhérents	• Ecoute, réactivité, proximité • Répondre aux besoins, assurer une bonne qualité de nos interventions • Garantir la meilleure qualité de distribution des énergies • Accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement
Dynamiser la transition énergétique au sein des territoires	• Réduire les consommations • Promouvoir la mobilité propre • Faire avancer les réseaux intelligents • Rénover nos bâtiments publics et accompagner les privés dans leurs démarches
Favoriser les partenariats pour développer la recherche et l'innovation	• Développer nos liens avec nos décideurs locaux (intercommunalités, syndicats, Département, Vendée Energie, Vendée Numérique...) • Renforcer nos relations régionales (région, pôle énergie, smile...) • Augmenter la production d'énergies renouvelables en lien avec les territoires
S'assurer d'un fonctionnement efficient	• Accompagner le personnel dans des formations qualifiantes • Etre en lien étroit avec nos entreprises

2.2 Contexte financier

L'exercice 2014 a été marqué par une réduction significative du volume de travaux du fait d'une forte diminution des extensions de réseaux conjuguée à une baisse générale des travaux engagés par nos adhérents (en éclairage notamment). La diminution du besoin de financement des activités électricité et éclairage et l'incidence de certaines recettes d'importance calculées en fonction d'un niveau d'activité antérieur (le FCTVA calculé sur les dépenses N-1 ou la part R2 de la redevance de concession électricité calculée en fonction des mandatements N-2) ont entraîné une situation d'excédent budgétaire en 2014. **Des marges de manœuvre financières ont donc été identifiées et des premières décisions ont été prises dès cet exercice pour soutenir l'activité de nos entreprises titulaires des marchés de travaux et aider nos communes adhérentes dans le financement de leurs projets dans un contexte financier contraint** (mise en place d'un programme exceptionnel de remplacement des armoires vétustes d'éclairage public et réalisation des travaux de mise aux normes des installations d'éclairage public faisant suite aux vérifications périodiques pour un montant total estimé à 3 millions d'euros intégralement pris en charge par le SYDEV).

Face à ce constat et dans le prolongement de ces premières décisions, une réflexion en profondeur a été menée sur la politique d'aides du syndicat sur la durée du mandat avec un objectif de stabilité. Le SYDEV a donc, en 2015, renforcé de manière très significative son accompagnement financier des travaux d'effacements de réseaux ou bien encore de la rénovation du parc d'éclairage public et il a autofinancé un programme de remplacement des postes tours en

agglomération. En complément, le SYDEV a mis en œuvre de nouvelles actions s'inscrivant dans le cadre de la transition énergétique avec un programme ambitieux d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics notamment.

Les activités effacements et rénovation de l'éclairage public ont par la suite connu un fort engouement de la part de nos adhérents.

Depuis 2017, le SYDEV s'est engagé dans trois nouveaux projets d'importance :

- Le **soutien au développement du Très Haut Débit (THD)** avec la mise en œuvre d'un programme spécifique de travaux d'effacement de réseaux bénéficiant de règles financières bonifiées pour les parties relatives aux réseaux électriques et aux infrastructures de communications électroniques,
- **L'accompagnement des collectivités vendéennes en matière de transition énergétique :** avec, à titre d'exemples, l'accompagnement à l'élaboration puis à la mise en œuvre et à l'animation des PCAET, le soutien aux plateformes de rénovation énergétique de l'habitat, le lancement d'une grande campagne de communication à l'échelle départementale, l'investissement du SYDEV dans des projets innovants et déterminants pour l'avenir,
- Ainsi que le **développement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables** sur le département avec la souscription du SYDEV à l'**augmentation de capital de sa SEM Vendée Energie** pour un montant de près de 4,7 millions d'euros sur plusieurs exercices pour financer des projets ambitieux sur notre territoire,
- **Et plus récemment, dans la construction de trois stations de distribution d'hydrogène vert** sur le département en complément des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables déployées en Vendée depuis 2013 pour développer la mobilité durable.

En 2023, compte tenu d'un contexte inédit d'augmentation des prix de l'énergie, le SYDEV a fortement intensifié et accéléré son accompagnement auprès de ses adhérents avec des propositions concrètes d'actions et de programmes de sobriété énergétique.

Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- en matière d'**éclairage public** :
 - L'optimisation des temps d'allumage et/ou des emprises éclairées avec la prise en charge à 100% par le SYDEV du financement d'un réglage par territoire (2022-2023),
 - Le remplacement des lampes classiques par des lampes LED (2023-2028) dont la plus-value est financée intégralement par le SYDEV (environ 0,8M€/an),
 - Le remplacement des luminaires de type « boules » avec le soutien du dispositif fonds vert qui a permis de réduire le reste à charge financier des adhérents,
 - Le retrofit LED.

Dans le prolongement de la politique de sobriété menée de longue date par le SYDEV, une baisse historique de la consommation d'électricité par point lumineux a été constatée en 2023 se réduisant à 120 kWh/PL. Celle-ci devrait encore diminuer, sous l'effet de l'ensemble des actions d'efficacité et de sobriété menée sur le parc d'éclairage, jusqu'à atteindre une consommation de 60 kWh/an à l'horizon 2029.

- Pour les **bâtiments publics** (en complément du programme d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments lancé en 2015) :
 - Réalisation d'audits d'exploitation et élaboration de plans de sobriété,
 - Accompagnement à l'exploitation des bâtiments publics et notamment les plus énergivores de manière prioritaire (avec une prise en charge financière à hauteur de 80% par le SYDEV),
 - Accompagnement technique et financier pour le développement d'opérations d'autoconsommation individuelles ou collectives des adhérents (*études de structure, assistance à maîtrise d'ouvrage...*)

En 2024, un nouveau programme « GEOBat » a été expérimenté afin d'offrir aux adhérents une solution « clé en main » pour la réalisation par le SYDEV de petits travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine bâti de ses adhérents et pour leur compte. 6 conventionnements ont eu lieu à ce jour et 10 conventionnements sont envisagés pour 2026.

En 2025, le SYDEV est devenu signataire des nouveaux Pactes Territoriaux France Rénov' mis en place en remplacement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (PTRE). **Le SYDEV a donc réaffirmé son engagement à accompagner les EPCI dans le déploiement d'un service public de l'habitat sur**

leur territoire à hauteur de 4,1M€ sur 5 ans, afin de faciliter le parcours de rénovation de l'ensemble des ménages vendéens et dans une logique de massification de la rénovation énergétique des logements,

L'ensemble de ces actions et programmes pluriannuels a vocation à se poursuivre en 2025.

2.3 Orientations budgétaires pour 2026

Les commissions techniques se sont réunies au cours du dernier trimestre pour émettre des propositions en matière d'actions et d'orientations budgétaires pour 2026 et ce, dans le respect des enjeux de la mandature (présentés au §2.1 du présent rapport) ainsi que dans un contexte de sobriété énergétique renforcé.

Les principaux évènements 2026 sont les suivants :

- **Activité électricité (§3.1) :**
 - **Prévision de 15M€ de travaux d'extensions de réseaux**
 - **Programmation de 8M€ de travaux d'effacements de réseaux** compte tenu du contexte de renouvellement des mandats locaux. Proposition de mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2026 de nouvelles règles financières bonifiées pour les travaux réalisés sur le réseau d'électricité ainsi que pour les travaux intervenant sur les infrastructures de communication électronique pour les adhérents qui mutualisent la RODP opérateurs
 - **Diminution notable du programme de renforcement des réseaux** compte tenu de la baisse des départs mal alimentés détectés
 - **Maintien d'un fort niveau de travaux de sécurisations** estimé à 4M€ pour 2026 suite à l'optimisation des crédits en provenance du FACE
 - **Poursuite de la géolocalisation des réseaux ICE** initiée en 2025 (0,7M€)
- **Activité éclairage public et signalisation lumineuse (§3.2) :**
 - **Maintien du dynamisme des programmes de travaux neufs** (9M€) et de rénovation (4M€) du parc d'éclairage
 - **Poursuite des actions d'optimisation des puissances** pour réduire les consommations d'énergie du parc d'éclairage public avec la suppression des boules et l'anticipation du remplacement des boules 2B (3M€) bénéficiant du Fonds Vert, le rétrofit LED (0,5M€) ainsi que le relamping LED intégré à la maintenance éclairage dont la plus-value financière est intégralement prise en charge par le SYDEV (0,8M€/an)
 - **Poursuite des programmes de géolocalisation des réseaux et de constitution du PCRS** (pour un montant de 0,4M€ en 2026)
 - **Impact de la prévision de suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement** : -0,9M€ de recettes/an pour le SYDEV (*le PLF pour 2026 prévoit la fin de l'éligibilité des dépenses d'entretien de la voirie au FCTVA*)
- **Activité transition énergétique (§4) :**
 - Poursuite des actions déjà engagées sur le précédent mandat, notamment le soutien à la **mise en œuvre des PCAET** et le programme d'aide à la **rénovation énergétique des bâtiments publics**. Courant 2026, en complément de l'aide historique proposée par le syndicat, les adhérents peuvent bénéficier d'aides ponctuelles pour l'intégration de matériaux biosourcés et pour des travaux de rénovation de l'éclairage intérieur de leurs bâtiments.
 - Les **Pactes Territoriaux France Rénov'**, dont le SYDEV est signataire, sont entrés en vigueur au 01/01/2025. Suite au « stop and go » de l'aide « Ma prime rénov-parcours accompagné » avec des conditions d'éligibilités resserrées, le SYDEV révisé à la hausse ses modalités d'accompagnement financier des EPCI pour les volets info-conseil et accompagnement. L'engagement financier du SYDEV serait alors majoré de +1,1M€ par rapport au vote initial, dans une perspective de réalisation à 100% des objectifs déclarés par les territoires.
 - **Mise en service courant 2026 du premier réseau de chaleur urbain** sur la commune de Talmont-Saint-Hilaire et porté par la régie SYDEV'Chaleur. Vote de règles financières pour cette nouvelle activité du SYDEV pour encadrer la prise en charge des audits techniques et financiers d'installations existantes et définir les taux de participation applicable en cas d'abandon d'un projet.

- Poursuite de l'accompagnement à l'exploitation des bâtiments publics et notamment les plus énergivores de manière prioritaire et poursuite des actions pour étendre et animer un **réseau d'économes de flux** dans le département,
- **Poursuite du programme « GéoBAT »**, Gestion Énergétique Optimisée des Bâtiments Publics, consistant à réaliser des petits travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics des adhérents pour leur compte et avec une participation du SYDEV aux coûts des travaux et la possibilité de bénéficier d'une avance remboursable pour en faciliter le financement. Ce programme a pour but de lever les freins techniques et financiers à la réalisation de ces travaux. En 2026, les travaux de suppression de chaudières à fioul ou à gaz propane seront éligibles, sous conditions, à ce portage.
- Maintien du **guichet unique pour le solaire photovoltaïque** pour les adhérents et **modification des accompagnements techniques et financiers pour le développement d'opérations d'autoconsommation** individuelles ou collectives des adhérents avec le doublement de l'aide du SYDEV pour le renforcement de charpente et la réfection de toiture et la mise en place d'une subvention pour les travaux de création d'ombrières photovoltaïques en injection totale intégrant le périmètre de la PMO du SYDEV.
- Finalisation et partage de la **charte méthanisation** au premier semestre 2026,
- En matière d'actions relevant des « territoires connectés », déploiement progressif du **cadastre solaire** départemental et du **jumeau numérique** courant 2026 et maintien des subventions pour l'équipement des adhérents en **objets connectés**.
- **Activité mobilité durable (§5) :**
 - Expérimentation d'installation de **bornes résidentielles publiques** (conformément aux orientations du SDIRVE revu en 2023) suite à une étude des besoins et des usages initiée en 2024,
 - Poursuite du nouvel **accompagnement du SYDEV pour le déploiement des IRVE** sur le département avec l'accompagnement d'AMI portés par les EPCI adhérents,
 - **Maintien des prix de recharge pour l'avitaillement en hydrogène vert** pour les usagers
 - **Diminution des prix de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables** au 1^{er} janvier 2026 pour les bornes de recharge rapide et les superchargeurs (*maintien des tarifs 2025 pour les bornes de recharge normale*)
- **Satellites du SYDEV : Vendée Energie (§6.1) :**

Vendée Energie va poursuivre en 2026 son développement d'unités de production d'énergies renouvelables (centrales solaires sur bâtiments / sur ombrières / au sol et parcs éoliens) au plus près des territoires.

Pour mettre en œuvre son programme d'investissement :

 - **Une augmentation de capital est envisagée sur 2026** pour un montant de 6,5M€ pour le SYDEV, actionnaire à 65% de la SEM,
 - L'encours de tirage sur **l'avance en compte courant d'associés** consentie par le SYDEV ne sera pas remboursé avant l'exercice 2027.

La politique de **gestion des ressources humaines ainsi que l'évolution des effectifs et de la masse salariale** est présentée au §7. L'année 2026 est marquée par :

- **Aucune création de poste sur l'exercice** (cf §7.3). Compte tenu du non-remplacement de 3 chargés d'affaires à la direction infrastructures lié à la baisse d'activité, le nombre d'agents permanents devrait s'établir à 113 au 31/12/2026. Un poste sera supprimé en 2027 à la suite d'un départ en retraite.
- La mise en place d'un nouveau contrat de projet (cf §7.4) pour un chargé de la commande publique et appui aux projets portés par le service juridique
- L'activation de deux surcroûts de travail,
- L'accueil de 6 apprentis en septembre 2026,

L'analyse de l'évolution de la masse salariale est décrite au §7.5.

Le rapport détaille également l'évolution des autres dépenses du syndicat ne relevant pas directement des activités (§8) et celle des différentes recettes significatives du syndicat au §9 (accise sur l'électricité, redevances de concession, FACE, ...).

L'encours de dette du SYDEV s'élève à 16,1 millions d'euros au 31/12/2025 (§10) dont 4,5M€ ont été remboursés de manière anticipée et temporaire, réduisant le capital restant dû à 11,6M€ en fin d'exercice. Les 6 contrats du portefeuille, avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 0,91%,

correspondent uniquement à des emprunts à taux fixes simples et sont cotés sans risque (A1) sur la charte de bonne conduite Gissler. En matière de gestion active de la dette et de la trésorerie, le SYDEV procède depuis 2024 à des remboursements anticipés temporaires d'emprunt de manière à optimiser ses frais financiers et a également ouvert un compte à terme pour le placement des pénalités perçues dans le cadre de l'exécution de marchés publics.

Le tableau analytique des opérations réelles (joint en ANNEXES 2 et 3) présente :

- Les prévisions budgétaires ajustées au titre de l'exercice 2025 (budget primitif et les prévisions de réalisations). Les ajustements seront proposés au vote du comité syndical du 16 décembre 2025 dans le cadre de l'adoption de la décision modificative n°2 pour 2025.
- Ainsi que les orientations budgétaires 2026 qui font apparaître un besoin total d'emprunt de 10,4 millions d'euros, dont 4,3M€ correspondant au retraitage de l'emprunt remboursé de manière temporaire en 2024 et pour lequel les conditions financières sont figées (taux fixe de 1%).

3. Activités réseaux

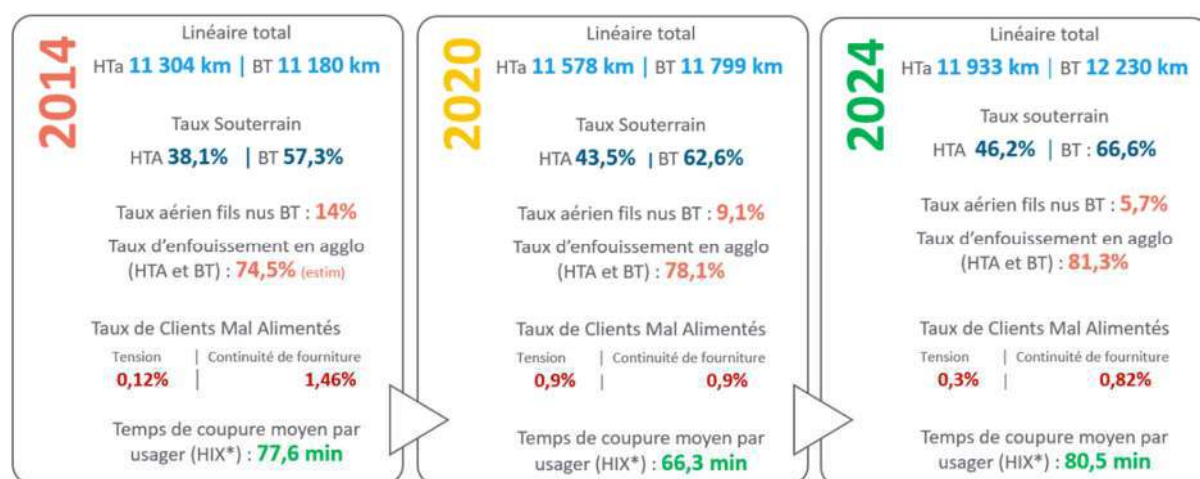
3.1 Activité Electricité

Le SYDEV est propriétaire des **24 163 kms de réseaux électriques** basse et moyenne tension ainsi que des **2 744 kms de réseaux de gaz** en Vendée. Il est **l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz** en Vendée et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement, de renforcement, de sécurisation et d'extension des réseaux électriques.

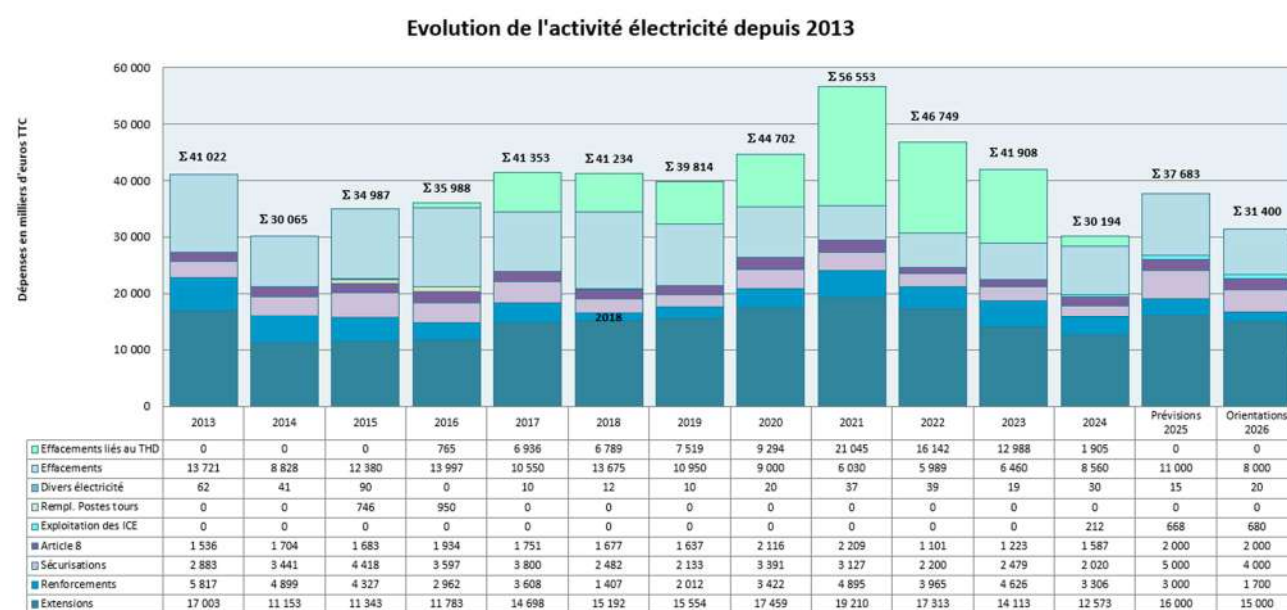
Le SYDEV est garant, à l'égard des usagers, de la bonne exécution des services publics de gestion et d'exploitation des réseaux, confiés à ses concessionnaires Enedis et EDF pour l'électricité ainsi qu'à GRDF et SOREGIES pour le gaz.

Le SYDEV mène des expérimentations pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain en matière de réseaux intelligents, de flexibilités et d'autoconsommation.

Principaux indicateurs clefs à la maille départementale



Evolution de l'activité électricité depuis 2013 (en millions d'euros courants)



Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget Primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Extensions	15 000	16 000	15 000	Légère augmentation de l'enveloppe prévisionnelle 2025 et maintien d'une trajectoire à 15M€ en 2026
Effacements	11 000	11 000	8 000	Impact du cycle électoral sur la prévision d'engagements de travaux en 2026. Mise en œuvre au 01/01/2026 de nouvelles règles de financement bonifiées pour le réseau électricité en agglomération et les ICE pour les adhérents mutualisant la RODP liée.
Renforcements	2 800	3 000	1 700	Le potentiel de renforcements détecté par Enedis d'une part et par les campagnes de mesure menées par le SYDEV se réduit drastiquement d'année en année.
Sécurisations	3 000	5 000	4 000	Programme dimensionné en fonction des crédits FACE prévisionnels alloués pour cette action. En 2025 et 2026, fléchage de l'enveloppe « Enfouissement » doublée grâce à une ponction sur l'enveloppe « renforcement » en sécurisation des réseaux de manière à consommer les crédits FACE et maintenir de l'activité.
Prog. Article 8	2 000	2 000	2 000	Programme partiellement financé par Enedis dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession et faisant l'objet de règles de participations bonifiées pour les communes bénéficiaires mutualisant 100% de l'accise sur l'électricité
Exploitation des ICE	30	668	680	En 2025 et 2026, inscription d'une enveloppe afin de procéder à la géolocalisation des réseaux ICE existants.
Stock de transformateurs	200	200	200	
Relations concessionnaires et expertise-réseaux	105	80	74	
Divers électricité	20	15	20	
SOUS-TOTAL TTC	34 155	37 963	31 674	-6289 KEUR (-16,6%)
-TVA ⁽¹⁾	-5 170	-5 600	-4 720	-880 KEUR (-15,7%)
TOTAL ACTIVITES <i>(net de la TVA déductible)</i>	28 985	32 363	26 954	-5 409 KEUR (-16,7%)
RECETTES				
Participations demandeurs publics	9 864	10 697	7 786	En application des règles de financement prévues au guide financier
Participations tiers privés	4 948	5 227	4 848	
FACE	4 089	5 107	4 146	Hypothèse de maintien des enveloppes allouées (cf. § 9.3.)
PCT	3 960	3 674	3 420	Part couverte par le Tarif + Financement des adaptations à la charge
Subvention Article 8	500	500	500	Versée par Enedis
Transfert de droit à déduction de TVA (surlargeurs gaz)	69	74	69	Mécanisme de transfert de droit à déduction pour les travaux de surlargeurs gaz (pour les DSP antérieures au 01/01/2016)
Locations fourreaux ICE	1 234	1 175	1 415	Locations versées par les opérateurs (Orange, Vendée numérique à compter de 2024...) ou par des tiers (adhérents, privés...)
Stock de transformateurs	200	200	200	
TOTAL RECETTES ⁽²⁾	24 864	26 653	22 383	-4 270 KEUR (-16%)
BESOIN ⁽²⁾	4 121	5 710	4 570	-1 140 KEUR (-20%)

⁽¹⁾ L'activité électricité est assujettie à la TVA depuis le 1er janvier 2020. Les prévisions budgétaires sont donc valorisées en HT pour les catégories de travaux concernées

⁽²⁾ hors FCTVA

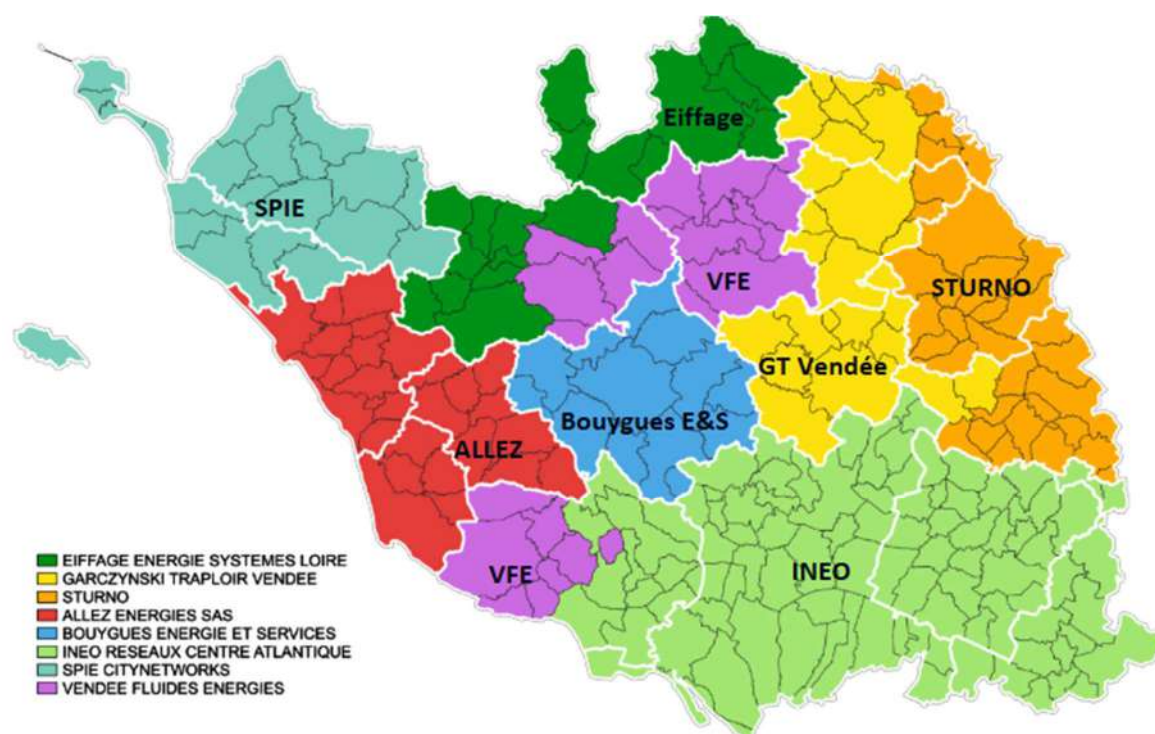
L'activité électricité est marquée par :

- Une prévision de **15M€ de travaux d'extensions de réseaux**,
- **Programmation de 8M€ de travaux d'effacements de réseaux** compte tenu du contexte de renouvellement des mandats locaux. Proposition de mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2026 de nouvelles règles financières bonifiées,
- **Diminution notable du programme de renforcement des réseaux** compte tenu de la baisse des départs mal alimentés détectés,
- **Maintien d'un fort niveau de travaux de sécurisations** estimé à 4M€ pour 2026 suite à l'optimisation de l'utilisation des crédits en provenance du FACE,
- **Poursuite de la géolocalisation des réseaux ICE** initiée en 2025 (0,7M€).

Un nouveau marché de travaux démarre au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 4 ans

L'année 2025 a été marquée par le lancement et l'attribution du nouveau marché de travaux qui prendra effet au 1^{er} janvier 2026 pour une nouvelle période de 4 ans sous forme d'un marché négocié avec notamment pour objectifs de consolider l'insertion professionnelle et accélérer la décarbonation.

Il s'agit d'un accord-cadre alloti composé de 17 lots géographiques et d'un lot multi-attributaires pour la réalisation de travaux de renforcement et de sécurisation des fils nus dont la répartition territoriale est la suivante :



Les territoires concernés par un changement de titulaire par rapport aux attributions du marché de travail actuel sont les suivants :

- Vie et Boulogne,
- Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts,
- Pays des Achards,
- Vendée Grand Littoral,
- Pays de Fontenay Vendée et CC Vendée-Sèvre-Autise

En tant qu'acteur majeur de la transition énergétique, le syndicat a choisi d'accentuer les exigences environnementales dans les critères de sélection des entreprises. La clause environnementale, qui existait dans le précédent marché, a été augmentée et représente à présent 15% de la note finale pour l'attribution du marché.

Elle se base notamment sur une évaluation du taux d'émissions de CO2 ramené au chiffre d'affaires de l'entreprise candidate. Cette dernière devait d'une part indiquer les consommations de chaque énergie et de carburant des véhicules et des engins de chantier de cette année, et d'autre part prendre des engagements sur la baisse de consommations les années suivantes.

Avec cette clause relativement inédite dans un marché de travaux publics, le SYDEV continue à innover et porter ses engagements en faveur de la transition énergétique. L'un des prestataires retenus a décidé d'étendre la démarche au niveau national suite à cette consultation.

Expérimentation en cours sur la dépose de câblage pour le compte d'Orange

Une expérimentation est en cours à l'échelle d'une dizaine de dossiers afin d'accélérer la réalisation des travaux de câblage. Le SYDEV réalise ces travaux pour le compte d'Orange. Un bilan sera dressé conjointement courant 2026 et une activation à plus grande échelle de ces travaux pourrait être décidée.

Propositions d'évolution des règles financières pour 2026

Sur proposition de la commission infrastructures, il est proposé de bonifier l'aide du SYDEV :

- sur le réseau électrique pour les travaux d'effacements en agglomération
- sur les communications électroniques en cas de mutualisation par la commune de la RODP opérateurs

Projet	Nature de l'intervention	Participation du demandeur 2025	Participation du demandeur 2026
Effacement en agglomération	Réseau électrique	50% du coût HT y compris maîtrise d'œuvre	40% du coût HT y compris maîtrise d'œuvre
Renforcement Sécurisation Effacement Programme Article 8	Communications électroniques avec mutualisation de la RODP opérateurs	65% du coût TTC y compris maîtrise d'œuvre	50% du coût TTC y compris maîtrise d'œuvre

- Actualisation du tarif unique de location de fourreaux pour les communications électroniques

Ce tarif de location unique est indexé annuellement sur l'indice TP01 selon la formule suivante :

$$P_n = P_o \times (0,2 + 0,8 \times (TP01_n / TP01_o))$$

P_n est le tarif pour l'année « n »

P_o est le prix de l'année de référence « o »

TP 01 : indice général relatif aux travaux publics

$TP\ 01_n$ = valeur du TP 01 du mois de septembre de l'année « n-1 »,

$TP\ 01_o$: valeur du TP 01 du mois de septembre de l'année précédant l'année « o » de signature de la convention.

Si l'année « o » est l'année 2023, l'indice $TP01_o$ est celui de septembre 2022, soit 839,03 (coefficient de raccordement de 6,5345, calculé sur septembre 2014).

Nature de l'intervention	Révision annuelle	Tarif de location 2025	Tarif de location 2026
Location de fourreaux SYDEV auprès d'opérateurs ou de collectivités dans le cadre de conventions (enfouissements coordonnés ou mise à disposition d'ICE)	Tarif révisé annuellement sur l'évolution de l'indice TP01 (indice général relatif aux travaux publics)	$P_{2024} = 0,730$ euros/ml	$P_{2026} = 0,737$ euros/ml

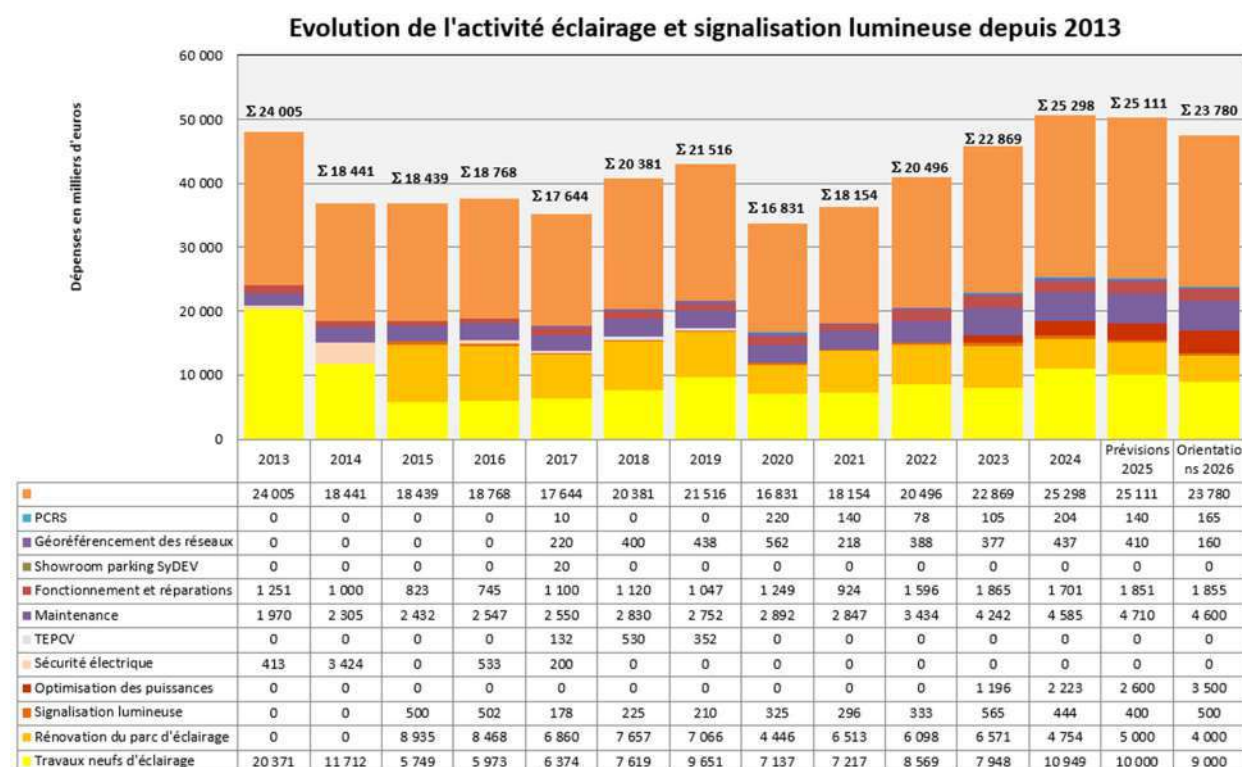
3.2 Activités Eclairage et Signalisation lumineuse

Le SYDEV exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux installations nouvelles et de rénovation de l'éclairage public (*éclairage de voies nouvelles, giratoires, aménagement des bourgs, mise en valeur du patrimoine, signalisation lumineuse liée à la circulation routière...*).

Composition du parc d'éclairage public (pour les points lumineux entretenus par le SYDEV)



Evolution de l'activité éclairage depuis 2013 (en millions d'euros courants)



Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euros

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget	Prévisions		
DEPENSES				
Travaux neufs d'éclairage	9 000	10 000	9 000	Extensions d'éclairage seul, éclairage des lotissements et zones d'activités, mises en lumière et terrains de sport
Rénovation	4 000	5 000	4 000	Rénovations programmées et liées aux programmes d'effacements des réseaux
Suppression des boules	4 000	2 500	3 000	Poursuite du programme avec l'anticipation sur le programme initial du remplacement des boules 2B. Règles financières bonifiées, grâce au Fonds Vert
Retrofit LED	500	100	500	
Signalisation lumineuse	400	400	500	Carrefours tricolores et panneaux indicateurs de la vitesse
Géolocalisation des réseaux	395	410	160	Programme engagé depuis fin 2017 afin de répondre aux obligations de la réforme anti-endommagements (amélioration de la classe de précision des réseaux) pour 2026
PCRS (plan corps de rue simplifié)	275	140	165	Projet global d'environ 7,5 MEUR TTC, piloté par Géovendée, dont environ 1,4 MEUR supporté par le SYDEV
Maintenance éclairage	4 710	4 710	4 600	Incluant le relamping LED sur 6 ans dont la plus-value est financée à 100% par le SYDEV
Fonctionnement des installations d'éclairage	1 800	1 800	1 800	Principalement les candélabres accidentés
Divers	55	51	55	Redevance guichet unique DT/DICT
TOTAL DEPENSES	25 135	25 111	23 780	-1 331 KEUR (-5,3%)
RECETTES				
Participations demandeurs publics	13 486	13 937	13 152	
Participations tiers privés	793	881	792	
Fonds vert	350	350		
TOTAL RECETTES	14 629	15 168	13 944	-1 224 KEUR (-8,1%)
BESOIN*	10 507	9 943	9 837	-107 KEUR (-1,1%)

*hors FCTVA

Depuis 2025, le SYDEV met à disposition de ses adhérents un feu vert-récompense mobile

A la suite de sollicitations de la part de collectivités adhérents confrontées à des problématiques de vitesse des automobilistes sur certaines sections routières de leur territoire, le SYDEV, au titre de sa compétence « Signalisation lumineuse liée à la circulation routière », a acquis deux feu vert-récompense mobiles qu'il entend mettre à disposition des collectivités intéressées lui ayant transféré intégralement la compétence visée, sur une durée limitée dans le cadre d'une expérimentation.

La mise à disposition du matériel de prêt doit permettre à la collectivité de tester le dispositif in situ en vertu d'un futur investissement pour une installation fixe. La durée de la mise à disposition du matériel s'effectue pour une durée maximale de 10 semaines.

Propositions d'évolution des règles financières pour 2026 :

Sur proposition de la commission infrastructures, il est proposé :

- de maintenir les forfaits de maintenance éclairage et signalisation lumineuse
- de créer un nouveau forfait de contrôle préventif annuel pour les installations d'éclairage des terrains de sport

Projet	Nature de l'intervention	Participation du demandeur 2025	Participation du demandeur 2026
Maintenance éclairage visites préventives	Forfait 3 visites annuelles non LED	16,20 euros	
	Forfait 3 visites annuelles LED	12,40 euros	
	Forfait visite supplémentaire	1,58 euro	
	Forfait 1 visite non LED ou LED sous garantie	5,19 euros	
Maintenance éclairage visites préventives « grandes villes »	Forfait 3 visites annuelles non LED	22,80 euros	
	Forfait 3 visites annuelles LED	16,10 euros	
	Forfait visite supplémentaire	2,21 euros	
	Forfait 1 visite non LED ou LED sous garantie	5,19 euros	
Contrôle de l'éclairage des infrastructures sportives	Forfait de contrôle de l'éclairage des installations sportives	/	240,00 euros par terrain et par an

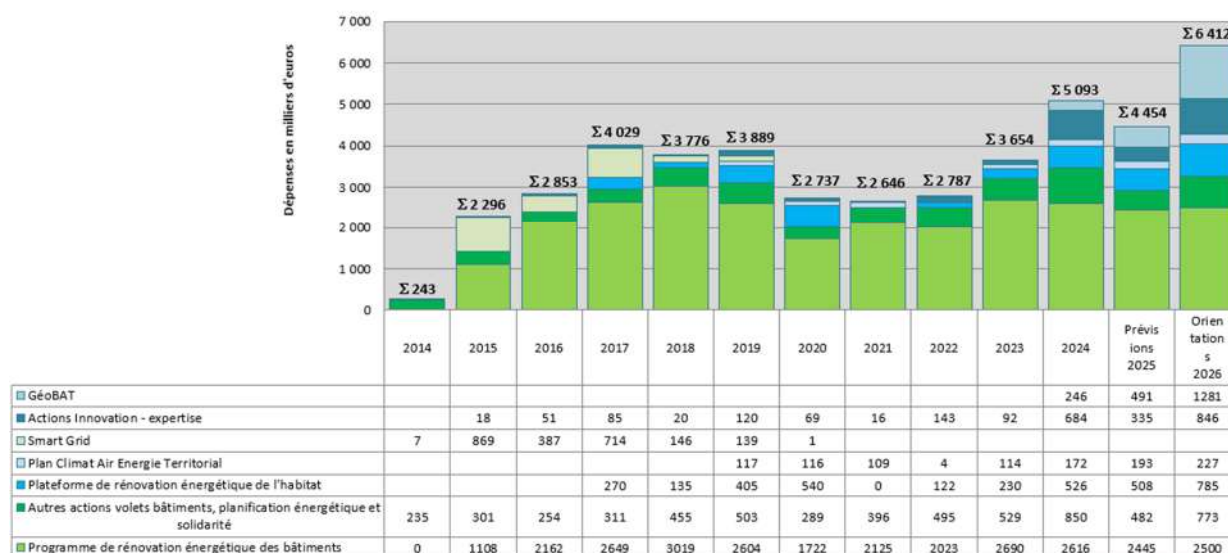
Base participation = coût TTC du service hors coût de gestion interne

4. Transition Energétique

Le SYDEV soutient les collectivités vendéennes dans la **maîtrise de la demande en énergie** et la mise en œuvre de la **transition énergétique dans les territoires**.

Il apporte une expertise technique et un accompagnement financier pour mener des **études énergétiques et rénover les bâtiments publics** en favorisant les biomatériaux et les énergies renouvelables. Le SYDEV aide à la mise en œuvre des **PCAET**, des **plateformes de rénovation énergétique de l'habitat** et à la **lutte contre la précarité énergétique**.

Evolution de l'activité Transition énergétique depuis 2014
(hors achat d'énergie pour l'éclairage public,
Contrat chaleur renouvelable et régie de chaleur)



4.1 Planification énergétique territoriale

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euros

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaires
	Budget	Prévisions		
DEPENSES				
PTREH <i>(plateformes de rénovation énergétique de l'habitat)</i>	508	508	785	Mise en œuvre des pactes territoriaux au 01/01/2025 avec une refonte de l'accompagnement du SYDEV sur la période 2025-2029 avec le vote d'une AE/CP de 4,1M€. Compte tenu du désengagement partiel national, proposition de réviser les règles financières du SYDEV afin de maintenir les dynamiques territoriales, soutenir les EPCI dans une période instable et mobiliser efficacement le budget voté.
PCAET <i>(plan climat-air-énergie territorial)</i>	252	193	227	Vote d'une autorisation d'engagement sur le mandat de 1,08M€ pour accompagner les EPCI Outil de suivi des PCAET, Schémas directeurs, subvention pour accompagner les territoires dans l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Méthanisation	74	36	90	Subventions études de gisement et de faisabilité Mise en œuvre de la charte départementale
TES <i>(Transition énergétique et sociétale)</i>	60	10	40	En complément au soutien apporté au collège TES pour l'accompagnement des territoires vendéens pour la période 2024-2027, accompagnement du SYDEV pour les animations au bénéfice des territoires engagés TES
Animations et sensibilisation des scolaires	60	25	30	Subvention des territoires pour les actions mises en place auprès des scolaires
Partenariats	134	14	98	Subventions opérations innovantes, soutien à l'émergence de projets citoyens, accompagnement territoires sur projets sensibles
Autres actions	0	0		Frais de gestion des CEE
TOTAL DEPENSES	1 088	787	1 269	+483 KEUR (+61,3%)
RECETTES				
Certificats d'économie d'énergie	80	24	60	Valorisation certificats d'économie d'énergie. Dernière valorisation en 2026 compte tenu des nouvelles obligations en matière de CEE. + Subvention ADEME
TOTAL RECETTES	80	24	60	+36 KEUR (+145,3%)
BESOIN	1 008	762	1 209	+447 KEUR (+58,6%)

Le SYDEV confirme son implication dans l'accompagnement des territoires. Le PCAET, les études énergétiques et les plateformes de rénovation énergétique de l'habitat constituent les actions essentielles pour réussir la transition énergétique vendéenne.

Accompagnement pour la mise en œuvre des PCAET

Conscient que les PCAET (Plans Climat Air Energie Territoriaux), documents cadres de la politique énergétique et climatique des collectivités, représentent un enjeu fort pour la mise en œuvre de la transition énergétique, le SYDEV continue d'accompagner les territoires sur le mandat 2020-2026. Les mises à disposition de chargés de mission recrutés par le SYDEV se sont progressivement arrêtées au profit de subventions au bénéfice de l'ensemble des territoires (sur une période de 6 ans).

Le réseau départemental « Energie-Climat » a pour objectif de structurer la démarche des PCAET, engager des réflexions de mutualisation, bénéficier des différentes expertises et partager les expériences. Ce réseau, animé par le SYDEV en partenariat avec la DDTM et en coordination avec la Région, l'ADEME et la DREAL permet d'échanger et de travailler sur différents sujets tels que l'adaptation au changement climatique, la mobilité durable, le développement des énergies renouvelables...

Transition énergétique et sociétale (TES)

A l'occasion des nouveaux mandats (2020-2026), de nombreux territoires se sont engagés dans des projets visant des transformations écologiques et sociétales profondes compte tenu des crises (*écologiques, économiques, sociales, démocratiques...*) que nous traversons. La thématique des transitions, étroitement associée à celle des solidarités ou de la participation citoyenne s'impose de plus en plus communément comme transversale et la coopération comme un levier majeur. Les projets de territoires formulés, ce sont désormais les projets concrets qu'il s'agit de porter dans une perspective de mise en œuvre de ces documents-guides avec d'autres et en premier lieu avec les acteurs de la société civile (*associations, entreprises, agriculteurs, ...*) et les habitants. Qu'ils soient à initier, porter ou soutenir, ces projets collectifs de transitions sont tissés d'une multitude de solutions techniques et sociales qui forment la trame des modes de vie et des territoires de demain.

Pour engager les transitions à l'échelle d'un territoire intercommunal, plusieurs axes de travail ont été progressivement identifiés :

- Développer la coopération entre élus de l'intercommunalité pour avoir **un projet de territoire partagé et porté par l'ensemble des élus communaux**.
- Adapter **l'organisation au sein de l'intercommunalité intégrant cette approche transversale/systémique** dans la perspective d'une mise en œuvre de ces projets de territoire.
- Proposer de **nouveaux dispositifs d'accompagnement**, de gouvernance pour aider les acteurs dans l'identification et la réalisation de projet(s) de transition énergétique, écologique et vecteur de changement.

Pour partager et changer d'échelle, l'objectif de la démarche TES en Vendée animée par le SYDEV et le Collège des Transitions Sociétales est de :

- S'appuyer sur **les premiers enseignements des démarches lancées** sur le Pays de Pouzauges engagé historiquement dans TES.
- Élargir la déclinaison des travaux menés dans le programme TES sur **de nouveaux territoires engagés** dans la transition énergétique et avec des problématiques locales différentes.
- Engager une démarche départementale afin de **partager les différentes approches territoriales et articuler les politiques de transition** à différentes échelles territoriales (Commune, EPCI, Département, Région).

Méthanisation : mise en œuvre de la charte départementale « Vision Biogaz 85 »

Le SYDEV tient à renforcer son soutien à la filière méthanisation, dans un cadre permettant la réalisation des objectifs des PCAET et les externalités positives suivantes :

- Valorisation des déchets organiques : effluents d'élevage, résidus de culture, biodéchets, etc.
- Production de biogaz renouvelable : réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Amélioration de la fertilité des sols : apport de matière organique via le digestat
- Qualité de l'air et de l'eau : captage du CH₄, épandage maîtrisé
- Résilience des exploitations agricoles : diversification des revenus, mutualisation des mises aux normes
- Autonomie énergétique locale : objectif de 100% de gaz vert en 2050

Le SYDEV souhaite ainsi créer et animer la charte Vision BioGaz 85, un dispositif d'accélération et de soutien des projets de méthanisation les plus vertueux.

Les engagements envisagés et actuellement discutés avec les partenaires dans le cadre de l'élaboration de cette charte pour une méthanisation responsable et concertée, sont les suivants :

- Respect de la réglementation et amélioration continue
- Gouvernance agricole et locale : pilotage par les agriculteurs et les collectivités pour des projets de territoire
- Concertation et transparence : implication des citoyens et des riverains
- Approvisionnement local et pérenne : priorité aux ressources vendéennes dans une logique vertueuse
- Absence de cultures dédiées irriguées : préservation des ressources en eau et absence de concurrence avec l'alimentation

Une fois finalisée, au printemps 2026, cette charte s'adressera à tous les porteurs de projet qui souhaitent s'inscrire dans ce cadre vertueux. Elle permettra un accompagnement renforcé, une communication territoriale facilitée et une gestion de projet simplifiée en contrepartie du respect des engagements de la charte, de la participation aux réunions et ateliers et enfin de transparence.

Accompagnement des territoires sur des projets EnR sensibles

La mise en œuvre de projets de production d'énergies renouvelables peut s'avérer source de tensions vis-à-vis de la population. Certains projets peuvent être particulièrement sensibles, notamment l'éolien et la méthanisation. Ils nécessitent de travailler sur la sensibilisation et le développement d'un projet de territoire autour des EnR avec les élus, et les citoyens le cas échéant, afin de construire une stratégie permettant d'associer tous les acteurs gravitant autour du projet.

Au cours des phases de développement d'un projet sensible, les élus peuvent être demandeurs de conseils pour les aider à construire leur stratégie et développer leurs argumentaires en situation conflictuelle avec des opposants. Ils peuvent également souhaiter être accompagnés dans l'animation de réunions de concertation avec le public ou pour le pilotage de la gouvernance d'un projet, pour enrayer un conflit ou des tensions inhérentes au projet.

Ce dispositif de soutien a pour objectif d'accompagner les communes et intercommunalités sur des projets de production d'énergies renouvelables sensibles en finançant des structures extérieures à la collectivité (cabinets-conseils avec des consultants spécialisés dans la gestion de crise et la résolution de conflits) dans les missions suivantes :

- **Accompagnement stratégique des projets sensibles :**
 - Définition d'une stratégie adaptée de résolution de conflits en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques et en veillant à associer tous les acteurs impactés par le projet
 - Mise à disposition d'une boîte à outils pour les élus et agents des collectivités pour maîtriser une personne agressive ou violente.
- **Ateliers participatifs :**
 - Animation d'ateliers participatifs avec les parties prenantes locales, en organisant des rencontres pour recueillir les avis et préoccupations des habitants, des acteurs économiques...
- **Communication en milieu hostile :**
 - Sensibilisation et formation des élus et des agents à la gestion de crise et à la résolution de conflits
 - Conception et réalisation d'outils de communication

Transcription des enjeux Air Energie Climat dans les documents d'urbanisme

L'intégration des enjeux Air-Energie-Climat dans les politiques d'aménagement des territoires est un levier important d'adaptation aux changements climatiques. Au travers des PLU et PLUi, les communes et intercommunalités disposent d'un outil opposable aux tiers, permettant d'agir sur différents leviers de la transition énergétique et écologique comme les mobilités, la sobriété énergétique, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la trame verte et bleue... Seulement, les règles écrites en la matière sont peu développées dans les PLUi de Vendée ou restent fréquemment des recommandations qui sont finalement peu appliquées.

Lors de l'élaboration ou la révision de leur PLU/PLUi, les collectivités sont amenées à faire appel à des bureaux d'études spécialisés pour rédiger ou mettre à jour les pièces constitutives du document (PADD, règlement, OAP...). L'objectif est de s'appuyer sur les compétences de ces bureaux d'études pour intégrer davantage de mesures en faveur de la transition énergétique et écologique dans les PLUi.

Ce dispositif de soutien a donc pour objectif d'accompagner les territoires, dans l'élaboration ou la révision de leur PLUi, en finançant la prestation intellectuelle réalisée par la collectivité, via une délégation à un bureau d'études, pour adapter les documents d'urbanisme aux enjeux air-énergie-climat.

La démarche s'effectue en plusieurs étapes :

- Identification et analyse des mesures déjà présentes dans le PLUi de la collectivité
- Animation d'un groupe de travail, composé d'élus et d'agents en charge du droit des sols et de la transition énergétique, pour croiser les attentes et contraintes de chacun, puis intégrer de nouvelles mesures d'adaptation au changement climatique ou compléter les mesures existantes. Les réunions du groupe de travail pourront prendre la forme d'ateliers d'intelligence collective.
- Rédaction / modification de règles dans le règlement et/ou élaboration d'un OAP thématique en lien avec la transition énergétique. Une attention particulière sera portée à la rédaction / modification du PADD pour que les grandes orientations du territoire prennent en compte les enjeux Air-Energie-Climat définis dans le PCAET de l'intercommunalité.
- Intégration des Zones d'Accélération pour le Production des Energies Renouvelables et retranscription dans les pièces constitutives du PLUi
- Réalisation d'un document de synthèse mentionnant, par thématique, les anciennes et les nouvelles règles contribuant à la transition énergétique et écologique. Une liste non exhaustive de thématiques est présentée en annexe à cette fiche.

Des mesures en faveur de la réduction des consommations d'énergie, de la production des énergies renouvelables ou bien encore du développement des mobilités alternatives devront impérativement être présentes pour ouvrir droit au versement de la subvention.

Après la mise en œuvre des pactes territoriaux au 1^{er} janvier 2025, révision des modalités d'accompagnement des plateformes de rénovation énergétiques de l'habitat (PTREH) par le SYDEV suite à la baisse du soutien de l'Etat

Face au changement climatique, le Gouvernement a souhaité donner une nouvelle impulsion au Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) dans l'objectif de réduire massivement les consommations énergétiques et les émissions de Gaz à effet de Serre (GES) du secteur résidentiel, et pouvoir ainsi répondre aux objectifs nationaux et européens de neutralité carbone d'ici 2050. Il a inscrit dans la loi Climat et résilience du 22/08/2021 :

- de confier à l'Agence nationale de l'habitat (Anah) le pilotage unique du SPRH,
- de créer un nouveau service public de l'Habitat avec la marque « France Rénov' » dès 2022,
- de libéraliser l'accompagnement des ménages au 01/01/2024, jusqu'ici assuré par des opérateurs historiques, en créant un agrément Mon accompagnateur Rénov ouvert aux architectes, auditeurs énergétiques etc....

Aussi, compte tenu de la fin annoncée du Programme CEE Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) au 31/12/2024, et de l'obligation de recours obligatoire à un accompagnement des ménages par un opérateur agréé Mon Accompagnateur Rénov' dans le cadre de « Ma Prime Rénov'-Parcours Accompagné », **l'Etat a engagé une réforme en 2024 du SPRH dont l'objectif est de proposer au 01/01/2025 :**

- **une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé**, sur l'ensemble du territoire national et accessible à toute la population,
- **une nouvelle contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales, dénommé le « Pacte Territorial France Rénov' »**, visant à proposer un cadre renouvelé et simplifié pour la mise en œuvre du service public France Rénov et garantir la continuité des financements ingénierie.

A compter du 01/01/2025, ce Pacte Territorial France Rénov' vient remplacer l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE).

Il prend la forme d'une convention entre l'Anah et la collectivité qui met en œuvre les moyens en ingénierie pour assurer le service public de rénovation de l'habitat via les Espaces Conseil France Rénov'.

Cette convention sera signée par la collectivité, maître d'ouvrage d'un Espace Conseil France Rénov', l'Etat (le Préfet), l'Anah (via son représentant c'est-à-dire le Département de la Vendée, délégataire de compétences) et le SYDEV.

En signant ce Pacte, la collectivité s'engage à assurer un service public de l'habitat qui comprendra à minima les 2 premiers volets suivants :

1. **Dynamique territoriale** : mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat,
2. **Information, conseil et orientation** des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus ;
3. **Accompagnement (volet facultatif)** : la collectivité a la possibilité de contractualiser avec un ou plusieurs opérateurs pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

En Vendée, le secteur résidentiel, deuxième poste de consommation énergétique après le transport, est un enjeu majeur en matière de rénovation énergétique, comme souligné dans les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), en raison de ses implications environnementales, économiques, et sociales.

Face à cet enjeu, depuis 2016, les élus du SYDEV ont décidé de soutenir activement les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale Vendéens qui mettent en œuvre une PTRE sur leur territoire en leur apportant un accompagnement technique et financier.

Avec cette réforme du SPRH, le SYDEV a réaffirmé son engagement à accompagner les EPCI dans le déploiement d'un service public de l'habitat sur leur territoire, afin de faciliter le parcours de rénovation de l'ensemble des ménages vendéens, et poursuit son soutien financier dans une logique de massifier la rénovation énergétique des logements.

Le SYDEV a pour cela voté en 2025 une autorisation d'engagement de 4,1M€ jusqu'à fin 2029 pour soutenir les Communautés de Communes et d'Agglomération vendéennes, gestionnaires d'un Espace Conseil France Rénov' et les Pactes Territoriaux ont été signés et mis en œuvre en date du 1^{er} janvier 2025.

Postérieurement à la mise en œuvre des pactes territoriaux, le contexte national a de nouveau évolué avec un « stop and go » de l'aide « Ma Prime Rénov-parcours accompagné » et des conditions d'éligibilité recentrées. Compte tenu de la révision à la baisse du soutien de l'état pour le financement des plateformes, le SYDEV propose de réviser ses conditions d'accompagnement des EPCI afin de maintenir une dynamique territoriale et permettre aux EPCI de relancer des campagnes et actions de communication et poursuivre les conseils vers les ménages et les copropriétés via les permanences conseils et les audits énergétiques.

Propositions d'évolution des règles financières 2026

Sur proposition de la commission « Transition énergétique », il est proposé :

- d'augmenter de 50% les plafonds de subvention pour le volet Info-conseils
- de modifier les paliers pour les revenus intermédiaires et supérieurs dans le cadre du « Volet Accompagnement »

Projet	Critère	Aide du SYDEV 2026			
	Catégories EPCI en fonction du nombre de résidences principales (« RP ») privées (1)	Volet Dynamique Territoriale	Volet Info-conseils	Volet Bonus solaire	Volet Accompagnement
Soutien aux Espaces Conseil France Rénov'	$RP \leq 5\,000$ (2 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 2 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 12 000 €	FORFAIT 5 000 €	FORFAIT ANNUEL par palier en nombre d'accompagnements des rénovations énergétiques selon catégorie de revenus (nombre de logements faisant l'objet d'une décision d'attribution de l'Anah dans le cadre de « Ma prime Rénov parcours accompagné ») : <i>Très Modeste & Modeste :</i> 1 à 20 acc = forfait 500 € 21 à 40 acc = forfait 1 000 € > 40 acc = forfait 2 000 € <i>Inter. & Sup :</i> 1 à 10 acc = forfait 5 000 € 11 à 20 acc = forfait 10 000 € > 20 acc = forfait 20 000 €
	$5\,001 \leq RP \leq 15\,000$ (10 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 4 000 €	50% des dépenses HT avec plafond Subvention à 22 500 €	FORFAIT 5 000 €	
	$15\,001 \leq RP \leq 30\,000$ (7 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 6 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 37 500 €	FORFAIT 5 000 €	
	$RP \geq 30\,001$ (1 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 10 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 75 000 €	FORFAIT 5 000 €	

(1) Données INSEE en vigueur au 01/01/2024

Commentaire : une AE/CP de 4,1M€ a été votée par le SYDEV pour la période 2025-2030 sur la base d'objectifs d'accompagnement ambitieux. Suite au « stop and go » de l'aide « Ma prime rénov-parcours accompagné » avec des conditions d'éligibilité recentrées, proposition de revoir les modalités d'accompagnement du SYDEV pour les volets « info-conseils » et « accompagnement ». En conséquence, l'engagement financier maximum contractuel du SYDEV, sur la base des objectifs initiaux déclarés, serait alors majoré de +1,1M€ sur la période portant l'AE/CP à 5,2M€ avec néanmoins une perspective de concrétisation estimée à 4,6M€.

4.2 Services énergétiques et solidarité

4.2.1. Volet bâtiment

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euros

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaires
	Budget	Prévisions		
DEPENSES				
Subv. Travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics	3 050	2 445	2 500	Programme d'aide engagé depuis 2015, Vote d'une autorisation de programme de 15M€ sur le mandat (2021-2026) Report des AMI en 2026 avec la mise en œuvre d'aides dédiées permettant de maintenir l'enveloppe à 2,5M€ en 2026, malgré l'impact du cycle électoral
Géobat :	1 281	491	1 281	4 projets conventionnés en 2025 (en complément des 2 projets expérimentaux en 2024)
- Travaux	800	491	800	10 conventionnements projetés en 2026
- Avance remboursable	481		481	Eligibilité des travaux de remplacement des chaudières fioul au programme GEOBat (sous conditions)
Audits énergétiques	102	34	57	
Simulations thermiques dynamiques (STD)	72	25	38	
Relevés techniques	28	8	20	
Conseil EnR	145	78	73	Etudes de faisabilité bois énergie, géothermie et solaire thermique
Exploitation des bâtiments publics	322	160	222	Gestion technique des bâtiments, logiciel de suivi des consommations énergétiques, accompagnement élaboration des contrats d'exploitation
TOTAL DEPENSES	5 000	3 242	4 191	+950 KEUR (+29,3%)
RECETTES				
Valorisation CEE partenariat	100	50	100	Certificats d'économie d'énergie liés aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments
Participations des adhérents	91	57	50	Audits énergétiques, STD, conseil EnR et exploitation des bâtiments
Géobat:	603	439	603	
- Participation des adhérents	600	439	600	
- Remb. avance remboursable				
- CEE	3		3	
Subventions (ADEME, ACTEE...)	74	40	37	ADEME (conseil EnR), ACTEE (contrats d'exploitation)
TOTAL RECETTES	868	586	790	+204 KEUR (+34,8%)
BESOIN	4 132	2 656	3 401	+746 KEUR (+28,1%)

*hors FCTVA

10 ans d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics :

Depuis la mise en place de ce programme en 2015, le SYDEV a accompagné 255 collectivités pour la rénovation de 456 bâtiments (246 Km²) représentant 377M€ de travaux et générant 35,6 GWh de gains énergétiques théoriques (gain de consommation moyen de l'ordre de 62%) soit la consommation de 1 694 logements vendéens.

Une autorisation de programme de 15 millions d'euros a été votée sur le mandat (à raison d'une enveloppe annuelle de 2,5M€) et les modalités d'accompagnement financier des rénovations ont été revues de manière à :

- encourager l'utilisation de matériaux biosourcés et la chaleur renouvelable (nouveau 2022),

- et à intégrer dans le périmètre des bâtiments éligibles au dispositif les piscines (nouveau 2023).

A ce jour, 79% des crédits alloués à ce programme pluriannuel ont été engagés.

Afin d'intensifier les rénovations, **le SYDEV lance en 2026 les deux appels à projets suivants** donnant lieu à l'inscription de deux nouvelles règles financières au guide financier :

- **Appel à projet sur les matériaux biosourcés :**

La transition énergétique impose aux collectivités de réduire leur empreinte carbone et de favoriser l'utilisation de matériaux durables. Les matériaux biosourcés présentent des avantages significatifs pour les bâtiments publics et privés, tant sur le plan environnemental que sur le confort des usagers.

Les bénéfices du biosourcé pour les collectivités sont les suivants :

- Réduction de l'empreinte carbone : stockage du CO2 et faible énergie grise lors de la fabrication,
- Matériaux durables et renouvelables : issus de ressources renouvelables et biodégradables,
- Confort thermique optimal : régulation naturelle de l'humidité et de la température,
- Bien-être des usagers : amélioration de la qualité de l'air et du confort acoustique.

Dans le cadre du programme de rénovation, il a été mis en place un bonus biosourcé fixé à vingt euros par mètre carré de surface posée, avec un plafond de 15 000 euros par opération. Les produits les plus fréquemment privilégiés dans ce dispositif sont le BioFib Trio ainsi que la laine de bois. Toutefois, des freins persistent, notamment une réticence et une méconnaissance concernant d'autres matériaux tels que la paille, la terre ou le chanvre.

Il est proposé de lancer un appel à projet, à compter du premier semestre 2026, destiné à financer un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisé dans les matériaux biosourcés. La mission de cet assistant consistera à construire un programme de travaux adapté aux bâtiments de la collectivité, à sensibiliser les élus et les usagers et à fournir des estimations de coûts.

Entre septembre 2026 et 2027, des actions de sensibilisation seront organisées à l'attention des élus et des personnels techniques, avec l'appui d'un intervenant extérieur spécialisé. Ces actions prendront la forme d'une journée de formation comprenant une partie générale et une visite de site, complétée par des modules supplémentaires pour les élus et techniciens les plus intéressés. Une action sera menée dans chaque Communauté de communes afin de fédérer le territoire et un projet de rénovation biosourcé sera prévu sur chaque territoire.

- **Appel à projet sur les matériaux biosourcés :**

La transition énergétique impose aux collectivités de réduire leur empreinte carbone et de favoriser l'utilisation de matériaux durables. Les matériaux biosourcés présentent des avantages significatifs pour les bâtiments publics et privés, tant sur le plan environnemental que sur le confort des usagers.

Les bénéfices du biosourcé pour les collectivités sont les suivants :

- Réduction de l'empreinte carbone : stockage du CO2 et faible énergie grise lors de la fabrication,
- Matériaux durables et renouvelables : issus de ressources renouvelables et biodégradables,
- Confort thermique optimal : régulation naturelle de l'humidité et de la température,
- Bien-être des usagers : amélioration de la qualité de l'air et du confort acoustique.

Dans le cadre du programme de rénovation, il a été mis en place un bonus biosourcé fixé à vingt euros par mètre carré de surface posée, avec un plafond de 15 000 euros par opération. Les produits les plus fréquemment privilégiés dans ce dispositif sont le BioFib Trio ainsi que la laine de bois. Toutefois, des freins persistent, notamment une réticence et une méconnaissance concernant d'autres matériaux tels que la paille, la terre ou le chanvre.

Il est proposé de lancer un appel à projet, à compter du premier semestre 2026, destiné à financer un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisé dans les matériaux biosourcés. La mission de cet assistant consistera à construire un programme de travaux adapté aux bâtiments de la collectivité, à sensibiliser les élus et les usagers et à fournir des estimations de coûts.

Entre septembre 2026 et 2027, des actions de sensibilisation seront organisées à l'attention des élus et des personnels techniques, avec l'appui d'un intervenant extérieur spécialisé. Ces actions prendront la forme d'une journée de formation comprenant une partie générale et une visite de site, complétée par des modules supplémentaires pour les élus et techniciens les plus intéressés. Une action sera menée dans chaque Communauté de communes afin de fédérer le territoire et un projet de rénovation biosourcé sera prévu sur chaque territoire.

○ **Appel à projet relatif à l'éclairage intérieur :**

La généralisation des LEDs a entraîné une vague de relamping dans les bâtiments publics et privés, avec pour objectif principal de réaliser des économies d'énergie. Si cette évolution est positive sur le plan énergétique, elle peut néanmoins avoir des conséquences directes sur le confort des usagers. En effet, un éclairage mal adapté peut provoquer des difficultés importantes : dans les groupes scolaires, il peut entraîner un retard d'apprentissage lié à un inconfort visuel ; dans les bureaux, il peut générer des problèmes de concentration et de fatigue visuelle ; dans les structures d'accueil de la petite enfance, il peut compromettre la création d'un environnement propice au bien-être des enfants.

Il est donc essentiel de ne pas se limiter à un remplacement « place pour place » des luminaires, mais de réfléchir en amont aux besoins réels et à l'utilisation des bâtiments. L'appel à projets proposé par le SYDEV vise à accompagner les collectivités dans cette démarche.

Les projets concernés sont des rénovations d'éclairage intérieur portant sur des bâtiments appartenant aux adhérents du SYDEV, dans les secteurs suivants : bureaux, enseignement et petite enfance, sanitaire et social, sportif, associatif ou culturel. Ces projets doivent être uniques et ne pas être intégrés à un programme de rénovation globale. Le SYDEV se réserve la possibilité de refuser un projet si celui-ci nécessite une rénovation plus complète.

L'accompagnement proposé par le SYDEV comprend plusieurs étapes : une réflexion en amont pour définir le besoin en fonction des usages et de l'utilisation du bâtiment, un appui dans le choix des prestataires et des devis, ainsi que la fourniture du dossier des ouvrages exécutés (DOE) à la fin de l'opération.

Sur le plan financier, il est proposé une aide à hauteur de 30% du montant hors taxes, plafonnée à 15 000 euros par projet, investissement et études comprises. Chaque commune ne pourra bénéficier que d'un seul projet financé dans ce cadre.

Optimisation des contrats d'exploitation

Le programme PILE mené par le SYDEV sur plus de 3 700 bâtiments communaux et intercommunaux a permis de mettre en exergue les points suivants :

- 50% des consommations énergétiques sont concentrées sur 7% des bâtiments,
- Certains bâtiments sont récents ou justes rénovés (pas de travaux à court terme),
- Les contrats de maintenance/exploitation existants sont souvent focalisés sur le confort et non sur la performance.

L'objectif est de proposer un accompagnement à la sélection d'un exploitant (avec ou sans intéressement) sur des périmètres allant d'un site très consommateur (EHPAD, etc.) à un patrimoine complet à fort enjeu énergétique selon le phasage suivant :

- Elaboration d'un diagnostic des installations (prod. de chaleur et/ou de froid, d'eau chaude sanitaire, systèmes de ventilation, etc.),
- Aide à l'élaboration des pièces marché et à la consultation d'entreprise(s) de maintenance,
- Suivi du/des prestataire(s) retenu(s) et élaboration de rapports périodiques.

Programme « GEObat », Gestion Énergétique Optimisée des bâtiments publics : éligibilité des remplacements de chaudières fioul ou gaz propane (sous conditions)

La rénovation énergétique des bâtiments est un axe majeur dans la transition énergétique et les collectivités territoriales ont un rôle prépondérant dans l'atteinte des objectifs que s'est fixée la France ainsi que la Région des Pays de la Loire.

Depuis 2005, le SYDEV accompagne financièrement et techniquement les gros projets de rénovations énergétiques. Dans la continuité, deux programmes sur les bâtiments publics ont été lancés avec la sobriété énergétique et l'exploitation et de maintenance. Ces programmes ont mis en avant un manque de compétences techniques au sein de certaines collectivités, mais surtout un manque de temps pour la mise en place d'actions simples de rénovation énergétique comme la régulation de chauffage ou le remplacement de chaudières.

Le prix des énergies, les objectifs des PCAET des EPCI sur la réduction des consommations et l'arrivée d'obligations réglementaires (décret Eco Energie Tertiaire et décret BACS) entraînent pour les collectivités la nécessité de réaliser des petits travaux de rénovation énergétique sur des sujets spécifiques comme la Gestion Technique de Bâtiment.

Pour permettre la mise en place de ces petits travaux et l'accélération des économies d'énergie par les adhérents, le SYDEV propose le programme de travaux « GEOBat : Gestion Énergétique Optimisée des Bâtiments ». Il permettra la réalisation de petits travaux de rénovation énergétique par le SYDEV pour les comptes des communes et EPCI.

En complément du soutien financier apporté par le SYDEV pour la réalisation des travaux, le SYDEV propose pour ce programme d'assurer la réalisation des travaux pour le compte de ses adhérents et de leur offrir la possibilité d'étaler leur participation financière sur plusieurs exercices (durée maximale de 6 ans). Ce dispositif financier, inspiré de l'« intracting », permet de financer des travaux de rénovation énergétique par les économies d'énergies générées.



A compter de 2026, le remplacement des chaudières fioul ou gaz propane peut être pris en charge dans le cadre du programme GEOBat, mais dans le respect des conditions suivantes :



Dans le cas où une rénovation globale est préconisée sur le bâtiment, le remplacement de la chaudière fioul ou gaz propane ne pourra pas être traité individuellement à travers le programme Géobat. Les demandes ne seront pas acceptées.

Dans le cas de l'identification d'une possibilité de réseau de chaleur, une étude d'opportunité sera demandée à l'adhérent. Si l'étude montre une possibilité de réseau de chaleur mais que l'adhérent souhaite traiter le bâtiment individuellement hors réseau de chaleur, alors le programme Géobat pourra

s'appliquer mais uniquement pour la mise en place de chaudières à énergies renouvelables thermiques financées dans le cadre du contrat chaleur renouvelable.

Soutien au recrutement d'économes de flux dans les territoires et animation par le SYDEV d'un réseau départemental

Après avoir construit progressivement sur ces dix dernières années un plan d'action pour soutenir les collectivités vendéennes sur l'énergie, la volonté des élus du SYDEV est de poursuivre, amplifier son accompagnement auprès des territoires et ainsi de contribuer fortement à la réussite de la transition énergétique sur le département.

Pour permettre aux adhérents d'accélérer leurs économies d'énergie, le SYDEV propose différents programmes d'accompagnement technique et de subvention comme sur la sobriété énergétique ou l'exploitation et la maintenance. Une présence de terrain au sein des territoires et des communes est donc primordiale pour anticiper les besoins et suivre au quotidien les questions énergies des bâtiments publics. Pour proposer un accompagnement complet à ses adhérents, le SYDEV souhaite mettre en place un réseau d'économe de flux / gestionnaire exploitation énergie au sein des territoires et communes de Vendée. Les économes de flux permettront de massifier les économies d'énergies mais aussi de les rendre pérennes dans le temps tout en respectant les obligations réglementaires.

Cet accompagnement se traduit par une participation au financement du poste d'économe de flux lorsque celui-ci est employé par l'EPCI ou la commune bénéficiaire.

Le SYDEV a lancé le 30 septembre, le réseau départemental des économes de flux en Vendée.

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le cadre du programme CHÈNE 4, porté par la FNCCR via le fonds national ACTEE, et vise à renforcer l'accompagnement des collectivités dans la maîtrise de l'énergie de leur patrimoine bâti.

La première rencontre du réseau des économes de flux en Vendée, organisée le 30 septembre 2025, a marqué le lancement opérationnel de cette démarche collective. Ce temps d'échange a permis aux collectivités partenaires de découvrir les modalités de fonctionnement du réseau, de rencontrer les premiers économes de flux recrutés, et de partager leurs attentes et besoins.

L'objectif de ce réseau est double :

- renforcer les compétences locales en matière de gestion énergétique des bâtiments publics,
- favoriser le partage d'expériences entre les territoires engagés dans la transition énergétique.

À terme, ce réseau permettra de structurer un véritable espace d'échanges techniques, où les collectivités pourront mutualiser leurs retours d'expérience, leurs outils de suivi énergétique et leurs bonnes pratiques.

Dans le cadre du programme ACTEE, ce sont neuf économes de flux qui seront recrutés et répartis sur le territoire vendéen. Leur mission principale : accompagner les communes et intercommunalités dans le diagnostic énergétique de leurs bâtiments, l'analyse des données de consommation, et la proposition d'actions concrètes pour améliorer la performance énergétique.

Ce nouveau réseau d'économes de flux constitue une brique essentielle de l'accompagnement énergétique en Vendée. Il vient répondre à un besoin croissant des collectivités : mieux connaître, mieux gérer et mieux rénover leur patrimoine bâti, dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie et de transition écologique accélérée.

Propositions d'évolution des règles financières 2026Rénovation énergétique des bâtiments publics : programmes temporaires

Projet	Nature de l'intervention	Aide du SYDEV 2026
Appel à projet matériaux Biosourcés	AMO Biosourcés : accompagnement dans un programme de travaux biosourcés adapté aux bâtiments (<i>respect du label bâtiment biosourcé</i>) Programme 2026	80% plafonnée à 15 000 euros dans la limite des crédits budgétaires
Appel à projet Rénovation de l'éclairage intérieur	Subvention pour aider à la rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments* (<i>définition du besoin avec le SYDEV</i>)	30% plafonnée à 15 000 euros dans la limite des crédits budgétaires

Volet bâtiment

Projet	Nature de l'intervention	Aide du SYDEV 2025	Aide du SYDEV 2026
GEOBat : Gestion Énergétique Optimisée des Bâtiments publics	Subvention pour financer la réalisation de petits travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (études et travaux) <i>Aide limitée à 2 projets par an par bénéficiaire</i>	30% plafonnée à 80 000 euros par projet dans la limite des crédits budgétaires avec un reste à charge minimal de 40% pour le bénéficiaire avec possibilité : - d'une avance remboursable à titre gracieux sur une période de 6 ans maximum et si le reste à charge final du bénéficiaire est > à 25 000 euros OU - d'une majoration de la subvention de 5 points En cas d'abandon du projet par l'adhérent avant la phase travaux, prise en charge à 100% par l'adhérent des coûts exposés par le SYDEV	Éligibilité des travaux de suppression des chaudières fioul / gaz propane au dispositif sous réserve que ces travaux ne relèvent pas d'un projet de rénovation globale identifiée et d'un projet de réseau de chaleur urbain <u>Critères financiers</u> : aucune subvention et avance remboursable par le SYDEV si la chaudière mise en place est inéligible au CCR <i>Pour rappel : en cas de fortes demandes, des critères de priorisation existent</i>
Economies de flux	Subvention pour accompagner le financement d'un poste d'économie de flux* (<i>aide non cumulable avec un autre financement : ACTEE, ADEME...</i>)	30% plafonnée à 9 000 euros par an sur 3 ans par EPCI dans la limite des crédits budgétaires	30% plafonnée à 9 000 euros par an sur 3 ans par bénéficiaire (commune et EPCI) dans la limite des crédits budgétaires <i>Elargissement du dispositif aux communes</i>

4.2.2. Volet achat d'énergie

Depuis plusieurs années, le SYDEV propose aux collectivités vendéennes et établissements d'intérêt général (EHPAD, hôpitaux, établissements scolaires...) de mutualiser au niveau départemental les achats pour la fourniture en électricité et en gaz naturel de leurs équipements (bâtiments, éclairage public, infrastructures de recharge...).

Depuis 2020, le marché électricité fonctionne avec des fixations sur le marché de gros. Un marché d'achat direct d'électricité a été conclu avec Sorégies et Vendée Energie pour une période de trois ans (2024-2026) pour un volume annuel de 60 GWh représentant environ 35% des besoins du groupement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Année	Fournisseur	Nombre de membres	Nombre de points de livraison	Volume consommation annuel
2023	Engie	419	11 000	180 GWh
2024 ⁽¹⁾	Engie	424	11 000	195 GWh

Les conventions de groupement d'achat d'énergie vont être renouvelées en 2025 dans le cadre de la mise en place de nouveaux marchés d'achat et dans le but d'élargir les services proposés par la SYDEV aux membres des groupements.

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euros

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaires
	Budget primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Fourniture d'énergie pour l'éclairage public	6 201	6 201	6 200	
Prestation ou AMO	40	25	70	Optimisation tarifaire, stratégie d'achat...
TOTAL DEPENSES	6 241	6 226	6 270	+44 KEUR (+0,7%)
RECETTES				
Fourniture d'énergie pour l'éclairage public	6 200	6 200	6 200	
Frais de coordination groupement achat gaz	48	48		Frais de coordination d'électricité en 2024 et frais de coordination gaz en 2025
TOTAL RECETTES	6 248	6 248	6 200	-48 KEUR (-0,8%)
BESOIN	-7	-22	70	+92 KEUR (+-413,5%)

4.2.3. Volet solidarité et lutte contre la précarité énergétique

Le SYDEV travaille historiquement au sein de la cellule de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique (CHIEP) qui regroupe l'Agence Régionale de Santé, la Direction Départementale de la Cohésion et de la Solidarité, le Département de la Vendée et la Roche Agglomération.

Le SYDEV travaille également en parallèle avec le service Direction d'action Sociale de l'insertion de la Roche-sur-Yon agglomération, très active sur le sujet de la précarité énergétique et le CCAS des Sables d'Olonne depuis juillet 2024.

Les particuliers en situation de précarité sont conseillés sur les gestes à mettre en œuvre dans leur quotidien, les travaux à réaliser pour améliorer la performance de leur logement ainsi que sur les aides mobilisables.

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euros

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaires
	Budget primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Achat de fournitures et petits travaux	1	1	1	
Audits énergétiques	80	80	80	
Subvention animation précarité et mobilité	24	10	24	
TOTAL DEPENSES	105	91	105	+14 KEUR (+15,8%)
RECETTES				
Programme SLIME	9	9	40	
TOTAL RECETTES	9	9	40	+31 KEUR (+357,1%)
BESOIN	96	82	65	-17 KEUR (-20,5%)

L'association ELISE réalise pour le compte du SYDEV des audits énergétiques dans le cadre d'un marché public. Il s'agit de diagnostics énergétiques à domicile pour les ménages reconnus en situation de précarité énergétique. Ce programme est intégralement pris en charge par le SYDEV.

Dans le cadre de la Cellule Habitat Indigne, l'action de lutte contre la précarité énergétique supportée par le SYDEV a trouvé son rythme de fonctionnement avec une action reconnue et complémentaire aux dispositifs existants.

4.3 Production et/ou distribution de chaleur ou de froid

Dans le cadre des politiques locales de transition énergétique, le SYDEV accompagne la décarbonation des territoires, et notamment celle de la production de chaleur, qui représente près de 50 % des consommations énergétiques nationales. Il agit concrètement en développant notamment les réseaux de chaleur urbains (RCU), infrastructures collectives qui permettent de massifier la valorisation des ressources renouvelables et de récupération locales (biomasse, géothermie, solaire, chaleur fatale...). La compétence de création et d'exploitation des réseaux publics de chaleur ou de froid, relevant des communes, peut être transférée au SYDEV. Celui-ci devient alors compétent pour aménager et exploiter ces réseaux, considérés comme un service public industriel et commercial (SPIC).

En 2025, le SYDEV a établi son cadre d'intervention pour cette nouvelle activité que constitue la distribution d'énergie thermique, précisant les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « production et/ou distribution de chaleur ou de froid », inscrite dans ses statuts.

Il est ainsi précisé que :

- Les réseaux considérés devront majoritairement être alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération, afin de constituer un levier important de décarbonation des territoires, et de valorisation des ressources locales.
- Pour chaque projet, il sera proposé d'associer la collectivité et le SYDEV dans une gouvernance partagée, afin de répondre au mieux aux attentes locales.
- Le service étant organisé en service public industriel et commercial (SPIC), il est soumis à l'équilibre financier. Il sera encadré par un règlement de service spécifique à chaque opération, détaillant notamment les tarifs de vente de la chaleur applicable aux abonnés
- Le SYDEV pourra assurer la gestion d'un réseau de chaleur soit en délégation auprès d'un opérateur privé, soit en direct via sa régie SYDEV Chaleur.

Afin d'assurer cette mission, le SYDEV a créé une régie dotée de la seule autonomie financière, « SYDEV Chaleur », dont les statuts ont été approuvés le 17 décembre 2024. Cette régie, sans personnalité juridique, exerce la compétence en lieu et place des collectivités adhérentes et dispose d'un budget annexe rattaché dédié géré en HT et assujéti à la TVA.

Les missions de SYDEV Chaleur portent sur l'aménagement et l'exploitation de réseaux publics de distribution de chaleur et de froid, et des moyens de production énergétique associés.

Un Conseil d'exploitation, composé d'élus et d'agents du SYDEV, a été créé afin d'assurer la gestion de SYDEV Chaleur et d'éclairer les décisions du Comité Syndical en la matière. Il s'est réuni à cinq reprises en 2025.

En 2025, SYDEV Chaleur a développé, en concertation avec les acteurs locaux, un premier projet sur la Commune de Talmont-Saint-Hilaire. La chaleur produite par une chaufferie mixte bois plaquettes / gaz naturel, sera distribuée vers trois bâtiments (EHPAD, groupe scolaire et centre multi accueil) via un réseau de 400 ml. Les premières livraisons de chaleur sont prévues pour septembre 2026.

Pour 2026, SYDEV Chaleur a pour ambition d'asseoir son activité en développant de nouveaux projets de réseaux de chaleur de tailles supérieures pour les territoires. Des réflexions sont notamment en cours sur Montaigu-Vendée et Mortagne-sur-Sèvre.

Prévisions 2025 et orientations 2026

Les faits marquants des orientations budgétaires 2026 sont les suivants :

- Poursuite des travaux de construction du réseau de chaleur de Talmont-Saint-Hilaire avec une mise en service de l'installation prévue en juin 2026 et une vente de la chaleur à compter du 1er septembre 2026 (*4 mois d'exploitation sur l'exercice 2026*). L'ensemble des recettes d'investissement sera perçu sur l'exercice (Fonds chaleur et droits de raccordement versés par les abonnés)
- Activation d'une avance de trésorerie depuis le budget principal puis d'une consolidation sous forme d'avance remboursable à la fin de l'exercice 2026 pour le financement du projet de Talmont-Saint-Hilaire (enveloppe maximale d'environ 215 k€, intégrant des aléas de chantier, une perception de 100% des recettes et remboursable sur 20 ans sans intérêt)
- Rétrocession d'une partie du foncier cédé par Vendée Habitat au SYDEV à la commune de Talmont-Saint-Hilaire courant 2026 (*à l'euro symbolique avec comptabilisation d'une subvention en nature*)
- Premiers engagements financiers consécutivement aux transferts de compétence des communes de Mortagne-sur-Sèvre et Montaigu-Vendée avec ouverture des AP/CP à prévoir sur l'exercice 2026 (AMO, frais d'ingénierie SYDEV...)
- Identification d'une enveloppe d'études pour le lancement d'un autre projet de chaufferie d'une taille similaire au projet de Talmont (projet non identifié à ce jour)

BUDGET PRINCIPAL

Activités	Exercice 2025		Orientation s 2026	Commentaires
	Budget primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Dotation initiale	500	500		Versement de la dotation à la création de la régie non personnalisée à seule autonomie financière en 2025
Avance remboursable RCU Talmont-Saint-Hilaire			215	Remboursement par trentièmes à compter de 2026
TOTAL DEPENSES	500	500	215	-285 KEUR (-57%)
RECETTES				
Remboursement de la dotation initiale			17	1ère échéance de remboursement
Remboursement de l'avance remboursable			4	A compter du 1er septembre 2026, date de début d'exploitation
TOTAL RECETTES			21	
BESOIN	-500	-500	-194	+306 KEUR (+61,1%)

BUDGET RATTACHE « SYDEV'CHALEUR »

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaires
	Budget primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Dotation initiale			17	Remboursement de la dotation initiale par trentièmes
RCU Talmont Saint Hilaire	500	200	883	AP/CP votée de 1,05M€
- <i>investissement</i>	500	200	850	
- <i>exploitation</i>			29	
- <i>remb.avance remboursable</i>			4	
Autres projets		300	395	Premières dépenses pour le lancement de nouveaux projets suite aux transferts de compétence envisagés (Mortagne-sur-Sèvre 116k€, Montaigu-Vendée 116k€) pour d'autres projets non identifiés à ce jour (163k€)
Charges d'exploitation diverses			5	
TOTAL DEPENSES	500	500	1 300	+800 KEUR (+160%)
RECETTES				
Dotation intiale	500	500		
RCU Talmont Saint Hilaire			1 083	
- <i>investissement</i>			834	
- <i>avance remboursable</i>			215	
- <i>exploitation</i>			34	
Autres projets			217	Recettes ADEME
TOTAL RECETTES	500	500	1 300	+800 KEUR (+160%)
BESOIN				

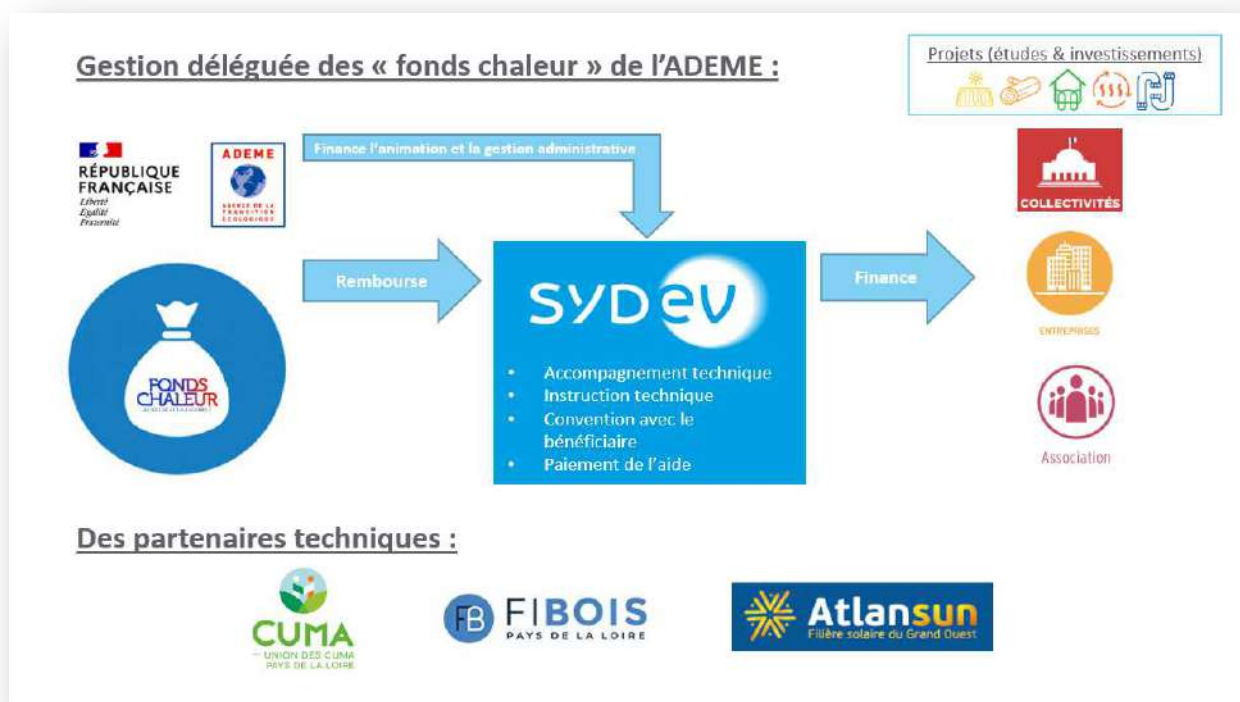
Propositions d'évolution des règles financières 2026 : Réseaux de chaleur urbains

Projet	Nature de l'intervention	Participation du demandeur 2025	Participation du demandeur 2026
Audits techniques et financiers d'installations existantes	<i>Préalablement au transfert de compétence ou lors de l'établissement du procès-verbal de transfert</i>	/	50% du coût HT
Modalités de prise en charge des frais engagés en cas d'arrêt du projet (Ingénierie interne et externe)	<i>En cas d'accord des parties pour l'arrêt du projet</i>	/	50% du coût HT
	<i>Arrêt du projet imputable au SYDEV</i>	/	20% du coût HT
	<i>Arrêt du projet imputable à la commune</i>	/	80% du coût HT

4.4 Gestion déléguée du contrat chaleur renouvelable (CCRt) de l'ADEME

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaires
	Budget primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Subvention CCR n°2		346		Période d'attribution des subventions : 2021 - 2024
Subvention CCR n°3	3 442	2 281	2 340	Période d'attribution des subventions : 2025 - 2028
TOTAL DEPENSES	3 442	2 626	2 340	-286 KEUR (-10,9%)
RECETTES				
Rémunération forfaitaire	10	10	10	Recette affectée au budget RH
Subvention ADEME	75	75	75	Recette affectée au budget RH Une prime d'objectif est prévue au contrat pour 225k€
Remboursement ADEME	3 442	2 626	2 340	
TOTAL RECETTES	3 527	2 711	2 425	-286 KEUR (-10,6%)
EXCEDENT (Hors RECETTES intégrées en RH)	85	85	85	0 KEUR (0%)

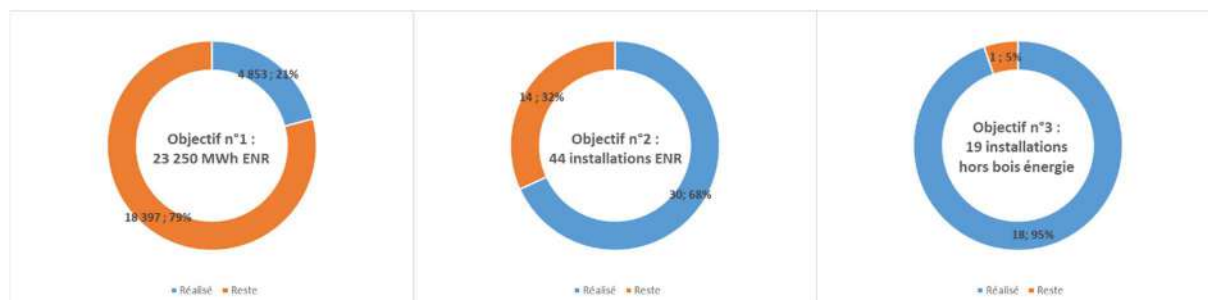
Depuis 2022, le SYDEV assure la gestion déléguée des aides du fonds chaleur à destination des collectivités et des entreprises vendéennes. Dans le cadre du CCR (Contrat Chaleur Renouvelable), le SYDEV et ses partenaires proposent un accompagnement technique et financier pour le développement d'installations de chaleur renouvelable (*bois, géothermie, solaire thermique ou récupération de chaleur fatale*).



Un contrat de projet pour un poste de technicien sur 3 ans a été créé en 2022 pour la gestion de ce fonds (financé à 100% par l'ADEME dans le cadre de la contractualisation CCRt) et a été pourvu mi-2023. L'atteinte des objectifs permettant de bénéficier d'une prime de 167,5k€, la mise en place d'un second contrat de projet est envisagée pour 2025 pour dynamiser la filière.

Caractéristiques et état d'avancement du programme CCR n°3 :

- Durée de 4 ans (renouvellement possible pour 4 années supplémentaires)
 - 3 objectifs principaux :
 - 23 250 MWh de production EnR sur la période
 - 44 installations de production EnR
 - 19 installations de production EnR hors bois énergie
 - Montant des fonds délégués au SYDEV : 13 767 K€
 - Soutien financier à l'animation du fonds : 450 K€ maximum, comprenant une part fixe (50%) et une part variable liée à l'atteinte des objectifs (50%)
 - Soutien financier pour la gestion déléguée du fonds : 40K€
- Pour atteindre ces objectifs, le SYDEV mise sur le développement :
- Des réseaux de chaleur urbains (RCU) portés par les collectivités ou par la régie du SYDEV,
 - D'installations dédiées portées par les adhérents du SYDEV (collectivités),
 - D'installations dédiées portées par des non adhérents (entreprises...).



Le Contrat Chaleur Renouvelable territorial signé entre l'ADEME et le SYDEV pour la période 2025-2028, prévoit une autorisation d'engagement cible de 13 767 000 €.

L'article 5 de la convention de mandat prévoyait une autorisation d'engagement de 3 441 750 € pour 2025.

En février 2025, l'ADEME a doté le SYDEV de « seulement » 2 349 512 € pour 2025, en raison des contraintes budgétaires nationales que subit l'ADEME. En effet, le budget national du Fonds Chaleur qui devait dépasser le milliard d'euros en 2025, a été maintenu au niveau de 2024 soit 800 millions d'euros, malgré le volume important de projets déjà identifiés, créant un effet « bouchon ».

En août 2025, l'ADEME a revu à la baisse son autorisation d'engagement pour 2025 à hauteur de 2 280 677 € pour les mêmes raisons puis a réabondé cette enveloppe de 112 725,01 € en novembre 2025.

L'enveloppe 2025 attribuée à la Vendée est entièrement consommée. Des demandes d'aides déposées en 2025 (pour 616 000 €) doivent attendre la nouvelle enveloppe 2026, consommant d'ores et déjà les crédits de l'année prochaine, qui semblent ne pas s'orienter à la hausse.

4.5 Innovation et expertise

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euros

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaires
	Budget primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Bâtiments connectés	99	50	86	En 2026 : 36k€ de développements informatiques, 25k€ de subventions IoT, 25,2k€ autres frais de fonctionnement (projet Smart Talmont, Projet PhARRE, tests...)
Services numériques	118	128	91	Dont projet TERA (30k€), volet prospectif du cadastre solaire (35k€) et développements informatiques (18k€)
Nouveaux échanges de l'énergie		18	50	Lancement d'études sur le stockage de l'énergie
Autoconsommation	165	95	565	En 2026 : 400k€ pour une nouvelle aide pour les ombrières photovoltaïques, 120k€ d'études de structure et de renforcement de charpentes / toitures, 15k€ de subvention AMO, 30 k€ d'outils de gestion et de supervision dans le cadre de notre mission de PMO
Autres actions	96	44	53	Enveloppes non affectées pour des prestations, études ou subventions dans le cadre de partenariats
TOTAL DEPENSES	478	335	846	+511 KEUR (+152,6%)
RECETTES				
TOTAL RECETTES				
BESOIN	478	335	846	+511 KEUR (+152,6%)

*hors FCTVA

Expérimentation du rôle de personne morale organisatrice (PMO) par le SYDEV jusqu'en mars 2028

En application de l'article 315-2 du code de l'énergie, tout projet d'autoconsommation collective doit être géré par une personne morale organisatrice (PMO). Cette PMO est une entité qui regroupe et lie les producteurs et les consommateurs et a pour rôle principal de garantir le bon fonctionnement de l'opération en tant que tiers de confiance pour les participants et de signer la convention d'autoconsommation collective avec le gestionnaire de réseau de distribution.

Le SYDEV expérimente ce rôle jusqu'en mars 2028 afin d'apporter des réponses opérationnelles, juridiques et administratives pour développer rapidement les opérations d'autoconsommation sur le territoire, mutualiser les coûts de plateformes de suivi et de supervision, centraliser les éventuels dysfonctionnements, réaliser un retour d'expérience mutualisé et avoir une entité représentative unique auprès des instances nationales pour faire évoluer la réglementation.

Les structures pouvant candidater à une opération collective sur le département sont fixées par la délibération du Comité Syndical n°DEL009CS090323 du 9 mars 2023 actant de la mise en place expérimental d'une PMO mutualisée pour les projets d'autoconsommation collective.

Le SYDEV poursuit en 2026 la prise en charge à 100% de l'accompagnement à la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective (ingénierie et outils dédiés).

Projet TERA (TERritoire Agile)

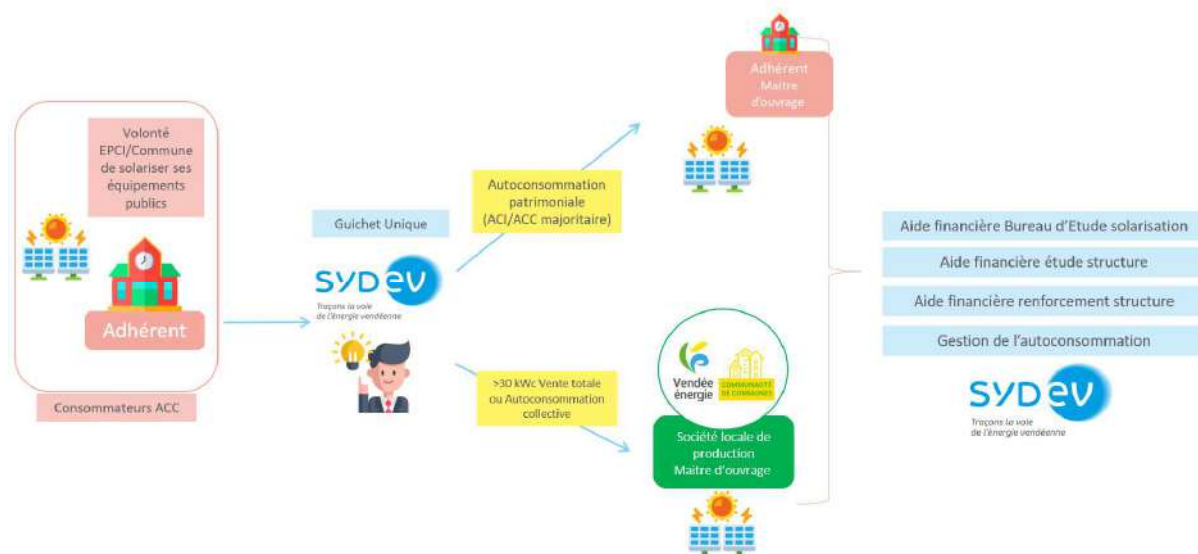
L'objectif du projet est d'augmenter le taux d'autoconsommation du territoire à partir des actifs de production EnR présents et d'informer et sensibiliser sur la « nature » de l'énergie consommée en mettant en œuvre une météo de l'énergie du territoire et en optimisant l'exploitation d'ouvrages à forte inertie (centre aquatique, IRVE, etc).

La participation active de collectivités, d'entreprises et de citoyens sera requise et une plateforme de l'énergie devra être déployée.

Le projet présenté par le SYDEV a été retenu par la Région et bénéficie d'une subvention.

A ce jour, le volet citoyen a été amorcé et une démarche partenariale a été initiée avec l'association SMILE afin de travailler la météo de l'énergie avec RTE et Enedis.

Le SYDEV, guichet unique du solaire sur le département



La chaire « TRESSE », Territoires durables et transitions énergétiques, au sein de la fondation du CNAM

Le 28 octobre 2022, le SYDEV, la Région des Pays de la Loire, le Département de la Vendée, la Roche-sur-Yon Agglomération, le pôle de compétitivité S2E2, Nantes Université, Enedis, GRDF et LHYFE ont signé avec le CNAM une convention cadre de partenariat pour la création de la chaire partenariale « Territoires durables et transitions énergétiques ».

La Chaire partenariale TRESSE ambitionne d'œuvrer pour le développement de la résilience des territoires afin d'assurer la transformation profonde de nos modes de vie fondés sur l'abondance des ressources naturelles, en mobilisant tous les acteurs de la société. En s'appuyant sur la dynamique locale du département de la Vendée, la Chaire partenariale a vocation à rayonner au-delà du territoire vendéen.

Dans le cadre de son objet, la Chaire partenariale, hébergée à la Fondation universitaire du CNAM et portée par son association de gestion, le CNAM, est le lieu du développement de :

- Programmes de recherche,
- Filières de formations en lien avec les nouveaux métiers de l'énergie,
- Démonstrateurs de faisabilité de solutions technologiques, organisationnelles ou structurelles innovantes,
- Méthodes transverses et multi-domaines en impliquant les sciences humaines et sociales dans les transitions énergétiques,
- Evènements de diffusion de la culture scientifique et technique en participation à l'élaboration d'un nouveau modèle de société,
- Moyens de communication adéquats pour diffuser largement les actions de la Chaire et encourager son rayonnement.

Mise à disposition du Cadastre solaire courant 2026

Dans un premier temps, l'outil sera utilisé dans le cadre des Guichets uniques de l'habitat sous réserve que l'EPCI bénéficie des fonctionnalités du Jumeau Numérique départemental, que l'exploitation des données soit strictement limitée au territoire de l'EPCI et enfin, que l'accès soit réservé aux agents et prestataires habilités par l'EPCI. Les conditions générales d'utilisation et les engagements de l'EPCI (gestion des données sensibles, usage non commercial, collecte des consentements des particuliers pour l'accès aux données PRM, responsabilité pleine sur l'usage des données et les résultats d'études...), seront définies et acceptées par l'EPCI dans le cadre d'un conventionnement dédié qui portera ses effets jusqu'au 31 décembre 2029.

Propositions d'évolution des règles financières 2026

Projet	Nature de l'intervention	Aide du SYDEV 2025	Observations	Aide du SYDEV 2026
Autoconsommation photovoltaïque	Subvention pour aider au renforcement de charpente et à la réfection de toiture	100 euros par m2 de toiture solarisée plafonnée à 20 000 euros et dans la limitation d'une subvention par an et par bénéficiaire	Limitation à une subvention par an et par bénéficiaire	200 euros par m2 de toiture solarisée plafonnée à 40 000 euros
	Subvention pour aider aux travaux de créations d'ombrières photovoltaïques en injection totale intégrant le périmètre de la PMO du SYDEV	/	Limitation à 2 subventions par an et territoire d'EPCI (avec dérogation possible sur décision du Bureau syndical)	50% du montant de la structure porteuse de l'ombrière plafonnée à 40 000 euros
Accès au cadastre solaire	Mise à disposition d'un outil de calcul de potentiel solaire aux EPCI	/	Accès nécessaire au jumeau numérique	A la charge du SYDEV

5. Mobilité durable

5.1 Activité mobilité électrique

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget Primitif	Prévisions		
DEPENSES HT				
Installation ou remplacement de bornes de recharge	73	13	73	En 2026 : prévision d'une enveloppe de travaux pour le remplacement éventuel d'une borne rapide et de 4 bornes normales
Bornes résidentielles publiques	90		90	Budget correspondant à l'installation de 10 bornes
Charges de maintenance et d'exploitation ⁽¹⁾	483	483	455	
TOTAL DEPENSES HT	646	496	618	+122 KEUR (+24,7%)
RECETTES HT				
Recettes de recharge et contribution des adhérents	454	452	414	Diminution des tarifs de recharge des IRVE pour les superchargeurs et les bornes rapides à compter du 01/01/2026 avec un impact sur les recettes perçues
RECETTES HT	454	452	414	-38 KEUR (-8,4%)
BESOIN	192	43	204	+160 KEUR (+369,8%)

⁽¹⁾ Comprenant la maintenance préventive, la supervision et la gestion monétique, l'achat d'énergie, les dépannages, les réparations, l'assurance et l'interopérabilité

Le schéma directeur de déploiement des IRVE a été mis à jour en 2023

La loi d'orientation des mobilités a créé la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence relative aux Infrastructures de Recharges des Véhicules Electriques (IRVE) d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public (SDIRVE). Ce SDIRVE est encadré par le décret n° 2021-565 du 10 mai 2021. Il donne à la collectivité un rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur son territoire, pour aboutir à une offre :

- coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie ;
- adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

Visant des objectifs très opérationnels à un horizon de temps court et porteur d'une vision à plus long terme, le SDIRVE revêt une dimension stratégique et constitue une démarche à la fois structurée et adaptable localement.

Le SDIRVE doit permettre un état des lieux complet des infrastructures de recharge ouvertes au public et des besoins de recharge associés, afin **d'appuyer l'élaboration de la stratégie de déploiement d'IRVE sur le territoire**, en coopération avec l'ensemble des parties prenantes. Pour la Vendée, en cohérence avec la politique de mobilité décarbonée, le SYDEV a choisi de compléter le SDIRVE par un volet sur le réseau de stations bio-GNV et d'hydrogène vert.

Le SDIRVE est élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire (privés comme publics) et peut être révisé selon l'évolution du contexte local et/ou réglementaire.

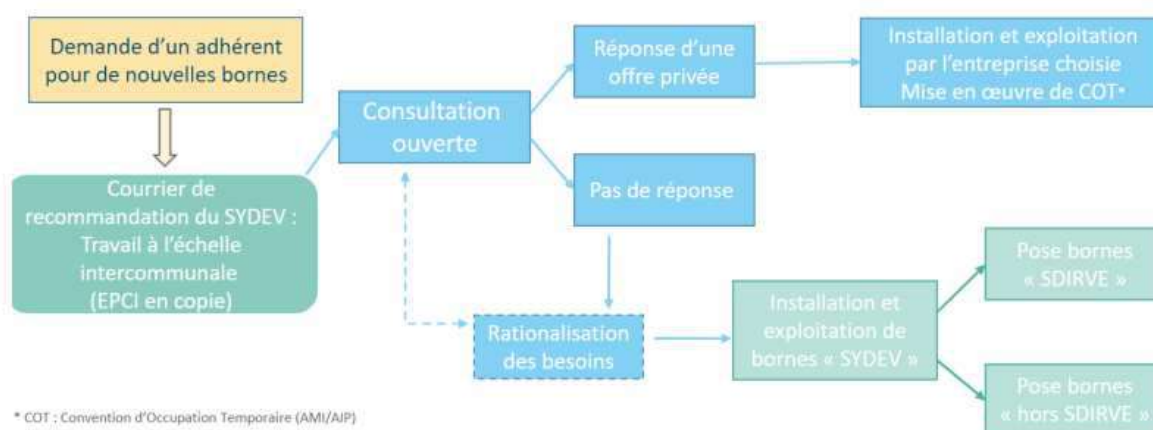
Les axes stratégiques définis dans le SDIRVE vendéen sont les suivants :

- **Coordonner et animer la filière** : coordonner les déploiements des différents opérateurs, publics et privés, afin d'avoir une offre cohérente, équitable et équilibrée sur l'ensemble du territoire départemental,
- **Gérer et expansion du réseau Ouest Charge** : assurer la mise à disposition d'un réseau performant répondant aux besoins des utilisateurs,

→ **Faciliter et inciter les déploiements** : développer les offres de recharge portées par d'autres acteurs que le SYDEV (collectivités, acteurs privés) pour assurer un déploiement qui réponde aux besoins.

Une mise à jour du SDRIVE est programmée courant 2026.

Nouvel accompagnement du SYDEV pour le déploiement des IRVE depuis 2024



Mise en œuvre d'un réseau départemental des Chargés de mission mobilité

En partenariat avec la Région, le Département et la DDTM, ce réseau a pour objectifs : le partage d'expérience, la montée en compétences et la mutualisation. 2 à 3 réunions devraient se tenir chaque année.

Rappel des règles financières applicables au 01/01/2026 votées lors du Comité Syndical du 27/11/2025

Type d'utilisateurs	Type de borne	Tarifs à la recharge 2025	Tarifs à la recharge 2026
Abonné à un opérateur monétique (itinérance entrante)	Tous types	Tarifs fixés par l'opérateur de mobilité de rattachement de l'abonné	
Non abonné ⁽¹⁾	Borne de recharge normale	0,41 € TTC / kWh	
	Borne de recharge rapide	2 € par acte de charge + 0,59 € TTC / kWh	2 € par acte de charge + 0,50 € TTC / kWh
	Super-chargeur	2 € par acte de charge + 0,72 € TTC / kWh	2 € par acte de charge + 0,59 € TTC / kWh
Opérateur de mobilité ⁽²⁾	Borne de recharge normale	+ 0,34 euro HT / kWh (soit 0,41 euro TTC / kWh)	
	Borne de recharge rapide	1,67 € HT par acte de charge + 0,49 € HT / kWh (soit 0,59 € TTC / kWh)	1,67 € HT par acte de charge + 0,42 € HT / kWh (soit 0,50 € TTC / kWh)
	Super-chargeur	1,67 € HT par acte de charge + 0,60 € HT / kWh (soit 0,72 € TTC / kWh)	1,67 € HT par acte de charge + 0,49 € HT / kWh (soit 0,59 € TTC / kWh)

⁽¹⁾ Usager se rechargeant sur une borne du réseau SYDEV (par application mobile, paiement sans contact...)

⁽²⁾ Prestataire de services de mobilité incluant l'accès à la recharge et ayant conclu un accord d'itinérance avec le SYDEV

5.2 Activité mobilité hydrogène vert

Prévisions 2025 et orientations 2026

Les 3 stations sont déployées, exploitées et maintenues par le SYDEV sur le département. L'extension des usages sur l'écosystème existant est en cours suite au succès de l'appel à projet METHyV. Aucune construction de nouvelle station est envisagée en 2026.

Données en milliers d'euros HT

Données en milliers d'euros HT

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaires
	Budget primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Adaptation éventuelle des stations à des évolutions règlementaires et/ou monétiques	110	2	120	Pas de nouvelle station programmée Enveloppes prévisionnelles pour d'éventuelles adaptation des stations existantes et des frais d'interopérabilité éventuels
Charges de fonctionnement et d'exploitation	898	726	984	2026 : Augmentation de l'enveloppe compte tenu notamment du renchérissement des coûts de maintenance et de l'approvisionnement en hydrogène vert
Fonds de concours Challans Gois Communauté	12	135		Financement du surcoût de 2 BOM Hydrogène de la CC sur la période d'amortissement des véhicules (7 ans)
Stockage des pièces critiques pour assurer la maintenance des stations		145	30	Suite au renouvellement du marché de maintenance, acquisition d'un modulaire et constitution d'un stock de pièces critiques en 2025
TOTAL DEPENSES	1 020	1 008	1 134	+126 KEUR (+12,5%)
RECETTES				
Loyer	5	7	7	
Recette TIRUERT ⁽¹⁾			85	Le SYDEV peut émettre et vendre des certificats depuis 2025. Prévision de vente de 85k€ en 2026.
Recettes d'exploitation	406	210	257	Arrêt d'un véhicule courant 2025 impactant à la baisse les prévisions de recettes 2026
TOTAL RECETTES	411	217	349	+132 KEUR (+60,9%)
BESOIN	609	791	785	-6 KEUR (-0,8%)

⁽¹⁾ Taxe Incitative Relative à l'Utilisation d'Energie Renouvelable dans les Transports. Elle vise à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables dans les transports en permettant aux aménageurs de bornes de recharges de véhicules électriques et aux aménageurs de station d'avitaillement en hydrogène renouvelable d'émettre des certificats d'énergie renouvelable.

Maintien des Tarifs de vente de l'hydrogène vert

Les tarifs de vente de l'hydrogène ont été voté lors du comité syndical du 30 septembre 2021. Afin d'encourager le développement de la filière, il est proposé de ne pas actualiser les prix de vente de l'hydrogène vert en 2026.

Interopérabilité des stations du SYDEV avec les acteurs de la filière

Courant 2024, le SYDEV a décidé de mettre en place des accords d'interopérabilité permettant l'accès des utilisateurs abonnés du SYDEV à des stations d'opérateurs partenaires. Les utilisateurs abonnés aux réseaux partenaires pourront également accéder aux stations du SYDEV avec leur badge habituel. A ce jour, cette interopérabilité est activée avec le groupe Brétéché.

Le SYDEV, coordonnateur d'un appel à projets de l'ADEME remporté en 2024

Le SYDEV a déposé un dossier le 26 septembre 2023 ayant pour nom « METHyV – Massification de l'Ecosystème Territorial Hydrogène Vendéen » afin d'encourager le développement des usages. A ce titre une subvention de 2,4M€ a été sollicitée pour que 9 usagers (collectivités ou entreprises) puissent s'équiper en véhicules hydrogène (4 camions, 7 bus et 3 bennes à ordures ménagères).

5.3 Autres actions

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euro

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaires
	Budget primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Subvention plan de mobilité simplifié	60	30	30	1 subvention en 2025 (50% plafonné à 30k€)
Subvention audits de flottes captives et carburants alternatifs	12		12	Prévision d'une étude en 2026
Intervenants extérieurs			5	
Marché AMO - Modèle d'AMI prêts à l'emploi (IRVE)				
Révision du SDIRVE	24		24	Report de l'accompagnement pour la révision du SDIRVE (dernière mise à jour début 2023)
TOTAL DEPENSES	96	30	71	+41 KEUR (+136,7%)
RECETTES				
Participation adhérents	2		2	20% de participation sur les audits de flottes captive et carburants alternatifs
TOTAL RECETTES	2		2	+2 KEUR
BESOIN	94	30	69	39 KEUR (128,7%)

6. Satellites du SYDEV

6.1 Vendée Energie (SAEML)

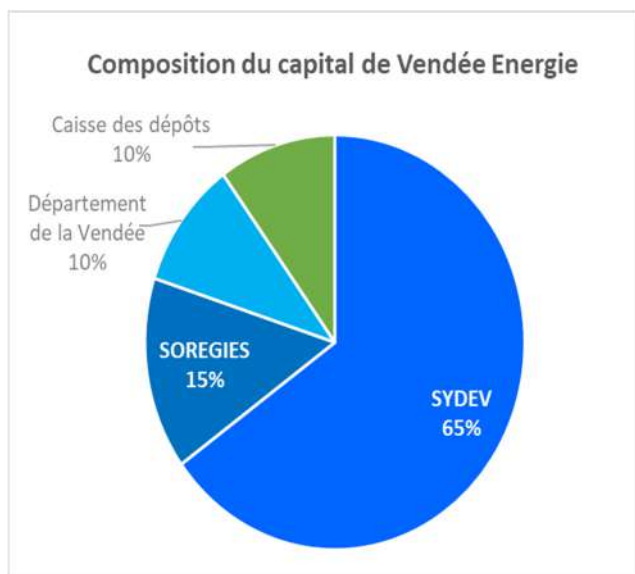
La société d'économie mixte Vendée Energie, a été créée courant 2012 par le SYDEV pour développer, construire et exploiter des installations de production d'énergie renouvelables.

Elle exploite 9 parcs éoliens (*58 éoliennes*) d'une puissance de 79,4 MW, 168 centrales solaires photovoltaïques sur toitures, en ombrières et au sol, d'une puissance de 55,43 MWc. Vendée Energie accompagne par ailleurs le développement de plusieurs projets méthanisation et a co-investi à ce jour dans 5 unités.

Elle apporte également son soutien dans le domaine des biocarburants et du gaz naturel véhicule (GNV), un réel atout pour les territoires ruraux où les effluents agricoles pourront ainsi être valorisés localement. Elle exploite aujourd'hui un réseau de 8 stations d'avitaillement en bioGNV sur le département, ainsi que les deux stations hydrogènes du SYDEV. Elle a souhaité également contribuer à l'émergence d'une production d'hydrogène vert en participant au capital d'une start up nantaise LHYFE qui a implanté une première usine en Vendée grâce à la production des éoliennes du parc de Bouin.

Vendée Energie dispose à ce jour de 30 filiales et détient des participations minoritaires en direct ou par l'intermédiaire de ses filiales dans 13 sociétés.

Composition du capital de Vendée Energie

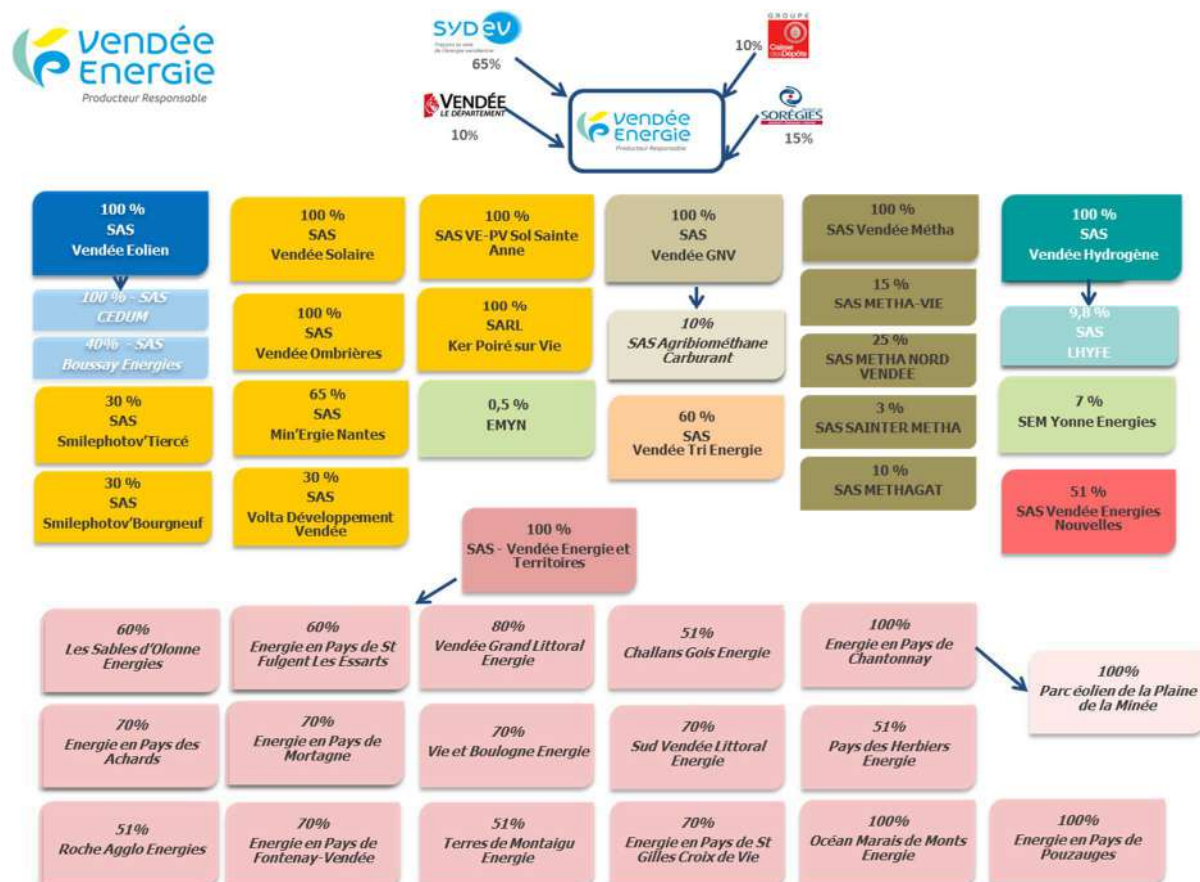


Le capital social de Vendée Energie s'élève actuellement de 11 539 077 euros (divisé en 11 539 077 actions), après une nouvelle augmentation de capital décidée fin 2019 qui a permis également l'entrée du Département de la Vendée à hauteur de 10% en ramenant la participation du SYDEV à 65%.

Une nouvelle augmentation de capital est envisagée pour 2026 afin de poursuivre les investissements.

Schéma présentant les participations et filiales de Vendée Energie (mise à jour de septembre 2025)

La création de sociétés de projets va se poursuivre aux côtés des EPCI vendéens intéressés par la création d'unités de production d'énergies renouvelables (*centrales au sol, parcs éoliens, ombrières...*) sur leurs territoires par l'intermédiaire de sa filiale « Vendée Energie et Territoires » créée à cet effet. Fin novembre 2025, 16 sociétés ont été créées aux côtés des intercommunalités vendéennes. Elle a créé également deux filiales, l'une aux côtés du Département de la Vendée et l'autre avec TRIVALIS pour développer sur leur patrimoine respectif des installations de production d'énergie renouvelable.



Perspectives de développement 2026

Vendée Energie va poursuivre en 2026 son développement d'unités de production renouvelables (*centrales solaires sur bâtiments, sur ombrières, au sol, parcs éoliens*) au plus près des territoires en s'associant avec l'ensemble des collectivités locales (*EPCI, Département de la Vendée, TRIVALIS*), avec les sociétés locales de production créées, pour investir ensemble dans la transition énergétique.

Cela se traduit par les actions suivantes :

- Réalisation de centrales solaires sur les nouveaux bâtiments des collectivités,
- Equipement des parkings publics et privés d'ombrières solaires photovoltaïques en co-investissement avec les collectivités,
- Poursuite du développement de centrales solaires au sol sur des sites dégradés (*anciens centres d'enfouissement de déchets*), avec le lancement des marchés de travaux pour la réalisation de 4 centrales solaires au sol, lauréates à un appel d'offre de la CRE en 2024 et 2025,
- Equipement de parkings privés à la demande d'industriels vendéens d'ombrières solaires photovoltaïques
- Co-développement initié sur le territoire de projets éoliens onshore aux côtés de développeurs lui assurant la maîtrise de ces projets une fois leurs autorisations obtenues,
- Lancement des études de repowering des parcs éoliens de Vendée Energie afin d'obtenir dans les 5 ans les autorisations nécessaires à leur renouvellement,
- Développement d'une mobilité durable en étoffant son réseau de stations d'avitaillement au bioGNV avec l'étude de nouvelles stations bioGNV sur le territoire, notamment sur le secteur de Montaigu,
- Poursuite de l'accompagnement de la méthanisation en co-investissant aux côtés des agriculteurs dans des unités de méthanisation à la ferme afin de contribuer à la production du bioGNV, l'entrée au capital d'un nouveau projet sur le secteur de Fontenay le Comte avec la société locale de production Energie en Pays de Fontenay Vendée

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euro

Activité	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget	Prévisions		
	Primitif			
DEPENSES				
Avance en compte courant d'associés	2 300	2 760		Encours de tirage maximal de 6M€ au 31/12/2025 jusqu'en 2027
Augmentation de capital	5 500		6 500	Augmentation de capital pour assurer le financement du parc éolien de Loge Fougereuse ainsi que d'autres investissements Déblocage de 25% à 100% des fonds en 2026, en fonction du calendrier d'acquisition du Parc éolien
TOTAL DEPENSES	7 800	2 760	6 500	+3 740 KEUR (+135,5%)
RECETTES				
Dividendes	650	730	1 000	
Avance en compte courant d'associés	6 000			Pas de remboursement avant 2027
Intérêts avance en compte courant d'associés	10	75	231	Réhausse du plafond de rémunération à 3,85% à compter du 1 ^{er} janvier 2026
TOTAL RECETTES	6 660	805	1 231	+426 KEUR (+52,8%)
BESOIN	1 140	1 955	5 269	-3 314 KEUR (169,6%)
Encours de tirage CCA au 31/12/N	0	6 000	6 000	

Commentaires :

- Une avance en compte courant d'associés rémunérée a été consentie par le SYDEV à Vendée Energie en 2024 pour une durée de 1 an et un encours de tirage maximal de 6 millions d'euros. La durée de cette avance a finalement été prolongée de 6 ans complémentaires.

- Une avance remboursable sans intérêt de 1,5 million d'euros a été consentie en septembre 2019 à la SAS Vendée Hydrogène, filiale à 100% de Vendée Energie, pour une durée maximale de 10 ans.

6.2 Vendée Numérique (GIP)

Vendée Numérique est un GIP (Groupement d'Intérêt Public) qui associe le Département de la Vendée (à hauteur 60%) et le SYDEV (pour le complément, 40%). Il est chargé de développer l'aménagement numérique du territoire, conformément au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) adopté par le Département.

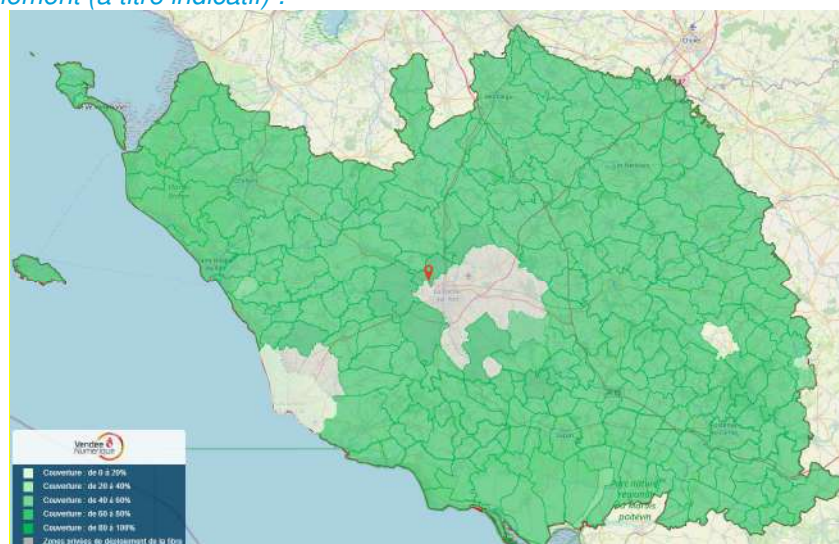
Conformément au SDTAN, le déploiement de la fibre en Vendée est divisé en 2 zones :

- o Une zone d'investissement privée, réalisée par l'opérateur Orange sur les agglomérations de la Roche-sur-Yon, des Sables-d'Olonne et la commune de Mareuil-sur-Lay-Dissais (19 communes / 150 000 habitants / 100 000 lignes) appelée « Zone AMII » (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement),
- o Une zone d'investissement publique (239 communes sur 17 intercommunalités / 530 000 habitants / 360 000 lignes) qui constitue le périmètre d'intervention de Vendée Numérique appelée « Zone RIP » (Réseau d'Initiative Public). Elle représente au total 360 000 adresses (habitations, bâtiments publics, entreprises...) à raccorder à la fibre, soit 80% de la population vendéenne et 80% des acteurs économiques.

Vendée Numérique a opéré le déploiement en trois grandes phases :

Phases	Caractéristiques
Phase MED Opérations de montée en débit sur cuivre	121 opérations réalisées pour un montant total de 14,4 millions d'euros HT, dont 10,7 sous maîtrise d'ouvrage de Vendée Numérique. Les EPCI vendéens ont pris en charge financièrement 20,7%, de ce montant, soit 2,2 millions d'euros. Entreprise retenue : ORANGE
Phase SDTAN 1 Déploiement de la fibre jusqu'à des sites prioritaires (FttE) et jusqu'aux habitations pour 13 grandes villes vendéennes (FttH)	Montant total estimé à 91,8 millions d'euros pris en charge à hauteur de 30,3% par les EPCI vendéens (soit 27,8 millions d'euros). Entreprise retenue : ORANGE
Phase SDTAN 2 Raccordement à la fibre de tous les vendéens d'ici fin 2023	Montant total estimé à près de 210 millions d'euros dont 37,7 millions financés par les EPCI Entreprise retenue : ALTITUDE INFRASTRUCTURES

Carte de déploiement (à titre indicatif) :



Fin 2025, **402 000 adresses (97%) sont éligibles** à la fibre FttH de Vendée Numérique et **244 communes sont desservies** (partiellement ou totalement) sur 244 communes.

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euro

Activité	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget Primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Subvention animation label FRENCH TECH	35	41	45	(1)
Subvention inclusion numérique		5		
Subvention LoRA	300	300		
Subvention cœur de réseau	50	67		
TOTAL DEPENSES	385	413	45	-368 KEUR (-89,1%)
BESOIN	385	413	45	-368 KEUR (-89,1%)

(1) Depuis août 2017, Vendée Numérique porte le dossier de labellisation « Vendée French Tech », dont la finalité est de faciliter l'émergence de startups sur le département. Une convention a été signée entre Vendée Numérique, le SYDEV, le Département de la Vendée et la CCI pour partager le financement de cette animation.

Vendée Numérique, chef de file du « Projet Vendée Territoire Intelligent et Durable » (VTID)

Dans le cadre d'un appel à projets Territoires intelligents et durables lancé par l'Etat dans le cadre du plan France 2030, Vendée numérique coordonne un projet collaboratif avec plusieurs acteurs vendéens (SYDEV, TRIVALIS, VENDEE EAU, le Département de la Vendée, GéoVendée et la société GéoFit) en vue de déployer des outils mutualisés permettant de centraliser, collecter et partager des données dans un cœur de réseau unique et public, de proposer des exploitations de données, de mettre en place un jumeau numérique et un cadastre solaire...

Un accord de consortium a été conclu en 2024 pour mettre en œuvre ce projet.

6.3 Géo Vendée (GIP)

Prévisions 2025 et orientations 2026

Activité	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget	Prévisions		
	Primitif			
DEPENSES				
Fonds de péréquation membres fondateurs	23	23	14	20% à la charge du SYDEV
Subvention DataLakeHouse		16		
Cotisation d'adhésion		1	10	
Offre de services – Blocs thématiques		51	49	A ajuster en fonction des évolutions apportées au règlement financier 2026 de Géo Vendée et des thématiques choisies par le SYDEV
TOTAL DEPENSES	23	90	73	-18 KEUR (-19,8%)
BESOIN	23	90	73	-18 KEUR (-19,8%)

L'association Géo-Vendée a été transformée en Groupement d'Intérêt Public en date du 1^{er} juillet 2025 afin de porter stratégiquement les nouveaux projets géo-numériques et de gestion de données à l'échelle départementale, de revoir la gouvernance et de disposer d'une agilité de fonctionnement accrue. La nouvelle forme juridique de Géo-Vendée lui permet désormais de candidater aux appels à projet d'Etat et ses membres publics peuvent faire appel à ses services sans mise en concurrence, conformément aux principes du « in house », dès lors que les membres exercent conjointement un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services.

Le GIP Géo Vendée a pour objet de mutualiser à l'échelle départementale, des compétences, des outils et des bonnes pratiques dans le domaine du géo-numérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres, étant précisé que le groupement n'intervient pas dans le domaine de l'e-administration ou de la réalisation et de la gestion d'infrastructures de réseaux de communication électronique.

Les membres du groupement exercent ensemble au sein du groupement les activités d'intérêt général à but non lucratif, en mettant en commun les moyens nécessaires à leur exercice. Le GIP est constitué sans capital.

Le GIP est composé de 4 collèges :

- Le collège des membres fondateurs réunissant le Département de la Vendée, le GIP Vendée Numérique, Vendée Eau, Trivalis et le SYDEV
- Le collège des EPCI
- Le collège des communes
- Le collège des autres organismes publics

La convention constitutive prévoit que le SYDEV, en tant que membre fondateur, contribue en tant que de besoin au fonctionnement du Groupement par le versement d'une contribution de solidarité et de fonctionnement annuelle (à hauteur de 20%), en complément de la contribution d'adhésion.

6.4 Agence France Locale

L'Agence France Locale a été créée en 2013 avec 11 collectivités fondatrices. Son objet est de financer l'investissement de ses collectivités membres, quelle que soit leur taille ou leur type. La mutualisation des besoins de financement de ses membres et leur qualité de crédit permet à l'AFL de lever des fonds sur les marchés financiers à des conditions attractives, qu'elle redistribue à ses actionnaires (collectivités et leurs groupements) sous forme de prêts bancaires classiques. Depuis 2020, les syndicats comme le SYDEV peuvent devenir actionnaires de l'AFL et donc bénéficier de ces offres de financement.

Compte tenu du fort recours à l'emprunt par le SYDEV sur le mandat et de la formule de calcul de l'apport en capital initial qui est fonction de l'encours de dette, le SYDEV a fait le choix d'adhérer dès 2021 à l'AFL. Le versement de l'apport en capital initial de 112 800 euros est étalé sur 5 exercices (de 2021 à 2025).

Depuis son entrée au capital, le SYDEV a souscrit :

- o un emprunt de 2 millions d'euros auprès de l'AFL sur 25 ans à un taux de 0,89%
- o un emprunt de 525 000 euros à 0,26% pour la construction de la station d'hydrogène vert de la Roche-sur-Yon,
- o un contrat de ligne de trésorerie (février 2023-février 2024 – encours maximal de 4M€).

Au 31/12/2024, 12% de l'encours de dette du SYDEV relève de l'AFL.

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euro

Activité	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget	Prévisions		
	Primitif			
DEPENSES				
Souscription au capital	23	23	/	Dernière quote-part de l'apport en capital étalé sur 5 exercices en 2025
TOTAL DEPENSES	23	23	23	+ 0%
BESOIN	23	23	23	+ 0%

7. Politique de gestion des ressources humaines et évolution de la masse salariale

7.1 Organisation des services du SYDEV

Le Président est assisté d'un Directeur général et de deux Directeurs Généraux Adjoints.

Les Directeurs généraux adjoints sont chargés respectivement des Directions « Infrastructures » et « Transition énergétique ».

Sont placés sous l'autorité du Directeur général, assisté de son secrétariat de direction :

- La Chef de service « Finances – Contrôle de Gestion »,
- La Chef de service des Ressources Humaines et Juridiques,
- Le Chef de service « Systèmes d'Informations »,
- La Responsable « Communication », le chargé de mission « Qualité-Projets » et le chargé de mission « Animation de l'entente régionale Territoire d'énergie Pays de la Loire » (mission en cours de passation auprès du SIEM).

Sont placés sous l'autorité du Directeur Général Adjoint « Transition énergétique » :

- Les Pôles de la Direction « Transition Énergétique » : Services aux Territoires et Innovation-Expertise.

Sont placés sous l'autorité du Directeur Général Adjoint « Infrastructures » :

- Les Chefs de Services de la Direction « Infrastructures » : Conception, Maintenance-Exploitation « Eclairage public / Signalisation lumineuse », Maintenance-Exploitation « ICE / IRVE », Réalisation et Relations Concessionnaires-Expertise Réseaux.

L'organisation du SYDEV se présente ainsi de la façon suivante :

Directions	Services ou Pôles
Direction Infrastructures	Conception
	Maintenance-Exploitation « Eclairage public / Signalisation lumineuse » et « ICE / IRVE »
	Réalisation
	Relations Concessionnaires – Expertise réseaux
Direction Transition Énergétique	Innovation-Expertise
	Services aux Territoires
Ressources transverses	Finances et contrôle de gestion
	Systèmes d'informations
	Ressources Humaines et Juridiques
Direction	Direction générale
	Postes rattachés à la Direction (<i>Secrétariat de direction, Communication, Qualité-Projets, mission auprès de la Direction</i>)

Les organisations des Directions Infrastructures et Transition Énergétique évoluent respectivement au 1er janvier 2026 et au 1er avril 2026 afin de répondre au développement des activités et programmes du syndicat, de rendre plus lisible les expertises déployées par les équipes et de rendre le meilleur service en renforçant l'animation territoriale et la relation avec les communes et les intercommunalités sur le territoire vendéen.

7.2 Poursuite de la mutualisation des moyens humains : les compétences des agents du SYDEV mises à profit de ses établissements et de ses adhérents

➤ Les compétences des agents du SYDEV mises à profit de ses établissements et de ses adhérents

Le SYDEV poursuit la mutualisation de ses moyens humains au profit de ses satellites que sont VENDEE ENERGIE et VENDEE NUMERIQUE et de ses adhérents.

Bénéficiaires	Mutualisation actuelle	Perspectives 2026
SAEML Vendée Energie	- Mise en commun de moyens : Travaux de communication de Vendée Energie assurée par le service communication du SYDEV (0,3 ETP) - Suivi des stations Bio-GNV (PIE) suite à un départ au sein de Vendée Energie (0,1 ETP au second semestre 2025)	- Mise en commun de moyens : Travaux de communication de Vendée Energie assurés par le service communication du SYDEV (0,3 ETP) Des prestations complémentaires ont été identifiées dans la convention de coopération et sont conditionnées au lancement de projets (en cours de réflexion).
GIP Vendée Numérique	- Mise en commun de moyens : Maîtrise d'œuvre des travaux de déploiement du Très Haut Débit (1,1 ETP) 0,05 ETP Géoréférencement, SIG 0,1 ETP de Gestion des DT-DICT	- Mise en commun de moyens : Maîtrise d'œuvre des travaux de déploiement du Très Haut Débit (0,25 ETP) - fin de la mise à disposition d'un agent au 31 mars 2026 0,05 ETP Géoréférencement, SIG 0,1 ETP de Gestion des DT-DICT
Estimation des moyens humains mutualisés en 2026		L'équivalent de 0,7 ETP

🔗 Autres mutualisations avec nos partenaires

Poste	Nature du besoin	Mutualisation actuelle	Perspectives 2026
Participation Poste mutualisé Pôle Energie des Pays de la Loire	Agent recruté par le TE44 pour le compte des syndicats d'énergie du Pôle (convention du 10/12/2020 et nouvelle convention en cours) pour : - Réaliser une veille sur les opportunités de financement, - Effectuer les montages et le suivi des dossiers de demande de subvention pour le compte de l'Entente Territoire d'énergie Pays de la Loire et de ses membres ou de chaque Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité, - Aider à la mise en place de dispositif d'aide aux projets.	0,2 ETPt pour la mise en œuvre du programme de financements d'actions TE - ACTEE financé à 80% par l'ADEME et répartition du reste à charge entre les 5 membres du pôle, soit l'équivalent de 4% de salaires à la charge du SYDEV	0,2 ETPt chargé de programmes de financement « rénovation énergétique »

7.3 Evolution des effectifs sur emplois permanents pour 2026

En 2026, aucun nouveau poste n'est identifié. Cela porterait le nombre d'agents permanents au 31 décembre 2026 à **113**.

	Effectifs permanents	Commentaire
Effectifs réels au 31/12/2025	105	
Remplacements postes vacants au 31/12/2025	3	- 1 technicien(e) ICE au service Maintenance-Exploitation - 1 technicien(e) suivi des bases de données du SIG au service Maintenance-Exploitation - 1 assistant(e) comptable au Service Finances - Contrôle de Gestion
Postes créés en 2025 et non pourvus au 31/12/2025	3	- 2 chargé(e)s de la relation adhérents - 1 chargé(e) des affaires juridiques et l'administration générale au service Juridique
Nouveaux besoins liés aux activités fléchés sur des postes existants (transfert de postes entre activités)	2	- 1 chargé(e) de l'expertise réseau au service relations concessionnaires - 1 chargé(e) du contrôle de la facturation d'achat d'énergie au Pôle Services aux Territoires (financement par les membres du groupement d'achat à compter de 2027)
Nombres de postes permanent au 31/12/2025	113	Le DOB 2025 prévoyait 115 postes. L'écart de 2 postes provient: - du non-remplacement de 3 chargés d'affaires à la Direction Infrastructures lié à la baisse d'activité (2 au service conception + 1 au service réalisation) - de la création du poste de chargé de sécurité informatique (initialement prévu en contrat de projet)
Nouveau poste 2026	0	Pas de création de poste en 2026
Effectifs permanents prévisionnels au 31/12/2026	113	Dont 1 poste supprimé en 2027 à la suite d'un départ en retraite

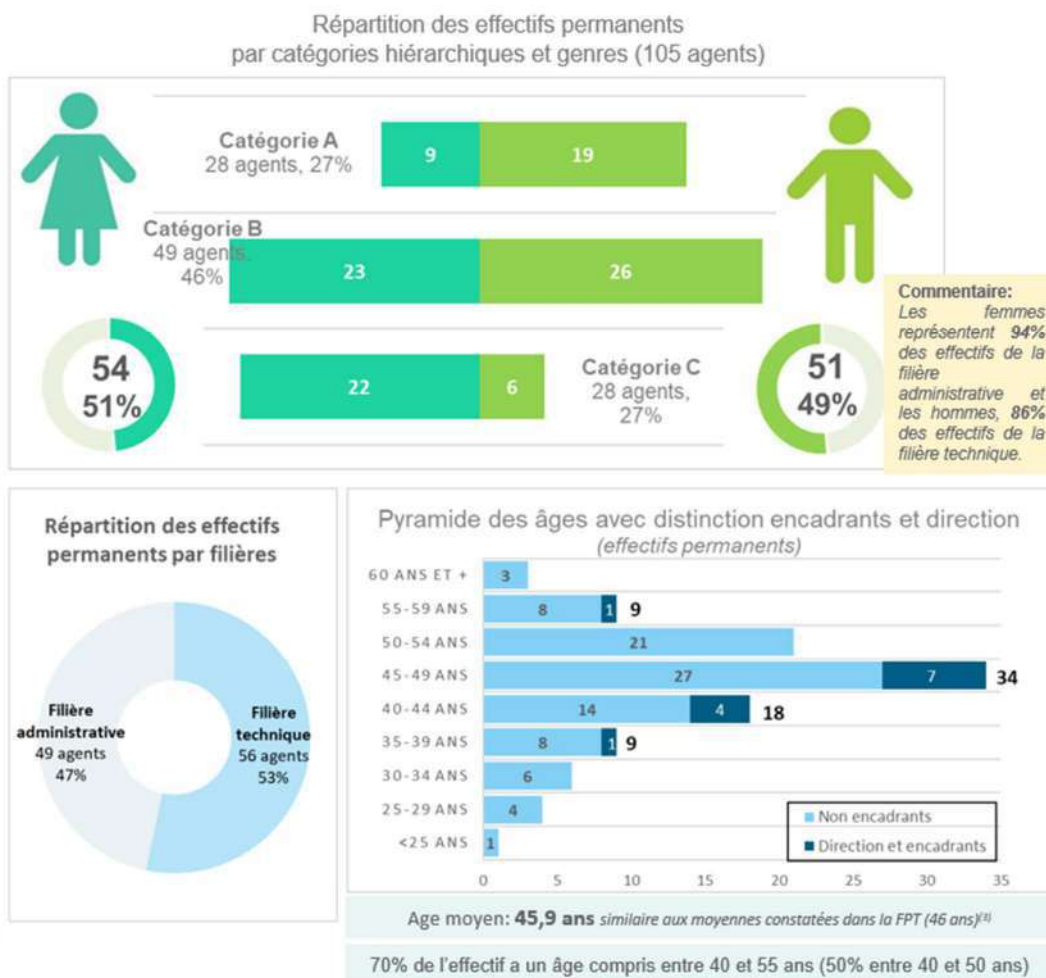
Mutualisations externes : l'effectif permanent inclut 0,7 ETP mutualisé au profit de Vendée Energie et Vendée Numérique.

Le tableau présentant l'évolution détaillée des effectifs depuis 2020 est joint en ANNEXE 1 du présent rapport.

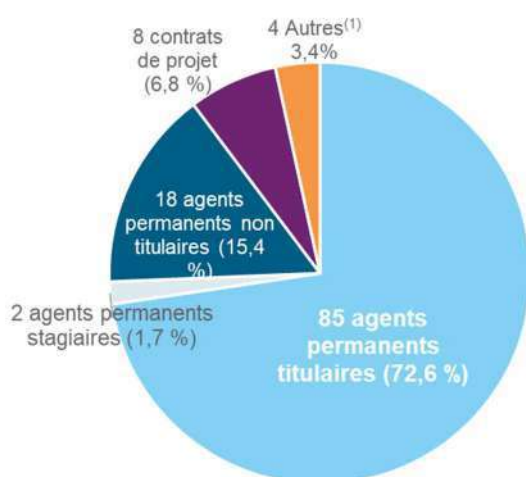
↳ Etat prévisionnel 2026 du personnel (au 31 décembre 2026) :

Grades ou Emplois	Catég.	Emplois prévisionnels permanents à temps complet					Effectifs sur emplois budgétaires en ETPT		
		Postes au 31/12/2025	Postes déjà créés et mouvements de personnel	Nouveaux postes 2026	TOTAL	%	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
Emplois fonctionnels	A								
Filière administrative	A	8,0	2,0		10,0	9%	8,7	1,0	9,7
	B	16,0			16,0	14%	14,4	1,0	15,4
	C	22,0	1,0		23,0	20%	21,6		21,6
	SOUS-TOTAL	46,0	3,0	0,0	49,0	43%	44,6	2,0	46,6
Filière technique	A	22,0	1,0		23,0	20%	18,0	4,5	22,5
	B	32,0	3,0		35,0	31%	23,9	11,0	34,9
	C	5,0	1,0		6,0	5%	5,8		5,8
	SOUS-TOTAL	59,0	5,0	0,0	64,0	57%	47,7	15,5	63,2
TOTAL		105,0	8,0	0,0	113,0	100%	92,3	17,5	109,8

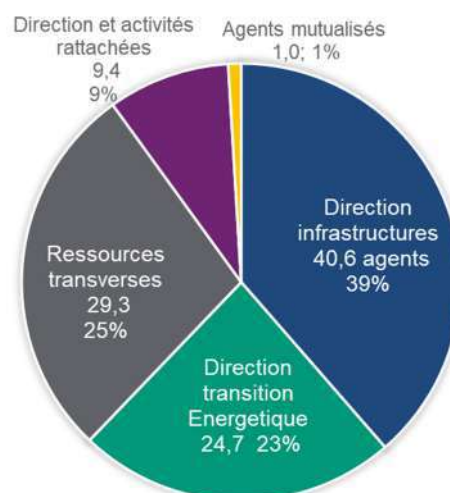
Le personnel en quelques chiffres (effectifs permanents au 30 septembre 2025)

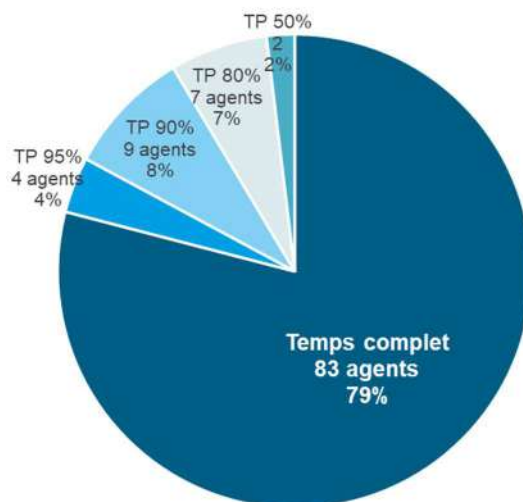


Répartition des effectifs par statut au 30/09/2025 (117 agents)



Répartition organisationnelle des effectifs permanents au 30/09/2025 (105 agents)



Répartition de l'effectif
par quotité de travail

7.4 Maintien du recours aux emplois non permanents (contrats de projet particulièrement)

Le SYDEV reconduit sa politique de recours à des emplois non permanents pour des missions et besoins temporaires liés au développement des activités :

→ **4 contrats de surcroît de travail** (prolongations ou nouveaux besoins) sont envisagés pour 2026 représentant un besoin évalué à **3,2 ETP** :

- 1 contrat en cours au 31/12/2025 prolongé toute l'année (1 ETPt) : 1 technicien chargé des traitements de la donnée au Pôle Services aux Territoires,
- 1 nouveau contrat de travail envisagé (1 ETP) : 1 adjoint administratif au Service Finances Contrôle de Gestion (1 ETP),
- 1 ETP non affecté pour des missions imprévues (0,5 administratif et 0,5 technique),
- *Participation poste mutualisé Pôle Energie (Chargée de financements externes) pour 0,2 ETP.*

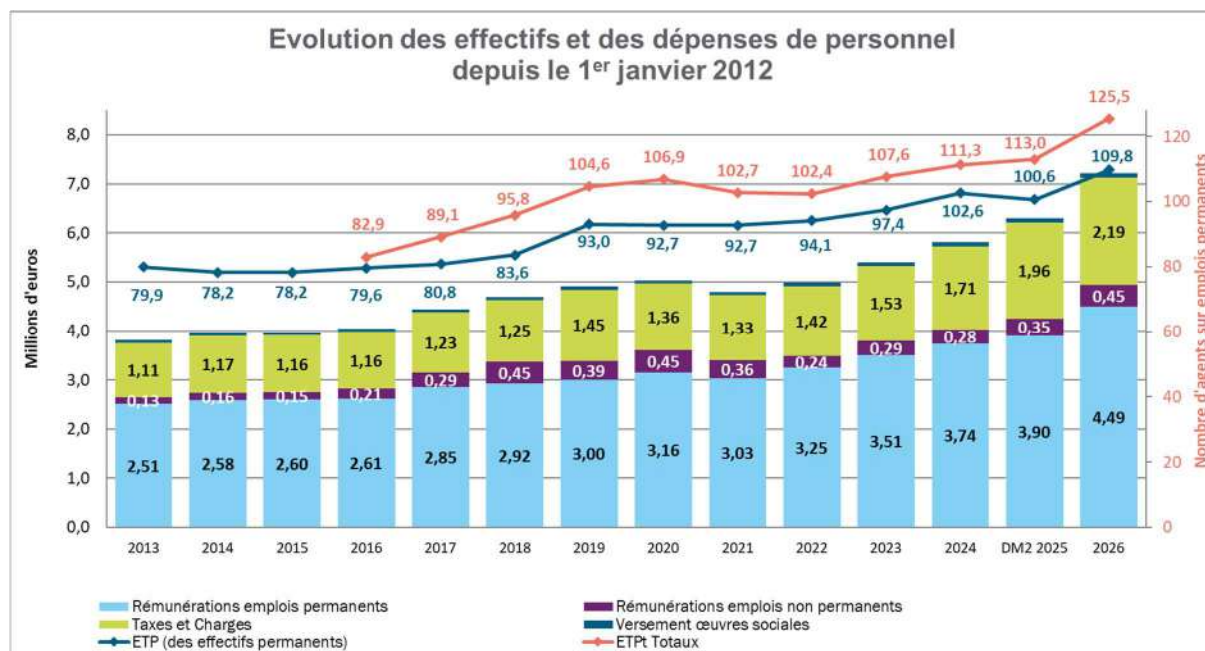
→ **1 remplacement** en cours au sein de la Direction Infrastructures.

→ **8 contrats de projet (dont 5 contrats financés)**, d'une durée de 2 ou 3 ans reconductible dans la limite de 6 ans, sont envisagés ou déjà mis en place ou à pourvoir :

- ↘ **0,8 ETPt correspondant à la pérennisation en poste permanents de deux contrats courant 2025** : Chargé de mission « Méthanisation » et Chargée de Communication.
- ↘ **1,8 ETPt correspondant à la fin de contrats de projets** : ↘ 0,9 ETPt Chargée des affaires juridiques, ↘ 0,8 ETPt Coordinateur du Pôle Energie Pays de la Loire et missions pour le compte de la Direction.
- ↗ **1,7 ETPt relatifs à des contrats déjà créés** :
 - ↗ 0,5 ETP : poste de technicien Energies renouvelables thermique (CCRt), financé à 100%
 - ↗ 0,7 ETP : 1 poste de technicien pour les établissements sociaux (MAPES,) financés à hauteur de 90%
 - ↗ 0,6 ETP : 1 poste d'économe de flux, financé à hauteur 40%
 - ↗ 1 ETPt : 1 poste de chargé de projet contrôle interne et qualité comptable au Service Finances - Contrôle de Gestion.
- ↗ **1 ETPt correspondant à un nouveau besoin 2026** : 1 poste de chargé de la commande publique et appui projets au service Juridique (SPASER).

Le SYDEV poursuit enfin sa politique en matière d'apprentissage et d'accueil de jeunes étudiants en licence, master ou école d'ingénieur ; 1 apprenti fait actuellement partie de l'effectif et 6 autres besoins sont identifiés.

7.5 Structure et évolution de la masse salariale



🔗 Ventilation des dépenses nettes de personnel par niveau de vote :

Données en milliers d'euros

	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025	DOB 2026
Charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012)	5 342,2	5 157,3	5 400,6	5 820,8	6 286,8	6 711,0	7 523,8
Atténuation de charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 013)	-85,9	-80,3	-94,7	-97,3	-111,1	-125,2	-71,4
Mise à disposition de personnel (Chapitre 70)	-204,7	-239,2	-137,6	-108,7	-129,7	-125,8	-63,1
Subventions* (Chapitre 74)	-20,0	-40,0	-189,7	-210,2	-231,9	-155,0	-167,0
Total	5 031,7	4 797,8	4 978,5	5 404,6	5 814,1	6 305,0	7 222,3
Variations N/N-1	2,5%	-4,7%	3,8%	8,6%	7,6%	8,4%	14,5%

*Subventions principales :

- subvention Fonds Chaleur de l'ADEME : 375 K€ entre 2022 et 2024, 85K€ en 2025 et 2026

- de 2020 à 2023 : 118 K€ au total de l'ADEME pour l'ingénierie du projet H2OUEST (stations Hydrogène de La Roche-sur-Yon et Givrand),

- Programme ACTEE PENSEE : 58 K€ e 2025 et 66 K€ en 2026

- 60 K€ de subvention Lum'Acte en 2023 et 2024

🔗 Ventilation des dépenses nettes de personnel par postes :

Données en milliers d'euros

	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025	DOB 2026
Rémunérations emplois permanents	3 156,4	3 031,0	3 250,8	3 506,9	3 743,1	3 898,6	4 492,2
Rémunérations emplois non permanents (hors apprentis)	402,1	331,6	199,1	247,9	219,7	316,0	397,0
Apprentis	49,2	32,6	36,3	42,6	56,7	32,5	53,5
Taxes et Charges	1 355,9	1 333,7	1 418,5	1 533,0	1 708,3	1 957,9	2 189,6
Versement œuvres sociales	68,0	68,9	73,9	74,3	85,8	100,0	90,0
Total	5 031,7	4 797,8	4 978,5	5 404,6	5 814,1	6 305,0	7 222,3
Variations N/N-1	2,5%	-4,7%	3,7%	8,6%	7,6%	8,4%	14,5%

Détail des emplois non permanents (incluant les apprentis) :

Données en milliers d'euros

	Prévisions 2025		Orientations 2026		Variations	
	Masse salariale	ETPt	Masse salariale	ETPt	Masse salariale	ETPt
Surcroûts (SYDEV)	86	2,1	129	3,2	43	1,1
Remplacements	29	1,2	10	0,3	-19	-0,9
Contrat de projets	353	7,0	415	8,1	62	1,1
Apprentis	32	1,7	53	2,8	21	1,1
Stagiaire	3	0,4	10	1,3	7	0,9
Total	503	12,4	617	15,7	114	3,3

Evolution de la masse salariale :

L'augmentation de la masse salariale de +14,5%, **6,6% hors impact de l'évolution des effectifs permanents** entre les prévisions ajustées de 2025 et le budget primitif 2026 s'explique par les éléments structurels et conjoncturels suivants :

Facteurs structurels		Facteurs conjoncturels	
→ Cotisations CNRACL (1)	+2,1 %	→ Variation liée à l'évolution de l'effectif permanent (2)	+7,9 %
→ Evolution carrières et régime indemnitaire 2026	+1,0 %	→ Recours aux chargés de projet (Dont 40% financés par des subventions en 2026)	+0,9 %
→ Volet social	+0,1 %	→ Recours aux surcroûts de travail, aux apprentis	+1,0 %
→ Assurance du personnel	-0,2 %	→ Variation des recettes (subventions)	1,7 %
INCIDENCE TOTALE :	+3,0 %	INCIDENCE TOTALE : INCIDENCE HORS EFFECTIF PERMANENT :	+11,5 % +3,6%

(1) Relèvement annuel de +3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL entre 2025 et 2028 (impact 2026 de +130 K€)

(2) Dont 5,7 % correspondent :

- 3 ETPt liés à des créations de postes 2025 : 2 chargé(e)s de la relation adhérent et 1 chargé(e) des affaires juridiques (+3,6%)

- 1 ETPt lié à un nouveau besoin fléché sur un poste existant : chargé du contrôle de la facturation achat d'énergie (+0,9%)

- 1 poste supprimé en 2027 à la suite d'un départ en retraite (1,2%).

7.6 Politique en matière de ressources humaines

Le SYDEV poursuit l'accompagnement de ses agents tout au long de leur carrière pour faciliter leur intégration, le développement de leurs compétences et leur évolution professionnelle. Plusieurs outils servent à cette démarche :

- Un processus de recrutement, d'accueil et d'intégration des nouveaux agents avec notamment la mise en place d'un dispositif de tutorat,
- L'organigramme des services mis à jour au 1^{er} janvier de chaque année et en cours d'année en cas de modification significative,
- Les fiches de poste individualisées précisant notamment les missions et les compétences requises,
- La Gestion Prévisionnelle des Effectifs et des Compétences (GPEC),
- L'évaluation des agents à travers l'entretien annuel professionnel et les entretiens intermédiaires en cas de besoin,
- Le Plan De Formation annuel avec un dispositif d'évaluation à chaud et à froid des actions de formations dans le but d'optimiser l'offre au personnel et de mieux l'adapter aux besoins,
- Les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

L'accompagnement des agents est complété par la mise en place d'un plan d'actions de communication interne. Les actions phares de l'année 2026 porteront sur la mise en place d'un nouvel outil INTRANET et d'un règlement intérieur reprenant l'ensemble des règlements d'ores et déjà existants.

Ces outils et processus sont entrés dans une démarche de qualité dans le but d'optimiser la politique du SYDEV en matière de gestion des ressources humaines.

Le SYDEV veille également à entretenir le dialogue social, vecteur de participation à la vie de la collectivité et de motivation pour les agents, au sein particulièrement du nouveau Comité Social Territorial. D'autres lieux d'échanges plus informels assurant une représentation de l'ensemble des services permettent d'optimiser la relation avec les agents et leur implication dans la vie et le fonctionnement de la collectivité. L'année 2026 sera caractérisée par la mise en place d'un nouveau Comité Social Territorial suite aux élections professionnelles de décembre 2026.

Une démarche structurée et continue d'appréhension des risques en matière d'hygiène et de sécurité et d'accompagnement des agents s'inscrit dans le cadre de cette politique de gestion des ressources humaines à travers le plan de prévention des risques professionnels.

Le SYDEV a élaboré, au cours de l'année 2024, un plan d'actions dans le domaine de la Qualité de Vie au Travail dans le cadre d'une démarche participative et active de l'ensemble des acteurs dans le but de contribuer à l'optimisation du bien-être des agents et de la performance de la collectivité. Des actions très attendues par le personnel telles que les dispositifs « Vis ma vie » et « Visites sur le terrain » ont été mises en place au cours de l'année 2025. L'année 2026 sera consacrée à des actions permettant d'optimiser l'appréhension des métiers et activités du SYDEV à destination du personnel.

Le processus actuel de recrutement fait l'objet d'une optimisation continue par notamment :

- Le développement du recours à l'apprentissage dans le but de former les étudiants aux métiers du SYDEV,
- La mise en place de la Marque Employeur,
- Le développement de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur pour faciliter l'apprentissage et la recherche de candidats,
- L'accompagnement du SYDEV dans le « sourcing » de candidats,
- La poursuite d'une meilleure connaissance du SYDEV auprès du grand public par notamment la présence aux forums métiers etc.

Concernant le cadre de vie du personnel et leurs conditions de travail en raison notamment du volume des effectifs en place, de nouvelles surfaces de bureaux et d'espaces communs vont être créées au sein du bâtiment, ces travaux devant débuter avant la fin de l'année 2026.

Politique sociale :

		Prévisions 2025		DOB 2026	
		Nb de bénéficiaires	Montant	Nb de bénéficiaires	Montant
Participation prévoyance	Participation mensuelle employeur moyenne par agent (objectif de prise en charge de 100% du risque incapacité en 2025)	112	45,5 €	120	46,1 €
	Coût annuel employeur ⁽²⁾		61 129 €		66 351 €
Participation complémentaire santé (labellisation)	Participation mensuelle employeur par agent	63	30 €	90	30 €
	Coût annuel employeur ⁽²⁾		22 280 €		32 400 €
Chèques déjeuner	Valeur faciale unitaire et % de prise en charge employeur	79	7 € / 60%	89	7 € / 60%
	Participation unitaire employeur par agent		4,2 €		4,2 €
	Coût annuel employeur ⁽²⁾		57 600 €		65 100 €
Participation restaurant inter-administratif ⁽¹⁾	Montant unitaire par repas	38	3 €	40	3 €
	Coût annuel employeur ⁽²⁾⁽³⁾		13 200 €		13 000 €
Forfait Mobilité	Montant unitaire moyen (maximum 300€ pour 100 jours de mobilité durable)	41	232 €	54	300 €
	Coût annuel employeur ⁽²⁾		9 500 €		16 000 €
CNAS et FDAS (adhésion SYDEV et agent)	Montant unitaire	133	263 €	135	263 €
	Coût annuel employeur ⁽²⁾⁽⁴⁾		34 979 €		35 505 €
Coût annuel employeur	par agent		2 270 €		2 345 €
	Total (soit 3% de la masse salariale brute 2026)		199 088 €		228 356 €
Variation 2025-2026 (montant et %)			+29 268 €		+15%

7.7 Temps et conditions de travail

Le protocole d'Aménagement et d'Organisation du Temps de Travail du SYDEV, mis à jour en 2025, détermine la durée annuelle du temps de travail à 1 607 heures. 25 jours de congés annuels (auxquels s'ajoutent les 2 jours de fractionnement en application des dispositions du décret du 26-11-1985) et 22 jours d'ARTT sont attribués annuellement aux agents du SYDEV.

Le temps de travail est défini dans le cadre de plages horaires fixes et variables permettant d'assurer la continuité du service ; un dispositif de permanences dans les services et d'effectif minimum complète ce dispositif.

L'ensemble des agents fait l'objet d'un suivi automatisé de leur temps de présence. Un dispositif de débit-crédit permet une souplesse dans la gestion du temps de travail, particulièrement en cas de fluctuation de charge et une maîtrise des heures supplémentaires tout en s'inscrivant dans la limite du temps légal et dans le respect des plages fixes.

La mise en place de repos compensateurs pour les heures supplémentaires effectuées et du compte épargne temps (CET) complète ces modalités de gestion du temps de travail.

Le télétravail mis en place en juillet 2021, à raison d'une journée par semaine, sur la base d'une charte précisant les modalités et conditions d'exercice de cette nouvelle organisation du travail, a été complété début 2023 par la mise en place d'un forfait annuel de 12 jours flottants.

8. Autres principaux postes de dépenses

8.1 Actions de communication

Activités	Exercice 2025 Budget Primitif	Prévisions	Orientations 2026	Commentaire
DEPENSES				
Campagne de communication transition énergétique	241	225	197	Poursuite de la création et l'animation de Vendée Transitions, média sous la forme d'un site internet et de comptes sur les réseaux sociaux avec Trivalis, Vendée Eau et le Département de la Vendée
Communication générale et institutionnelle	160	73	174	
Communications activités du SYDEV	70	30	59	
Panneaux de chantier		32		Panneaux de chantiers SYDEV
Vendée Energie Tour	93	103		Pas d'édition en 2026 compte tenu de l'organisation des RVE
Rencontres Vendéennes de l'énergie			120	3ème édition des RVE, rencontres vendéennes de l'énergie
Partenariat pour un mix énergétique dans le maritime			200	Sur la période 2026-2029
TOTAL DEPENSES	564	464	749	+285 KEUR (+61,3%)
RECETTES				
Vendée Transitions	153	151	127	Participations des partenaires dans le cadre de Vendée Transitions
Vendée Energie Tour	20	10		Subventions des partenaires
Subv. Exposition habitat			16	Participation du Département de la Vendée
TOTAL RECETTES	173	161	143	-18 KEUR (-11,1%)
BESOIN	391	303	606	+303 KEUR (+99,6%)

Plan de communication 2026 :

En 2026, nous poursuivrons la dynamique de nos actions de communication courantes visant à promouvoir les actions et programmes du syndicat. Ainsi nous réaliserons des supports récurrents tels que le rapport d'activité, la synthèse de contrôle des concessions et la newsletter destinées aux adhérents (SYDEV Info), mais aussi des nouveaux pour présenter les innovations et programmes du SYDEV (plaquettes, animations et films, supports pour les événements extérieurs). De mêmes, nous produirons des contenus éditoriaux et multimédias destinés à alimenter nos supports existants, la presse et les réseaux sociaux. Nous poursuivrons également le déploiement de la marque employeur du SYDEV.

Le service communication accompagnera l'installation du nouveau mandat, notamment en produisant des supports de communication pédagogiques et en menant des actions de communication pour accompagner les délégués dans leur rôle d'élu au SYDEV.

En matière d'événement, le SYDEV organisera la 3^{ème} édition des Rencontres Vendéennes de l'énergie dont l'objectif est de rassembler et fédérer les élus du SYDEV et parties prenantes de l'énergie pour partager sur les actions concrètes à mener collectivement pour répondre aux enjeux de transition énergétique du territoire.

Pour donner plus de visibilité et de lisibilité aux activités du SYDEV pour ses adhérents, partenaires et les vendéens, nous lancerons un nouveau site internet qui présentera les activités du SYDEV et le nouveau portail extranet permettant aux adhérents de suivre les projets menés avec le SYDEV. Nous sommes particulièrement vigilants à intégrer une démarche d'éco-conception et d'accessibilité dans la réalisation du site internet et du portail extranet.

En 2025, nous poursuivrons nos actions de communication visant à sensibiliser la population à la transition énergétique et écologique.

Ainsi, nous poursuivrons la création et l'animation de **Vendée Transitions**, média sous la forme d'un site internet et de comptes sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram). Porté par le SYDEV, Trivalis, Vendée Eau et le Département de la Vendée, il donne les clés pour comprendre la transition, consommer durable, habiter et se déplacer autrement.

De même, une réflexion sera menée avec Trivalis et Vendée Eau pour sensibiliser le grand public sur l'eau, les déchets et l'énergie pendant la période estivale sur le littoral.

Pour sensibiliser à la transition énergétique et accompagner la mobilité durable maritime, le SYDEV à l'ambition de poursuivre le **partenariat avec le skipper vendéen Arnaud Boissières**. Nous continuerons à expérimenter et optimiser le mix énergétique renouvelable sur son Imoca avec le Vendée Globe 2028 en ligne de mire. Ce partenariat sera l'occasion de mener des actions conjointe pour sensibiliser les Vendéens aux enjeux de la transition énergétique.

L'intégralité de nos actions de communications sont pensées pour répondre à des objectifs d'éco-responsabilité, en cohérence avec le devoir d'exemplarité du SYDEV en matière d'empreinte carbone.

8.2 Autres dépenses d'équipement

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget Primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Informatique	109	175	251	Dont, en 2026 : achat de terminaux, copieurs, actifs informatiques et téléphoniques (75 k€), refonte infrastructure informatique (45 k€), développement complémentaires OREZO (10K€), externalisation développement (70 k€), réaménagement baies informatiques (2 k€)
Matériel de transport	50		30	Renouvellement de la flotte de véhicules (Electrique ou GNV)
Travaux sur le bâtiment	2 367	405	2 085	Travaux structurants au sein de l'atrium (création de planchers et de nouveaux espaces de travail) et travaux complémentaires de réaménagement des espaces de travail existants (murs, sols ...), travaux divers
Matériel technique	15	5	15	Acquisition de matériels pour les directions techniques
Mobilier	15	12	15	Renouvellement ou achat de mobilier nécessaire au bon fonctionnement des services
Autres	5	10	5	
TOTAL DEPENSES	2 561	608	2 401	+1 794 KEUR (+295,2%)
RECETTES				
Cessions de véhicules thermiques et autres	21	10	3	
Autres	2	2	2	
TOTAL RECETTES	23	12	5	-7 KEUR (-61,5%)
BESOIN*	2 538	596	2 397	+1 801 KEUR (+302,2%)

*Besoin hors FCTVA

8.3 Autres charges

Activité	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget Primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Charges à caractère général	1 691	1 296	1 597	
TOTAL DEPENSES	1 691	1 296	1 597	+301 KEUR (+23,2%) -94 KEUR (-5,5%) par rapport au BP2025

Les propositions de charges à caractère général 2026 sont en **augmentation de +301 K€** par rapport aux prévisions ajustées 2025 avec notamment :

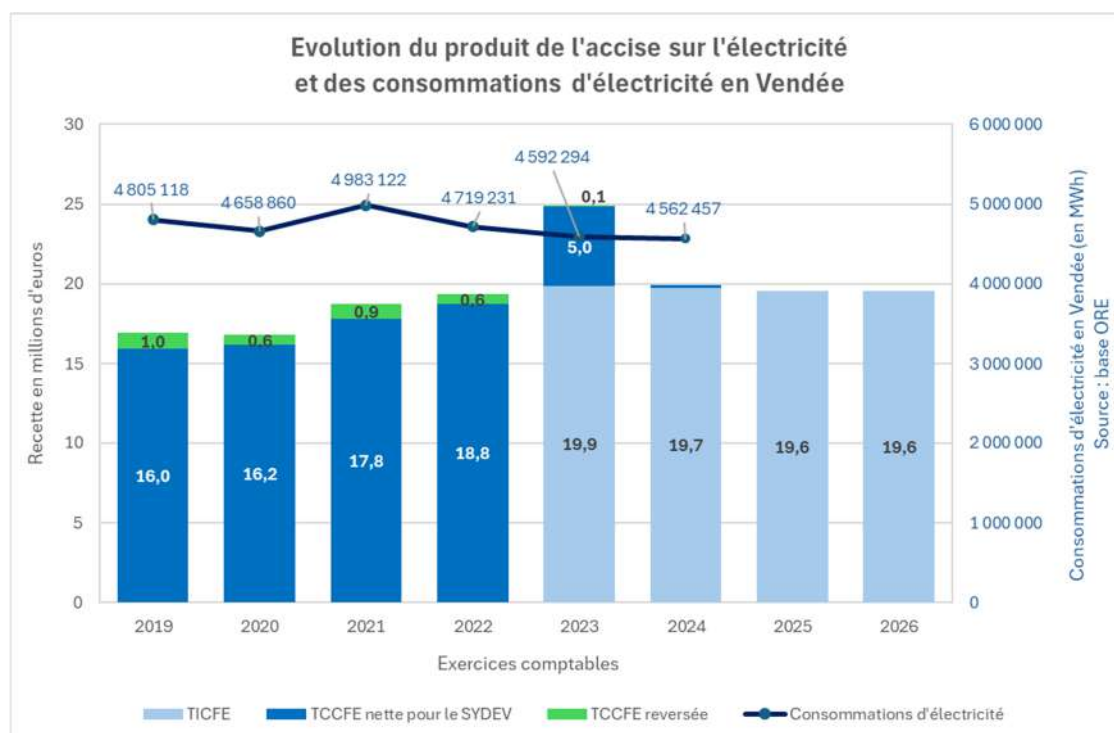
↗ **149K€ pour les outils informatiques** correspondant à de nouveaux applicatifs (logiciel inventaire), la mise à jour de l'Infogérance, le renforcement de la sécurité informatique et la refonte des sites internet et intranet

↗ **59K€ pour le budget ressources humaines** correspondant notamment aux versements aux organismes de formation, à l'assistance au recrutement et accompagnement

9. Autres recettes

9.1 Accise sur l'électricité (ex. TICFE / TCCFE)

Activités	Exercice 2025 Budget Primitif	Prévisions	Orientations 2026	Commentaire
RECETTES				
Accise sur l'électricité	19 435	19 545	19 570	Hypothèses retenues pour l'évaluation de la recette 2026 :
Reversement partiel accise sur l'électricité par Fontenay-le-Comte	9	9	9	
TOTAL RECETTES	19 444	19 554	19 579	+25 KEUR (+0,1%)



Réforme des modalités de calcul et de perception de la taxe prévue par la loi de finances pour 2021

Dans le cadre d'une démarche d'harmonisation des tarifs d'accise sur l'électricité au niveau national et dans le but de se conformer au droit européen, l'article 54 de loi de finances pour 2021 prévoyait la centralisation de la gestion des taxes sur l'électricité (TICFE, TDCFE et TCCFE) dans un guichet unique à la DGFIP de manière progressive jusqu'en 2023.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la part communale de la TICFE (qui se substitue à la TCCFE – Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité), est calculée de la manière suivante :

→ En 2023 : produit perçu en 2022 (augmenté 1% pour les syndicats, l'Etat ne prélevant pas de frais de perception) x évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac entre 2020 et 2021 (+0,5%)

→ Puis, pour les années suivantes : produit N-1 x Evolution des quantités d'électricité consommées en N-2 et N-3 x Evolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-2.

En 2023, le SYDEV a perçu, de manière exceptionnelle, l'équivalent de 5 trimestres de taxe, au lieu de 4 habituellement (le 4^{ème} trimestre 2022 versé par les fournisseurs + 12 douzièmes de taxe 2023 par l'Etat) représentant une recette totale de 24,9M€.

En 2024, la réduction des consommations sur le département, plus forte que l'augmentation des prix à la consommation pour les périodes de référence, réduit le montant perçu à 19,7M€. En 2025, une nouvelle diminution du produit est constatée, celui-ci s'établissant à 19,6M€.

Les prévisions pour 2026 sont relativement stables par rapport au produit 2025 (variation estimée à +25k€/2025).

9.2 Redevances de concession

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget Primitif	Prévisions		
RECETTES				
Electricité	6 274	6 291	6 095	Part R2 calculée à partir des mandatements 2024
Gaz	448	448	455	
TOTAL RECETTES	6 721	6 738	6 550	-188 KEUR (-2,8%)

- (1) Le nouveau cahier des charges de concession signé entre le SYDEV avec Enedis prévoit :
- l'assujettissement de la part R2 de la redevance de concession à la taxe sur la valeur ajoutée à compter de son entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2020,
 - une refonte des modalités de calcul de la redevance de concession à compter du 1^{er} janvier 2020 et l'attribution d'une majoration exceptionnelle de R2 en 2020 (de 287K€).

La part R2 de la redevance de concession est fonction des mandatements effectués par le SYDEV en N-2.

9.3 Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale (FACE)

(source : rapport législatif du Sénat en date du 24 novembre 2025)

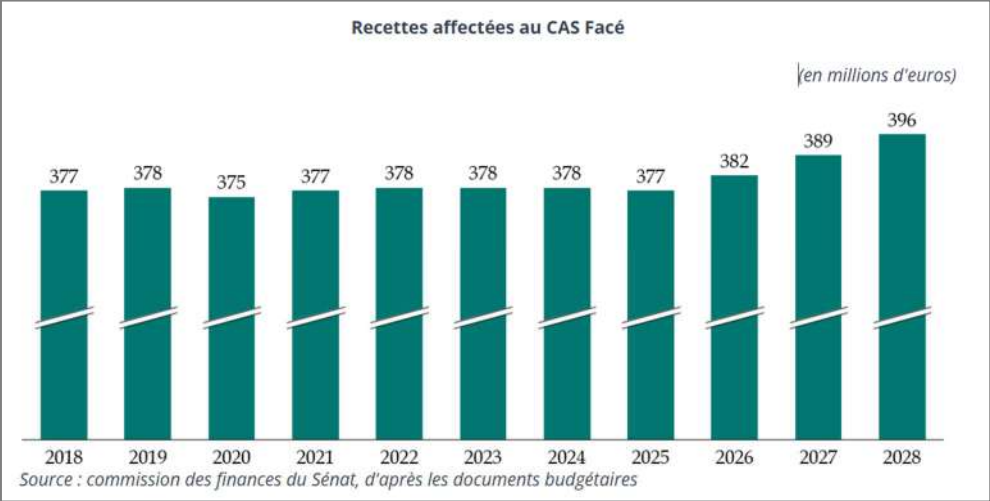
Le compte d'affectation spéciale (CAS) « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (FACE) retrace les aides versées aux Autorités Organisatrices de la Distribution d'Électricité, AODÉ (communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats d'électrification), pour le financement des travaux d'électrification en zone rurale dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage.

Le CAS FACE permet de verser des aides aux AODÉ afin de financer :

- des **travaux d'électrification rurale** correspondant à des travaux de premier établissement, d'extension, de renforcement, d'enfouissement, de sécurisation et de rétablissement des ouvrages de distribution,
- des **opérations de maîtrise de la demande d'électricité**, permettant d'éviter des extensions ou des renforcements de réseaux,
- des **opérations de production d'électricité par des énergies renouvelables**, lorsque ces opérations permettent d'éviter des extensions ou des renforcements de réseaux,
- des **installations de production de proximité dans les zones non interconnectées (ZNI)**

Ces aides sont réparties par département sous forme de dotations affectées à l'électrification rurale, selon des critères précisés par voie d'arrêté.

Jusqu'en 2024, les recettes du CAS provenaient d'une contribution des gestionnaires des réseaux de distribution publique d'électricité. Dans la mesure où elle n'était pas conforme aux règles du droit de l'Union européenne, l'article 20 de la loi de finances pour 2025 a prévu, à compter du 1^{er} août 2025, de substituer à cette contribution l'affectation d'une fraction du produit de l'accise sur l'électricité fixée à 377 millions d'euros en 2025 puis indexée sur l'inflation. Ainsi, en 2026, les recettes du CAS représenteraient-elles 381,9 millions d'euros.



Entre 2018 et 2024, le montant de crédits ouverts en loi de finances sur le CAS était resté stable, une situation se traduisant par une diminution en volume compte-tenu de l'inflation. Afin notamment de tirer les conséquences de l'indexation sur l'inflation de la fraction du produit de l'accise sur l'électricité affectée au CAS en substitution de l'ancienne contribution des gestionnaires de réseaux, le Gouvernement avait, en cours d'examen du projet de loi de finances pour 2025, déposé un amendement visant à majorer de 5,3 millions d'euros les crédits du CAS.

Quant à lui, **le projet de loi de finances pour 2026 ne prévoit pas de revalorisation** des crédits du CAS à hauteur de l'inflation, ces derniers restants fixés à **365,3 millions d'euros**.

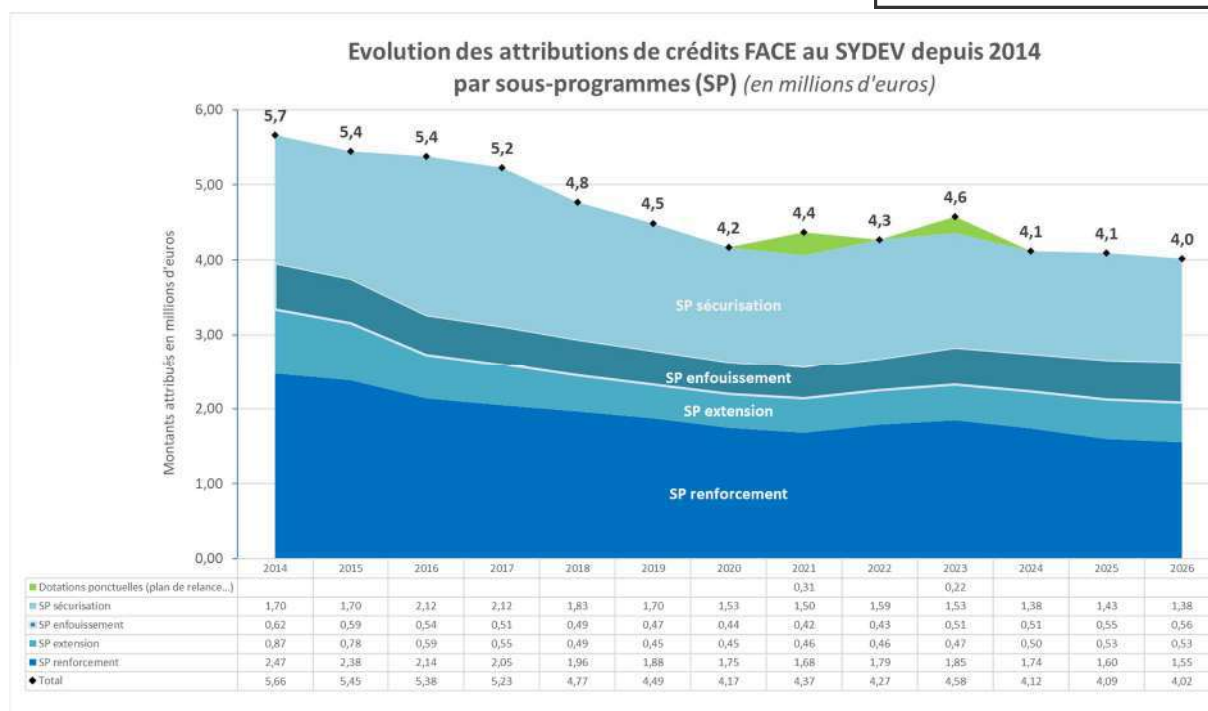
Les crédits du CAS par programme en 2026

(en milliers d'euros)

Programme		Exécution 2024	LFI 2025	PLF 2026
793 « Électrification rurale »	AE	350,3	362,3	362,3
	CP	350,6	362,3	362,3
794 « Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par les énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées, déclarations d'utilité publique et intempéries »	AE	6,3	3,0	3,0
	CP	5,9	3,0	3,0
Total	AE	356,6	365,3	365,3
	CP	356,5	365,3	365,3

Source : projets et rapports annuels de performances du CAS-FACÉ

Chaque année, l'écart entre les ressources allouées au CAS et ses dépenses est affecté à la résorption de son déséquilibre historique résultant des engagements de crédits antérieurs à la création du CAS qui avaient été pris par EDF. À la fin de l'année 2024, cette dette historique s'élevait encore à 183,2 millions d'euros. Compte-tenu de l'écart entre les recettes et les dépenses du CAS prévu pour 2026, le présent projet de loi de finances propose d'affecter 16,6 millions à la résorption de ce déficit au cours de l'exercice budgétaire à venir.



En complément des enveloppes traditionnelles, le SYDEV a bénéficié de crédits FACE complémentaires :

- en 2021 au titre du plan de relance pour financer des opérations complémentaires de sécurisation des réseaux et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- en 2023 avec une dotation exceptionnelle pour la réalisation d'enfouissements de réseaux complémentaires.

L'enveloppe « extensions » était historiquement utilisée, avec l'accord du FACE, pour la réalisation des travaux de renforcements des réseaux. **Modification de l'affectation des dotations** à nos programmes de travaux depuis 2024 :

→ Compte tenu de la **diminution du potentiel de renforcement de réseaux** depuis plusieurs années : utilisation des règles de fongibilité des crédits pour flécher une partie de la dotation renforcement en enfouissement et arrêt du fléchage historique de la dotation extensions en renforcements

→ **Utilisation des crédits du sous-programme enfouissement** (multipliés par deux grâce à la fongibilité de l'enveloppe renforcement) **pour le financement de travaux de sécurisations de réseaux** de manière à soutenir notre niveau d'activité et celui de nos entreprises

Sous-programmes FACE	Affectation des crédits à nos programmes de travaux			
	≤ 2023	2024	2025	2026
SP sécurisation	Sécurisation		Sécurisation	
SP enfouissement	Effacement			
SP renforcement	Renforcement	Renforcement	Renforcement	Renforcement
SP extension		Extensions		Sécurisation

9.4 FCTVA

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget Primitif	Prévisions		
RECETTES				
FCTVA investissement	3 225	3 238	2 865	
FCTVA fonctionnement	945	951		Intégration hypothèse de suppression du FCTVA en fonctionnement
TOTAL RECETTES	4 170	4 189	2 865	-1324 KEUR (-31,6%)
DEPENSES				
Reversement de FCTVA	5		5	
TOTAL DEPENSES	5		5	
RECETTE NETTE	4 165	4 189	2 860	-1 329 KEUR (-31,7%)

Le FCTVA est une dotation versée par l'État aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques. Il constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L.1615-6 du CGCT reste à 16,404 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2015 et il est fixé à 5,6 % pour les nouvelles dépenses éligibles, réalisées à compter du 1^{er} janvier 2021, de fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage.

Le projet de loi de finances initial pour 2026 prévoit l'exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible. L'impact de cette mesure, si elle venait à se concrétiser, représenterait une perte financière de l'ordre de 0,9M€ /an pour le SYDEV. Les orientations 2026 intègrent cette perspective pessimiste.

↳ Activités du SYDEV assujetties à la TVA

Plusieurs activités entrent dans le champ d'application de la TVA :

- L'activité électricité, depuis l'entrée en vigueur du nouveau cahier des charges de concession (en date du 31/12/2019), le mécanisme de transfert de droit à déduction de TVA ayant été abrogé pour tous les contrats de délégations de service public signés à compter du 1^{er} janvier 2016,
- L'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et les stations de distribution d'hydrogène vert,
- L'activité de location de locaux et de mise en commun de moyens matériels.

Ces activités sont gérées pour leur montants hors taxes dans le budget du SYDEV et sont repérées par des codes services dédiés pour la bonne mise en œuvre et la traçabilité des obligations fiscales.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, une nouvelle activité est assujettie à la TVA : la création et l'exploitation de réseaux de production ou de distribution de chaleur ou de froid. Cette activité déclarée comme SPIC (service public industriel et commercial) par le CGCT est isolée dans un budget annexe rattaché.

↳ Transfert de droit à déduction de TVA

Le SYDEV bénéficie du mécanisme de transfert de droit à déduction de TVA pour les travaux qu'il réalise sur le réseau de distribution publique de gaz (surlargeurs de tranchées lors de travaux sur le réseau d'électricité) car l'ensemble des concessions gaz ont une date de contractualisation antérieure au 1^{er} janvier 2016.

10. Structure et évolution de la dette

10.1 Caractéristiques générales de l'encours de dette

Capital restant dû (CRD) théorique au 31/12/2025	Capital remboursé par anticipation de manière temporaire au 31/12/2025	Capital restant dû (CRD) réel au 31/12/2025	Taux d'intérêt moyen pondéré	Durée résiduelle moyenne pondérée	Nombre de contrats
16 093 422,44 €	4 500 000,00 €	11 593 422,44 €	0,91 %	19 ans et 2 mois	6

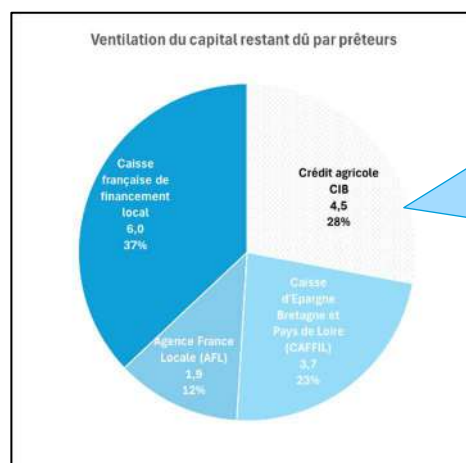
10.2 Répartition de la dette actuelle par type de risque

Type	CRD au 31/12/2025 (Montant en euros)	% du CRD
Fixe	16 093 422,44 €	100,00%
Variable	0,00 €	0,00%
TOTAL	16 093 422,44 €	100,0%

Compte tenu du contexte des marchés financiers et des taux fixes particulièrement bas, l'ensemble des derniers emprunts ont été réalisés en taux fixes.

10.3 Répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	CRD au 31/12/2025 (Montant en euros)	% du CRD
SFIL CAFFIL	5 960 000	37%
CREDIT AGRICOLE	4 500 000	28%
CAISSE D'EPARGNE	3 704 672	23%
AGENCE FRANCE LOCALE	1 928 750	12%
TOTAL	16 093 422	100%



Le CRD Crédit Agricole CIB correspond à l'emprunt CP0511 remboursé par anticipation de manière temporaire

10.4 Cotation de la dette (selon la grille Charte de Bonne Conduite - CBC)

Structures			1	2	3	4	5	6
			Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Écarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Écarts d'indices hors zone euro	Autres indices
Indices sous-jacents								
A	Taux fixe simple	Nombre de produits	6					
		% de l'encours	100%					
		Montant	16 093 422 €					
B	Barrière simple sans effet levier	Nombre de produits						
		% de l'encours						
		Montant						
C	Option d'échange	Nombre de produits						
		% de l'encours						
		Montant						
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ou 5 capé	Nombre de produits						
		% de l'encours						
		Montant						
E	Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
		% de l'encours						
		Montant						
F	Autres types de structures	Nombre de produits						
		% de l'encours						
		Montant						

10.5 Liste et caractéristiques principales des contrats d'emprunts en cours

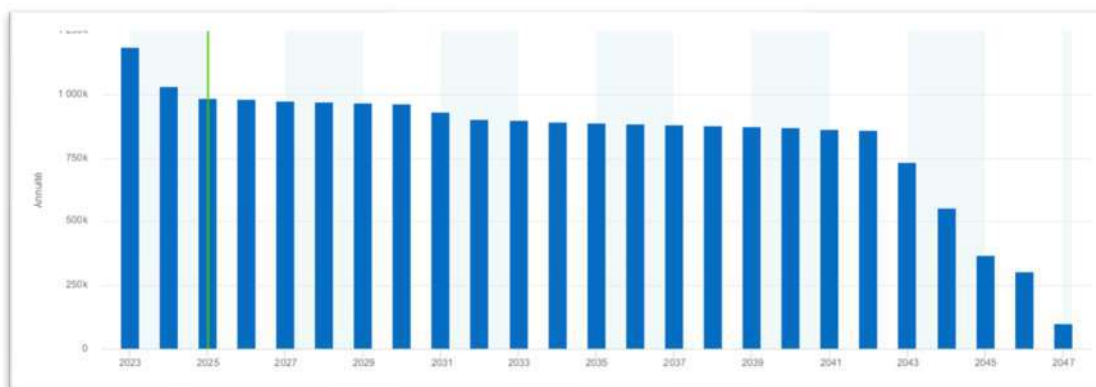
Réf. banque	Prêteur	Taux	Année de réalisation	Montant initial (en euros)	CRD théorique au 31/12/2025	Remb. temporaire par anticipation	CRD réel au 31/12/2025	Durée résiduelle
5255830	Caisse d'Epargne	Taux fixe à 1,61%	2018	5 000 000	3 704 672,44		3 704 672,44	18,32
CP0511	CA CIB	Taux fixe à 1,00%	2019	6 000 000	4 500 000,00	4 500 000,00	-	19,55
1823	AFL	Taux fixe à 0,26%	2021	525 000	288 750,00		288 750,00	6,47
1825	AFL	Taux fixe à 0,89%	2021	2 000 000	1 640 000,00		1 640 000,00	21,48
MON540013 EUR	CAFFIL	Taux fixe à 0,89%	2021	2 000 000	1 660 000,00		1 660 000,00	21,68
MON542801 EUR	CAFFIL	Taux fixe à 1,32%	2022	5 000 000	4 300 000,00		4 300 000,00	22,43
TOTAL				20 525 000	16 093 422,44	4 500 000,00	11 593 422,44	

10.6 Gestion active de la dette et de la trésorerie : bilan des remboursements anticipés temporaires d'emprunt réalisés

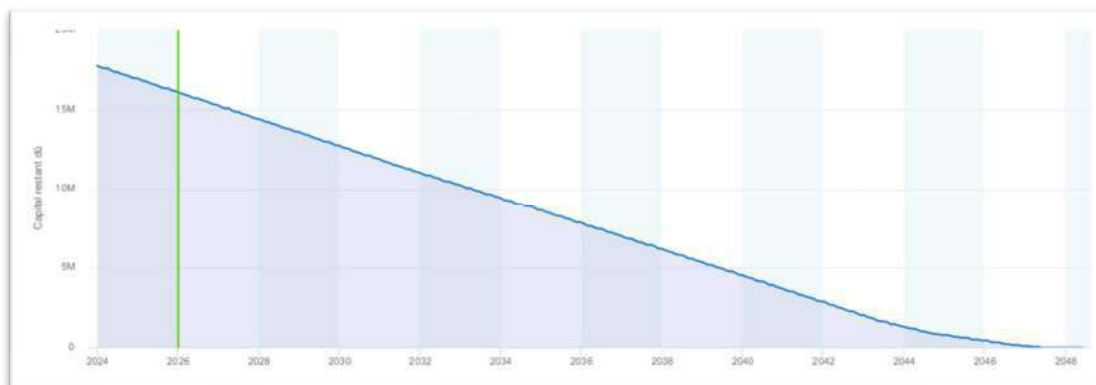
	2025
Intérêts prévus au tableau d'amortissement	47 145,00 €
Intérêts acquittés par le SYDEV	1 160,00 €
Economie réalisée sur l'exercice	45 984,99 €

Le remboursement anticipé partiel a permis d'économiser près de 46k€ d'intérêts en 2025 et 53k€ depuis 2024.

10.7 Flux de remboursement de la dette existante au 01/01/2026



10.8 Profil d'extinction de la dette existante au 01/01/2026



10.9 Dette garantie

Sur sollicitation de ses satellites, le SYDEV peut être amené à accorder des garanties d'emprunt.

Bénéficiaires	CRD au 31/12/25	Annuités prévisionnelles 2026 garanties	Nombre de contrats garantis (au 31/12/25)	Durée de vie résiduelle maximum (au 31/12/25)	Commentaire
Vendée Numérique	33 048 002,02	3 031 115,29	6	19 ans	Garantie du SYDEV à hauteur de 40% des emprunts souscrits, conformément à ses droits statutaires
Parc Eolien de la Plaine de la Minée (groupe Vendée Energie)	12 000 000,00	912 144,97	1	20 ans	Tirage de la tranche A du projet de 12M€ avant le 31/12/2025 Tirage d'une tranche B conditionnelle à hauteur de 3,8M€ en 2027
Vendée Eolien (groupe Vendée Energie)	1 305 902,52	169 635,04	1	8 ans	Ex « Eoliennes du Paisilier »
TOTAL	46 353 904,53	4 112 895,30	8		

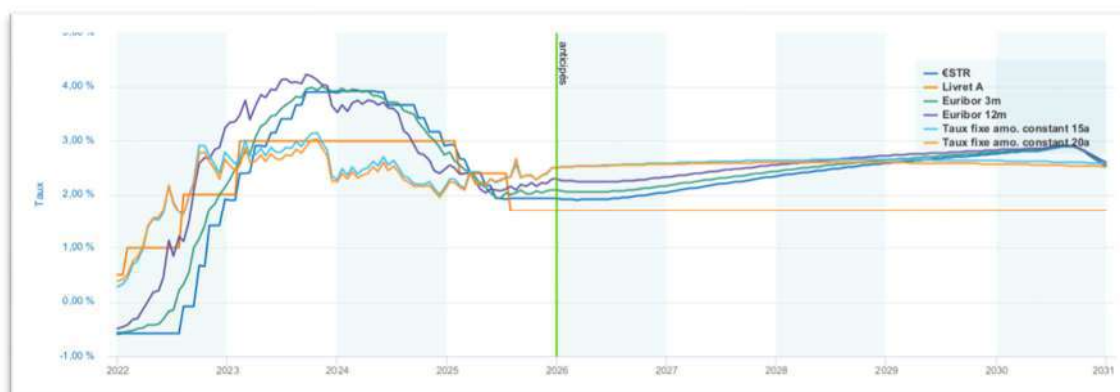
10.10 Actualité des marchés financiers

La BCE a quasiment terminé ses baisses de taux, l'inflation revenant vers 2% et la croissance restant modérée. La zone euro progresse légèrement malgré des divergences fortes entre pays. Une dernière baisse en décembre reste possible selon les risques internationaux et politiques.

Aux États-Unis, la Fed affronte un dilemme : inflation persistante, emploi fragile et pressions politiques qui menacent son indépendance. L'inflation pourrait encore augmenter, rendant difficile un retour rapide à des taux plus bas.

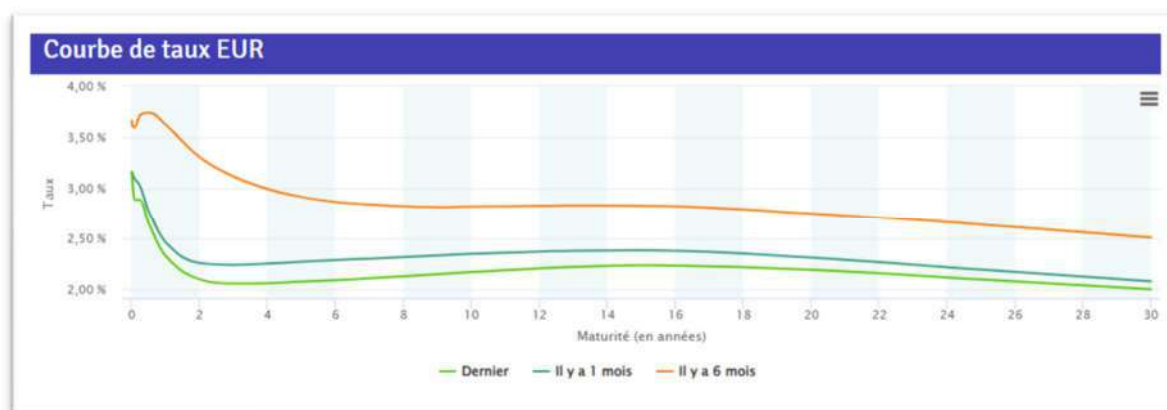
Les taux longs sont remontés à leurs plus hauts depuis 2008–2011, signe que l'ère des taux très bas est terminée, en raison d'anticipations de taux durablement plus élevés et de primes de risque accrues liées aux déficits publics et au climat politique mondial. La mise en cause potentielle de l'indépendance des banques centrales, notamment de la Fed, pourrait accentuer la hausse des taux longs via une augmentation des anticipations d'inflation et des primes de terme. Les pays développés, dont la France, les États-Unis et le Royaume-Uni, devront faire face à une forte hausse de leurs charges d'intérêts, rendant l'assainissement budgétaire indispensable pour stabiliser la dette publique d'ici 2030.

En conclusion, 2026 pourrait marquer une remontée des taux courts malgré des taux longs durablement élevés, dans un contexte où la trajectoire budgétaire et les incertitudes politiques seront déterminantes pour l'évolution des marchés obligataires.



L'euribor 3 mois permet d'anticiper l'évolution des frais financiers pour les produits en taux variables.

Le taux fixe de marché permet de visualiser l'évolution du coût de mise en place d'un emprunt de 15 ans hors marge bancaire.



11. Synthèse des orientations budgétaires 2026

La présentation analytique des prévisions 2025 et des orientations budgétaires 2026 est jointe en ANNEXES 2 (version synthétique) & 3 (version détaillée).

La prévision d'emprunt 2025 est finalement annulée compte tenu des ajustements suivants relevant de la décision modificative n°2/2025 :

- Le report ultérieur des trois postes suivants :
 - L'augmentation de capital de Vendée Energie (5,5M€ ; 2025→2026)
 - Le remboursement par Vendée Energie de l'avance en compte courant d'associé qui lui a été consentie (6M€ ; 2025→2027)
 - L'engagement des travaux sur le bâtiment du SYDEV (2M€ ; 2025→2026)
- Ainsi que les principaux ajustements suivants :
 - ↗ 1,2M€ des travaux d'électricité
 - ↘ 1,2M€ des subventions du contrat chaleur renouvelable de l'ADEME
 - ↘ 2,0M€ des actions Transition énergétique (dont -0,8M€ GEOBat et -0,4M€ Programme d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics)
 - ↘ 0,4M€ des actions mobilité durable
 - ↘ 0,9M€ de dépenses de fonctionnement (-0,6M€ au 012, -0,3M€ Charges à caractère général)

L'ensemble des orientations travaillées par les commissions de travail validées par la commission finances et le Bureau Syndical et présentées dans ce présent rapport, font apparaître un besoin de financement de **10,4 M€, dont:**

- **Le retraitage intégral de l'emprunt remboursé par anticipation de manière temporaire à hauteur de 4,26M€ (taux fixe de 1%)**
- **Et un nouvel emprunt de 6,1M€**

Cette enveloppe d'emprunt pourrait cependant être revue à la baisse si les mesures du PLF2026 impactant le FCTVA ne sont finalement pas mises en œuvre et si l'augmentation de capital de Vendée Energie venait à s'échelonner sur plusieurs exercices comptables.

Annexes

ANNEXE 1 Tableau détaillé d'évolution des effectifs depuis 2020 (emplois permanents)

ANNEXE 2.....Présentation analytique synthétique des prévisions 2025 et des orientations budgétaires 2026 (budget principal et budget rattaché « SYDEV'Chaleur »)

ANNEXE 3.....Présentation analytique détaillée des prévisions 2025 et des orientations budgétaires 2026 (budget principal et budget rattaché « SYDEV'Chaleur »)

ANNEXE 1 : EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS DEPUIS 2020

Exercice	Mouvement	Service	Poste	Cadre d'emploi	Commentaire	Effectifs
Effectifs permanents au 31/12/2019 (dont 5 agents pour une période de 3 ans) dont 5 agents pour une période de 3 ans (4 Chargées de mission PCAET et un Chargé de mission de développement de l'hydrogène)						97,5
2020 (-5)	Départ	Service Réalisation	Chargé d'affaire	Technicien		-1
	Départ non remplacé		Assistante technique	Adjoint administratif	Départ en retraite	-1
	Mobilité interne	Direction Infrastructures	Directeur adjoint – Directeur Infrastructures	Ingénieur	Nouvelle organisation de la direction	-1
	Sous-Total Direction Infrastructures					-3
	Départ		Chargé de mission - Mobilité durable	Ingénieur		-1
	Remplacement	Direction Transition Energétique – Service Environnement	Technicien Mobilité durable	Technicien		+1
	Départ		Technicien énergie	Technicien		-1
	Recrutement		Technicien Energie	Technicien	Création bureau du 19/02/2018	+1
	Remplacement		Chargé de mission PCAET	Ingénieur et/ou Attaché	Postes bénéficiant d'un financement des EPCI	+1
	Sous-Total Direction Transition énergétique					+1
	Départ	Service Juridique	Chef de service	Attaché		-1
	Départ		Chargé d'affaires juridique	Rédacteur		-1
	Sous-total Service Juridique					-2
	Départ non remplacé		Chargé des Relations avec les adhérents	Collaborateur de cabinet	Départ en retraite	-1
	Mobilité interne	Direction	Directeur adjoint – Directeur Infrastructures	Ingénieur	Nouvelle organisation de la direction	+1
	Départ non remplacé		Directeur Général Adjoint	Administrateur		-1
	Sous-total Direction					-1
Effectifs au 31/12/2020 dont 5 agents pour une période de 3 ans (4 Chargées de mission PCAET et un Chargé de mission de développement de l'hydrogène)						92,5
2021 (+1)	Remplacement (nomination)	Service Réalisation	Chargé d'affaires	Technicien	Suite départ d'un chargé d'affaires au sein de la Direction Infrastructures en 2020.	+1
	Remplacement	Service Conception	Assistante technique	Adjoint administratif	Suite départ non remplacé en 2020 d'une assistante technique au sein de la Direction Infrastructures.	+1
	Fin de mise à disposition	Direction Infrastructures	Chargé de patrimoine Infrastructures	Ingénieur	Réintégration suite fin de mise à disposition à Vendée Numérique	+1
	Sous-Total Direction Infrastructures					+3
	Départ		Chargé de projet	Ingénieur	Réseaux intelligents - ATLAS	-1
	Recrutement	Développement Innovation Grands Projets	Chargé de projet	Ingénieur	Réseaux intelligents – Gestion données	+1
	Recrutement		Chargé de projet	Ingénieur	Autoconsommation – circuits courts	+1
	Départ		Chef de service	Ingénieur		-1
	Mobilité Interne					+1
	Fin de mise à disposition		Chargé de mission PCAET	Ingénieur et/ou Attaché	Postes bénéficiant d'un financement des EPCI	-3
	Départ		Animateur de secteur	Ingénieur		-1
	Mobilité Interne	Energie Environnement	Adjoint CDS- de secteur	Ingénieur principal	Prise de poste de chef de Pôle Innovation-Expertise	-1
	Départ		Technicien Energie	Technicien		-1

Rapport d'orientations budgétaires

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 2026



ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Exercice	Mouvement	Service	Poste	Cadre d'emploi	Commentaire	Effectifs
2021 (+1)	Sous-Total Direction Transition énergétique					-5
	Remplacement	Ressources humaines et juridiques	Responsable Juridique	Attaché	Suite départ du chef de service en 2020	+1
	Remplacement		Chargé d'administration générale et commande publique	Rédacteur	Suite départ chargé d'affaires juridiques en 2020	+1
	Départ mise en disponibilité		Chargé d'administration générale	Rédacteur		-1
	Remplacement départ en disponibilité		Assistante administrative juridique	Adjoint administratif		+1
	Recrutement		Chargée des ressources humaines	Adjoint administratif	Poste inscrit au DOB 2021 en surcroît et pérennisé en 2021	+1
Sous-Total Ressources transverses					+3	
Effectifs permanents au 31/12/2021						93,5
dont 2 agents pour une période de 3 ans (2 Chargés de mission : 1 PCAET et 1 développement de l'hydrogène)						
2022 (+8,5)	Création de poste 2021	Service Maintenance Exploitation	Chargé d'affaires IRVE	Technicien	Exploitation / Maintenance IRVE (prévu au DOB 2021 – non pourvu)	+1
	Création de poste 2022		Assistante technique	Adjoint administratif	Urbanisme	+1
	Mobilité interne	Service Relations concessionnaires	Chargé des Concessions	Technicien	Prise de poste de Chargé de mission Transition Énergétique (Poste Solaire Photovoltaïque – autoconsommation)	-1
	Sous-Total Direction Infrastructures					+1
	Remplacement	Transition Énergétique	Animateurs de secteur	Ingénieur	Suite départ en 2021	+1
	Remplacement			Ingénieur	Suite mobilité interne	+1
	Remplacement		Technicien Energie	Technicien	Suite départ en 2021	+1
	Recrutement		Chargé de mission	Ingénieur	Contrat de projet créé en 2021 et non pourvu – Transformation en emploi permanent - Poste Eolien – PCAET	+1
	Création de poste - Mobilité interne		Chargé de mission	Technicien	Poste Solaire Photovoltaïque – autoconsommation : Budgetisé en renfort puis pérennisé en emploi permanent vu les besoins en moyens humains liés au développement de l'activité– poste pourvu par la voie de la mobilité interne	+1
	Recrutement (Période de 3 ans)		Chargé de mission Hydrogène	Ingénieur	Poste pérennisé vu les besoins en moyens humains liés à la mise en œuvre de la politique Hydrogène et de la création des stations	-1
	Poste pérennisé					+1
	Fin de mise à disposition		Chargé de mission PCAET	Ingénieur et/ou Attaché	Postes bénéficiant d'un financement des EPCI	-1
	Sous-Total Direction Transition énergétique					+4
	Création de poste 2021	Service Systèmes d'information	Chef de service	Ingénieur	Poste pourvu au 01/09/2022	+1
	Création de poste 2022	Service Ressources Humaines	Assistante administrative	Adjoint administratif	Nouveau Poste Accueil téléphonique et logistique	+1
	Création de poste Recrutement ½ poste	Service Finances	Comptable	Rédacteur	Renforcement des moyens humains du service et départ d'un agent déjà mis à disposition de VENDEE ENERGIE à 50%	+0,5
	Sous-Total Ressources transverses					+2,5
	Départ	Direction	Directeur Général	/	Remplacement de l'actuel Directeur général pour départ en retraite (prévu au DOB 2021) par le Directeur Général Adjoint Transition Énergétique	-1
	Mobilité interne			Ingénieur		+1
	Mobilité interne		Directeur Général Adjoint	Ingénieur		-1
	Remplacement				Remplacement du Directeur Général Adjoint Transition Énergétique	+1
	Création de poste 2022	Communication	Chargé de communication	Attaché	Nouveau Poste – développement des activités (communication grand public) et mutualisation en partie avec Vendée Energie	+1
Sous-total Direction					+1	
Effectifs permanents au 31/12/2022						102

Rapport d'orientations budgétaires

ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Exercice	Mouvement	Service	Poste	Cadre d'emploi	Commentaire	Effectifs
2023 (0)	Remplacement	Service Relations concessionnaires	Chargé des Concessions	Technicien/Rédacteur	Suite mobilité interne en 2022	+1
	Création de poste	Service Maintenance Exploitation	Chargé d'affaires	Technicien	Suivi des bases de données (EP et ICE) du SIG	+1
	Sous-Total Direction Infrastructures					+2
	Départ non remplacé	Pôle Services aux territoires	Technicien Energie	Technicien		-1
	Départ	Pôle Innovation Expertise	Chargé de mission	Ingénieur		-1
	Sous-Total Direction Transition énergétique					-2
	Départ non remplacé	Service Ressources Humaines - Logistique	Assistante administrative	Adjoint administratif	Accueil téléphonique et logistique	-1
	Création de poste		Agent technique /Logistique	Adjoint Technique		+1
Sous-Total Ressources transverses					+1	
Effectifs permanents au 31/12/2023						102
2024 (+5)	Création de poste 2023	Pôle Services aux territoires	Chargé de mission	Ingénieur	Achat d'énergie, arrivée le 10 janvier 2024	+1
	Création de poste		Assistante administrative	Adjoint administratif	Activités administratives pour le programme sobriété énergétique, le contrat chaleur renouvelable, l'achat d'énergie	+1
	Création de poste NON REALISE		Technicien Energie	Technicien	Nouveau programme : accompagnement des collectivités pour l'exploitation des bâtiments	
	Remplacement	Pôle Innovation Expertise	Chargé de mission	Ingénieur	Territoires connectés (Suite départ en 2023), arrivée le 1 ^{er} janvier 2024	+1
	Création de poste		Technicien Hydrogène	Technicien	Exploitation des stations hydrogène	+1
	Sous-Total Direction Transition énergétique					+4
	Création de poste	Service Ressources Humaines	Assistante RH	Adjoint administratif		+1
Sous-Total Ressources transverses					+1	
Effectifs permanents prévisionnels au 31/12/2024						107
2025 (-2)	Départs	Service Conception	Chargé d'affaire	Techniciens		-2
	Mobilité interne		Assistante Technique	Adjoint administratif	Vers le service Réalisation	-1
	Mobilité interne	Service Réalisation	Assistante Technique	Adjoint administratif	Provenant du service Conception	+1
	Départs					-1
	Mobilité interne	Service Maintenance Exploitation	Chargé d'affaires	Technicien	Vers le service Maintenance Exploitation	-1
	Mobilité interne				Provenant du service Réalisation, activités IRVE et ICE	+1
	Départs	Service Maintenance Exploitation	Chargé d'affaires	Technicien	Technicien suivi des bases de données du SIG (EP et ICE)	-1
	Départs				IRVE et ICE	-1
	Sous-Total Direction Infrastructures					-5
	Création de poste 2024	Pôle Innovation Expertise	Chargé d'opérations	Technicien	Nouvelle activité : suivi de chantiers photovoltaïque pour le compte des adhérents pour les opérations en régie	+1
	Création de poste		Chargé de mission Méthanisation	Ingénieur	Pérennisation d'un contrat de projet	+1
	Sous-Total Direction Transition énergétique					+2
	Création de poste	Communication	Chargé de communication	Rédacteur	Pérennisation d'un contrat de projet	+1
	Création de poste	Service Ressources Humaines - Logistique	Chargée des ressources humaines	Adjoint administratif	Remplacement départ à la retraite incluant une période de tuilage	+1
	Suppression de poste					-1
	Création de poste	Service Systèmes d'information	Chargé de sécurité	Technicien	Et appui à la mission « Infrastructure » réseau	+1
	Départ	Service Finances – contrôle de gestion	Assistant comptable	Adjoint administratif		-1
	Sous-Total Ressources transverses					+1
Effectifs permanents prévisionnels au 31/12/2025						105

Rapport d'orientations budgétaires

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 2026



ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

2026 (+8*)	« Mobilité interne »	Service Réalisation	Chargé d'affaires	Technicien	Fin de mise à disposition à Vendée Numérique	-1
	Remplacement		Chargé d'affaires		Technicien suivi des bases de données du SIG (EP et ICE)	+1
	Remplacement	Service Maintenance Exploitation	Technicien ICE	Technicien	Géolocalisation et gestion des locations de fourreaux	+1
	Remplacement / Mobilité interne		Technicien ICE		Remplacement départ à la retraite incluant une période de tuilage	+1
	« Transfert »	Service Relations concessionnaires	Chargé de l'expertise réseau	Technicien	Un nouveau besoin fléché sur un poste existant (poste vacant de chargé d'affaires Réalisation)	+1
	Sous-Total Direction Infrastructures					+3
	« Transfert »	Pôle Services aux territoires	Chargé du contrôle de la facturation de l'achat d'énergie	Technicien	Un nouveau besoin fléché sur un poste existant (poste vacant de technicien Energie)	+1
	Sous-Total Direction Transition énergétique					+1
	Création de poste 2025	Directions techniques	Chargés de l'animation territoriale	Attaché Ingénieur	Animation territoriale	+2
	Remplacement	Service Finances – contrôle de gestion	Assistant comptable	Adjoint administratif		+1
	Création de poste 2025	Service Juridique	Chargé des affaires juridiques	Rédacteur Attaché	Affaires juridiques et administration générale	+1
Sous-Total Ressources transverses					+4	
Effectifs permanents prévisionnels au 31/12/2026						113

*dont 3 postes créés en 2025 mais non pourvus au 31/12/2025

L'effectif prévisionnel au 31/12/2026 contient 1 poste créé provisoirement de manière à assurer le tuilage des remplaçants d'agents partant à la retraite.

ANNEXE 2 : PRESENTATION ANALYTIQUE SYNTHETIQUE DES PREVISIONS 2025 ET ORIENTATIONS 2026 (budget principal et budget rattaché « SYDEV'Chaleur »)

BUDGET PRINCIPAL

Données en milliers d'euros

	DEPENSES		RECETTES		Solde 2025	Solde 2026
	TOTAL 2025	DOB 2026	TOTAL 2025	DOB 2026		
REPORTS ET RESULTATS	44,40	0,00	46,57	0,00	2,16	0,00
ACTIVITES RESEAUX	57,47	50,73	41,82	36,33	-15,65	-14,41
Activité électricité	32,28	26,88	26,65	22,38	-5,63	-4,50
Activité relations concessionnaires - Expertise	0,08	0,07	0,00	0,00	-0,08	-0,07
Activité éclairage	25,11	23,78	15,17	13,94	-9,94	-9,84
TRANSITION ENERGETIQUE	13,81	15,24	9,49	9,45	-4,31	-5,79
Planification énergétique territoriale	0,79	1,27	0,02	0,06	-0,76	-1,21
Contrat Chaleur renouvelable (CCR)	2,63	2,34	2,63	2,34	0,00	0,00
Services énergétiques et solidarité	9,56	10,57	6,84	7,03	-2,72	-3,54
Réseaux de chaleur urbain (dotation initiale)	0,50	0,22	0,00	0,02	-0,50	-0,19
Innovation - Expertise	0,33	0,85	0,00	0,00	-0,33	-0,85
MOBILITE DURABLE	1,53	1,82	0,67	0,77	-0,87	-1,06
Mobilité électrique	0,50	0,62	0,45	0,41	-0,04	-0,20
Mobilité hydrogène	1,01	1,13	0,22	0,35	-0,79	-0,78
Autres actions	0,03	0,07	0,00	0,00	-0,03	-0,07
SATELLITES DU SYDEV	3,29	6,62	0,81	1,23	-2,48	-5,39
Vendée Energie	2,76	6,50	0,81	1,23	-1,95	-5,27
Vendée Numérique	0,41	0,05	0,00	0,00	-0,41	-0,05
Géo Vendée	0,09	0,07	0,00	0,00	-0,09	-0,07
Agence France Locale	0,02	0,00	0,00	0,00	-0,02	0,00
AUTRES POSTES	10,82	14,01	32,80	31,09	21,98	17,07
EMPRUNT	0,84	3,84	0,00	13,40	-0,84	9,57
Nouvel emprunt	0,84	0,84	0,00	6,14	-0,84	5,31
Gestion active de la dette et de la trésorerie	0,00	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00
Retirage emprunt remboursé temporairement	0,00	0,00	0,00	4,26	0,00	4,26
TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	132,16	92,26	132,16	92,26	0,00	0,00

BUDGET SYDEV CHALEUR

Données en milliers d'euros

	DEPENSES		RECETTES		Solde 2025	Solde 2026
	TOTAL 2025	DOB 2026	TOTAL 2025	DOB 2026		
REPORTS ET RESULTATS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DOTATION INTIALE	0,00	16,67	500,00	0,00	500,00	-16,67
RCU TALMONT-SAINT-HILAIRE	200,00	883,00	0,00	1083,00	-200,00	200,00
RCU MORTAGNE-SUR-SEVRE	0,00	116,00	0,00	56,00	0,00	-60,00
RCU MONTAIGU-VENDEE	0,00	116,00	0,00	56,00	0,00	-60,00
AUTRES PROJETS	300,00	168,33	0,00	105,00	-300,00	-63,33
TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	500,00	1300,00	500,00	1300,00	0,00	0,00

BUDGET PRINCIPAL

Données en euros

→ REPORTS ET RESULTATS

		DEPENSES					RECETTES				
		Budget primitif 2025	DM1 (budget supplémentaire)	Projet de DM2	TOTAL DEPENSES 2025 (après DM2)	Orientations 2026	Budget primitif 2025	DM1 (budget supplémentaire)	Projet de DM2	TOTAL RECETTES 2025 (après DM2)	Orientations 2026
I	RAR N-1 Investissement (op réelle)		36 092 566,48	361 279,12	36 453 845,60		25 362 671,08		210 020,93	25 572 692,01	
F	RAR N-1 fonctionnement		1 675 801,82		1 675 801,82		379 556,24			379 556,24	
I	Solde exécution N-1		6 029 236,30		6 029 236,30					0,00	
F	Excédent de fonctionnement				0,00		1 563 388,04			1 563 388,04	
I	Dotations et fonds propres				0,00		20 453 478,70			20 453 478,70	
I	Régul. Fonds vert			130 373,00							
F	Régul. Fonds vert								130 373,00		
I	Régul. Participations encaissées d'avance				0,00		-1 694 347,00			-1 694 347,00	
F	Régul. Participations encaissées d'avance et remboursements à effectuer				0,00					0,00	
F	Programmes antérieurs		3 185,91		3 185,91					0,00	
I	Programmes antérieurs		23 248,29	85 000,00	108 248,29				160 000,00	160 000,00	
I	Total reports+résultat	0,00	42 145 051,07	576 652,12	42 721 703,19	0,00	0,00	44 121 802,78	370 020,93	44 491 823,71	0,00
F	Total reports+résultat	0,00	1 678 987,73	0,00	1 678 987,73	0,00	0,00	1 942 944,28	130 373,00	2 073 317,28	0,00

→ INSCRIPTIONS NOUVELLES

ACTIVITES RESEAUX		54 119 980,00	2 170 000,00	1 184 362,01	57 474 342,01	50 733 850,60	39 492 139,00	1 561 469,00	768 219,15	41 821 827,15	36 326 901,00
Activité électricité		28 880 000,00	2 170 000,00	1 233 000,00	32 283 000,00	26 879 850,60	24 863 639,00	1 561 469,00	228 051,60	26 653 159,60	22 383 401,00
Extension de réseau											
I	Programme (TTC)	15 000 000,00	1 000 000,00	0,00	16 000 000,00	15 000 000,00				0,00	
I	TVA sur les dépenses	-2 260 000,00	-100 000,00	0,00	-2 360 000,00	-2 260 000,00				0,00	
I	PCT (40%)				0,00		3 960 000,00	260 000,00	-546 500,00	3 673 500,00	3 420 000,00
I	FACE extensions (40%)						0,00	0,00	546 500,00	546 500,00	540 000,00
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		3 889 000,00	220 000,00	0,00	4 109 000,00	3 859 000,00
I	Participations Privés				0,00		4 780 000,00	270 000,00	0,00	5 050 000,00	4 730 000,00
I	Transfert de droit à déduction de TVA				0,00		69 000,00	5 000,00	0,00	74 000,00	69 000,00
Sous-total (MOe interne non prise en compte)		12 740 000,00	900 000,00	0,00	13 640 000,00	12 740 000,00	12 698 000,00	755 000,00	0,00	13 453 000,00	12 618 000,00
Effacement de réseau											
I	Programme (TTC)	11 000 000,00	-1 000 000,00	1 000 000,00	11 000 000,00	8 000 000,00				0,00	
I	TVA sur les dépenses	-1 660 000,00	150 000,00	-150 000,00	-1 660 000,00	-1 200 000,00				0,00	
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		5 343 000,00	-486 000,00	486 000,00	5 343 000,00	3 279 000,00
I	Participations Privés				0,00		11 000,00	-1 000,00	1 000,00	11 000,00	7 000,00
I	Participations Orange				0,00		96 000,00	-9 000,00	0,00	87 000,00	70 000,00
I	FACE enfouissements				0,00		461 580,00	-461 580,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total		9 340 000,00	-850 000,00	850 000,00	9 340 000,00	6 800 000,00	5 911 580,00	-957 580,00	487 000,00	5 441 000,00	3 356 000,00
Renforcement de réseau											
I	Programme (TTC)	2 800 000,00	500 000,00	-300 000,00	3 000 000,00	1 699 839,49	0,00	0,00	0,00	0,00	
I	TVA sur les dépenses	-430 000,00	-80 000,00	50 000,00	-460 000,00	-280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I	Participations Privés				0,00		46 000,00	8 000,00	0,00	54 000,00	28 000,00
I	Subvention Orange				0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
I	Subventions (FACE AB)				0,00		1 740 000,00	332 149,00	-199 289,40	1 872 859,60	1 131 000,00
Sous-total		2 370 000,00	420 000,00	-250 000,00	2 540 000,00	1 419 839,49	1 788 000,00	340 149,00	-199 289,40	1 928 859,60	1 161 000,00
Sécurisation des réseaux											
I	Programme annuel Sécurisations (TTC)	3 000 000,00	2 000 000,00	0,00	5 000 000,00	4 000 011,11				0,00	
I	TVA sur les dépenses	-500 000,00	-300 000,00	0,00	-800 000,00	-660 000,00				0,00	
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		49 000,00	613 000,00	0,00	662 000,00	65 000,00
I	Participations Privés				0,00		1 000,00	10 000,00	0,00	11 000,00	1 000,00
I	Participation Orange				0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	2 000,00
I	Subventions (FACE S et S')				0,00		1 887 000,00	800 900,00	0,00	2 687 900,00	2 475 000,00
Sous-total		2 500 000,00	1 700 000,00	0,00	4 200 000,00	3 340 011,11	1 940 000,00	1 423 900,00	0,00	3 363 900,00	2 543 000,00

Projet de DOB 2026 (opérations réelles)											Envoyé en préfecture le 18/12/2025 Comité syndical du 16/12/2025 Reçu en préfecture le 18/12/2025 Publié le ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE
Données en euros		DEPENSES					RECETTES				
		Budget primitif 2025	DM1 (budget supplémentaire)	Projet de DM2	TOTAL DEPENSES 2025 (après DM2)	Orientations 2026	Budget primitif 2025	DM1 (budget supplémentaire)	Projet de DM2	TOTAL RECETTES 2025 (après DM2)	Orientations 2026
Article 8											
I	Programme annuel (TTC)	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00				0,00	
I	TVA sur les dépenses	-320 000,00	0,00	0,00	-320 000,00	-320 000,00				0,00	
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		583 000,00	0,00	0,00	583 000,00	583 000,00
I	Participations Privés				0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	1 000,00
I	Participation Orange				0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
I	Subventions (article 8)				0,00		499 840,00	0,00	0,00	499 840,00	499 840,00
Sous-total		1 680 000,00	0,00	0,00	1 680 000,00	1 680 000,00	1 091 840,00	0,00	0,00	1 091 840,00	1 090 840,00
Exploitation des ICE											
I	Divers Investissement (branchements ICE)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00				0,00	
	Geolocalisation ICE	0,00	0,00	638 000,00	638 000,00	650 000,00				0,00	
F	Recettes (location, RODP...)				0,00		1 234 219,00	0,00	-59 659,00	1 174 560,00	1 414 561,00
Sous-total		30 000,00	0,00	638 000,00	668 000,00	680 000,00	1 234 219,00	0,00	-59 659,00	1 174 560,00	1 414 561,00
Autres actions											
I	Transformateurs non affectés	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
F	Subvention actions de solidarité	10 000,00	0,00	-5 000,00	5 000,00	10 000,00				0,00	
F	Redevance supports communs				0,00					0,00	
F	Divers fonctionnement	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00				0,00	
Sous-total		220 000,00	0,00	-5 000,00	215 000,00	220 000,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
Activité relations concessionnaires - Expertis		104 980,00	0,00	-24 767,41	80 212,59	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	Campagnes de mesures	38 000,00	0,00	0,00	38 000,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
F	Logiciels de contrôle et de prospective réseaux	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
F	Contrôle des concessions (PTF, PR, ...)	30 980,00	0,00	-22 434,00	8 546,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
F	Contrôle des déplacements d'ouvrage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
F	Analyse VRG (Valorisation des Remises Gratuites)						0,00	0,00	0,00	0,00	
F	Evaluation de la capacité d'injection de biométhane	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
F	Charges à caractère général	10 000,00	0,00	-2 333,41	7 666,59	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Activité Eclairage		25 135 000,00	0,00	-23 870,58	25 111 129,42	23 780 000,00	14 628 500,00	0,00	540 167,55	15 168 667,55	13 943 500,00
Eclairage travaux neufs											
I	Programme annuel	9 000 000,00	0,00	1 000 000,00	10 000 000,00	9 000 000,00				0,00	
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		5 147 000,00	0,00	572 000,00	5 719 000,00	5 147 000,00
I	Participations Privés				0,00		793 000,00	0,00	88 000,00	881 000,00	792 000,00
Sous-total		9 000 000,00	0,00	1 000 000,00	10 000 000,00	9 000 000,00	5 940 000,00	0,00	660 000,00	6 600 000,00	5 939 000,00
Rénovation du parc d'éclairage					0,00						
I	Programme annuel	4 000 000,00	0,00	1 000 000,00	5 000 000,00	4 000 000,00				0,00	
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		1 900 000,00	0,00	481 000,00	2 381 000,00	1 925 000,00
Sous-total		4 000 000,00	0,00	1 000 000,00	5 000 000,00	4 000 000,00	1 900 000,00	0,00	481 000,00	2 381 000,00	1 925 000,00
Suppression des boules											
I	Programme annuel	4 000 000,00	0,00	-1 500 000,00	2 500 000,00	3 000 000,00				0,00	
I	Fonds vert				0,00		350 000,00	0,00	376,00	350 376,00	0,00
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		1 050 000,00	0,00	-393 750,00	656 250,00	789 500,00
Sous-total		4 000 000,00	0,00	-1 500 000,00	2 500 000,00	3 000 000,00	1 400 000,00	0,00	-393 374,00	1 006 626,00	789 500,00
Retrofit LED											
I	Programme annuel	500 000,00	0,00	-400 000,00	100 000,00	500 000,00				0,00	
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		262 500,00	0,00	-210 000,00	52 500,00	262 500,00
Sous-total		500 000,00	0,00	-400 000,00	100 000,00	500 000,00	262 500,00	0,00	-210 000,00	52 500,00	262 500,00
Signalisation lumineuse											
I	Programme annuel	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	500 000,00				0,00	
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		240 000,00	0,00	0,00	240 000,00	300 000,00
Sous-total		400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	500 000,00	240 000,00	0,00	0,00	240 000,00	300 000,00
Géoréférencement des réseaux d'éclairage public et PCRS											
F	Géoréférencement et PCRS	40 000,00	0,00	5 001,42	45 001,42	45 000,00				0,00	
I	PCRS	275 000,00	0,00	-135 000,00	140 000,00	165 000,00				0,00	
I	Géoréférencement	355 000,00	0,00	10 000,00	365 000,00	115 000,00				0,00	
Sous-total		670 000,00	0,00	-119 998,58	550 001,42	325 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Maintenance Eclairage											
F	Maintenance Annuelle + illuminations	4 710 000,00	0,00	0,00	4 710 000,00	4 600 000,00	3 565 000,00	0,00	0,00	3 565 000,00	3 405 000,00

Projet de DOB 2026 (opérations réelles)											
Données en euros		DEPENSES				RECETTES			TOTAL RECETTES 2025 (après DM2)		Orientations 2026
		Budget primitif 2025	DM1 (budget supplémentaire)	Projet de DM2	TOTAL DEPENSES 2025 (après DM2)	Orientations 2026	Budget primitif 2025	DM1 (budget supplémentaire)			
Autres											
F	Fonctionnement et réparation des installations d'éclairage	1 800 000,00	0,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 321 000,00	0,00	1 791,55	1 322 791,55	1 321 000,00
F	Location feux vert récompense						0,00	0,00	750,00	750,00	1 500,00
F	Redevance/guichet DT/DICT	55 000,00	0,00	-3 872,00	51 128,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1 855 000,00	0,00	-3 872,00	1 851 128,00	1 855 000,00	1 321 000,00	0,00	2 541,55	1 323 541,55	1 322 500,00
TRANSITION ENERGETIQUE		16 854 315,86	105 172,53	-3 153 484,54	13 806 003,85	15 236 347,00	10 646 370,00	360 130,25	-1 513 230,09	9 493 270,16	9 450 417,00
Planification énergétique territoriale		1 088 265,86	-19 925,50	-281 639,66	786 700,70	1 269 274,00	80 000,00	0,00	-55 537,75	24 462,25	60 000,00
F	Plateformes de rénovation énergétique de l'habitat (PTREH)	508 465,86	0,00	0,00	508 465,86	784 774,00				0,00	
F	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	216 000,00	0,00	-49 000,00	167 000,00	211 000,00				0,00	
I	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	36 000,00	0,00	-10 000,00	26 000,00	16 000,00				0,00	
I	Méthanisation	64 000,00	0,00	-37 932,66	26 067,34	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	Méthanisation	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	26 000,00				0,00	
F	Bois granulés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	
F	Energies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	
F	Transition énergétique et sociétale	60 000,00	-19 805,50	-30 000,00	10 194,50	40 000,00				0,00	
F	Animations et sensibilisation du grand public et scolaires	60 000,00	0,00	-35 207,00	24 793,00	30 000,00				0,00	
F	Partenariats	133 500,00	0,00	-119 500,00	14 000,00	97 500,00				0,00	
F	Certificats d'économie d'énergie liés à l'EP	300,00	-120,00	0,00	180,00	0,00	80 000,00	0,00	-55 537,75	24 462,25	60 000,00
F	Participations adhérents				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions publiques				0,00					0,00	0,00
F	Subventions privés				0,00					0,00	0,00
Gestion déléguée du contrat chaleur renouvel		3 441 750,00	339 668,00	-1 155 175,99	2 626 242,01	2 340 000,00	3 441 750,00	364 130,25	-1 179 638,24	2 626 242,01	2 340 000,00
I	Contrat Chaleur Renouvelable 2	0,00	339 668,00	6 048,00	345 716,00	0,00	0,00	364 130,25	-18 414,25	345 716,00	0,00
I	Contrat Chaleur Renouvelable 3	3 441 750,00	0,00	-1 161 223,99	2 280 526,01	2 340 000,00	3 441 750,00	0,00	-1 161 223,99	2 280 526,01	2 340 000,00
F	Rémunération / prime ADEME				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	Subvention animation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	
Services énergétiques et solidarité		11 346 000,00	-190 108,00	-1 597 586,17	9 558 305,83	10 566 540,00	7 124 620,00	-4 000,00	-278 054,10	6 842 565,90	7 029 750,00
Volet Bâtiments											
I	Subv. Travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics	3 050 000,00	-200 000,00	-404 869,00	2 445 131,00	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
I	Audits énergétiques	102 000,00	-10 000,00	-58 000,00	34 000,00	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
I	Simulations thermiques dynamiques (STD)	72 000,00	-10 000,00	-36 760,00	25 240,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
I	Relevé Technique	28 000,00	0,00	-20 000,00	8 000,00	20 000,00				0,00	
I	Conseil EnR	127 000,00	0,00	-59 000,00	68 000,00	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
I	Subvention Etudes EnR	18 000,00	0,00	-7 625,00	10 375,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
F	Exploitation des bâtiments publics	321 600,00	240,00	-162 085,97	159 754,03	222 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
F	Valorisation CEE partenariat				0,00		100 000,00	0,00	-50 000,00	50 000,00	100 000,00
F	Participations des adhérents				0,00		90 520,00	-4 000,00	-29 800,00	56 720,00	49 600,00
I	Subventions (ADEME, ACTEE...)				0,00		74 200,00	0,00	-34 400,00	39 800,00	37 000,00
	Sous-total	3 718 600,00	-219 760,00	-748 339,97	2 750 500,03	2 910 240,00	264 720,00	-4 000,00	-114 200,00	146 520,00	186 600,00
Volet Bâtiments : programme GEOBAT											
I	GéoBAT - Programme de travaux	800 000,00	0,00	-308 789,60	491 210,40	800 000,00				0,00	
I	GéoBAT - Participation des adhérents				0,00		600 000,00	0,00	-160 704,10	439 295,90	600 000,00
F	GéoBAT - CEE				0,00		3 150,00		-3 150,00	0,00	3 150,00
I	GéoBAT - Avance remboursable accordée	481 200,00	0,00	-481 200,00	0,00	481 000,00				0,00	
I	GéoBAT - Remboursement avance remboursable				0,00					0,00	
	Sous-total	1 281 200,00	0,00	-789 989,60	491 210,40	1 281 000,00	603 150,00	0,00	-163 854,10	439 295,90	603 150,00
Volet Achat d'énergie											
F	Fourniture d'énergie pour l'éclairage public	6 201 000,00	0,00	0,00	6 201 000,00	6 200 000,00	6 200 000,00	0,00	0,00	6 200 000,00	6 200 000,00
F	Prestations ou AMO	40 000,00	29 552,00	-44 880,00	24 672,00	70 000,00				0,00	
F	Frais de coordination groupement achat électrique et ou gaz				0,00		48 000,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00
	Sous-total	6 241 000,00	29 552,00	-44 880,00	6 225 672,00	6 270 000,00	6 248 000,00	0,00	0,00	6 248 000,00	6 200 000,00
Volet Solidarité et lutte contre la précarité											
F	Actions de solidarité	105 200,00	100,00	-14 376,60	90 923,40	105 300,00				0,00	
F	Programme SLIME				0,00		8 750,00	0,00	0,00	8 750,00	40 000,00
	Sous-total	105 200,00	100,00	-14 376,60	90 923,40	105 300,00	8 750,00	0,00	0,00	8 750,00	40 000,00
Réseaux de chaleur et de froid		500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	215 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 667,00
	Etudes	0,00	0,00	0,00		0,00					
I	Avance remboursable	0,00	0,00	0,00		215 000,00					4 000,00
I	Dotation initiale	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 667,00

Projet de DOB 2026 (opérations réelles)											Envoyé en préfecture le 18/12/2025 Comité syndical du 16/12/2025 Reçu en préfecture le 18/12/2025 Publié le ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE									
DEPENSES						RECETTES														
Budget primitif 2025						DM1 (budget supplémentaire)														
Projet de DM2						TOTAL RECETTES 2025 (après DM2)														
Orientations 2026						Orientations 2026														
Budget primitif 2025						DM1 (budget supplémentaire)														
Projet de DM2						TOTAL RECETTES 2025 (après DM2)														
Orientations 2026						Orientations 2026														
Innovation - Expertise											478 300,00	-24 461,97	-119 082,72	334 755,31	845 533,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bâtiments connectés											99 100,00	-27 122,97	-21 944,00	50 033,03	86 200,00					
Services numériques											118 200,00	3 333,00	6 300,00	127 833,00	91 333,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Nouveaux échanges de l'énergie											0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	50 000,00					
Autoconsommation											165 000,00	0,00	-70 438,72	94 561,28	565 000,00					
Autres actions											96 000,00	-672,00	-51 000,00	44 328,00	53 000,00					
MOBILITE DURABLE											1 762 347,00	127 230,50	-354 739,50	1 534 838,00	1 824 087,67	866 928,00	-99 000,00	-98 601,32	669 326,68	766 192,00
Mobilité électrique											646 722,00	0,00	-150 000,00	496 722,00	619 144,44	453 828,00	0,00	-1 608,00	452 220,00	414 220,00
I Programme annuel											163 000,00	0,00	-150 000,00	13 000,00	163 000,00				0,00	
F Loyer terrain la Roche-sur-Yon											1 122,00	0,00	0,00	1 122,00	1 144,44				0,00	
F Maintenance et exploitation											482 600,00	0,00	0,00	482 600,00	455 000,00				0,00	
I Participations Communes & Ets publics														0,00				0,00		
I Subventions d'investissement														0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
F Contributions Communes & Ets publics														0,00	93 828,00	0,00	-1 608,00	92 220,00	92 220,00	
F Recettes de recharge														0,00	360 000,00	0,00	0,00	360 000,00	322 000,00	
Mobilité hydrogène											1 019 625,00	127 230,50	-138 739,50	1 008 116,00	1 133 943,23	410 700,00	-99 000,00	-94 593,32	217 106,68	349 572,00
I Investissement											10 000,00	0,00	-8 000,00	2 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
F Fonctionnement											191 295,00	-39 083,50	21 590,50	173 802,00	224 878,23	39 000,00	0,00	-18 000,00	21 000,00	40 000,00
Sous-total Station Givrand											201 295,00	-39 083,50	13 590,50	175 802,00	254 878,23	39 000,00	0,00	-18 000,00	21 000,00	40 000,00
I Investissement											50 000,00	0,00	-50 000,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F Fonctionnement											257 521,00	635,50	6 310,00	264 466,50	354 333,00	78 000,00	0,00	6 045,68	84 045,68	122 200,00
F Loyer Vendée GNV														0,00	5 000,00	0,00	2 061,00	7 061,00	7 272,00	
Sous-total Station Les Sables d'Olonne											307 521,00	635,50	-43 690,00	264 466,50	399 333,00	83 000,00	0,00	8 106,68	91 106,68	129 472,00
I Investissement											50 000,00	0,00	-50 000,00	0,00	45 000,00			0,00		
F Fonctionnement											448 809,00	-154 551,00	-6 325,00	287 933,00	401 827,00	288 600,00	-99 000,00	-84 700,00	104 900,00	180 000,00
Sous-total Station La Roche sur Yon											498 809,00	-154 551,00	-56 325,00	287 933,00	446 827,00	288 600,00	-99 000,00	-84 700,00	104 900,00	180 000,00
F Exploitation commerciale par Vendée Energie											0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	
F Frais divers de fonctionnement											12 000,00	120 229,50	2 280,00	134 509,50	2 905,00				0,00	
I Local stockage													10 000,00	10 000,00						
F Stock de pièces critiques												200 000,00	-64 595,00	135 405,00	30 000,00				0,00	
F Divers (vente de badges usagers)														0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00	
Sous-total autres											12 000,00	320 229,50	-52 315,00	279 914,50	32 905,00	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
Autres actions											96 000,00	0,00	-66 000,00	30 000,00	71 000,00	2 400,00	0,00	-2 400,00	0,00	2 400,00
Actions mobilité durable											96 000,00	0,00	-66 000,00	30 000,00	71 000,00	2 400,00	0,00	-2 400,00	0,00	2 400,00
SATELLITES DU SYDEV											8 230 000,00	503 638,00	-5 447 499,50	3 286 138,50	6 617 500,00	6 660 000,00	0,00	-5 854 552,09	805 447,91	1 231 000,00
Vendée Energie (SAEML)																				
F Dividendes														0,00		650 000,00	0,00	80 447,91	730 447,91	1 000 000,00
I Avance en compte courant d'associés (6M€)											2 300 000,00	460 000,00	0,00	2 760 000,00	0,00	6 000 000,00	0,00	-6 000 000,00	0,00	0,00
F Intérêts avance en compte courant d'associés														0,00		10 000,00	0,00	65 000,00	75 000,00	231 000,00
I Augmentation de capital											5 500 000,00	0,00	-5 500 000,00	0,00	6 500 000,00				0,00	
Sous-total											7 800 000,00	460 000,00	-5 500 000,00	2 760 000,00	6 500 000,00	6 660 000,00	0,00	-5 854 552,09	805 447,91	1 231 000,00
Vendée Numérique (GIP)																				
I Phase SDTAN2														0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I Subvention LoRA											300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00				0,00	
I Subvention cœur de réseau											50 000,00	17 277,00	0,00	67 277,00	0,00					
I Subvention inclusion numérique												5 000,00		5 000,00						
F Animation label FRENCH TECH											35 000,00	5 000,00	1 000,00	41 000,00	45 000,00				0,00	
Sous-total											385 000,00	27 277,00	1 000,00	413 277,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Géo Vendée (GIP)																				
F Contribution membres fondateurs											22 500,00	0,00	0,00	22 500,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F Subvention datalakehouse											0,00	16 361,00	0,50	16 361,50	0,00					
F Adhésion													500,00	500,00	10 000,00					
F Droits d'accès aux services													51 000,00	51 000,00	49 000,00					
Sous-total											22 500,00	16 361,00	51 500,50	90 361,50	72 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agence France Locale																				
I Apport en capital initial (1/5 - 2021-2025)											22 500,00	0,00	0,00	22 500,00	0,00				0,00	
Sous-total											22 500,00	0,00	0,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Comité syndical du 16/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE



Projet de DOB 2026
(opérations réelles)

ture le 18/12/2025

→REPORTS ET RESULTATS

→ INSCRIPTIONS NOUVELLES

Données en euros HT		DEPENSES					RECETTES				
		Budget primitif 2025	DM1	Projet de DM2	TOTAL DEPENSES 2025 (après DM2)	Orientations 2026	Budget primitif 2025	DM1	Projet de DM2	TOTAL RECETTES 2025 (après DM2)	Orientations 2026
→REPORTS ET RESULTATS											
I	Total reports+résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E	Total reports+résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
→ INSCRIPTIONS NOUVELLES											
Dotation initiale		0,00	0,00	0,00	0,00	16 667,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
I	Dotation initiale				0,00	16 667,00	500 000,00			500 000,00	
RCU Talmont-Saint-Hilaire		500 000,00	0,00	-300 000,00	200 000,00	883 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 083 000,00
I	Etudes / Travaux	500 000,00	0,00	-300 000,00	200 000,00	850 000,00				0,00	
I	Fonds chaleur				0,00					0,00	438 000,00
I	Droits de raccordement				0,00					0,00	396 000,00
I	Avance remboursable budget principal (s/20 ans)					4 000,00				0,00	215 000,00
E	Exploitation				0,00	29 000,00				0,00	34 000,00
RCU Mortagne-sur-Sèvre		0,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00
I	Etudes / Travaux				0,00	116 000,00				0,00	56 000,00
E	Exploitation				0,00					0,00	
RCU Montaigu-Vendée		0,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00
I	Etudes / Travaux				0,00	116 000,00				0,00	56 000,00
E	Exploitation				0,00					0,00	
Autres projets		0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	168 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
I	Etudes / Travaux	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	163 333,00		0,00	0,00	0,00	105 000,00
I	Emprunt										
E	Exploitation				0,00	5 000,00				0,00	
TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES		500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	1 300 000,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	1 300 000,00



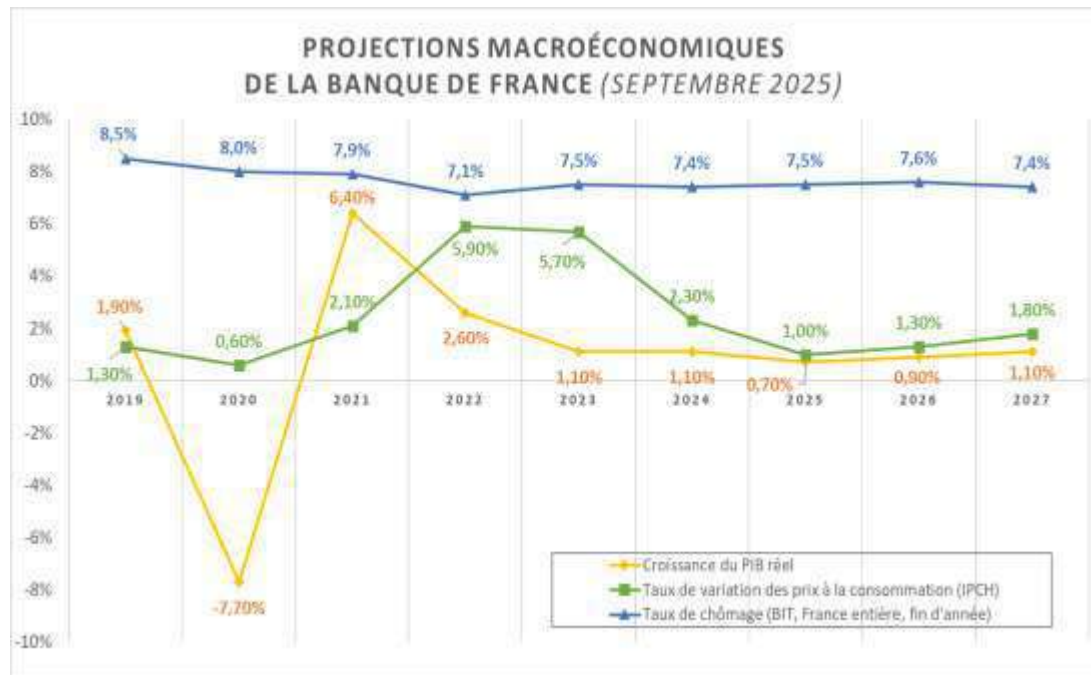
Synthèse des Orientations Budgétaires 2026

Comité Syndical du 16 décembre 2025

CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance s'établirait à 0,7%. Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0,9% en 2026 et 1,1% en 2027, tirée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années. Les prévisions de croissance 2026 et 2027 sont la résultante d'un contexte national très incertain et d'hypothèses sur l'environnement international moins favorables, du fait notamment d'un taux de change de l'euro et d'un prix du pétrole plus élevés, ainsi que d'une moindre demande externe.

Après 2,3% en moyenne annuelle en 2024, l'inflation totale se maintiendrait au-dessous des 2% sur tout l'horizon de projection et resterait une des plus faibles de la zone euro.



Elle baisserait fortement à 1,0% en 2025, en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services, puis atteindrait respectivement 1,3% et 1,8% en 2026 et en 2027. L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décroissance pour atteindre 1,7% en 2025, puis 1,6% en 2026 et en 2027. La progression des salaires étant supérieure à celle des prix, la hausse du pouvoir d'achat de la masse salariale d'environ 1% par an soutiendrait progressivement la reprise de la consommation des ménages.

Le taux de chômage resterait proche de son niveau actuel de 7,5%.

CONJONCTURE DU SECTEUR DU LOGEMENT

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Evolution du nombre d'autorisations et de mises en chantiers de logements en Vendée depuis le 1er janvier 2001



	Autorisations		Mises en chantier	
	Cumul sur les 12 derniers mois	Evolution par rapport aux 12 mois précédents (en%)	Cumul sur les 12 derniers mois	Evolution par rapport aux 12 mois précédents (en%)
Vendée	7 700	40,9%	5 500	21,7%
Loire-Atlantique	9 500	27,2%	7 200	4,8%
Maine-et-Loire	5 400	15,6%	4 400	-6,9%
Mayenne	1 200	-10,0%	1 200	26,3%
Sarthe	2 200	65,1%	1 600	-15,7%
Pays de la Loire	26 000	28,1%	19 800	4,9%
France	376 100	12,0%	274 500	5,5%

En Vendée, sur les 12 derniers mois, le nombre de permis autorisés a augmenté de +40,9% (au-delà de la moyenne régionale de 28,1% et nationale de +12,0%).

Sur les 12 derniers mois, les mises en chantier accélèrent de +21,7% en Vendée (+4,9% pour la région des Pays de la Loire et +5,5% au national).

CONTEXTE POUR LES COLLECTIVITES

En 2024, les collectivités ont confirmé la croissance continue de l'investissement observée depuis 2021.

Ces niveaux historiques ont été financés à 29% par une épargne nette en repli, conséquence d'un effet de ciseaux particulièrement marqué. L'inflation, pourtant en ralentissement en 2024, a continué à produire avec décalage ses effets en raison de la structure des dépenses des collectivités. Les recettes ont quant à elles cumulé ralentissement des dotations et des recettes fiscales. Le financement a surtout été complété par un important recours à l'emprunt qui a atteint près de 27 milliards d'euros et a représenté 34% du financement des investissements. Le prélèvement sur la trésorerie a également été soutenu à hauteur de 3 milliards d'euros, réparti quasiment pour moitié entre le bloc communal et les départements.

En 2025, l'investissement devrait poursuivre sa hausse de fin de mandat mais uniquement au sein du bloc communal,

les départements et les régions diminuant leurs efforts compte tenu de leurs contraintes financières. L'épargne nette devrait financer, comme en 2024, près d'un tiers de l'investissement. Celle-ci devrait toutefois être en légère hausse sous l'effet de la reprise des DMTO et de la maîtrise des charges à caractère général qui, après plusieurs années de croissance soutenue devraient accuser un très fort ralentissement voire une légère baisse. Les autres recettes fiscales sont atones (gel des fractions de TVA, revalorisation faible des bases) et seront pour la première année ponctionnées au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO). Le besoin de financement devait rester à un niveau important ce qui est assez classique en année préélectorale et sera comblé par un recours à l'emprunt encore fort et un prélèvement sur la trésorerie du bloc communal.

Une nouvelle fois, au vu du contexte politique national singulier et particulièrement incertain, les collectivités n'ont pas encore une pleine visibilité sur le niveau de leurs contributions au redressement des finances publiques nationales et les mesures finalement retenues dans la loi de finances pour 2026 qui impacteront leurs budgets.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Les orientations budgétaires 2026 intègrent :

- **les travaux réalisés par les commissions techniques** réunies pour formuler des propositions :
- **d'actions et d'orientations** budgétaires dans un **contexte de sobriété énergétique** renforcée et dans la continuité des programmes engagés l'an passé,
 - **d'évolution des règles financières** fixant les modalités de financement des travaux et actions du syndicat à partir du 1^{er} janvier prochain
- validées par les membres de la commission administration-finances et du Bureau syndical réunis le 4 décembre 2025

et ce, **dans le respect des enjeux de la mandature** :

Renforcer la proximité avec les adhérents

Favoriser les partenariats pour développer la recherche et l'innovation

Dynamiser la transition énergétique
au sein des territoires

S'assurer d'un fonctionnement efficient

Evolution de l'activité électricité depuis 2013

Données en millions d'euros courants TTC



Orientations 2026

Dépenses	27,0 M€ HT*
Recettes	22,4 M€
Besoin	4,6 M€

* Correspondant à 31,7 M€ TTC

Commentaires:

- **Prévision de 15M€ de travaux d'extensions de réseaux**
- **Programmation de 8M€ de travaux d'effacements de réseaux** compte tenu du contexte de renouvellement des mandats locaux. Proposition de mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2026 de nouvelles règles financières bonifiées.
- **Diminution notable du programme de renforcement des réseaux** compte tenu de la baisse des départs mal alimentés détectés
- **Maintien d'un fort niveau de travaux de sécurisations** estimé à 4M€ pour 2026 suite à la modification de l'affectation des crédits en provenance du FACE
- **Poursuite de la géolocalisation des réseaux ICE** initiée en 2025 (0,7M€)



ACTIVITE ELECTRICITE: règles financières 2026

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Projet	Nature de l'intervention	Participation du demandeur 2025	Participation du demandeur 2026
Effacement en agglomération	Réseau électrique	50% du coût HT y compris maîtrise d'œuvre	40% du coût HT y compris maîtrise d'œuvre
Renforcement Sécurisation Effacement Programme Article 8	Communications électroniques avec mutualisation de la RODP opérateurs	65% du coût TTC y compris maîtrise d'œuvre	50% du coût TTC y compris maîtrise d'œuvre

Commentaires : Maintien des règles financières 2025 pour les travaux de réseaux électriques dans le cadre des effacements hors agglomération. Pas de revalorisation des forfaits de branchements.

Projet	Révision annuelle	Tarif de location 2025	Tarif de location 2026
Location de fourreaux SYDEV auprès d'opérateurs ou de collectivités dans le cadre de conventions (enfouissements coordonnés ou mise à disposition d'ICE)	Tarif révisé annuellement sur l'évolution de l'indice TP01 (indice général relatif aux travaux publics)	$P_{2025} = 0,730$ euros/ml	$P_{2026} = 0,737$ euros/ml

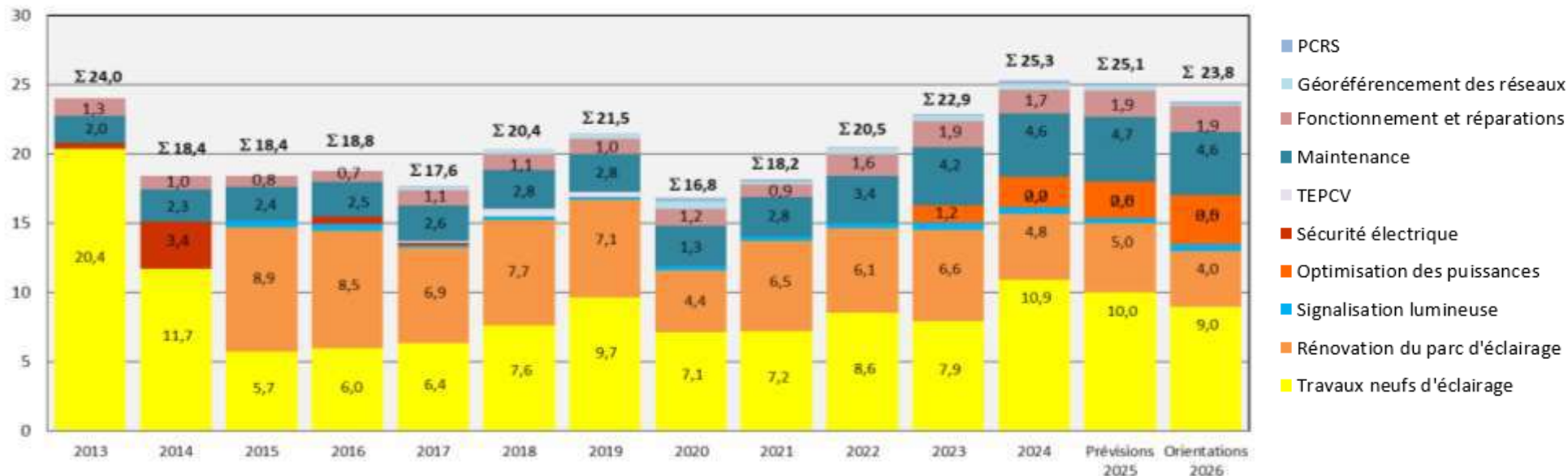


ACTIVITE ECLAIRAGE ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Evolution de l'activité éclairage depuis 2013

Données en millions d'euros courants TTC



Commentaires:

- Maintien du dynamisme des programmes de travaux neufs (9M€) et de rénovation (4M€) du parc d'éclairage
- Poursuite des actions d'optimisation des puissances pour réduire les consommations d'énergie du parc d'éclairage public avec la suppression des boules et l'anticipation du remplacement des boules 2B (3M€) bénéficiant du Fonds Vert, le rétrofit LED (0,5M€) ainsi que le relamping LED intégré à la maintenance éclairage dont la plus-value financière est intégralement prise en charge par le SYDEV (0,8M€/an)
- Poursuite des programmes de géolocalisation des réseaux et de constitution du PCRS (pour un montant de 0,4M€ en 2026)
- Impact de la prévision de la suppression du FCTVA de fonctionnement :-0,9M€ de recettes/an*

Orientations 2026

Dépenses	23,8 M€
Recettes	13,9 M€
Besoin	9,8 M€



ACTIVITE ECLAIRAGE: règles financières 2026

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Préconisations de la commission Infrastructures, validées par la commission administration-finances élargie aux membres du Bureau Syndical :

- Pas de revalorisation du montant des forfaits de maintenance par rapport à 2025
- Création d'un nouveau forfait de contrôle annuel des installations d'éclairage des terrains de sport

Projet	Nature de l'intervention	Participation du demandeur 2025	Participation du demandeur 2026
Maintenance éclairage visites préventives	Forfait 3 visites annuelles non LED	16,20 euros	
	Forfait 3 visites annuelles LED	12,40 euros	
	Forfait visite supplémentaire	1,58 euro	
	Forfait 1 visite non LED ou LED sous garantie	5,19 euros	
Maintenance éclairage visites préventives « grandes villes »	Forfait 3 visites annuelles non LED	22,80 euros	
	Forfait 3 visites annuelles LED	16,10 euros	
	Forfait visite supplémentaire	2,21 euros	
	Forfait 1 visite non LED ou LED sous garantie	5,19 euros	
Contrôle de l'éclairage des infrastructures sportives	Forfait de contrôle de l'éclairage des installations sportives	/	240,00 euros TTC par terrain et par an

Commentaire : le SYDEV prend à sa charge 100% de la plus value des dépenses de maintenance liées au relamping LED (environ 0,8M€/an pendant 6 ans)

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE : Planification énergétique territoriale

Orientations 2026	
Dépenses	1 269 K€
Recettes	60 K€
Besoin	1 209 K€

Commentaires:

→ **PTREH⁽¹⁾**: mise en œuvre des pactes territoriaux au 01/01/2025 avec une refonte de l'accompagnement du SYDEV sur la période 2025-2029 avec le vote d'une AE/CP de 4,1M€. Compte tenu du désengagement partiel national, proposition de réviser les règles financières du SYDEV afin de maintenir les dynamiques territoriales, soutenir les EPCI dans une période instable et mobiliser efficacement le budget voté. Crédit de paiement 2026 prévisionnel de 785 K€

→ **PCAET⁽²⁾**: poursuite de l'accompagnement par le SYDEV (227K€) sous forme de subventions (*chargé(e)s de missions PCAET, schémas directeurs*), outil de suivi, accompagnement pour la transcription des enjeux air énergie climat dans les PLUi

→ **Méthanisation**: poursuite des subventions pour les études de gisement et de faisabilité (90K€), mise en œuvre de la charte départementale

→ **Démarche TES (*transition énergétique et sociétale*)**: accompagnement pour l'animation des territoires vendéens engagés dans la démarche (60K€) en complément du soutien apporté au collège TES

→ **Animations et sensibilisation des scolaires** : subvention pour les territoires qui engagent des actions auprès des scolaires (30K€)

→ **Subventions opérations innovantes** (18K€), aide à l'émergence de projets citoyens (6K€), accompagnement des territoires pour des projets EnR sensibles (12K€)

→ **Partenariats divers** (62K€)

⁽¹⁾ Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat ⁽²⁾ Plan Climat Air Énergie Territorial



ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE: Volet habitat (PTREH) – Proposition de règles financières 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025 oïc PERON
Reçu en préfecture le 18/12/2025 S2LO
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Projet	Critère	Aide du SYDEV 2025			
	Catégories EPCI par nombre de résidences principales (RP) privées (1)	Volet Dynamique Territoriale	Volet info-conseils	Volet Bonus solaire	Volet accompagnement
Soutien aux Espaces Conseil France Rénov'	RP ≤ 5 000 (2 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 2 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à <u>12 000 €</u> (au lieu de 8 000 €)	FORFAIT 5 000 €	FORFAIT ANNUEL par palier en nombre d'accompagnements des rénovations énergétiques selon catégorie de revenus (nombre de logements faisant l'objet d'une décision d'attribution de l'Anah dans le cadre de « Ma prime Rénov parcours accompagné ») :
	5 001 ≤ RP ≤ 15 000 (10 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 4 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à <u>22 500 €</u> (au lieu de 15 000 €)	FORFAIT 5 000 €	Très Modeste & Modeste : 1 à 20 acc = forfait 500 € 21 à 40 acc = forfait 1 000 € > 40 acc = forfait 2 000 €
	15 001 ≤ RP ≤ 30 000 (7 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 6 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à <u>37 500 €</u> (au lieu de 25 000 €)	FORFAIT 5 000 €	Inter. & Sup : 1 à 10 acc = forfait 5 000 € 11 à 20 acc = forfait 10 000 € >20 acc = forfait 20 000 € (au lieu des paliers 1-20;21-40;>40)
	RP ≥ 30 001 (1 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 10 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à <u>75 000 €</u> (au lieu de 50 000 €)	FORFAIT 5 000 €	

Commentaire: AE/CP de 4,1M€ votée par le SYDEV pour la période 2025-2029 sur la base d'objectifs d'accompagnement ambitieux. Suite au « stop and go » de l'aide « Ma prime rénov-parcours accompagné » avec des conditions d'éligibilité recentrées, proposition de revoir les modalités d'accompagnement du SYDEV pour les volets « info-conseils » et « accompagnement ». **En conséquence, l'engagement financier maximum contractuel du SYDEV, sur la base des objectifs initiaux déclarés, serait alors majoré de +1,1M€ sur la période portant l'AE/CP à 5,2M€ avec néanmoins une perspective de concrétisation estimée à 4,6M€.**

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE :

Aménagement et exploitation de réseaux de distribution et/ou de production de chaleur ou de froid – Régie « SYDEV'Chaleur »

Orientations 2026 Budget annexe rattaché « SYDEV'Chaleur »	
Dépenses	1 300 K€ HT
Recettes	1 300 K€ HT
Besoin	0 K€ HT

Orientations 2026 Budget principal	
Dépenses	215 K€
Recettes	21 K€
Besoin	194 K€

Commentaires:

→ **Dotation initiale** : début du remboursement par trentièmes de la dotation initiale de 500k€ effectuée depuis le budget principal afin d'amorcer l'activité de la régie SYDEV'Chaleur (17k€/an)

→ **RCU Talmont-Saint-Hilaire** (AE/CP totale de 1,05M€) : poursuite des travaux sur le 1^{er} semestre 2026 avec une mise en service de l'installation en juin 2025 puis un début d'exploitation au 1^{er} septembre 2026.

Mise en œuvre d'une avance remboursable de 215k€ depuis le budget principal consentie sans intérêts pour financer, sur 20 ans, le reste à charge d'investissement du projet après perception des droits de raccordement en provenance des abonnés et du fonds chaleur de l'ADEME

→ **Transfert de compétence de la commune de Montaigu-Vendée** : inscription d'une enveloppe pour engager des premières dépenses sur l'exercice 2026 (116 k€)

→ **Transfert de compétence de la commune de Mortagne-sur-Sèvre** : inscription d'une enveloppe pour engager des premières dépenses sur l'exercice 2026 (116 k€)

→ **Etudes et dépenses diverses** pour des projets complémentaires non identifiés à ce jour (163k€)



ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE:

Réseaux de chaleur urbains – Proposition de règles financières 2025-2026

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Projet	Nature de l'intervention	Règle financière 2025	Règle financière 2026
Audits techniques et financiers d'installations existantes	Préalablement au transfert de compétence ou lors de l'établissement du procès verbal de transfert	/	50% SYDEV – 50% Commune
Modalités de prise en charge des frais engagés en cas d'arrêt du projet (ingénierie interne et externe)	<i>En cas d'accord des parties pour l'arrêt du projet</i>	/	50% SYDEV – 50% Commune de l'ensemble des frais engagés
	<i>Lorsque la responsabilité est imputable à l'une des parties</i>	/	80 % SYDEV si l'arrêt lui est imputable 20 % SYDEV si l'arrêt est imputable à la commune





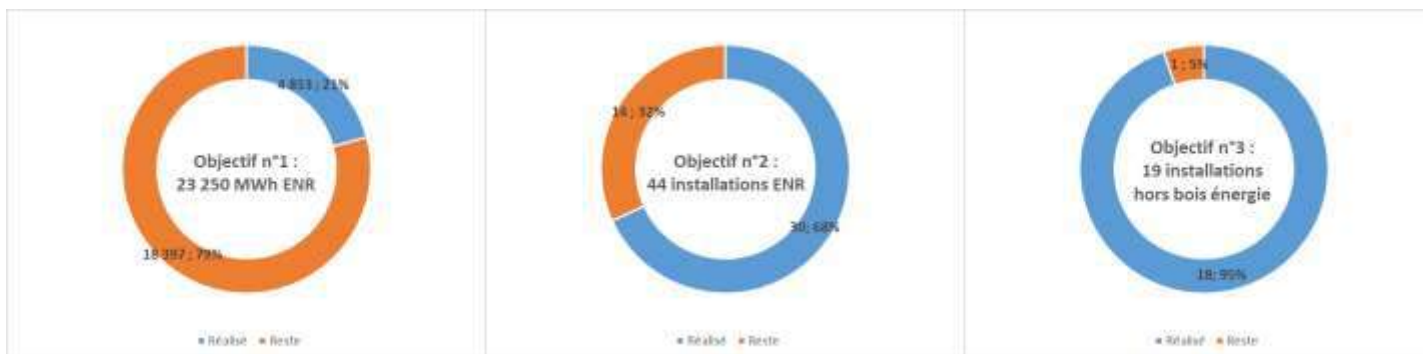
ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE : Planification énergétique – Gestion déléguée du Contrat Chaleur Renouvelable de l'ADEME

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Depuis 2022, le SYDEV assure la gestion déléguée des aides du fonds chaleur de l'ADEME à destination des collectivités et des entreprises vendéennes.

Dans le cadre du CCR (*Contrat Chaleur Renouvelable*), le SYDEV et ses partenaires proposent un accompagnement technique et financier pour le développement d'installations de chaleur renouvelable (*bois, géothermie, solaire thermique ou récupération de chaleur fatale*).

Etat des lieux des objectifs et des engagements financiers du contrat chaleur renouvelable n°3 (2025-2028):



Orientations 2026

Dépenses	2 340 K€
Recettes	2 340 K€*
Besoin	0 K€*

Commentaire: le contrat signé entre l'ADEME et le SYDEV prévoit une autorisation d'engagement cible de 13,8M€, dont 3,4M€ pour 2025. Au cours de l'année 2025, l'ADEME a revu l'enveloppe à la baisse, réduisant celle-ci à 2,4M€ (soit -1M€) en raison de contraintes budgétaires nationales. L'enveloppe 2025 attribuée à la Vendée est donc entièrement consommée et 0,6M€ de demandes d'aides déposées en 2025 doivent désormais attendre la nouvelle enveloppe 2026, consommant d'ores et déjà des crédits de l'an prochain qui ne semblent pas s'orienter à la hausse.

* Hors rémunération versée par l'ADEME de 85K€ en 2026 (valorisée en ressources humaines)

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE :

Services énergétiques et solidarité – Volet solidarité et lutte contre la précarité énergétique

Rapporteur: M. Loïc PERON

Orientations 2026	
Dépenses	105 K€
Recettes	40 K€
Besoin	65 K€

Commentaires:

- Réalisation d'audits de précarité énergétique pour 80K€ (*diagnostics énergétiques à domicile réalisés par l'association ELISE pour les ménages reconnus en situation de précarité énergétique*)
- Achat de fournitures et de petits matériels (1K€)
- Soutien aux actions de prévention et de repérage pour lutter contre la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité (24K€)
- Perception de 40k€ de recettes relatives aux programmes SLIME des agglomérations de la Roche-sur-Yon et des Sables-d'Olonne

Rapporteur: M. Jean-Michel ROUILLE

Services énergétiques et solidarité – Volet achat d'énergie

Orientations 2026	
Dépenses	6 270 K€
Recettes	6 200 K€
Besoin	70 K€

Commentaires:

- **Fourniture d'électricité pour l'éclairage public:** 6,2 M€ en dépenses et en recettes
- Inscription d'une dépense de 70K€ pour une prestation ou un assistant à maîtrise d'ouvrage pour des prestations d'**optimisations tarifaires** et/ou **stratégie d'achat**
- **Mise en place, au 1^{er} janvier 2027, d'une nouvelle convention de groupement d'achat d'énergie** avec des services élargis et de nouvelles modalités financières

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE :

Services énergétiques et solidarité – Volet bâtiments

Orientations 2026	
Dépenses	4 191 K€
Recettes	790 K€
Besoin	3 401 K€

Commentaires:

→ **Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics** : près de 80% de l'autorisation de programme de 15 M€ votée sur le mandat est réalisée ou engagée au 31/12/2025
Montant maintenu à 2,5M€ en 2026 compte tenu du contexte local en intégrant le lancement de deux appels à manifestations d'intérêt pour la **rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments publics** et à l'intégration de **matériaux biosourcés**

→ Poursuite des **audits énergétiques**, des **simulations thermiques dynamiques (STD)**, du **conseil en énergies renouvelables** et de réalisation de **relevés techniques (347K€)**

→ Poursuite de l'accompagnement pour l'optimisation de **l'exploitation et de la maintenance des bâtiments publics**, avec le maintien de l'aide du SYDEV pour les installations de gestion technique des bâtiments (GTB), la mise à disposition d'outils de suivi des consommations énergétiques, l'aide à l'élaboration de contrat d'exploitation et l'aide au financement des postes d'économies de flux (410K€)

→ Poursuite du **programme « GEOBat » pour la Gestion Énergétique Optimisée des Bâtiments publics** afin de réaliser, pour le compte des adhérents, de petits travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics **intégrant désormais la rénovation des chaudières fioul ou gaz propane** : réalisation prévisionnelle de 10 projets en 2026 pour une enveloppe de travaux de 800K€ et 481K€ d'avance remboursable. Au 31/12/2025, 6 projets ont été conventionnés avec les adhérents.

TRANSITION ENERGETIQUE:

Volet bâtiments – Proposition de règles financières 2026

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Projet	Nature de l'intervention	Aide du SYDEV 2025	Aide du SYDEV 2026
AMI Biosourcés	AMO Biosourcés pour accompagner les communes et EPCI dans un programme de travaux intégrant des matériaux biosourcés adaptés aux bâtiments (respect du label bâtiment biosourcé) Programme 2026	/	80% plafonnée à 15 000 euros dans la limite des crédits budgétaires
AAP Eclairage intérieur	Subvention pour la rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments (définition du besoin avec le SYDEV)	/	30% plafonnée à 15 000 euros dans la limite des crédits budgétaires

TRANSITION ENERGETIQUE:

Volet bâtiments – Proposition de règles financières 2026

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Projet	Nature de l'intervention	Aide du SYDEV 2025	Aide du SYDEV 2026
GEOBat : Gestion Énergétique Optimisée des Bâtiments publics	Subvention pour financer la réalisation de petits travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (études et travaux) <i>Aide limitée à 2 projets par an par bénéficiaire</i>	30% plafonnée à 80 000 euros par projet dans la limite des crédits budgétaires avec un reste à charge minimal de 40% pour le bénéficiaire avec possibilité : - d'une avance remboursable à titre gracieux sur une période de 6 ans maximum et si le reste à charge final du bénéficiaire est > à 25 000 euros OU - d'une majoration de la subvention de 5 points En cas d'abandon du projet par l'adhérent avant la phase travaux, prise en charge à 100% par l'adhérent des coûts exposés par le SYDEV	Identique à 2025 en intégrant les travaux de suppression des chaudières fioul / gaz propane au dispositif sous réserve que ces travaux ne relèvent pas d'un projet de rénovation globale identifiée et d'un projet de réseau de chaleur urbain <u>Critères financiers</u> : aucune subvention et avance remboursable par le SYDEV si la chaudière mise en place est inéligible au contrat chaleur renouvelable de l'ADEME <i>Pour rappel : en cas de fortes demandes, des critères de priorisation existent</i>
Economes de flux	Subvention pour accompagner le financement d'un poste d'économe de flux	30% plafonnée à 9 000 euros par an sur 3 ans par EPCI dans la limite des crédits inscrits au budget <i>(aide non cumulable avec un autre financement : ACTEE, ADEME...)</i>	Elargissement du dispositif aux communes 30% plafonnée à 9 000 euros par an sur 3 ans par bénéficiaire (commune et EPCI) dans la limite des crédits inscrits au budget <i>(aide non cumulable avec un autre financement : ACTEE, ADEME...)</i>

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE

Activité innovation - expertise

Orientations 2026	
Dépenses	846 K€
Recettes	- K€
Besoin	846 K€

Commentaires:

→ **Bâtiments connectés:** maintien de l'aide au financement d'objets connectés (25K€), développements informatiques (36k€) et dépenses diverses en lien avec les projets PhARRe, Smart Talmont... (25k€)

→ **Services numériques:** poursuite du projet TERA (« TERritoire Agile ») sur la météo vendéenne de l'énergie (30k€), mise en place du volet prospectif du cadastre solaire (35k€) et développements informatiques divers (18k€)

→ Accompagnement pour le **développement de l'autoconsommation collective et individuelle** avec la mise en place d'une **nouvelle aide pour soutenir le déploiement d'ombrières photovoltaïques (400 k€)**, la poursuite du soutien aux études de structure et de renforcement de charpentes / toitures (120 k€) et pour les AMO (15k€) ainsi que 30k€ d'outils de gestion et de supervision dans le cadre de la mission de PMO⁽¹⁾ du SYDEV

→ Lancement d'études relatives au **stockage de l'énergie** (50k€)

→ Enveloppes non affectées pour des prestations, études ou accompagnements divers (53K€)

⁽¹⁾ Personne Morale Organisatrice

TRANSITION ENERGETIQUE:

Accompagnement solaire – Proposition de règles financières

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Projet	Nature de l'intervention	Aide du SYDEV 2025	Observations	Aide du SYDEV 2026
Autoconsommation photovoltaïque	Subvention pour aider au renforcement de charpente et à la réfection de toiture	100 euros par m2 de toiture solarisée plafonnée à 20 000 euros et dans la limitation d'une subvention par an et par bénéficiaire	Limitation à 1 subvention par an et par bénéficiaire	200 euros par m2 de toiture solarisée plafonnée à 40 000 euros
	Subvention pour aider aux travaux de créations d'ombrières photovoltaïques en injection totale intégrant le périmètre de la PMO du SYDEV	/	Limitation à 2 subventions par an et territoire d'EPCI (avec dérogation possible sur décision du Bureau syndical)	50% du montant de la structure porteuse de l'ombrière plafonnée à 40 000 euros
Accès au cadastre solaire	Mise à disposition d'un outil de calcul de potentiel solaire aux EPCI	/	Accès nécessaire au jumeau numérique	A la charge du SYDEV

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE :

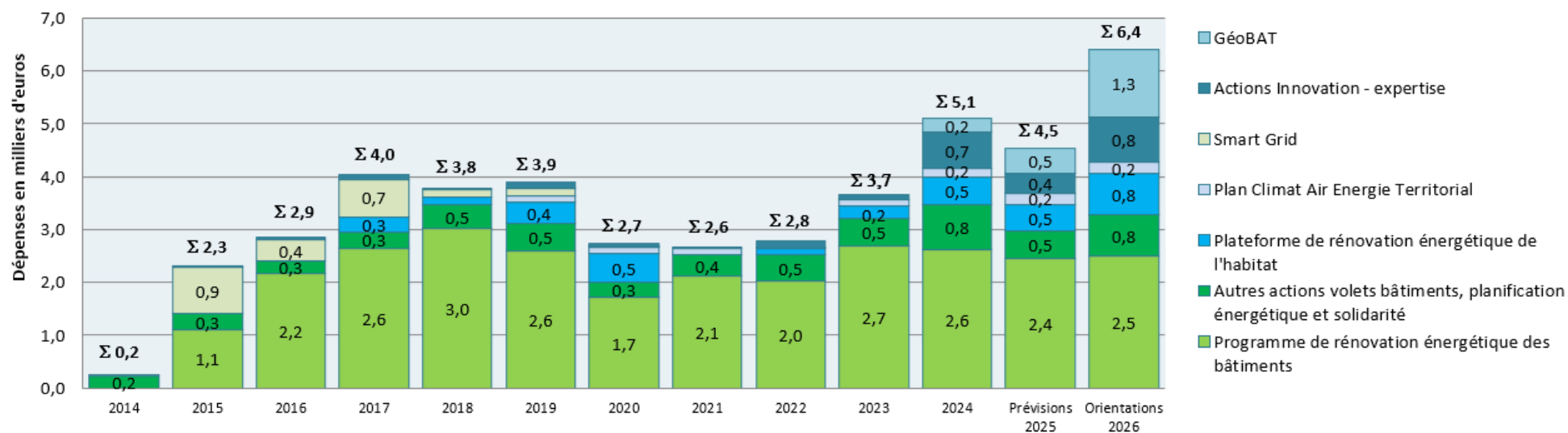
Vue synthétique pluriannuelle

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE



Données en millions d'euros courants

Evolution de l'activité Transition énergétique depuis 2014 (hors achat d'énergie pour l'éclairage public, Contrat chaleur renouvelable et régie de chaleur)





ACTIVITE MOBILITE DURABLE: Mobilité électrique

Orientations 2026 (HT)	
Dépenses	619 K€
Recettes	414 K€
Besoin	205 K€

Commentaires:

- Enveloppe prévisionnelle pour le renouvellement éventuel d'une borne de recharge rapide et de 4 bornes de recharge normale (73K€ HT)
- **Expérimentation de bornes dédiées aux recharges résidentielles** (installation de 10 bornes - 90K€ HT) suite notamment au recensement des besoins lancé en 2024 avec Kolektivolt sur le département
- Charges directes d'exploitation et de maintenance (455K€ HT)
- **Baisse des tarifs de recharge** pour les bornes rapides et les superchargeurs à partir du 1^{er} janvier 2026
- Poursuite de l'accompagnement des EPCI pour le lancement d'AMI IRVE et réflexion en cours sur le mode de portage et de gestion de cette compétence compte tenu du développement de l'offre privée sur le département

Rappel des évolutions de tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026 (votées lors du Comité Syndical du 27/11/2025)

Type d'utilisateurs	Type de borne	Tarifs à la recharge 2025	Tarifs à la recharge 2026
Non abonné	Borne de recharge normale	0,41 € TTC / kWh	
	Borne de recharge rapide	2 € par acte de charge + 0,59 € TTC / kWh	2 € par acte de charge + 0,50 € TTC / kWh
	Superchargeur	2 € par acte de charge + 0,72 € TTC / kWh	2 € par acte de charge + 0,59 € TTC / kWh



ACTIVITE MOBILITE DURABLE: Mobilité hydrogène

Orientations 2026 (HT)	
Dépenses	1 134 K€
Recettes	349 K€
Besoin	665 K€

Commentaires:

- Budget de 120K€ pour faire face à d'éventuelles adaptations des stations suite à des évolutions règlementaires ou pour des besoins de gestion monétique
- Charges de fonctionnement et d'exploitation (984K€), en hausse par rapport à 2025 compte tenu du renouvellement des marchés de maintenance et de la fourniture hydrogène
- Recettes de fonctionnement (342K€) impactées à la baisse suite à l'arrêt du véhicule privé courant 2025 et **maintien les prix de vente pour les usagers** dont la valorisation et cession de certificats d'économie d'énergie TIRUERT (« *Taxe Incitative Relative à l'Utilisation d'Energie Renouvelable dans les Transports* ») pour un montant prévisionnel de 85k€



ACTIVITE MOBILITE DURABLE: Autres actions

Orientations 2026	
Dépenses	71 K€
Recettes	2 K€
Besoin	69 K€

Commentaires:

- Subvention pour l'établissement de plans de mobilité simplifiés (30K€)
- Subvention pour la réalisation d'audits de flottes captives et carburants alternatifs (12K€)
- Révision du SDIRVE (24K€)

SATELLITES DU SYDEV: VENDEE ENERGIE



Vendée Energie va poursuivre en 2026 son développement d'unités de production renouvelables (*centrales solaires sur bâtiments, sur ombrières, au sol, parcs éoliens*) au plus près des territoires en s'associant avec l'ensemble des collectivités et les sociétés locales de production créées, pour investir ensemble dans la transition énergétique.

Fin novembre 2025, 16 sociétés ont été créées aux côtés des intercommunalités vendéennes ainsi que l'une aux côtés du Département de la Vendée et l'autre avec TRIVALIS pour développer sur leurs patrimoines respectifs des installations de production d'énergie renouvelable.

Orientations 2026	
Dépenses	6 500 K€
Recettes	1 231 K€
Besoin	5 269 K€

Commentaires:

→ Prévion **d'augmentation du capital** de Vendée Energie pour notamment permettre le financement du parc éolien de Loge Fougereuse : inscription d'une dépense de 6,5M€ pour le SYDEV appelée intégralement en 2026

→ Dividendes prévisionnels 2026 estimés à 1M€

→ Mise en place d'une **avance en compte courant d'associés** en septembre 2024 pour une durée de 7 ans. **Encours de tirage maximal de 6M€ atteint au 31/12/2025 sans perspective de remboursement avant 2027.** Intérêts prévisionnels 2026 de 231k€.

SATELLITES DU SYDEV: GIP VENDEE NUMERIQUE

Orientations 2026	
Dépenses	45 K€
Recettes	-
Besoin	45 K€

Commentaires:

→ Subvention animation label French Tech (35K€) aux côtés de la CCI, du Département de la Vendée et de Vendée Numérique

SATELLITES DU SYDEV: GIP GEO VENDEE :

Orientations 2026	
Dépenses	73 K€
Recettes	-
Besoin	73 K€

Commentaires:

→ Fonds de péréquation acquitté par les cinq membres fondateurs (*Département de la Vendée, Vendée Numérique, Vendée Eau, Trivalis, SYDEV*) de 14k€
 → Cotisation d'adhésion (10k€)
 → Offre de services : adhésion prévisionnelle aux blocs thématiques proposés (49 k€)

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS PERMANENTS ENTRE LE 31/12/2025 ET 31/12/2026

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

	Effectifs permanents	Commentaire
Effectifs réels au 31/12/2025	105	
Remplacements postes vacants au 31/12/2025	3	- 1 technicien(e) ICE au service Maintenance-Exploitation - 1 technicien(e) suivi des bases de données du SIG au service Maintenance-Exploitation - 1 assistant(e) comptable au Service Finances - Contrôle de Gestion
Postes créés en 2025 et non pourvus au 31/12/2025	3	- 2 chargé(e)s de la relation adhérents - 1 chargé(e) des affaires juridiques et l'administration générale au service Juridique
Nouveaux besoins liés aux activités fléchés sur des postes existants (transfert de postes entre activités)	2	- 1 chargé(e) de l'expertise réseau au service relations concessionnaires - 1 chargé(e) du contrôle de la facturation d'achat d'énergie au Pôle Services aux Territoires (financement par les membres du groupement d'achat à compter de 2027)
Nombres de postes permanent au 31/12/2025	113	Le DOB 2025 prévoyait 115 postes. L'écart de 2 postes provient: - du non-remplacement de 3 chargés d'affaires à la Direction Infrastructures lié à la baisse d'activité (2 au service conception + 1 au service réalisation) - de la création du poste de chargé de sécurité informatique (initialement prévu en contrat de projet)
Nouveau poste 2026	0	Pas de création de poste en 2026
Effectifs permanents prévisionnels au 31/12/2026	113	Dont 1 poste supprimé en 2027 à la suite d'un départ en retraite

Mutualisations externes: l'effectif permanent inclut 0,7 ETP mutualisé au profit de Vendée Energie et Vendée Numérique

EFFECTIFS NON PERMANENTS :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

	Masse salariale (en K€) et ETPt ⁽¹⁾			Commentaires
	Prévisions 2025	DOB 2026	Variation	
Surcroûts (SYDEV)	2,1 ETPt (86 K€)	3,2 ETPt (129 K€)	+1,1 ETPt (43 K€)	En 2026, 4 contrats dont : - 1 contrat en cours au 31/12/2025 prolongé sur toute l'année (1 ETP): technicien chargé des traitements de la donnée au Pôle Services aux Territoires (achat d'énergie) - 1 nouveau contrat de travail envisagé (1 ETP): 1 adjoint administratif au Service Finances Contrôle de Gestion - 1 ETP non affecté pour des missions imprévues (0,5 administratif et 0,5 technique) - Participation poste mutualisé Pôle Energie (Chargée de financements externes) pour 0,2 ETP
Remplacements	1,2ETPt (29 K€)	0,3 ETPt (10 K€)	-0,9 ETPt (-19 K€)	1 remplacement en cours au Service Réalisation
Contrats de projet	7,0 ETPt (353 K€) Dont 44% financé	8,1 ETPt (415 K€) Dont 40% financé pour 5 contrats	+1,1 ETPt (62 K€)	↘ 0,8 ETPt correspondant à la pérennisation en poste permanents de deux contrats courant 2025 : Chargé de mission Méthanisation et Chargée de Communication ↘ 1,8 ETPt correspondant à la fin de contrats de projets : ↘ 0,9 ETPt Chargée des affaires juridiques, ↘ 0,8 ETPt Coordinateur du Pôle Energie Pays de la Loire et missions pour le compte de la Direction ↗ 2,7 ETPt relatifs à des contrats déjà créés : - ↗ 0,5 ETP : 1 poste de technicien Energies renouvelables thermique (CCRT), financés à 100% - ↗ 0,7 ETP: 1 poste de technicien pour les établissements sociaux (MAPES,) financés à hauteur de 90% - ↗ 0,6 ETP 1 poste d'économe de flux, financé à hauteur 40% - ↗ 1 ETPt Chargé(e) de projet en contrôle interne et qualité comptable (non pourvu au 31/12/25) ↗ 1 ETPt correspondant un nouveau besoin 2026 : 1 poste de chargé de la commande publique et appui projets au service Juridique (SPASER)
Apprentis	1,7 ETPt (32 K€)	2,8 ETPt (53 K€)	+1,1 ETPt (+21,0 K€)	1 apprentissage en cours (prenant fin courant 2026) et 6 besoins identifiés pour septembre 2026 (Direction Transition Energétique, Direction Infrastructures, Services Systèmes d'Informations, Ressources humaines et Communication)
Stagiaires	0,4 ETPt (3 K€)	1,3 ETPt (10 K€)	+0,9 ETPt (+7 K€)	Accueil de 2 stagiaires en 2026 (chaire CNAM, juridique)
Total	12,4ETPt (503 K€)	15,7 ETPt (617 K€)	+3,3 ETPt (+114 K€)	Le DOB 2025 prévoyait 17,1 ETPt d'effectif non permanent soit 709 K€ de masse salariale; la différence de 4,7 ETPt par rapport à la prévision 2025 s'explique principalement par les contrats de projet: le poste de Chargé de Sécurité Informatique converti en poste permanent et les délais de recrutement (3 arrivées entre juin et septembre 2025).

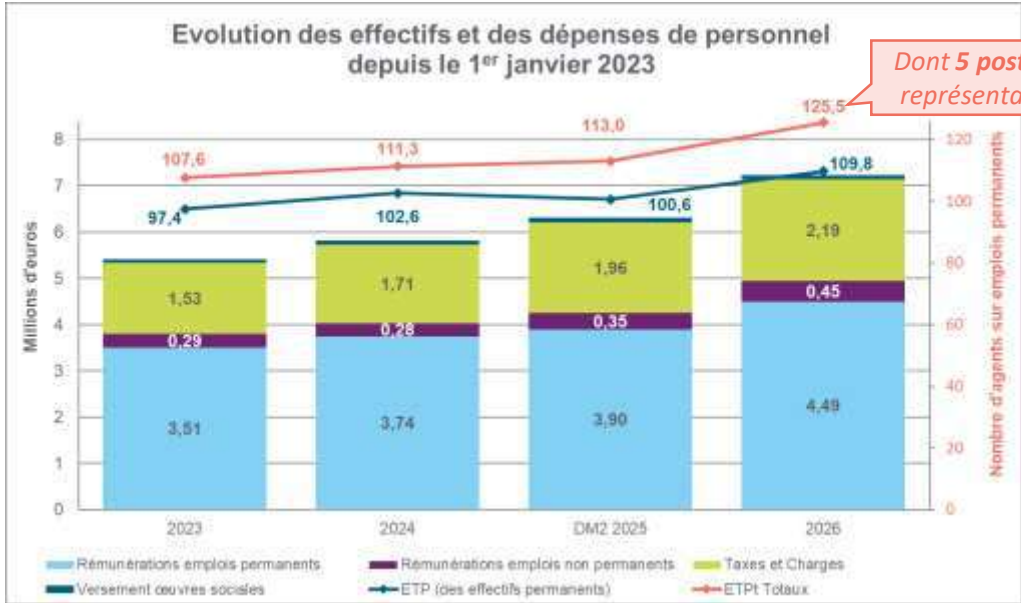
⁽¹⁾Equivalent temps plein travaillé

EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES PERSONNEL:

Données en milliers d'euros

	Réalisations 2024	Budget primitif 2025	Prévisions 2025	DOB 2026	Evolution Charges de personnel prévisions 2025/dob 2026
Charges de personnel	6 287	7 271	6 711	7 524	+12,1%
Atténuation de charges de personnel	-111	-70	-125	-71	
Mise à disposition de personnel	-130	-123	-126	-63	
Subventions*	-232	-231	-155	-167	
Total	5 814	6 847	6 305	7 222	
Variations N/N-1	+7,6%	+18,0% / réalisations 2024	+8,4% / réalisations 2024	+5,4% / BP 2025	+14,5% / prévisions ajustées 2025

* Retraitement des aides perçues de manière à les rattacher aux exercices des dépenses subventionnées



Commentaire:

Les prévisions ajustées pour 2025 sont inférieures de 10 points à celles du budget primitif 2025. Cette moindre mobilisation des crédits s'explique principalement par les mouvements de personnel avec des arrivées en cours d'année dont les effets en année pleine se ressentiront en 2026 et des postes non pourvus aux dates prévues.

Les orientations 2026 de 7,5 M€ sont supérieures de 14,5% aux prévisions ajustées de 2025 (et de +5,4% par rapport au budget primitif 2025).

EVOLUTION DES DEPENSES NETTES DE PERSONNEL ENTRE 2025 ET 2026

L'augmentation de +14,5% (6,6% hors impact mécanique de l'évolution des effectifs permanents) entre les prévisions 2025 ajustées et le budget primitif 2026 s'explique par les éléments structurels et conjoncturels suivants :

Facteurs structurels		Facteurs conjoncturels	
→ Cotisations retraite CNRACL (1)	+2,1%	→ Variation liée à l'évolution de l'effectif permanent (2)	+7,9%
→ Evolution des carrières et rémunérations 2026	+1,0%	→ Recours aux chargés de projet <i>(dont 40% financés par des subventions en 2026)</i>	+0,9%
→ Volet social	+0,1%	→ Recours aux surcroîts de travail, aux apprentis et aux stagiaires	+1,0%
→ Assurance du personnel	-0,2%	→ Variation des recettes (subventions) <i>Fin de la mutualisation d'un agent avec Vendée Numérique courant 2026</i>	1,7%
INCIDENCE TOTALE :	+3,0%	INCIDENCE TOTALE : INCIDENCE HORS VARIATION DE L'EFFECTIF PERMANENT:	+11,5% +3,6%

- (1) Relèvement annuel de +3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL entre 2025 et 2028 (impact 2026 de +130 K€)

(2) Dont 5,7% correspondent à :

 - 3 ETPt liés à des créations de postes 2025: 2 chargé(e)s de la relation adhérent et 1 chargé(e) des affaires juridiques (+3,6%)
 - 1 ETPt lié à un nouveau besoin fléché sur un poste existant: chargé du contrôle de la facturation achat d'énergie (+0,9%)
 - 1 poste supprimé en 2027 à la suite d'un départ en retraite (1,2%)

AUTRES DEPENSES: COMMUNICATION

Orientations 2026	
Dépenses	749 K€
Recettes	143 K€
Besoin	606 K€

Commentaires :

→ Poursuite de la dynamique des **actions de communication courantes** visant à promouvoir le syndicat, ses actions et ses programmes ainsi que le déploiement de la marque employeur SYDEV

→ Accompagnement de l'**installation du nouveau mandat** en produisant notamment des supports pédagogiques et en menant des actions pour accompagner les délégués dans leur rôle d'élu au SYDEV

→ Lancement du nouveau **site internet** institutionnel et du nouveau portail **extranet** pour donner plus de visibilité et de lisibilité aux activités du SYDEV et aux services en ligne

→ Poursuite des actions de communication visant à **sensibiliser la population à la transition énergétique et écologique** au travers de « Vendée Transitions », média sous forme d'un site internet et de comptes sur les réseaux sociaux. Une réflexion sera menée pour sensibiliser le grand public sur l'eau, les déchets et l'énergie pendant la période estivale sur le littoral.

→ Poursuite du **partenariat avec le skipper vendéen Arnaud BOISSIERES** pour sensibiliser à la transition énergétique et accompagner la mobilité durable maritime

→ En matière d'évènements, le SYDEV organisera la **3^{ème} édition des Rencontres Vendéennes de l'énergie** dont l'objectif est de rassembler et fédérer les élus du SYDEV et parties prenantes de l'énergie pour partager sur les actions concrètes à mener collectivement pour répondre aux enjeux de transition énergétique du territoire.

AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT :

Orientations 2026	
Dépenses	2 401 K€
Recettes	5 K€
Besoin	2 397 K€

Commentaires:

- Report en 2026 des **travaux structurants au sein de l'atrium du bâtiment du SYDEV** (*création de planchers et de nouveaux espaces de travail*) et travaux complémentaires de réaménagement des espaces de travail existants (*murs, sols ...*) (2 085K€)
- Investissements informatiques (251K€)
- Renouvellement de matériel de transport (30K€ en dépenses et 3K€ de produits de cession)
- Achat de mobilier (15K€)
- Acquisition de matériels techniques (15K€)
- Autres dépenses (5K€)

AUTRES CHARGES :

Orientations 2026	
Dépenses	1 597 K€
Recettes	/
Besoin	1 597 K€

Commentaires:

- Logistique (555K€)
- Systèmes d'information (439K€) avec le renforcement des actions de cybersécurité, de nouveaux besoins applicatifs métiers...
- Juridique et administration générale (254K€)
- Ressources humaines (287K€)
- Autres postes (62K€)

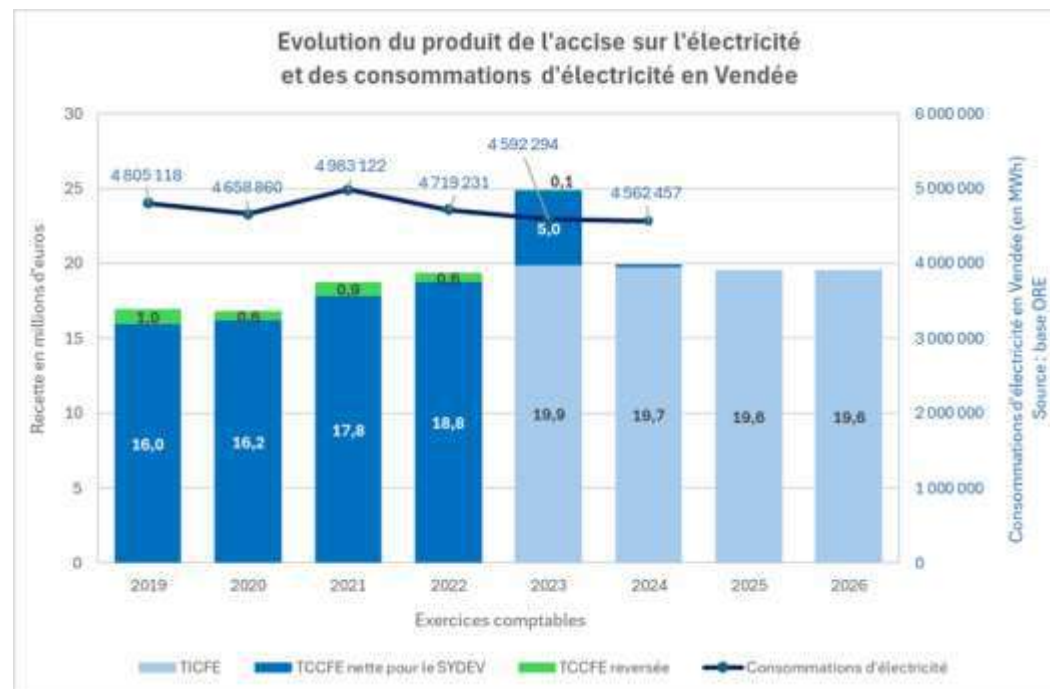
RECETTES: ACCISE SUR L'ELECTRICITE (TICFE)

Orientations 2026	
Recette	19,6 M€

Mode de calcul de la part communale de la TICFE

En 2023 → produit perçu en 2022 (augmenté de +1% pour les syndicats, l'Etat ne prélevant pas de frais de perception) x évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac

A partir de 2024 → produit N-1 x Evolution des quantités d'électricité consommées x Evolution de l'IPC hors tabac



Commentaires:

- En 2023, perception exceptionnelle de l'équivalent de 5 trimestres de taxes au lieu de 4 avec l'entrée de vigueur de la réforme nationale des accises sur l'électricité
- En 2024, la réduction des consommations sur le département, plus forte que l'augmentation des prix à la consommation pour les périodes de référence, entraîne une diminution du produit
- Ce phénomène se poursuit 2025 avec une diminution de -0,3M€ de la recette
- En 2026, le produit serait relativement stable par rapport à 2025

LES REDEVANCES DE CONCESSION

Orientations 2026	
Electricité	6 095 K€
Gaz	455 K€
Recette	6 550 K€

Commentaires:

Redevance 2026 en légère diminution par rapport à 2025 (-188K€ ; -2,8%) en lien avec la diminution de l'activité effacement de réseaux notamment *(base de calcul de la part R2 de la redevance électricité: mandatements N-2)*

LE FCTVA

Orientations 2026	
Investissement	2 865 K€
Fonctionnement	- K€
Recette	2 865 K€

Commentaires:

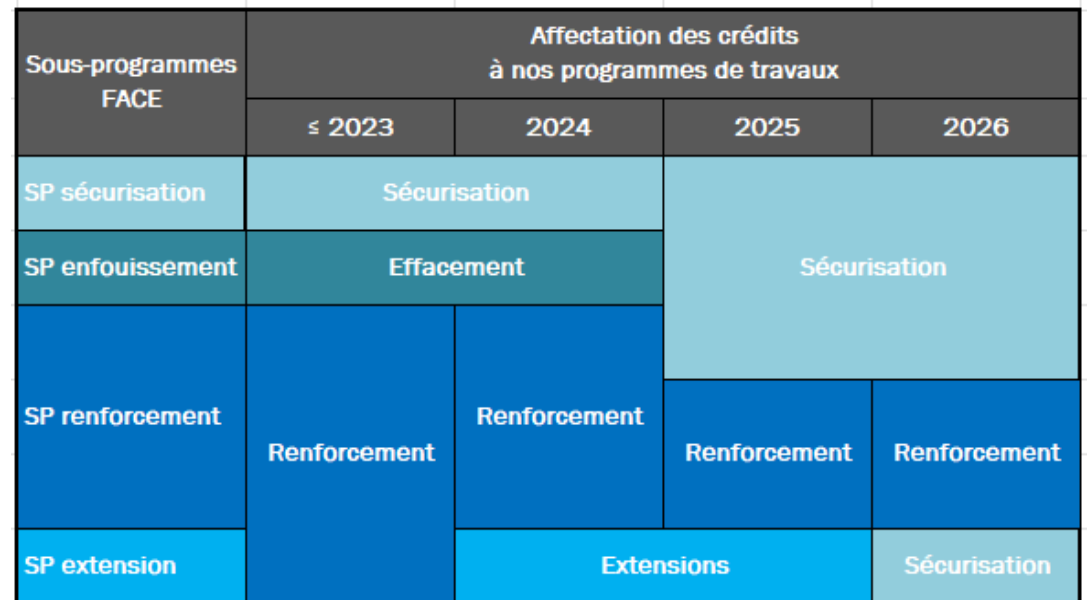
Produit en diminution de 1,3 M€ par rapport à 2025 compte tenu notamment de l'intégration dans les orientations 2026 des dispositions du PLF2026 réduisant l'assiette d'éligibilité au FCTVA.

La suppression des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie de l'assiette entraine pour le SYDEV une **perte de recette de 910k€ en 2026**

→ Hypothèse de relative stabilité des aides attribuées en 2026

→ **Modification de l'affectation des dotations** à nos programmes de travaux depuis 2024 : compte tenu de la **diminution du potentiel de renforcement de réseaux** depuis plusieurs années, utilisation des règles de fongibilité des crédits pour flécher une partie de la dotation renforcement en enfouissement et arrêt du fléchage historique de la dotation extensions en renforcements. **Utilisation des crédits du sous-programme enfouissement** (*multipliés par deux grâce à la fongibilité de l'enveloppe renforcement*) **pour le financement de travaux de sécurisations de réseaux** de manière à soutenir notre niveau d'activité et celui de nos entreprises

Recettes	4,0 M€
----------	--------

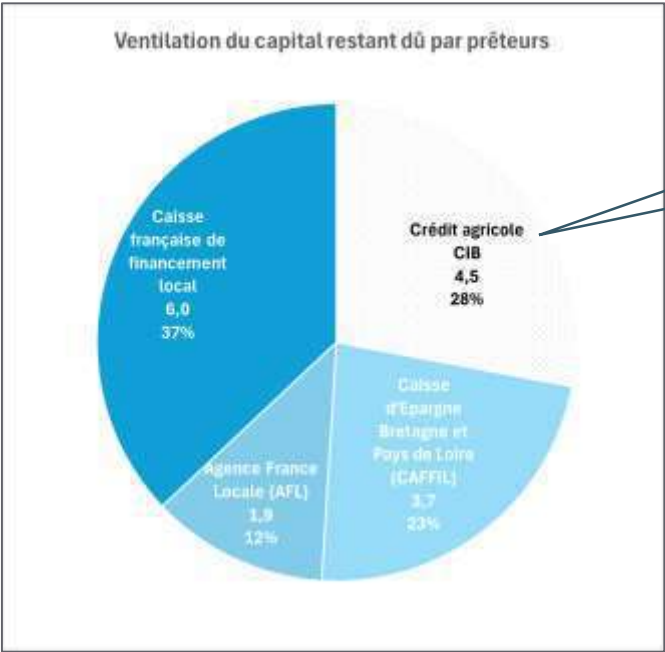


PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA DETTE AU 31/12/2025 :

Le capital restant dû au 31/12/2025 s'élève à 11,6 M€, compte tenu du remboursement anticipé temporaire d'un emprunt effectué à hauteur de 4,5 M€.

Les 6 contrats d'emprunts qui composent l'encours sont sans risque (*classement A1 de la charte Gissler*) :

Capital restant dû (CRD) théorique au 31/12/2025	Capital remboursé de manière temporaire par anticipation au 31/12/2025	Capital restant dû (CRD) réel au 31/12/2025	Taux d'intérêt moyen pondéré	Durée résiduelle moyenne pondérée	Nombre de contrats
16 093 422,44 €	4 500 000,00 €	11 593 422,44 €	0,91 %	19 ans et 2 mois	6



Le CRD Crédit Agricole CIB correspond à l'emprunt CP0511 remboursé par anticipation de manière temporaire

Type	CRD au 31/12/2025 (Montant en euros)	% du CRD
Fixe	16 093 422,44 €	100,00%
Variable	0,00 €	0,00%
TOTAL	16 093 422,44 €	100,0%

Le dernier emprunt a été contractualisé début avril 2022

LISTE DES EMPRUNTS ET BILAN DES REMBOURSEMENTS ANTICIPES TEMPORAIRES

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Réf. banque	Prêteur	Taux	Année de réalisation	Montant initial (en euros)	CRD théorique au 31/12/2025	Remb. temporaire par anticipation	CRD réel au 31/12/2025	Durée résiduelle
5255830	Caisse d'Epargne	Taux fixe à 1,61%	2018	5 000 000	3 704 672,44		3 704 672,44	18,32
CP0511	CA CIB	Taux fixe à 1,00%	2019	6 000 000	4 500 000,00	4 500 000,00	-	19,55
1823	AFL	Taux fixe à 0,26%	2021	525 000	288 750,00		288 750,00	6,47
1825	AFL	Taux fixe à 0,89%	2021	2 000 000	1 640 000,00		1 640 000,00	21,48
MON540013E UR	CAFFIL	Taux fixe à 0,89%	2021	2 000 000	1 660 000,00		1 660 000,00	21,68
MON542801E UR	CAFFIL	Taux fixe à 1,32%	2022	5 000 000	4 300 000,00		4 300 000,00	22,43
TOTAL				20 525 000	16 093 422,44	4 500 000,00	11 593 422,44	

Bilan du remboursement anticipé temporaire de l'emprunt (n°CP0511):

	2025
Intérêts prévus au tableau d'amortissement	47 145,00 €
Intérêts acquittés par le SYDEV	1 160,00 €
Economie réalisée sur l'exercice	45 984,99 €

Le remboursement anticipé partiel a permis d'économiser près de 46k€ d'intérêts en 2025 et 53k€ depuis 2024.

DETTE GARANTIE PAR LE SYDEV :

Montants en euros

Bénéficiaires	CRD au 31/12/2025	Annuités prévisionnelles 2026 garanties	Nombre de contrats garantis (au 31/12/25)	Durée de vie résiduelle maximum (au 31/12/25)	Commentaire
Vendée Numérique	33 048 002,02	3 031 115,29	6	19 ans	Garantie du SYDEV à hauteur de 40% des emprunts souscrits, conformément à ses droits statutaires
Parc Eolien de la Plaine de la Minée (groupe Vendée Energie)	12 000 000,00	912 144,97	1	20 ans	Tirage de la tranche A du projet de 12M€ avant le 31/12/2025 Tirage d'une tranche B conditionnelle à hauteur de 3,8M€ en 2027
Vendée Eolien (groupe Vendée Energie)	1 305 902,52	169 635,04	1	8 ans	Ex « Eoliennes du Paisilier »
TOTAL	46 353 904,53	4 112 895,30	8		

VISION SYNTHETIQUE DU DOB 2026 - Budget principal (opérations réelles)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Données en millions d'euros				DEPENSES		RECETTES		Solde 2025	Solde 2026
				TOTAL 2025	DOB 2026	TOTAL 2025	DOB 2026		
REPORTS ET RESULTATS				44,40	0,00	46,57	0,00	2,16	0,00
ACTIVITES RESEAUX				57,47	50,73	41,82	36,33	-15,65	-14,41
	Activité électricité			32,28	26,88	26,65	22,38	-5,63	-4,50
	Activité relations concessionnaires - Expertise			0,08	0,07	0,00	0,00	-0,08	-0,07
	Activité éclairage			25,11	23,78	15,17	13,94	-9,94	-9,84
TRANSITION ENERGETIQUE				13,81	15,24	9,49	9,45	-4,31	-5,79
	Planification énergétique territoriale			0,79	1,27	0,02	0,06	-0,76	-1,21
	Contrat Chaleur renouvelable (CCR)			2,63	2,34	2,63	2,34	0,00	0,00
	Services énergétiques et solidarité			9,56	10,57	6,84	7,03	-2,72	-3,54
	Réseaux de chaleur urbain (<i>dotation initiale</i>)			0,50	0,22	0,00	0,02	-0,50	-0,19
	Innovation - Expertise			0,33	0,85	0,00	0,00	-0,33	-0,85
MOBILITE DURABLE				1,53	1,82	0,67	0,77	-0,87	-1,06
	Mobilité électrique			0,50	0,62	0,45	0,41	-0,04	-0,20
	Mobilité hydrogène			1,01	1,13	0,22	0,35	-0,79	-0,78
	Autres actions			0,03	0,07	0,00	0,00	-0,03	-0,07
SATELLITES DU SYDEV				3,29	6,62	0,81	1,23	-2,48	-5,39
	Vendée Energie			2,76	6,50	0,81	1,23	-1,95	-5,27
	Vendée Numérique			0,41	0,05	0,00	0,00	-0,41	-0,05
	Géo Vendée			0,09	0,07	0,00	0,00	-0,09	-0,07
	Agence France Locale			0,02	0,00	0,00	0,00	-0,02	0,00
AUTRES POSTES				10,82	14,01	32,80	31,09	21,98	17,07
EMPRUNT				0,84	3,84	0,00	13,40	-0,84	9,57
	Nouvel emprunt			0,84	0,84	0,00	6,14	-0,84	5,31
	Gestion active de la dette et de la trésorerie			0,00	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00
	Retirage emprunt remboursé temporairement			0,00	0,00	0,00	4,26	0,00	4,26
TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES				132,16	92,26	132,16	92,26	0,00	0,00
Total IB hors reports et résultats				87,76	92,26	85,59	92,26		0,00

Orientations 2026 : opérations réelles de 92,3 M€ comprenant notamment:

- l'augmentation de capital de Vendée énergie (6,5M€)
- Les travaux réalisés sur le bâtiment pour 2,1M€,
- L'avance remboursable au nouveau budget annexe chaleur renouvelable de 0,2M€,
- L'absence de FCTVA de fonctionnement, telle qu'annoncée dans le PLF2026 (-0,9M€)

Le besoin d'emprunt s'élèverait donc à 10,4 M€, dont:

- Le retraitage intégral de l'emprunt remboursé par anticipation de manière temporaire à hauteur de 4,26M€ (taux fixe de 1%)
- Et un nouvel emprunt de 6,1M€

Cette enveloppe d'emprunt pourrait cependant être revue à la baisse si :

- Les mesures du PLF2026 impactant le FCTVA ne sont finalement pas mises en œuvre,
- L'augmentation de capital de Vendée Energie est finalement échelonnée sur plusieurs exercices comptables

VISION SYNTHETIQUE DU DOB 2026 - SYDEV'Chaleur (opérations réelles)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Orientations 2026 opérations réelles de 1,3M€ comprenant notamment:

- L'enclenchement du remboursement de la dotation initiale vers le budget principal par trentièmes,
- Les crédits de paiement de l'AP-CP ouverte pour la construction du réseau de chaleur de Talmont-Saint-Hilaire (0,85M€) ainsi que les premiers crédits d'exploitation compte tenu de la mise en service du réseau programmée pour le 1^{er} septembre 2026
- L'inscription de premières dépenses pour les projets qui se dessinent sur les communes de Mortagne-sur-Sèvre et Montaigu-Vendée suite aux transferts de compétence au SYDEV (0,23M€)
- Une enveloppe de crédits de 0,17M€ pour de nouveaux projets (non identifiés à ce jour)

	DEPENSES		RECETTES		Solde 2025	Solde 2026
	TOTAL 2025	DOB 2026	TOTAL 2025	DOB 2026		
Données en millions d'euros						
REPORTS ET RESULTATS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
DOTATION INTIALE	0.00	16.67	500.00	0.00	500.00	-16.67
RCU TALMONT-SAINT-HILAIRE	200.00	883.00	0.00	1083.00	-200.00	200.00
RCU MORTAGNE-SUR-SEVRE	0.00	116.00	0.00	56.00	0.00	-60.00
RCU MONTAIGU-VENDEE	0.00	116.00	0.00	56.00	0.00	-60.00
AUTRES PROJETS	300.00	168.33	0.00	105.00	-300.00	-63.33
TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	500.00	1300.00	500.00	1300.00	0.00	0.00

- *Mise à jour des règles
financières de participation
aux travaux et actions du
SYDEV
(à partir du 1^{er} janvier 2026)*

MISE A JOUR DES REGLES FINANCIERES DE PARTICIPATION AUX TRAVAUX ET ACTIONS DU SYDEV

Sur la proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

1. **Accepter les nouvelles règles de financement** des activités du SYDEV telles que proposées et présentées à l'occasion des orientations budgétaires 2026 et ceci, conformément au guide financier joint à la convocation, et acter de leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026,
2. Donner tout pouvoir au bureau syndical pour réduire les participations des adhérents pour les dossiers concernés par une aide exceptionnelle attribuée au SYDEV par une entité publique,
3. Accepter les modalités de détermination de l'assiette des participations ainsi que leurs dates d'exigibilité conformément au guide financier,
4. Accepter les quatre annexes suivantes :
 - règlement d'attribution des subventions relatives à l'embellissement des postes de transformation de distribution publique d'électricité (*annexe 1 du guide financier 2026*)
 - règlement des aides relatives aux actions en faveur de la transition énergétique (*annexe 2 du guide financier 2026*)
 - règlement des aides relatives aux actions de communication (*annexe 3 du guide financier 2026*)
 - règlement de mise à disposition d'un feu vert-récompense mobile (*annexe 4 du guide financier 2026*)

Autres points

- *financiers*

AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (investissement)

BUDGET PRINCIPAL

N° et intitulé de l'autorisation de programme	Autorisations de programme		Crédits de paiement			
	Ajustement proposé	Montant total ajusté		< 2025	2025	>2025
201722 PCRS ET GEOLOCALISATION DES RESEAUX EP	/	5 014 255,50	Ajustement	/	-125 000,00	+125 000,00
			Total ajusté	4 330 545,92	558 709,58	125 000,00
202010 DISTRIBUTION D'HYDROGENE VERT	/	6 023 614,52	Ajustement	/	-98 000,00	+98 000,00
			Total ajusté	5 913 034,52	12 580,00	98 000,00
202140 PROG. D'AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	/	15 000 000,00	Ajustement	/	-404 869,00	404 869,00
			Total ajusté	5 041 504,32	6 843 782,20	3 114 713,48
202501 ELECTRICITE 2025	+691 000,00	31 161 254,22	Ajustement	/	+691 000,00	/
			Total ajusté	81 754,22	31 079 500,00	/
202520 ECLAIRAGE 2025	+30 000,00	17 321 934,78	Ajustement	/	+30 000,00	/
			Total ajusté	86 934,78	17 235 000,00	/
AUTRES PROGRAMMES	/	281 056 435,29	Total	207 409 915,09	26 196 520,20	47 450 000,00
TOTAL AUTORISATIONS DE PROGRAMME	+721 000,00	355 577 494,31	Ajustement	/	+93 131,00	+627 869,00
			Nouveaux CP	222 863 688,85	81 926 091,98	50 787 713,48

AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENT (fonctionnement)

BUDGET PRINCIPAL

N° et intitulé de l'autorisation d'engagement	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement			
	Ajustement proposé	Montant total ajusté		< 2025	2025	> 2025
201830 MISE EN OEUVRE DES PCAET		1 431 000,00	Ajustement	/	-9 000,00	+9 000,00
			Total ajusté	359 293,15	270 000,00	801 706,85
202132 FONCTIONNEMENT DES PTREH		1 373 541,87	Ajustement	/	/	/
			Total ajusté	548 825,06	824 716,81	/
202432 PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES PACTES TERRITORIAUX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT	+1 165 000,00	5 250 000,00	Ajustement	/	/	+1 165 000,00
			Total ajusté	/	/	5 250 000,00
TOTAL AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	+1 165 000,00	8 054 541,87	Ajustement	/	-9 000,00	+1 174 000,00
			Nouveaux CP	908 118,21	1 094 716,81	6 051 706,85

AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT (investissement)

BUDGET RATTACHE SYDEV'CHALEUR

N° et intitulé de l'autorisation de programme	Autorisations de programme		Crédits de paiement			
	Ajustement proposé	Montant total ajusté		< 2025	2025	>2025
2501 RCU Talmont-Saint-Hilaire	/	1 050 000,00	Ajustement	-300 000,00	+300 000,00	/
			Total ajusté	200 000,00	850 000,00	/
TOTAL AUTORISATIONS DE PROGRAMME	/	1 050 000,00	Ajustement	-300 000,00	+300 000,00	
			Nouveaux CP	200 000,00	850 000,00	

SUBVENTIONS 2025 (investissement)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Subventions d'investissement	Réelles	Ordre	Cumul
Votes antérieurs (crédits 2025 et restes à réaliser)	14 956 881,22	4 645 396,59	19 602 277,81
Ajustements proposés :			0,00
Gestion déléguée du fonds chaleur de l'ADEME	-1 172 983,53		-1 172 983,53
Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics	-404 869,00		-404 869,00
Accompagnement projets autoconsommation (AMO, renforcement de charpente et études de structure)	-40 438,72		-40 438,72
Subvention études de faisabilité détaillée projets de méthanisation	-37 932,16		-37 932,16
Subv. Simulations thermiques dynamiques, audits et études EnR	-32 385,00		-32 385,00
Subventions opérations innovantes	-27 000,00		-27 000,00
Subventions objets connectés (IoT)	-25 000,00		-25 000,00
Gestion Technique des Bâtiments publics (GTB)	-14 085,97		-14 085,97
Schémas directeurs EnR	-10 000,00		-10 000,00
Subventions en nature pour l'équilibre des opérations pour compte de tiers (travaux d'éclairage pour les EPCI n'ayant pas transféré la compétence éclairage, de communications électroniques pour le compte d'Orange et les prestations accessoires)		-272 027,31	-272 027,31
Total	-1 764 694,38	-272 027,31	-2 036 721,69
Nouveaux Cumuls 2025*	13 192 186,84	4 373 369,28	17 565 556,12

* Dont 6,8 millions d'euros pour le programme de rénovation énergétique des bâtiments publics (comprenant les attributions 2025 et les reports antérieurs) et 5,5M€ de subventions dans le cadre de la gestion déléguée du contrat chaleur renouvelable de l'ADEME

SUBVENTIONS 2025 (fonctionnement)

Subventions de fonctionnement	Réelles
Votes antérieurs (crédits 2025 et restes à réaliser)	2 233 500,97
Ajustements proposés :	
Accompagnement élaboration des contrats d'exploitation	-68 000,00
Partenariats divers	-61 500,00
Campagne de communication grand public en lien avec les PCAET	-52 313,50
Accompagnement projets EnR sensibles	-36 000,00
Animations grand public et scolaires	-35 207,00
Elaboration de plans de mobilité simplifiés	-30 000,00
Adaptation des documents d'urbanisme aux enjeux air-énergie-climat	-30 000,00
Accompagnement mise en œuvre démarche TES (Transistion énergétique et sociétale)	-30 000,00
Solidarité et précarité	-14 376,60
Mise en œuvre des PCAET (report crédits de paiement ultérieurs)	-9 000,00
Emergence de projets citoyens	-6 000,00
Coopération internationale ou solidaire	-5 000,00
Embellissement des postes de transformation	-2 333,41
Total	-379 730,51
Nouveaux Cumuls *	1 853 770,46

* Dont **0,82 M€ de subventions de fonctionnement des PTREH** (plateformes de rénovation énergétique de l'habitat), **0,3M€ pour les subventions d'aide à la mise en œuvre des PCAET**

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Exercice	Réf. du titre	Tiers	Objet du titre	Motif d'admission en non-valeur	Montants en euros	Imputation
2021	2618	COLLACHOT Davy	Dossier L.RA.194.20.015 – Candélabre accidenté LES SABLES D'OLONNE	Procès- verbal de carence	1 315,29	6541
MONTANT TOTAL DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2025					1 315,29	

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est ainsi invité à délibérer sur :
 – L’admission en non-valeur de produits irrécouvrables d’un montant de 1 315,29 euros.

DECISION MODIFICATIVE n°2/2025 - Budget principal

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Données en euros	Dépenses	Recettes	Solde
Reports et résultats et ajustement des prog. antérieurs	576 652,12	500 393,93	-76 258,19
Ajustement des crédits 2025	-13 839 311,11	-13 763 052,92	-13 839 311,11
Activité électricité et relations concessionnaires	1 208 232,59	228 051,60	-980 180,99
Activité éclairage	-23 870,58	540 167,55	564 038,13
Sous-total Activités réseaux	1 184 362,01	768 219,15	-416 142,86
Planification énergétique territoriale	-281 639,66	-55 537,75	226 101,91
Gestion déléguée du fonds chaleur de l'ADEME	-1 155 175,99	-1 179 638,24	-24 462,25
Services énergétiques et solidarité	-1 597 586,17	-278 054,10	1 319 532,07
Innovation - expertise	-119 082,72	0,00	119 082,72
Sous-total Transition énergétique	-3 153 484,54	-1 513 230,09	1 640 254,45
Mobilité électrique	-150 000,00	-1 608,00	148 392,00
Mobilité hydrogène	-138 739,50	-94 593,32	44 146,18
Autres actions	-66 000,00	-2 400,00	63 600,00
Sous-total Mobilité durable	-354 739,50	-98 601,32	256 138,18
Vendée Energie	-5 500 000,00	-5 854 552,09	-354 552,09
Vendée Numérique	1 000,00	0,00	-1 000,00
Géo Vendée	51 500,50	0,00	-51 500,50
Sous-total Satellites du SYDEV	-5 447 499,50	-5 854 552,09	-407 052,59
Travaux sur programme ultérieur	0,00	-270 000,00	-270 000,00
Communication	-114 231,58	-1 044,80	113 186,78
Autres postes d'investissement	-2 044 696,24	179,43	2 044 875,67
FCTVA		0,69	0,69
Produits et services du domaine		70 059,84	70 059,84
Accise sur l'électricité (ex-TICFE)		110 000,00	110 000,00
Autres postes de fonctionnement	-909 021,76	-24 300,58	884 721,18
Autres postes	-3 067 949,58	-115 105,42	2 952 844,16
Gestion active de la dette et de la trésorerie	-3 000 000,00	-3 000 000,00	0,00
Emprunt	0,00	-3 949 783,15	-3 949 783,15
Sous-total emprunts	-3 000 000,00	-6 949 783,15	-3 949 783,15
Sous-total opérations réelles	-13 262 658,99	-13 262 658,99	0,00
Opérations d'ordre	-26 652 373,52	-26 652 373,52	0
TOTAL DM2/2025	-39 915 032,51	-39 915 032,51	0,00

PROJET DE DM2 de -13,3M€ en opérations réelles (-39,9M€ au total), comprenant notamment :

- Le report ultérieur des trois postes suivants :
 - l'augmentation de capital de Vendée Energie (5,5M€ - 2025→2026)
 - Le remboursement par Vendée Energie de l'avance en compte courant d'associé qui lui a été consentie (6M€ - 2025→2027)
 - L'engagement des travaux sur le bâtiment du SYDEV (2M€ - 2025→2026)

- Et les principaux ajustements suivants :
 - ↗ 1,2M€ des travaux d'électricité
 - ↘ 1,2M€ des subventions du contrat chaleur renouvelable de l'ADEME
 - ↘ 2,0M€ des actions Transition énergétique (dont -0,8M€ GEOBat et -0,4M€ Programme réno)
 - ↘ 0,4M€ des actions mobilité durable
 - ↘ 0,9M€ de dépenses de fonctionnement (-0,6M€ au 012, -0,3M€ Charges à caractère général)

Ces ajustements entraînent la suppression des crédits inscrits pour la souscription d'un nouvel emprunt en 2025.

DECISION MODIFICATIVE n°2/2025

Budget rattaché SYDEV'Chaleur

Envoyé en préfecture le 18/12/2025 **GUIBERT**
Reçu en préfecture le 18/12/2025 **S²LO**
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Données en euros

	Dépenses	Recettes	Solde
Opération d'équipement n°2501 RCU Talmont-Saint-Hilaire	-300 000,00	0,00	300 000,00
Chapitre 23 - Travaux en cours	300 000,00	0,00	-300 000,00
Sous-total opérations réelles	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
TOTAL DM2/2025	0,00	0,00	0,00

PROJET DE DM2 consistant à virer 300 000 euros de l'AP/CP n°2501 – RCU Talmont-Saint-Hilaire vers le chapitre 23 sur l'exercice 2025.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est ainsi invité à délibérer pour :

- Approuver la décision modificative n°2/2025 du budget rattaché « SYDEV'Chaleur » ,
- Autoriser Monsieur le Président à procéder à des facturations entre le budget principal et le budget rattaché « SYDEV'Chaleur » (*charges de personnel, frais d'études, charges de fonctionnement...*).

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2026

Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants indiqués ci-dessous avant le vote du budget primitif 2026 :

Affectation des crédits		Montant (en euros)
Dépenses d'investissement	BUDGET PRINCIPAL	
	Remboursement de participations (chap. 13)	100 000 euros
	Immobilisations incorporelles (chap. 20)	250 000 euros
	Immobilisations corporelles (chap. 21)	60 000 euros
	Immobilisations en cours (chap. 23)	200 000 euros
	Opérations pour compte de tiers (4581261)	100 000 euros
	Opérations pour compte de tiers (4581262)	100 000 euros
	Opérations pour compte de tiers (4581263)	100 000 euros
Dépenses à caractère pluriannuel	BUDGET PRINCIPAL	
	PCRS et géolocalisation des réseaux éclairage (n°201722)	250 000,00 euros
	Distribution d'hydrogène (n°202010)	20 000,00 euros
	Electricité 2026 (n°202601)	10 000 000,00 euros
	Eclairage 2026 (n°202620)	5 000 000,00 euros
	Programme d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics (n°202140)	1 000 000,00 euros
	Mise en œuvre des PCAET (n°201830)	100 000,00 euros
	Participation au financement des pactes territoriaux pour la rénovation énergétique de l'habitat – PTREH (n°202432)	200 000,00 euros
	BUDGET RATTACHE « SYDEV'CHALEUR »	
	RCU Talmont-Saint-Hilaire (n°2501)	300 000,00 euros

RENOUVELLEMENT DE LA CARTE ACHAT COMME MODALITE D'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS

Le SYDEV procède régulièrement à des petits achats auprès de fournisseurs et utilise la carte achat depuis 2016 afin de simplifier les modalités de commande et de paiement.

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de divers fournisseurs des commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat constitue une modalité d'exécution des marchés publics, tant pour la commande que pour le paiement.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- D'autoriser la poursuite de l'utilisation de la carte achat,
- De fixer le montant plafond global annuel de règlements à 30 000 euros,
- D'autoriser Monsieur le Président à nommer, par arrêté, un ou plusieurs porteurs de carte,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents contractuels entre le SYDEV et le ou les établissements bancaires retenu(s) ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération



Synthèse des Orientations Budgétaires 2026

Comité Syndical du 16 décembre 2025

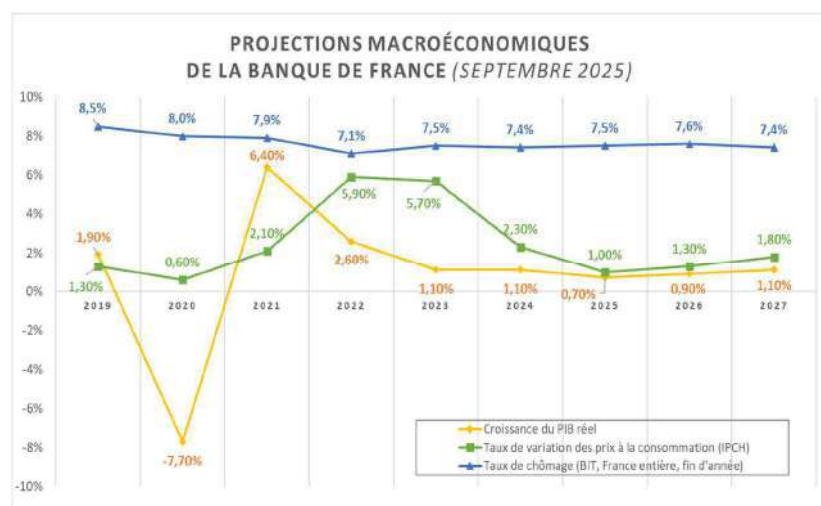
SYDev

Rapporteur: M. Manuel GUIBERT

CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance s'établirait à 0,7%. Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0,9% en 2026 et 1,1% en 2027, tirée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années. Les prévisions de croissance 2026 et 2027 sont la résultante d'un contexte national très incertain et d'hypothèses sur l'environnement international moins favorables, du fait notamment d'un taux de change de l'euro et d'un prix du pétrole plus élevés, ainsi que d'une moindre demande externe.

Après 2,3% en moyenne annuelle en 2024, l'inflation totale se maintiendrait au-dessous des 2% sur tout l'horizon de projection et resterait une des plus faibles de la zone euro.



Elle baisserait fortement à 1,0% en 2025, en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services, puis atteindrait respectivement 1,3% et 1,8% en 2026 et en 2027. L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décroissance pour atteindre 1,7% en 2025, puis 1,6% en 2026 et en 2027. La progression des salaires étant supérieure à celle des prix, la hausse du pouvoir d'achat de la masse salariale d'environ 1% par an soutiendrait progressivement la reprise de la consommation des ménages.

Le taux de chômage resterait proche de son niveau actuel de 7,5%.

CONJONCTURE DU SECTEUR DU LOGEMENT

Evolution du nombre d'autorisations et de mises en chantiers de logements en Vendée depuis le 1er janvier 2001



	Autorisations		Mises en chantier	
	Cumul sur les 12 derniers mois	Evolution par rapport aux 12 mois précédents (en%)	Cumul sur les 12 derniers mois	Evolution par rapport aux 12 mois précédents (en%)
Vendée	7 700	40,9%	5 500	21,7%
Loire-Atlantique	9 500	27,2%	7 200	4,8%
Maine-et-Loire	5 400	15,6%	4 400	-6,9%
Mayenne	1 200	-10,0%	1 200	26,3%
Sarthe	2 200	65,1%	1 600	-15,7%
Pays de la Loire	26 000	28,1%	19 800	4,9%
France	376 100	12,0%	274 500	5,5%

En Vendée, sur les 12 derniers mois, le nombre de permis autorisés a augmenté de **+40,9%** (au-delà de la moyenne régionale de 28,1% et nationale de +12,0%).

Sur les 12 derniers mois, les mises en chantier accélèrent de **+21,7%** en Vendée (+4,9% pour la région des Pays de la Loire et +5,5% au national).

CONTEXTE POUR LES COLLECTIVITES

En 2024, les collectivités ont confirmé la croissance continue de l'investissement observée depuis 2021. Ces niveaux historiques ont été financés à 29% par une épargne nette en repli, conséquence d'un effet de ciseaux particulièrement marqué. L'inflation, pourtant en ralentissement en 2024, a continué à produire avec décalage ses effets en raison de la structure des dépenses des collectivités. Les recettes ont quant à elles cumulé ralentissement des dotations et des recettes fiscales. Le financement a surtout été complété par un important recours à l'emprunt qui a atteint près de 27 milliards d'euros et a représenté 34% du financement des investissements. Le prélèvement sur la trésorerie a également été soutenu à hauteur de 3 milliards d'euros, réparti quasiment pour moitié entre le bloc communal et les départements.

En 2025, l'investissement devrait poursuivre sa hausse de fin de mandat mais uniquement au sein du bloc communal, les départements et les régions diminuant leurs efforts compte tenu de leurs contraintes financières. L'épargne nette devrait financer, comme en 2024, près d'un tiers de l'investissement. Celle-ci devrait toutefois être en légère hausse sous l'effet de la reprise des DMTO et de la maîtrise des charges à caractère général qui, après plusieurs années de croissance soutenue devraient accuser un très fort ralentissement voire une légère baisse. Les autres recettes fiscales sont atones (gel des fractions de TVA, revalorisation faible des bases) et seront pour la première année ponctionnées au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO). Le besoin de financement devait rester à un niveau important ce qui est assez classique en année préélectorale et sera comblé par un recours à l'emprunt encore fort et un prélèvement sur la trésorerie du bloc communal.

Une nouvelle fois, au vu du contexte politique national singulier et particulièrement incertain, les collectivités n'ont pas encore une pleine visibilité sur le niveau de leurs contributions au redressement des finances publiques nationales et les mesures finalement retenues dans la loi de finances pour 2026 qui impacteront leurs budgets.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Les orientations budgétaires 2026 intègrent :

- **les travaux réalisés par les commissions techniques** réunies pour formuler des propositions :
- **d'actions et d'orientations** budgétaires dans un **contexte de sobriété énergétique** renforcée et dans la continuité des programmes engagés l'an passé,
 - **d'évolution des règles financières** fixant les modalités de financement des travaux et actions du syndicat à partir du 1^{er} janvier prochain
- validées par les membres de la commission administration-finances et du Bureau syndical réunis le 4 décembre 2025

et ce, **dans le respect des enjeux de la mandature** :

Renforcer la proximité avec les adhérents

Favoriser les partenariats pour développer la recherche et l'innovation

Dynamiser la transition énergétique au sein des territoires

S'assurer d'un fonctionnement efficient

Comité Syndical du 16 décembre 2025

SYDEV

ACTIVITE ELECTRICITE :

Evolution de l'activité électricité depuis 2013

Données en millions d'euros courants TTC



Commentaires:

- **Prévision de 15M€ de travaux d'extensions de réseaux**
- **Programmation de 8M€ de travaux d'effacements de réseaux** compte tenu du contexte de renouvellement des mandats locaux. Proposition de mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2026 de nouvelles règles financières bonifiées.
- **Diminution notable du programme de renforcement des réseaux** compte tenu de la baisse des départs mal alimentés détectés
- **Maintien d'un fort niveau de travaux de sécurisations** estimé à 4M€ pour 2026 suite à la modification de l'affectation des crédits en provenance du FACE
- **Poursuite de la géolocalisation des réseaux ICE** initiée en 2025 (0,7M€)

Orientations 2026

Dépenses	27,0 M€ HT*
Recettes	22,4 M€
Besoin	4,6 M€

* Correspondant à 31,7 M€ TTC

Comité Syndical du 16 décembre 2025

SYDEV



ACTIVITE ELECTRICITE: règles financières 2026



Projet	Nature de l'intervention	Participation du demandeur 2025	Participation du demandeur 2026
Effacement en agglomération	Réseau électrique	50% du coût HT y compris maîtrise d'œuvre	40% du coût HT y compris maîtrise d'œuvre
Renforcement Sécurisation Effacement Programme Article 8	Communications électroniques avec mutualisation de la RODP opérateurs	65% du coût TTC y compris maîtrise d'œuvre	50% du coût TTC y compris maîtrise d'œuvre

Commentaires : Maintien des règles financières 2025 pour les travaux de réseaux électriques dans le cadre des effacements hors agglomération. Pas de revalorisation des forfaits de branchements.

Projet	Révision annuelle	Tarif de location 2025	Tarif de location 2026
Location de fourreaux SYDEV auprès d'opérateurs ou de collectivités dans le cadre de conventions (enfouissements coordonnés ou mise à disposition d'ICE)	Tarif révisé annuellement sur l'évolution de l'indice TP01 (indice général relatif aux travaux publics)	P ₂₀₂₅ = 0,730 euros/ml	P ₂₀₂₆ = 0,737 euros/ml

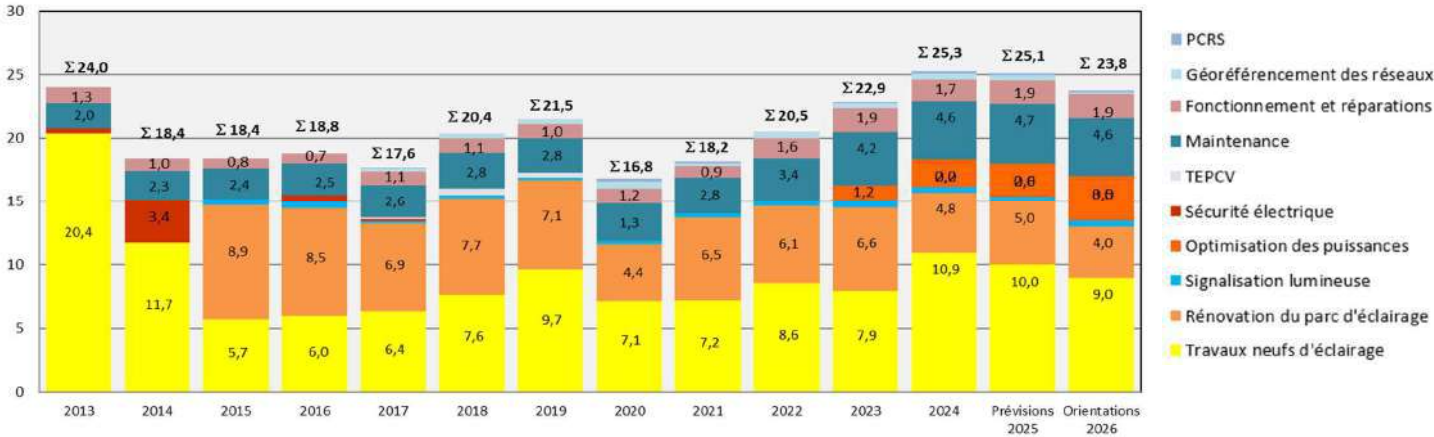
Rapporteur: M. Gérard TENAUD



ACTIVITE ECLAIRAGE ET SIGNALISATION LUMINEUSE :

Evolution de l'activité éclairage depuis 2013

Données en millions d'euros courants TTC



Orientations 2026	
Dépenses	23,8 M€
Recettes	13,9 M€
Besoin	9,8 M€

- Commentaires:**
- **Maintien du dynamisme des programmes de travaux neufs (9M€) et de rénovation (4M€) du parc d'éclairage**
 - **Poursuite des actions d'optimisation des puissances** pour réduire les consommations d'énergie du parc d'éclairage public avec la suppression des boules et l'anticipation du remplacement des boules 2B (3M€) bénéficiant du Fonds Vert, le retrofit LED (0,5M€) ainsi que le relamping LED intégré à la maintenance éclairage dont la plus-value financière est intégralement prise en charge par le SYDEV (0,8M€/an)
 - **Poursuite des programmes de géolocalisation des réseaux et de constitution du PCRS** (pour un montant de 0,4M€ en 2026)
 - **Impact de la prévision de la suppression du FCTVA de fonctionnement :-0,9M€ de recettes/an***



Préconisations de la commission Infrastructures, validées par la commission membres du Bureau Syndical :

- Pas de revalorisation du montant des forfaits de maintenance par rapport à 2025
- Création d'un nouveau forfait de contrôle annuel des installations d'éclairage des terrains de sport

Projet	Nature de l'intervention	Participation du demandeur 2025	Participation du demandeur 2026
Maintenance éclairage visites préventives	Forfait 3 visites annuelles non LED	16,20 euros	
	Forfait 3 visites annuelles LED	12,40 euros	
	Forfait visite supplémentaire	1,58 euro	
	Forfait 1 visite non LED ou LED sous garantie	5,19 euros	
Maintenance éclairage visites préventives « grandes villes »	Forfait 3 visites annuelles non LED	22,80 euros	
	Forfait 3 visites annuelles LED	16,10 euros	
	Forfait visite supplémentaire	2,21 euros	
	Forfait 1 visite non LED ou LED sous garantie	5,19 euros	
Contrôle de l'éclairage des infrastructures sportives	Forfait de contrôle de l'éclairage des installations sportives	/	240,00 euros TTC par terrain et par an

Commentaire : le SYDEV prend à sa charge 100% de la plus value des dépenses de maintenance liées au relamping LED (environ 0,8M€/an pendant 6 ans)

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE : Planification énergétique territoriale

Commentaires:

→ **PTREH⁽¹⁾**: mise en œuvre des pactes territoriaux au 01/01/2025 avec une refonte de l'accompagnement du SYDEV sur la période 2025-2029 avec le vote d'une AE/CP de 4,1M€. Compte tenu du désengagement partiel national, proposition de réviser les règles financières du SYDEV afin de maintenir les dynamiques territoriales, soutenir les EPCI dans une période instable et mobiliser efficacement le budget voté. Crédit de paiement 2026 prévisionnel de 785 K€

→ **PCAET⁽²⁾**: poursuite de l'accompagnement par le SYDEV (227K€) sous forme de subventions (*chargé(e)s de missions PCAET, schémas directeurs*), outil de suivi, accompagnement pour la transcription des enjeux air énergie climat dans les PLUi

→ **Méthanisation**: poursuite des subventions pour les études de gisement et de faisabilité (90K€), mise en œuvre de la charte départementale

→ **Démarche TES (transition énergétique et sociétale)**: accompagnement pour l'animation des territoires vendéens engagés dans la démarche (60K€) en complément du soutien apporté au collège TES

→ **Animations et sensibilisation des scolaires** : subvention pour les territoires qui engagent des actions auprès des scolaires (30K€)

→ **Subventions opérations innovantes** (18K€), aide à l'émergence de projets citoyens (6K€), accompagnement des territoires pour des projets EnR sensibles (12K€)

→ **Partenariats divers** (62K€)

Orientations 2026	
Dépenses	1 269 K€
Recettes	60 K€
Besoin	1 209 K€

⁽¹⁾ Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat ⁽²⁾ Plan Climat Air Énergie Territorial

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE: Volet habitat (PTREH) – Proposition de règles financières 2026

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Projet	Critère	Aide du SYDEV 2025			
	Catégories EPCI par nombre de résidences principales (RP) privées (1)	Volet Dynamique Territoriale	Volet info-conseils	Volet Bonus solaire	Volet accompagnement
Soutien aux Espaces Conseil France Rénov'	RP ≤ 5 000 (2 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 2 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à <u>12 000 €</u> (au lieu de 8 000 €)	FORFAIT 5 000 €	FORFAIT ANNUEL par palier en nombre d'accompagnements des rénovations énergétiques selon catégorie de revenus (nombre de logements faisant l'objet d'une décision d'attribution de l'Anah dans le cadre de « Ma prime Rénov parcours accompagné ») :
	5 001 ≤ RP ≤ 15 000 (10 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 4 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à <u>22 500 €</u> (au lieu de 15 000 €)	FORFAIT 5 000 €	Très Modeste & Modeste : 1 à 20 acc = forfait 500 € 21 à 40 acc = forfait 1 000 € > 40 acc = forfait 2 000 €
	15 001 ≤ RP ≤ 30 000 (7 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 6 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à <u>37 500 €</u> (au lieu de 25 000 €)	FORFAIT 5 000 €	Inter. & Sup : 1 à 10 acc = forfait 5 000 € 11 à 20 acc = forfait 10 000 € >20 acc = forfait 20 000 € (au lieu des paliers 1-20;21-40;>40)
	RP ≥ 30 001 (1 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 10 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à <u>75 000 €</u> (au lieu de 50 000 €)	FORFAIT 5 000 €	

Commentaire: AE/CP de 4,1M€ votée par le SYDEV pour la période 2025-2029 sur la base d'objectifs d'accompagnement ambitieux. Suite au « stop and go » de l'aide « Ma prime rénov-parcours accompagné » avec des conditions d'éligibilité recentrées, proposition de revoir les modalités d'accompagnement du SYDEV pour les volets « info-conseils » et « accompagnement ». **En conséquence, l'engagement financier maximum contractuel du SYDEV, sur la base des objectifs initiaux déclarés, serait alors majoré de +1,1M€ sur la période portant l'AE/CP à 5,2M€ avec néanmoins une perspective de concrétisation estimée à 4,6M€.**

Comité Syndical du 16 décembre 2025

(1) Données INSEE en vigueur au 01/01/2024



Rapporteur: M. Loïc PERON

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE : Aménagement et exploitation de réseaux de distribution et/ou de production de chaleur ou de froid – Régie « SYDEV'Chaleur »

Orientations 2026

Budget annexe rattaché
« SYDEV'Chaleur »

Dépenses 1 300 K€ HT
Recettes 1 300 K€ HT

Besoin 0 K€ HT

Orientations 2026

Budget principal

Dépenses 215 K€
Recettes 21 K€

Besoin 194 K€

Commentaires:

→ **Dotation initiale :** début du remboursement par trentièmes de la dotation initiale de 500k€ effectuée depuis le budget principal afin d'amorcer l'activité de la régie SYDEV'Chaleur (17k€/an)

→ **RCU Talmont-Saint-Hilaire** (AE/CP totale de 1,05M€) : poursuite des travaux sur le 1^{er} semestre 2026 avec une mise en service de l'installation en juin 2025 puis un début d'exploitation au 1^{er} septembre 2026.

Mise en œuvre d'une avance remboursable de 215k€ depuis le budget principal consentie sans intérêts pour financer, sur 20 ans, le reste à charge d'investissement du projet après perception des droits de raccordement en provenance des abonnés et du fonds chaleur de l'ADEME

→ **Transfert de compétence de la commune de Montaigu-Vendée :** inscription d'une enveloppe pour engager des premières dépenses sur l'exercice 2026 (116 k€)

→ **Transfert de compétence de la commune de Mortagne-sur-Sèvre :** inscription d'une enveloppe pour engager des premières dépenses sur l'exercice 2026 (116 k€)

→ **Etudes et dépenses diverses** pour des projets complémentaires non identifiés à ce jour (163k€)

Comité Syndical du 16 décembre 2025



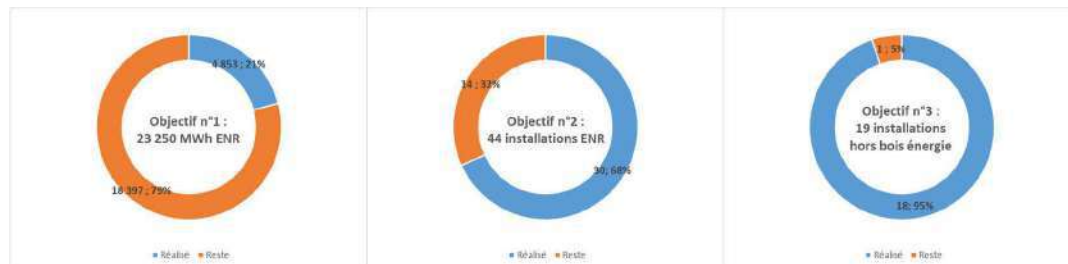
Projet	Nature de l'intervention	Règle financière 2025	Règle financière 2026
Audits techniques et financiers d'installations existantes	Préalablement au transfert de compétence ou lors de l'établissement du procès verbal de transfert	/	50% SYDEV – 50% Commune
Modalités de prise en charge des frais engagés en cas d'arrêt du projet (ingénierie interne et externe)	En cas d'accord des parties pour l'arrêt du projet	/	50% SYDEV – 50% Commune de l'ensemble des frais engagés
	Lorsque la responsabilité est imputable à l'une des parties	/	80 % SYDEV si l'arrêt lui est imputable 20 % SYDEV si l'arrêt est imputable à la commune

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE : Planification énergétique – Gestion déléguée du Contrat Chaleur Renouvelable de l'ADEME

Depuis 2022, le SYDEV assure la gestion déléguée des aides du fonds chaleur de l'ADEME à destination des collectivités et des entreprises vendéennes.

Dans le cadre du CCR (*Contrat Chaleur Renouvelable*), le SYDEV et ses partenaires proposent un accompagnement technique et financier pour le développement d'installations de chaleur renouvelable (*bois, géothermie, solaire thermique ou récupération de chaleur fatale*).

Etat des lieux des objectifs et des engagements financiers du contrat chaleur renouvelable n°3 (2025-2028):



Orientations 2026

Dépenses 2 340 K€

Recettes 2 340 K€*

Besoin 0 K€*

Commentaire: le contrat signé entre l'ADEME et le SYDEV prévoit une autorisation d'engagement cible de 13,8M€, dont 3,4M€ pour 2025. Au cours de l'année 2025, l'ADEME a revu l'enveloppe à la baisse, réduisant celle-ci à 2,4M€ (soit -1M€) en raison de contraintes budgétaires nationales. L'enveloppe 2025 attribuée à la Vendée est donc entièrement consommée et 0,6M€ de demandes d'aides déposées en 2025 doivent désormais attendre la nouvelle enveloppe 2026, consommant d'ores et déjà des crédits de l'an prochain qui ne semblent pas s'orienter à la hausse.

* Hors rémunération versée par l'ADEME de 85K€ en 2026 (valorisée en ressources humaines)

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE

Services énergétiques et solidarité – Volet solidarité et lutte contre la précarité énergétique

Rapporteur: M. Loïc PERON

Orientations 2026	
Dépenses	105 K€
Recettes	40 K€
Besoin	65 K€

Commentaires:

- Réalisation d'audits de précarité énergétique pour 80K€ (*diagnostics énergétiques à domicile réalisés par l'association ELISE pour les ménages reconnus en situation de précarité énergétique*)
- Achat de fournitures et de petits matériels (1K€)
- Soutien aux actions de prévention et de repérage pour lutter contre la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité (24K€)
- Perception de 40k€ de recettes relatives aux programmes SLIME des agglomérations de la Roche-sur-Yon et des Sables-d'Olonne

Rapporteur: M. Jean-Michel ROUILLE

Services énergétiques et solidarité – Volet achat d'énergie

Orientations 2026	
Dépenses	6 270 K€
Recettes	6 200 K€
Besoin	70 K€

Commentaires:

- **Fourniture d'électricité pour l'éclairage public**: 6,2 M€ en dépenses et en recettes
- Inscription d'une dépense de 70K€ pour une prestation ou un assistant à maîtrise d'ouvrage pour des prestations d'**optimisations tarifaires** et/ou **stratégie d'achat**
- **Mise en place, au 1^{er} janvier 2027, d'une nouvelle convention de groupement d'achat d'énergie** avec des services élargis et de nouvelles modalités financières

Rapporteur: M. Jean-Michel ROUILLE

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE :

Services énergétiques et solidarité – Volet bâtiments

Orientations 2026	
Dépenses	4 191 K€
Recettes	790 K€
Besoin	3 401 K€

Commentaires:

- **Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics** : près de 80% de l'autorisation de programme de 15 M€ votée sur le mandat est réalisée ou engagée au 31/12/2025. Montant maintenu à 2,5M€ en 2026 compte tenu du contexte local en intégrant le lancement de deux appels à manifestations d'intérêt pour la **rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments publics** et à l'intégration de **matériaux biosourcés**
- Poursuite des **audits énergétiques**, des **simulations thermiques dynamiques (STD)**, du **conseil en énergies renouvelables** et de réalisation de **relevés techniques** (347K€)
- Poursuite de l'accompagnement pour l'optimisation de **l'exploitation et de la maintenance des bâtiments publics**, avec le maintien de l'aide du SYDEV pour les installations de gestion technique des bâtiments (GTB), la mise à disposition d'outils de suivi des consommations énergétiques, l'aide à l'élaboration de contrat d'exploitation et l'aide au financement des postes d'économies de flux (410K€)
- Poursuite du **programme « GEOBat » pour la Gestion Énergétique Optimisée des Bâtiments publics** afin de réaliser, pour le compte des adhérents, de petits travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics **intégrant désormais la rénovation des chaudières fioul ou gaz propane** : réalisation prévisionnelle de 10 projets en 2026 pour une enveloppe de travaux de 800K€ et 481K€ d'avance remboursable. Au 31/12/2025, 6 projets ont été conventionnés avec les adhérents.

TRANSITION ENERGETIQUE: Volet bâtiments – Proposition de règles financières 2026

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Rapporteur: M. Jean-Michel ROUILLE
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Projet	Nature de l'intervention	Aide du SYDEV 2025	Aide du SYDEV 2026
AMI Biosourcés	AMO Biosourcés pour accompagner les communes et EPCI dans un programme de travaux intégrant des matériaux biosourcés adaptés aux bâtiments (respect du label bâtiment biosourcé) Programme 2026	/	80% plafonnée à 15 000 euros dans la limite des crédits budgétaires
AAP Eclairage intérieur	Subvention pour la rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments (définition du besoin avec le SYDEV)	/	30% plafonnée à 15 000 euros dans la limite des crédits budgétaires

Comité Syndical du 16 décembre 2025



TRANSITION ENERGETIQUE: Volet bâtiments – Proposition de règles financières 2026

Rapporteur: M. Jean-Michel ROUILLE

Projet	Nature de l'intervention	Aide du SYDEV 2025	Aide du SYDEV 2026
GEOBat : Gestion Energétique Optimisée des Bâtiments publics	Subvention pour financer la réalisation de petits travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (études et travaux) <i>Aide limitée à 2 projets par an par bénéficiaire</i>	30% plafonnée à 80 000 euros par projet dans la limite des crédits budgétaires avec un reste à charge minimal de 40% pour le bénéficiaire avec possibilité : - d'une avance remboursable à titre gracieux sur une période de 6 ans maximum et si le reste à charge final du bénéficiaire est > à 25 000 euros OU - d'une majoration de la subvention de 5 points En cas d'abandon du projet par l'adhérent avant la phase travaux, prise en charge à 100% par l'adhérent des coûts exposés par le SYDEV	Identique à 2025 en intégrant les travaux de suppression des chaudières fioul / gaz propane au dispositif sous réserve que ces travaux ne relèvent pas d'un projet de rénovation globale identifiée et d'un projet de réseau de chaleur urbain <u>Critères financiers</u> : aucune subvention et avance remboursable par le SYDEV si la chaudière mise en place est inéligible au contrat chaleur renouvelable de l'ADEME <i>Pour rappel : en cas de fortes demandes, des critères de priorisation existent</i>
Economes de flux	Subvention pour accompagner le financement d'un poste d'économe de flux	30% plafonnée à 9 000 euros par an sur 3 ans par EPCI dans la limite des crédits inscrits au budget (aide non cumulable avec un autre financement : ACTEE, ADEME...)	Elargissement du dispositif aux communes 30% plafonnée à 9 000 euros par an sur 3 ans par bénéficiaire (commune et EPCI) dans la limite des crédits inscrits au budget (aide non cumulable avec un autre financement : ACTEE, ADEME...)

Comité Syndical du 16 décembre 2025



ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE

Activité innovation - expertise

Orientations 2026	
Dépenses	846 K€
Recettes	- K€
Besoin	846 K€

Commentaires:

- **Bâtiments connectés:** maintien de l'aide au financement d'objets connectés (25K€), développements informatiques (36k€) et dépenses diverses en lien avec les projets PhARRe, Smart Talmont... (25k€)
- **Services numériques:** poursuite du projet TERA (« TERritoire Agile ») sur la météo vendéenne de l'énergie (30k€), mise en place du volet prospectif du cadastre solaire (35k€) et développements informatiques divers (18k€)
- Accompagnement pour le **développement de l'autoconsommation collective et individuelle** avec la mise en place d'une **nouvelle aide pour soutenir le déploiement d'ombrières photovoltaïques (400 k€)**, la poursuite du soutien aux études de structure et de renforcement de charpentes / toitures (120 k€) et pour les AMO (15k€) ainsi que 30k€ d'outils de gestion et de supervision dans le cadre de la mission de PMO⁽¹⁾ du SYDEV
- Lancement d'études relatives au **stockage de l'énergie** (50k€)
- Enveloppes non affectées pour des prestations, études ou accompagnements divers (53K€)

⁽¹⁾ Personne Morale Organisatrice

Rapporteur: M. Cyrille GUIBERT

TRANSITION ENERGETIQUE:

Accompagnement solaire – Proposition de règles financières 2026

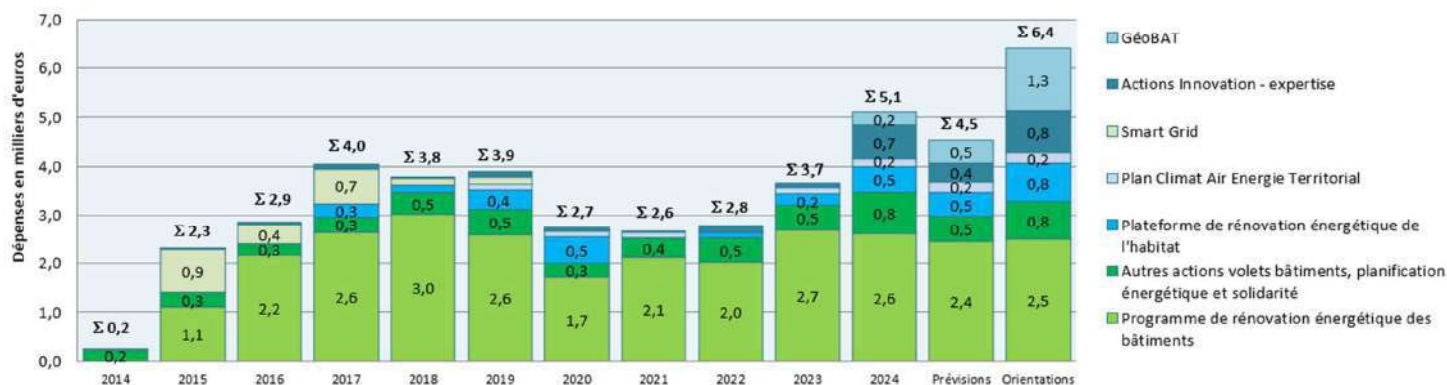
Projet	Nature de l'intervention	Aide du SYDEV 2025	Observations	Aide du SYDEV 2026
Autoconsommation photovoltaïque	Subvention pour aider au renforcement de charpente et à la réfection de toiture	100 euros par m2 de toiture solarisée plafonnée à 20 000 euros et dans la limitation d'une subvention par an et par bénéficiaire	Limitation à 1 subvention par an et par bénéficiaire	200 euros par m2 de toiture solarisée plafonnée à 40 000 euros
	Subvention pour aider aux travaux de créations d'ombrières photovoltaïques en injection totale intégrant le périmètre de la PMO du SYDEV	/	Limitation à 2 subventions par an et territoire d'EPCI (avec dérogation possible sur décision du Bureau syndical)	50% du montant de la structure porteuse de l'ombrière plafonnée à 40 000 euros
Accès au cadastre solaire	Mise à disposition d'un outil de calcul de potentiel solaire aux EPCI	/	Accès nécessaire au jumeau numérique	A la charge du SYDEV

ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE

Vue synthétique pluriannuelle

Données en millions d'euros courants

Evolution de l'activité Transition énergétique depuis 2014 (hors achat d'énergie pour l'éclairage public, Contrat chaleur renouvelable et régie de chaleur)



Comité Syndical du 16 décembre 2025



21

Rapporteur: M. Hugo FRANCOIS

ACTIVITE MOBILITE DURABLE: Mobilité électrique

Commentaires:

- Enveloppe prévisionnelle pour le renouvellement éventuel d'une borne de recharge rapide et de 4 bornes de recharge normale (73K€ HT)
- **Expérimentation de bornes dédiées aux recharges résidentielles** (installation de 10 bornes - 90K€ HT) suite notamment au recensement des besoins lancé en 2024 avec Kolektivolt sur le département
- Charges directes d'exploitation et de maintenance (455K€ HT)
- **Baisse des tarifs de recharge** pour les bornes rapides et les superchargeurs à partir du 1^{er} janvier 2026
- Poursuite de l'accompagnement des EPCI pour le lancement d'AMI IRVE et réflexion en cours sur le mode de portage et de gestion de cette compétence compte tenu du développement de l'offre privée sur le département

Rappel des évolutions de tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026 (votées lors du Comité Syndical du 27/11/2025)

Type d'utilisateurs	Type de borne	Tarifs à la recharge 2025	Tarifs à la recharge 2026
Non abonné	Borne de recharge normale	0,41 € TTC / kWh	
	Borne de recharge rapide	2 € par acte de charge + 0,59 € TTC / kWh	2 € par acte de charge + 0,50 € TTC / kWh
	Superchargeur	2 € par acte de charge + 0,72 € TTC / kWh	2 € par acte de charge + 0,59 € TTC / kWh

Comité Syndical du 16 décembre 2025



22

ACTIVITE MOBILITE DURABLE: Mobilité hydrogène vert

Orientations 2026 (HT)	
Dépenses	1 134 K€
Recettes	349 K€
Besoin	665 K€

Commentaires:

→ Budget de 120K€ pour faire face à d'éventuelles adaptations des stations suite à des évolutions réglementaires ou pour des besoins de gestion monétaire

→ Charges de fonctionnement et d'exploitation (984K€), en hausse par rapport à 2025 compte tenu du renouvellement des marchés de maintenance et de la fourniture hydrogène

→ Recettes de fonctionnement (342K€) impactées à la baisse suite à l'arrêt du véhicule privé courant 2025 et **maintien les prix de vente pour les usagers** dont la valorisation et cession de certificats d'économie d'énergie TIRUERT (« *Taxe Incitative Relative à l'Utilisation d'Énergie Renouvelable dans les Transports* ») pour un montant prévisionnel de 85k€

ACTIVITE MOBILITE DURABLE: Autres actions

Orientations 2026	
Dépenses	71 K€
Recettes	2 K€
Besoin	69 K€

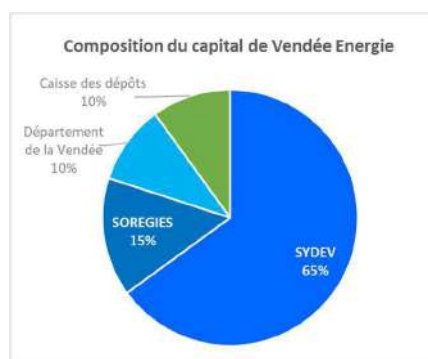
Commentaires:

→ Subvention pour l'établissement de plans de mobilité simplifiés (30K€)

→ Subvention pour la réalisation d'audits de flottes captives et carburants alternatifs (12K€)

→ Révision du SDIRVE (24K€)

SATELLITES DU SYDEV: VENDEE ENERGIE



Vendée Energie va poursuivre en 2026 son développement d'unités de production renouvelables (centrales solaires sur bâtiments, sur ombrières, au sol, parcs éoliens) au plus près des territoires en s'associant avec l'ensemble des collectivités et les sociétés locales de production créées, pour investir ensemble dans la transition énergétique.

Fin novembre 2025, 16 sociétés ont été créées aux côtés des intercommunalités vendéennes ainsi que l'une aux côtés du Département de la Vendée et l'autre avec TRIVALIS pour développer sur leurs patrimoines respectifs des installations de production d'énergie renouvelable.

Orientations 2026	
Dépenses	6 500 K€
Recettes	1 231 K€
Besoin	5 269 K€

Commentaires:

→ Prévision **d'augmentation du capital** de Vendée Energie pour notamment permettre le financement du parc éolien de Loge Fougereuse : inscription d'une dépense de 6,5M€ pour le SYDEV appelée intégralement en 2026

→ Dividendes prévisionnels 2026 estimés à 1M€

→ Mise en place d'une **avance en compte courant d'associés** en septembre 2024 pour une durée de 7 ans. **Encours de tirage maximal de 6M€ atteint au 31/12/2025 sans perspective de remboursement avant 2027.** Intérêts prévisionnels 2026 de 231k€.

SATELLITES DU SYDEV: GIP VENDEE NUMERIQUE

Orientations 2026	
Dépenses	45 K€
Recettes	-
Besoin	45 K€

Commentaires:

→ Subvention animation label French Tech (35K€) aux côtés de la CCI, du Département de la Vendée et de Vendée Numérique

SATELLITES DU SYDEV: GIP GEO VENDEE :

Orientations 2026	
Dépenses	73 K€
Recettes	-
Besoin	73 K€

Commentaires:

→ Fonds de péréquation acquitté par les cinq membres fondateurs (*Département de la Vendée, Vendée Numérique, Vendée Eau, Trivalis, SYDEV*) de 14k€

→ Cotisation d'adhésion (10k€)

→ Offre de services : adhésion prévisionnelle aux blocs thématiques proposés (49 k€)

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS PERMANENTS ENTRE LE 31/12/2025 ET 31/12/2026

Rapporteur: M. Manuel GUIBERT

	Effectifs permanents	Commentaire
Effectifs réels au 31/12/2025	105	
Remplacements postes vacants au 31/12/2025	3	- 1 technicien(e) ICE au service Maintenance-Exploitation - 1 technicien(e) suivi des bases de données du SIG au service Maintenance-Exploitation - 1 assistant(e) comptable au Service Finances - Contrôle de Gestion
Postes créés en 2025 et non pourvus au 31/12/2025	3	- 2 chargé(e)s de la relation adhérents - 1 chargé(e) des affaires juridiques et l'administration générale au service Juridique
Nouveaux besoins liés aux activités fléchés sur des postes existants (<i>transfert de postes entre activités</i>)	2	- 1 chargé(e) de l'expertise réseau au service relations concessionnaires - 1 chargé(e) du contrôle de la facturation d'achat d'énergie au Pôle Services aux Territoires (<i>financement par les membres du groupement d'achat à compter de 2027</i>)
Nombres de postes permanent au 31/12/2025	113	<i>Le DOB 2025 prévoyait 115 postes. L'écart de 2 postes provient:</i> - du non-remplacement de 3 chargés d'affaires à la Direction Infrastructures lié à la baisse d'activité (2 au service conception + 1 au service réalisation) - de la création du poste de chargé de sécurité informatique (<i>initialement prévu en contrat de projet</i>)
Nouveau poste 2026	0	Pas de création de poste en 2026
Effectifs permanents prévisionnels au 31/12/2026	113	Dont 1 poste supprimé en 2027 à la suite d'un départ en retraite

Mutualisations externes: l'effectif permanent inclut 0,7 ETP mutualisé au profit de Vendée Energie et Vendée Numérique

EFFECTIFS NON PERMANENTS :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Rapporteur M. Manuel GUIBERT
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

	Masse salariale (en K€) et ETP ⁽¹⁾			
	Prévisions 2025	DOB 2026	Variation	
Surcroûts (SYDEV)	2,1 ETPt (86 K€)	3,2 ETPt (129 K€)	+1,1 ETPt (43 K€)	En 2026, 4 contrats dont: - 1 contrat en cours au 31/12/2025 prolongé sur toute l'année (1 ETP): technicien chargé des traitements de la donnée au Pôle Services aux Territoires (achat d'énergie) - 1 nouveau contrat de travail envisagé (1 ETP): 1 adjoint administratif au Service Finances Contrôle de Gestion - 1 ETP non affecté pour des missions imprévues (0,5 administratif et 0,5 technique) - Participation poste mutualisé Pôle Energie (Chargée de financements externes) pour 0,2 ETP
Remplacements	1,2ETPt (29 K€)	0,3 ETPt (10 K€)	-0,9 ETPt (-19 K€)	1 remplacement en cours au Service Réalisation
Contrats de projet	7,0 ETPt (353 K€) Dont 44% financé	8,1 ETPt (415 K€) Dont 40% financé pour 5 contrats	+1,1 ETPt (62 K€)	↘ 0,8 ETPt correspondant à la pérennisation en poste permanents de deux contrats courant 2025: Chargé de mission Méthanisation et Chargée de Communication ↘ 1,8 ETPt correspondant à la fin de contrats de projets: ↘ 0,9 ETPt Chargée des affaires juridiques, ↘ 0,8 ETPt Coordinateur du Pôle Energie Pays de la Loire et missions pour le compte de la Direction ↗ 2,7 ETPt relatifs à des contrats déjà créés : - ↗ 0,5 ETP : 1 poste de technicien Energies renouvelables thermique (CCRT), financés à 100% - ↗ 0,7 ETP: 1 poste de technicien pour les établissements sociaux (MAPES), financés à hauteur de 90% - ↗ 0,6 ETP 1 poste d'économe de flux, financé à hauteur 40% - ↗ 1 ETPt Chargé(e) de projet en contrôle interne et qualité comptable (non pourvu au 31/12/25) ↗ 1 ETPt correspondant un nouveau besoin 2026 : 1 poste de chargé de la commande publique et appui projets au service Juridique (SPASER)
Apprentis	1,7 ETPt (32 K€)	2,8 ETPt (53 K€)	+1,1 ETPt (+21,0 K€)	1 apprentissage en cours (prenant fin courant 2026) et 6 besoins identifiés pour septembre 2026 (Direction Transition Énergétique, Direction Infrastructures, Services Systèmes d'Informations, Ressources humaines et Communication)
Stagiaires	0,4 ETPt (3 K€)	1,3 ETPt (10 K€)	+0,9 ETPt (+7 K€)	Accueil de 2 stagiaires en 2026 (chaire CNAM, juridique)
Total	12,4ETPt (503 K€)	15,7 ETPt (617 K€)	+3,3 ETPt (+114 K€)	Le DOB 2025 prévoyait 17,1 ETPt d'effectif non permanent soit 709 K€ de masse salariale; la différence de 4,7 ETPt par rapport à la prévision 2025 s'explique principalement par les contrats de projet: le poste de Chargé de Sécurité Informatique converti en poste permanent et les délais de recrutement (3 arrivées entre juin et septembre 2025).

⁽¹⁾Equivalent temps plein travaillé

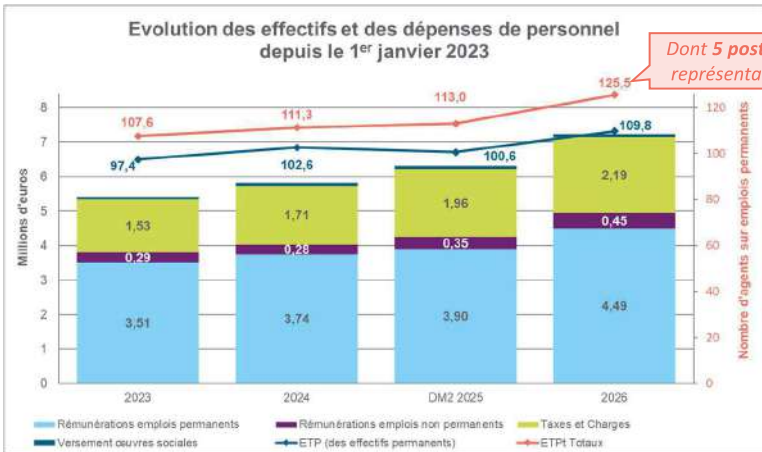
Rapporteur: M. Manuel GUIBERT

EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL:

Données en milliers d'euros

	Réalisations 2024	Budget primitif 2025	Prévisions 2025	DOB 2026	Evolution Charges de personnel prévisions 2025/dob 2026
Charges de personnel	6 287	7 271	6 711	7 524	+12,1%
Atténuation de charges de personnel	-111	-70	-125	-71	
Mise à disposition de personnel	-130	-123	-126	-63	
Subventions*	-232	-231	-155	-167	
Total	5 814	6 847	6 305	7 222	
Variations N/N-1	+7,6%	+18,0% / réalisations 2024	+8,4% / réalisations 2024	+5,4% / BP 2025 +14,5% / prévisions ajustées 2025	

* Retraitement des aides perçues de manière à les rattacher aux exercices des dépenses subventionnées



Commentaire:

Les prévisions ajustées pour 2025 sont inférieures de 10 points à celles du budget primitif 2025. Cette moindre mobilisation des crédits s'explique principalement par les mouvements de personnel avec des arrivées en cours d'année dont les effets en année pleine se ressentiront en 2026 et des postes non pourvus aux dates prévues.

Les orientations 2026 de 7,5 M€ sont supérieures de 14,5% aux prévisions ajustées de 2025 (et de +5,4% par rapport au budget primitif 2025).

EVOLUTION DES DEPENSES NETTES DE PERSONNEL ENTRE 2025 ET 2026

L'augmentation de **+14,5%** (**6,6%** hors impact mécanique de l'évolution des effectifs permanents) entre les prévisions 2025 ajustées et le budget primitif 2026 s'explique par les éléments structurels et conjoncturels suivants :

Facteurs structurels		Facteurs conjoncturels	
→ Cotisations retraite CNRACL (1)	+2,1%	→ Variation liée à l'évolution de l'effectif permanent (2)	+7,9%
→ Evolution des carrières et rémunérations 2026	+1,0%	→ Recours aux chargés de projet (dont 40% financés par des subventions en 2026)	+0,9%
→ Volet social	+0,1%	→ Recours aux surcroûts de travail, aux apprentis et aux stagiaires	+1,0%
→ Assurance du personnel	-0,2%	→ Variation des recettes (subventions) Fin de la mutualisation d'un agent avec Vendée Numérique courant 2026	1,7%
INCIDENCE TOTALE :	+3,0%	INCIDENCE TOTALE :	+11,5%
		INCIDENCE HORS VARIATION DE L'EFFECTIF PERMANENT:	+3,6%

(1) Relèvement annuel de +3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL entre 2025 et 2028 (impact 2026 de +130 K€)

(2) Dont 5,7% correspondent à :

- 3 ETPt liés à des créations de postes 2025: 2 chargé(e)s de la relation adhérent et 1 chargé(e) des affaires juridiques (+3,6%)
- 1 ETPt lié à un nouveau besoin fléché sur un poste existant: chargé du contrôle de la facturation achat d'énergie (+0,9%)
- 1 poste supprimé en 2027 à la suite d'un départ en retraite (1,2%)

AUTRES DEPENSES: COMMUNICATION

Orientations 2026	
Dépenses	749 K€
Recettes	143 K€
Besoin	606 K€

Commentaires :

→ Poursuite de la dynamique des **actions de communication courantes** visant à promouvoir le **syndicat, ses actions et ses programmes** ainsi que le **déploiement de la marque employeur SYDEV**

→ Accompagnement de l'**installation du nouveau mandat** en produisant notamment des supports pédagogiques et en menant des actions pour accompagner les délégués dans leur rôle d' élu au SYDEV

→ Lancement du nouveau **site internet** institutionnel et du nouveau portail **extranet** pour donner plus de visibilité et de lisibilité aux activités du SYDEV et aux services en ligne

→ Poursuite des actions de communication visant à **sensibiliser la population à la transition énergétique et écologique** au travers de « Vendée Transitions », média sous forme d'un site internet et de comptes sur les réseaux sociaux. Une réflexion sera menée pour sensibiliser le grand public sur l'eau, les déchets et l'énergie pendant la période estivale sur le littoral.

→ Poursuite du **partenariat avec le skipper vendéen Arnaud BOISSIERES** pour sensibiliser à la transition énergétique et accompagner la mobilité durable maritime

→ En matière d'événements, le SYDEV organisera la **3^{ème} édition des Rencontres Vendéennes de l'énergie** dont l'objectif est de rassembler et fédérer les élus du SYDEV et parties prenantes de l'énergie pour partager sur les actions concrètes à mener collectivement pour répondre aux enjeux de transition énergétique du territoire.

AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT :

Orientations 2026	
Dépenses	2 401 K€
Recettes	5 K€
Besoin	2 397 K€

Commentaires:

- Report en 2026 des **travaux structurants au sein de l'atrium du bâtiment du SYDEV** (création de planchers et de nouveaux espaces de travail) et travaux complémentaires de réaménagement des espaces de travail existants (murs, sols ...) (2 085K€)
- Investissements informatiques (251K€)
- Renouvellement de matériel de transport (30K€ en dépenses et 3K€ de produits de cession)
- Achat de mobilier (15K€)
- Acquisition de matériels techniques (15K€)
- Autres dépenses (5K€)

AUTRES CHARGES :

Orientations 2026	
Dépenses	1 597 K€
Recettes	/
Besoin	1 597 K€

Commentaires:

- Logistique (555K€)
- Systèmes d'information (439K€) avec le renforcement des actions de cybersécurité, de nouveaux besoins applicatifs métiers...
- Juridique et administration générale (254K€)
- Ressources humaines (287K€)
- Autres postes (62K€)

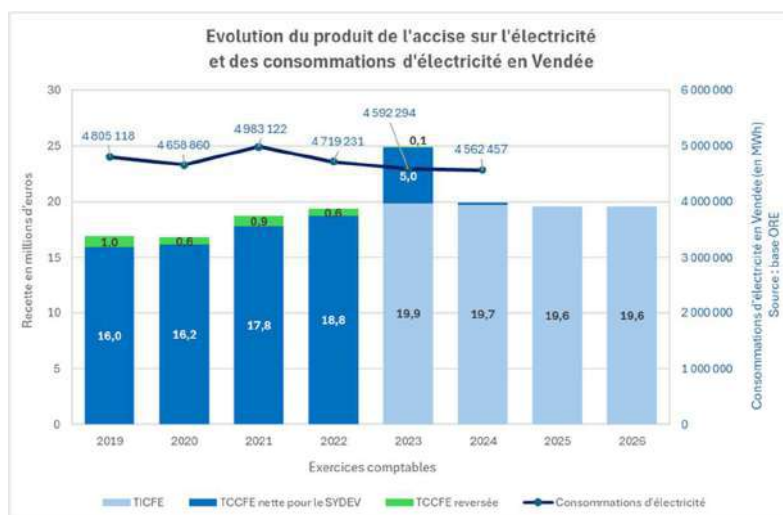
RECETTES: ACCISE SUR L'ELECTRICITE (ex.TICFE)

Orientations 2026	
Recette	19,6 M€

Mode de calcul de la part communale de la TICFE

En 2023 → produit perçu en 2022 (augmenté de +1% pour les syndicats, l'Etat ne prélevant pas de frais de perception) x évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac

A partir de 2024 → produit N-1 x Evolution des quantités d'électricité consommées x Evolution de l'IPC hors tabac



Commentaires:

- En 2023, perception exceptionnelle de l'équivalent de 5 trimestres de taxes au lieu de 4 avec l'entrée de vigueur de la réforme nationale des accises sur l'électricité
- En 2024, la réduction des consommations sur le département, plus forte que l'augmentation des prix à la consommation pour les périodes de référence, entraîne une diminution du produit
- Ce phénomène se poursuit 2025 avec une diminution de -0,3M€ de la recette
- En 2026, le produit serait relativement stable par rapport à 2025

LES REDEVANCES DE CONCESSION

Orientations 2026	
Electricité	6 095 K€
Gaz	455 K€
Recette	6 550 K€

Commentaires:

Redevance 2026 en légère diminution par rapport à 2025 (-188K€ ; -2,8%) en lien avec la diminution de l'activité effacement de réseaux notamment (*base de calcul de la part R2 de la redevance électricité: mandatements N-2*)

LE FCTVA

Orientations 2026	
Investissement	2 865 K€
Fonctionnement	- K€
Recette	2 865 K€

Commentaires:

Produit en diminution de 1,3 M€ par rapport à 2025 compte tenu notamment de l'intégration dans les orientations 2026 des dispositions du PLF2026 réduisant l'assiette d'éligibilité au FCTVA.

La suppression des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie de l'assiette entraine pour le SYDEV une **perte de recette de 910k€ en 2026**

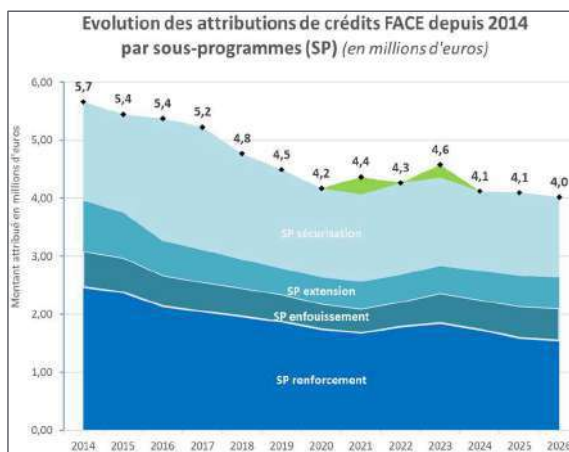
LE FACE (Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale)

Commentaires:

→ Hypothèse de relative stabilité des aides attribuées en 2026

→ **Modification de l'affectation des dotations** à nos programmes de travaux depuis 2024 : compte tenu de la **diminution du potentiel de renforcement de réseaux** depuis plusieurs années, utilisation des règles de fongibilité des crédits pour flécher une partie de la dotation renforcement en enfouissement et arrêt du fléchage historique de la dotation extensions en renforcements. **Utilisation des crédits du sous-programme enfouissement (multipliés par deux grâce à la fongibilité de l'enveloppe renforcement) pour le financement de travaux de sécurisations de réseaux** de manière à soutenir notre niveau d'activité et celui de nos entreprises

Orientations 2026	
Recettes	4,0 M€



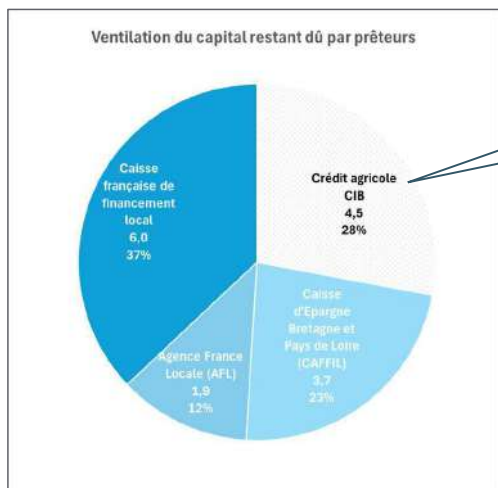
Sous-programmes FACE	Affectation des crédits à nos programmes de travaux			
	≤ 2023	2024	2025	2026
SP sécurisation	Sécurisation		Sécurisation	
SP enfouissement	Effacement			
SP renforcement	Renforcement	Renforcement	Renforcement	Renforcement
SP extension		Extensions		Sécurisation

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA DETTE DU SYDEV AU 31/12/2025 :

Le capital restant dû au 31/12/2025 s'élève à 11,6 M€, compte tenu du remboursement anticipé temporaire d'un emprunt effectué à hauteur de 4,5 M€.

Les 6 contrats d'emprunts qui composent l'encours sont sans risque (*classement A1 de la charte Gissler*) :

Capital restant dû (CRD) théorique au 31/12/2025	Capital remboursé de manière temporaire par anticipation au 31/12/2025	Capital restant dû (CRD) réel au 31/12/2025	Taux d'intérêt moyen pondéré	Durée résiduelle moyenne pondérée	Nombre de contrats
16 093 422,44 €	4 500 000,00 €	11 593 422,44 €	0,91 %	19 ans et 2 mois	6



Le CRD Crédit Agricole CIB correspond à l'emprunt CP0511 remboursé par anticipation de manière temporaire

Type	CRD au 31/12/2025 (Montant en euros)	% du CRD
Fixe	16 093 422,44 €	100,00%
Variable	0,00 €	0,00%
TOTAL	16 093 422,44 €	100,0%

Le dernier emprunt a été contractualisé début avril 2022

LISTE DES EMPRUNTS ET BILAN DES REMBOURSEMENTS ANTICIPES TEMPORAIRES

Réf. banque	Prêteur	Taux	Année de réalisation	Montant initial (en euros)	CRD théorique au 31/12/2025	Remb. temporaire par anticipation	CRD réel au 31/12/2025	Durée résiduelle
5255830	Caisse d'Epargne	Taux fixe à 1,61%	2018	5 000 000	3 704 672,44		3 704 672,44	18,32
CP0511	CA CIB	Taux fixe à 1,00%	2019	6 000 000	4 500 000,00	4 500 000,00	-	19,55
1823	AFL	Taux fixe à 0,26%	2021	525 000	288 750,00		288 750,00	6,47
1825	AFL	Taux fixe à 0,89%	2021	2 000 000	1 640 000,00		1 640 000,00	21,48
MON540013E UR	CAFFIL	Taux fixe à 0,89%	2021	2 000 000	1 660 000,00		1 660 000,00	21,68
MON542801E UR	CAFFIL	Taux fixe à 1,32%	2022	5 000 000	4 300 000,00		4 300 000,00	22,43
TOTAL				20 525 000	16 093 422,44	4 500 000,00	11 593 422,44	

Bilan du remboursement anticipé temporaire de l'emprunt (n°CP0511):

	2025
Intérêts prévus au tableau d'amortissement	47 145,00 €
Intérêts acquittés par le SYDEV	1 160,00 €
Economie réalisée sur l'exercice	45 984,99 €

Le remboursement anticipé partiel a permis d'économiser près de 46k€ d'intérêts en 2025 et 53k€ depuis 2024.

DETTE GARANTIE PAR LE SYDEV :

Bénéficiaires	CRD au 31/12/2025	Annuités prévisionnelles 2026 garanties	Nombre de contrats garantis (au 31/12/25)	Durée de vie résiduelle maximum (au 31/12/25)	Commentaire
Vendée Numérique	33 048 002,02	3 031 115,29	6	19 ans	Garantie du SYDEV à hauteur de 40% des emprunts souscrits, conformément à ses droits statutaires
Parc Eolien de la Plaine de la Minée (groupe Vendée Energie)	12 000 000,00	912 144,97	1	20 ans	Tirage de la tranche A du projet de 12M€ avant le 31/12/2025 Tirage d'une tranche B conditionnelle à hauteur de 3,8M€ en 2027
Vendée Eolien (groupe Vendée Energie)	1 305 902,52	169 635,04	1	8 ans	Ex « Eoliennes du Paisilier »
TOTAL	46 353 904,53	4 112 895,30	8		

Comité Syndical du 16 décembre 2025



Rapporteur: M. Manuel GUIBERT

VISION SYNTHETIQUE DU DOB 2026 - Budget principal (opérations réelles):

	DEPENSES		RECETTES		Solde 2025	Solde 2026
	TOTAL 2025	DOB 2026	TOTAL 2025	DOB 2026		
Données en millions d'euros						
REPORTS ET RESULTATS	44,40	0,00	46,57	0,00	2,16	0,00
ACTIVITES RESEAUX	57,47	50,73	41,82	36,33	-15,65	-14,41
Activité électricité	32,28	26,88	26,65	22,38	-5,63	-4,50
Activité relations concessionnaires - Expertise	0,08	0,07	0,00	0,00	-0,08	-0,07
Activité éclairage	25,11	23,78	15,17	13,94	-9,94	-9,84
TRANSITION ENERGETIQUE	13,81	15,24	9,49	9,45	-4,31	-5,79
Planification énergétique territoriale	0,79	1,27	0,02	0,06	-0,76	-1,21
Contrat Chaleur renouvelable (CCR)	2,63	2,34	2,63	2,34	0,00	0,00
Services énergétiques et solidarité	9,56	10,57	6,84	7,03	-2,72	-3,54
Réseaux de chaleur urbain (dotation initiale)	0,50	0,22	0,00	0,02	-0,50	-0,19
Innovation - Expertise	0,33	0,85	0,00	0,00	-0,33	-0,85
MOBILITE DURABLE	1,53	1,82	0,67	0,77	-0,87	-1,06
Mobilité électrique	0,50	0,62	0,45	0,41	-0,04	-0,20
Mobilité hydrogène	1,01	1,13	0,22	0,35	-0,79	-0,78
Autres actions	0,03	0,07	0,00	0,00	-0,03	-0,07
SATELLITES DU SYDEV	3,29	6,62	0,81	1,23	-2,48	-5,39
Vendée Energie	2,76	6,50	0,81	1,23	-1,95	-5,27
Vendée Numérique	0,41	0,05	0,00	0,00	-0,41	-0,05
Géo Vendée	0,09	0,07	0,00	0,00	-0,09	-0,07
Agence France Locale	0,02	0,00	0,00	0,00	-0,02	0,00
AUTRES POSTES	10,82	14,01	32,80	31,09	21,98	17,07
EMPRUNT	0,84	3,84	0,00	13,40	-0,84	9,57
Nouvel emprunt	0,84	0,84	0,00	6,14	-0,84	5,31
Gestion active de la dette et de la trésorerie	0,00	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00
Retirage emprunt remboursé temporairement	0,00	0,00	0,00	4,26	0,00	4,26
TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	132,16	92,26	132,16	92,26	0,00	0,00
Total IB hors reports et résultats	87,76	92,26	85,59	92,26		0,00

Orientations 2026 : opérations réelles de 92,3 M€ comprenant notamment:

- l'augmentation de capital de Vendée énergie (6,5M€)
- Les travaux réalisés sur le bâtiment pour 2,1M€,
- L'avance remboursable au nouveau budget annexe chaleur renouvelable de 0,2M€,
- L'absence de FCTVA de fonctionnement, telle qu'annoncée dans le PLF2026 (-0,9M€)

Le besoin d'emprunt s'élèverait donc à 10,4 M€, dont:

- Le retraitage intégral de l'emprunt remboursé par anticipation de manière temporaire à hauteur de 4,26M€ (taux fixe de 1%)
- Et un nouvel emprunt de 6,1M€

Cette enveloppe d'emprunt pourrait cependant être revue à la baisse si :

- Les mesures du PLF2026 impactant le FCTVA ne sont finalement pas mises en œuvre,
- L'augmentation de capital de Vendée Energie est finalement échelonnée sur plusieurs exercices comptables

Comité Syndical du 16 décembre 2025



VISION SYNTHETIQUE DU DOB 2026 - SYDEV'Chaleur

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Orientations 2026 opérations réelles de 1,3M€ comprenant notamment:

- L'enclenchement du remboursement de la dotation initiale vers le budget principal par trentièmes,
- Les crédits de paiement de l'AP-CP ouverte pour la construction du réseau de chaleur de Talmont-Saint-Hilaire (0,85M€) ainsi que les premiers crédits d'exploitation compte tenu de la mise en service du réseau programmée pour le 1^{er} septembre 2026
- L'inscription de premières dépenses pour les projets qui se dessinent sur les communes de Mortagne-sur-Sèvre et Montaigu-Vendée suite aux transferts de compétence au SYDEV (0,23M€)
- Une enveloppe de crédits de 0,17M€ pour de nouveaux projets (non identifiés à ce jour)

	DEPENSES		RECETTES		Solde 2025	Solde 2026
	TOTAL 2025	DOB 2026	TOTAL 2025	DOB 2026		
Données en millions d'euros						
REPORTS ET RESULTATS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
DOTATION INTIALE	0.00	16.67	500.00	0.00	500.00	-16.67
RCU TALMONT-SAINT-HILAIRE	200.00	883.00	0.00	1083.00	-200.00	200.00
RCU MORTAGNE-SUR-SEVRE	0.00	116.00	0.00	56.00	0.00	-60.00
RCU MONTAIGU-VENDEE	0.00	116.00	0.00	56.00	0.00	-60.00
AUTRES PROJETS	300.00	168.33	0.00	105.00	-300.00	-63.33
TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	500.00	1300.00	500.00	1300.00	0.00	0.00



Rapport d'orientations budgétaires 2026



SOMMAIRE

1.	Eléments de contexte général	3
1.1	Environnement macroéconomique	3
1.2	Conjoncture du secteur de la construction.....	4
1.3	Conjoncture du secteur du logement en Vendée	6
1.4	Perspectives pour les collectivités locales	7
2.	Stratégie politique et financière du SYDEV	10
2.1	Enjeux du mandat	10
2.2	Contexte financier	10
2.3	Orientations budgétaires pour 2026.....	12
3.	Activités réseaux	15
3.1	Activité Electricité	15
3.2	Activités Eclairage et Signalisation lumineuse.....	19
4.	Transition Energétique	21
4.1	Planification énergétique territoriale.....	22
4.2	Services énergétiques et solidarité	28
4.2.1.	Volet bâtiment.....	28
4.2.2.	Volet achat d'énergie.....	34
4.2.3.	Volet solidarité et lutte contre la précarité énergétique	34
4.3	Production et/ou distribution de chaleur ou de froid	35
4.4	Gestion déléguée du contrat chaleur renouvelable (CCRT) de l'ADEME	38
4.5	Innovation et expertise	40
5.	Mobilité durable	43
5.1	Activité mobilité électrique.....	43
5.2	Activité mobilité hydrogène vert.....	45
5.3	Autres actions	46
6.	Satellites du SYDEV	46
6.1	Vendée Energie (SAEML).....	46
6.2	Vendée Numérique (GIP).....	49
6.3	Géo Vendée (GIP)	50
6.4	Agence France Locale	51
7.	Politique de gestion des ressources humaines et évolution de la masse salariale	52
7.1	Organisation des services du SYDEV	52
7.2	Poursuite de la mutualisation des moyens humains : les compétences des agents du SYDEV mises à profit de ses établissements et de ses adhérents	53
7.3	Evolution des effectifs sur emplois permanents pour 2026	54
7.4	Maintien du recours aux emplois non permanents (contrats de projet particulièrement)	56
7.5	Structure et évolution de la masse salariale	57
7.6	Politique en matière de ressources humaines	58
7.7	Temps et conditions de travail	60
8.	Autres principaux postes de dépenses	60
8.1	Actions de communication	60
8.2	Autres dépenses d'équipement	62
8.3	Autres charges	62
9.	Autres recettes.....	63
9.1	Accise sur l'électricité (ex. TICFE / TCCFE).....	63
9.2	Redevances de concession	64
9.3	Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification rurale (FACE).....	64
9.4	FCTVA.....	67
10.	Structure et évolution de la dette.....	68
10.1	Caractéristiques générales de l'encours de dette.....	68
10.2	Répartition de la dette actuelle par type de risque	68
10.3	Répartition de la dette par prêteurs	68
10.4	Cotation de la dette (selon la grille Charte de Bonne Conduite - CBC).....	68
10.5	Liste et caractéristiques principales des contrats d'emprunts en cours	69
10.6	Gestion active de la dette et de la trésorerie : bilan des remboursements anticipés temporaires d'emprunt réalisés.....	69
10.7	Flux de remboursement de la dette existante au 01/01/2026.....	69
10.8	Profil d'extinction de la dette existante au 01/01/2026	69
10.9	Dette garantie.....	70
10.10	Actualité des marchés financiers.....	70
11.	Synthèse des orientations budgétaires 2026	71

1. Éléments de contexte général

1.1 Environnement macroéconomique

(source : LA BANQUE POSTALE - Note de conjoncture de septembre 2025)

La situation de l'économie française est un peu paradoxale. La croissance est faible mais elle demeure proche de son potentiel (+ 0,3 % au 2^{ème} trimestre en rythme instantané après +0,1 %, la Banque de France tablant sur une progression de 0,3 % au 3^{ème} trimestre). Au total, elle pourrait avoisiner + 0,7 % en moyenne en 2025. Le taux de chômage (7,5 % au 2^{ème} trimestre) reste bas au regard de l'historique des quatre dernières décennies, proche de son point bas de 2007. Par ailleurs, l'inflation est faible (+ 0,9 % sur un an en août, un chiffre très inférieur à celui observé en zone euro en raison de la baisse des prix de l'électricité en février dernier). Enfin, même si les échanges de biens restent très déficitaires, le solde courant n'est pas très éloigné de l'équilibre (- 13,6 Md€ sur 12 mois en juillet, soit environ 0,5 % du PIB), l'excédent sur les échanges de services, en particulier sur les flux touristiques, compensant un déficit sur les biens.

Pourtant, l'incertitude politique inquiète tant les investisseurs qui achètent de la dette française que les agents économiques résidents. Du côté des ménages, le taux d'épargne est toujours très élevé (18,9 % au 2^{ème} trimestre contre 15 % fin 2019 avant la crise Covid). Du côté des entreprises, la prudence prédomine également. Leurs investissements sont en recul de 1,5 % sur un an au 2^{ème} trimestre et les créations nettes d'emploi sont quasiment nulles sur un an malgré un petit ressaut au 2^{ème} trimestre. Les enquêtes réalisées auprès des PME mettent en avant un certain attentisme, à la fois du côté des embauches mais aussi en matière d'investissement.

La BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire au 1^{er} semestre mais elle a opté pour le statu quo en juillet et en septembre. Le niveau actuel des taux directeurs (2 % pour le taux de dépôt) est considéré comme neutre sur l'économie (il n'agit ni comme un stimulant, ni comme un frein). La baisse des taux longs avait permis notamment un raffermissement du marché immobilier avant que l'absence de visibilité politique ne soit un facteur de tension. Autour de 3,5 %, le rendement de l'OAT 10 ans, qui pâtit de l'incertitude politique, est désormais supérieur à la croissance potentielle nominale (de l'ordre de 3 % à moyen terme), ce qui ne facilite pas l'équation budgétaire. Si cet écart persistait plusieurs années, il faudrait dégager un excédent budgétaire hors charges d'intérêts pour stabiliser la dette... ce qui n'est jamais arrivé depuis 25 ans.

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

Source : Banque de France, 15 septembre 2025.

Inflation mesurée sur un an

© La Banque Postale



Source : LSEG Datastream.

1.2 Conjoncture du secteur de la construction

1.2.1- Contexte national :

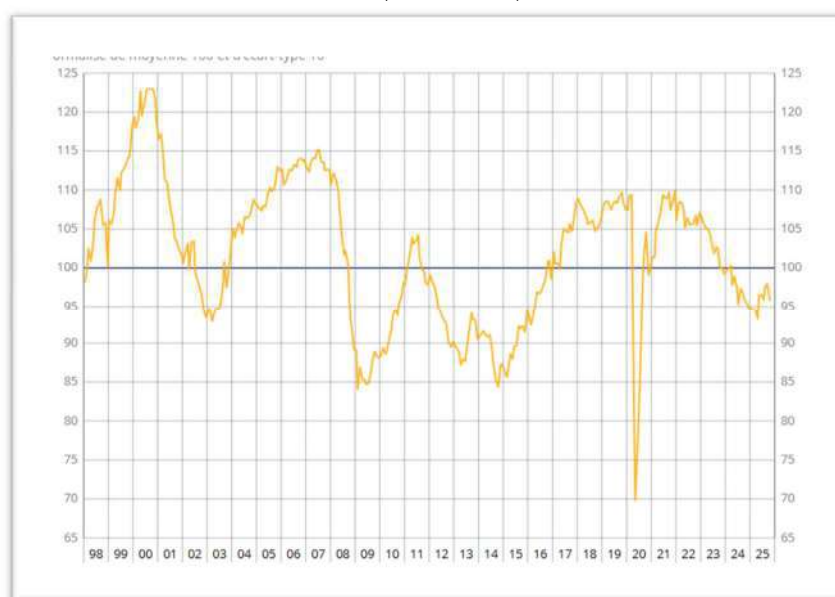
(source : INSEE – Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment – 28 novembre 2025)

En novembre 2025, le climat des affaires dans l'industrie du bâtiment est stable

Selon les chefs d'entreprise interrogés en novembre 2025, le climat des affaires dans le bâtiment est stable. À 96, l'indicateur synthétique demeure au-dessous de sa moyenne de long terme (100). Par rapport au mois d'octobre, les entrepreneurs du bâtiment revoient légèrement leur opinion à la hausse pour l'activité passée et à la baisse en ce qui concerne l'activité prévue. Par ailleurs, le taux d'utilisation des capacités de production se replie nettement et leur jugement sur le niveau de leurs carnets de commande est à son plus bas depuis décembre 2016.

Indicateur synthétique du climat des affaires

(source : INSEE)

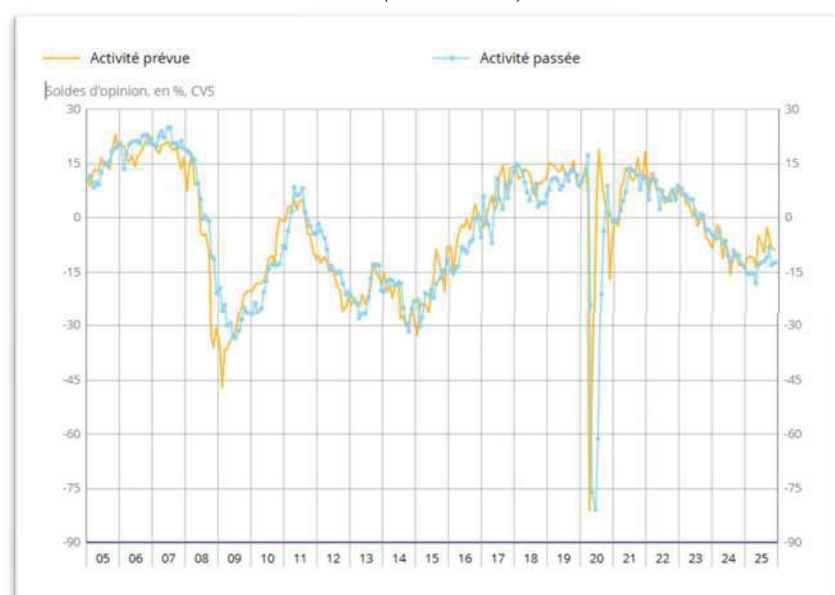


Le solde d'opinion des entrepreneurs sur leur activité prévue diminue légèrement ; celui sur leur activité passée augmente un peu

En novembre 2025, l'opinion des entrepreneurs du bâtiment au sujet de leur activité prévue se dégrade légèrement : le solde associé diminue pour le troisième mois consécutif et s'éloigne de sa moyenne de long terme. Le solde relatif à l'activité passée rebondit un peu, mais demeure bien au-dessous de sa moyenne de long terme.

évolution de l'activité dans le bâtiment

(source : INSEE)



Le solde d'opinion sur les carnets de commande diminue de nouveau

En novembre 2025, le solde d'opinion relatif au niveau des carnets de commandes des entrepreneurs du bâtiment diminue de nouveau, nettement au-dessous de sa moyenne de long terme. Il atteint un son plus bas niveau observé depuis décembre 2016, crise sanitaire incluse.

Le taux d'utilisation des capacités de production se replie nettement

En novembre 2025, 36 % des entreprises se déclarent à la limite de leur capacité de production (goulots de production), c'est-à-dire qu'elles ne pourraient pas produire davantage avec leurs moyens actuels si elles recevaient plus de commandes. En baisse de 3 points, cette part se rapproche de sa moyenne de long terme (35 %).

Le taux d'utilisation des capacités de production se replie nettement. À 89,0 %, il s'établit au niveau de sa moyenne de long terme.

Les chefs d'entreprise sont un peu moins nombreux que le mois précédent à déclarer des obstacles limitant leur production : à 59 %, cette proportion s'écarte de sa moyenne de long terme. Les chefs d'entreprise sont également un peu moins nombreux que le mois précédent à déclarer faire face à des difficultés de demande (37 %), une proportion toujours au-dessus sa moyenne de long terme. Ils sont toutefois un peu plus nombreux que le mois précédent à déclarer ne pas pouvoir augmenter leur production du fait d'une insuffisance de personnel : à 27 %, cette proportion se rapproche de sa moyenne de long terme.

22 % des entreprises déclarent rencontrer uniquement des difficultés d'offre et 19 % uniquement des difficultés de demande, des proportions stables par rapport au mois d'octobre.

Le solde d'opinion sur les prix rebondit légèrement

En novembre 2025, le solde d'opinion sur les prix prévus rebondit légèrement, après avoir atteint son plus bas niveau observé depuis 2017 (hors crise sanitaire) en octobre. Il se rapproche de sa moyenne de long terme.

L'opinion sur l'emploi futur continue de se dégrader

En novembre 2025, le solde d'opinion des entrepreneurs sur l'évolution de leurs effectifs passés s'améliore et retrouve sa moyenne de long terme. Le solde sur les effectifs futurs continue de se dégrader pour le troisième mois consécutif et passe sous sa moyenne de long terme pour la première fois depuis la crise sanitaire.

1.2.2- Contexte vendéen :

(source : OESTV...Tableau de bord économique n°179...Mai 2025)

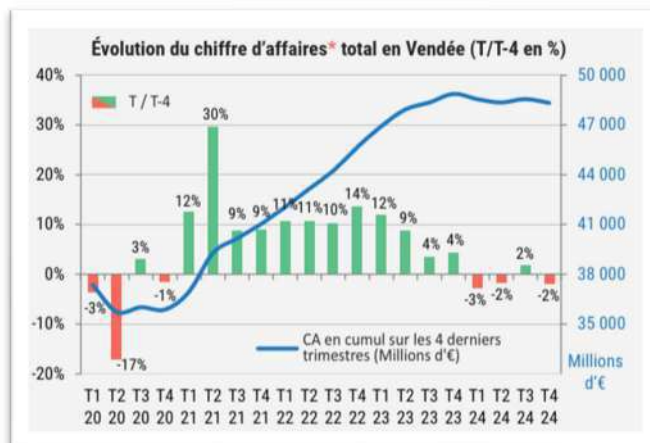
Activité des entreprises vendéennes : globalement atone sur l'ensemble de l'année 2024

Les entreprises vendéennes relevant du régime réel normal (hors entreprises fi nancières) ont déclaré un chiffre d'affaires de 12 251 millions d'euros au 4^{ème} trimestre 2024 en baisse de -2% comparé au 4^{ème} trimestre 2023 (12 487 millions d'€), et ce, après un léger rebond de +2% au 3^{ème} trimestre 2024 mais deux trimestres consécutifs en baisse sur le début d'année passée (-2% au 2^{ème} trimestre 2024 et -3% au 1^{er} trimestre).

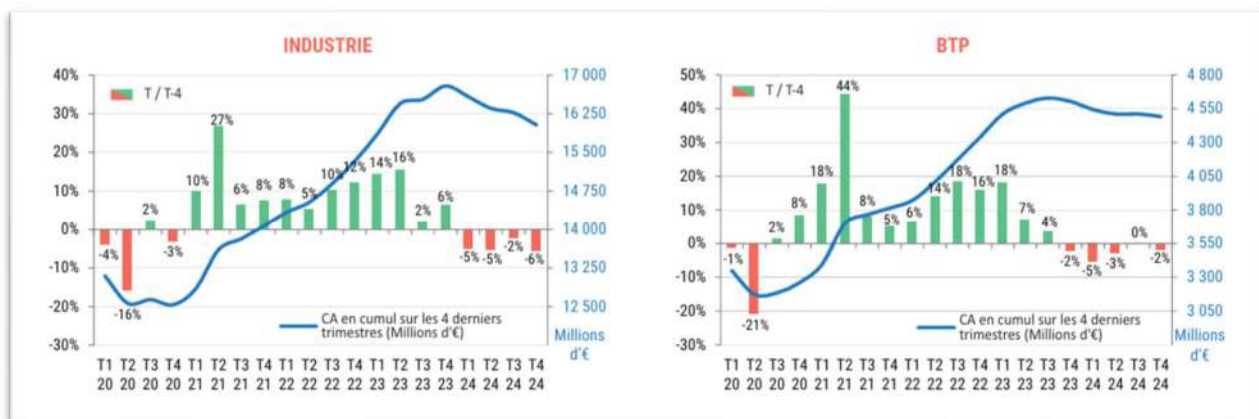
En cumul sur l'ensemble de l'année 2024, le chiffre d'affaires global recule toutefois légèrement de -1% comparé à 2023. Toutefois, dans le détail, seul le secteur du commerce s'inscrit en progression sur 2024 :

- Industrie (33% du CA global sur 2024) : -5%
- BTP (9%) : -2%
- Commerce (35%) : +6%
- Services (22%) : -6%

Sur l'ensemble de l'année 2024, l'activité demeure stable aussi bien à l'échelle nationale (0%) que régionale (0%).



Focus sur l'Industrie et le BTP



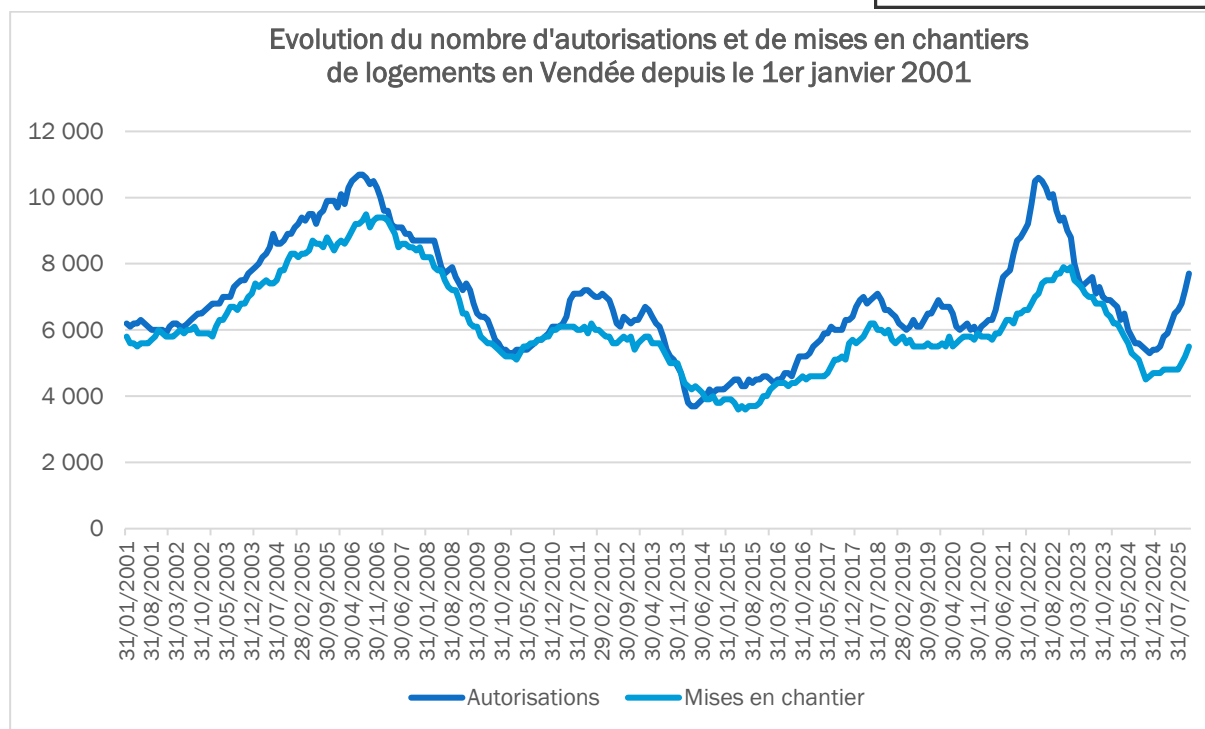
1.3 Conjoncture du secteur du logement en Vendée

(source : <http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/>)

En Vendée, sur les 12 derniers mois, le nombre de permis autorisés a augmenté de +40,9% par rapport aux douze mois précédents (+28,1% en Pays de la Loire et +12% au national).

Sur cette même période, **les mises en chantier se sont accélérées de +21,7% en Vendée** (+4,9% à l'échelle de la région et +5,5% au niveau national).

	Autorisations		Mises en chantier	
	Cumul sur les 12 derniers mois	Evolution par rapport aux 12 mois précédents (en%)	Cumul sur les 12 derniers mois	Evolution par rapport aux 12 mois précédents (en%)
Vendée	7 700	40,9%	5 500	21,7%
Loire-Atlantique	9 500	27,2%	7 200	4,8%
Maine-et-Loire	5 400	15,6%	4 400	-6,9%
Mayenne	1 200	-10,0%	1 200	26,3%
Sarthe	2 200	65,1%	1 600	-15,7%
Pays de la Loire	26 000	28,1%	19 800	4,9%
France	376 100	12,0%	274 500	5,5%



1.4 Perspectives pour les collectivités locales

De manière générale, la situation financière des collectivités est en partie dépendante du contexte économique à travers certaines recettes qui peuvent être sensibles à la conjoncture et en raison de la typologie de certaines dépenses. Le niveau des prix et les taux d'intérêt sont également importants car ils influent sur l'évolution de leurs charges de fonctionnement et d'investissement.

Le projet de loi de finances pour 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 est présenté dans un contexte politique particulier. Le Premier ministre Sébastien Lecornu a renoncé recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour le faire adopter. Il entend faire évoluer au cours des débats parlementaires son texte initial et a précisé que l'objectif de déficit public pourra être assoupli, mais qu'à la fin il "devra être à moins de 5% du PIB".

Pour l'heure, le projet de budget 2026 ambitionne de redresser les comptes publics par :

- **des hausses de recettes fiscales**, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés à hauteur de 6,5 milliards d'euros (Md€) et par la suppression de 23 niches fiscales pour un gain d'environ 5 Md€ (la France en compte actuellement 474 pour un coût total de 85 Md€) ;
- **une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale**, qui représente deux tiers de l'effort budgétaire total.

Le gouvernement table en 2026 sur des prévisions de croissance de 1% (après 0,7% en 2025) et d'inflation de 1,3% (contre 1,1% cette année). Il projette de ramener le déficit public à 4,7% du PIB en 2026 (après 5,4% en 2025 et 5,8% en 2024) et sous les 3% en 2029. La part de la dette publique atteindrait quasiment 118% du PIB (+2 points par rapport à 2025).

La maîtrise des dépenses de l'Etat

Le projet de loi prévoit de ralentir la hausse des dépenses publiques, pour diminuer leur part dans le PIB. En 2026, les dépenses de l'État s'élèveront à près de 501 Md€, soit +10,5 Md€ par rapport à 2025 (au sein du périmètre de dépenses de l'État).

Les moyens consacrés aux "priorités de la Nation" seront augmentés. Le budget de "Défense" atteindra 57,1 Md€. Il bénéficiera d'un effort de 6,7 Md€, soit plus que l'évolution prévue par la dernière loi de programmation militaire, pour poursuivre la modernisation des armées et le financement des investissements jugés nécessaires dans le contexte international. 830 postes supplémentaires sont programmés.

Les autres ministères régaliens disposeront aussi d'un budget en hausse (+0,6 Md€ pour l'Intérieur et +0,2 Md€ pour la Justice) et d'effectifs supplémentaires (+1 600 postes chacun), notamment pour lutter contre la criminalité organisée et le narcotrafic, dans le prolongement de la loi du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic.

Les budgets de l'Éducation nationale et la recherche croîtront, pour leur part, de 0,4 Md€, en particulier pour financer la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants et la création d'environ 8 820 postes ainsi que pour poursuivre les mesures déjà engagées dans le cadre de la loi de programmation de la recherche 2021-2030.

De même, les crédits relevant du ministère de la transition écologique progresseront afin de poursuivre la décarbonation de l'économie.

La dépense sera maîtrisée sur les autres crédits ministériels, notamment par une rationalisation des interventions de l'État avec la suppression des doublons. Une réduction de 3 000 emplois est prévue (caisses de sécurité sociale comprises et hors réforme de la formation initiale des professeurs).

La participation des collectivités à l'effort de redressement

Les collectivités locales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public. En parallèle, le poids des normes sera réduit afin de redonner le pouvoir d'agir aux élus.

Les collectivités les plus exposées financièrement à la conjoncture et au vieillissement démographique seront accompagnées, avec en particulier la mobilisation du fonds de sauvegarde pour un montant trois fois supérieur par rapport à 2024 à destination des départements les plus fragiles. L'accompagnement des collectivités faisant face à des événements climatiques d'ampleur sera également augmenté et simplifié.

Le processus et les délais de vote du budget de l'Etat

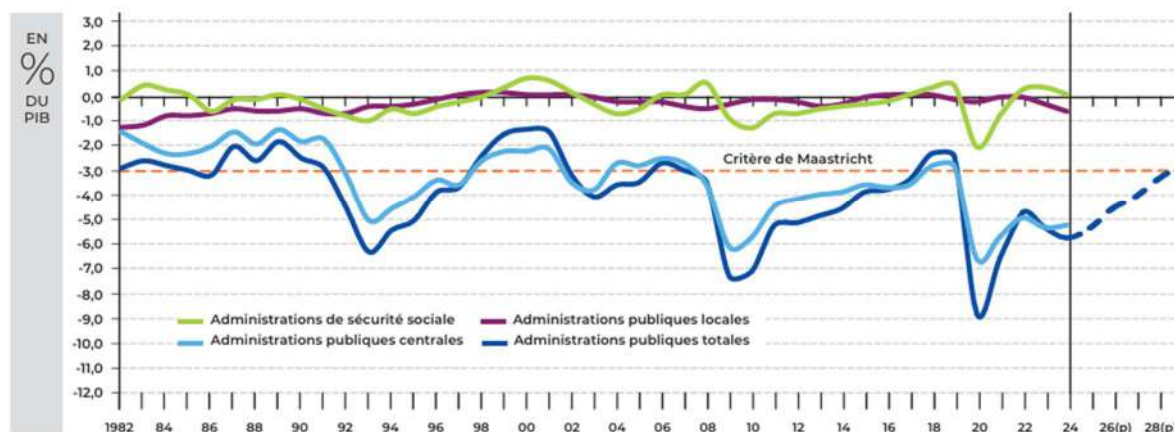
L'Assemblée nationale n'a réussi en 40 jours qu'à examiner la partie « recettes » du budget, avant de la rejeter à la quasi-totalité des députés (une seule voix pour). Elle a en grande partie réécrit et complété ce volet « recettes ».

Les Sénateurs ont débuté la discussion de volet « recettes ».

Le Parlement dispose en principe de 70 jours pour "se prononcer" sur le PLF. Si tel n'était pas le cas, le gouvernement pourrait en théorie mettre en œuvre le budget par ordonnances. Ce recours aux ordonnances pour le budget, prévu par l'article 47 alinéa 3 de la Constitution de 1958, n'a jamais été utilisé. Le gouvernement pourrait également, si le budget était rejeté par le Parlement, recourir à une loi de finances spéciale, comme l'an dernier. Ce projet de loi devrait être normalement déposé avant le 19 décembre 2025.

Le déficit des administrations publiques

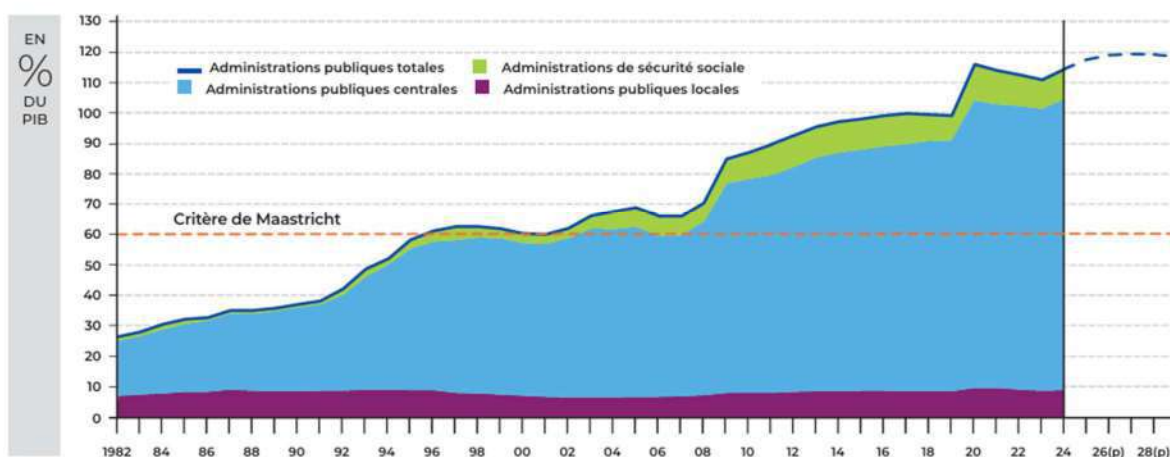
© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

Contexte financier des collectivités :

(Source : note de conjoncture de la Banque Postale – Septembre 2025)

Il est des années où les finances publiques locales suivent des trajectoires connues et la prévision des résultats d'un exercice trois mois avant son terme peut paraître facile. Telle semble être en partie la situation en 2025 : trajectoire classique d'une fin de mandat municipal, combinant une évolution de la pression fiscale quasiment nulle et l'achèvement des projets d'investissement ; trajectoire cyclique d'un ralentissement économique marqué corrélé à un fort ralentissement de l'inflation ; trajectoire ambitieuse d'un accroissement des dépenses locales consacrées à la transition écologique ; et enfin, peut-être la plus importante, trajectoire entamée lentement d'un redressement des finances publiques associant, de façon encore modérée, les collectivités territoriales. Ces évolutions s'inscrivent également dans un contexte bouleversé par deux faits majeurs : la transformation du paradigme financier local, réduisant peu à peu comme peau de chagrin la capacité des acteurs à utiliser les impôts de la décentralisation comme un moyen global de financement de l'action publique, leur fiscalité devenant de moins en moins localisée et de plus en plus consumérisée ; et la rigidité des dépenses de proximité, tant du fait des exigences populaires que de l'insuffisance des démarches d'évaluation.

On pouvait donc se demander si la situation financière du monde local n'allait pas connaître en 2025 une dégradation prononcée, généralisant la tendance périlleuse connue par les départements depuis 2023, et fragilisant sérieusement ses capacités au milieu d'une décennie marquée par de fortes exigences internes et des risques externes significatifs.

Force est de reconnaître que le moment d'une minute de silence devant l'effacement progressif des conditions financières de la libre administration n'est pas encore venu. La croissance retrouvée des droits de mutation redonne des couleurs aux indicateurs départementaux ; le ralentissement des prix contribue à atténuer la pression sur l'autofinancement du bloc communal, en dépit de la poursuite d'un léger effet de ciseaux ; et si le modèle économique des régions, notamment pour financer le développement ferroviaire, reste en question, au moins celui-ci a-t-il été mis sur la table.

Mais tout optimisme serait illusoire. Si les recettes tirées du marché immobilier semblent retrouver un niveau proche de 2023, rien ne garantit à court terme le maintien d'un rythme de croissance en partie conjoncturel, alors que les difficultés d'exercice de la compétence sociale demeurent plus marquées que jamais (nouveaux publics, attractivité des métiers, marché du travail incertain) ; et la décélération des prix comme l'attentisme des consommateurs limiteront très fortement la croissance des recettes en 2026. Seul le niveau de l'endettement local, qui reste quasiment stable en proportion du PIB, constituerait un facteur positif, le levier de l'emprunt pouvant être mis à profit pour financer en partie le mur d'investissement vert et si la réduction de la dette publique n'était pas un enjeu collectif.

Bien des chantiers sont face à nous : refonte des dotations pour améliorer sensiblement l'efficacité de la péréquation ; réorientation des investissements dans le cadre des futurs programmes prévisionnels communaux et intercommunaux, tenant compte des futurs niveaux d'intervention des régions et des départements ; aboutissement des réflexions sur le verdissement des financements ; réflexions sur le niveau pertinent des participations d'usagers aux prestations rendues ; recherche d'une fiscalité locale

adaptée, enfin, aux enjeux de la décentralisation mais aussi à la réalité économique et sociale de notre pays ; et, bien évidemment, interrogations sur notre capacité à maintenir ou adapter le niveau des services publics locaux aux conditions contemporaines. Aussi voit-on mal les mandats qui commenceront bientôt s'achever sans une évolution profonde des règles qui gouvernent l'action locale.

Mais rien ne saurait se produire sans une révolution parallèle des relations entre l'État et les collectivités territoriales, dans un dialogue respectueux des enjeux nationaux et surtout dans la vérité des propos. Le temps des postures est passé : c'est désormais l'heure de vérité.

2. Stratégie politique et financière du SYDEV

2.1 Enjeux du mandat

Les 4 grands enjeux du mandat sont les suivants :

Renforcer la proximité avec les adhérents	• Ecoute, réactivité, proximité • Répondre aux besoins, assurer une bonne qualité de nos interventions • Garantir la meilleure qualité de distribution des énergies • Accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement
Dynamiser la transition énergétique au sein des territoires	• Réduire les consommations • Promouvoir la mobilité propre • Faire avancer les réseaux intelligents • Rénover nos bâtiments publics et accompagner les privés dans leurs démarches
Favoriser les partenariats pour développer la recherche et l'innovation	• Développer nos liens avec nos décideurs locaux (intercommunalités, syndicats, Département, Vendée Energie, Vendée Numérique...) • Renforcer nos relations régionales (région, pôle énergie, smile...) • Augmenter la production d'énergies renouvelables en lien avec les territoires
S'assurer d'un fonctionnement efficient	• Accompagner le personnel dans des formations qualifiantes • Etre en lien étroit avec nos entreprises

2.2 Contexte financier

L'exercice 2014 a été marqué par une réduction significative du volume de travaux du fait d'une forte diminution des extensions de réseaux conjuguée à une baisse générale des travaux engagés par nos adhérents (en éclairage notamment). La diminution du besoin de financement des activités électricité et éclairage et l'incidence de certaines recettes d'importance calculées en fonction d'un niveau d'activité antérieur (le FCTVA calculé sur les dépenses N-1 ou la part R2 de la redevance de concession électricité calculée en fonction des mandatements N-2) ont entraîné une situation d'excédent budgétaire en 2014. **Des marges de manœuvre financières ont donc été identifiées et des premières décisions ont été prises dès cet exercice pour soutenir l'activité de nos entreprises titulaires des marchés de travaux et aider nos communes adhérentes dans le financement de leurs projets dans un contexte financier contraint** (mise en place d'un programme exceptionnel de remplacement des armoires vétustes d'éclairage public et réalisation des travaux de mise aux normes des installations d'éclairage public faisant suite aux vérifications périodiques pour un montant total estimé à 3 millions d'euros intégralement pris en charge par le SYDEV).

Face à ce constat et dans le prolongement de ces premières décisions, une réflexion en profondeur a été menée sur la politique d'aides du syndicat sur la durée du mandat avec un objectif de stabilité. Le SYDEV a donc, en 2015, **renforcé de manière très significative son accompagnement financier** des travaux d'effacements de réseaux ou bien encore de la rénovation du parc d'éclairage public et il a autofinancé un programme de remplacement des postes tours en

agglomération. En complément, le SYDEV a mis en œuvre de nouvelles actions s'inscrivant dans le cadre de la transition énergétique avec un programme ambitieux d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics notamment.

Les activités effacements et rénovation de l'éclairage public ont par la suite connu un fort engouement de la part de nos adhérents.

Depuis 2017, le SYDEV s'est engagé dans trois nouveaux projets d'importance :

- Le **soutien au développement du Très Haut Débit (THD)** avec la mise en œuvre d'un programme spécifique de travaux d'effacement de réseaux bénéficiant de règles financières bonifiées pour les parties relatives aux réseaux électriques et aux infrastructures de communications électroniques,
- **L'accompagnement des collectivités vendéennes en matière de transition énergétique :** avec, à titre d'exemples, l'accompagnement à l'élaboration puis à la mise en œuvre et à l'animation des PCAET, le soutien aux plateformes de rénovation énergétique de l'habitat, le lancement d'une grande campagne de communication à l'échelle départementale, l'investissement du SYDEV dans des projets innovants et déterminants pour l'avenir,
- Ainsi que le **développement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables** sur le département avec la souscription du SYDEV à l'**augmentation de capital de sa SEM Vendée Energie** pour un montant de près de 4,7 millions d'euros sur plusieurs exercices pour financer des projets ambitieux sur notre territoire,
- **Et plus récemment, dans la construction de trois stations de distribution d'hydrogène vert** sur le département en complément des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables déployées en Vendée depuis 2013 pour développer la mobilité durable.

En 2023, compte tenu d'un contexte inédit d'augmentation des prix de l'énergie, le SYDEV a fortement intensifié et accéléré son accompagnement auprès de ses adhérents avec des propositions concrètes d'actions et de programmes de sobriété énergétique.

Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- en matière d'**éclairage public** :
 - L'optimisation des temps d'allumage et/ou des emprises éclairées avec la prise en charge à 100% par le SYDEV du financement d'un réglage par territoire (2022-2023),
 - Le remplacement des lampes classiques par des lampes LED (2023-2028) dont la plus-value est financée intégralement par le SYDEV (environ 0,8M€/an),
 - Le remplacement des luminaires de type « boules » avec le soutien du dispositif fonds vert qui a permis de réduire le reste à charge financier des adhérents,
 - Le retrofit LED.

Dans le prolongement de la politique de sobriété menée de longue date par le SYDEV, une baisse historique de la consommation d'électricité par point lumineux a été constatée en 2023 se réduisant à 120 kWh/PL. Celle-ci devrait encore diminuer, sous l'effet de l'ensemble des actions d'efficacité et de sobriété menée sur le parc d'éclairage, jusqu'à atteindre une consommation de 60 kWh/an à l'horizon 2029.

- Pour les **bâtiments publics** (en complément du programme d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments lancé en 2015) :
 - Réalisation d'audits d'exploitation et élaboration de plans de sobriété,
 - Accompagnement à l'exploitation des bâtiments publics et notamment les plus énergivores de manière prioritaire (avec une prise en charge financière à hauteur de 80% par le SYDEV),
 - Accompagnement technique et financier pour le développement d'opérations d'autoconsommation individuelles ou collectives des adhérents (*études de structure, assistance à maîtrise d'ouvrage...*)

En 2024, un nouveau programme « GEOBat » a été expérimenté afin d'offrir aux adhérents une solution « clé en main » pour la réalisation par le SYDEV de petits travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine bâti de ses adhérents et pour leur compte. 6 conventionnements ont eu lieu à ce jour et 10 conventionnements sont envisagés pour 2026.

En 2025, le SYDEV est devenu signataire des nouveaux Pactes Territoriaux France Rénov' mis en place en remplacement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (PTRE). **Le SYDEV a donc réaffirmé son engagement à accompagner les EPCI dans le déploiement d'un service public de l'habitat sur**

leur territoire à hauteur de 4,1M€ sur 5 ans, afin de faciliter le parcours de rénovation de l'ensemble des ménages vendéens et dans une logique de massification de la rénovation énergétique des logements,

L'ensemble de ces actions et programmes pluriannuels a vocation à se poursuivre en 2025.

2.3 Orientations budgétaires pour 2026

Les commissions techniques se sont réunies au cours du dernier trimestre pour **émettre des propositions en matière d'actions et d'orientations budgétaires** pour 2026 et ce, **dans le respect des enjeux de la mandature** (présentés au §2.1 du présent rapport) ainsi que dans un contexte de **sobriété énergétique** renforcé.

Les principaux évènements 2026 sont les suivants :

- **Activité électricité (§3.1) :**
 - **Prévision de 15M€ de travaux d'extensions de réseaux**
 - **Programmation de 8M€ de travaux d'effacements de réseaux** compte tenu du contexte de renouvellement des mandats locaux. Proposition de mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2026 de nouvelles règles financières bonifiées pour les travaux réalisés sur le réseau d'électricité ainsi que pour les travaux intervenant sur les infrastructures de communication électronique pour les adhérents qui mutualisent la RODP opérateurs
 - **Diminution notable du programme de renforcement des réseaux** compte tenu de la baisse des départs mal alimentés détectés
 - **Maintien d'un fort niveau de travaux de sécurisations** estimé à 4M€ pour 2026 suite à l'optimisation des crédits en provenance du FACE
 - **Poursuite de la géolocalisation des réseaux ICE** initiée en 2025 (0,7M€)
- **Activité éclairage public et signalisation lumineuse (§3.2) :**
 - **Maintien du dynamisme des programmes de travaux neufs** (9M€) **et de rénovation** (4M€) du parc d'éclairage
 - **Poursuite des actions d'optimisation des puissances** pour réduire les consommations d'énergie du parc d'éclairage public avec la suppression des boules et l'anticipation du remplacement des boules 2B (3M€) bénéficiant du Fonds Vert, le rétrofit LED (0,5M€) ainsi que le relamping LED intégré à la maintenance éclairage dont la plus-value financière est intégralement prise en charge par le SYDEV (0,8M€/an)
 - **Poursuite des programmes de géolocalisation des réseaux et de constitution du PCRS** (pour un montant de 0,4M€ en 2026)
 - **Impact de la prévision de suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement** : -0,9M€ de recettes/an pour le SYDEV (*le PLF pour 2026 prévoit la fin de l'éligibilité des dépenses d'entretien de la voirie au FCTVA*)
- **Activité transition énergétique (§4) :**
 - Poursuite des actions déjà engagées sur le précédent mandat, notamment le soutien à la **mise en œuvre des PCAET** et le programme d'aide à la **rénovation énergétique des bâtiments publics**. Courant 2026, en complément de l'aide historique proposée par le syndicat, les adhérents peuvent bénéficier d'aides ponctuelles pour l'intégration de matériaux biosourcés et pour des travaux de rénovation de l'éclairage intérieur de leurs bâtiments.
 - Les **Pactes Territoriaux France Rénov'**, dont le SYDEV est signataire, sont entrés en vigueur au 01/01/2025. Suite au « stop and go » de l'aide « Ma prime rénov-parcours accompagné » avec des conditions d'éligibilités resserrées, le SYDEV révisé à la hausse ses modalités d'accompagnement financier des EPCI pour les volets info-conseil et accompagnement. L'engagement financier du SYDEV serait alors majoré de +1,1M€ par rapport au vote initial, dans une perspective de réalisation à 100% des objectifs déclarés par les territoires.
 - **Mise en service courant 2026 du premier réseau de chaleur urbain** sur la commune de Talmont-Saint-Hilaire et porté par la régie SYDEV'Chaleur. Vote de règles financières pour cette nouvelle activité du SYDEV pour encadrer la prise en charge des audits techniques et financiers d'installations existantes et définir les taux de participation applicable en cas d'abandon d'un projet.

- Poursuite de l'accompagnement à l'exploitation des bâtiments publics et notamment les plus énergivores de manière prioritaire et poursuite des actions pour étendre et animer un **réseau d'économes de flux** dans le département,
- **Poursuite du programme « GéoBAT »**, Gestion Énergétique Optimisée des Bâtiments Publics, consistant à réaliser des petits travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics des adhérents pour leur compte et avec une participation du SYDEV aux coûts des travaux et la possibilité de bénéficier d'une avance remboursable pour en faciliter le financement. Ce programme a pour but de lever les freins techniques et financiers à la réalisation de ces travaux. En 2026, les travaux de suppression de chaudières à fioul ou à gaz propane seront éligibles, sous conditions, à ce portage.
- Maintien du **guichet unique pour le solaire photovoltaïque** pour les adhérents et **modification des accompagnements techniques et financiers pour le développement d'opérations d'autoconsommation** individuelles ou collectives des adhérents avec le doublement de l'aide du SYDEV pour le renforcement de charpente et la réfection de toiture et la mise en place d'une subvention pour les travaux de création d'ombrières photovoltaïques en injection totale intégrant le périmètre de la PMO du SYDEV.
- Finalisation et partage de la **charte méthanisation** au premier semestre 2026,
- En matière d'actions relevant des « territoires connectés », déploiement progressif du **cadastre solaire** départemental et du **jumeau numérique** courant 2026 et maintien des subventions pour l'équipement des adhérents en **objets connectés**.
- **Activité mobilité durable (§5) :**
 - Expérimentation d'installation de **bornes résidentielles publiques** (conformément aux orientations du SDIRVE revu en 2023) suite à une étude des besoins et des usages initiée en 2024,
 - Poursuite du nouvel **accompagnement du SYDEV pour le déploiement des IRVE** sur le département avec l'accompagnement d'AMI portés par les EPCI adhérents,
 - **Maintien des prix de recharge pour l'avitaillement en hydrogène vert** pour les usagers
 - **Diminution des prix de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables** au 1^{er} janvier 2026 pour les bornes de recharge rapide et les superchargeurs (*maintien des tarifs 2025 pour les bornes de recharge normale*)
- **Satellites du SYDEV : Vendée Energie (§6.1) :**

Vendée Energie va poursuivre en 2026 son développement d'unités de production d'énergies renouvelables (centrales solaires sur bâtiments / sur ombrières / au sol et parcs éoliens) au plus près des territoires.

Pour mettre en œuvre son programme d'investissement :

 - **Une augmentation de capital est envisagée sur 2026** pour un montant de 6,5M€ pour le SYDEV, actionnaire à 65% de la SEM,
 - L'encours de tirage sur **l'avance en compte courant d'associés** consentie par le SYDEV ne sera pas remboursé avant l'exercice 2027.

La politique de **gestion des ressources humaines ainsi que l'évolution des effectifs et de la masse salariale** est présentée au §7. L'année 2026 est marquée par :

- **Aucune création de poste sur l'exercice** (cf §7.3). Compte tenu du non-remplacement de 3 chargés d'affaires à la direction infrastructures lié à la baisse d'activité, le nombre d'agents permanents devrait s'établir à 113 au 31/12/2026. Un poste sera supprimé en 2027 à la suite d'un départ en retraite.
- La mise en place d'un nouveau contrat de projet (cf §7.4) pour un chargé de la commande publique et appui aux projets portés par le service juridique
- L'activation de deux surcroûts de travail,
- L'accueil de 6 apprentis en septembre 2026,

L'analyse de l'évolution de la masse salariale est décrite au §7.5.

Le rapport détaille également l'évolution des autres dépenses du syndicat ne relevant pas directement des activités (§8) et celle des différentes recettes significatives du syndicat au §9 (accise sur l'électricité, redevances de concession, FACE, ...).

L'encours de dette du SYDEV s'élève à 16,1 millions d'euros au 31/12/2025 (§10) dont 4,5M€ ont été remboursés de manière anticipée et temporaire, réduisant le capital restant dû à 11,6M€ en fin d'exercice. Les 6 contrats du portefeuille, avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 0,91%,

correspondent uniquement à des emprunts à taux fixes simples et sont cotés sans risque (A1) sur la charte de bonne conduite Gissler. En matière de gestion active de la dette et de la trésorerie, le SYDEV procède depuis 2024 à des remboursements anticipés temporaires d'emprunt de manière à optimiser ses frais financiers et a également ouvert un compte à terme pour le placement des pénalités perçues dans le cadre de l'exécution de marchés publics.

Le tableau analytique des opérations réelles (joint en ANNEXES 2 et 3) présente :

- Les prévisions budgétaires ajustées au titre de l'exercice 2025 (budget primitif et les prévisions de réalisations). Les ajustements seront proposés au vote du comité syndical du 16 décembre 2025 dans le cadre de l'adoption de la décision modificative n°2 pour 2025.
- Ainsi que les orientations budgétaires 2026 qui font apparaître un besoin total d'emprunt de 10,4 millions d'euros, dont 4,3M€ correspondant au retraitage de l'emprunt remboursé de manière temporaire en 2024 et pour lequel les conditions financières sont figées (taux fixe de 1%).

3. Activités réseaux

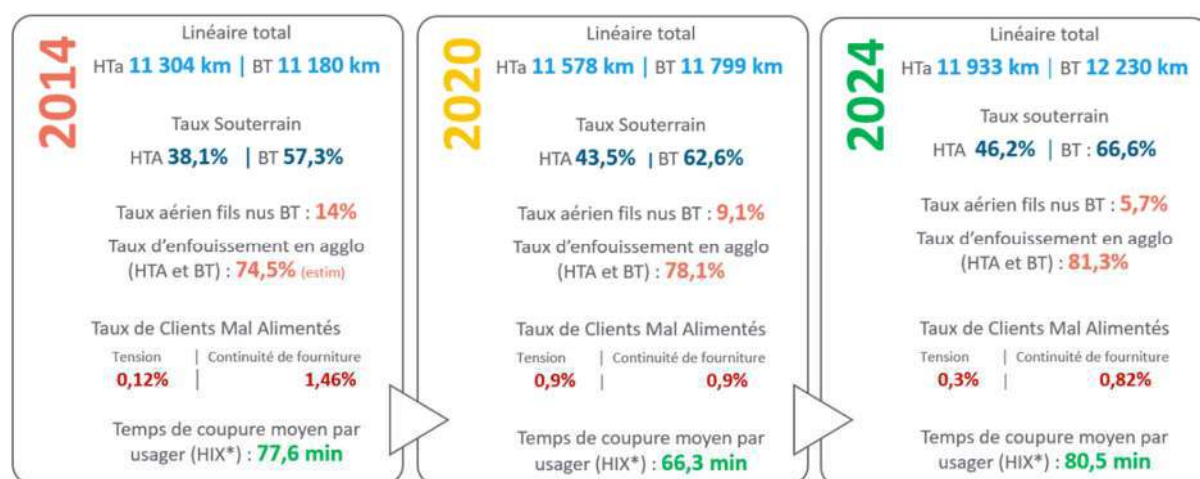
3.1 Activité Electricité

Le SYDEV est propriétaire des **24 163 kms de réseaux électriques** basse et moyenne tension ainsi que des **2 744 kms de réseaux de gaz** en Vendée. Il est **l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz** en Vendée et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement, de renforcement, de sécurisation et d'extension des réseaux électriques.

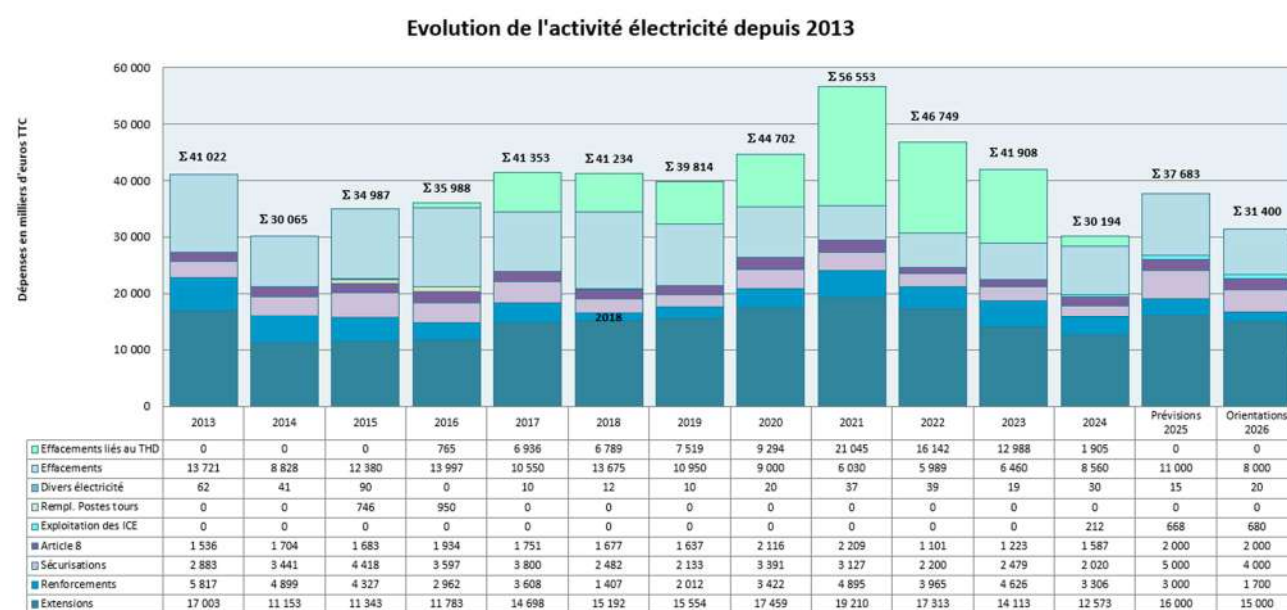
Le SYDEV est garant, à l'égard des usagers, de la bonne exécution des services publics de gestion et d'exploitation des réseaux, confiés à ses concessionnaires Enedis et EDF pour l'électricité ainsi qu'à GRDF et SOREGIES pour le gaz.

Le SYDEV mène des expérimentations pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain en matière de réseaux intelligents, de flexibilités et d'autoconsommation.

Principaux indicateurs clefs à la maille départementale



Evolution de l'activité électricité depuis 2013 (en millions d'euros courants)



Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget Primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Extensions	15 000	16 000	15 000	Légère augmentation de l'enveloppe prévisionnelle 2025 et maintien d'une trajectoire à 15M€ en 2026
Effacements	11 000	11 000	8 000	Impact du cycle électoral sur la prévision d'engagements de travaux en 2026. Mise en œuvre au 01/01/2026 de nouvelles règles de financement bonifiées pour le réseau électricité en agglomération et les ICE pour les adhérents mutualisant la RODP liée.
Renforcements	2 800	3 000	1 700	Le potentiel de renforcements détecté par Enedis d'une part et par les campagnes de mesure menées par le SYDEV se réduit drastiquement d'année en année.
Sécurisations	3 000	5 000	4 000	Programme dimensionné en fonction des crédits FACE prévisionnels alloués pour cette action. En 2025 et 2026, fléchage de l'enveloppe « Enfouissement » doublée grâce à une ponction sur l'enveloppe « renforcement » en sécurisation des réseaux de manière à consommer les crédits FACE et maintenir de l'activité.
Prog. Article 8	2 000	2 000	2 000	Programme partiellement financé par Enedis dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession et faisant l'objet de règles de participations bonifiées pour les communes bénéficiaires mutualisant 100% de l'accise sur l'électricité
Exploitation des ICE	30	668	680	En 2025 et 2026, inscription d'une enveloppe afin de procéder à la géolocalisation des réseaux ICE existants.
Stock de transformateurs	200	200	200	
Relations concessionnaires et expertise-réseaux	105	80	74	
Divers électricité	20	15	20	
SOUS-TOTAL TTC	34 155	37 963	31 674	-6289 KEUR (-16,6%)
-TVA ⁽¹⁾	-5 170	-5 600	-4 720	-880 KEUR (-15,7%)
TOTAL ACTIVITES <i>(net de la TVA déductible)</i>	28 985	32 363	26 954	-5 409 KEUR (-16,7%)
RECETTES				
Participations demandeurs publics	9 864	10 697	7 786	En application des règles de financement prévues au guide financier
Participations tiers privés	4 948	5 227	4 848	
FACE	4 089	5 107	4 146	Hypothèse de maintien des enveloppes allouées (cf. § 9.3.)
PCT	3 960	3 674	3 420	Part couverte par le Tarif + Financement des adaptations à la charge
Subvention Article 8	500	500	500	Versée par Enedis
Transfert de droit à déduction de TVA (surlargeurs gaz)	69	74	69	Mécanisme de transfert de droit à déduction pour les travaux de surlargeurs gaz (pour les DSP antérieures au 01/01/2016)
Locations fourreaux ICE	1 234	1 175	1 415	Locations versées par les opérateurs (Orange, Vendée numérique à compter de 2024...) ou par des tiers (adhérents, privés...)
Stock de transformateurs	200	200	200	
TOTAL RECETTES ⁽²⁾	24 864	26 653	22 383	-4 270 KEUR (-16%)
BESOIN ⁽²⁾	4 121	5 710	4 570	-1 140 KEUR (-20%)

⁽¹⁾ L'activité électricité est assujettie à la TVA depuis le 1er janvier 2020. Les prévisions budgétaires sont donc valorisées en HT pour les catégories de travaux concernées

⁽²⁾ hors FCTVA

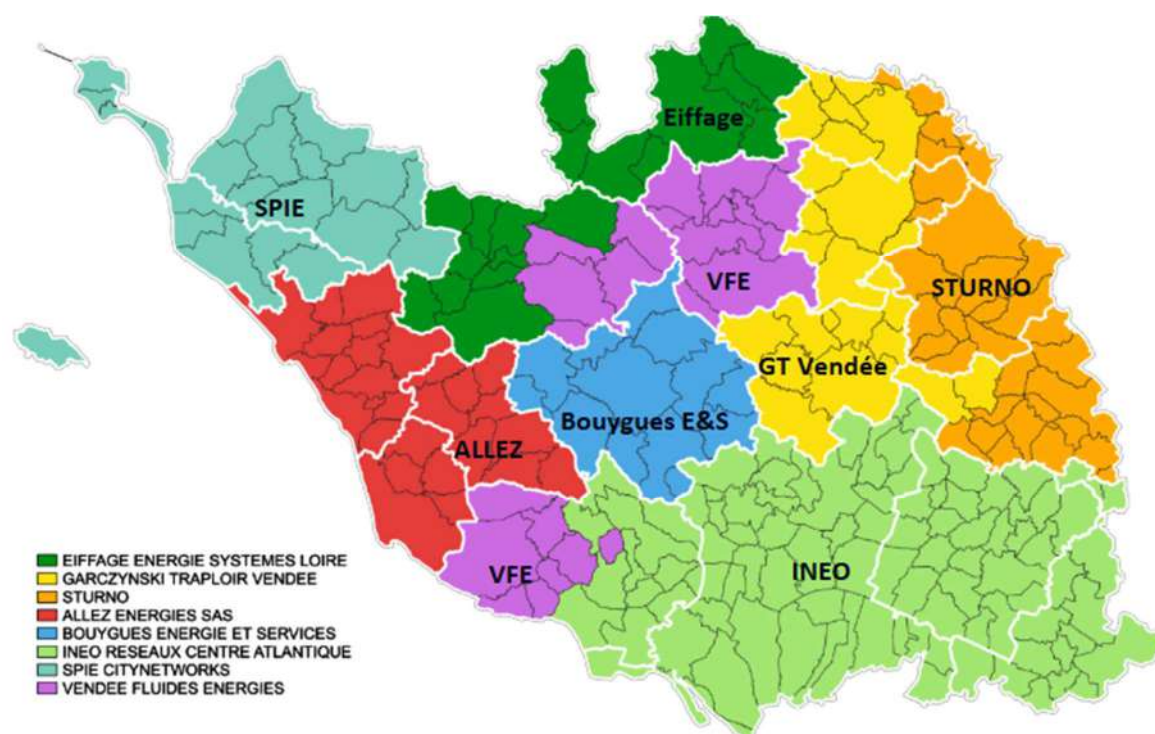
L'activité électricité est marquée par :

- Une prévision de **15M€ de travaux d'extensions de réseaux**,
- **Programmation de 8M€ de travaux d'effacements de réseaux** compte tenu du contexte de renouvellement des mandats locaux. Proposition de mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2026 de nouvelles règles financières bonifiées,
- **Diminution notable du programme de renforcement des réseaux** compte tenu de la baisse des départs mal alimentés détectés,
- **Maintien d'un fort niveau de travaux de sécurisations** estimé à 4M€ pour 2026 suite à l'optimisation de l'utilisation des crédits en provenance du FACE,
- **Poursuite de la géolocalisation des réseaux ICE** initiée en 2025 (0,7M€).

Un nouveau marché de travaux démarre au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 4 ans

L'année 2025 a été marquée par le lancement et l'attribution du nouveau marché de travaux qui prendra effet au 1^{er} janvier 2026 pour une nouvelle période de 4 ans sous forme d'un marché négocié avec notamment pour objectifs de consolider l'insertion professionnelle et accélérer la décarbonation.

Il s'agit d'un accord-cadre alloti composé de 17 lots géographiques et d'un lot multi-attributaires pour la réalisation de travaux de renforcement et de sécurisation des fils nus dont la répartition territoriale est la suivante :



Les territoires concernés par un changement de titulaire par rapport aux attributions du marché de travail actuel sont les suivants :

- Vie et Boulogne,
- Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts,
- Pays des Achards,
- Vendée Grand Littoral,
- Pays de Fontenay Vendée et CC Vendée-Sèvre-Autise

En tant qu'acteur majeur de la transition énergétique, le syndicat a choisi d'accentuer les exigences environnementales dans les critères de sélection des entreprises. La clause environnementale, qui existait dans le précédent marché, a été augmentée et représente à présent 15% de la note finale pour l'attribution du marché.

Elle se base notamment sur une évaluation du taux d'émissions de CO2 ramené au chiffre d'affaires de l'entreprise candidate. Cette dernière devait d'une part indiquer les consommations de chaque énergie et de carburant des véhicules et des engins de chantier de cette année, et d'autre part prendre des engagements sur la baisse de consommations les années suivantes.

Avec cette clause relativement inédite dans un marché de travaux publics, le SYDEV continue à innover et porter ses engagements en faveur de la transition énergétique. L'un des prestataires retenus a décidé d'étendre la démarche au niveau national suite à cette consultation.

Expérimentation en cours sur la dépose de câblage pour le compte d'Orange

Une expérimentation est en cours à l'échelle d'une dizaine de dossiers afin d'accélérer la réalisation des travaux de câblage. Le SYDEV réalise ces travaux pour le compte d'Orange. Un bilan sera dressé conjointement courant 2026 et une activation à plus grande échelle de ces travaux pourrait être décidée.

Propositions d'évolution des règles financières pour 2026

Sur proposition de la commission infrastructures, il est proposé de bonifier l'aide du SYDEV :

- sur le réseau électrique pour les travaux d'effacements en agglomération
- sur les communications électroniques en cas de mutualisation par la commune de la RODP opérateurs

Projet	Nature de l'intervention	Participation du demandeur 2025	Participation du demandeur 2026
Effacement en agglomération	Réseau électrique	50% du coût HT y compris maîtrise d'œuvre	40% du coût HT y compris maîtrise d'œuvre
Renforcement Sécurisation Effacement Programme Article 8	Communications électroniques avec mutualisation de la RODP opérateurs	65% du coût TTC y compris maîtrise d'œuvre	50% du coût TTC y compris maîtrise d'œuvre

- Actualisation du tarif unique de location de fourreaux pour les communications électroniques

Ce tarif de location unique est indexé annuellement sur l'indice TP01 selon la formule suivante :

$$P_n = P_o \times (0,2 + 0,8 \times (TP01_n / TP01_o))$$

P_n est le tarif pour l'année « n »

P_o est le prix de l'année de référence « o »

TP 01 : indice général relatif aux travaux publics

$TP\ 01_n$ = valeur du TP 01 du mois de septembre de l'année « n-1 »,

$TP\ 01_o$: valeur du TP 01 du mois de septembre de l'année précédant l'année « o » de signature de la convention.

Si l'année « o » est l'année 2023, l'indice $TP01_o$ est celui de septembre 2022, soit 839,03 (coefficient de raccordement de 6,5345, calculé sur septembre 2014).

Nature de l'intervention	Révision annuelle	Tarif de location 2025	Tarif de location 2026
Location de fourreaux SYDEV auprès d'opérateurs ou de collectivités dans le cadre de conventions (enfouissements coordonnés ou mise à disposition d'ICE)	Tarif révisé annuellement sur l'évolution de l'indice TP01 (indice général relatif aux travaux publics)	$P_{2024} = 0,730$ euros/ml	$P_{2026} = 0,737$ euros/ml

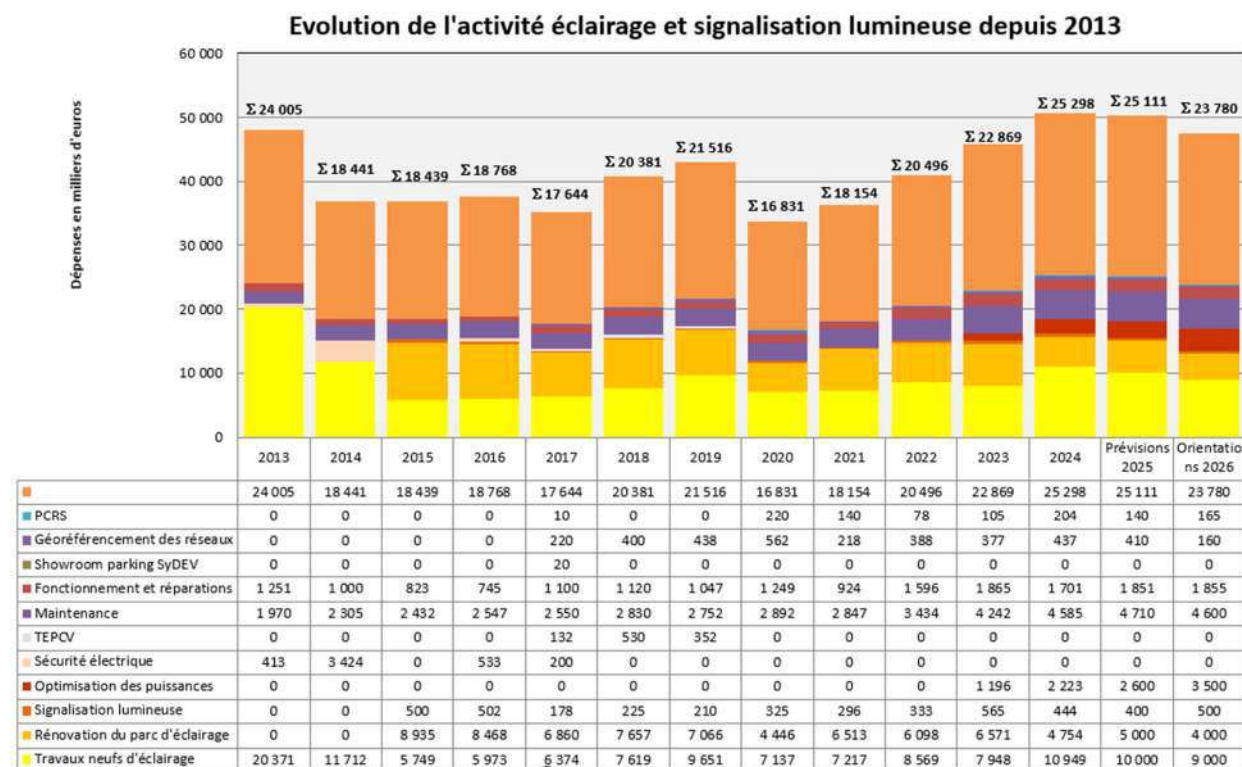
3.2 Activités Eclairage et Signalisation lumineuse

Le SYDEV exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux installations nouvelles et de rénovation de l'éclairage public (*éclairage de voies nouvelles, giratoires, aménagement des bourgs, mise en valeur du patrimoine, signalisation lumineuse liée à la circulation routière...*).

Composition du parc d'éclairage public (pour les points lumineux entretenus par le SYDEV)



Evolution de l'activité éclairage depuis 2013 (en millions d'euros courants)



Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euros

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget	Prévisions		
DEPENSES				
Travaux neufs d'éclairage	9 000	10 000	9 000	Extensions d'éclairage seul, éclairage des lotissements et zones d'activités, mises en lumière et terrains de sport
Rénovation	4 000	5 000	4 000	Rénovations programmées et liées aux programmes d'effacements des réseaux
Suppression des boules	4 000	2 500	3 000	Poursuite du programme avec l'anticipation sur le programme initial du remplacement des boules 2B. Règles financières bonifiées, grâce au Fonds Vert
Retrofit LED	500	100	500	
Signalisation lumineuse	400	400	500	Carrefours tricolores et panneaux indicateurs de la vitesse
Géolocalisation des réseaux	395	410	160	Programme engagé depuis fin 2017 afin de répondre aux obligations de la réforme anti-endommagements (amélioration de la classe de précision des réseaux) pour 2026
PCRS (plan corps de rue simplifié)	275	140	165	Projet global d'environ 7,5 MEUR TTC, piloté par Géovendée, dont environ 1,4 MEUR supporté par le SYDEV
Maintenance éclairage	4 710	4 710	4 600	Incluant le relamping LED sur 6 ans dont la plus-value est financée à 100% par le SYDEV
Fonctionnement des installations d'éclairage	1 800	1 800	1 800	Principalement les candélabres accidentés
Divers	55	51	55	Redevance guichet unique DT/DICT
TOTAL DEPENSES	25 135	25 111	23 780	-1 331 KEUR (-5,3%)
RECETTES				
Participations demandeurs publics	13 486	13 937	13 152	
Participations tiers privés	793	881	792	
Fonds vert	350	350		
TOTAL RECETTES	14 629	15 168	13 944	-1 224 KEUR (-8,1%)
BESOIN*	10 507	9 943	9 837	-107 KEUR (-1,1%)

*hors FCTVA

Depuis 2025, le SYDEV met à disposition de ses adhérents un feu vert-récompense mobile

A la suite de sollicitations de la part de collectivités adhérents confrontées à des problématiques de vitesse des automobilistes sur certaines sections routières de leur territoire, le SYDEV, au titre de sa compétence « Signalisation lumineuse liée à la circulation routière », a acquis deux feu vert-récompense mobiles qu'il entend mettre à disposition des collectivités intéressées lui ayant transféré intégralement la compétence visée, sur une durée limitée dans le cadre d'une expérimentation.

La mise à disposition du matériel de prêt doit permettre à la collectivité de tester le dispositif in situ en vertu d'un futur investissement pour une installation fixe. La durée de la mise à disposition du matériel s'effectue pour une durée maximale de 10 semaines.

Propositions d'évolution des règles financières pour 2026 :

Sur proposition de la commission infrastructures, il est proposé :

- de maintenir les forfaits de maintenance éclairage et signalisation lumineuse
- de créer un nouveau forfait de contrôle préventif annuel pour les installations d'éclairage des terrains de sport

Projet	Nature de l'intervention	Participation du demandeur 2025	Participation du demandeur 2026
Maintenance éclairage visites préventives	Forfait 3 visites annuelles non LED	16,20 euros	
	Forfait 3 visites annuelles LED	12,40 euros	
	Forfait visite supplémentaire	1,58 euro	
	Forfait 1 visite non LED ou LED sous garantie	5,19 euros	
Maintenance éclairage visites préventives « grandes villes »	Forfait 3 visites annuelles non LED	22,80 euros	
	Forfait 3 visites annuelles LED	16,10 euros	
	Forfait visite supplémentaire	2,21 euros	
	Forfait 1 visite non LED ou LED sous garantie	5,19 euros	
Contrôle de l'éclairage des infrastructures sportives	Forfait de contrôle de l'éclairage des installations sportives	/	240,00 euros par terrain et par an

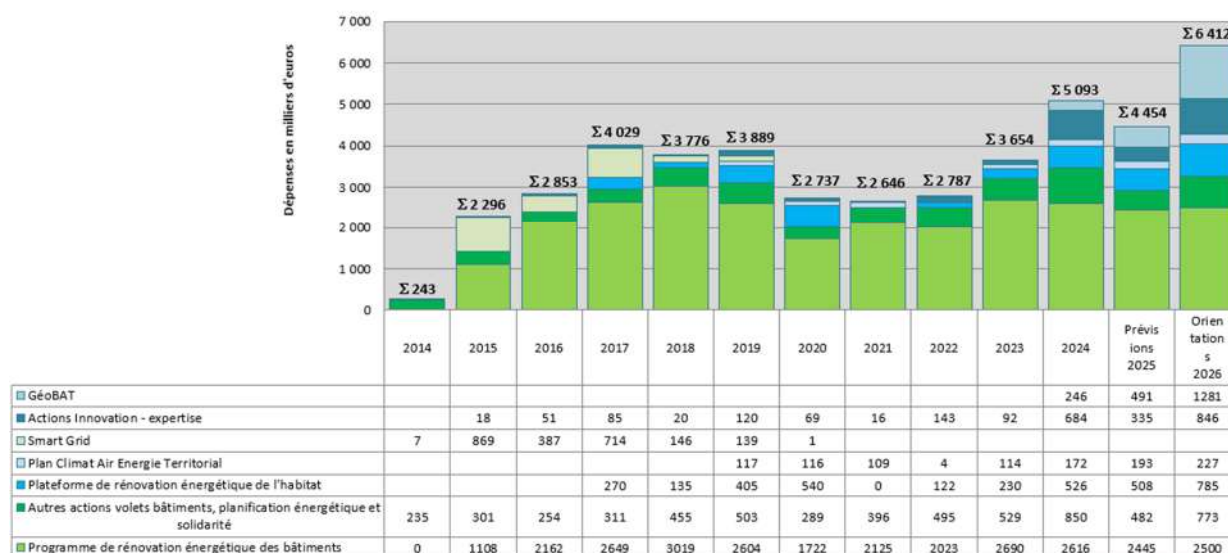
Base participation = coût TTC du service hors coût de gestion interne

4. Transition Energétique

Le SYDEV soutient les collectivités vendéennes dans la **maîtrise de la demande en énergie** et la mise en œuvre de la **transition énergétique dans les territoires**.

Il apporte une expertise technique et un accompagnement financier pour mener des **études énergétiques et rénover les bâtiments publics** en favorisant les biomatériaux et les énergies renouvelables. Le SYDEV aide à la mise en œuvre des **PCAET**, des **plateformes de rénovation énergétique de l'habitat** et à la **lutte contre la précarité énergétique**.

Evolution de l'activité Transition énergétique depuis 2014
(hors achat d'énergie pour l'éclairage public,
Contrat chaleur renouvelable et régie de chaleur)



4.1 Planification énergétique territoriale

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaires
	Budget	Prévisions		
DEPENSES				
PTREH <i>(plateformes de rénovation énergétique de l'habitat)</i>	508	508	785	Mise en œuvre des pactes territoriaux au 01/01/2025 avec une refonte de l'accompagnement du SYDEV sur la période 2025-2029 avec le vote d'une AE/CP de 4,1M€. Compte tenu du désengagement partiel national, proposition de réviser les règles financières du SYDEV afin de maintenir les dynamiques territoriales, soutenir les EPCI dans une période instable et mobiliser efficacement le budget voté.
PCAET <i>(plan climat-air-énergie territorial)</i>	252	193	227	Vote d'une autorisation d'engagement sur le mandat de 1,08M€ pour accompagner les EPCI Outil de suivi des PCAET, Schémas directeurs, subvention pour accompagner les territoires dans l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Méthanisation	74	36	90	Subventions études de gisement et de faisabilité Mise en œuvre de la charte départementale
TES <i>(Transition énergétique et sociétale)</i>	60	10	40	En complément au soutien apporté au collège TES pour l'accompagnement des territoires vendéens pour la période 2024-2027, accompagnement du SYDEV pour les animations au bénéfice des territoires engagés TES
Animations et sensibilisation des scolaires	60	25	30	Subvention des territoires pour les actions mises en place auprès des scolaires
Partenariats	134	14	98	Subventions opérations innovantes, soutien à l'émergence de projets citoyens, accompagnement territoires sur projets sensibles
Autres actions	0	0		Frais de gestion des CEE
TOTAL DEPENSES	1 088	787	1 269	+483 KEUR (+61,3%)
RECETTES				
Certificats d'économie d'énergie	80	24	60	Valorisation certificats d'économie d'énergie. Dernière valorisation en 2026 compte tenu des nouvelles obligations en matière de CEE. + Subvention ADEME
TOTAL RECETTES	80	24	60	+36 KEUR (+145,3%)
BESOIN	1 008	762	1 209	+447 KEUR (+58,6%)

Le SYDEV confirme son implication dans l'accompagnement des territoires. Le PCAET, les études énergétiques et les plateformes de rénovation énergétique de l'habitat constituent les actions essentielles pour réussir la transition énergétique vendéenne.

Accompagnement pour la mise en œuvre des PCAET

Conscient que les PCAET (Plans Climat Air Energie Territoriaux), documents cadres de la politique énergétique et climatique des collectivités, représentent un enjeu fort pour la mise en œuvre de la transition énergétique, le SYDEV continue d'accompagner les territoires sur le mandat 2020-2026. Les mises à disposition de chargés de mission recrutés par le SYDEV se sont progressivement arrêtées au profit de subventions au bénéfice de l'ensemble des territoires (sur une période de 6 ans).

Le réseau départemental « Energie-Climat » a pour objectif de structurer la démarche des PCAET, engager des réflexions de mutualisation, bénéficier des différentes expertises et partager les expériences. Ce réseau, animé par le SYDEV en partenariat avec la DDTM et en coordination avec la Région, l'ADEME et la DREAL permet d'échanger et de travailler sur différents sujets tels que l'adaptation au changement climatique, la mobilité durable, le développement des énergies renouvelables...

Transition énergétique et sociétale (TES)

A l'occasion des nouveaux mandats (2020-2026), de nombreux territoires se sont engagés dans des projets visant des transformations écologiques et sociétales profondes compte tenu des crises (*écologiques, économiques, sociales, démocratiques...*) que nous traversons. La thématique des transitions, étroitement associée à celle des solidarités ou de la participation citoyenne s'impose de plus en plus communément comme transversale et la coopération comme un levier majeur. Les projets de territoires formulés, ce sont désormais les projets concrets qu'il s'agit de porter dans une perspective de mise en œuvre de ces documents-guides avec d'autres et en premier lieu avec les acteurs de la société civile (*associations, entreprises, agriculteurs, ...*) et les habitants. Qu'ils soient à initier, porter ou soutenir, ces projets collectifs de transitions sont tissés d'une multitude de solutions techniques et sociales qui forment la trame des modes de vie et des territoires de demain.

Pour engager les transitions à l'échelle d'un territoire intercommunal, plusieurs axes de travail ont été progressivement identifiés :

- Développer la coopération entre élus de l'intercommunalité pour avoir **un projet de territoire partagé et porté par l'ensemble des élus communaux**.
- Adapter **l'organisation au sein de l'intercommunalité intégrant cette approche transversale/systémique** dans la perspective d'une mise en œuvre de ces projets de territoire.
- Proposer de **nouveaux dispositifs d'accompagnement**, de gouvernance pour aider les acteurs dans l'identification et la réalisation de projet(s) de transition énergétique, écologique et vecteur de changement.

Pour partager et changer d'échelle, l'objectif de la démarche TES en Vendée animée par le SYDEV et le Collège des Transitions Sociétales est de :

- S'appuyer sur **les premiers enseignements des démarches lancées** sur le Pays de Pouzauges engagé historiquement dans TES.
- Élargir la déclinaison des travaux menés dans le programme TES sur **de nouveaux territoires engagés** dans la transition énergétique et avec des problématiques locales différentes.
- Engager une démarche départementale afin de **partager les différentes approches territoriales et articuler les politiques de transition** à différentes échelles territoriales (Commune, EPCI, Département, Région).

Méthanisation : mise en œuvre de la charte départementale « Vision Biogaz 85 »

Le SYDEV tient à renforcer son soutien à la filière méthanisation, dans un cadre permettant la réalisation des objectifs des PCAET et les externalités positives suivantes :

- Valorisation des déchets organiques : effluents d'élevage, résidus de culture, biodéchets, etc.
- Production de biogaz renouvelable : réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Amélioration de la fertilité des sols : apport de matière organique via le digestat
- Qualité de l'air et de l'eau : captage du CH₄, épandage maîtrisé
- Résilience des exploitations agricoles : diversification des revenus, mutualisation des mises aux normes
- Autonomie énergétique locale : objectif de 100% de gaz vert en 2050

Le SYDEV souhaite ainsi créer et animer la charte Vision BioGaz 85, un dispositif d'accélération et de soutien des projets de méthanisation les plus vertueux.

Les engagements envisagés et actuellement discutés avec les partenaires dans le cadre de l'élaboration de cette charte pour une méthanisation responsable et concertée, sont les suivants :

- Respect de la réglementation et amélioration continue
- Gouvernance agricole et locale : pilotage par les agriculteurs et les collectivités pour des projets de territoire
- Concertation et transparence : implication des citoyens et des riverains
- Approvisionnement local et pérenne : priorité aux ressources vendéennes dans une logique vertueuse
- Absence de cultures dédiées irriguées : préservation des ressources en eau et absence de concurrence avec l'alimentation

Une fois finalisée, au printemps 2026, cette charte s'adressera à tous les porteurs de projet qui souhaitent s'inscrire dans ce cadre vertueux. Elle permettra un accompagnement renforcé, une communication territoriale facilitée et une gestion de projet simplifiée en contrepartie du respect des engagements de la charte, de la participation aux réunions et ateliers et enfin de transparence.

Accompagnement des territoires sur des projets EnR sensibles

La mise en œuvre de projets de production d'énergies renouvelables peut s'avérer source de tensions vis-à-vis de la population. Certains projets peuvent être particulièrement sensibles, notamment l'éolien et la méthanisation. Ils nécessitent de travailler sur la sensibilisation et le développement d'un projet de territoire autour des EnR avec les élus, et les citoyens le cas échéant, afin de construire une stratégie permettant d'associer tous les acteurs gravitant autour du projet.

Au cours des phases de développement d'un projet sensible, les élus peuvent être demandeurs de conseils pour les aider à construire leur stratégie et développer leurs argumentaires en situation conflictuelle avec des opposants. Ils peuvent également souhaiter être accompagnés dans l'animation de réunions de concertation avec le public ou pour le pilotage de la gouvernance d'un projet, pour enrayer un conflit ou des tensions inhérentes au projet.

Ce dispositif de soutien a pour objectif d'accompagner les communes et intercommunalités sur des projets de production d'énergies renouvelables sensibles en finançant des structures extérieures à la collectivité (cabinets-conseils avec des consultants spécialisés dans la gestion de crise et la résolution de conflits) dans les missions suivantes :

- **Accompagnement stratégique des projets sensibles :**
 - Définition d'une stratégie adaptée de résolution de conflits en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques et en veillant à associer tous les acteurs impactés par le projet
 - Mise à disposition d'une boîte à outils pour les élus et agents des collectivités pour maîtriser une personne agressive ou violente.
- **Ateliers participatifs :**
 - Animation d'ateliers participatifs avec les parties prenantes locales, en organisant des rencontres pour recueillir les avis et préoccupations des habitants, des acteurs économiques...
- **Communication en milieu hostile :**
 - Sensibilisation et formation des élus et des agents à la gestion de crise et à la résolution de conflits
 - Conception et réalisation d'outils de communication

Transcription des enjeux Air Energie Climat dans les documents d'urbanisme

L'intégration des enjeux Air-Energie-Climat dans les politiques d'aménagement des territoires est un levier important d'adaptation aux changements climatiques. Au travers des PLU et PLUi, les communes et intercommunalités disposent d'un outil opposable aux tiers, permettant d'agir sur différents leviers de la transition énergétique et écologique comme les mobilités, la sobriété énergétique, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la trame verte et bleue... Seulement, les règles écrites en la matière sont peu développées dans les PLUi de Vendée ou restent fréquemment des recommandations qui sont finalement peu appliquées.

Lors de l'élaboration ou la révision de leur PLU/PLUi, les collectivités sont amenées à faire appel à des bureaux d'études spécialisés pour rédiger ou mettre à jour les pièces constitutives du document (PADD, règlement, OAP...). L'objectif est de s'appuyer sur les compétences de ces bureaux d'études pour intégrer davantage de mesures en faveur de la transition énergétique et écologique dans les PLUi.

Ce dispositif de soutien a donc pour objectif d'accompagner les territoires, dans l'élaboration ou la révision de leur PLUi, en finançant la prestation intellectuelle réalisée par la collectivité, via une délégation à un bureau d'études, pour adapter les documents d'urbanisme aux enjeux air-énergie-climat.

La démarche s'effectue en plusieurs étapes :

- Identification et analyse des mesures déjà présentes dans le PLUi de la collectivité
- Animation d'un groupe de travail, composé d'élus et d'agents en charge du droit des sols et de la transition énergétique, pour croiser les attentes et contraintes de chacun, puis intégrer de nouvelles mesures d'adaptation au changement climatique ou compléter les mesures existantes. Les réunions du groupe de travail pourront prendre la forme d'ateliers d'intelligence collective.
- Rédaction / modification de règles dans le règlement et/ou élaboration d'un OAP thématique en lien avec la transition énergétique. Une attention particulière sera portée à la rédaction / modification du PADD pour que les grandes orientations du territoire prennent en compte les enjeux Air-Energie-Climat définis dans le PCAET de l'intercommunalité.
- Intégration des Zones d'Accélération pour le Production des Energies Renouvelables et retranscription dans les pièces constitutives du PLUi
- Réalisation d'un document de synthèse mentionnant, par thématique, les anciennes et les nouvelles règles contribuant à la transition énergétique et écologique. Une liste non exhaustive de thématiques est présentée en annexe à cette fiche.

Des mesures en faveur de la réduction des consommations d'énergie, de la production des énergies renouvelables ou bien encore du développement des mobilités alternatives devront impérativement être présentes pour ouvrir droit au versement de la subvention.

Après la mise en œuvre des pactes territoriaux au 1^{er} janvier 2025, révision des modalités d'accompagnement des plateformes de rénovation énergétiques de l'habitat (PTREH) par le SYDEV suite à la baisse du soutien de l'Etat

Face au changement climatique, le Gouvernement a souhaité donner une nouvelle impulsion au Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) dans l'objectif de réduire massivement les consommations énergétiques et les émissions de Gaz à effet de Serre (GES) du secteur résidentiel, et pouvoir ainsi répondre aux objectifs nationaux et européens de neutralité carbone d'ici 2050. Il a inscrit dans la loi Climat et résilience du 22/08/2021 :

- de confier à l'Agence nationale de l'habitat (Anah) le pilotage unique du SPRH,
- de créer un nouveau service public de l'Habitat avec la marque « France Rénov' » dès 2022,
- de libéraliser l'accompagnement des ménages au 01/01/2024, jusqu'ici assuré par des opérateurs historiques, en créant un agrément Mon accompagnateur Rénov ouvert aux architectes, auditeurs énergétiques etc....

Aussi, compte tenu de la fin annoncée du Programme CEE Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) au 31/12/2024, et de l'obligation de recours obligatoire à un accompagnement des ménages par un opérateur agréé Mon Accompagnateur Rénov' dans le cadre de « Ma Prime Rénov'-Parcours Accompagné », **l'Etat a engagé une réforme en 2024 du SPRH dont l'objectif est de proposer au 01/01/2025 :**

- **une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé**, sur l'ensemble du territoire national et accessible à toute la population,
- **une nouvelle contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales, dénommé le « Pacte Territorial France Rénov' »**, visant à proposer un cadre renouvelé et simplifié pour la mise en œuvre du service public France Rénov et garantir la continuité des financements ingénierie.

A compter du 01/01/2025, ce Pacte Territorial France Rénov' vient remplacer l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE).

Il prend la forme d'une convention entre l'Anah et la collectivité qui met en œuvre les moyens en ingénierie pour assurer le service public de rénovation de l'habitat via les Espaces Conseil France Rénov'.

Cette convention sera signée par la collectivité, maître d'ouvrage d'un Espace Conseil France Rénov', l'Etat (le Préfet), l'Anah (via son représentant c'est-à-dire le Département de la Vendée, délégataire de compétences) et le SYDEV.

En signant ce Pacte, la collectivité s'engage à assurer un service public de l'habitat qui comprendra à minima les 2 premiers volets suivants :

1. **Dynamique territoriale** : mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat,
2. **Information, conseil et orientation** des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus ;
3. **Accompagnement (volet facultatif)** : la collectivité a la possibilité de contractualiser avec un ou plusieurs opérateurs pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

En Vendée, le secteur résidentiel, deuxième poste de consommation énergétique après le transport, est un enjeu majeur en matière de rénovation énergétique, comme souligné dans les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), en raison de ses implications environnementales, économiques, et sociales.

Face à cet enjeu, depuis 2016, les élus du SYDEV ont décidé de soutenir activement les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale Vendéens qui mettent en œuvre une PTRE sur leur territoire en leur apportant un accompagnement technique et financier.

Avec cette réforme du SPRH, le SYDEV a réaffirmé son engagement à accompagner les EPCI dans le déploiement d'un service public de l'habitat sur leur territoire, afin de faciliter le parcours de rénovation de l'ensemble des ménages vendéens, et poursuit son soutien financier dans une logique de massifier la rénovation énergétique des logements.

Le SYDEV a pour cela voté en 2025 une autorisation d'engagement de 4,1M€ jusqu'à fin 2029 pour soutenir les Communautés de Communes et d'Agglomération vendéennes, gestionnaires d'un Espace Conseil France Rénov' et les Pactes Territoriaux ont été signés et mis en œuvre en date du 1^{er} janvier 2025.

Postérieurement à la mise en œuvre des pactes territoriaux, le contexte national a de nouveau évolué avec un « stop and go » de l'aide « Ma Prime Rénov-parcours accompagné » et des conditions d'éligibilité recentrées. Compte tenu de la révision à la baisse du soutien de l'état pour le financement des plateformes, le SYDEV propose de réviser ses conditions d'accompagnement des EPCI afin de maintenir une dynamique territoriale et permettre aux EPCI de relancer des campagnes et actions de communication et poursuivre les conseils vers les ménages et les copropriétés via les permanences conseils et les audits énergétiques.

Propositions d'évolution des règles financières 2026

Sur proposition de la commission « Transition énergétique », il est proposé :

- d'augmenter de 50% les plafonds de subvention pour le volet Info-conseils
- de modifier les paliers pour les revenus intermédiaires et supérieurs dans le cadre du « Volet Accompagnement »

Projet	Critère	Aide du SYDEV 2026			
	Catégories EPCI en fonction du nombre de résidences principales (« RP ») privées (1)	Volet Dynamique Territoriale	Volet Info-conseils	Volet Bonus solaire	Volet Accompagnement
Soutien aux Espaces Conseil France Rénov'	$RP \leq 5\,000$ (2 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 2 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 12 000 €	FORFAIT 5 000 €	FORFAIT ANNUEL par palier en nombre d'accompagnements des rénovations énergétiques selon catégorie de revenus (nombre de logements faisant l'objet d'une décision d'attribution de l'Anah dans le cadre de « Ma prime Rénov parcours accompagné ») : <i>Très Modeste & Modeste :</i> 1 à 20 acc = forfait 500 € 21 à 40 acc = forfait 1 000 € > 40 acc = forfait 2 000 € <i>Inter. & Sup :</i> 1 à 10 acc = forfait 5 000 € 11 à 20 acc = forfait 10 000 € > 20 acc = forfait 20 000 €
	$5\,001 \leq RP \leq 15\,000$ (10 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 4 000 €	50% des dépenses HT avec plafond Subvention à 22 500 €	FORFAIT 5 000 €	
	$15\,001 \leq RP \leq 30\,000$ (7 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 6 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 37 500 €	FORFAIT 5 000 €	
	$RP \geq 30\,001$ (1 EPCI)	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 10 000 €	50% des dépenses HT avec plafond subvention à 75 000 €	FORFAIT 5 000 €	

(1) Données INSEE en vigueur au 01/01/2024

Commentaire : une AE/CP de 4,1M€ a été votée par le SYDEV pour la période 2025-2030 sur la base d'objectifs d'accompagnement ambitieux. Suite au « stop and go » de l'aide « Ma prime rénov-parcours accompagné » avec des conditions d'éligibilité recentrées, proposition de revoir les modalités d'accompagnement du SYDEV pour les volets « info-conseils » et « accompagnement ». En conséquence, l'engagement financier maximum contractuel du SYDEV, sur la base des objectifs initiaux déclarés, serait alors majoré de +1,1M€ sur la période portant l'AE/CP à 5,2M€ avec néanmoins une perspective de concrétisation estimée à 4,6M€.

4.2 Services énergétiques et solidarité

4.2.1. Volet bâtiment

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euros

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaires
	Budget	Prévisions		
DEPENSES				
Subv. Travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics	3 050	2 445	2 500	Programme d'aide engagé depuis 2015, Vote d'une autorisation de programme de 15M€ sur le mandat (2021-2026) Report des AMI en 2026 avec la mise en œuvre d'aides dédiées permettant de maintenir l'enveloppe à 2,5M€ en 2026, malgré l'impact du cycle électoral
Géobat :	1 281	491	1 281	4 projets conventionnés en 2025 (en complément des 2 projets expérimentaux en 2024)
- Travaux	800	491	800	10 conventionnements projetés en 2026
- Avance remboursable	481		481	Eligibilité des travaux de remplacement des chaudières fioul au programme GEOBat (sous conditions)
Audits énergétiques	102	34	57	
Simulations thermiques dynamiques (STD)	72	25	38	
Relevés techniques	28	8	20	
Conseil EnR	145	78	73	Etudes de faisabilité bois énergie, géothermie et solaire thermique
Exploitation des bâtiments publics	322	160	222	Gestion technique des bâtiments, logiciel de suivi des consommations énergétiques, accompagnement élaboration des contrats d'exploitation
TOTAL DEPENSES	5 000	3 242	4 191	+950 KEUR (+29,3%)
RECETTES				
Valorisation CEE partenariat	100	50	100	Certificats d'économie d'énergie liés aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments
Participations des adhérents	91	57	50	Audits énergétiques, STD, conseil EnR et exploitation des bâtiments
Géobat:	603	439	603	
- Participation des adhérents	600	439	600	
- Remb. avance remboursable				
- CEE	3		3	
Subventions (ADEME, ACTEE...)	74	40	37	ADEME (conseil EnR), ACTEE (contrats d'exploitation)
TOTAL RECETTES	868	586	790	+204 KEUR (+34,8%)
BESOIN	4 132	2 656	3 401	+746 KEUR (+28,1%)

*hors FCTVA

10 ans d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics :

Depuis la mise en place de ce programme en 2015, le SYDEV a accompagné 255 collectivités pour la rénovation de 456 bâtiments (246 Km²) représentant 377M€ de travaux et générant 35,6 GWh de gains énergétiques théoriques (gain de consommation moyen de l'ordre de 62%) soit la consommation de 1 694 logements vendéens.

Une autorisation de programme de 15 millions d'euros a été votée sur le mandat (à raison d'une enveloppe annuelle de 2,5M€) et les modalités d'accompagnement financier des rénovations ont été revues de manière à :

- encourager l'utilisation de matériaux biosourcés et la chaleur renouvelable (nouveau 2022),

- et à intégrer dans le périmètre des bâtiments éligibles au dispositif les piscines (nouveau 2023).

A ce jour, 79% des crédits alloués à ce programme pluriannuel ont été engagés.

Afin d'intensifier les rénovations, **le SYDEV lance en 2026 les deux appels à projets suivants** donnant lieu à l'inscription de deux nouvelles règles financières au guide financier :

- **Appel à projet sur les matériaux biosourcés :**

La transition énergétique impose aux collectivités de réduire leur empreinte carbone et de favoriser l'utilisation de matériaux durables. Les matériaux biosourcés présentent des avantages significatifs pour les bâtiments publics et privés, tant sur le plan environnemental que sur le confort des usagers.

Les bénéfices du biosourcé pour les collectivités sont les suivants :

- Réduction de l'empreinte carbone : stockage du CO2 et faible énergie grise lors de la fabrication,
- Matériaux durables et renouvelables : issus de ressources renouvelables et biodégradables,
- Confort thermique optimal : régulation naturelle de l'humidité et de la température,
- Bien-être des usagers : amélioration de la qualité de l'air et du confort acoustique.

Dans le cadre du programme de rénovation, il a été mis en place un bonus biosourcé fixé à vingt euros par mètre carré de surface posée, avec un plafond de 15 000 euros par opération. Les produits les plus fréquemment privilégiés dans ce dispositif sont le BioFib Trio ainsi que la laine de bois. Toutefois, des freins persistent, notamment une réticence et une méconnaissance concernant d'autres matériaux tels que la paille, la terre ou le chanvre.

Il est proposé de lancer un appel à projet, à compter du premier semestre 2026, destiné à financer un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisé dans les matériaux biosourcés. La mission de cet assistant consistera à construire un programme de travaux adapté aux bâtiments de la collectivité, à sensibiliser les élus et les usagers et à fournir des estimations de coûts.

Entre septembre 2026 et 2027, des actions de sensibilisation seront organisées à l'attention des élus et des personnels techniques, avec l'appui d'un intervenant extérieur spécialisé. Ces actions prendront la forme d'une journée de formation comprenant une partie générale et une visite de site, complétée par des modules supplémentaires pour les élus et techniciens les plus intéressés. Une action sera menée dans chaque Communauté de communes afin de fédérer le territoire et un projet de rénovation biosourcé sera prévu sur chaque territoire.

- **Appel à projet sur les matériaux biosourcés :**

La transition énergétique impose aux collectivités de réduire leur empreinte carbone et de favoriser l'utilisation de matériaux durables. Les matériaux biosourcés présentent des avantages significatifs pour les bâtiments publics et privés, tant sur le plan environnemental que sur le confort des usagers.

Les bénéfices du biosourcé pour les collectivités sont les suivants :

- Réduction de l'empreinte carbone : stockage du CO2 et faible énergie grise lors de la fabrication,
- Matériaux durables et renouvelables : issus de ressources renouvelables et biodégradables,
- Confort thermique optimal : régulation naturelle de l'humidité et de la température,
- Bien-être des usagers : amélioration de la qualité de l'air et du confort acoustique.

Dans le cadre du programme de rénovation, il a été mis en place un bonus biosourcé fixé à vingt euros par mètre carré de surface posée, avec un plafond de 15 000 euros par opération. Les produits les plus fréquemment privilégiés dans ce dispositif sont le BioFib Trio ainsi que la laine de bois. Toutefois, des freins persistent, notamment une réticence et une méconnaissance concernant d'autres matériaux tels que la paille, la terre ou le chanvre.

Il est proposé de lancer un appel à projet, à compter du premier semestre 2026, destiné à financer un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisé dans les matériaux biosourcés. La mission de cet assistant consistera à construire un programme de travaux adapté aux bâtiments de la collectivité, à sensibiliser les élus et les usagers et à fournir des estimations de coûts.

Entre septembre 2026 et 2027, des actions de sensibilisation seront organisées à l'attention des élus et des personnels techniques, avec l'appui d'un intervenant extérieur spécialisé. Ces actions prendront la forme d'une journée de formation comprenant une partie générale et une visite de site, complétée par des modules supplémentaires pour les élus et techniciens les plus intéressés. Une action sera menée dans chaque Communauté de communes afin de fédérer le territoire et un projet de rénovation biosourcé sera prévu sur chaque territoire.

○ **Appel à projet relatif à l'éclairage intérieur :**

La généralisation des LEDs a entraîné une vague de relamping dans les bâtiments publics et privés, avec pour objectif principal de réaliser des économies d'énergie. Si cette évolution est positive sur le plan énergétique, elle peut néanmoins avoir des conséquences directes sur le confort des usagers. En effet, un éclairage mal adapté peut provoquer des difficultés importantes : dans les groupes scolaires, il peut entraîner un retard d'apprentissage lié à un inconfort visuel ; dans les bureaux, il peut générer des problèmes de concentration et de fatigue visuelle ; dans les structures d'accueil de la petite enfance, il peut compromettre la création d'un environnement propice au bien-être des enfants.

Il est donc essentiel de ne pas se limiter à un remplacement « place pour place » des luminaires, mais de réfléchir en amont aux besoins réels et à l'utilisation des bâtiments. L'appel à projets proposé par le SYDEV vise à accompagner les collectivités dans cette démarche.

Les projets concernés sont des rénovations d'éclairage intérieur portant sur des bâtiments appartenant aux adhérents du SYDEV, dans les secteurs suivants : bureaux, enseignement et petite enfance, sanitaire et social, sportif, associatif ou culturel. Ces projets doivent être uniques et ne pas être intégrés à un programme de rénovation globale. Le SYDEV se réserve la possibilité de refuser un projet si celui-ci nécessite une rénovation plus complète.

L'accompagnement proposé par le SYDEV comprend plusieurs étapes : une réflexion en amont pour définir le besoin en fonction des usages et de l'utilisation du bâtiment, un appui dans le choix des prestataires et des devis, ainsi que la fourniture du dossier des ouvrages exécutés (DOE) à la fin de l'opération.

Sur le plan financier, il est proposé une aide à hauteur de 30% du montant hors taxes, plafonnée à 15 000 euros par projet, investissement et études comprises. Chaque commune ne pourra bénéficier que d'un seul projet financé dans ce cadre.

Optimisation des contrats d'exploitation

Le programme PILE mené par le SYDEV sur plus de 3 700 bâtiments communaux et intercommunaux a permis de mettre en exergue les points suivants :

- 50% des consommations énergétiques sont concentrées sur 7% des bâtiments,
- Certains bâtiments sont récents ou justes rénovés (pas de travaux à court terme),
- Les contrats de maintenance/exploitation existants sont souvent focalisés sur le confort et non sur la performance.

L'objectif est de proposer un accompagnement à la sélection d'un exploitant (avec ou sans intéressement) sur des périmètres allant d'un site très consommateur (EHPAD, etc.) à un patrimoine complet à fort enjeu énergétique selon le phasage suivant :

- Elaboration d'un diagnostic des installations (prod. de chaleur et/ou de froid, d'eau chaude sanitaire, systèmes de ventilation, etc.),
- Aide à l'élaboration des pièces marché et à la consultation d'entreprise(s) de maintenance,
- Suivi du/des prestataire(s) retenu(s) et élaboration de rapports périodiques.

Programme « GEObat », Gestion Énergétique Optimisée des bâtiments publics : éligibilité des remplacements de chaudières fioul ou gaz propane (sous conditions)

La rénovation énergétique des bâtiments est un axe majeur dans la transition énergétique et les collectivités territoriales ont un rôle prépondérant dans l'atteinte des objectifs que s'est fixée la France ainsi que la Région des Pays de la Loire.

Depuis 2005, le SYDEV accompagne financièrement et techniquement les gros projets de rénovations énergétiques. Dans la continuité, deux programmes sur les bâtiments publics ont été lancés avec la sobriété énergétique et l'exploitation et de maintenance. Ces programmes ont mis en avant un manque de compétences techniques au sein de certaines collectivités, mais surtout un manque de temps pour la mise en place d'actions simples de rénovation énergétique comme la régulation de chauffage ou le remplacement de chaudières.

Le prix des énergies, les objectifs des PCAET des EPCI sur la réduction des consommations et l'arrivée d'obligations réglementaires (décret Eco Energie Tertiaire et décret BACS) entraînent pour les collectivités la nécessité de réaliser des petits travaux de rénovation énergétique sur des sujets spécifiques comme la Gestion Technique de Bâtiment.

Pour permettre la mise en place de ces petits travaux et l'accélération des économies d'énergie par les adhérents, le SYDEV propose le programme de travaux « GEOBat : Gestion Énergétique Optimisée des Bâtiments ». Il permettra la réalisation de petits travaux de rénovation énergétique par le SYDEV pour les comptes des communes et EPCI.

En complément du soutien financier apporté par le SYDEV pour la réalisation des travaux, le SYDEV propose pour ce programme d'assurer la réalisation des travaux pour le compte de ses adhérents et de leur offrir la possibilité d'étaler leur participation financière sur plusieurs exercices (durée maximale de 6 ans). Ce dispositif financier, inspiré de l'« intracting », permet de financer des travaux de rénovation énergétique par les économies d'énergies générées.



A compter de 2026, le remplacement des chaudières fioul ou gaz propane peut être pris en charge dans le cadre du programme GEOBat, mais dans le respect des conditions suivantes :



Dans le cas où une rénovation globale est préconisée sur le bâtiment, le remplacement de la chaudière fioul ou gaz propane ne pourra pas être traité individuellement à travers le programme Géobat. Les demandes ne seront pas acceptées.

Dans le cas de l'identification d'une possibilité de réseau de chaleur, une étude d'opportunité sera demandée à l'adhérent. Si l'étude montre une possibilité de réseau de chaleur mais que l'adhérent souhaite traiter le bâtiment individuellement hors réseau de chaleur, alors le programme Géobat pourra

s'appliquer mais uniquement pour la mise en place de chaudières à énergies renouvelables thermiques financées dans le cadre du contrat chaleur renouvelable.

Soutien au recrutement d'économes de flux dans les territoires et animation par le SYDEV d'un réseau départemental

Après avoir construit progressivement sur ces dix dernières années un plan d'action pour soutenir les collectivités vendéennes sur l'énergie, la volonté des élus du SYDEV est de poursuivre, amplifier son accompagnement auprès des territoires et ainsi de contribuer fortement à la réussite de la transition énergétique sur le département.

Pour permettre aux adhérents d'accélérer leurs économies d'énergie, le SYDEV propose différents programmes d'accompagnement technique et de subvention comme sur la sobriété énergétique ou l'exploitation et la maintenance. Une présence de terrain au sein des territoires et des communes est donc primordiale pour anticiper les besoins et suivre au quotidien les questions énergies des bâtiments publics. Pour proposer un accompagnement complet à ses adhérents, le SYDEV souhaite mettre en place un réseau d'économe de flux / gestionnaire exploitation énergie au sein des territoires et communes de Vendée. Les économes de flux permettront de massifier les économies d'énergies mais aussi de les rendre pérennes dans le temps tout en respectant les obligations réglementaires.

Cet accompagnement se traduit par une participation au financement du poste d'économe de flux lorsque celui-ci est employé par l'EPCI ou la commune bénéficiaire.

Le SYDEV a lancé le 30 septembre, le réseau départemental des économes de flux en Vendée.

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le cadre du programme CHÈNE 4, porté par la FNCCR via le fonds national ACTEE, et vise à renforcer l'accompagnement des collectivités dans la maîtrise de l'énergie de leur patrimoine bâti.

La première rencontre du réseau des économes de flux en Vendée, organisée le 30 septembre 2025, a marqué le lancement opérationnel de cette démarche collective. Ce temps d'échange a permis aux collectivités partenaires de découvrir les modalités de fonctionnement du réseau, de rencontrer les premiers économes de flux recrutés, et de partager leurs attentes et besoins.

L'objectif de ce réseau est double :

- renforcer les compétences locales en matière de gestion énergétique des bâtiments publics,
- favoriser le partage d'expériences entre les territoires engagés dans la transition énergétique.

À terme, ce réseau permettra de structurer un véritable espace d'échanges techniques, où les collectivités pourront mutualiser leurs retours d'expérience, leurs outils de suivi énergétique et leurs bonnes pratiques.

Dans le cadre du programme ACTEE, ce sont neuf économes de flux qui seront recrutés et répartis sur le territoire vendéen. Leur mission principale : accompagner les communes et intercommunalités dans le diagnostic énergétique de leurs bâtiments, l'analyse des données de consommation, et la proposition d'actions concrètes pour améliorer la performance énergétique.

Ce nouveau réseau d'économes de flux constitue une brique essentielle de l'accompagnement énergétique en Vendée. Il vient répondre à un besoin croissant des collectivités : mieux connaître, mieux gérer et mieux rénover leur patrimoine bâti, dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie et de transition écologique accélérée.

Propositions d'évolution des règles financières 2026Rénovation énergétique des bâtiments publics : programmes temporaires

Projet	Nature de l'intervention	Aide du SYDEV 2026
Appel à projet matériaux Biosourcés	AMO Biosourcés : accompagnement dans un programme de travaux biosourcés adapté aux bâtiments (<i>respect du label bâtiment biosourcé</i>) Programme 2026	80% plafonnée à 15 000 euros dans la limite des crédits budgétaires
Appel à projet Rénovation de l'éclairage intérieur	Subvention pour aider à la rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments* (<i>définition du besoin avec le SYDEV</i>)	30% plafonnée à 15 000 euros dans la limite des crédits budgétaires

Volet bâtiment

Projet	Nature de l'intervention	Aide du SYDEV 2025	Aide du SYDEV 2026
GEOBat : Gestion Énergétique Optimisée des Bâtiments publics	Subvention pour financer la réalisation de petits travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (études et travaux) <i>Aide limitée à 2 projets par an par bénéficiaire</i>	30% plafonnée à 80 000 euros par projet dans la limite des crédits budgétaires avec un reste à charge minimal de 40% pour le bénéficiaire avec possibilité : - d'une avance remboursable à titre gracieux sur une période de 6 ans maximum et si le reste à charge final du bénéficiaire est > à 25 000 euros OU - d'une majoration de la subvention de 5 points En cas d'abandon du projet par l'adhérent avant la phase travaux, prise en charge à 100% par l'adhérent des coûts exposés par le SYDEV	Éligibilité des travaux de suppression des chaudières fioul / gaz propane au dispositif sous réserve que ces travaux ne relèvent pas d'un projet de rénovation globale identifiée et d'un projet de réseau de chaleur urbain <u>Critères financiers</u> : aucune subvention et avance remboursable par le SYDEV si la chaudière mise en place est inéligible au CCR <i>Pour rappel : en cas de fortes demandes, des critères de priorisation existent</i>
Economies de flux	Subvention pour accompagner le financement d'un poste d'économie de flux* (<i>aide non cumulable avec un autre financement : ACTEE, ADEME...</i>)	30% plafonnée à 9 000 euros par an sur 3 ans par EPCI dans la limite des crédits budgétaires	30% plafonnée à 9 000 euros par an sur 3 ans par bénéficiaire (commune et EPCI) dans la limite des crédits budgétaires <i>Elargissement du dispositif aux communes</i>

4.2.2. Volet achat d'énergie

Depuis plusieurs années, le SYDEV propose aux collectivités vendéennes et établissements d'intérêt général (EHPAD, hôpitaux, établissements scolaires...) de mutualiser au niveau départemental les achats pour la fourniture en électricité et en gaz naturel de leurs équipements (bâtiments, éclairage public, infrastructures de recharge...).

Depuis 2020, le marché électricité fonctionne avec des fixations sur le marché de gros. Un marché d'achat direct d'électricité a été conclu avec Sorégies et Vendée Energie pour une période de trois ans (2024-2026) pour un volume annuel de 60 GWh représentant environ 35% des besoins du groupement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Année	Fournisseur	Nombre de membres	Nombre de points de livraison	Volume consommation annuel
2023	Engie	419	11 000	180 GWh
2024 ⁽¹⁾	Engie	424	11 000	195 GWh

Les conventions de groupement d'achat d'énergie vont être renouvelées en 2025 dans le cadre de la mise en place de nouveaux marchés d'achat et dans le but d'élargir les services proposés par la SYDEV aux membres des groupements.

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euros

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaires
	Budget primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Fourniture d'énergie pour l'éclairage public	6 201	6 201	6 200	
Prestation ou AMO	40	25	70	Optimisation tarifaire, stratégie d'achat...
TOTAL DEPENSES	6 241	6 226	6 270	+44 KEUR (+0,7%)
RECETTES				
Fourniture d'énergie pour l'éclairage public	6 200	6 200	6 200	
Frais de coordination groupement achat gaz	48	48		Frais de coordination d'électricité en 2024 et frais de coordination gaz en 2025
TOTAL RECETTES	6 248	6 248	6 200	-48 KEUR (-0,8%)
BESOIN	-7	-22	70	+92 KEUR (+-413,5%)

4.2.3. Volet solidarité et lutte contre la précarité énergétique

Le SYDEV travaille historiquement au sein de la cellule de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique (CHIEP) qui regroupe l'Agence Régionale de Santé, la Direction Départementale de la Cohésion et de la Solidarité, le Département de la Vendée et la Roche Agglomération.

Le SYDEV travaille également en parallèle avec le service Direction d'action Sociale de l'insertion de la Roche-sur-Yon agglomération, très active sur le sujet de la précarité énergétique et le CCAS des Sables d'Olonne depuis juillet 2024.

Les particuliers en situation de précarité sont conseillés sur les gestes à mettre en œuvre dans leur quotidien, les travaux à réaliser pour améliorer la performance de leur logement ainsi que sur les aides mobilisables.

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euros

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaires
	Budget primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Achat de fournitures et petits travaux	1	1	1	
Audits énergétiques	80	80	80	
Subvention animation précarité et mobilité	24	10	24	
TOTAL DEPENSES	105	91	105	+14 KEUR (+15,8%)
RECETTES				
Programme SLIME	9	9	40	
TOTAL RECETTES	9	9	40	+31 KEUR (+357,1%)
BESOIN	96	82	65	-17 KEUR (-20,5%)

L'association ELISE réalise pour le compte du SYDEV des audits énergétiques dans le cadre d'un marché public. Il s'agit de diagnostics énergétiques à domicile pour les ménages reconnus en situation de précarité énergétique. Ce programme est intégralement pris en charge par le SYDEV.

Dans le cadre de la Cellule Habitat Indigne, l'action de lutte contre la précarité énergétique supportée par le SYDEV a trouvé son rythme de fonctionnement avec une action reconnue et complémentaire aux dispositifs existants.

4.3 Production et/ou distribution de chaleur ou de froid

Dans le cadre des politiques locales de transition énergétique, le SYDEV accompagne la décarbonation des territoires, et notamment celle de la production de chaleur, qui représente près de 50 % des consommations énergétiques nationales. Il agit concrètement en développant notamment les réseaux de chaleur urbains (RCU), infrastructures collectives qui permettent de massifier la valorisation des ressources renouvelables et de récupération locales (biomasse, géothermie, solaire, chaleur fatale...). La compétence de création et d'exploitation des réseaux publics de chaleur ou de froid, relevant des communes, peut être transférée au SYDEV. Celui-ci devient alors compétent pour aménager et exploiter ces réseaux, considérés comme un service public industriel et commercial (SPIC).

En 2025, le SYDEV a établi son cadre d'intervention pour cette nouvelle activité que constitue la distribution d'énergie thermique, précisant les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « production et/ou distribution de chaleur ou de froid », inscrite dans ses statuts.

Il est ainsi précisé que :

- Les réseaux considérés devront majoritairement être alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération, afin de constituer un levier important de décarbonation des territoires, et de valorisation des ressources locales.
- Pour chaque projet, il sera proposé d'associer la collectivité et le SYDEV dans une gouvernance partagée, afin de répondre au mieux aux attentes locales.
- Le service étant organisé en service public industriel et commercial (SPIC), il est soumis à l'équilibre financier. Il sera encadré par un règlement de service spécifique à chaque opération, détaillant notamment les tarifs de vente de la chaleur applicable aux abonnés
- Le SYDEV pourra assurer la gestion d'un réseau de chaleur soit en délégation auprès d'un opérateur privé, soit en direct via sa régie SYDEV Chaleur.

Afin d'assurer cette mission, le SYDEV a créé une régie dotée de la seule autonomie financière, « SYDEV Chaleur », dont les statuts ont été approuvés le 17 décembre 2024. Cette régie, sans personnalité juridique, exerce la compétence en lieu et place des collectivités adhérentes et dispose d'un budget annexe rattaché dédié géré en HT et assujéti à la TVA.

Les missions de SYDEV Chaleur portent sur l'aménagement et l'exploitation de réseaux publics de distribution de chaleur et de froid, et des moyens de production énergétique associés.

Un Conseil d'exploitation, composé d'élus et d'agents du SYDEV, a été créé afin d'assurer la gestion de SYDEV Chaleur et d'éclairer les décisions du Comité Syndical en la matière. Il s'est réuni à cinq reprises en 2025.

En 2025, SYDEV Chaleur a développé, en concertation avec les acteurs locaux, un premier projet sur la Commune de Talmont-Saint-Hilaire. La chaleur produite par une chaufferie mixte bois plaquettes / gaz naturel, sera distribuée vers trois bâtiments (EHPAD, groupe scolaire et centre multi accueil) via un réseau de 400 ml. Les premières livraisons de chaleur sont prévues pour septembre 2026.

Pour 2026, SYDEV Chaleur a pour ambition d'asseoir son activité en développant de nouveaux projets de réseaux de chaleur de tailles supérieures pour les territoires. Des réflexions sont notamment en cours sur Montaigu-Vendée et Mortagne-sur-Sèvre.

Prévisions 2025 et orientations 2026

Les faits marquants des orientations budgétaires 2026 sont les suivants :

- Poursuite des travaux de construction du réseau de chaleur de Talmont-Saint-Hilaire avec une mise en service de l'installation prévue en juin 2026 et une vente de la chaleur à compter du 1er septembre 2026 (*4 mois d'exploitation sur l'exercice 2026*). L'ensemble des recettes d'investissement sera perçu sur l'exercice (Fonds chaleur et droits de raccordement versés par les abonnés)
- Activation d'une avance de trésorerie depuis le budget principal puis d'une consolidation sous forme d'avance remboursable à la fin de l'exercice 2026 pour le financement du projet de Talmont-Saint-Hilaire (enveloppe maximale d'environ 215 k€, intégrant des aléas de chantier, une perception de 100% des recettes et remboursable sur 20 ans sans intérêt)
- Rétrocession d'une partie du foncier cédé par Vendée Habitat au SYDEV à la commune de Talmont-Saint-Hilaire courant 2026 (*à l'euro symbolique avec comptabilisation d'une subvention en nature*)
- Premiers engagements financiers consécutivement aux transferts de compétence des communes de Mortagne-sur-Sèvre et Montaigu-Vendée avec ouverture des AP/CP à prévoir sur l'exercice 2026 (AMO, frais d'ingénierie SYDEV...)
- Identification d'une enveloppe d'études pour le lancement d'un autre projet de chaufferie d'une taille similaire au projet de Talmont (projet non identifié à ce jour)

BUDGET PRINCIPAL

Activités	Exercice 2025		Orientation s 2026	Commentaires
	Budget primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Dotation initiale	500	500		Versement de la dotation à la création de la régie non personnalisée à seule autonomie financière en 2025
Avance remboursable RCU Talmont-Saint-Hilaire			215	Remboursement par trentièmes à compter de 2026
TOTAL DEPENSES	500	500	215	-285 KEUR (-57%)
RECETTES				
Remboursement de la dotation initiale			17	1ère échéance de remboursement
Remboursement de l'avance remboursable			4	A compter du 1er septembre 2026, date de début d'exploitation
TOTAL RECETTES			21	
BESOIN	-500	-500	-194	+306 KEUR (+61.1%)

BUDGET RATTACHE « SYDEV'CHALEUR »

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaires
	Budget primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Dotation initiale			17	Remboursement de la dotation initiale par trentièmes
RCU Talmont Saint Hilaire	500	200	883	AP/CP votée de 1,05M€
- <i>investissement</i>	500	200	850	
- <i>exploitation</i>			29	
- <i>remb.avance remboursable</i>			4	
Autres projets		300	395	Premières dépenses pour le lancement de nouveaux projets suite aux transferts de compétence envisagés (Mortagne-sur-Sèvre 116k€, Montaigu-Vendée 116k€) pour d'autres projets non identifiés à ce jour (163k€)
Charges d'exploitation diverses			5	
TOTAL DEPENSES	500	500	1 300	+800 KEUR (+160%)
RECETTES				
Dotation intiale	500	500		
RCU Talmont Saint Hilaire			1 083	
- <i>investissement</i>			834	
- <i>avance remboursable</i>			215	
- <i>exploitation</i>			34	
Autres projets			217	Recettes ADEME
TOTAL RECETTES	500	500	1 300	+800 KEUR (+160%)
BESOIN				

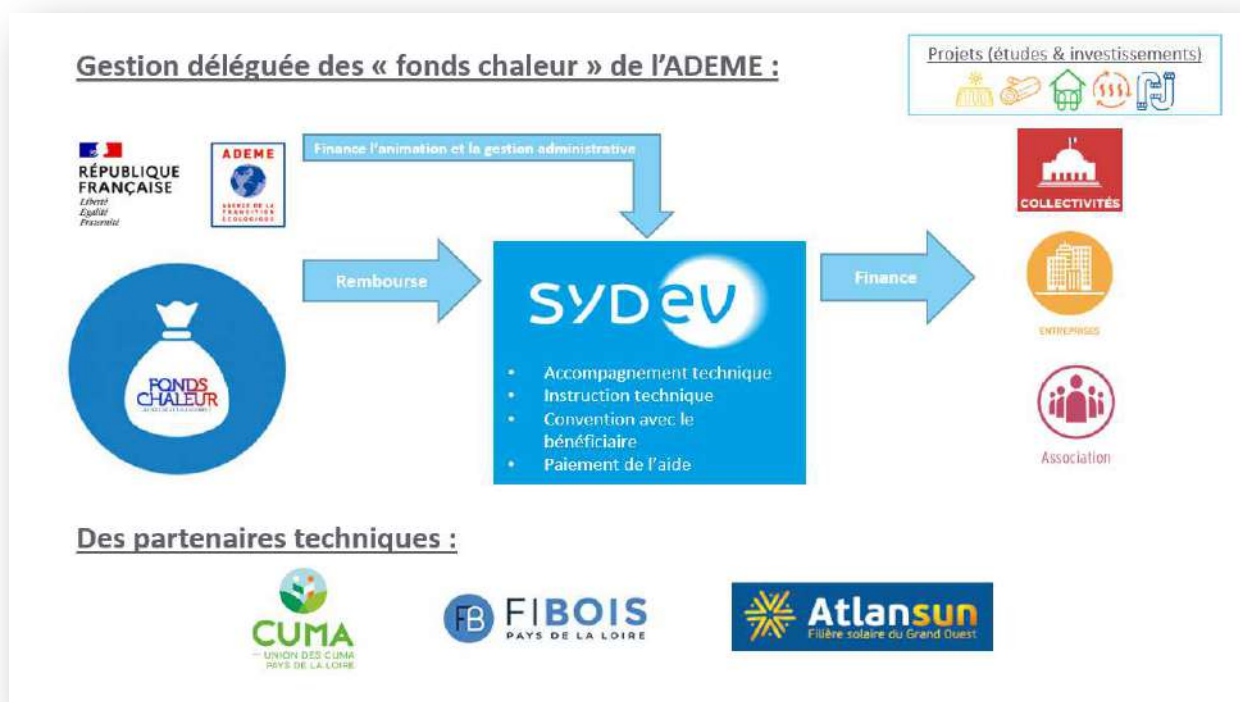
Propositions d'évolution des règles financières 2026 : Réseaux de chaleur urbains

Projet	Nature de l'intervention	Participation du demandeur 2025	Participation du demandeur 2026
Audits techniques et financiers d'installations existantes	<i>Préalablement au transfert de compétence ou lors de l'établissement du procès-verbal de transfert</i>	/	50% du coût HT
Modalités de prise en charge des frais engagés en cas d'arrêt du projet (Ingénierie interne et externe)	<i>En cas d'accord des parties pour l'arrêt du projet</i>	/	50% du coût HT
	<i>Arrêt du projet imputable au SYDEV</i>	/	20% du coût HT
	<i>Arrêt du projet imputable à la commune</i>	/	80% du coût HT

4.4 Gestion déléguée du contrat chaleur renouvelable (CCRt) de l'ADEME

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaires
	Budget primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Subvention CCR n°2		346		Période d'attribution des subventions : 2021 - 2024
Subvention CCR n°3	3 442	2 281	2 340	Période d'attribution des subventions : 2025 - 2028
TOTAL DEPENSES	3 442	2 626	2 340	-286 KEUR (-10,9%)
RECETTES				
Rémunération forfaitaire	10	10	10	Recette affectée au budget RH
Subvention ADEME	75	75	75	Recette affectée au budget RH Une prime d'objectif est prévue au contrat pour 225k€
Remboursement ADEME	3 442	2 626	2 340	
TOTAL RECETTES	3 527	2 711	2 425	-286 KEUR (-10,6%)
EXCEDENT (Hors RECETTES intégrées en RH)	85	85	85	0 KEUR (0%)

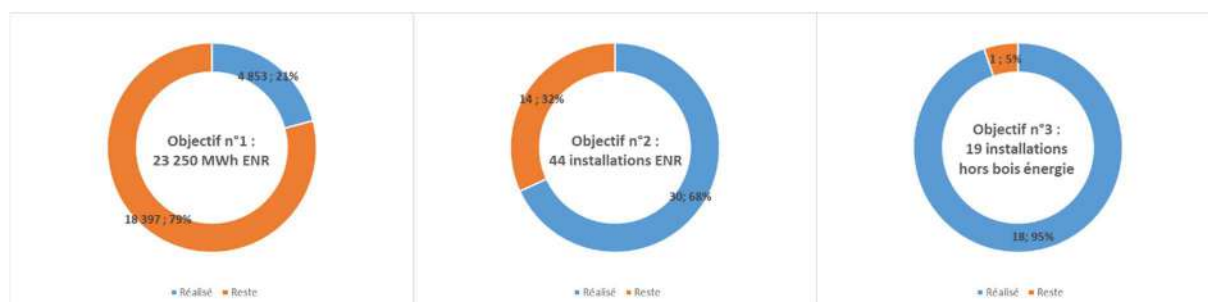
Depuis 2022, le SYDEV assure la gestion déléguée des aides du fonds chaleur à destination des collectivités et des entreprises vendéennes. Dans le cadre du CCR (Contrat Chaleur Renouvelable), le SYDEV et ses partenaires proposent un accompagnement technique et financier pour le développement d'installations de chaleur renouvelable (*bois, géothermie, solaire thermique ou récupération de chaleur fatale*).



Un contrat de projet pour un poste de technicien sur 3 ans a été créé en 2022 pour la gestion de ce fonds (*financé à 100% par l'ADEME dans le cadre de la contractualisation CCRt*) et a été pourvu mi-2023. L'atteinte des objectifs permettant de bénéficier d'une prime de 167,5k€, la mise en place d'un second contrat de projet est envisagée pour 2025 pour dynamiser la filière.

Caractéristiques et état d'avancement du programme CCR n°3 :

- Durée de 4 ans (renouvellement possible pour 4 années supplémentaires)
 - 3 objectifs principaux :
 - 23 250 MWh de production EnR sur la période
 - 44 installations de production EnR
 - 19 installations de production EnR hors bois énergie
 - Montant des fonds délégués au SYDEV : 13 767 K€
 - Soutien financier à l'animation du fonds : 450 K€ maximum, comprenant une part fixe (50%) et une part variable liée à l'atteinte des objectifs (50%)
 - Soutien financier pour la gestion déléguée du fonds : 40K€
- Pour atteindre ces objectifs, le SYDEV mise sur le développement :
- Des réseaux de chaleur urbains (RCU) portés par les collectivités ou par la régie du SYDEV,
 - D'installations dédiées portées par les adhérents du SYDEV (collectivités),
 - D'installations dédiées portées par des non adhérents (entreprises...).



Le Contrat Chaleur Renouvelable territorial signé entre l'ADEME et le SYDEV pour la période 2025-2028, prévoit une autorisation d'engagement cible de 13 767 000 €.

L'article 5 de la convention de mandat prévoyait une autorisation d'engagement de 3 441 750 € pour 2025.

En février 2025, l'ADEME a doté le SYDEV de « seulement » 2 349 512 € pour 2025, en raison des contraintes budgétaires nationales que subit l'ADEME. En effet, le budget national du Fonds Chaleur qui devait dépasser le milliard d'euros en 2025, a été maintenu au niveau de 2024 soit 800 millions d'euros, malgré le volume important de projets déjà identifiés, créant un effet « bouchon ».

En août 2025, l'ADEME a revu à la baisse son autorisation d'engagement pour 2025 à hauteur de 2 280 677 € pour les mêmes raisons puis a réabondé cette enveloppe de 112 725,01 € en novembre 2025.

L'enveloppe 2025 attribuée à la Vendée est entièrement consommée. Des demandes d'aides déposées en 2025 (pour 616 000 €) doivent attendre la nouvelle enveloppe 2026, consommant d'ores et déjà les crédits de l'année prochaine, qui semblent ne pas s'orienter à la hausse.

4.5 Innovation et expertise

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euros

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaires
	Budget primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Bâtiments connectés	99	50	86	En 2026 : 36k€ de développements informatiques, 25k€ de subventions IoT, 25,2k€ autres frais de fonctionnement (projet Smart Talmont, Projet PhARRE, tests...)
Services numériques	118	128	91	Dont projet TERA (30k€), volet prospectif du cadastre solaire (35k€) et développements informatiques (18k€)
Nouveaux échanges de l'énergie		18	50	Lancement d'études sur le stockage de l'énergie
Autoconsommation	165	95	565	En 2026 : 400k€ pour une nouvelle aide pour les ombrières photovoltaïques, 120k€ d'études de structure et de renforcement de charpentes / toitures, 15k€ de subvention AMO, 30 k€ d'outils de gestion et de supervision dans le cadre de notre mission de PMO
Autres actions	96	44	53	Enveloppes non affectées pour des prestations, études ou subventions dans le cadre de partenariats
TOTAL DEPENSES	478	335	846	+511 KEUR (+152,6%)
RECETTES				
TOTAL RECETTES				
BESOIN	478	335	846	+511 KEUR (+152,6%)

*hors FCTVA

Expérimentation du rôle de personne morale organisatrice (PMO) par le SYDEV jusqu'en mars 2028

En application de l'article 315-2 du code de l'énergie, tout projet d'autoconsommation collective doit être géré par une personne morale organisatrice (PMO). Cette PMO est une entité qui regroupe et lie les producteurs et les consommateurs et a pour rôle principal de garantir le bon fonctionnement de l'opération en tant que tiers de confiance pour les participants et de signer la convention d'autoconsommation collective avec le gestionnaire de réseau de distribution.

Le SYDEV expérimente ce rôle jusqu'en mars 2028 afin d'apporter des réponses opérationnelles, juridiques et administratives pour développer rapidement les opérations d'autoconsommation sur le territoire, mutualiser les coûts de plateformes de suivi et de supervision, centraliser les éventuels dysfonctionnements, réaliser un retour d'expérience mutualisé et avoir une entité représentative unique auprès des instances nationales pour faire évoluer la réglementation.

Les structures pouvant candidater à une opération collective sur le département sont fixées par la délibération du Comité Syndical n°DEL009CS090323 du 9 mars 2023 actant de la mise en place expérimental d'une PMO mutualisée pour les projets d'autoconsommation collective.

Le SYDEV poursuit en 2026 la prise en charge à 100% de l'accompagnement à la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective (ingénierie et outils dédiés).

Projet TERA (TERritoire Agile)

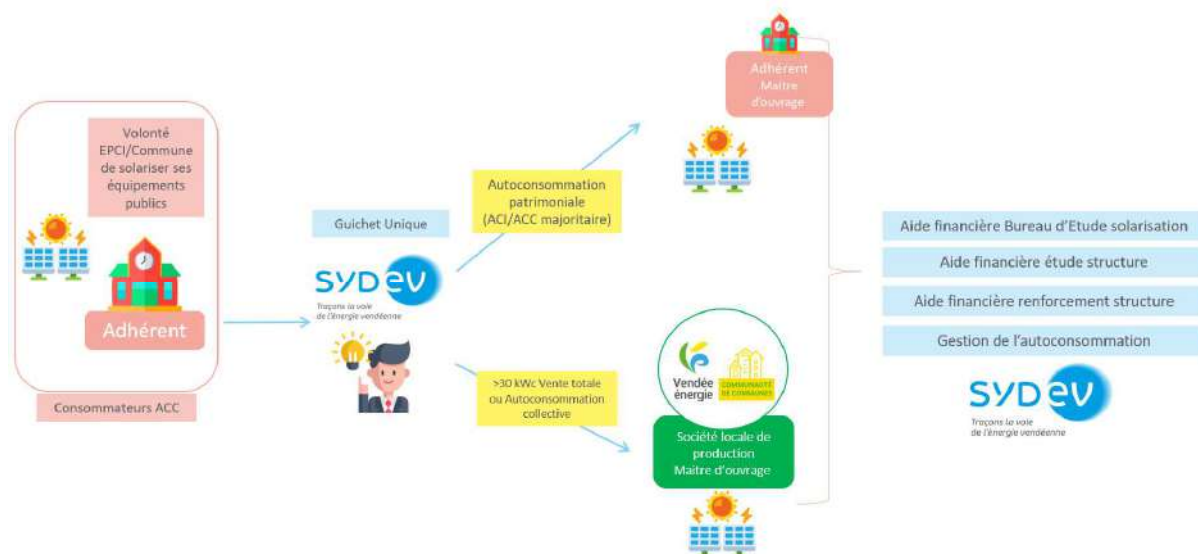
L'objectif du projet est d'augmenter le taux d'autoconsommation du territoire à partir des actifs de production EnR présents et d'informer et sensibiliser sur la « nature » de l'énergie consommée en mettant en œuvre une météo de l'énergie du territoire et en optimisant l'exploitation d'ouvrages à forte inertie (centre aquatique, IRVE, etc).

La participation active de collectivités, d'entreprises et de citoyens sera requise et une plateforme de l'énergie devra être déployée.

Le projet présenté par le SYDEV a été retenu par la Région et bénéficie d'une subvention.

A ce jour, le volet citoyen a été amorcé et une démarche partenariale a été initiée avec l'association SMILE afin de travailler la météo de l'énergie avec RTE et Enedis.

Le SYDEV, guichet unique du solaire sur le département



La chaire « TRESSE », Territoires durables et transitions énergétiques, au sein de la fondation du CNAM

Le 28 octobre 2022, le SYDEV, la Région des Pays de la Loire, le Département de la Vendée, la Roche-sur-Yon Agglomération, le pôle de compétitivité S2E2, Nantes Université, Enedis, GRDF et LHYFE ont signé avec le CNAM une convention cadre de partenariat pour la création de la chaire partenariale « Territoires durables et transitions énergétiques ».

La Chaire partenariale TRESSE ambitionne d'œuvrer pour le développement de la résilience des territoires afin d'assurer la transformation profonde de nos modes de vie fondés sur l'abondance des ressources naturelles, en mobilisant tous les acteurs de la société. En s'appuyant sur la dynamique locale du département de la Vendée, la Chaire partenariale a vocation à rayonner au-delà du territoire vendéen.

Dans le cadre de son objet, la Chaire partenariale, hébergée à la Fondation universitaire du CNAM et portée par son association de gestion, le CNAM, est le lieu du développement de :

- Programmes de recherche,
- Filières de formations en lien avec les nouveaux métiers de l'énergie,
- Démonstrateurs de faisabilité de solutions technologiques, organisationnelles ou structurelles innovantes,
- Méthodes transverses et multi-domaines en impliquant les sciences humaines et sociales dans les transitions énergétiques,
- Evènements de diffusion de la culture scientifique et technique en participation à l'élaboration d'un nouveau modèle de société,
- Moyens de communication adéquats pour diffuser largement les actions de la Chaire et encourager son rayonnement.

Mise à disposition du Cadastre solaire courant 2026

Dans un premier temps, l'outil sera utilisé dans le cadre des Guichets uniques de l'habitat sous réserve que l'EPCI bénéficie des fonctionnalités du Jumeau Numérique départemental, que l'exploitation des données soit strictement limitée au territoire de l'EPCI et enfin, que l'accès soit réservé aux agents et prestataires habilités par l'EPCI. Les conditions générales d'utilisation et les engagements de l'EPCI (gestion des données sensibles, usage non commercial, collecte des consentements des particuliers pour l'accès aux données PRM, responsabilité pleine sur l'usage des données et les résultats d'études...), seront définies et acceptées par l'EPCI dans le cadre d'un conventionnement dédié qui portera ses effets jusqu'au 31 décembre 2029.

Propositions d'évolution des règles financières 2026

Projet	Nature de l'intervention	Aide du SYDEV 2025	Observations	Aide du SYDEV 2026
Autoconsommation photovoltaïque	Subvention pour aider au renforcement de charpente et à la réfection de toiture	100 euros par m2 de toiture solarisée plafonnée à 20 000 euros et dans la limitation d'une subvention par an et par bénéficiaire	Limitation à une subvention par an et par bénéficiaire	200 euros par m2 de toiture solarisée plafonnée à 40 000 euros
	Subvention pour aider aux travaux de créations d'ombrières photovoltaïques en injection totale intégrant le périmètre de la PMO du SYDEV	/	Limitation à 2 subventions par an et territoire d'EPCI (avec dérogation possible sur décision du Bureau syndical)	50% du montant de la structure porteuse de l'ombrière plafonnée à 40 000 euros
Accès au cadastre solaire	Mise à disposition d'un outil de calcul de potentiel solaire aux EPCI	/	Accès nécessaire au jumeau numérique	A la charge du SYDEV

5. Mobilité durable

5.1 Activité mobilité électrique

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget Primitif	Prévisions		
DEPENSES HT				
Installation ou remplacement de bornes de recharge	73	13	73	En 2026 : prévision d'une enveloppe de travaux pour le remplacement éventuel d'une borne rapide et de 4 bornes normales
Bornes résidentielles publiques	90		90	Budget correspondant à l'installation de 10 bornes
Charges de maintenance et d'exploitation ⁽¹⁾	483	483	455	
TOTAL DEPENSES HT	646	496	618	+122 KEUR (+24,7%)
RECETTES HT				
Recettes de recharge et contribution des adhérents	454	452	414	Diminution des tarifs de recharge des IRVE pour les superchargeurs et les bornes rapides à compter du 01/01/2026 avec un impact sur les recettes perçues
RECETTES HT	454	452	414	-38 KEUR (-8,4%)
BESOIN	192	43	204	+160 KEUR (+369,8%)

⁽¹⁾ Comprenant la maintenance préventive, la supervision et la gestion monétique, l'achat d'énergie, les dépannages, les réparations, l'assurance et l'interopérabilité

Le schéma directeur de déploiement des IRVE a été mis à jour en 2023

La loi d'orientation des mobilités a créé la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence relative aux Infrastructures de Recharges des Véhicules Electriques (IRVE) d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public (SDIRVE). Ce SDIRVE est encadré par le décret n° 2021-565 du 10 mai 2021. Il donne à la collectivité un rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur son territoire, pour aboutir à une offre :

- coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie ;
- adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

Visant des objectifs très opérationnels à un horizon de temps court et porteur d'une vision à plus long terme, le SDIRVE revêt une dimension stratégique et constitue une démarche à la fois structurée et adaptable localement.

Le SDIRVE doit permettre un état des lieux complet des infrastructures de recharge ouvertes au public et des besoins de recharge associés, afin **d'appuyer l'élaboration de la stratégie de déploiement d'IRVE sur le territoire**, en coopération avec l'ensemble des parties prenantes. Pour la Vendée, en cohérence avec la politique de mobilité décarbonée, le SYDEV a choisi de compléter le SDIRVE par un volet sur le réseau de stations bio-GNV et d'hydrogène vert.

Le SDIRVE est élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire (privés comme publics) et peut être révisé selon l'évolution du contexte local et/ou réglementaire.

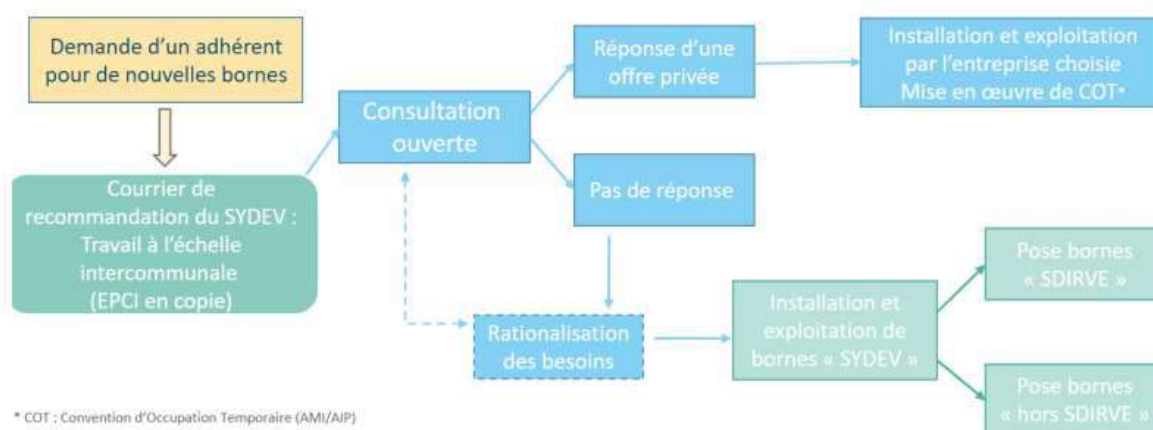
Les axes stratégiques définis dans le SDIRVE vendéen sont les suivants :

- **Coordonner et animer la filière** : coordonner les déploiements des différents opérateurs, publics et privés, afin d'avoir une offre cohérente, équitable et équilibrée sur l'ensemble du territoire départemental,
- **Gérer et expansion du réseau Ouest Charge** : assurer la mise à disposition d'un réseau performant répondant aux besoins des utilisateurs,

→ **Faciliter et inciter les déploiements** : développer les offres de recharge portées par d'autres acteurs que le SYDEV (collectivités, acteurs privés) pour assurer un déploiement qui réponde aux besoins.

Une mise à jour du SDRIVE est programmée courant 2026.

Nouvel accompagnement du SYDEV pour le déploiement des IRVE depuis 2024



Mise en œuvre d'un réseau départemental des Chargés de mission mobilité

En partenariat avec la Région, le Département et la DDTM, ce réseau a pour objectifs : le partage d'expérience, la montée en compétences et la mutualisation. 2 à 3 réunions devraient se tenir chaque année.

Rappel des règles financières applicables au 01/01/2026 votées lors du Comité Syndical du 27/11/2025

Type d'utilisateurs	Type de borne	Tarifs à la recharge 2025	Tarifs à la recharge 2026
Abonné à un opérateur monétique (itinérance entrante)	Tous types	Tarifs fixés par l'opérateur de mobilité de rattachement de l'abonné	
Non abonné ⁽¹⁾	Borne de recharge normale	0,41 € TTC / kWh	
	Borne de recharge rapide	2 € par acte de charge + 0,59 € TTC / kWh	2 € par acte de charge + 0,50 € TTC / kWh
	Super-chargeur	2 € par acte de charge + 0,72 € TTC / kWh	2 € par acte de charge + 0,59 € TTC / kWh
Opérateur de mobilité ⁽²⁾	Borne de recharge normale	+ 0,34 euro HT / kWh (soit 0,41 euro TTC / kWh)	
	Borne de recharge rapide	1,67 € HT par acte de charge + 0,49 € HT / kWh (soit 0,59 € TTC / kWh)	1,67 € HT par acte de charge + 0,42 € HT / kWh (soit 0,50 € TTC / kWh)
	Super-chargeur	1,67 € HT par acte de charge + 0,60 € HT / kWh (soit 0,72 € TTC / kWh)	1,67 € HT par acte de charge + 0,49 € HT / kWh (soit 0,59 € TTC / kWh)

⁽¹⁾ Usager se rechargeant sur une borne du réseau SYDEV (par application mobile, paiement sans contact...)

⁽²⁾ Prestataire de services de mobilité incluant l'accès à la recharge et ayant conclu un accord d'itinérance avec le SYDEV

5.2 Activité mobilité hydrogène vert

Prévisions 2025 et orientations 2026

Les 3 stations sont déployées, exploitées et maintenues par le SYDEV sur le département. L'extension des usages sur l'écosystème existant est en cours suite au succès de l'appel à projet METHyV. Aucune construction de nouvelle station est envisagée en 2026.

Données en milliers d'euros HT

Données en milliers d'euros HT

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaires
	Budget primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Adaptation éventuelle des stations à des évolutions règlementaires et/ou monétiques	110	2	120	Pas de nouvelle station programmée Enveloppes prévisionnelles pour d'éventuelles adaptation des stations existantes et des frais d'interopérabilité éventuels
Charges de fonctionnement et d'exploitation	898	726	984	2026 : Augmentation de l'enveloppe compte tenu notamment du renchérissement des coûts de maintenance et de l'approvisionnement en hydrogène vert
Fonds de concours Challans Gois Communauté	12	135		Financement du surcoût de 2 BOM Hydrogène de la CC sur la période d'amortissement des véhicules (7 ans)
Stockage des pièces critiques pour assurer la maintenance des stations		145	30	Suite au renouvellement du marché de maintenance, acquisition d'un modulaire et constitution d'un stock de pièces critiques en 2025
TOTAL DEPENSES	1 020	1 008	1 134	+126 KEUR (+12,5%)
RECETTES				
Loyer	5	7	7	
Recette TIRUERT ⁽¹⁾			85	Le SYDEV peut émettre et vendre des certificats depuis 2025. Prévision de vente de 85k€ en 2026.
Recettes d'exploitation	406	210	257	Arrêt d'un véhicule courant 2025 impactant à la baisse les prévisions de recettes 2026
TOTAL RECETTES	411	217	349	+132 KEUR (+60,9%)
BESOIN	609	791	785	-6 KEUR (-0,8%)

⁽¹⁾ Taxe Incitative Relative à l'Utilisation d'Energie Renouvelable dans les Transports. Elle vise à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables dans les transports en permettant aux aménageurs de bornes de recharges de véhicules électriques et aux aménageurs de station d'avitaillement en hydrogène renouvelable d'émettre des certificats d'énergie renouvelable.

Maintien des Tarifs de vente de l'hydrogène vert

Les tarifs de vente de l'hydrogène ont été voté lors du comité syndical du 30 septembre 2021. Afin d'encourager le développement de la filière, il est proposé de ne pas actualiser les prix de vente de l'hydrogène vert en 2026.

Interopérabilité des stations du SYDEV avec les acteurs de la filière

Courant 2024, le SYDEV a décidé de mettre en place des accords d'interopérabilité permettant l'accès des utilisateurs abonnés du SYDEV à des stations d'opérateurs partenaires. Les utilisateurs abonnés aux réseaux partenaires pourront également accéder aux stations du SYDEV avec leur badge habituel. A ce jour, cette interopérabilité est activée avec le groupe Brétéché.

Le SYDEV, coordonnateur d'un appel à projets de l'ADEME remporté en 2024

Le SYDEV a déposé un dossier le 26 septembre 2023 ayant pour nom « METHyV – Massification de l'Ecosystème Territorial Hydrogène Vendéen » afin d'encourager le développement des usages. A ce titre une subvention de 2,4M€ a été sollicitée pour que 9 usagers (collectivités ou entreprises) puissent s'équiper en véhicules hydrogène (4 camions, 7 bus et 3 bennes à ordures ménagères).

5.3 Autres actions

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euro

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaires
	Budget primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Subvention plan de mobilité simplifié	60	30	30	1 subvention en 2025 (50% plafonné à 30k€)
Subvention audits de flottes captives et carburants alternatifs	12		12	Prévision d'une étude en 2026
Intervenants extérieurs			5	
Marché AMO - Modèle d'AMI prêts à l'emploi (IRVE)				
Révision du SDIRVE	24		24	Report de l'accompagnement pour la révision du SDIRVE (dernière mise à jour début 2023)
TOTAL DEPENSES	96	30	71	+41 KEUR (+136,7%)
RECETTES				
Participation adhérents	2		2	20% de participation sur les audits de flottes captive et carburants alternatifs
TOTAL RECETTES	2		2	+2 KEUR
BESOIN	94	30	69	39 KEUR (128,7%)

6. Satellites du SYDEV

6.1 Vendée Energie (SAEML)

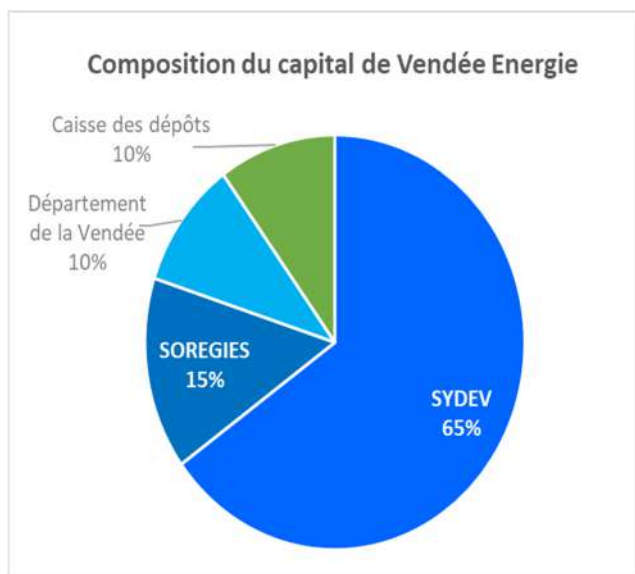
La société d'économie mixte Vendée Energie, a été créée courant 2012 par le SYDEV pour développer, construire et exploiter des installations de production d'énergie renouvelables.

Elle exploite 9 parcs éoliens (*58 éoliennes*) d'une puissance de 79,4 MW, 168 centrales solaires photovoltaïques sur toitures, en ombrières et au sol, d'une puissance de 55,43 MWc. Vendée Energie accompagne par ailleurs le développement de plusieurs projets méthanisation et a co-investi à ce jour dans 5 unités.

Elle apporte également son soutien dans le domaine des biocarburants et du gaz naturel véhicule (GNV), un réel atout pour les territoires ruraux où les effluents agricoles pourront ainsi être valorisés localement. Elle exploite aujourd'hui un réseau de 8 stations d'avitaillement en bioGNV sur le département, ainsi que les deux stations hydrogènes du SYDEV. Elle a souhaité également contribuer à l'émergence d'une production d'hydrogène vert en participant au capital d'une start up nantaise LHYFE qui a implanté une première usine en Vendée grâce à la production des éoliennes du parc de Bouin.

Vendée Energie dispose à ce jour de 30 filiales et détient des participations minoritaires en direct ou par l'intermédiaire de ses filiales dans 13 sociétés.

Composition du capital de Vendée Energie

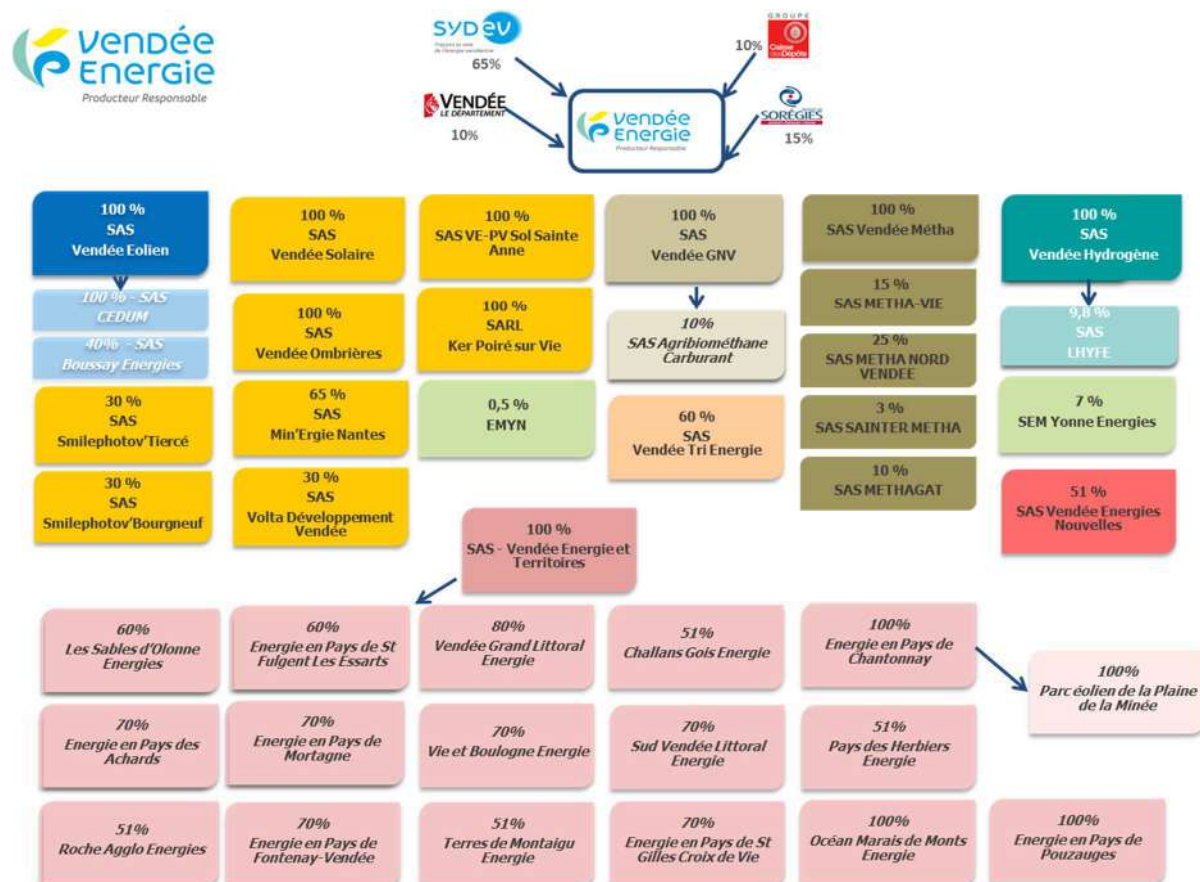


Le capital social de Vendée Energie s'élève actuellement de 11 539 077 euros (divisé en 11 539 077 actions), après une nouvelle augmentation de capital décidée fin 2019 qui a permis également l'entrée du Département de la Vendée à hauteur de 10% en ramenant la participation du SYDEV à 65%.

Une nouvelle augmentation de capital est envisagée pour 2026 afin de poursuivre les investissements.

Schéma présentant les participations et filiales de Vendée Energie (mise à jour de septembre 2025)

La création de sociétés de projets va se poursuivre aux côtés des EPCI vendéens intéressés par la création d'unités de production d'énergies renouvelables (*centrales au sol, parcs éoliens, ombrières...*) sur leurs territoires par l'intermédiaire de sa filiale « Vendée Energie et Territoires » créée à cet effet. Fin novembre 2025, 16 sociétés ont été créées aux côtés des intercommunalités vendéennes. Elle a créé également deux filiales, l'une aux côtés du Département de la Vendée et l'autre avec TRIVALIS pour développer sur leur patrimoine respectif des installations de production d'énergie renouvelable.



Perspectives de développement 2026

Vendée Energie va poursuivre en 2026 son développement d'unités de production renouvelables (*centrales solaires sur bâtiments, sur ombrières, au sol, parcs éoliens*) au plus près des territoires en s'associant avec l'ensemble des collectivités locales (*EPCI, Département de la Vendée, TRIVALIS*), avec les sociétés locales de production créées, pour investir ensemble dans la transition énergétique.

Cela se traduit par les actions suivantes :

- Réalisation de centrales solaires sur les nouveaux bâtiments des collectivités,
- Equipement des parkings publics et privés d'ombrières solaires photovoltaïques en co-investissement avec les collectivités,
- Poursuite du développement de centrales solaires au sol sur des sites dégradés (*anciens centres d'enfouissement de déchets*), avec le lancement des marchés de travaux pour la réalisation de 4 centrales solaires au sol, lauréates à un appel d'offre de la CRE en 2024 et 2025,
- Equipement de parkings privés à la demande d'industriels vendéens d'ombrières solaires photovoltaïques
- Co-développement initié sur le territoire de projets éoliens onshore aux côtés de développeurs lui assurant la maîtrise de ces projets une fois leurs autorisations obtenues,
- Lancement des études de repowering des parcs éoliens de Vendée Energie afin d'obtenir dans les 5 ans les autorisations nécessaires à leur renouvellement,
- Développement d'une mobilité durable en étoffant son réseau de stations d'avitaillement au bioGNV avec l'étude de nouvelles stations bioGNV sur le territoire, notamment sur le secteur de Montaigu,
- Poursuite de l'accompagnement de la méthanisation en co-investissant aux côtés des agriculteurs dans des unités de méthanisation à la ferme afin de contribuer à la production du bioGNV, l'entrée au capital d'un nouveau projet sur le secteur de Fontenay le Comte avec la société locale de production Energie en Pays de Fontenay Vendée

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euro

Activité	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget	Prévisions		
	Primitif			
DEPENSES				
Avance en compte courant d'associés	2 300	2 760		Encours de tirage maximal de 6M€ au 31/12/2025 jusqu'en 2027
Augmentation de capital	5 500		6 500	Augmentation de capital pour assurer le financement du parc éolien de Loge Fougereuse ainsi que d'autres investissements Déblocage de 25% à 100% des fonds en 2026, en fonction du calendrier d'acquisition du Parc éolien
TOTAL DEPENSES	7 800	2 760	6 500	+3 740 KEUR (+135,5%)
RECETTES				
Dividendes	650	730	1 000	
Avance en compte courant d'associés	6 000			Pas de remboursement avant 2027
Intérêts avance en compte courant d'associés	10	75	231	Réhausse du plafond de rémunération à 3,85% à compter du 1 ^{er} janvier 2026
TOTAL RECETTES	6 660	805	1 231	+426 KEUR (+52,8%)
BESOIN	1 140	1 955	5 269	-3 314 KEUR (169,6%)
Encours de tirage CCA au 31/12/N	0	6 000	6 000	

Commentaires :

- Une avance en compte courant d'associés rémunérée a été consentie par le SYDEV à Vendée Energie en 2024 pour une durée de 1 an et un encours de tirage maximal de 6 millions d'euros. La durée de cette avance a finalement été prolongée de 6 ans complémentaires.

- Une avance remboursable sans intérêt de 1,5 million d'euros a été consentie en septembre 2019 à la SAS Vendée Hydrogène, filiale à 100% de Vendée Energie, pour une durée maximale de 10 ans.

6.2 Vendée Numérique (GIP)

Vendée Numérique est un GIP (Groupement d'Intérêt Public) qui associe le Département de la Vendée (à hauteur 60%) et le SYDEV (pour le complément, 40%). Il est chargé de développer l'aménagement numérique du territoire, conformément au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) adopté par le Département.

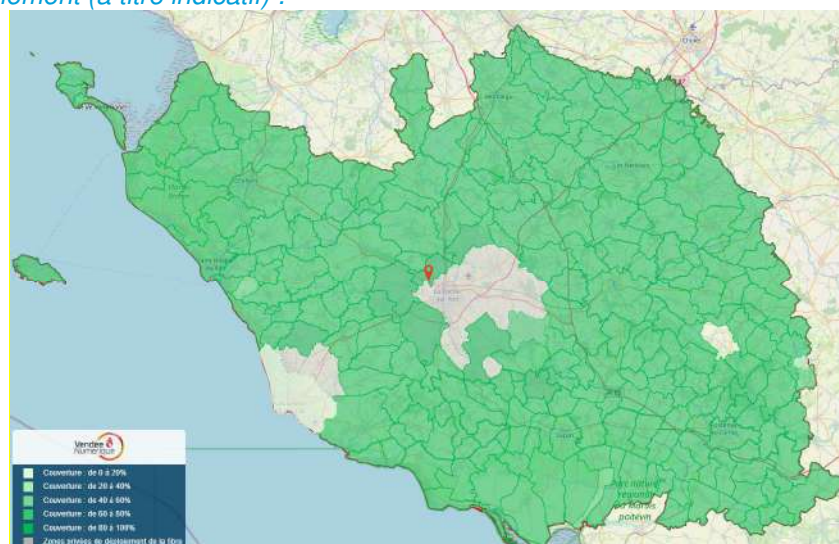
Conformément au SDTAN, le déploiement de la fibre en Vendée est divisé en 2 zones :

- o Une zone d'investissement privée, réalisée par l'opérateur Orange sur les agglomérations de la Roche-sur-Yon, des Sables-d'Olonne et la commune de Mareuil-sur-Lay-Dissais (19 communes / 150 000 habitants / 100 000 lignes) appelée « Zone AMII » (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement),
- o Une zone d'investissement publique (239 communes sur 17 intercommunalités / 530 000 habitants / 360 000 lignes) qui constitue le périmètre d'intervention de Vendée Numérique appelée « Zone RIP » (Réseau d'Initiative Public). Elle représente au total 360 000 adresses (habitations, bâtiments publics, entreprises...) à raccorder à la fibre, soit 80% de la population vendéenne et 80% des acteurs économiques.

Vendée Numérique a opéré le déploiement en trois grandes phases :

Phases	Caractéristiques
Phase MED Opérations de montée en débit sur cuivre	121 opérations réalisées pour un montant total de 14,4 millions d'euros HT, dont 10,7 sous maîtrise d'ouvrage de Vendée Numérique. Les EPCI vendéens ont pris en charge financièrement 20,7%, de ce montant, soit 2,2 millions d'euros. Entreprise retenue : ORANGE
Phase SDTAN 1 Déploiement de la fibre jusqu'à des sites prioritaires (FttE) et jusqu'aux habitations pour 13 grandes villes vendéennes (FttH)	Montant total estimé à 91,8 millions d'euros pris en charge à hauteur de 30,3% par les EPCI vendéens (soit 27,8 millions d'euros). Entreprise retenue : ORANGE
Phase SDTAN 2 Raccordement à la fibre de tous les vendéens d'ici fin 2023	Montant total estimé à près de 210 millions d'euros dont 37,7 millions financés par les EPCI Entreprise retenue : ALTITUDE INFRASTRUCTURES

Carte de déploiement (à titre indicatif) :



Fin 2025, **402 000 adresses (97%) sont éligibles** à la fibre FttH de Vendée Numérique et **244 communes sont desservies** (partiellement ou totalement) sur 244 communes.

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euro

Activité	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget Primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Subvention animation label FRENCH TECH	35	41	45	(1)
Subvention inclusion numérique		5		
Subvention LoRA	300	300		
Subvention cœur de réseau	50	67		
TOTAL DEPENSES	385	413	45	-368 KEUR (-89,1%)
BESOIN	385	413	45	-368 KEUR (-89,1%)

(1) Depuis août 2017, Vendée Numérique porte le dossier de labellisation « Vendée French Tech », dont la finalité est de faciliter l'émergence de startups sur le département. Une convention a été signée entre Vendée Numérique, le SYDEV, le Département de la Vendée et la CCI pour partager le financement de cette animation.

Vendée Numérique, chef de file du « Projet Vendée Territoire Intelligent et Durable » (VTID)

Dans le cadre d'un appel à projets Territoires intelligents et durables lancé par l'Etat dans le cadre du plan France 2030, Vendée numérique coordonne un projet collaboratif avec plusieurs acteurs vendéens (SYDEV, TRIVALIS, VENDEE EAU, le Département de la Vendée, Géovendée et la société GéoFit) en vue de déployer des outils mutualisés permettant de centraliser, collecter et partager des données dans un cœur de réseau unique et public, de proposer des exploitations de données, de mettre en place un jumeau numérique et un cadastre solaire...

Un accord de consortium a été conclu en 2024 pour mettre en œuvre ce projet.

6.3 Géo Vendée (GIP)

Prévisions 2025 et orientations 2026

Activité	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget	Prévisions		
	Primitif			
DEPENSES				
Fonds de péréquation membres fondateurs	23	23	14	20% à la charge du SYDEV
Subvention DataLakeHouse		16		
Cotisation d'adhésion		1	10	
Offre de services – Blocs thématiques		51	49	A ajuster en fonction des évolutions apportées au règlement financier 2026 de Géo Vendée et des thématiques choisies par le SYDEV
TOTAL DEPENSES	23	90	73	-18 KEUR (-19,8%)
BESOIN	23	90	73	-18 KEUR (-19,8%)

L'association Géo-Vendée a été transformée en Groupement d'Intérêt Public en date du 1^{er} juillet 2025 afin de porter stratégiquement les nouveaux projets géo-numériques et de gestion de données à l'échelle départementale, de revoir la gouvernance et de disposer d'une agilité de fonctionnement accrue. La nouvelle forme juridique de Géo-Vendée lui permet désormais de candidater aux appels à projet d'Etat et ses membres publics peuvent faire appel à ses services sans mise en concurrence, conformément aux principes du « in house », dès lors que les membres exercent conjointement un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services.

Le GIP Géo Vendée a pour objet de mutualiser à l'échelle départementale, des compétences, des outils et des bonnes pratiques dans le domaine du géo-numérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres, étant précisé que le groupement n'intervient pas dans le domaine de l'e-administration ou de la réalisation et de la gestion d'infrastructures de réseaux de communication électronique.

Les membres du groupement exercent ensemble au sein du groupement les activités d'intérêt général à but non lucratif, en mettant en commun les moyens nécessaires à leur exercice. Le GIP est constitué sans capital.

Le GIP est composé de 4 collèges :

- Le collège des membres fondateurs réunissant le Département de la Vendée, le GIP Vendée Numérique, Vendée Eau, Trivalis et le SYDEV
- Le collège des EPCI
- Le collège des communes
- Le collège des autres organismes publics

La convention constitutive prévoit que le SYDEV, en tant que membre fondateur, contribue en tant que de besoin au fonctionnement du Groupement par le versement d'une contribution de solidarité et de fonctionnement annuelle (à hauteur de 20%), en complément de la contribution d'adhésion.

6.4 Agence France Locale

L'Agence France Locale a été créée en 2013 avec 11 collectivités fondatrices. Son objet est de financer l'investissement de ses collectivités membres, quelle que soit leur taille ou leur type. La mutualisation des besoins de financement de ses membres et leur qualité de crédit permet à l'AFL de lever des fonds sur les marchés financiers à des conditions attractives, qu'elle redistribue à ses actionnaires (collectivités et leurs groupements) sous forme de prêts bancaires classiques. Depuis 2020, les syndicats comme le SYDEV peuvent devenir actionnaires de l'AFL et donc bénéficier de ces offres de financement.

Compte tenu du fort recours à l'emprunt par le SYDEV sur le mandat et de la formule de calcul de l'apport en capital initial qui est fonction de l'encours de dette, le SYDEV a fait le choix d'adhérer dès 2021 à l'AFL. Le versement de l'apport en capital initial de 112 800 euros est étalé sur 5 exercices (de 2021 à 2025).

Depuis son entrée au capital, le SYDEV a souscrit :

- o un emprunt de 2 millions d'euros auprès de l'AFL sur 25 ans à un taux de 0,89%
- o un emprunt de 525 000 euros à 0,26% pour la construction de la station d'hydrogène vert de la Roche-sur-Yon,
- o un contrat de ligne de trésorerie (février 2023-février 2024 – encours maximal de 4M€).

Au 31/12/2024, 12% de l'encours de dette du SYDEV relève de l'AFL.

Prévisions 2025 et orientations 2026

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euro

Activité	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget	Prévisions		
	Primitif			
DEPENSES				
Souscription au capital	23	23	/	Dernière quote-part de l'apport en capital étalé sur 5 exercices en 2025
TOTAL DEPENSES	23	23	23	+ 0%
BESOIN	23	23	23	+ 0%

7. Politique de gestion des ressources humaines et évolution de la masse salariale

7.1 Organisation des services du SYDEV

Le Président est assisté d'un Directeur général et de deux Directeurs Généraux Adjoints.

Les Directeurs généraux adjoints sont chargés respectivement des Directions « Infrastructures » et « Transition énergétique ».

Sont placés sous l'autorité du Directeur général, assisté de son secrétariat de direction :

- La Chef de service « Finances – Contrôle de Gestion »,
- La Chef de service des Ressources Humaines et Juridiques,
- Le Chef de service « Systèmes d'Informations »,
- La Responsable « Communication », le chargé de mission « Qualité-Projets » et le chargé de mission « Animation de l'entente régionale Territoire d'énergie Pays de la Loire » (mission en cours de passation auprès du SIEM).

Sont placés sous l'autorité du Directeur Général Adjoint « Transition énergétique » :

- Les Pôles de la Direction « Transition Énergétique » : Services aux Territoires et Innovation-Expertise.

Sont placés sous l'autorité du Directeur Général Adjoint « Infrastructures » :

- Les Chefs de Services de la Direction « Infrastructures » : Conception, Maintenance-Exploitation « Eclairage public / Signalisation lumineuse », Maintenance-Exploitation « ICE / IRVE », Réalisation et Relations Concessionnaires-Expertise Réseaux.

L'organisation du SYDEV se présente ainsi de la façon suivante :

Directions	Services ou Pôles
Direction Infrastructures	Conception
	Maintenance-Exploitation « Eclairage public / Signalisation lumineuse » et « ICE / IRVE »
	Réalisation
	Relations Concessionnaires – Expertise réseaux
Direction Transition Énergétique	Innovation-Expertise
	Services aux Territoires
Ressources transverses	Finances et contrôle de gestion
	Systèmes d'informations
	Ressources Humaines et Juridiques
Direction	Direction générale
	Postes rattachés à la Direction (<i>Secrétariat de direction, Communication, Qualité-Projets, mission auprès de la Direction</i>)

Les organisations des Directions Infrastructures et Transition Énergétique évoluent respectivement au 1er janvier 2026 et au 1er avril 2026 afin de répondre au développement des activités et programmes du syndicat, de rendre plus lisible les expertises déployées par les équipes et de rendre le meilleur service en renforçant l'animation territoriale et la relation avec les communes et les intercommunalités sur le territoire vendéen.

7.2 Poursuite de la mutualisation des moyens humains : les compétences des agents du SYDEV mises à profit de ses établissements et de ses adhérents

➤ Les compétences des agents du SYDEV mises à profit de ses établissements et de ses adhérents

Le SYDEV poursuit la mutualisation de ses moyens humains au profit de ses satellites que sont VENDEE ENERGIE et VENDEE NUMERIQUE et de ses adhérents.

Bénéficiaires	Mutualisation actuelle	Perspectives 2026
SAEML Vendée Energie	- Mise en commun de moyens : Travaux de communication de Vendée Energie assurée par le service communication du SYDEV (0,3 ETP) - Suivi des stations Bio-GNV (PIE) suite à un départ au sein de Vendée Energie (0,1 ETP au second semestre 2025)	- Mise en commun de moyens : Travaux de communication de Vendée Energie assurés par le service communication du SYDEV (0,3 ETP) Des prestations complémentaires ont été identifiées dans la convention de coopération et sont conditionnées au lancement de projets (en cours de réflexion).
GIP Vendée Numérique	- Mise en commun de moyens : Maîtrise d'œuvre des travaux de déploiement du Très Haut Débit (1,1 ETP) 0,05 ETP Géoréférencement, SIG 0,1 ETP de Gestion des DT-DICT	- Mise en commun de moyens : Maîtrise d'œuvre des travaux de déploiement du Très Haut Débit (0,25 ETP) - fin de la mise à disposition d'un agent au 31 mars 2026 0,05 ETP Géoréférencement, SIG 0,1 ETP de Gestion des DT-DICT
Estimation des moyens humains mutualisés en 2026		L'équivalent de 0,7 ETP

🔗 Autres mutualisations avec nos partenaires

Poste	Nature du besoin	Mutualisation actuelle	Perspectives 2026
Participation Poste mutualisé Pôle Energie des Pays de la Loire	Agent recruté par le TE44 pour le compte des syndicats d'énergie du Pôle (convention du 10/12/2020 et nouvelle convention en cours) pour : - Réaliser une veille sur les opportunités de financement, - Effectuer les montages et le suivi des dossiers de demande de subvention pour le compte de l'Entente Territoire d'énergie Pays de la Loire et de ses membres ou de chaque Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité, - Aider à la mise en place de dispositif d'aide aux projets.	0,2 ETPt pour la mise en œuvre du programme de financements d'actions TE - ACTEE financé à 80% par l'ADEME et répartition du reste à charge entre les 5 membres du pôle, soit l'équivalent de 4% de salaires à la charge du SYDEV	0,2 ETPt chargé de programmes de financement « rénovation énergétique »

7.3 Evolution des effectifs sur emplois permanents pour 2026

En 2026, aucun nouveau poste n'est identifié. Cela porterait le nombre d'agents permanents au 31 décembre 2026 à **113**.

	Effectifs permanents	Commentaire
Effectifs réels au 31/12/2025	105	
Remplacements postes vacants au 31/12/2025	3	- 1 technicien(e) ICE au service Maintenance-Exploitation - 1 technicien(e) suivi des bases de données du SIG au service Maintenance-Exploitation - 1 assistant(e) comptable au Service Finances - Contrôle de Gestion
Postes créés en 2025 et non pourvus au 31/12/2025	3	- 2 chargé(e)s de la relation adhérents - 1 chargé(e) des affaires juridiques et l'administration générale au service Juridique
Nouveaux besoins liés aux activités fléchés sur des postes existants (transfert de postes entre activités)	2	- 1 chargé(e) de l'expertise réseau au service relations concessionnaires - 1 chargé(e) du contrôle de la facturation d'achat d'énergie au Pôle Services aux Territoires (financement par les membres du groupement d'achat à compter de 2027)
Nombres de postes permanent au 31/12/2025	113	Le DOB 2025 prévoyait 115 postes. L'écart de 2 postes provient: - du non-remplacement de 3 chargés d'affaires à la Direction Infrastructures lié à la baisse d'activité (2 au service conception + 1 au service réalisation) - de la création du poste de chargé de sécurité informatique (initialement prévu en contrat de projet)
Nouveau poste 2026	0	Pas de création de poste en 2026
Effectifs permanents prévisionnels au 31/12/2026	113	Dont 1 poste supprimé en 2027 à la suite d'un départ en retraite

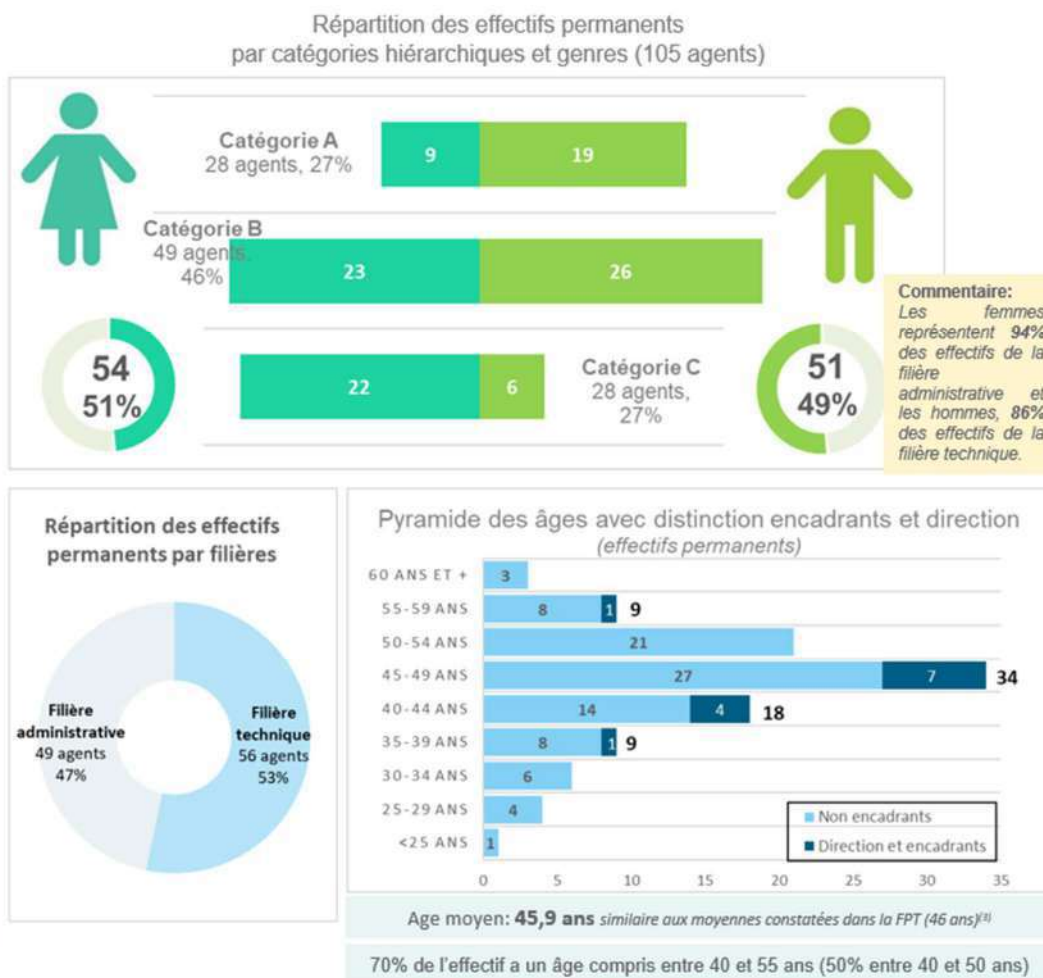
Mutualisations externes : l'effectif permanent inclut 0,7 ETP mutualisé au profit de Vendée Energie et Vendée Numérique.

Le tableau présentant l'évolution détaillée des effectifs depuis 2020 est joint en ANNEXE 1 du présent rapport.

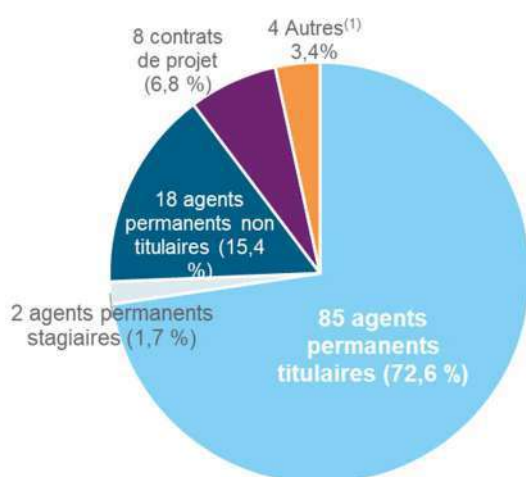
↳ Etat prévisionnel 2026 du personnel (au 31 décembre 2026) :

Grades ou Emplois	Catég.	Emplois prévisionnels permanents à temps complet					Effectifs sur emplois budgétaires en ETPT		
		Postes au 31/12/2025	Postes déjà créés et mouvements de personnel	Nouveaux postes 2026	TOTAL	%	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
Emplois fonctionnels	A								
Filière administrative	A	8,0	2,0		10,0	9%	8,7	1,0	9,7
	B	16,0			16,0	14%	14,4	1,0	15,4
	C	22,0	1,0		23,0	20%	21,6		21,6
	SOUS-TOTAL	46,0	3,0	0,0	49,0	43%	44,6	2,0	46,6
Filière technique	A	22,0	1,0		23,0	20%	18,0	4,5	22,5
	B	32,0	3,0		35,0	31%	23,9	11,0	34,9
	C	5,0	1,0		6,0	5%	5,8		5,8
	SOUS-TOTAL	59,0	5,0	0,0	64,0	57%	47,7	15,5	63,2
TOTAL		105,0	8,0	0,0	113,0	100%	92,3	17,5	109,8

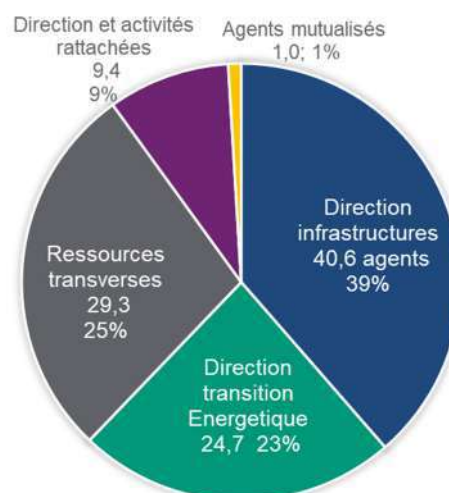
Le personnel en quelques chiffres (effectifs permanents au 30 septembre 2025)

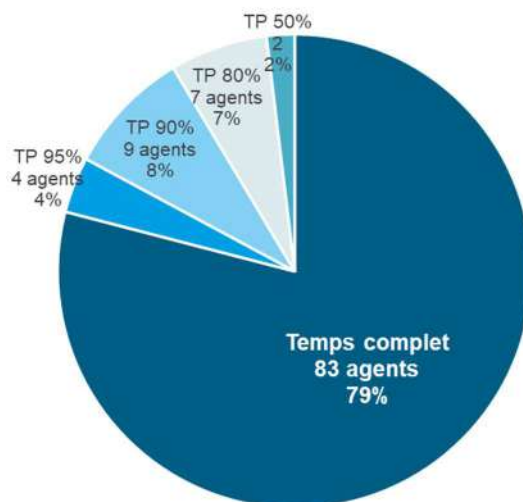


Répartition des effectifs par statut au 30/09/2025 (117 agents)



Répartition organisationnelle des effectifs permanents au 30/09/2025 (105 agents)



Répartition de l'effectif
par quotité de travail

7.4 Maintien du recours aux emplois non permanents (contrats de projet particulièrement)

Le SYDEV reconduit sa politique de recours à des emplois non permanents pour des missions et besoins temporaires liés au développement des activités :

→ **4 contrats de surcroît de travail** (prolongations ou nouveaux besoins) sont envisagés pour 2026 représentant un besoin évalué à **3,2 ETP** :

- 1 contrat en cours au 31/12/2025 prolongé toute l'année (1 ETPt) : 1 technicien chargé des traitements de la donnée au Pôle Services aux Territoires,
- 1 nouveau contrat de travail envisagé (1 ETP) : 1 adjoint administratif au Service Finances Contrôle de Gestion (1 ETP),
- 1 ETP non affecté pour des missions imprévues (0,5 administratif et 0,5 technique),
- *Participation poste mutualisé Pôle Energie (Chargée de financements externes) pour 0,2 ETP.*

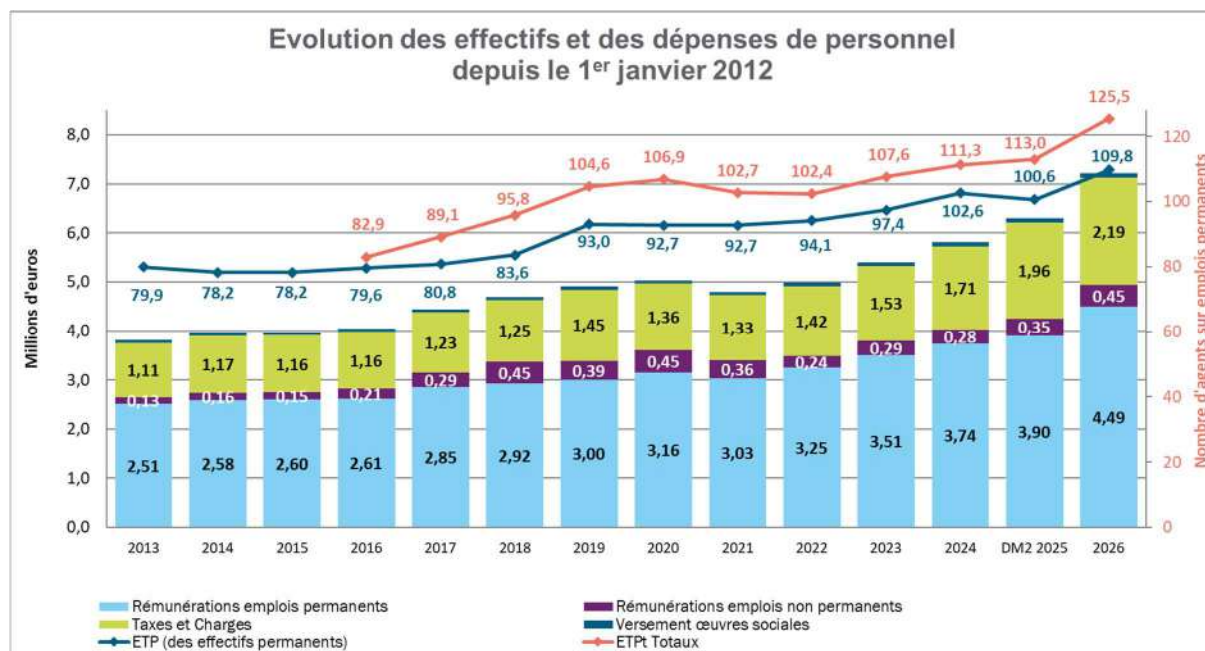
→ **1 remplacement** en cours au sein de la Direction Infrastructures.

→ **8 contrats de projet (dont 5 contrats financés)**, d'une durée de 2 ou 3 ans reconductible dans la limite de 6 ans, sont envisagés ou déjà mis en place ou à pourvoir :

- ↘ **0,8 ETPt correspondant à la pérennisation en poste permanents de deux contrats courant 2025** : Chargé de mission « Méthanisation » et Chargée de Communication.
- ↘ **1,8 ETPt correspondant à la fin de contrats de projets** : ↘ 0,9 ETPt Chargée des affaires juridiques, ↘ 0,8 ETPt Coordinateur du Pôle Energie Pays de la Loire et missions pour le compte de la Direction.
- ↗ **1,7 ETPt relatifs à des contrats déjà créés** :
 - ↗ 0,5 ETP : poste de technicien Energies renouvelables thermique (CCRt), financé à 100%
 - ↗ 0,7 ETP : 1 poste de technicien pour les établissements sociaux (MAPES,) financés à hauteur de 90%
 - ↗ 0,6 ETP : 1 poste d'économe de flux, financé à hauteur 40%
 - ↗ 1 ETPt : 1 poste de chargé de projet contrôle interne et qualité comptable au Service Finances - Contrôle de Gestion.
- ↗ **1 ETPt correspondant à un nouveau besoin 2026** : 1 poste de chargé de la commande publique et appui projets au service Juridique (SPASER).

Le SYDEV poursuit enfin sa politique en matière d'apprentissage et d'accueil de jeunes étudiants en licence, master ou école d'ingénieur ; 1 apprenti fait actuellement partie de l'effectif et 6 autres besoins sont identifiés.

7.5 Structure et évolution de la masse salariale



🔗 Ventilation des dépenses nettes de personnel par niveau de vote :

Données en milliers d'euros

	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025	DOB 2026
Charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012)	5 342,2	5 157,3	5 400,6	5 820,8	6 286,8	6 711,0	7 523,8
Atténuation de charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 013)	-85,9	-80,3	-94,7	-97,3	-111,1	-125,2	-71,4
Mise à disposition de personnel (Chapitre 70)	-204,7	-239,2	-137,6	-108,7	-129,7	-125,8	-63,1
Subventions* (Chapitre 74)	-20,0	-40,0	-189,7	-210,2	-231,9	-155,0	-167,0
Total	5 031,7	4 797,8	4 978,5	5 404,6	5 814,1	6 305,0	7 222,3
Variations N/N-1	2,5%	-4,7%	3,8%	8,6%	7,6%	8,4%	14,5%

*Subventions principales :

- subvention Fonds Chaleur de l'ADEME : 375 K€ entre 2022 et 2024, 85K€ en 2025 et 2026

- de 2020 à 2023 : 118 K€ au total de l'ADEME pour l'ingénierie du projet H2OUEST (stations Hydrogène de La Roche-sur-Yon et Givrand),

- Programme ACTEE PENSEE : 58 K€ e 2025 et 66 K€ en 2026

- 60 K€ de subvention Lum'Acte en 2023 et 2024

🔗 Ventilation des dépenses nettes de personnel par postes :

Données en milliers d'euros

	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025	DOB 2026
Rémunérations emplois permanents	3 156,4	3 031,0	3 250,8	3 506,9	3 743,1	3 898,6	4 492,2
Rémunérations emplois non permanents (hors apprentis)	402,1	331,6	199,1	247,9	219,7	316,0	397,0
Apprentis	49,2	32,6	36,3	42,6	56,7	32,5	53,5
Taxes et Charges	1 355,9	1 333,7	1 418,5	1 533,0	1 708,3	1 957,9	2 189,6
Versement œuvres sociales	68,0	68,9	73,9	74,3	85,8	100,0	90,0
Total	5 031,7	4 797,8	4 978,5	5 404,6	5 814,1	6 305,0	7 222,3
Variations N/N-1	2,5%	-4,7%	3,7%	8,6%	7,6%	8,4%	14,5%

Détail des emplois non permanents (incluant les apprentis) :

Données en milliers d'euros

	Prévisions 2025		Orientations 2026		Variations	
	Masse salariale	ETPt	Masse salariale	ETPt	Masse salariale	ETPt
Surcroîts (SYDEV)	86	2,1	129	3,2	43	1,1
Remplacements	29	1,2	10	0,3	-19	-0,9
Contrat de projets	353	7,0	415	8,1	62	1,1
Apprentis	32	1,7	53	2,8	21	1,1
Stagiaire	3	0,4	10	1,3	7	0,9
Total	503	12,4	617	15,7	114	3,3

Evolution de la masse salariale :

L'augmentation de la masse salariale de +14,5%, **6,6% hors impact de l'évolution des effectifs permanents** entre les prévisions ajustées de 2025 et le budget primitif 2026 s'explique par les éléments structurels et conjoncturels suivants :

Facteurs structurels		Facteurs conjoncturels	
→ Cotisations CNRACL (1)	+2,1 %	→ Variation liée à l'évolution de l'effectif permanent (2)	+7,9 %
→ Evolution carrières et régime indemnitaire 2026	+1,0 %	→ Recours aux chargés de projet (Dont 40% financés par des subventions en 2026)	+0,9 %
→ Volet social	+0,1 %	→ Recours aux surcroîts de travail, aux apprentis	+1,0 %
→ Assurance du personnel	-0,2 %	→ Variation des recettes (subventions)	1,7 %
INCIDENCE TOTALE :	+3,0 %	INCIDENCE TOTALE : INCIDENCE HORS EFFECTIF PERMANENT :	+11,5 % +3,6%

(1) Relèvement annuel de +3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL entre 2025 et 2028 (impact 2026 de +130 K€)

(2) Dont 5,7 % correspondent :

- 3 ETPt liés à des créations de postes 2025 : 2 chargé(e)s de la relation adhérent et 1 chargé(e) des affaires juridiques (+3,6%)

- 1 ETPt lié à un nouveau besoin fléché sur un poste existant : chargé du contrôle de la facturation achat d'énergie (+0,9%)

- 1 poste supprimé en 2027 à la suite d'un départ en retraite (1,2%).

7.6 Politique en matière de ressources humaines

Le SYDEV poursuit l'accompagnement de ses agents tout au long de leur carrière pour faciliter leur intégration, le développement de leurs compétences et leur évolution professionnelle. Plusieurs outils servent à cette démarche :

- Un processus de recrutement, d'accueil et d'intégration des nouveaux agents avec notamment la mise en place d'un dispositif de tutorat,
- L'organigramme des services mis à jour au 1^{er} janvier de chaque année et en cours d'année en cas de modification significative,
- Les fiches de poste individualisées précisant notamment les missions et les compétences requises,
- La Gestion Prévisionnelle des Effectifs et des Compétences (GPEC),
- L'évaluation des agents à travers l'entretien annuel professionnel et les entretiens intermédiaires en cas de besoin,
- Le Plan De Formation annuel avec un dispositif d'évaluation à chaud et à froid des actions de formations dans le but d'optimiser l'offre au personnel et de mieux l'adapter aux besoins,
- Les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

L'accompagnement des agents est complété par la mise en place d'un plan d'actions de communication interne. Les actions phares de l'année 2026 porteront sur la mise en place d'un nouvel outil INTRANET et d'un règlement intérieur reprenant l'ensemble des règlements d'ores et déjà existants.

Ces outils et processus sont entrés dans une démarche de qualité dans le but d'optimiser la politique du SYDEV en matière de gestion des ressources humaines.

Le SYDEV veille également à entretenir le dialogue social, vecteur de participation à la vie de la collectivité et de motivation pour les agents, au sein particulièrement du nouveau Comité Social Territorial. D'autres lieux d'échanges plus informels assurant une représentation de l'ensemble des services permettent d'optimiser la relation avec les agents et leur implication dans la vie et le fonctionnement de la collectivité. L'année 2026 sera caractérisée par la mise en place d'un nouveau Comité Social Territorial suite aux élections professionnelles de décembre 2026.

Une démarche structurée et continue d'appréhension des risques en matière d'hygiène et de sécurité et d'accompagnement des agents s'inscrit dans le cadre de cette politique de gestion des ressources humaines à travers le plan de prévention des risques professionnels.

Le SYDEV a élaboré, au cours de l'année 2024, un plan d'actions dans le domaine de la Qualité de Vie au Travail dans le cadre d'une démarche participative et active de l'ensemble des acteurs dans le but de contribuer à l'optimisation du bien-être des agents et de la performance de la collectivité. Des actions très attendues par le personnel telles que les dispositifs « Vis ma vie » et « Visites sur le terrain » ont été mises en place au cours de l'année 2025. L'année 2026 sera consacrée à des actions permettant d'optimiser l'appréhension des métiers et activités du SYDEV à destination du personnel.

Le processus actuel de recrutement fait l'objet d'une optimisation continue par notamment :

- Le développement du recours à l'apprentissage dans le but de former les étudiants aux métiers du SYDEV,
- La mise en place de la Marque Employeur,
- Le développement de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur pour faciliter l'apprentissage et la recherche de candidats,
- L'accompagnement du SYDEV dans le « sourcing » de candidats,
- La poursuite d'une meilleure connaissance du SYDEV auprès du grand public par notamment la présence aux forums métiers etc.

Concernant le cadre de vie du personnel et leurs conditions de travail en raison notamment du volume des effectifs en place, de nouvelles surfaces de bureaux et d'espaces communs vont être créées au sein du bâtiment, ces travaux devant débuter avant la fin de l'année 2026.

Politique sociale :

		Prévisions 2025		DOB 2026	
		Nb de bénéficiaires	Montant	Nb de bénéficiaires	Montant
Participation prévoyance	Participation mensuelle employeur moyenne par agent (objectif de prise en charge de 100% du risque incapacité en 2025)	112	45,5 €	120	46,1 €
	Coût annuel employeur ⁽²⁾		61 129 €		66 351 €
Participation complémentaire santé (labellisation)	Participation mensuelle employeur par agent	63	30 €	90	30 €
	Coût annuel employeur ⁽²⁾		22 280 €		32 400 €
Chèques déjeuner	Valeur faciale unitaire et % de prise en charge employeur	79	7 € / 60%	89	7 € / 60%
	Participation unitaire employeur par agent		4,2 €		4,2 €
	Coût annuel employeur ⁽²⁾		57 600 €		65 100 €
Participation restaurant inter-administratif ⁽¹⁾	Montant unitaire par repas	38	3 €	40	3 €
	Coût annuel employeur ⁽²⁾⁽³⁾		13 200 €		13 000 €
Forfait Mobilité	Montant unitaire moyen (maximum 300€ pour 100 jours de mobilité durable)	41	232 €	54	300 €
	Coût annuel employeur ⁽²⁾		9 500 €		16 000 €
CNAS et FDAS (adhésion SYDEV et agent)	Montant unitaire	133	263 €	135	263 €
	Coût annuel employeur ⁽²⁾⁽⁴⁾		34 979 €		35 505 €
Coût annuel employeur	par agent		2 270 €		2 345 €
	Total (soit 3% de la masse salariale brute 2026)		199 088 €		228 356 €
Variation 2025-2026 (montant et %)			+29 268 €		+15%

7.7 Temps et conditions de travail

Le protocole d'Aménagement et d'Organisation du Temps de Travail du SYDEV, mis à jour en 2025, détermine la durée annuelle du temps de travail à 1 607 heures. 25 jours de congés annuels (auxquels s'ajoutent les 2 jours de fractionnement en application des dispositions du décret du 26-11-1985) et 22 jours d'ARTT sont attribués annuellement aux agents du SYDEV.

Le temps de travail est défini dans le cadre de plages horaires fixes et variables permettant d'assurer la continuité du service ; un dispositif de permanences dans les services et d'effectif minimum complète ce dispositif.

L'ensemble des agents fait l'objet d'un suivi automatisé de leur temps de présence. Un dispositif de débit-crédit permet une souplesse dans la gestion du temps de travail, particulièrement en cas de fluctuation de charge et une maîtrise des heures supplémentaires tout en s'inscrivant dans la limite du temps légal et dans le respect des plages fixes.

La mise en place de repos compensateurs pour les heures supplémentaires effectuées et du compte épargne temps (CET) complète ces modalités de gestion du temps de travail.

Le télétravail mis en place en juillet 2021, à raison d'une journée par semaine, sur la base d'une charte précisant les modalités et conditions d'exercice de cette nouvelle organisation du travail, a été complété début 2023 par la mise en place d'un forfait annuel de 12 jours flottants.

8. Autres principaux postes de dépenses

8.1 Actions de communication

Activités	Exercice 2025 Budget Primitif	Prévisions	Orientations 2026	Commentaire
DEPENSES				
Campagne de communication transition énergétique	241	225	197	Poursuite de la création et l'animation de Vendée Transitions, média sous la forme d'un site internet et de comptes sur les réseaux sociaux avec Trivalis, Vendée Eau et le Département de la Vendée
Communication générale et institutionnelle	160	73	174	
Communications activités du SYDEV	70	30	59	
Panneaux de chantier		32		Panneaux de chantiers SYDEV
Vendée Energie Tour	93	103		Pas d'édition en 2026 compte tenu de l'organisation des RVE
Rencontres Vendéennes de l'énergie			120	3ème édition des RVE, rencontres vendéennes de l'énergie
Partenariat pour un mix énergétique dans le maritime			200	Sur la période 2026-2029
TOTAL DEPENSES	564	464	749	+285 KEUR (+61,3%)
RECETTES				
Vendée Transitions	153	151	127	Participations des partenaires dans le cadre de Vendée Transitions
Vendée Energie Tour	20	10		Subventions des partenaires
Subv. Exposition habitat			16	Participation du Département de la Vendée
TOTAL RECETTES	173	161	143	-18 KEUR (-11,1%)
BESOIN	391	303	606	+303 KEUR (+99,6%)

Plan de communication 2026 :

En 2026, nous poursuivrons la dynamique de nos actions de communication courantes visant à promouvoir les actions et programmes du syndicat. Ainsi nous réaliserons des supports récurrents tels que le rapport d'activité, la synthèse de contrôle des concessions et la newsletter destinées aux adhérents (SYDEV Info), mais aussi des nouveaux pour présenter les innovations et programmes du SYDEV (plaquettes, animations et films, supports pour les événements extérieurs). De mêmes, nous produirons des contenus éditoriaux et multimédias destinés à alimenter nos supports existants, la presse et les réseaux sociaux. Nous poursuivrons également le déploiement de la marque employeur du SYDEV.

Le service communication accompagnera l'installation du nouveau mandat, notamment en produisant des supports de communication pédagogiques et en menant des actions de communication pour accompagner les délégués dans leur rôle d'élu au SYDEV.

En matière d'événement, le SYDEV organisera la 3^{ème} édition des Rencontres Vendéennes de l'énergie dont l'objectif est de rassembler et fédérer les élus du SYDEV et parties prenantes de l'énergie pour partager sur les actions concrètes à mener collectivement pour répondre aux enjeux de transition énergétique du territoire.

Pour donner plus de visibilité et de lisibilité aux activités du SYDEV pour ses adhérents, partenaires et les vendéens, nous lancerons un nouveau site internet qui présentera les activités du SYDEV et le nouveau portail extranet permettant aux adhérents de suivre les projets menés avec le SYDEV. Nous sommes particulièrement vigilants à intégrer une démarche d'éco-conception et d'accessibilité dans la réalisation du site internet et du portail extranet.

En 2025, nous poursuivrons nos actions de communication visant à sensibiliser la population à la transition énergétique et écologique.

Ainsi, nous poursuivrons la création et l'animation de **Vendée Transitions**, média sous la forme d'un site internet et de comptes sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram). Porté par le SYDEV, Trivalis, Vendée Eau et le Département de la Vendée, il donne les clés pour comprendre la transition, consommer durable, habiter et se déplacer autrement.

De même, une réflexion sera menée avec Trivalis et Vendée Eau pour sensibiliser le grand public sur l'eau, les déchets et l'énergie pendant la période estivale sur le littoral.

Pour sensibiliser à la transition énergétique et accompagner la mobilité durable maritime, le SYDEV à l'ambition de poursuivre le **partenariat avec le skipper vendéen Arnaud Boissières**. Nous continuerons à expérimenter et optimiser le mix énergétique renouvelable sur son Imoca avec le Vendée Globe 2028 en ligne de mire. Ce partenariat sera l'occasion de mener des actions conjointe pour sensibiliser les Vendéens aux enjeux de la transition énergétique.

L'intégralité de nos actions de communications sont pensées pour répondre à des objectifs d'éco-responsabilité, en cohérence avec le devoir d'exemplarité du SYDEV en matière d'empreinte carbone.

8.2 Autres dépenses d'équipement

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget Primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Informatique	109	175	251	Dont, en 2026 : achat de terminaux, copieurs, actifs informatiques et téléphoniques (75 k€), refonte infrastructure informatique (45 k€), développement complémentaires OREZO (10K€), externalisation développement (70 k€), réaménagement baies informatiques (2 k€)
Matériel de transport	50		30	Renouvellement de la flotte de véhicules (Electrique ou GNV)
Travaux sur le bâtiment	2 367	405	2 085	Travaux structurants au sein de l'atrium (création de planchers et de nouveaux espaces de travail) et travaux complémentaires de réaménagement des espaces de travail existants (murs, sols ...), travaux divers
Matériel technique	15	5	15	Acquisition de matériels pour les directions techniques
Mobilier	15	12	15	Renouvellement ou achat de mobilier nécessaire au bon fonctionnement des services
Autres	5	10	5	
TOTAL DEPENSES	2 561	608	2 401	+1 794 KEUR (+295,2%)
RECETTES				
Cessions de véhicules thermiques et autres	21	10	3	
Autres	2	2	2	
TOTAL RECETTES	23	12	5	-7 KEUR (-61,5%)
BESOIN*	2 538	596	2 397	+1 801 KEUR (+302,2%)

*Besoin hors FCTVA

8.3 Autres charges

Activité	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget Primitif	Prévisions		
DEPENSES				
Charges à caractère général	1 691	1 296	1 597	
TOTAL DEPENSES	1 691	1 296	1 597	+301 KEUR (+23,2%) -94 KEUR (-5,5%) par rapport au BP2025

Les propositions de charges à caractère général 2026 sont en **augmentation de +301 K€** par rapport aux prévisions ajustées 2025 avec notamment :

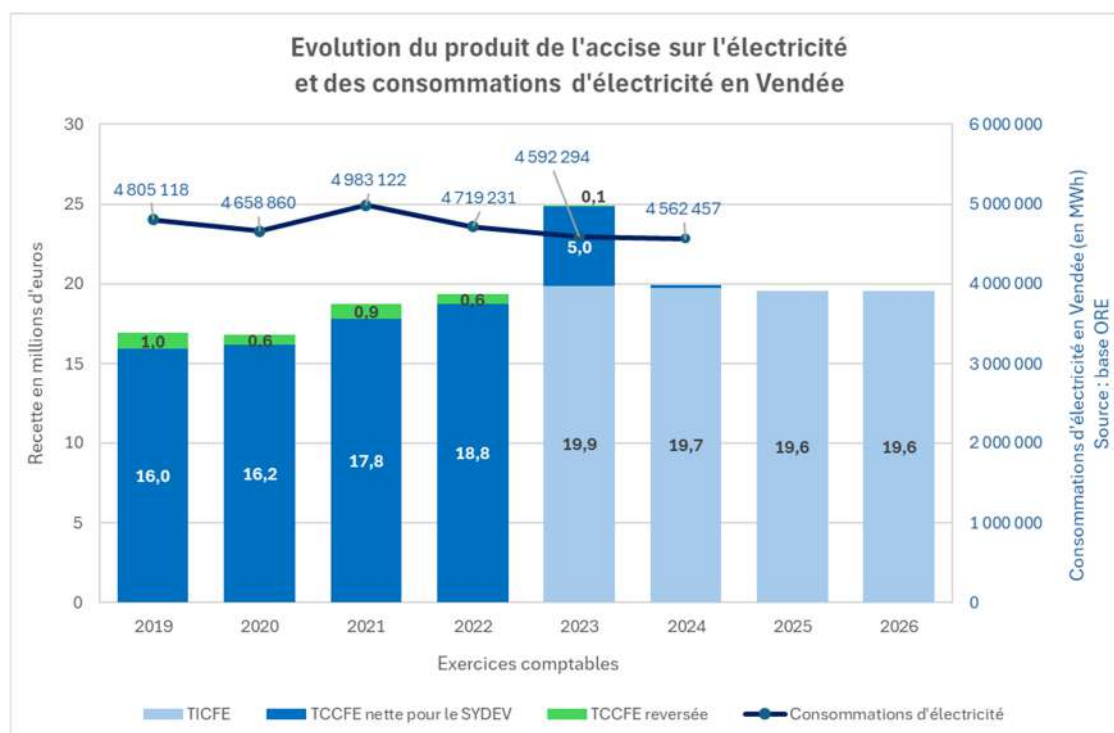
↗ **149K€ pour les outils informatiques** correspondant à de nouveaux applicatifs (logiciel inventaire), la mise à jour de l'Infogérance, le renforcement de la sécurité informatique et la refonte des sites internet et intranet

↗ **59K€ pour le budget ressources humaines** correspondant notamment aux versements aux organismes de formation, à l'assistance au recrutement et accompagnement

9. Autres recettes

9.1 Accise sur l'électricité (ex. TICFE / TCCFE)

Activités	Exercice 2025 Budget Primitif	Prévisions	Orientations 2026	Commentaire
RECETTES				
Accise sur l'électricité	19 435	19 545	19 570	Hypothèses retenues pour l'évaluation de la recette 2026 :
Reversement partiel accise sur l'électricité par Fontenay-le-Comte	9	9	9	
TOTAL RECETTES	19 444	19 554	19 579	+25 KEUR (+0,1%)



Réforme des modalités de calcul et de perception de la taxe prévue par la loi de finances pour 2021

Dans le cadre d'une démarche d'harmonisation des tarifs d'accise sur l'électricité au niveau national et dans le but de se conformer au droit européen, l'article 54 de loi de finances pour 2021 prévoyait la centralisation de la gestion des taxes sur l'électricité (TICFE, TDCFE et TCCFE) dans un guichet unique à la DGFIP de manière progressive jusqu'en 2023.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la part communale de la TICFE (qui se substitue à la TCCFE – Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité), est calculée de la manière suivante :

→ En 2023 : produit perçu en 2022 (augmenté 1% pour les syndicats, l'Etat ne prélevant pas de frais de perception) x évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac entre 2020 et 2021 (+0,5%)

→ Puis, pour les années suivantes : produit N-1 x Evolution des quantités d'électricité consommées en N-2 et N-3 x Evolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-2.

En 2023, le SYDEV a perçu, de manière exceptionnelle, l'équivalent de 5 trimestres de taxe, au lieu de 4 habituellement (le 4^{ème} trimestre 2022 versé par les fournisseurs + 12 douzièmes de taxe 2023 par l'Etat) représentant une recette totale de 24,9M€.

En 2024, la réduction des consommations sur le département, plus forte que l'augmentation des prix à la consommation pour les périodes de référence, réduit le montant perçu à 19,7M€. En 2025, une nouvelle diminution du produit est constatée, celui-ci s'établissant à 19,6M€.

Les prévisions pour 2026 sont relativement stables par rapport au produit 2025 (variation estimée à +25k€/2025).

9.2 Redevances de concession

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget Primitif	Prévisions		
RECETTES				
Electricité	6 274	6 291	6 095	Part R2 calculée à partir des mandatements 2024
Gaz	448	448	455	
TOTAL RECETTES	6 721	6 738	6 550	-188 KEUR (-2,8%)

- (1) Le nouveau cahier des charges de concession signé entre le SYDEV avec Enedis prévoit :
- l'assujettissement de la part R2 de la redevance de concession à la taxe sur la valeur ajoutée à compter de son entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2020,
 - une refonte des modalités de calcul de la redevance de concession à compter du 1^{er} janvier 2020 et l'attribution d'une majoration exceptionnelle de R2 en 2020 (de 287K€).

La part R2 de la redevance de concession est fonction des mandatements effectués par le SYDEV en N-2.

9.3 Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale (FACE)

(source : rapport législatif du Sénat en date du 24 novembre 2025)

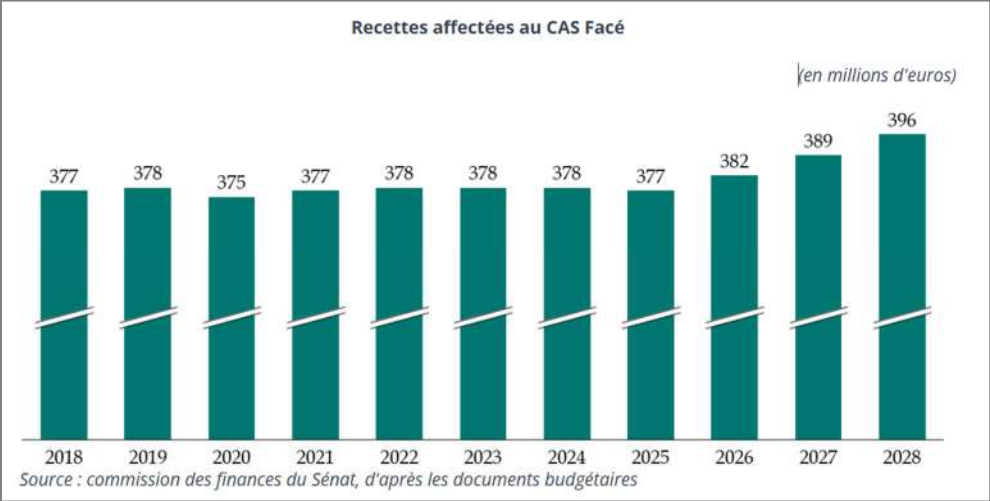
Le compte d'affectation spéciale (CAS) « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (FACE) retrace les aides versées aux Autorités Organisatrices de la Distribution d'Électricité, AODÉ (communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats d'électrification), pour le financement des travaux d'électrification en zone rurale dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage.

Le CAS FACE permet de verser des aides aux AODÉ afin de financer :

- des **travaux d'électrification rurale** correspondant à des travaux de premier établissement, d'extension, de renforcement, d'enfouissement, de sécurisation et de rétablissement des ouvrages de distribution,
- des **opérations de maîtrise de la demande d'électricité**, permettant d'éviter des extensions ou des renforcements de réseaux,
- des **opérations de production d'électricité par des énergies renouvelables**, lorsque ces opérations permettent d'éviter des extensions ou des renforcements de réseaux,
- des **installations de production de proximité dans les zones non interconnectées (ZNI)**

Ces aides sont réparties par département sous forme de dotations affectées à l'électrification rurale, selon des critères précisés par voie d'arrêté.

Jusqu'en 2024, les recettes du CAS provenaient d'une contribution des gestionnaires des réseaux de distribution publique d'électricité. Dans la mesure où elle n'était pas conforme aux règles du droit de l'Union européenne, l'article 20 de la loi de finances pour 2025 a prévu, à compter du 1^{er} août 2025, de substituer à cette contribution l'affectation d'une fraction du produit de l'accise sur l'électricité fixée à 377 millions d'euros en 2025 puis indexée sur l'inflation. Ainsi, en 2026, les recettes du CAS représenteraient-elles 381,9 millions d'euros.



Entre 2018 et 2024, le montant de crédits ouverts en loi de finances sur le CAS était resté stable, une situation se traduisant par une diminution en volume compte-tenu de l'inflation. Afin notamment de tirer les conséquences de l'indexation sur l'inflation de la fraction du produit de l'accise sur l'électricité affectée au CAS en substitution de l'ancienne contribution des gestionnaires de réseaux, le Gouvernement avait, en cours d'examen du projet de loi de finances pour 2025, déposé un amendement visant à majorer de 5,3 millions d'euros les crédits du CAS.

Quant à lui, **le projet de loi de finances pour 2026 ne prévoit pas de revalorisation** des crédits du CAS à hauteur de l'inflation, ces derniers restants fixés à **365,3 millions d'euros**.

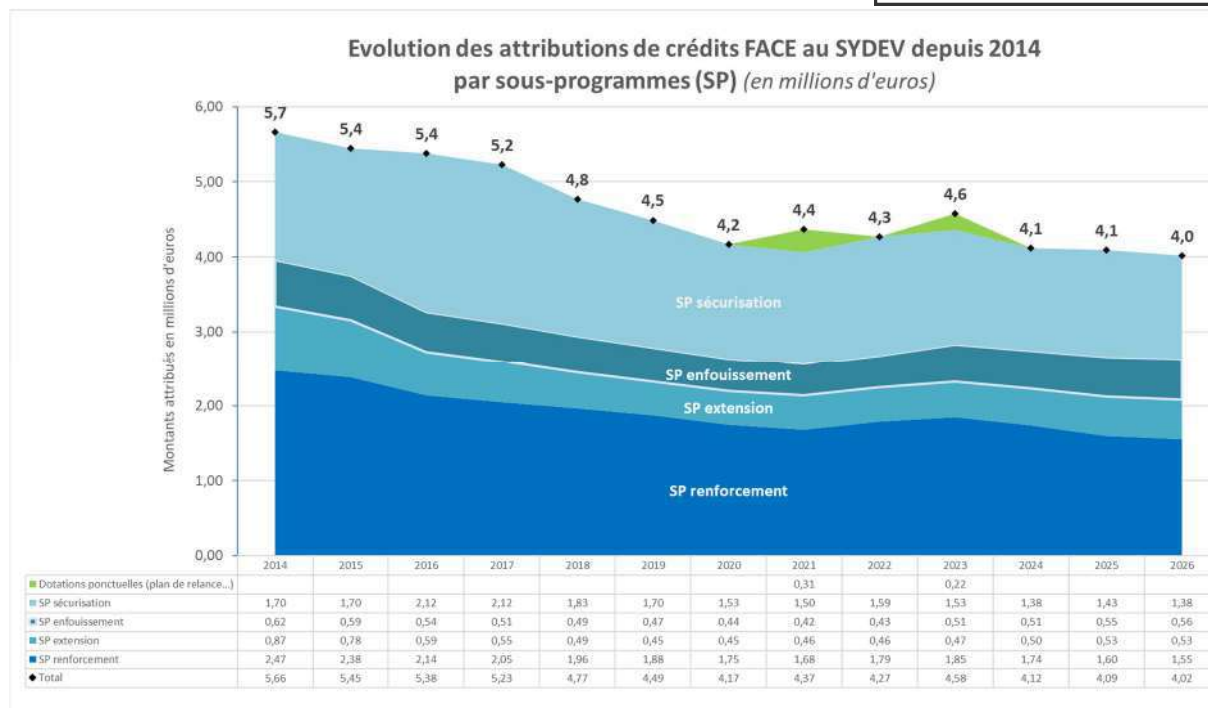
Les crédits du CAS par programme en 2026

(en milliers d'euros)

Programme		Exécution 2024	LFI 2025	PLF 2026
793 « Électrification rurale »	AE	350,3	362,3	362,3
	CP	350,6	362,3	362,3
794 « Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par les énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées, déclarations d'utilité publique et intempéries »	AE	6,3	3,0	3,0
	CP	5,9	3,0	3,0
Total	AE	356,6	365,3	365,3
	CP	356,5	365,3	365,3

Source : projets et rapports annuels de performances du CAS-FACÉ

Chaque année, l'écart entre les ressources allouées au CAS et ses dépenses est affecté à la résorption de son déséquilibre historique résultant des engagements de crédits antérieurs à la création du CAS qui avaient été pris par EDF. À la fin de l'année 2024, cette dette historique s'élevait encore à 183,2 millions d'euros. Compte-tenu de l'écart entre les recettes et les dépenses du CAS prévu pour 2026, le présent projet de loi de finances propose d'affecter 16,6 millions à la résorption de ce déficit au cours de l'exercice budgétaire à venir.



En complément des enveloppes traditionnelles, le SYDEV a bénéficié de crédits FACE complémentaires :

- en 2021 au titre du plan de relance pour financer des opérations complémentaires de sécurisation des réseaux et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- en 2023 avec une dotation exceptionnelle pour la réalisation d'enfouissements de réseaux complémentaires.

L'enveloppe « extensions » était historiquement utilisée, avec l'accord du FACE, pour la réalisation des travaux de renforcements des réseaux. **Modification de l'affectation des dotations** à nos programmes de travaux depuis 2024 :

→ Compte tenu de la **diminution du potentiel de renforcement de réseaux** depuis plusieurs années : utilisation des règles de fongibilité des crédits pour flécher une partie de la dotation renforcement en enfouissement et arrêt du fléchage historique de la dotation extensions en renforcements

→ **Utilisation des crédits du sous-programme enfouissement (multipliés par deux grâce à la fongibilité de l'enveloppe renforcement) pour le financement de travaux de sécurisations de réseaux** de manière à soutenir notre niveau d'activité et celui de nos entreprises

Sous-programmes FACE	Affectation des crédits à nos programmes de travaux			
	≤ 2023	2024	2025	2026
SP sécurisation	Sécurisation		Sécurisation	
SP enfouissement	Effacement			
SP renforcement	Renforcement	Renforcement	Renforcement	Renforcement
SP extension		Extensions		Sécurisation

9.4 FCTVA

Activités	Exercice 2025		Orientations 2026	Commentaire
	Budget Primitif	Prévisions		
RECETTES				
FCTVA investissement	3 225	3 238	2 865	
FCTVA fonctionnement	945	951		Intégration hypothèse de suppression du FCTVA en fonctionnement
TOTAL RECETTES	4 170	4 189	2 865	-1324 KEUR (-31,6%)
DEPENSES				
Reversement de FCTVA	5		5	
TOTAL DEPENSES	5		5	
RECETTE NETTE	4 165	4 189	2 860	-1 329 KEUR (-31,7%)

Le FCTVA est une dotation versée par l'État aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques. Il constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L.1615-6 du CGCT reste à 16,404 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2015 et il est fixé à 5,6 % pour les nouvelles dépenses éligibles, réalisées à compter du 1^{er} janvier 2021, de fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage.

Le projet de loi de finances initial pour 2026 prévoit l'exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible. L'impact de cette mesure, si elle venait à se concrétiser, représenterait une perte financière de l'ordre de 0,9M€ /an pour le SYDEV. Les orientations 2026 intègrent cette perspective pessimiste.

↳ Activités du SYDEV assujetties à la TVA

Plusieurs activités entrent dans le champ d'application de la TVA :

- L'activité électricité, depuis l'entrée en vigueur du nouveau cahier des charges de concession (en date du 31/12/2019), le mécanisme de transfert de droit à déduction de TVA ayant été abrogé pour tous les contrats de délégations de service public signés à compter du 1^{er} janvier 2016,
- L'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et les stations de distribution d'hydrogène vert,
- L'activité de location de locaux et de mise en commun de moyens matériels.

Ces activités sont gérées pour leur montants hors taxes dans le budget du SYDEV et sont repérées par des codes services dédiés pour la bonne mise en œuvre et la traçabilité des obligations fiscales.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, une nouvelle activité est assujettie à la TVA : la création et l'exploitation de réseaux de production ou de distribution de chaleur ou de froid. Cette activité déclarée comme SPIC (service public industriel et commercial) par le CGCT est isolée dans un budget annexe rattaché.

↳ Transfert de droit à déduction de TVA

Le SYDEV bénéficie du mécanisme de transfert de droit à déduction de TVA pour les travaux qu'il réalise sur le réseau de distribution publique de gaz (surlargeurs de tranchées lors de travaux sur le réseau d'électricité) car l'ensemble des concessions gaz ont une date de contractualisation antérieure au 1^{er} janvier 2016.

10. Structure et évolution de la dette

10.1 Caractéristiques générales de l'encours de dette

Capital restant dû (CRD) théorique au 31/12/2025	Capital remboursé par anticipation de manière temporaire au 31/12/2025	Capital restant dû (CRD) réel au 31/12/2025	Taux d'intérêt moyen pondéré	Durée résiduelle moyenne pondérée	Nombre de contrats
16 093 422,44 €	4 500 000,00 €	11 593 422,44 €	0,91 %	19 ans et 2 mois	6

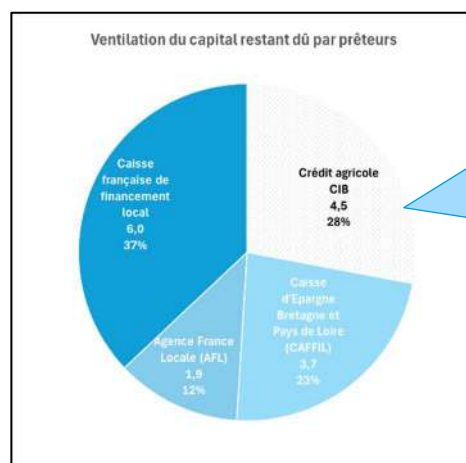
10.2 Répartition de la dette actuelle par type de risque

Type	CRD au 31/12/2025 (Montant en euros)	% du CRD
Fixe	16 093 422,44 €	100,00%
Variable	0,00 €	0,00%
TOTAL	16 093 422,44 €	100,0%

Compte tenu du contexte des marchés financiers et des taux fixes particulièrement bas, l'ensemble des derniers emprunts ont été réalisés en taux fixes.

10.3 Répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	CRD au 31/12/2025 (Montant en euros)	% du CRD
SFIL CAFFIL	5 960 000	37%
CREDIT AGRICOLE	4 500 000	28%
CAISSE D'EPARGNE	3 704 672	23%
AGENCE FRANCE LOCALE	1 928 750	12%
TOTAL	16 093 422	100%



Le CRD Crédit Agricole CIB correspond à l'emprunt CP0511 remboursé par anticipation de manière temporaire

10.4 Cotation de la dette (selon la grille Charte de Bonne Conduite - CBC)

Structures			1	2	3	4	5	6
			Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Écarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Écarts d'indices hors zone euro	Autres indices
Indices sous-jacents								
A	Taux fixe simple	Nombre de produits	6					
		% de l'encours	100%					
		Montant	16 093 422 €					
B	Barrière simple sans effet levier	Nombre de produits						
		% de l'encours						
		Montant						
C	Option d'échange	Nombre de produits						
		% de l'encours						
		Montant						
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ou 5 capé	Nombre de produits						
		% de l'encours						
		Montant						
E	Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
		% de l'encours						
		Montant						
F	Autres types de structures	Nombre de produits						
		% de l'encours						
		Montant						

10.5 Liste et caractéristiques principales des contrats d'emprunts en cours

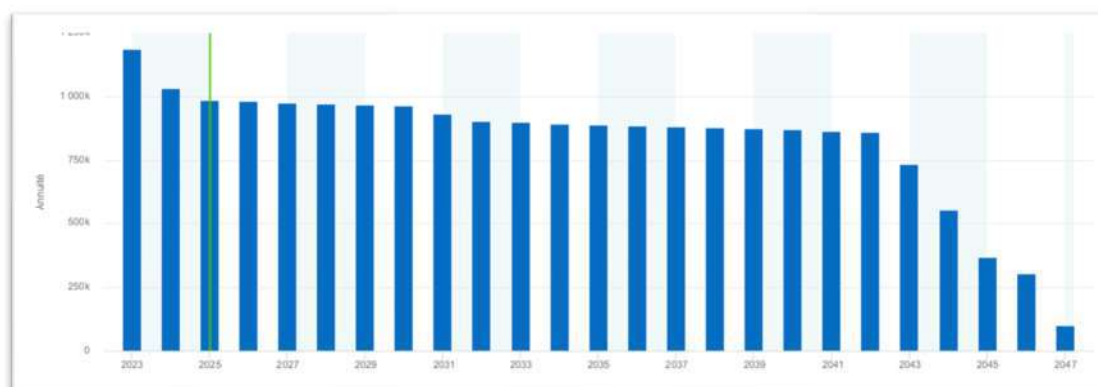
Réf. banque	Prêteur	Taux	Année de réalisation	Montant initial (en euros)	CRD théorique au 31/12/2025	Remb. temporaire par anticipation	CRD réel au 31/12/2025	Durée résiduelle
5255830	Caisse d'Epargne	Taux fixe à 1,61%	2018	5 000 000	3 704 672,44		3 704 672,44	18,32
CP0511	CA CIB	Taux fixe à 1,00%	2019	6 000 000	4 500 000,00	4 500 000,00	-	19,55
1823	AFL	Taux fixe à 0,26%	2021	525 000	288 750,00		288 750,00	6,47
1825	AFL	Taux fixe à 0,89%	2021	2 000 000	1 640 000,00		1 640 000,00	21,48
MON540013 EUR	CAFFIL	Taux fixe à 0,89%	2021	2 000 000	1 660 000,00		1 660 000,00	21,68
MON542801 EUR	CAFFIL	Taux fixe à 1,32%	2022	5 000 000	4 300 000,00		4 300 000,00	22,43
TOTAL				20 525 000	16 093 422,44	4 500 000,00	11 593 422,44	

10.6 Gestion active de la dette et de la trésorerie : bilan des remboursements anticipés temporaires d'emprunt réalisés

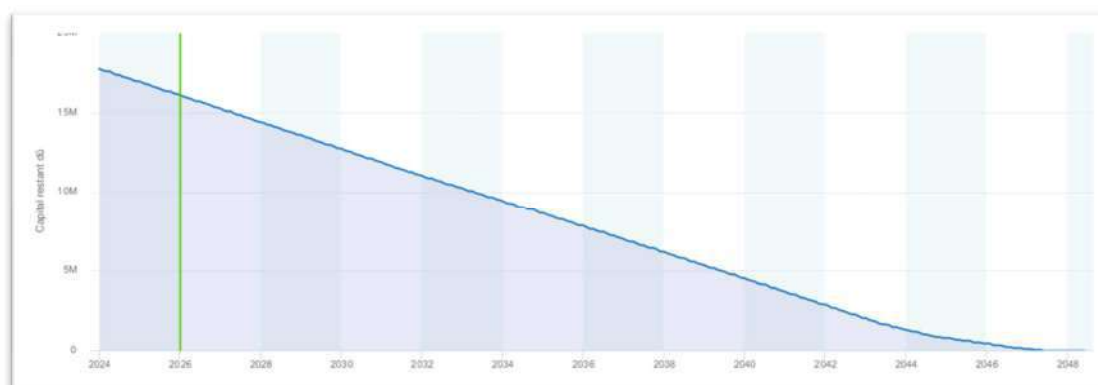
	2025
Intérêts prévus au tableau d'amortissement	47 145,00 €
Intérêts acquittés par le SYDEV	1 160,00 €
Economie réalisée sur l'exercice	45 984,99 €

Le remboursement anticipé partiel a permis d'économiser près de 46k€ d'intérêts en 2025 et 53k€ depuis 2024.

10.7 Flux de remboursement de la dette existante au 01/01/2026



10.8 Profil d'extinction de la dette existante au 01/01/2026



10.9 Dette garantie

Sur sollicitation de ses satellites, le SYDEV peut être amené à accorder des garanties d'emprunt.

Bénéficiaires	CRD au 31/12/25	Annuités prévisionnelles 2026 garanties	Nombre de contrats garantis (au 31/12/25)	Durée de vie résiduelle maximum (au 31/12/25)	Commentaire
Vendée Numérique	33 048 002,02	3 031 115,29	6	19 ans	Garantie du SYDEV à hauteur de 40% des emprunts souscrits, conformément à ses droits statutaires
Parc Eolien de la Plaine de la Minée (groupe Vendée Energie)	12 000 000,00	912 144,97	1	20 ans	Tirage de la tranche A du projet de 12M€ avant le 31/12/2025 Tirage d'une tranche B conditionnelle à hauteur de 3,8M€ en 2027
Vendée Eolien (groupe Vendée Energie)	1 305 902,52	169 635,04	1	8 ans	Ex « Eoliennes du Paisilier »
TOTAL	46 353 904,53	4 112 895,30	8		

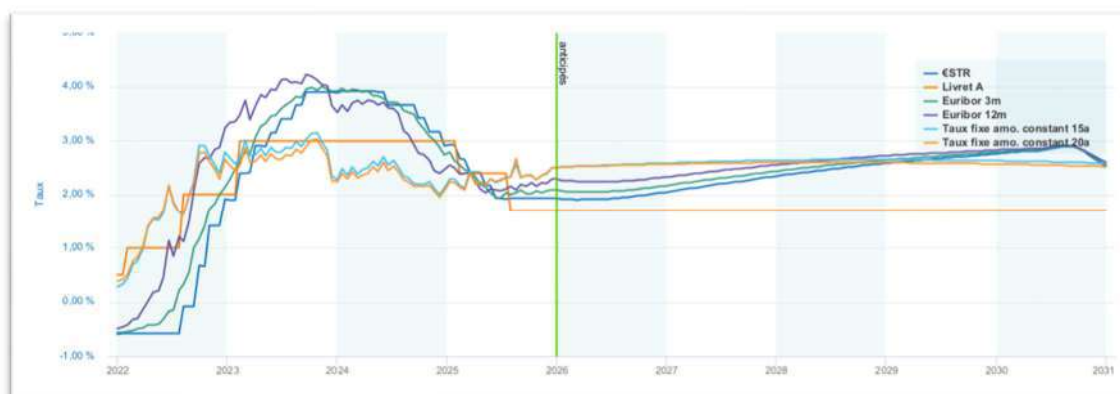
10.10 Actualité des marchés financiers

La BCE a quasiment terminé ses baisses de taux, l'inflation revenant vers 2% et la croissance restant modérée. La zone euro progresse légèrement malgré des divergences fortes entre pays. Une dernière baisse en décembre reste possible selon les risques internationaux et politiques.

Aux États-Unis, la Fed affronte un dilemme : inflation persistante, emploi fragile et pressions politiques qui menacent son indépendance. L'inflation pourrait encore augmenter, rendant difficile un retour rapide à des taux plus bas.

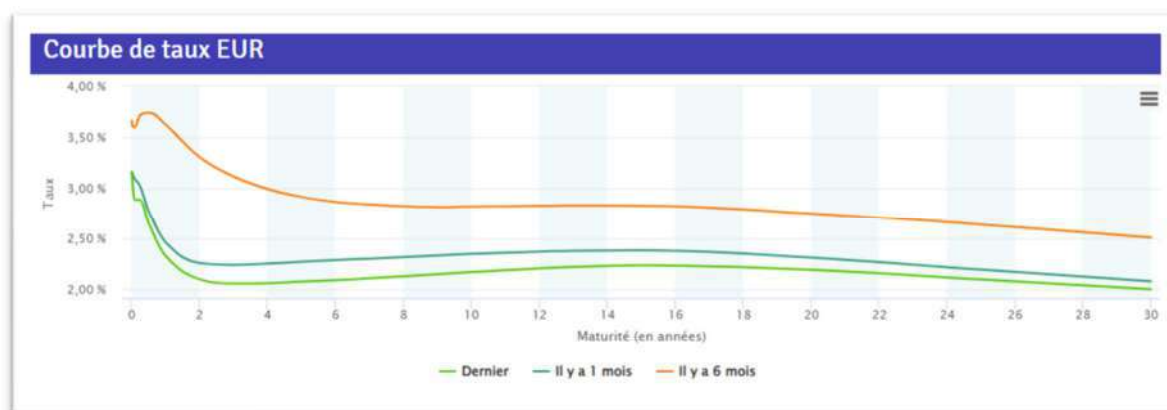
Les taux longs sont remontés à leurs plus hauts depuis 2008–2011, signe que l'ère des taux très bas est terminée, en raison d'anticipations de taux durablement plus élevés et de primes de risque accrues liées aux déficits publics et au climat politique mondial. La mise en cause potentielle de l'indépendance des banques centrales, notamment de la Fed, pourrait accentuer la hausse des taux longs via une augmentation des anticipations d'inflation et des primes de terme. Les pays développés, dont la France, les États-Unis et le Royaume-Uni, devront faire face à une forte hausse de leurs charges d'intérêts, rendant l'assainissement budgétaire indispensable pour stabiliser la dette publique d'ici 2030.

En conclusion, 2026 pourrait marquer une remontée des taux courts malgré des taux longs durablement élevés, dans un contexte où la trajectoire budgétaire et les incertitudes politiques seront déterminantes pour l'évolution des marchés obligataires.



L'euribor 3 mois permet d'anticiper l'évolution des frais financiers pour les produits en taux variables.

Le taux fixe de marché permet de visualiser l'évolution du coût de mise en place d'un emprunt de 15 ans hors marge bancaire.



11. Synthèse des orientations budgétaires 2026

La présentation analytique des prévisions 2025 et des orientations budgétaires 2026 est jointe en ANNEXES 2 (version synthétique) & 3 (version détaillée).

La prévision d'emprunt 2025 est finalement annulée compte tenu des ajustements suivants relevant de la décision modificative n°2/2025 :

- Le report ultérieur des trois postes suivants :
 - L'augmentation de capital de Vendée Energie (5,5M€ ; 2025→2026)
 - Le remboursement par Vendée Energie de l'avance en compte courant d'associé qui lui a été consentie (6M€ ; 2025→2027)
 - L'engagement des travaux sur le bâtiment du SYDEV (2M€ ; 2025→2026)
- Ainsi que les principaux ajustements suivants :
 - ↗ 1,2M€ des travaux d'électricité
 - ↘ 1,2M€ des subventions du contrat chaleur renouvelable de l'ADEME
 - ↘ 2,0M€ des actions Transition énergétique (dont -0,8M€ GEOBat et -0,4M€ Programme d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics)
 - ↘ 0,4M€ des actions mobilité durable
 - ↘ 0,9M€ de dépenses de fonctionnement (-0,6M€ au 012, -0,3M€ Charges à caractère général)

L'ensemble des orientations travaillées par les commissions de travail validées par la commission finances et le Bureau Syndical et présentées dans ce présent rapport, font apparaître un besoin de financement de **10,4 M€, dont:**

- **Le retraitage intégral de l'emprunt remboursé par anticipation de manière temporaire à hauteur de 4,26M€ (taux fixe de 1%)**
- **Et un nouvel emprunt de 6,1M€**

Cette enveloppe d'emprunt pourrait cependant être revue à la baisse si les mesures du PLF2026 impactant le FCTVA ne sont finalement pas mises en œuvre et si l'augmentation de capital de Vendée Energie venait à s'échelonner sur plusieurs exercices comptables.

Annexes

ANNEXE 1 Tableau détaillé d'évolution des effectifs depuis 2020 (emplois permanents)

ANNEXE 2.....Présentation analytique synthétique des prévisions 2025 et des orientations budgétaires 2026 (budget principal et budget rattaché « SYDEV'Chaleur »)

ANNEXE 3.....Présentation analytique détaillée des prévisions 2025 et des orientations budgétaires 2026 (budget principal et budget rattaché « SYDEV'Chaleur »)

ANNEXE 1 : EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS DEPUIS 2020

Exercice	Mouvement	Service	Poste	Cadre d'emploi	Commentaire	Effectifs
Effectifs permanents au 31/12/2019 (dont 5 agents pour une période de 3 ans) dont 5 agents pour une période de 3 ans (4 Chargées de mission PCAET et un Chargé de mission de développement de l'hydrogène)						97,5
2020 (-5)	Départ	Service Réalisation	Chargé d'affaire	Technicien		-1
	Départ non remplacé		Assistante technique	Adjoint administratif	Départ en retraite	-1
	Mobilité interne	Direction Infrastructures	Directeur adjoint – Directeur Infrastructures	Ingénieur	Nouvelle organisation de la direction	-1
	Sous-Total Direction Infrastructures					-3
	Départ		Chargé de mission - Mobilité durable	Ingénieur		-1
	Remplacement	Direction Transition Energétique – Service Environnement	Technicien Mobilité durable	Technicien		+1
	Départ		Technicien énergie	Technicien		-1
	Recrutement		Technicien Energie	Technicien	Création bureau du 19/02/2018	+1
	Remplacement		Chargé de mission PCAET	Ingénieur et/ou Attaché	Postes bénéficiant d'un financement des EPCI	+1
	Sous-Total Direction Transition énergétique					+1
	Départ	Service Juridique	Chef de service	Attaché		-1
	Départ		Chargé d'affaires juridique	Rédacteur		-1
	Sous-total Service Juridique					-2
	Départ non remplacé		Chargé des Relations avec les adhérents	Collaborateur de cabinet	Départ en retraite	-1
	Mobilité interne	Direction	Directeur adjoint – Directeur Infrastructures	Ingénieur	Nouvelle organisation de la direction	+1
	Départ non remplacé		Directeur Général Adjoint	Administrateur		-1
	Sous-total Direction					-1
Effectifs au 31/12/2020 dont 5 agents pour une période de 3 ans (4 Chargées de mission PCAET et un Chargé de mission de développement de l'hydrogène)						92,5
2021 (+1)	Remplacement (nomination)	Service Réalisation	Chargé d'affaires	Technicien	Suite départ d'un chargé d'affaires au sein de la Direction Infrastructures en 2020.	+1
	Remplacement	Service Conception	Assistante technique	Adjoint administratif	Suite départ non remplacé en 2020 d'une assistante technique au sein de la Direction Infrastructures.	+1
	Fin de mise à disposition	Direction Infrastructures	Chargé de patrimoine Infrastructures	Ingénieur	Réintégration suite fin de mise à disposition à Vendée Numérique	+1
	Sous-Total Direction Infrastructures					+3
	Départ		Chargé de projet	Ingénieur	Réseaux intelligents - ATLAS	-1
	Recrutement	Développement Innovation Grands Projets	Chargé de projet	Ingénieur	Réseaux intelligents – Gestion données	+1
	Recrutement		Chargé de projet	Ingénieur	Autoconsommation – circuits courts	+1
	Départ		Chef de service	Ingénieur		-1
	Mobilité Interne					+1
	Fin de mise à disposition		Chargé de mission PCAET	Ingénieur et/ou Attaché	Postes bénéficiant d'un financement des EPCI	-3
	Départ		Animateur de secteur	Ingénieur		-1
	Mobilité Interne	Energie Environnement	Adjoint animateur CDS- de secteur	Ingénieur principal	Prise de poste de chef de Pôle Innovation-Expertise	-1
	Départ		Technicien Energie	Technicien		-1

Rapport d'orientations budgétaires

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 2026



ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Exer cice	Mouvement	Service	Poste	Cadre d'emploi	Commentaire	Effectifs	
2021 (+1)	Sous-Total Direction Transition énergétique					-5	
	Remplacement	Ressources humaines et juridiques	Responsable Juridique	Attaché	Suite départ du chef de service en 2020	+1	
	Remplacement		Chargé d'administration générale et commande publique	Rédacteur	Suite départ chargé d'affaires juridiques en 2020	+1	
	Départ mise en disponibilité		Chargé d'administration générale	Rédacteur		-1	
	Remplacement départ en disponibilité		Assistante administrative juridique	Adjoint administratif		+1	
	Recrutement		Chargée des ressources humaines	Adjoint administratif	Poste inscrit au DOB 2021 en surcroît et pérennisé en 2021	+1	
Sous-Total Ressources transverses					+3		
Effectifs permanents au 31/12/2021						93,5	
dont 2 agents pour une période de 3 ans (2 Chargés de mission : 1 PCAET et 1 développement de l'hydrogène)							
2022 (+8,5)	Création de poste 2021	Service Maintenance Exploitation	Chargé d'affaires IRVE	Technicien	Exploitation / Maintenance IRVE (prévu au DOB 2021 – non pourvu)	+1	
	Création de poste 2022		Assistante technique	Adjoint administratif	Urbanisme	+1	
	Mobilité interne	Service Relations concessionnaires	Chargé des Concessions	Technicien	Prise de poste de Chargé de mission Transition Énergétique (Poste Solaire Photovoltaïque – autoconsommation)	-1	
	Sous-Total Direction Infrastructures					+1	
	Remplacement	Transition Énergétique	Animateurs de secteur	Ingénieur	Suite départ en 2021	+1	
	Remplacement			Ingénieur	Suite mobilité interne	+1	
	Remplacement		Technicien Energie	Technicien	Suite départ en 2021	+1	
	Recrutement		Chargé de mission	Ingénieur	Contrat de projet créé en 2021 et non pourvu – Transformation en emploi permanent - Poste Eolien – PCAET	+1	
	Création de poste - Mobilité interne		Chargé de mission	Technicien	Poste Solaire Photovoltaïque – autoconsommation : Budgetisé en renfort puis pérennisé en emploi permanent vu les besoins en moyens humains liés au développement de l'activité– poste pourvu par la voie de la mobilité interne	+1	
	Recrutement (Période de 3 ans) Poste pérennisé		Chargé de mission Hydrogène	Ingénieur	Poste pérennisé vu les besoins en moyens humains liés à la mise en œuvre de la politique Hydrogène et de la création des stations	-1	
	Fin de mise à disposition					+1	
				Chargé de mission PCAET	Ingénieur et/ou Attaché	Postes bénéficiant d'un financement des EPCI	-1
	Sous-Total Direction Transition énergétique					+4	
	Création de poste 2021	Service Systèmes d'information	Chef de service	Ingénieur	Poste pourvu au 01/09/2022	+1	
	Création de poste 2022	Service Ressources Humaines	Assistante administrative	Adjoint administratif	Nouveau Poste Accueil téléphonique et logistique	+1	
	Création de poste Recrutement ½ poste	Service Finances	Comptable	Rédacteur	Renforcement des moyens humains du service et départ d'un agent déjà mis à disposition de VENDEE ENERGIE à 50%	+0,5	
	Sous-Total Ressources transverses					+2,5	
	Départ	Direction	Directeur Général	/	Remplacement de l'actuel Directeur général pour départ en retraite (prévu au DOB 2021) par le Directeur Général	-1	
	Mobilité interne			Ingénieur	Adjoint Transition Énergétique	+1	
	Mobilité interne		Directeur Général Adjoint	Ingénieur	Remplacement du Directeur Général	-1	
	Remplacement				Adjoint Transition Énergétique	+1	
	Création de poste 2022	Communication	Chargé de communication	Attaché	Nouveau Poste – développement des activités (communication grand public) et mutualisation en partie avec Vendée Energie	+1	
Sous-total Direction					+1		
Effectifs permanents au 31/12/2022						102	

Rapport d'orientations budgétaires

ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Exercice	Mouvement	Service	Poste	Cadre d'emploi	Commentaire	Effectifs
2023 (0)	Remplacement	Service Relations concessionnaires	Chargé des Concessions	Technicien/Rédacteur	Suite mobilité interne en 2022	+1
	Création de poste	Service Maintenance Exploitation	Chargé d'affaires	Technicien	Suivi des bases de données (EP et ICE) du SIG	+1
	Sous-Total Direction Infrastructures					+2
	Départ non remplacé	Pôle Services aux territoires	Technicien Energie	Technicien		-1
	Départ	Pôle Innovation Expertise	Chargé de mission	Ingénieur		-1
	Sous-Total Direction Transition énergétique					-2
	Départ non remplacé	Service Ressources Humaines - Logistique	Assistante administrative	Adjoint administratif	Accueil téléphonique et logistique	-1
	Création de poste		Agent technique /Logistique	Adjoint Technique		+1
Sous-Total Ressources transverses					+1	
Effectifs permanents au 31/12/2023						102
2024 (+5)	Création de poste 2023	Pôle Services aux territoires	Chargé de mission	Ingénieur	Achat d'énergie, arrivée le 10 janvier 2024	+1
	Création de poste		Assistante administrative	Adjoint administratif	Activités administratives pour le programme sobriété énergétique, le contrat chaleur renouvelable, l'achat d'énergie	+1
	Création de poste NON REALISE		Technicien Energie	Technicien	Nouveau programme : accompagnement des collectivités pour l'exploitation des bâtiments	
	Remplacement	Pôle Innovation Expertise	Chargé de mission	Ingénieur	Territoires connectés (Suite départ en 2023), arrivée le 1 ^{er} janvier 2024	+1
	Création de poste		Technicien Hydrogène	Technicien	Exploitation des stations hydrogène	+1
	Sous-Total Direction Transition énergétique					+4
	Création de poste	Service Ressources Humaines	Assistante RH	Adjoint administratif		+1
Sous-Total Ressources transverses					+1	
Effectifs permanents prévisionnels au 31/12/2024						107
2025 (-2)	Départs	Service Conception	Chargé d'affaire	Techniciens		-2
	Mobilité interne		Assistante Technique	Adjoint administratif	Vers le service Réalisation	-1
	Mobilité interne	Service Réalisation	Assistante Technique	Adjoint administratif	Provenant du service Conception	+1
	Départs					-1
	Mobilité interne	Service Maintenance Exploitation	Chargé d'affaires	Technicien	Vers le service Maintenance Exploitation	-1
	Mobilité interne				Provenant du service Réalisation, activités IRVE et ICE	+1
	Départs	Service Maintenance Exploitation	Chargé d'affaires	Technicien	Technicien suivi des bases de données du SIG (EP et ICE)	-1
	Départs				IRVE et ICE	-1
	Sous-Total Direction Infrastructures					-5
	Création de poste 2024	Pôle Innovation Expertise	Chargé d'opérations	Technicien	Nouvelle activité : suivi de chantiers photovoltaïque pour le compte des adhérents pour les opérations en régie	+1
	Création de poste		Chargé de mission Méthanisation	Ingénieur	Pérennisation d'un contrat de projet	+1
	Sous-Total Direction Transition énergétique					+2
	Création de poste	Communication	Chargé de communication	Rédacteur	Pérennisation d'un contrat de projet	+1
	Création de poste	Service Ressources Humaines - Logistique	Chargée des ressources humaines	Adjoint administratif	Remplacement départ à la retraite incluant une période de tuilage	+1
	Suppression de poste					-1
	Création de poste	Service Systèmes d'information	Chargé de sécurité	Technicien	Et appui à la mission « Infrastructure » réseau	+1
	Départ	Service Finances – contrôle de gestion	Assistant comptable	Adjoint administratif		-1
	Sous-Total Ressources transverses					+1
Effectifs permanents prévisionnels au 31/12/2025						105

Rapport d'orientations budgétaires

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 2026



ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

2026 (+8*)	« Mobilité interne »	Service Réalisation	Chargé d'affaires	Technicien	Fin de mise à disposition à Vendée Numérique	-1
	Remplacement	Service Maintenance Exploitation	Chargé d'affaires	Technicien	Technicien suivi des bases de données du SIG (EP et ICE)	+1
	Remplacement		Technicien ICE		Géolocalisation et gestion des locations de fourreaux	+1
	Remplacement / Mobilité interne		Technicien ICE		Remplacement départ à la retraite incluant une période de tuilage	+1
	« Transfert »	Service Relations concessionnaires	Chargé de l'expertise réseau	Technicien	Un nouveau besoin fléché sur un poste existant (poste vacant de chargé d'affaires Réalisation)	+1
	Sous-Total Direction Infrastructures					+3
	« Transfert »	Pôle Services aux territoires	Chargé du contrôle de la facturation de l'achat d'énergie	Technicien	Un nouveau besoin fléché sur un poste existant (poste vacant de technicien Energie)	+1
	Sous-Total Direction Transition énergétique					+1
	Création de poste 2025	Directions techniques	Chargés de l'animation territoriale	Attaché Ingénieur	Animation territoriale	+2
	Remplacement	Service Finances – contrôle de gestion	Assistant comptable	Adjoint administratif		+1
	Création de poste 2025	Service Juridique	Chargé des affaires juridiques	Rédacteur Attaché	Affaires juridiques et administration générale	+1
Sous-Total Ressources transverses						+4
Effectifs permanents prévisionnels au 31/12/2026						113

*dont 3 postes créés en 2025 mais non pourvus au 31/12/2025

L'effectif prévisionnel au 31/12/2026 contient 1 poste créé provisoirement de manière à assurer le tuilage des remplaçants d'agents partant à la retraite.

ANNEXE 2 : PRESENTATION ANALYTIQUE SYNTHETIQUE DES PREVISIONS 2025 ET ORIENTATIONS 2026 (budget principal et budget rattaché « SYDEV'Chaleur »)

BUDGET PRINCIPAL

Données en milliers d'euros

	DEPENSES		RECETTES		Solde 2025	Solde 2026
	TOTAL 2025	DOB 2026	TOTAL 2025	DOB 2026		
REPORTS ET RESULTATS	44,40	0,00	46,57	0,00	2,16	0,00
ACTIVITES RESEAUX	57,47	50,73	41,82	36,33	-15,65	-14,41
Activité électricité	32,28	26,88	26,65	22,38	-5,63	-4,50
Activité relations concessionnaires - Expertise	0,08	0,07	0,00	0,00	-0,08	-0,07
Activité éclairage	25,11	23,78	15,17	13,94	-9,94	-9,84
TRANSITION ENERGETIQUE	13,81	15,24	9,49	9,45	-4,31	-5,79
Planification énergétique territoriale	0,79	1,27	0,02	0,06	-0,76	-1,21
Contrat Chaleur renouvelable (CCR)	2,63	2,34	2,63	2,34	0,00	0,00
Services énergétiques et solidarité	9,56	10,57	6,84	7,03	-2,72	-3,54
Réseaux de chaleur urbain (dotation initiale)	0,50	0,22	0,00	0,02	-0,50	-0,19
Innovation - Expertise	0,33	0,85	0,00	0,00	-0,33	-0,85
MOBILITE DURABLE	1,53	1,82	0,67	0,77	-0,87	-1,06
Mobilité électrique	0,50	0,62	0,45	0,41	-0,04	-0,20
Mobilité hydrogène	1,01	1,13	0,22	0,35	-0,79	-0,78
Autres actions	0,03	0,07	0,00	0,00	-0,03	-0,07
SATELLITES DU SYDEV	3,29	6,62	0,81	1,23	-2,48	-5,39
Vendée Energie	2,76	6,50	0,81	1,23	-1,95	-5,27
Vendée Numérique	0,41	0,05	0,00	0,00	-0,41	-0,05
Géo Vendée	0,09	0,07	0,00	0,00	-0,09	-0,07
Agence France Locale	0,02	0,00	0,00	0,00	-0,02	0,00
AUTRES POSTES	10,82	14,01	32,80	31,09	21,98	17,07
EMPRUNT	0,84	3,84	0,00	13,40	-0,84	9,57
Nouvel emprunt	0,84	0,84	0,00	6,14	-0,84	5,31
Gestion active de la dette et de la trésorerie	0,00	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00
Retirage emprunt remboursé temporairement	0,00	0,00	0,00	4,26	0,00	4,26
TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	132,16	92,26	132,16	92,26	0,00	0,00

BUDGET SYDEV CHALEUR

Données en milliers d'euros

	DEPENSES		RECETTES		Solde 2025	Solde 2026
	TOTAL 2025	DOB 2026	TOTAL 2025	DOB 2026		
REPORTS ET RESULTATS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DOTATION INTIALE	0,00	16,67	500,00	0,00	500,00	-16,67
RCU TALMONT-SAINT-HILAIRE	200,00	883,00	0,00	1083,00	-200,00	200,00
RCU MORTAGNE-SUR-SEVRE	0,00	116,00	0,00	56,00	0,00	-60,00
RCU MONTAIGU-VENDEE	0,00	116,00	0,00	56,00	0,00	-60,00
AUTRES PROJETS	300,00	168,33	0,00	105,00	-300,00	-63,33
TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	500,00	1300,00	500,00	1300,00	0,00	0,00

BUDGET PRINCIPAL

Données en euros

→ REPORTS ET RESULTATS

		DEPENSES					RECETTES				
		Budget primitif 2025	DM1 (budget supplémentaire)	Projet de DM2	TOTAL DEPENSES 2025 (après DM2)	Orientations 2026	Budget primitif 2025	DM1 (budget supplémentaire)	Projet de DM2	TOTAL RECETTES 2025 (après DM2)	Orientations 2026
I	RAR N-1 Investissement (op réelle)		36 092 566,48	361 279,12	36 453 845,60			25 362 671,08	210 020,93	25 572 692,01	
F	RAR N-1 fonctionnement		1 675 801,82		1 675 801,82			379 556,24		379 556,24	
I	Solde exécution N-1		6 029 236,30		6 029 236,30					0,00	
F	Excédent de fonctionnement				0,00			1 563 388,04		1 563 388,04	
I	Dotations et fonds propres				0,00			20 453 478,70		20 453 478,70	
I	Régul. Fonds vert			130 373,00							
F	Régul. Fonds vert								130 373,00		
I	Régul. Participations encaissées d'avance				0,00			-1 694 347,00		-1 694 347,00	
F	Régul. Participations encaissées d'avance et remboursements à effectuer				0,00					0,00	
F	Programmes antérieurs		3 185,91		3 185,91					0,00	
I	Programmes antérieurs		23 248,29	85 000,00	108 248,29				160 000,00	160 000,00	
I	Total reports+résultat	0,00	42 145 051,07	576 652,12	42 721 703,19	0,00	0,00	44 121 802,78	370 020,93	44 491 823,71	0,00
F	Total reports+résultat	0,00	1 678 987,73	0,00	1 678 987,73	0,00	0,00	1 942 944,28	130 373,00	2 073 317,28	0,00

→ INSCRIPTIONS NOUVELLES

ACTIVITES RESEAUX		54 119 980,00	2 170 000,00	1 184 362,01	57 474 342,01	50 733 850,60	39 492 139,00	1 561 469,00	768 219,15	41 821 827,15	36 326 901,00
Activité électricité		28 880 000,00	2 170 000,00	1 233 000,00	32 283 000,00	26 879 850,60	24 863 639,00	1 561 469,00	228 051,60	26 653 159,60	22 383 401,00
Extension de réseau											
I	Programme (TTC)	15 000 000,00	1 000 000,00	0,00	16 000 000,00	15 000 000,00				0,00	
I	TVA sur les dépenses	-2 260 000,00	-100 000,00	0,00	-2 360 000,00	-2 260 000,00				0,00	
I	PCT (40%)				0,00		3 960 000,00	260 000,00	-546 500,00	3 673 500,00	3 420 000,00
I	FACE extensions (40%)						0,00	0,00	546 500,00	546 500,00	540 000,00
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		3 889 000,00	220 000,00	0,00	4 109 000,00	3 859 000,00
I	Participations Privés				0,00		4 780 000,00	270 000,00	0,00	5 050 000,00	4 730 000,00
I	Transfert de droit à déduction de TVA				0,00		69 000,00	5 000,00	0,00	74 000,00	69 000,00
Sous-total (MOe interne non prise en compte)		12 740 000,00	900 000,00	0,00	13 640 000,00	12 740 000,00	12 698 000,00	755 000,00	0,00	13 453 000,00	12 618 000,00
Effacement de réseau											
I	Programme (TTC)	11 000 000,00	-1 000 000,00	1 000 000,00	11 000 000,00	8 000 000,00				0,00	
I	TVA sur les dépenses	-1 660 000,00	150 000,00	-150 000,00	-1 660 000,00	-1 200 000,00				0,00	
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		5 343 000,00	-486 000,00	486 000,00	5 343 000,00	3 279 000,00
I	Participations Privés				0,00		11 000,00	-1 000,00	1 000,00	11 000,00	7 000,00
I	Participations Orange				0,00		96 000,00	-9 000,00	0,00	87 000,00	70 000,00
I	FACE enfouissements				0,00		461 580,00	-461 580,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total		9 340 000,00	-850 000,00	850 000,00	9 340 000,00	6 800 000,00	5 911 580,00	-957 580,00	487 000,00	5 441 000,00	3 356 000,00
Renforcement de réseau											
I	Programme (TTC)	2 800 000,00	500 000,00	-300 000,00	3 000 000,00	1 699 839,49	0,00	0,00	0,00	0,00	
I	TVA sur les dépenses	-430 000,00	-80 000,00	50 000,00	-460 000,00	-280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I	Participations Privés				0,00		46 000,00	8 000,00	0,00	54 000,00	28 000,00
I	Subvention Orange				0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
I	Subventions (FACE AB)				0,00		1 740 000,00	332 149,00	-199 289,40	1 872 859,60	1 131 000,00
Sous-total		2 370 000,00	420 000,00	-250 000,00	2 540 000,00	1 419 839,49	1 788 000,00	340 149,00	-199 289,40	1 928 859,60	1 161 000,00
Sécurisation des réseaux											
I	Programme annuel Sécurisations (TTC)	3 000 000,00	2 000 000,00	0,00	5 000 000,00	4 000 011,11				0,00	
I	TVA sur les dépenses	-500 000,00	-300 000,00	0,00	-800 000,00	-660 000,00				0,00	
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		49 000,00	613 000,00	0,00	662 000,00	65 000,00
I	Participations Privés				0,00		1 000,00	10 000,00	0,00	11 000,00	1 000,00
I	Participation Orange				0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	2 000,00
I	Subventions (FACE S et S')				0,00		1 887 000,00	800 900,00	0,00	2 687 900,00	2 475 000,00
Sous-total		2 500 000,00	1 700 000,00	0,00	4 200 000,00	3 340 011,11	1 940 000,00	1 423 900,00	0,00	3 363 900,00	2 543 000,00

Projet de DOB 2026 (opérations réelles)											Envoyé en préfecture le 18/12/2025 Comité syndical du 16/12/2025 Reçu en préfecture le 18/12/2025 Publié le ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE
Données en euros		DEPENSES					RECETTES				
		Budget primitif 2025	DM1 (budget supplémentaire)	Projet de DM2	TOTAL DEPENSES 2025 (après DM2)	Orientations 2026	Budget primitif 2025	DM1 (budget supplémentaire)	Projet de DM2	TOTAL RECETTES 2025 (après DM2)	Orientations 2026
Article 8											
I	Programme annuel (TTC)	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00				0,00	
I	TVA sur les dépenses	-320 000,00	0,00	0,00	-320 000,00	-320 000,00				0,00	
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		583 000,00	0,00	0,00	583 000,00	583 000,00
I	Participations Privés				0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	1 000,00
I	Participation Orange				0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
I	Subventions (article 8)				0,00		499 840,00	0,00	0,00	499 840,00	499 840,00
Sous-total		1 680 000,00	0,00	0,00	1 680 000,00	1 680 000,00	1 091 840,00	0,00	0,00	1 091 840,00	1 090 840,00
Exploitation des ICE											
I	Divers Investissement (branchements ICE)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00				0,00	
	Geolocalisation ICE	0,00	0,00	638 000,00	638 000,00	650 000,00				0,00	
F	Recettes (location, RODP...)				0,00		1 234 219,00	0,00	-59 659,00	1 174 560,00	1 414 561,00
Sous-total		30 000,00	0,00	638 000,00	668 000,00	680 000,00	1 234 219,00	0,00	-59 659,00	1 174 560,00	1 414 561,00
Autres actions											
I	Transformateurs non affectés	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
F	Subvention actions de solidarité	10 000,00	0,00	-5 000,00	5 000,00	10 000,00				0,00	
F	Redevance supports communs				0,00					0,00	
F	Divers fonctionnement	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00				0,00	
Sous-total		220 000,00	0,00	-5 000,00	215 000,00	220 000,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
Activité relations concessionnaires - Expertis		104 980,00	0,00	-24 767,41	80 212,59	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	Campagnes de mesures	38 000,00	0,00	0,00	38 000,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
F	Logiciels de contrôle et de prospective réseaux	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
F	Contrôle des concessions (PTF, PR, ...)	30 980,00	0,00	-22 434,00	8 546,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
F	Contrôle des déplacements d'ouvrage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
F	Analyse VRG (Valorisation des Remises Gratuites)						0,00	0,00	0,00	0,00	
F	Evaluation de la capacité d'injection de biométhane	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
F	Charges à caractère général	10 000,00	0,00	-2 333,41	7 666,59	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Activité Eclairage		25 135 000,00	0,00	-23 870,58	25 111 129,42	23 780 000,00	14 628 500,00	0,00	540 167,55	15 168 667,55	13 943 500,00
Eclairage travaux neufs											
I	Programme annuel	9 000 000,00	0,00	1 000 000,00	10 000 000,00	9 000 000,00				0,00	
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		5 147 000,00	0,00	572 000,00	5 719 000,00	5 147 000,00
I	Participations Privés				0,00		793 000,00	0,00	88 000,00	881 000,00	792 000,00
Sous-total		9 000 000,00	0,00	1 000 000,00	10 000 000,00	9 000 000,00	5 940 000,00	0,00	660 000,00	6 600 000,00	5 939 000,00
Rénovation du parc d'éclairage					0,00						
I	Programme annuel	4 000 000,00	0,00	1 000 000,00	5 000 000,00	4 000 000,00				0,00	
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		1 900 000,00	0,00	481 000,00	2 381 000,00	1 925 000,00
Sous-total		4 000 000,00	0,00	1 000 000,00	5 000 000,00	4 000 000,00	1 900 000,00	0,00	481 000,00	2 381 000,00	1 925 000,00
Suppression des boules											
I	Programme annuel	4 000 000,00	0,00	-1 500 000,00	2 500 000,00	3 000 000,00				0,00	
I	Fonds vert				0,00		350 000,00	0,00	376,00	350 376,00	0,00
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		1 050 000,00	0,00	-393 750,00	656 250,00	789 500,00
Sous-total		4 000 000,00	0,00	-1 500 000,00	2 500 000,00	3 000 000,00	1 400 000,00	0,00	-393 374,00	1 006 626,00	789 500,00
Retrofit LED											
I	Programme annuel	500 000,00	0,00	-400 000,00	100 000,00	500 000,00				0,00	
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		262 500,00	0,00	-210 000,00	52 500,00	262 500,00
Sous-total		500 000,00	0,00	-400 000,00	100 000,00	500 000,00	262 500,00	0,00	-210 000,00	52 500,00	262 500,00
Signalisation lumineuse											
I	Programme annuel	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	500 000,00				0,00	
I	Participations Communes & Ets publics				0,00		240 000,00	0,00	0,00	240 000,00	300 000,00
Sous-total		400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	500 000,00	240 000,00	0,00	0,00	240 000,00	300 000,00
Géoréférencement des réseaux d'éclairage public et PCRS											
F	Géoréférencement et PCRS	40 000,00	0,00	5 001,42	45 001,42	45 000,00				0,00	
I	PCRS	275 000,00	0,00	-135 000,00	140 000,00	165 000,00				0,00	
I	Géoréférencement	355 000,00	0,00	10 000,00	365 000,00	115 000,00				0,00	
Sous-total		670 000,00	0,00	-119 998,58	550 001,42	325 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Maintenance Eclairage											
F	Maintenance Annuelle + illuminations	4 710 000,00	0,00	0,00	4 710 000,00	4 600 000,00	3 565 000,00	0,00	0,00	3 565 000,00	3 405 000,00

Projet de DOB 2026
(opérations réelles)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Comité syndical du 16/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE

Données en euros		DEPENSES					RECETTES				
		Budget primitif 2025	DM1 (budget supplémentaire)	Projet de DM2	TOTAL DEPENSES 2025 (après DM2)	Orientations 2026	Budget primitif 2025	DM1 (budget supplémentaire)	Projet de DM2	TOTAL RECETTES 2025 (après DM2)	Orientations 2026
Autres											
F	Fonctionnement et réparation des installations d'éclairage	1 800 000,00	0,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 321 000,00	0,00	1 791,55	1 322 791,55	1 321 000,00
F	Location feux vert récompense						0,00	0,00	750,00	750,00	1 500,00
F	Redevance/guichet DT/DICT	55 000,00	0,00	-3 872,00	51 128,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1 855 000,00	0,00	-3 872,00	1 851 128,00	1 855 000,00	1 321 000,00	0,00	2 541,55	1 323 541,55	1 322 500,00
TRANSITION ENERGETIQUE		16 854 315,86	105 172,53	-3 153 484,54	13 806 003,85	15 236 347,00	10 646 370,00	360 130,25	-1 513 230,09	9 493 270,16	9 450 417,00
Planification énergétique territoriale		1 088 265,86	-19 925,50	-281 639,66	786 700,70	1 269 274,00	80 000,00	0,00	-55 537,75	24 462,25	60 000,00
F	Plateformes de rénovation énergétique de l'habitat (PTREH)	508 465,86	0,00	0,00	508 465,86	784 774,00				0,00	
F	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	216 000,00	0,00	-49 000,00	167 000,00	211 000,00				0,00	
I	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	36 000,00	0,00	-10 000,00	26 000,00	16 000,00				0,00	
I	Méthanisation	64 000,00	0,00	-37 932,66	26 067,34	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	Méthanisation	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	26 000,00				0,00	
F	Bois granulés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	
F	Energies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	
F	Transition énergétique et sociétale	60 000,00	-19 805,50	-30 000,00	10 194,50	40 000,00				0,00	
F	Animations et sensibilisation du grand public et scolaires	60 000,00	0,00	-35 207,00	24 793,00	30 000,00				0,00	
F	Partenariats	133 500,00	0,00	-119 500,00	14 000,00	97 500,00				0,00	
F	Certificats d'économie d'énergie liés à l'EP	300,00	-120,00	0,00	180,00	0,00	80 000,00	0,00	-55 537,75	24 462,25	60 000,00
F	Participations adhérents				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions publiques				0,00					0,00	0,00
	Subventions privés				0,00					0,00	0,00
Gestion déléguée du contrat chaleur renouvel		3 441 750,00	339 668,00	-1 155 175,99	2 626 242,01	2 340 000,00	3 441 750,00	364 130,25	-1 179 638,24	2 626 242,01	2 340 000,00
I	Contrat Chaleur Renouvelable 2	0,00	339 668,00	6 048,00	345 716,00	0,00	0,00	364 130,25	-18 414,25	345 716,00	0,00
I	Contrat Chaleur Renouvelable 3	3 441 750,00	0,00	-1 161 223,99	2 280 526,01	2 340 000,00	3 441 750,00	0,00	-1 161 223,99	2 280 526,01	2 340 000,00
F	Rémunération / prime ADEME				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	Subvention animation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	
Services énergétiques et solidarité		11 346 000,00	-190 108,00	-1 597 586,17	9 558 305,83	10 566 540,00	7 124 620,00	-4 000,00	-278 054,10	6 842 565,90	7 029 750,00
Volet Bâtiments											
I	Subv. Travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics	3 050 000,00	-200 000,00	-404 869,00	2 445 131,00	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
I	Audits énergétiques	102 000,00	-10 000,00	-58 000,00	34 000,00	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
I	Simulations thermiques dynamiques (STD)	72 000,00	-10 000,00	-36 760,00	25 240,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
I	Relevé Technique	28 000,00	0,00	-20 000,00	8 000,00	20 000,00				0,00	
I	Conseil EnR	127 000,00	0,00	-59 000,00	68 000,00	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
I	Subvention Etudes EnR	18 000,00	0,00	-7 625,00	10 375,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
F	Exploitation des bâtiments publics	321 600,00	240,00	-162 085,97	159 754,03	222 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
F	Valorisation CEE partenariat				0,00		100 000,00	0,00	-50 000,00	50 000,00	100 000,00
F	Participations des adhérents				0,00		90 520,00	-4 000,00	-29 800,00	56 720,00	49 600,00
I	Subventions (ADEME, ACTEE...)				0,00		74 200,00	0,00	-34 400,00	39 800,00	37 000,00
	Sous-total	3 718 600,00	-219 760,00	-748 339,97	2 750 500,03	2 910 240,00	264 720,00	-4 000,00	-114 200,00	146 520,00	186 600,00
Volet Bâtiments : programme GEOBAT											
I	GéoBAT - Programme de travaux	800 000,00	0,00	-308 789,60	491 210,40	800 000,00				0,00	
I	GéoBAT - Participation des adhérents				0,00		600 000,00	0,00	-160 704,10	439 295,90	600 000,00
F	GéoBAT - CEE				0,00		3 150,00		-3 150,00	0,00	3 150,00
I	GéoBAT - Avance remboursable accordée	481 200,00	0,00	-481 200,00	0,00	481 000,00				0,00	
I	GéoBAT - Remboursement avance remboursable				0,00					0,00	
	Sous-total	1 281 200,00	0,00	-789 989,60	491 210,40	1 281 000,00	603 150,00	0,00	-163 854,10	439 295,90	603 150,00
Volet Achat d'énergie											
F	Fourniture d'énergie pour l'éclairage public	6 201 000,00	0,00	0,00	6 201 000,00	6 200 000,00	6 200 000,00	0,00	0,00	6 200 000,00	6 200 000,00
F	Prestations ou AMO	40 000,00	29 552,00	-44 880,00	24 672,00	70 000,00				0,00	
F	Frais de coordination groupement achat électrique et ou gaz				0,00		48 000,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00
	Sous-total	6 241 000,00	29 552,00	-44 880,00	6 225 672,00	6 270 000,00	6 248 000,00	0,00	0,00	6 248 000,00	6 200 000,00
Volet Solidarité et lutte contre la précarité											
F	Actions de solidarité	105 200,00	100,00	-14 376,60	90 923,40	105 300,00				0,00	
F	Programme SLIME				0,00		8 750,00	0,00	0,00	8 750,00	40 000,00
	Sous-total	105 200,00	100,00	-14 376,60	90 923,40	105 300,00	8 750,00	0,00	0,00	8 750,00	40 000,00
Réseaux de chaleur et de froid		500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	215 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 667,00
	Etudes	0,00	0,00	0,00		0,00					
I	Avance remboursable	0,00	0,00	0,00		215 000,00					4 000,00
I	Dotation initiale	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 667,00

Projet de DOB 2026 (opérations réelles)											Envoyé en préfecture le 18/12/2025 Comité syndical du 16/12/2025 Reçu en préfecture le 18/12/2025 Publié le ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE				
DEPENSES						RECETTES									
Budget primitif 2025						DM1 (budget supplémentaire)									
Projet de DM2						TOTAL RECETTES 2025 (après DM2)									
Orientations 2026						Orientations 2026									
Données en euros															
Innovation - Expertise						478 300,00	-24 461,97	-119 082,72	334 755,31	845 533,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Bâtiments connectés	99 100,00	-27 122,97	-21 944,00	50 033,03	86 200,00									
	Services numériques	118 200,00	3 333,00	6 300,00	127 833,00	91 333,00	0,00	0,00		0,00					0,00
	Nouveaux échanges de l'énergie	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	50 000,00									
	Autoconsommation	165 000,00	0,00	-70 438,72	94 561,28	565 000,00									
	Autres actions	96 000,00	-672,00	-51 000,00	44 328,00	53 000,00									
MOBILITE DURABLE						1 762 347,00	127 230,50	-354 739,50	1 534 838,00	1 824 087,67	866 928,00	-99 000,00	-98 601,32	669 326,68	766 192,00
Mobilité électrique						646 722,00	0,00	-150 000,00	496 722,00	619 144,44	453 828,00	0,00	-1 608,00	452 220,00	414 220,00
	I Programme annuel	163 000,00	0,00	-150 000,00	13 000,00	163 000,00								0,00	
	F Loyer terrain la Roche-sur-Yon	1 122,00	0,00	0,00	1 122,00	1 144,44								0,00	
	F Maintenance et exploitation	482 600,00	0,00	0,00	482 600,00	455 000,00								0,00	
	I Participations Communes & Ets publics				0,00									0,00	
	I Subventions d'investissement				0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	F Contributions Communes & Ets publics				0,00		93 828,00	0,00		-1 608,00			92 220,00	92 220,00	
	F Recettes de recharge				0,00		360 000,00	0,00		0,00			360 000,00	322 000,00	
Mobilité hydrogène						1 019 625,00	127 230,50	-138 739,50	1 008 116,00	1 133 943,23	410 700,00	-99 000,00	-94 593,32	217 106,68	349 572,00
	I Investissement	10 000,00	0,00	-8 000,00	2 000,00	30 000,00	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00	
	F Fonctionnement	191 295,00	-39 083,50	21 590,50	173 802,00	224 878,23	39 000,00	0,00		-18 000,00			21 000,00	40 000,00	
	Sous-total Station Givrand	201 295,00	-39 083,50	13 590,50	175 802,00	254 878,23	39 000,00	0,00		-18 000,00			21 000,00	40 000,00	
	I Investissement	50 000,00	0,00	-50 000,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00	
	F Fonctionnement	257 521,00	635,50	6 310,00	264 466,50	354 333,00	78 000,00	0,00		6 045,68			84 045,68	122 200,00	
	F Loyer Vendée GNV				0,00		5 000,00	0,00		2 061,00			7 061,00	7 272,00	
	Sous-total Station Les Sables d'Olonne	307 521,00	635,50	-43 690,00	264 466,50	399 333,00	83 000,00	0,00		8 106,68			91 106,68	129 472,00	
	I Investissement	50 000,00	0,00	-50 000,00	0,00	45 000,00				0,00			0,00		
	F Fonctionnement	448 809,00	-154 551,00	-6 325,00	287 933,00	401 827,00	288 600,00	-99 000,00		-84 700,00			104 900,00	180 000,00	
	Sous-total Station La Roche sur Yon	498 809,00	-154 551,00	-56 325,00	287 933,00	446 827,00	288 600,00	-99 000,00		-84 700,00			104 900,00	180 000,00	
	F Exploitation commerciale par Vendée Energie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							0,00		
	F Frais divers de fonctionnement	12 000,00	120 229,50	2 280,00	134 509,50	2 905,00							0,00		
	I Local stockage			10 000,00	10 000,00										
	F Stock de pièces critiques		200 000,00	-64 595,00	135 405,00	30 000,00							0,00		
	F Divers (vente de badges usagers)				0,00		100,00	0,00		0,00			100,00	100,00	
	Sous-total autres	12 000,00	320 229,50	-52 315,00	279 914,50	32 905,00	100,00	0,00		0,00			100,00	100,00	
Autres actions						96 000,00	0,00	-66 000,00	30 000,00	71 000,00	2 400,00	0,00	-2 400,00	0,00	2 400,00
	Actions mobilité durable	96 000,00	0,00	-66 000,00	30 000,00	71 000,00	2 400,00	0,00		-2 400,00			0,00	2 400,00	
SATELLITES DU SYDEV						8 230 000,00	503 638,00	-5 447 499,50	3 286 138,50	6 617 500,00	6 660 000,00	0,00	-5 854 552,09	805 447,91	1 231 000,00
Vendée Energie (SAEML)															
	F Dividendes				0,00		650 000,00	0,00		80 447,91			730 447,91	1 000 000,00	
	I Avance en compte courant d'associés (6M€)	2 300 000,00	460 000,00	0,00	2 760 000,00	0,00	6 000 000,00	0,00		-6 000 000,00			0,00	0,00	
	F Intérêts avance en compte courant d'associés				0,00		10 000,00	0,00		65 000,00			75 000,00	231 000,00	
	I Augmentation de capital	5 500 000,00	0,00	-5 500 000,00	0,00	6 500 000,00							0,00		
	Sous-total	7 800 000,00	460 000,00	-5 500 000,00	2 760 000,00	6 500 000,00	6 660 000,00	0,00		-5 854 552,09			805 447,91	1 231 000,00	
Vendée Numérique (GIP)															
	I Phase SDTAN2				0,00		0,00	0,00		0,00			0,00	0,00	
	I Subvention LoRA	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00							0,00		
	I Subvention cœur de réseau	50 000,00	17 277,00	0,00	67 277,00	0,00									
	I Subvention inclusion numérique		5 000,00		5 000,00										
	F Animation label FRENCH TECH	35 000,00	5 000,00	1 000,00	41 000,00	45 000,00							0,00		
	Sous-total	385 000,00	27 277,00	1 000,00	413 277,00	45 000,00	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00	
Géo Vendée (GIP)															
	F Contribution membres fondateurs	22 500,00	0,00	0,00	22 500,00	13 500,00	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00	
	F Subvention datalakehouse	0,00	16 361,00	0,50	16 361,50	0,00									
	F Adhésion			500,00	500,00	10 000,00									
	F Droits d'accès aux services			51 000,00	51 000,00	49 000,00									
	Sous-total	22 500,00	16 361,00	51 500,50	90 361,50	72 500,00	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00	
Agence France Locale															
	I Apport en capital initial (1/5 - 2021-2025)	22 500,00	0,00	0,00	22 500,00	0,00							0,00		
	Sous-total	22 500,00	0,00	0,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Comité syndical du 16/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 085-200042489-20251216-DEL061CS161225-DE



Projet de DOB 2026
(opérations réelles)

</

ture le 18/12/2025

→REPORTS ET RESULTATS

→ INSCRIPTIONS NOUVELLES

Données en euros HT		DEPENSES					RECETTES				
		Budget primitif 2025	DM1	Projet de DM2	TOTAL DEPENSES 2025 (après DM2)	Orientations 2026	Budget primitif 2025	DM1	Projet de DM2	TOTAL RECETTES 2025 (après DM2)	Orientations 2026
→REPORTS ET RESULTATS											
I	Total reports+résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E	Total reports+résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
→ INSCRIPTIONS NOUVELLES											
Dotation initiale		0,00	0,00	0,00	0,00	16 667,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
I	Dotation initiale				0,00	16 667,00	500 000,00			500 000,00	
RCU Talmont-Saint-Hilaire		500 000,00	0,00	-300 000,00	200 000,00	883 000,00	0,00	0,00	0,00	1 083 000,00	
I	Etudes / Travaux	500 000,00	0,00	-300 000,00	200 000,00	850 000,00			0,00		
I	Fonds chaleur				0,00				0,00	438 000,00	
I	Droits de raccordement								0,00	396 000,00	
I	Avance remboursable budget principal (s/20 ans)					4 000,00			0,00	215 000,00	
E	Exploitation				0,00	29 000,00			0,00	34 000,00	
RCU Mortagne-sur-Sèvre		0,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00	
I	Etudes / Travaux				0,00	116 000,00			0,00	56 000,00	
E	Exploitation				0,00				0,00		
RCU Montaigu-Vendée		0,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00	
I	Etudes / Travaux				0,00	116 000,00			0,00	56 000,00	
E	Exploitation				0,00				0,00		
Autres projets		0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	168 333,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00	
I	Etudes / Travaux			300 000,00	300 000,00	163 333,00		0,00	0,00	105 000,00	
I	Emprunt										
E	Exploitation				0,00	5 000,00			0,00		
TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES		500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	1 300 000,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	1 300 000,00